

Revue numismatique

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

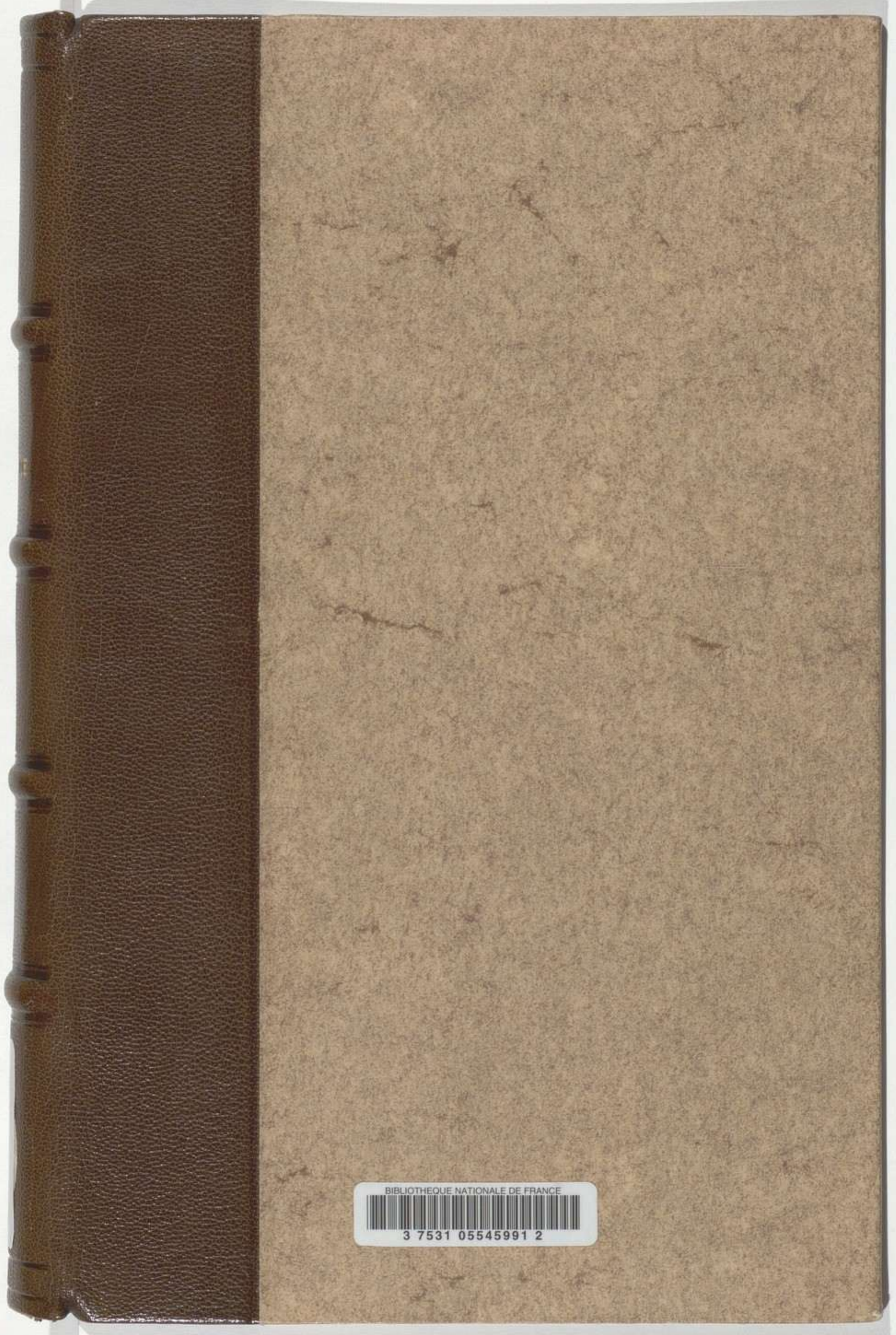
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



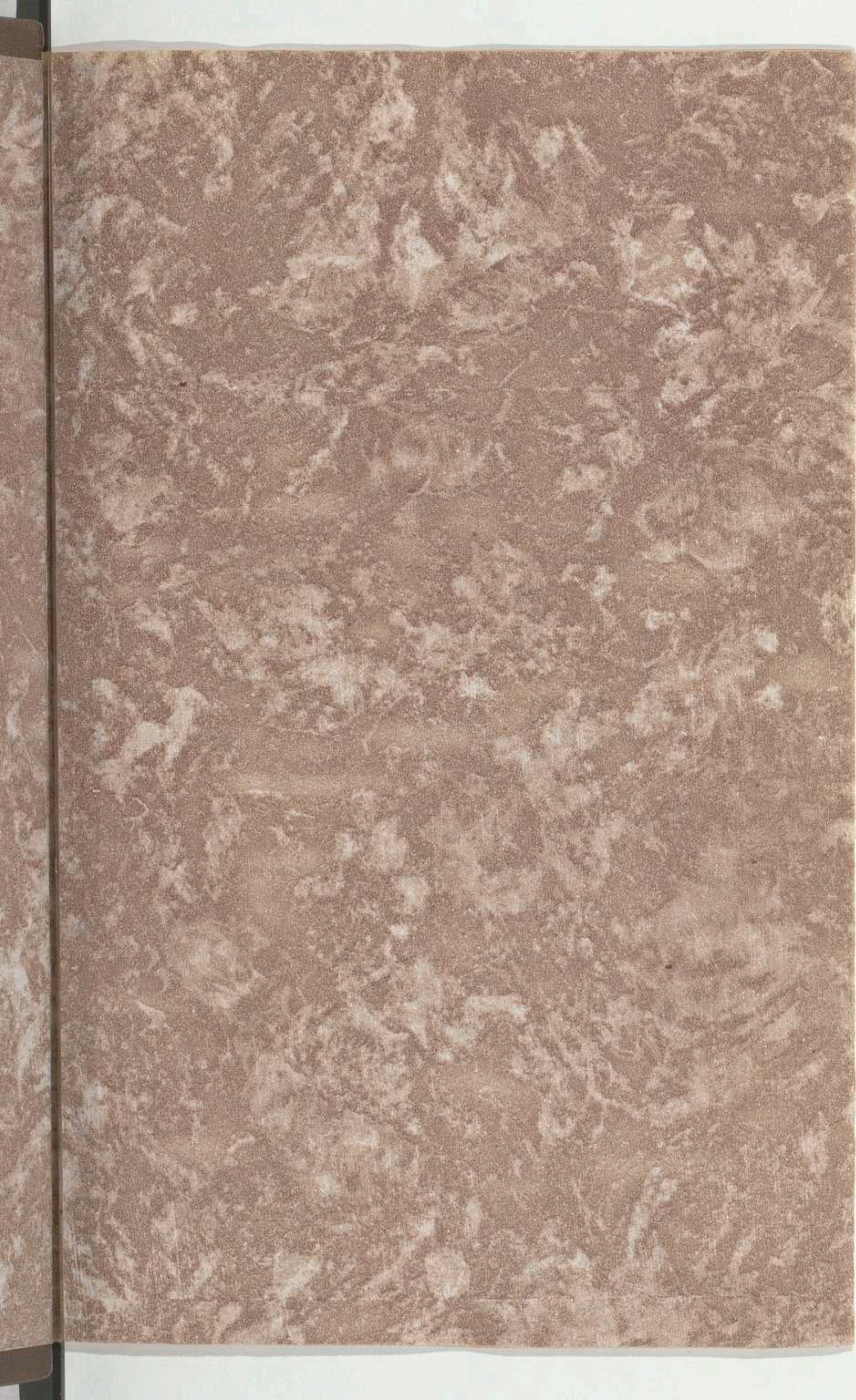
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 05545991 2

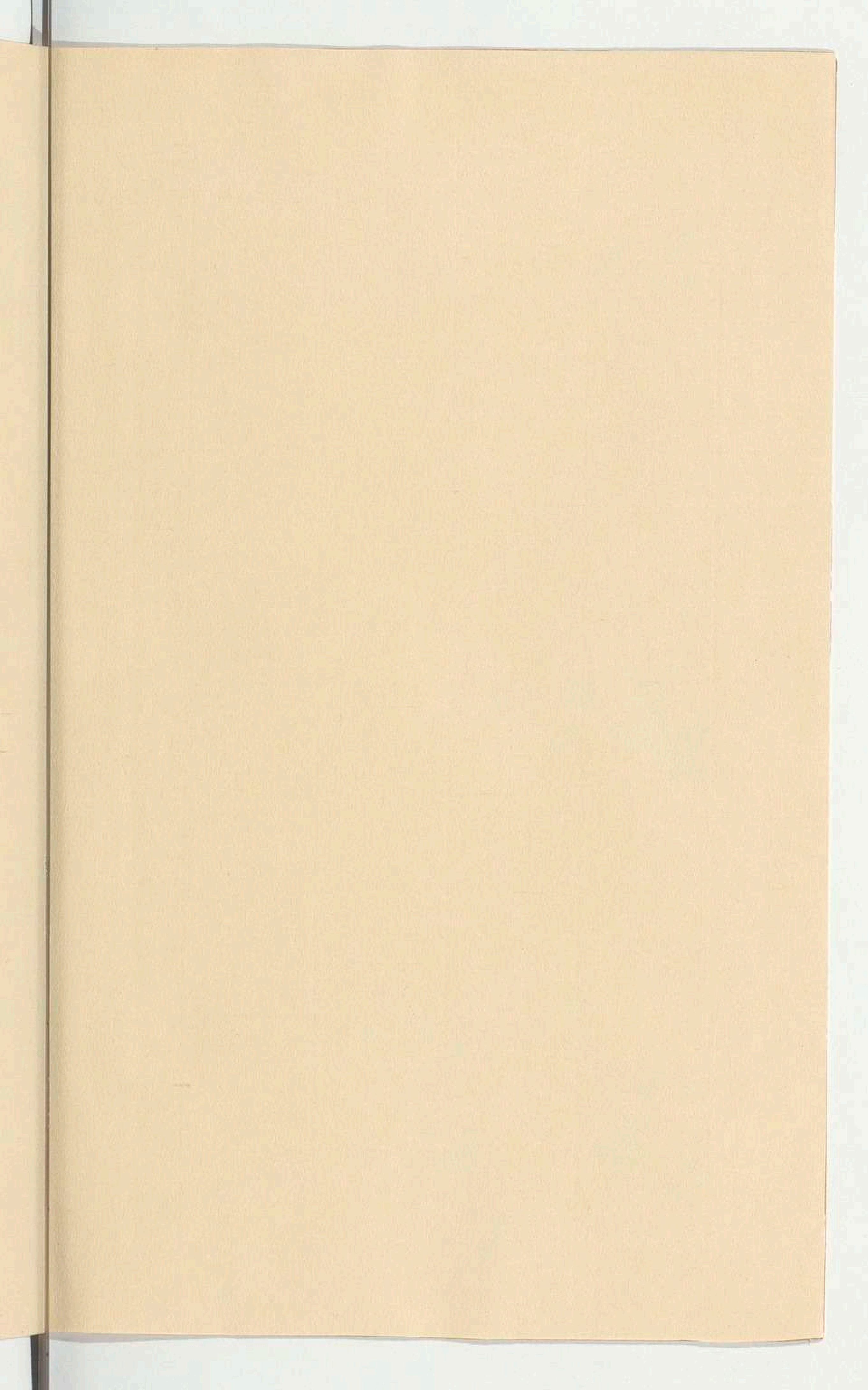
8
PER
321

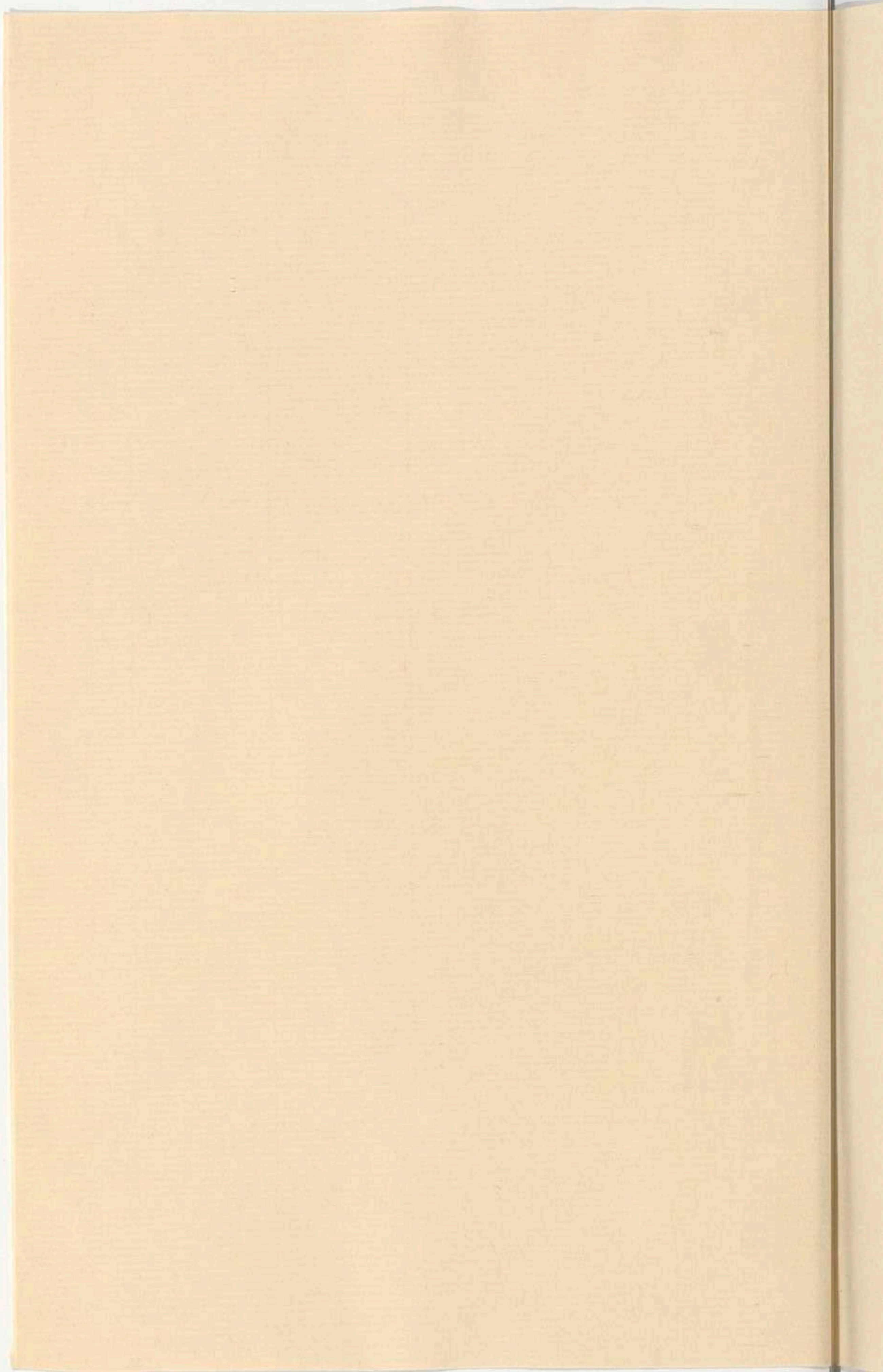
(1911)

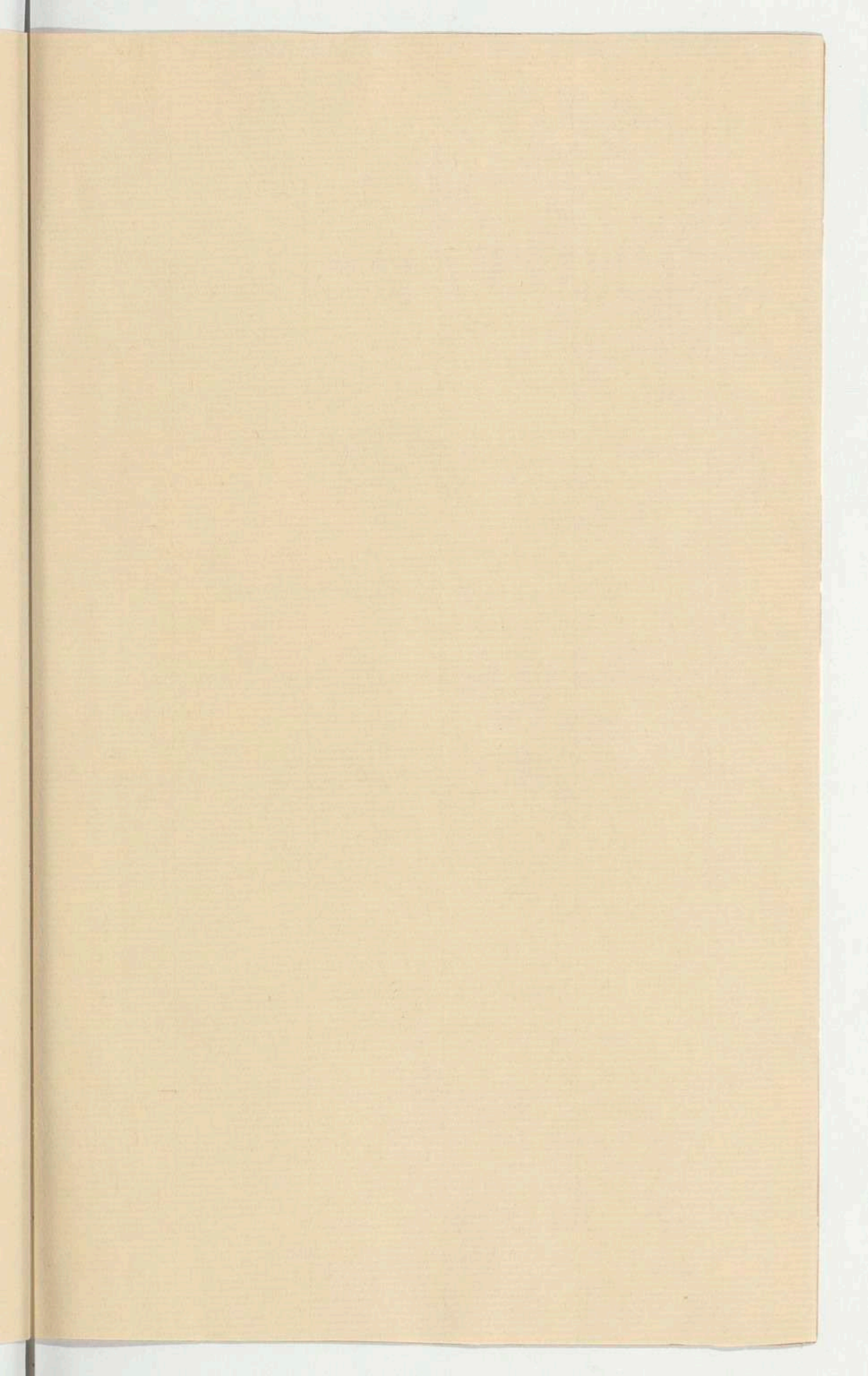


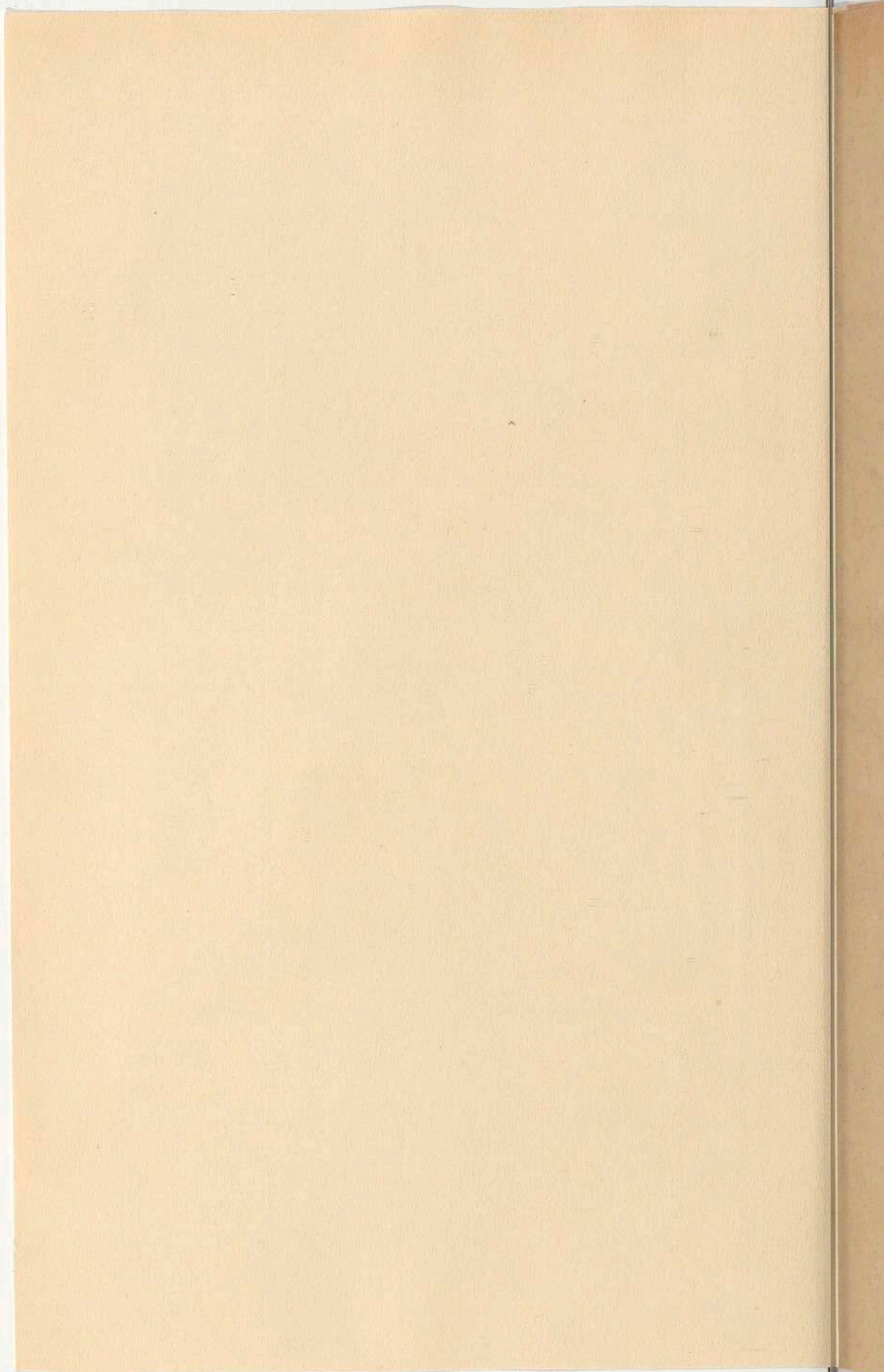
ROBERT 1987











REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

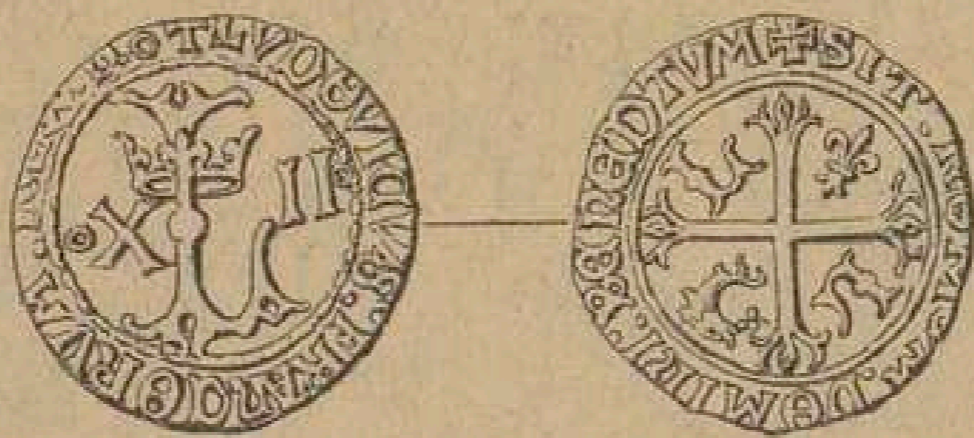


Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

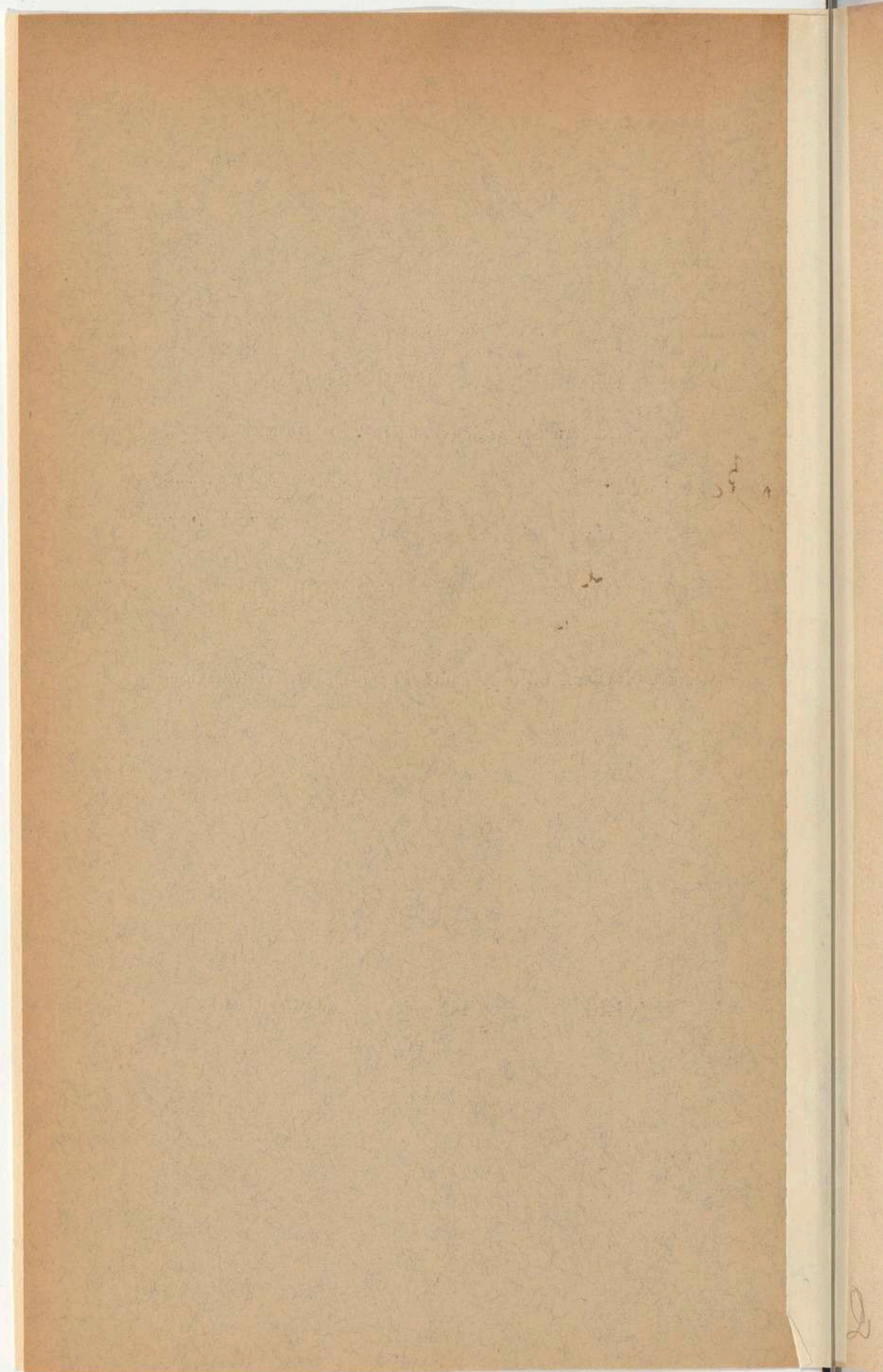


PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

—
1911



REVUE

NUMISMATIQUE

2

COMITÉ DE PUBLICATION

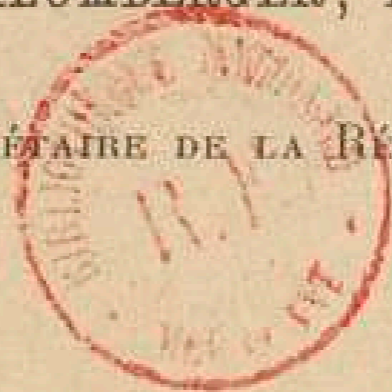
MM. E. BABELON, ADRIEN BLANCHET, E. CARON, CASTELLANE
(C^{te} DE), A. DIEUDONNÉ, G. FREHNER, A. HÉRON DE VILLE
FOSSE, H. DE LA TOUR, R. MOWAT, M. PROU, G. SCHLUMBER-
GER, M^{is} DE VOGÜÉ.

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

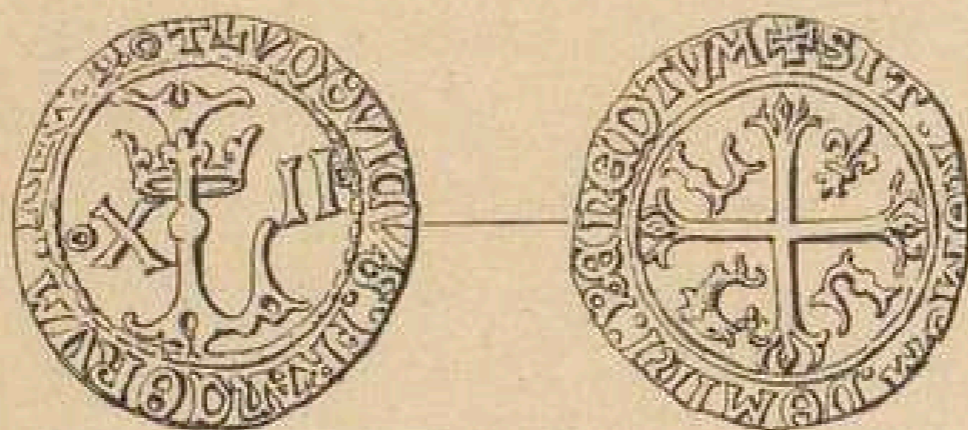
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ



Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

1911

132

BRADY

MILWAUKEE

1870

THOMAS A. BRADY

1870

Copyright 1870
by Thomas A. Brady

BRADY

MILWAUKEE

BRADY

1870

1870

l'
p
ét
m
86
un
an
m
ta
ép
ve
cu
d'e
me
1.
dér
acc
apl
tran
rom
Mor

LES ORIGINES
DE LA
DRACHME ET DE L'OBOLE

Parmi les ustensiles domestiques qui, antérieurement à l'invention de la monnaie proprement dite, furent adoptés par les peuples de l'antiquité comme commune mesure ou étalon de valeur, il en est un que plusieurs auteurs ont mentionné, c'est la broche à rôtir, dont le nom grec ὀβελός, ὀβελίσκος, désigna plus tard l'une des plus petites unités du système monétaire hellénique, l'ὀβολός. Les anciens lexicographes, souvent bien mal informés en matière d'étymologie, ne se sont point mépris sur le véritable sens du mot *obole*¹, et cela parce que jusqu'à une époque relativement récente — tout au moins, nous le verrons, jusqu'au iv^e s. av. J.-C. — la broche de fer circulait encore dans certaines régions comme instrument d'échange, alors que depuis longtemps on émettait de menues monnaies d'argent de même valeur.

1. Voir les textes dans Hultsch, *Metrologie*, p. 133, note 1. Seul Aristote fait dériver ὀβελός d'ὀφείλω, augmenter (Pollux, 9, 77), étymologie que personne n'a acceptée. « M. Oppert, écrit M. Babelon, a rapproché le mot ὀβολός de l'assyrien *aplus* qui signifie également *obole*; mais le terme assyrien n'est peut-être que la transcription du mot grec. » E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 427; — Cf. J. Oppert, dans le *Journal asiatique*, 1874, II, p. 480; — Mommsen-Blacas, *Monnaie romaine*, I, p. 410.

L'obole-monnaie étant la sixième partie de la drachme, la plupart des auteurs anciens et modernes ont admis que la drachme primitive ne fut, comme son nom l'indique, qu'une poignée de broches, c'est-à-dire le faisceau de ces tiges de fer, au nombre de six, que la main pouvait commodément saisir.

La *δραχμή* se rattache, dans cette hypothèse, au même radical que *δράξ*, poignée, ou *δράττομαι*, empoigner¹. Cependant, comme les textes cunéiformes font mention d'un poids assyrien, soixantième de la mine, appelé *daragmana*, quelques orientalistes ont essayé d'attribuer au mot drachme une origine assyrienne². Nous verrons bientôt que les données de l'archéologie protohistorique permettent de rejeter définitivement cette conjecture. On doit au contraire reconnaître que les Assyriens, comme le pensait M. Babelon, ont reçu des Grecs le nom de la drachme et l'ont transcrit dans leur écriture sous la forme *daragmana*, en l'appliquant au soixantième de la mine³.

La broche, longue tige de bronze, et plus tard de fer, appointée à une de ses extrémités, réunissait quelques-unes des conditions requises pour une commune mesure à une époque où l'on était encore obligé d'accepter pour cela des objets lourds et encombrants. Aux temps homériques et sans doute depuis une époque beaucoup plus reculée, elle comptait parmi les ustensiles les plus usuels de la vie domestique. Les viandes qui composaient les repas étaient bouillies dans des chaudières ou rôties à la broche. Or nous savons qu'à l'époque d'Homère le *chaudron* (*λέβης*), ainsi

1. Pour les références, cf. Hultsch, *loc. cit.*, p. 131; — Babelon, *loc. cit.*, I, col. 403, note 1.

2. Oppert, *L'étalon des mesures assyriennes*, dans *Journal asiatique*, 1874, II, p. 479. Cf. Babelon, *loc. cit.*, col. 404.

3. Babelon, *loc. cit.*, col. 409.

que son support, le trépied (τρίπους), appartenaient à la série des ustensiles-monnaies¹. A plus forte raison devait-il en être de même pour la broche, car non seulement elle constituait le principal accessoire du foyer, mais, de plus, elle se prêtait à des transformations multiples. Simple barre métallique, elle se rapprochait, plus que tout autre objet manufacturé, du lingot de métal que le forgeron pouvait sans difficulté convertir en divers autres objets d'un usage courant, tels que clous, chevilles, crocs, etc., voire même en armes de jet, pointes de flèche ou de javelot.

On sait que, d'après une tradition qui a pour elle le témoignage d'Aristote, le roi Phidon, en créant à Egine les premières monnaies d'argent, déposa dans le temple d'Héra, à Argos, les ὀβελίσκοι, que son invention lui permettait de retirer de la circulation². Mais les réformes de Phidon ne

1. Pour les références voir E. Babelon, *Les origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique*, Paris, 1897, p. 72.

2. Aristote, frag. 481; — Etymol. Magn., v. ὀβελίσκος. — Cf. Babelon, *Origines de la monnaie*, p. 207-208; — Svoronos, *Leçons numismatiques, Les premières monnaies* (traduction de M. Jean Dargos), dans *Revue belge de numismatique*, 1909, p. 115.

M. Théodore Reinach estime que le témoignage d'Aristote contiendrait une large part de vérité, mais aussi une part d'erreur. Selon lui, on ne saurait contester le fait de la consécration des ὀβελίσκοι par Phidon, non plus que l'opinion suivant laquelle ces ustensiles représentaient un instrument d'échange, antérieurement à la monnaie d'argent; mais lorsque Aristote ajoute que les broches auraient été consacrées par Phidon à la déesse, comme un souvenir des anciens usages, on ne saurait ajouter créance à son dire. « Il est infiniment plus probable, observe M. Reinach, que si Phidon a déposé des ὀβελίσκοι dans le temple d'Héra, c'était dans un but pratique, et ce but que peut-il avoir été sinon la préservation des étalons *ne varietur* d'un système pondéral destiné à rester en vigueur? Le dépôt dans les temples et la conservation de poids et mesures types n'est pas une simple hypothèse, mais une coutume bien attestée dont il existe de nombreux exemples. » (Th. Reinach, *La date de Phidon*, dans *Revue numismatique*, 1894, p. 5.) On verra plus loin (p. 6, note 1) qu'une trouvaille archéologique paraît bien confirmer cette opinion de M. Th. Reinach.

Je n'ai pas besoin de rappeler les nombreuses discussions qui se sont engagées sur la date du règne de Phidon que les uns placent au VIII^e et même au IX^e siècle, les autres à la première moitié du VI^e (Cf. Th. Reinach, *loc. cit.*).

pouvaient supprimer brusquement un signe d'échange consacré par une longue habitude, si incommodes que fussent par leur poids et par leurs dimensions ces longues tiges de fer comparées au nouveau numéraire. Plutarque rapporte qu'Épaminondas fut enterré aux frais du peuple, sa pauvreté ayant été attestée par ce fait qu'à sa mort on ne trouva chez lui qu'un « obélisque » de fer¹.

Ce même objet, au dire des auteurs, était accepté comme intermédiaire chez les habitants de Byzance et chez les Lacédémoniens qui échangeaient aussi des lingots de fer en forme de pain, connus sous le nom de *pelanor*. « Les lingots de fer, *πέλανορ, ὀβελίσκος, σιδηροῦν νόμισμα*, qui circulaient à Sparte, écrit M. Babelon, étaient de lourdes barres, du poids d'une mine éginétique, c'est-à-dire les témoins surannés de la circulation métallique avant l'invention de la monnaie proprement dite. Dans la rigide capitale de la Laconie, l'usage de ces lingots de fer était, paraît-il, exclusif, et défense, sous peine de mort, fut faite à tout citoyen de posséder une autre monnaie. Mais dans le reste du monde hellénique, on continua longtemps, comme à Rome, d'ailleurs, de voir circuler, à côté des monnaies véritables, les vieux lingots monétaires. On les appelait *pastilles, φθοῖς, φθοῖδες*, ou *broches, saumons, ὀβελός, ὀβελίσκος*. Le *φθοῖς*, ou la pastille métallique, est encore mentionné dans les comptes des trésoriers du temple de Minerve à Athènes, au cinquième siècle². »

Jusqu'à ces dernières années l'archéologie n'était point en mesure de compléter ici les traditions littéraires au sujet des broches. Celles-ci demeuraient complètement inconnues dans nos collections. Mais en 1895 survint une

1. Plutarque, *Fab.* 27 : οὐδὲν γὰρ οἴκοι τελευτησάντος (Épaminondas) εὑρεθῆναι πλὴν ὀβελίσκον σιδηροῦν λεγοῦσι. (Cf. Babelon, *Origines de la monnaie*, p. 81).

2. Babelon, *loc. cit.*, p. 80.

découverte tout à fait digne de retentissement. En explorant sous la direction de M. Waldstein, les substructions de l'Héraion d'Argos, l'École archéologique américaine d'Athènes eut la bonne fortune d'y rencontrer, dans des couches profondes, un faisceau de grandes broches de fer associées à des objets manifestement antérieurs aux plus anciennes monnaies. M. Waldstein reconnut immédiatement et signala l'importance de cette trouvaille. On était pour la première fois en présence des *ὀβελίσκοι*, mentionnés par les textes, et, par une heureuse éventualité, les exemplaires exhumés étaient précisément, selon toute vraisemblance, ceux auxquels s'attachait le souvenir des réformes monétaires de Phidon. Mais c'est une tradition ancienne dans beaucoup de musées d'interdire aux modestes objets de fer l'accès des vitrines et de les abandonner dans quelque magasin à la ruine rapide que détermine le plus souvent pour eux l'oxydation progressive du métal. Tel fut le malheureux sort des broches de l'Héraion d'Argos à leur arrivée au Musée national archéologique d'Athènes. Cependant douze ans plus tard la faute fut réparée dans la mesure du possible par de nouveaux administrateurs du musée, avec le concours de M. Svoronos. « Après les avoir réunies de nouveau, écrit ce dernier, grâce à la photographie publiée par M. Waldstein, en une masse ayant la forme première, nous les avons exposées dans une belle vitrine de cristal comme un des trésors les plus sacrés du Musée numismatique. En réalité, ce n'est pas peu de chose que la découverte de l'offrande du roi Phidon qui a introduit la monnaie d'argent et qui déposa cette offrande en souvenir de la monnaie primitive nationale des Hellènes¹. »

Ces lignes sont empruntées à l'intéressant article publié récemment par M. Svoronos sur les origines du monnayage.

1. J. Svoronos, *loc. cit.*, p. 118.

Ce mémoire, accompagné de reproductions photographiques des broches argiennes, a appelé l'attention des numismates et des archéologues sur la découverte, qui n'avait pas été, semble-t-il, suffisamment remarquée¹. Avec l'ouvrage de M. Babelon sur les *Origines de la monnaie*², il a été pour moi le point de départ des recherches dont je me propose d'exposer ici le résultat. Je crois en effet être en mesure d'établir au sujet de ces broches-monnaies plusieurs faits nouveaux, qui peuvent se résumer comme suit :

1° Elles ont circulé non seulement chez les Grecs mais chez les Etrusques, où des exemplaires de bronze apparaissent vers le VIII^e siècle.

2° Quelques siècles plus tard, on les retrouve en Italie chez les Gaulois Sénonais qui les avaient empruntées aux Etrusques. A cette date, elles ne sont plus en bronze, mais en fer.

3° De la Gaule cisalpine l'usage s'en propagea dans la Gaule transalpine et l'Europe centrale.

4° Les broches étrusques et celtiques étaient réunies en faisceaux par groupes de six, de sept et de huit — le plus

1. Je rappelle qu'un second objet en fer a été découvert dans l'Héraion d'Argos avec les broches : c'est « une grande masse de fer, d'une forme étrange, soit un grand et lourd morceau de fer martelé ayant la forme d'une règle carrée (*regula, norma*), d'une longueur de 1^m 20. Chacun de ses côtés a une largeur de 0^m 088. Après le coulage principal en forme de règle, l'un de ses bouts a reçu, grâce à un martelage très fort, la forme de lance (dont la plus grande largeur est de 0^m 27 et la moindre épaisseur de 0^m 15), mais sans que la partie carrée qui touche à la forme en pointe soit le moins du monde changée. Le temps a laissé cette partie sauve et intacte, mais le bout opposé a été un peu cassé. Heureusement, un des angles de cette même partie est conservé, de façon que nous pouvons mesurer exactement la longueur entière de la règle. »

« Après une première pesée, on trouva que cet étalon très lourd pèse 57 oques, soit 73 kilogs. » Svoronos, *loc. cit.*, p. 123. Voir ci-après, p. 42.

La présence de cet objet dans l'Héraion me paraît donner raison à l'opinion de M. Théodore Reinach à l'égard du véritable motif qui a poussé Phidon à déposer les broches dans le temple.

2. Babelon, *Les origines de la monnaie considérées au point de vue économique et historique*, Paris, 1897.

souvent de six — et assemblées au moyen d'une poignée, ce qui semble bien lever toute incertitude sur l'origine du mot drachme.

I. *La drachme et l'obole primitives chez les Étrusques.* — Pour étudier convenablement un ustensile tel que la broche de cuisine, on doit nécessairement s'efforcer de le placer dans son milieu, c'est-à-dire reconstituer dans la mesure du possible les divers autres accessoires du foyer, tels que les chenets et les landiers, dont il était le complément, du moins à partir du temps où l'on ne se contenta plus des simples pierres qui entouraient l'âtre primitif. Pour la Grèce, les documents de cette nature sont encore clairsemés, mais il n'en est pas de même pour l'Italie. Les tombeaux des Étrusques *a fosse* et *a camere* sont susceptibles de nous procurer d'amples informations. On sait quel était chez ce peuple ami de la bonne chère le luxe de la table. Les fresques des tombes d'Orvieto et de plusieurs autres villes mettent sous nos yeux les festins pantagruéliques que raillaient les Romains : *obesus Etruscus*, disait Catulle ¹. En outre, les tombes recevaient le même ameublement que les habitations : le mort retrouvait dans sa demeure souterraine les objets et ustensiles qui lui avaient été familiers, et parmi ces ustensiles ceux du foyer domestique tenaient peut-être la place la plus importante. Dennis rapporte qu'une tombe de Volterra, découverte en 1738, renfermait un si grand nombre d'objets culinaires que l'on se crut en présence d'une cuisine étrusque ². Il suffit d'ouvrir une publication relative aux tombeaux toscans pour s'expliquer aisément cette méprise.

1. Catulle, 39, 11.

2. Dennis, *Die Städte and Begräbnisplätze Etruriens*, trad. Meissner, p. 463; — cf. Ranke, *Korrespondenz-Blatt der Deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1906, p. 133.

Or dans le mobilier des *camere* figurent, à côté des simples chenets de bronze ou de fer, des objets très intéressants dont on n'a pas compris, je crois, la véritable destination.

Notre *figure 1* en reproduit plusieurs exemplaires, provenant de Vetulonia. Tous les auteurs qui en ont fait men-

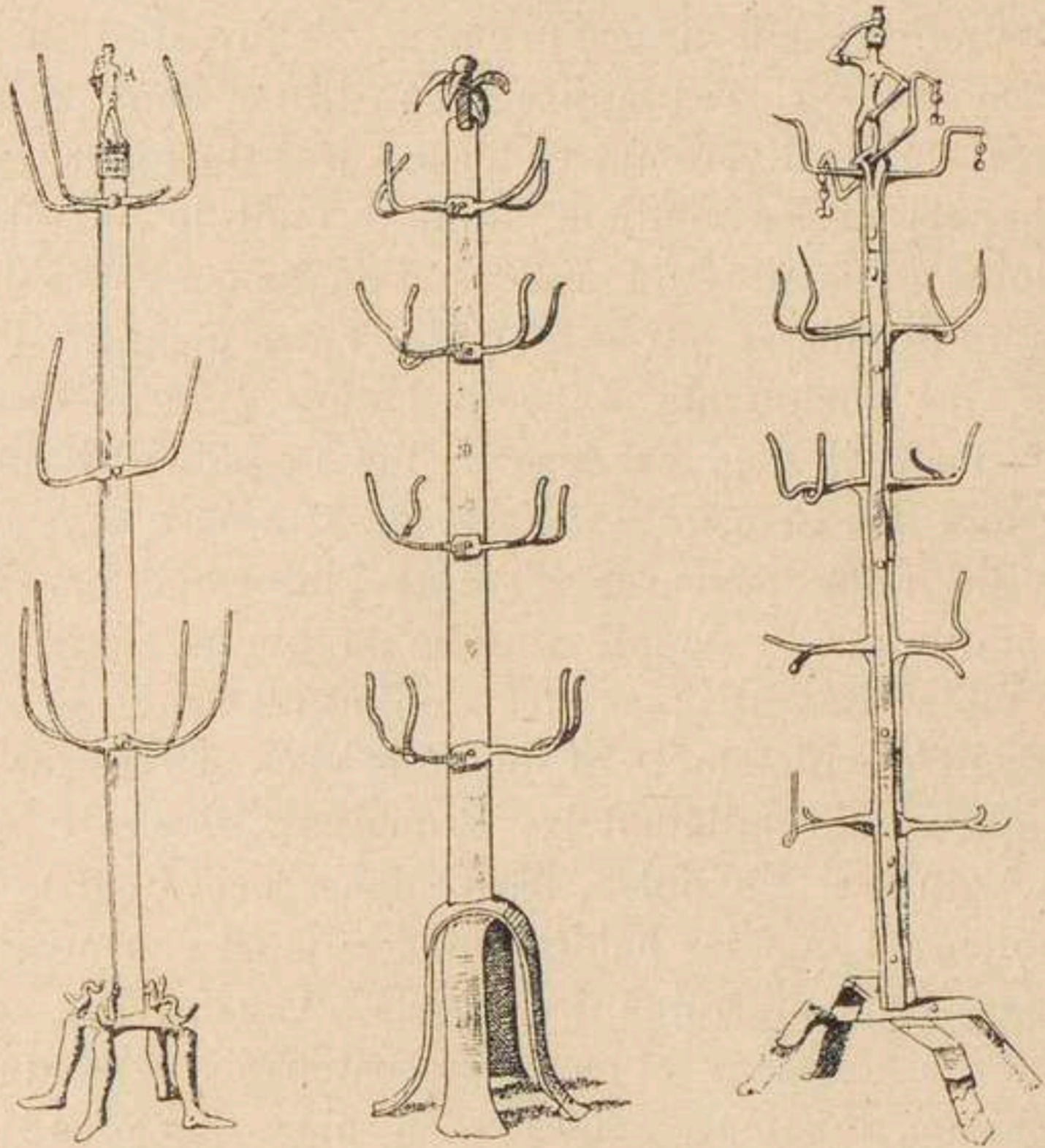


FIG. 1. — Hastiers ou porte-broches étrusques. Vetulonia (prov. de Grosseto)¹.
Échelle : 1/8 gr. nat.

tion les ont considérés comme des candélabres. « De tous les ustensiles de bronze fabriqués en Étrurie, écrit M. Martha, les plus curieux sont les candélabres, ces fameux candélabres dont la renommée avait été jusqu'à

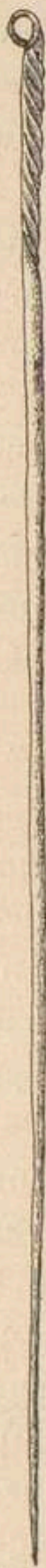
1. FIG. 1. D'après O. Montelius, *Civilisation primitive en Italie*, II, 1, pl. 179, fig. 1; pl. 190, fig. 8; pl. 196, fig. 22.

Athènes. Ce sont aussi de tous les ustensiles ceux que nous connaissons le mieux. Il y en a partout, dans tous les musées, et le nombre s'en accroît chaque jour. Le type le plus ancien nous est fourni par la tombe *del Duce* à Vetulonia. La tige est un mince ruban découpé dans une feuille de bronze et fendu à la partie inférieure de manière à former deux pattes, qui, repliées en sens inverse, lui font une sorte de base. Ces deux pattes sont rivées sur un pied composé de deux autres rubans arc-boutés en demi-cercle et posés en croix l'un sur l'autre : de gros fils de bronze, cloués de distance en distance sur la tige, servent de branches pour piquer des bougies de cire ou de suif. Toute l'ornementation consiste en une statuette d'un art primitif dressée au sommet de la tige ¹. »

Il y a là une erreur manifeste : les branches sont très rapprochées les unes des autres, et leurs extrémités se trouvent sensiblement, de chaque côté, sur une même ligne verticale parallèle à la tige centrale. Dans ces conditions, des bougies de cire fixées aux pointes supérieures seraient nécessairement entrées en fusion sous l'action de la chaleur développée par les flambeaux placés au-dessous. Les prétendus candélabres sont, en réalité, des landiers porte-broches ou *hastiers*, pour les désigner par un terme médiéval. Les vrais candélabres étrusques ne portent pas le long de leur tige ces branches transversales : ce sont des colonnettes surmontées d'un plateau pour lampadaire ou d'un groupe de pointes. La confusion provient de ce que le sommet des candélabres à branches offre beaucoup d'analogie avec la partie supérieure des hastiers. Au surplus, ce qui confirme bien mon opinion, c'est que dans plusieurs sépultures les broches accompagnent les hastiers ².

1. Martha, *L'art étrusque*, p. 527.

2. Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, II, 1, pl. 179, 186, 190, 195, 196.



Quelques-unes de ces broches (*fig. 2*) sont de grandes tiges de bronze, et ressemblent à des épingles de l'âge du bronze agrandies ; elles présentent à leur sommet une partie torse et se terminent par une sorte de boucle en forme de volute, qui déjà permettait de réunir ces objets en faisceaux. Cependant rien encore dans les particularités de leur forme ne peut nous laisser supposer qu'elles aient servi de commune mesure.

Il n'en est plus de même pour un autre modèle provenant également de l'Étrurie, modèle des plus intéressants, mais dont je n'ai rencontré les premiers spécimens que dans deux publications françaises, où leur véritable destination n'avait pas été reconnue.

Le premier, conservé au musée de Rouen, se trouve figuré dans le livre de M. Cartailhac sur les *Âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*. « Il existe au musée de Rouen, dit l'auteur, un objet probablement étrusque (dont nous donnons ici le croquis, *fig. 3*) ; il se compose de cinq grandes broches, en bronze comme tout le reste, fixées par une espèce de cheville à tête de canard, à une sorte de poignée représentant une figurine. Une pièce mobile les tient réunies. Ces broches, qui étaient probablement au nombre de six (car on voit qu'il y a place pour une sixième), sont de grandes tiges de 1^m 40 de longueur ¹, munies en haut de deux ailettes et d'une tête plate en forme de trèfle percé d'un trou par lequel passe la cheville ;

FIG. 2.
Broche de
bronze.
Falerii
(prov. de
Rome) ².

1. D'après les renseignements de M. de Vesly, conservateur du musée de Rouen, leur longueur varie de 1^m 090 à 1^m 085.

2. FIG. 2. D'après *Monumenti antichi*, t. IV, *Atlante*, pl. XII, fig. 24. Échelle: 1/4 gr. nat.

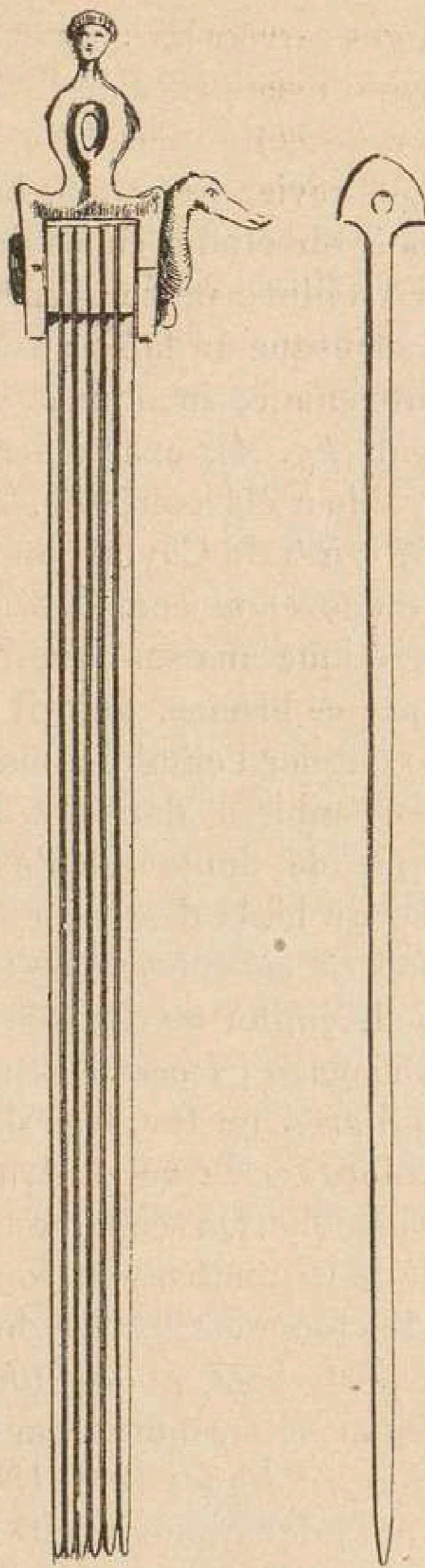
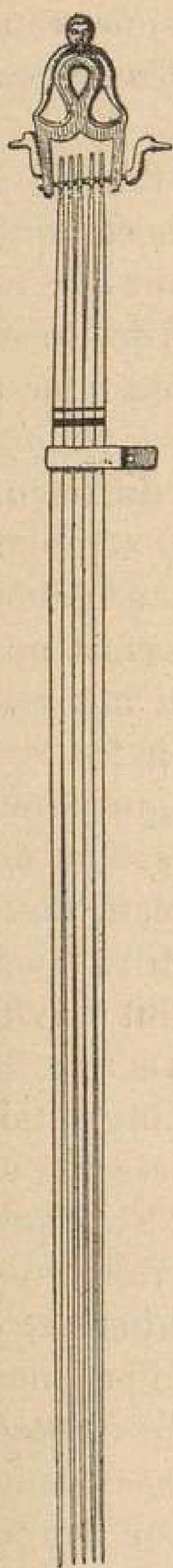


FIG. 3. — Faisceau de broches en bronze. Musée de Rouen¹.

FIG. 4. — Faisceau de broches en bronze. Région d'Ancône².

1. FIG. 3. D'après E. Cartailhac, *Âges préhist. de l'Espagne et du Portugal*, p. 268, fig. 388 et 389. Échelle : env. 1/8 gr. nat.

2. FIG. 4. D'après Caylus, *Recueil d'antiquités*, pl. XLIII, fig. 1 et III. Échelle : env. 1/8 gr. nat.

ces tiges carrées [largeur et épaisseur 8 mill.] ont une grande analogie avec celles de l'Alemtejo. Quelle peut être la destination de cette pièce ¹? »

Nous reviendrons plus loin sur les broches de l'Alemtejo, après avoir étudié celles de l'Étrurie et des pays celtiques. M. Cartailhac ne se méprenait pas en attribuant une origine étrusque au faisceau énigmatique du musée de Rouen, de provenance inconnue. Je suis en mesure d'en citer un second (*fig. 4*), exactement semblable et dont le lieu de trouvaille a été consigné. Il est tiré du tome V du *Recueil d'antiquités* de Caylus, où il a passé inaperçu, l'exemplaire de Rouen étant considéré comme un objet non seulement énigmatique, mais unique. Caylus paraît avoir été fort intrigué par ce bronze, dont il n'est pas parvenu, lui non plus, à s'expliquer l'emploi; aussi l'a-t-il reproduit à la fois dans son ensemble et dans ses détails, avec un soin qui ne permet pas de douter de l'exactitude des gravures. Je dois transcrire ici la description qui accompagne la planche, me bornant à en retrancher les commentaires inutiles: « Au mois de juillet de l'année 1760, on a trouvé, dit Caylus, dans l'ancien *Picenum*, situé dans la Marche d'Ancône, dite *della Marca*, un tombeau de pierre sans aucune inscription. Il renfermoit le bel instrument de bronze représenté sur cette planche. On sçait que ce pays appartenoit aux Étrusques, avant qu'ils tombassent sous la domination des Romains...

« La longueur totale de ce Monument singulier est de *trois pieds sept pouces huit lignes* (1^m 182): l'ornement supérieur et surmonté par un buste de femme(?), a *quatre pouces dix lignes* (0^m 130) de hauteur, et *deux pouces* (0^m 054) de largeur: cette largeur est excédée par une tête de canard, ou d'oye, dont la saillie est *d'un pouce deux*

1. Cartailhac, *Âges préhistor. de l'Espagne et du Portugal*, p. 268

lignes (0^m 031). La tête de cet oiseau, placée à l'extrémité d'une broche qui traverse cette partie de l'instrument pourroit avoir été disposée pour être le mobile d'une vis qui n'a plus de mouvement aujourd'hui : cependant il est vraisemblable qu'elle dirigeoit cette broche qui soutient sans les contraindre six tringles également de bronze; elles sont percées fort au large pour recevoir la broche, et l'on voit au n° III (voir *fig. 4*) la forme de leur tête représentée sur le plat. Ces tringles absolument pareilles sont quarrées, et leur plus grande épaisseur est de *quatre lignes* (0^m 009); elles se terminent en pointe; leur tête surmonte de *huit lignes* (0^m 018) la broche qui les traverse; et leur proportion totale en longueur est de *trois pieds trois pouces quatre lignes* (1^m 064).

« La forme de ce Monument et le détail de ses proportions autorisent la proposition du problème que j'ai exposé plus haut. J'avoue cependant qu'on ne peut regarder ce morceau comme un instrument de musique, les tringles dont il est composé ne rendent aucun son réglé; égales dans leur longueur et dans leur quarré, elles ne fourniroient aucune variété. Je croirois plutôt que cette machine pouvoit servir dans les jeux à donner des preuves d'adresse; cependant sa longueur et son poids de six livres de France l'auroient rendu difficile à manier. Mais j'oublie que je propose un problème à résoudre ¹. »

Les mesures qu'a relevées minutieusement Caylus permettent de constater que son dessin est fidèle. Les diverses dimensions indiquées pour chacune des pièces dont se composent l'objet se retrouvent bien « à l'échelle » sur la reproduction. La poignée exceptée, elles sont d'ailleurs tout à fait les mêmes sur l'exemplaire de Rouen ou différent à peine

1. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. V, 1762, p. 113-114.

les unes des autres de plus de deux pour cent. La largeur et l'épaisseur des broches est de 8 à 9 millimètres, de part et d'autre. Leur longueur, qui est de 1^m 090 à 1^m 085 sur l'exemplaire de Rouen, est de 1^m 064 sur celui de Caylus.

J'ignore ce que cet objet est devenu. A-t-il réellement fait partie de la collection de l'illustre antiquaire ou appartenait-il à un autre cabinet, comme quelques-uns des objets reproduits dans le *Recueil*? Ce qui est du moins certain, c'est que s'il est entré dans le cabinet du Roi avec la collection Caylus, il ne figure plus actuellement parmi les bronzes antiques de la Bibliothèque nationale ¹. Il est non moins sûr qu'on ne saurait l'identifier avec l'exemplaire du musée de Rouen. Celui-ci en diffère par certains détails très caractéristiques. Sur l'exemplaire Caylus, les broches, au nombre de six et non de cinq, c'est-à-dire complètes, sont dépourvues d'ailettes transversales; un des protomés de cygne manque ainsi que les bras du personnage; les têtes de cygnes, plus fortes, comme toutes les parties de la poignée, sont placées plus haut, par rapport au trou de suspension.

Le problème qui intriguait Caylus comporte une solution sûre. Étant donné, d'une part, les particularités de ces faisceaux de tiges, d'autre part, leur provenance étrusque et l'abondance des ustensiles culinaires, broches détachées, hastiers et chenets dans les sépultures toscanes, il est bien évident que ce sont tout simplement des faisceaux de broches à rôtir. Tous les détails de leurs formes, ainsi que leurs dimensions, répondent parfaitement à cette destination. Les grandes broches de fer du moyen âge sont également à section rectangulaire, et pratiquement il est utile qu'il en soit ainsi, afin que les pièces de viande embrochées suivent

1. Sur l'historique de la collection Caylus, voir Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale*, p. xxvii.

le mouvement rotatif de leurs supports, lorsque le cuisinier les fait tourner devant le feu.

Mais, d'autre part, la particularité la plus curieuse, celle qui ne peut manquer de frapper immédiatement un numismate, c'est le nombre des tiges, qui dans les deux exemplaires était de six. Nous avons vu qu'au témoignage de M. Cartailhac, témoignage qui m'a été confirmé par M. de Vesly, conservateur du musée de Rouen, l'exemplaire de cette collection possédait à coup sûr une sixième tige. Ce sont donc bien, ce me semble, des drachmes de six oboles sous leur forme primitive que nous rencontrons ici pour la première fois, et ces drachmes sont munies d'une pièce d'assemblage ou poignée qui réunit les six tiges en un faisceau rigide et solide, en même temps que démontable.

Mon hypothèse s'appuie, d'ailleurs, sur des observations pondérales qui mettent pleinement en évidence la relation de ces drachmes avec la livre étrusque, et par conséquent sa destination monétaire.

M. de Vesly a bien voulu me procurer, avec la plus grande obligeance, les poids et les dimensions exactes de l'exemplaire de Rouen.

Voici le résultat de ses pesées, tant pour l'objet entier que pour chacune des pièces détachées dont il se compose :

1^o Faisceau.

1 ^{re} broche :	0 kil. 422 gr.	} 2 kil. 243 gr.
2 ^e »	0 kil. 424 »	
3 ^e »	0 kil. 450 »	
3 ^e »	0 kil. 472 »	
5 ^e »	0 kil. 475 »	

2° Pièces d'assemblage.

1° Tête d'homme (suspension) :	0 kil. 417 gr.	}	0 kil. 544 gr.
2° Tête de canard (goupille) :	0 kil. 042 »		
3° Chape ou collier :	0 kil. 085 »		
Total général :		2 kil. 787 gr.	

Si maintenant nous supposons l'objet complet, son poids total atteindrait 3 kil. 235, en attribuant à la sixième broche manquante le poids moyen des cinq autres, soit 448 grammes. Mais il est essentiel d'observer que les poids des cinq broches suivent une progression constante de la première à la cinquième. Le jeu de broches comprenait donc des tiges de force graduée, les plus épaisses devant être réservées aux pièces de viande les plus lourdes. Logiquement le poids de la sixième broche devait donc être compris entre 480 et 420 grammes environ. Le poids de la drachme correspondant à ces chiffres extrêmes est de :

$$2 \text{ kil. } 787 \text{ gr.} + 480 = 3 \text{ kil. } 267 \text{ gr.}$$

ou encore $2 \text{ kil. } 787 \text{ gr.} + 420 = 3 \text{ kil. } 207 \text{ gr.}$

Quelle que soit la solution adoptée, le poids total de la drachme correspond donc, avec une approximation suffisante, à 10 livres romaines (3 kil. 270), de telle sorte que, si l'objet était de fabrication romaine et non étrusque, on serait autorisé à l'assimiler, sous le rapport pondéral, à un *decussis*¹. Mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'un

1. On ne saurait fonder aucun calcul exact sur l'indication tout approximative que donne Caylus sur le poids de l'exemplaire de sa collection. Cet objet, d'après lui, pesait six livres, ce qui correspondrait à 2 kil. 937, soit $489,5 \times 6$. Mais comme les indications beaucoup plus précises que Caylus a données sur les dimensions des diverses pièces dont se composait l'objet permettent de constater la grande similitude des deux exemplaires sous ce rapport, nous devons en conclure qu'ayant des dimensions similaires ils devaient être sensiblement du même poids.

objet antérieur, comme nous le verrons, au VI^e siècle; il appartient donc à une époque où les Étrusques devaient avoir déjà pour unité de poids une mine pesant sensiblement le double de la livre romaine¹. Deecke l'évaluait à environ les deux tiers d'un kilogramme². Hultsch calcule que le poids de la moitié de cette mine, c'est-à-dire le poids de la livre étrusque, était compris entre 324 et 331 grammes³.

La drachme du musée de Rouen répond parfaitement à ces données métrologiques. Elle représentait un *poids de cinq mines ou de dix livres étrusques*. Une drachme n'étant elle-même qu'une moitié par rapport au statère qui constituait l'unité, un statère de broches taillé sur ce pied pesait donc dix mines étrusques. Or nous savons que le système monétaire de ce peuple était précisément un système décimal.

On peut rapprocher ces faisceaux de broches des lourds lingots de bronze de l'*aes signatum*, dont quelques-uns, valant cinq as romains (*quincussis*), atteignent un poids égal à la moitié du poids du faisceau, soit 1560 grammes. Comme l'*aes signatum*, les broches étaient alors taillées en Étrurie d'après un multiple exact de l'unité de poids et pouvaient circuler dans le commerce sans nécessiter des pesées à chaque transaction. Elles offraient d'ailleurs cet avantage de se prêter facilement à une subdivision, mais il est probable qu'en fait on ne divisait guère les oboles ainsi réunies en drachme. Des oboles séparées étaient peut-être mises en circulation pour servir d'appoint. On doit d'ailleurs

1. Les problèmes relatifs au poids réel des premières monnaies appartenant au système de l'*aes libral* romain, problèmes sur lesquels les nouvelles publications de M. Willers et de M. Haebler ont ramené récemment l'attention, demeurent en dehors de l'objet de nos recherches. On trouvera dans l'ouvrage de M. Willers un résumé substantiel sur les trouvailles d'*aes rude* (H. Willers, *Geschichte der röm. Kupferprägung*, 1909, p. 17).

2. Müller, *Etrusker*, I, p. 380.

3. Hultsch, *Metrologie*, p. 547 et 687.

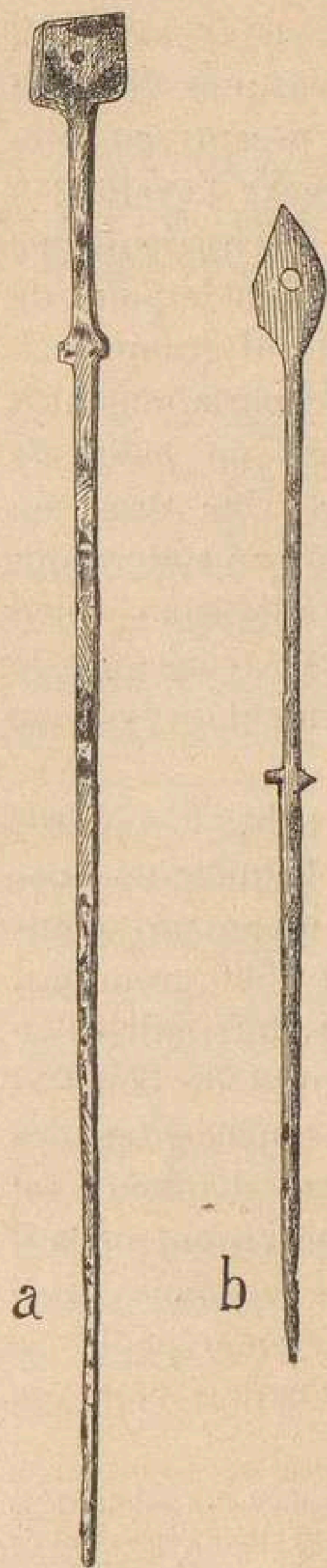


FIG. 5. — a, Broche de fer. Narce. (Falerii, prov. de Rome).

b, Broche de bronze. Cervetri (prov. de Rome)².

observer que le poids de la pièce d'assemblage est relativement assez élevé. Le poids moyen d'une obole prise isolément est de 454-444 gr., tandis que le poids du sixième de la drachme s'élève à 544-534 gr.

Toutes ces particularités semblent bien répondre au caractère mixte du monnayage étrusque; elles révèlent, d'une part, l'influence des étalons helléniques, c'est-à-dire la division en drachmes de six oboles et, d'autre part, l'existence d'un système pondéral comportant une livre à peu près équivalente à la livre romaine¹.

J'arrive maintenant à une question importante, celle de l'attribution chronologique. Il est malheureusement impossible de savoir avec quels objets ont été recueillis l'un et l'autre de ces deux faisceaux. Mais j'ai pu rencontrer dans le compte rendu des importantes trouvailles de Narce (Falerii, province de Rome) la mention de broches non plus en bronze, mais en fer, appartenant cependant à un type similaire (fig. 5 a). Elles proviennent de la sépulture n° 2 de celle des nécro-

1. Voir Mommsen-Blacas, *Hist. de la monnaie, romaine*, I, p. 213.

2. FIG. 5 a. D'après *Monumenti antichi*, t. IV, *Atlante*, pl. XII, fig. 23. Échelle: 1/4 gr. nat.

b. D'après Montelius, *Civilisation primitive en Italie*, II, 2, pl. 336, fig. 9.

poles de Narce qui est désignée sous le nom de *sull' alto della Petrina*.

Enfin une autre broche du même type, en bronze, a été recueillie à Cervetri ¹ (*fig. 5 b*). Ces deux découvertes nous donnent des indications suffisamment précises au point de vue chronologique.

Comme le montre la *figure 5 a*, les broches de Narce sont du même type que les précédentes : même tête plate et élargie percée d'un œillet, mêmes ailettes à quelque distance de la tête. La longueur est de 0^m 562 et correspond exactement à la moitié de celle des exemplaires précédents. Il semble donc de plus en plus probable que ces broches étaient taillées plus ou moins approximativement d'après une échelle pondérale déterminée.

Le mobilier de la sépulture en question nous est connu par l'inventaire détaillé qu'en a publié M. Pasqui ². La tombe consistait en une grande fosse carrée. Malgré des indices de dévastation récente, elle contenait, entre autres objets, des fibules de bronze *di forma detta etrusca*, une lance et deux couteaux de fer, enfin plusieurs broches de fer, dont la moins endommagée est celle que reproduit le compte rendu de la découverte, enfin des vases et trépieds de bronze, des poteries, etc. Il serait trop long de décrire en détail tous ces objets.

M. A. Cozza, dans sa classification chronologique des tombes de Narce, attribuée à la seconde période de la nécropole, c'est-à-dire au VII^e siècle avant notre ère, les tombes

1. Montelius, *Civilisation primitive en Italie*, II, 2, pl. 336, fig. 9.

2. *Monumenti antichi*, IV, col. 428. C'est sans doute par erreur qu'à l'index des tables (p. 583) cette broche est indiquée comme étant en bronze, alors que dans la description du texte (p. 433) elle est donnée comme étant en fer.

sull' alto della Petrina ¹. Cependant à en juger par les objets les plus caractéristiques de la sépulture, cette date pourrait bien être un peu basse. Le dépôt me semble plutôt synchronique avec la *tomba del Guerriero*, c'est-à-dire antérieur aux importations grecques de style orientalisant. C'est encore aux modèles archaïques, de style géométrique européen, qu'appartiennent les vases en tôle de bronze à gros rivets et décor linéaire ². Je ne serai donc pas éloigné de classer plutôt au VIII^e siècle qu'au VII^e la tombe de Narce.

L'autre broche étrusque, celle de Cervetri (*fig. 5b*), est en bronze et d'un modèle semblable : même tête aplatie et perforée, mêmes ailettes transversales. A coup sûr, elle était destinée à faire partie d'un faisceau du même genre que les précédents. Toute la partie inférieure paraît manquer. Nous n'en connaissons pas les dimensions. Elle provient de la célèbre tombe Regulini-Galassi, découverte en 1836. On sait que le mobilier de cette sépulture est considéré comme tout à fait « représentatif » d'une période déterminée de la civilisation étrusque, caractérisée surtout par l'apparition des motifs orientaux dans l'art décoratif et des premières inscriptions ³. Presque tous les archéologues italiens, de même que MM. Hoernes, Pottier et Reinecke, classent cette tombe au VII^e siècle, tandis que M. Montelius la recule au IX^e. Je ne peux entrer ici dans le détail de cette controverse ⁴. Personnellement, malgré la haute autorité du savant suédois en matière de chronologie protohistorique, je n'arrive pas à me convaincre qu'il ait ici raison contre les représentants de l'opinion généralement adoptée.

1. *Mon. antichi*, IV, col. 160.

2. Voir notamment le vase n° 12 de l'inventaire. *Ibid.*, col. 434 (fig. 97), p. 215.

3. Martha, *L'art étrusque*, p. 106-109.

4. Montelius, *Journal of the anthrop. Institute*, Londres, 1897, p. 254-271; — cf. S. Reinach, *L'Anthropologie*, 1897, p. 221. M. S. Reinach incline à se rallier à l'opinion de M. Montelius.

En résumé, dans l'état actuel de nos connaissances, étant donné que la broche de Narce provient d'une sépulture plus ancienne que celle de la tombe Regulini-Galassi, on ne saurait s'écarter beaucoup de la vérité en plaçant aux VIII^e — VI^e siècles les exemplaires que je viens de décrire.

Il est probable que de nouvelles recherches dans les musées de l'Étrurie et des régions voisines permettront de compléter ces indications ¹. J'ajoute que le style du motif figuré ornant les poignées des deux drachmes semble tout à fait confirmer l'attribution chronologique à l'époque que je viens d'indiquer ².

Il me reste d'ailleurs avant d'en finir avec les broches étrusques, à étudier la signification de ce motif : deux protomés de cygnes accostant un personnage humain représenté schématiquement.

Notons tout d'abord une particularité : la poitrine du personnage, sur les deux exemplaires, est percée d'une ouverture cordiforme dans laquelle devait s'engager, selon toute apparence, un crochet de suspension. Si nous connaissions plus exactement les conditions d'installation des ustensiles culinaires près du foyer, peut-être nous serait-il possible de résoudre la question de l'étymologie du mot statère. J'indique à ce sujet, sous toute réserve, une conjecture dont je ne me dissimule pas le caractère encore hypothétique ³. La drachme n'est que la moitié du statère,

1. D'après M. Barnabei et Pasqui, des faisceaux de broches similaires, mais en fer, sont conservés au museo Gregoriano et au musée d'Orvieto (*loc. cit.*, col. 393). Les broches de fer dont j'étudierai plus loin divers spécimens sont rarement assez bien conservées pour se prêter à des observations pondérales. Mais il est possible que les musées étrusques renferment des exemplaires en bronze de ces objets.

2. Cf. J. Déchelette, *Le culte du Soleil aux temps préhistoriques*, extrait *Revue archéologique*, 1909, p. 64.

3. Il y aurait lieu d'examiner à ce sujet les peintures des tombeaux étrusques qui souvent représentent des scènes de banquets. D'après MM. Barnabei et Pasqui, des faisceaux de broches seraient représentés en relief sur un pilastre en stuc de la *tomba degli Scudi* dans la nécropole de Cervetri (*Ibid.*, col. 393).

dont le nom, comme on sait, exprime l'idée de deux objets équilibrés comme les plateaux d'une balance. En principe, le statère est simplement un poids double de la drachme, « la balance, l'égalité de deux moitiés ¹ ». La drachme-broche étant munie d'un trou de suspension, comment ne pas être tenté d'admettre que le jeu de broches complet se composait à l'origine de deux drachmes de six tiges chacune, réunies par un double crochet et suspendues ainsi à proximité du foyer ? Dans cette hypothèse, l'ἄγκυρα « ancre, croc », terme par lequel, suivant Hésychius, on désignait à Chypre le triobole, ne serait-elle pas précisément ce crochet de suspension des deux drachmes augmenté peut-être du poids de quelques anneaux ? Chypre était dans les pays méditerranéens le principal centre de production des ustensiles de cuivre ou de bronze et la fabrication des objets métalliques servant d'instruments d'échange a dû s'y maintenir longtemps.

Déjà on a reconnu que pour expliquer l'origine de l'ἄγκυρα-monnaie, il faut remonter au temps où les ustensiles tenaient encore lieu de commune mesure ² ; d'autre part, la faible valeur attribuée à l'ἄγκυρα (trois oboles) indique assez qu'il s'agit d'un objet de faible poids et nullement d'une ancre de bateau. Peut-être ces conjectures pourront-elles être contrôlées un jour à l'aide des découvertes archéologiques.

Pour le moment, je me bornerai à rappeler ici un passage d'une comédie d'Anaxippus, cité par Athénée ³, d'où il semble

1. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, col. 436.

2. Babelon, *loc. cit.*, col. 514 ; — Svoronos, *loc. cit.*, dans *Revue belge de numismatique*, 1909, p. 389.

3. Athénée, IV, 169 B. J'extrais cette citation du mémoire de M. Engelmann indiqué à la note ci-après, à propos de la *πρετέρα*. Je rappelle que, d'après Suidas, le poète comique athénien Anaxippus florissait au temps de Démétrius Poliorcète (commencement du IV^e siècle av. J.-C.).

bien résulter qu'à Athènes vers le IV^e siècle, le jeu de broches complet se composait effectivement de douze tiges, c'est-à-dire des deux drachmes de six oboles. Nous y trouvons en effet cette énumération des objets que doit apporter un cuisinier : Ζωμήρουσιν φέροις, ὀβελίσκους δώδεκα, κρεάγραν, θυίαν, τυροκνήστιν παιδικήν, etc. Ainsi une batterie de cuisine bien assortie comportait *douze broches*, une cuillère à pot, une sorte de grande fourchette à croes (κρεάγρα) ¹, un mortier, etc.

On conçoit aisément qu'en cette matière, il n'y ait pas eu cependant de règle bien fixe et qu'antérieurement à l'émission de la monnaie, la composition des drachmes ait varié, dans une certaine mesure, suivant le temps et les lieux. Je n'en veux pour preuve que le πεμπώβολον homérique, ustensile servant à rôtir les viandes sur le bûcher du sacrifice et dont la forme a fait l'objet de controverses archéologiques ². Les indications qui précèdent permettent, je crois, de résoudre le problème, tout en nous montrant que certains peuples helléniques employaient à l'époque homérique une drachme de cinq broches. On a cru, sur la foi des lexicographes alexandrins ³, que cet objet était une sorte de fourche à cinq dents. Mais, *a priori*, et pour des raisons d'ordre pratique, cette explication est peu satisfaisante ⁴. Si les tiges du πεμπώβολον eussent été fixées à un

1. Sur cet ustensile, voir Engelmann, *Das homerische Pempobolon*, dans *Jahrbuch des deutsch. archäol. Instituts*, VI, 1891, p. 173. La κρεάγρα est représentée dans un grand nombre de collections étrusques.

2. *Iliade*, I, 463; — *Odyssée*, III, 460.

3. Apollon, *Lex. hom.*, 129, 29 : πέντε ὀβελίσκοι τριαινοειδῆς ἐκ μιᾶς λαβῆς; — Héychius : πεμπωβόλους πέντε ὀβελίσκους ἐκ μιᾶς λαβῆς συνεχρομένους τριαινοειδῆς.

4. M. Helbig (*Das Homerische Epos*) avait voulu assimiler le πεμπώβολον homérique à l'objet dont nous venons de parler (note 1), sorte de main métallique, où les doigts sont remplacés par des croes. Mais on a démontré à l'aide de représentations figurées que cet ustensile, d'un tout autre usage, est la κρεάγρα, appelée aussi λύκος ou ἀρπάγη, servant à retirer du chaudron les quartiers de viande bouillie. Il n'a rien de commun avec le πεμπώβολον (voir Engelmann, *Jahrbuch des deutschen archäol. Instituts*, t. VI, 1891, p. 173).

même manche, comme celles d'une fourche ou d'un trident, tout le système de broches tournant ensemble, il n'eût pas été possible de régler la cuisson de chaque morceau séparément. Dans le langage numismatique, πεντώβολον ou πεμπώβολον signifie une somme ou une pièce de cinq oboles¹. Or puisque primitivement l'έξώβολον ou drachme était un faisceau de six oboles-broches, par assimilation nous devons tenir le pentobole homérique pour un faisceau de cinq broches, dont les exemplaires étrusques nous donnent parfaitement l'idée. Dans la célébration des sacrifices que décrivent l'Iliade et l'Odyssée², pendant la première partie de la cérémonie les jeunes gens qui assistent le sacrificateur tiennent dans leurs mains les πεμπώβολα : les broches en sont détachées quand vient le moment de faire rôtir devant la flamme du bûcher certains restes des victimes³.

L'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée a puisé, comme on sait, une grande partie de ses récits dans les vieux thèmes des aèdes éoliens. En conséquence, si l'on considère l'ensemble des faits archéologiques et des données litté-

1. Cette division de la drachme a été frappée à Athènes au v^e siècle (Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, p. 422).

2. νέοι δὲ παρ' αὐτόν ἔχον πεμπώβολα χερσίν.

Αὐτὰρ ἐπεὶ κατὰ μῆρ' ἑκάη καὶ σπλάγγν' ἐπάσαντο,
μίστυλλον τ' ἄρα τᾶλλα καὶ ἀμφ' ὀβελοῖσιν ἔπειραν.

(*Iliade*, I, 463-465).

3. Nous devons encore rappeler ici un passage de la *Vie d'Homère*, ouvrage faussement attribué à Hérodote, où il est dit que les Éoliens se distinguaient des autres peuples de la Grèce par certains rites spéciaux, qu'ils étaient les seuls à ne pas brûler les hanches des victimes et à faire cuire les entrailles sur cinq broches, les autres Grecs usant pour cela de trois broches : Ἀιολῆες γὰρ μόνοι τὰ σπλάγγνα ἐπὶ πέντε ὀβελῶν ὀπτῶσιν, οἱ δὲ ἄλλοι Ἕλληγες ἐπὶ τριῶν (Hérod., *De vita Homeri*, c. 37, ed. Schweigh; — cf. A. Maury, *Hist. des religions de la Grèce antique*, II, p. 93). Trois étant la moitié de six, je suis porté à croire que cette indication, bien que relativement récente, est basée sur une interprétation de quelque texte ancien mentionnant des hastiers à trois rangs de crochets. L'auteur de la *Vie d'Homère* ignorait que ces crochets pouvaient être doubles (voir fig. 1).

raires que je viens de rappeler, on serait conduit à résumer comme suit ce que l'on pourrait appeler la protohistoire de la drachme dans les régions grecques et étrusques, aux temps dipyliens ou villanoviens, c'est-à-dire pendant les derniers siècles qui précédèrent l'invention de la monnaie.

Tandis que les Éoliens employaient de préférence des jeux de broches composés de cinq tiges, c'est-à-dire des pentoboles, les Doriens faisaient surtout usage d'hexoboles. En raison de l'importance des mines de fer de la Laconie, qui ont procuré aux Doriens la matière de tant d'armes et d'ustensiles, les hexoboles de fer furent livrés au commerce en quantité considérable au cours des siècles immédiatement antérieurs à la création de la monnaie d'argent.

Ces ustensiles de première utilité devinrent naturellement un des principaux étalons de valeur dans les transactions commerciales. Les puissantes colonies doriennes de l'Italie et de la Sicile, notamment Tarente et Syracuse, les répandirent dans la Péninsule. Il est même probable qu'elles circulèrent en Italie un peu avant les dates traditionnelles de la colonisation grecque, c'est-à-dire avant la seconde moitié du VIII^e siècle, car les Grecs ont établi le plus souvent leurs colonies sur des points fréquentés déjà par leur marine marchande.

Le commerce étrusque les adopta, mais avec une modification portant tout à la fois sur le poids et sur la matière. L'île d'Elbe et les mines tyrrhéniennes produisaient alors beaucoup de cuivre et peu de fer¹. On sait quelle est la rareté de ce dernier métal, et notamment des armes de fer, à l'époque villanovienne. C'est pourquoi, bien après la fin de l'âge du bronze nous rencontrons en Étrurie des broches de bronze, alors que l'emploi du fer était plutôt indiqué pour des ustensiles de cette nature.

1. Ps.-Aristote, *Mir. Ausc.*, 93.

La poignée des broches étrusques est ornée d'une petite figure virile, accostée de deux protomés d'oiseaux d'eau, cygnes ou canards. Cette représentation, reproduite exactement de même sur chacune des deux broches, se prête à d'intéressants commentaires. Mais, pour ne pas entrer dans de trop longs développements, je prierai ici le lecteur de se reporter au mémoire que j'ai publié en 1909 sur le *Culte du Soleil aux temps préhistoriques*¹. En m'appuyant sur de nombreux exemples, j'ai eu l'occasion de montrer combien est fréquent en Italie et dans les régions voisines, à la fin de l'âge du bronze et au premier âge du fer, le *leit motiv* de la roue ou du personnage humain entouré de deux cygnes ou protomés de cygnes. (La figuration toute schématique de cet oiseau se confond souvent avec celle du canard.) Rapprochant ces images des textes et des traditions mythologiques, je me suis attaché à établir que, loin d'être purement décoratives, elles présentaient une signification essentiellement religieuse, la roue ou ses dérivés, dont le principal est le swastikâ, n'étant autre chose ici qu'une représentation du soleil. En tout cela il n'est question, — ai-je besoin de le redire? — que de la signification *originelle* de ces symboles, dont le sens a pu nécessairement s'oblitérer peu à peu. Cette signification de la roue et du swastika a été reconnue depuis longtemps par les numismates, mieux placés peut-être que les archéologues pour en contrôler l'exactitude. Sur les monuments italiques, ligures, ombriens et étrusques, la roue solaire est souvent accompagnée des deux cygnes, association toute naturelle puisque cet oiseau sacré des Ligures se retrouve dans l'art hellénique comme compagnon et attribut d'une ancienne divinité solaire des peuples du nord, l'Apollon hyperboréen. Mais, de plus, j'ai montré qu'à la période étrusque, *un personnage humain, figuré tantôt en buste,*

1. *Revue archéologique*, 1909, I, p. 305 et suiv.

tantôt en pied, se substitue souvent à la roue et en occupe la place traditionnelle entre les deux oiseaux. J'ajoutais que, logiquement, ce personnage devait être un équivalent anthropomorphe de la roue, c'est-à-dire appartenir au cycle des divinités héliques, en un mot que la roue et le personnage aux cygnes étant équivalents peuvent alterner entre eux. Or précisément l'examen des symboles que portent les plus anciennes monnaies étrusques, succédanées des drachmes-broches, confirme pleinement mes conjectures. C'est la roue qui est le symbole caractéristique des plus anciennes monnaies de cuivre étrusques et ombriennes appartenant à la série de l'*aes grave*. Elle constitue sur toutes les pièces le type presque uniforme de la série, quelle que soit leur valeur.

Voici, en effet, d'après Mommsen ¹, le classement des pièces de l'*aes grave* étrusque :

1. Roue sur les deux faces (Cortona ?).
2. Roue d'une forme particulière (Lignes radiées ou roue dégénérée).
3. Roue et bipenne (Sur l'association de la roue à la bipenne, voir mon *Manuel*, II, 1, p. 481 et fig. 205).
4. Roue et vase à deux anses.
5. Roue et amphore.
6. Roue et ancre.
7. Roue et ancre avec la légende « $\chi\alpha$ ».
8. Tête de face et instruments de sacrifice.

On sait combien il est difficile d'établir des démarcations précises entre l'*aes rude*, l'*aes signatum* et la monnaie proprement dite. On passe de l'un à l'autre de ces systèmes par une série de modifications progressives dans la forme, le poids et les signes extérieurs des lingots. Il est donc, à

1. Th. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, I, p. 226.

première vue, assez naturel de rencontrer sur ces broches monétaires le prototype ou l'équivalent des symboles religieux que porteront plus tard, par une sorte de consécration officielle, les monnaies publiques.

Mais, en réalité, il se présente ici une question complexe. Si le faisceau de broches porte une image divine de même nature que la roue des plus anciennes monnaies étrusques, cette image doit-elle être interprétée déjà comme une sorte de symbole monétaire au premier stade de son évolution ? Je ne le pense pas. La présence d'une représentation religieuse sur cet objet ne doit nullement s'expliquer par des considérations d'ordre commercial. C'est dans le tréfonds des vieilles croyances antiques qu'il nous faut chercher la solution du problème.

Chez tous les peuples italiques, je peux dire chez tous les peuples aryens, le foyer était, dès la haute antiquité, l'autel domestique où le père de famille accomplissait les sacrifices prescrits par le culte des morts. Tous les objets qui le meublaient, les chenets, les landiers et les broches, participaient ainsi à une même consécration rituelle. En Gaule, les chenets de terre cuite sont à peu près invariablement surmontés d'une tête de bélier et la persistance de cette figuration permet de lui assigner une signification religieuse¹. En Italie, cette consécration des ustensiles du foyer, chenets, broches, hastiers, apparaît plus évidente encore. Sur les chenets euganéens, c'est le cheval, l'animal attelé à la roue solaire qui prend la place du bélier. Chez les Étrusques, c'est le cygne². Or j'ai montré que sur les plus anciennes représentations solaires des peuples européens, le cheval et

1. J. Déchelette, *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, dans *Revue archéol.*, 1898, II, p. 63 et 245 (Voir ci-après fig. 13).

2. Voir Montelius, *Civil. prim. en Italie*, II, 2^e partie, pl. 240, fig. 15, 16 ; pl. 259, fig. 21 ; pl. 308, fig. 13 ; pl. 335, fig. 13 ; pl. 372, fig. 32. — Hoernes, *Mittheil. praehist. Commission*, Vienne, 1903, p. 116, fig. 59.

le cygne remplissent la même fonction et alternent entre eux comme conducteur de la roue.

Comme le culte du feu céleste (feu solaire et feu de la foudre) se confondait avec le culte du feu allumé sur l'autel domestique, tous les ustensiles du foyer étaient appelés à recevoir l'image de ces deux animaux, le cheval ou le cygne, ou encore celle du taureau, symbole de la foudre. En fait, parmi les découvertes italiques, on ne trouve pour ainsi dire pas un de ces objets dont l'ornementation, lorsqu'elle existe, n'ait pour motif principal l'une ou l'autre de ces représentations figurées.

En proposant une nouvelle interprétation du mythe de « l'obole à Charon », je montrerai plus loin comment ces mêmes motifs passèrent des ustensiles du foyer au mobilier funéraire, par suite de l'intime relation qui unissait alors le foyer à la sépulture. Dès lors, nous ne nous étonnerons plus de rencontrer sur les ossuaires villanoviens, vases non point domestiques mais funéraires, un décor composé exclusivement de ces mêmes motifs, d'une signification bien définie : rouelles, disques étoilés, cercles, cygnes ou oiseaux d'eau, swastikas, petits personnages humains ¹.

Au point de vue numismatique, ce système d'interprétation permet d'apporter une explication logique à un fait bien souvent constaté : l'abondance de la roue, du swastika et de leurs dérivés graphiques sur les plus anciennes monnaies.

Je viens de parler de la roue à propos du numéraire des Étrusques. On sait, d'autre part, combien le swastika est fréquent sur le premier monnayage grec. C'est avec raison que des numismates, surpris de l'y rencontrer si souvent, notamment « sur des monnaies du VI^e ou du VII^e siècle,

1. Cette observation s'applique également au mobilier funéraire de l'époque mycénienne (Voir *Le culte du Soleil*, p. 54).

par conséquent très voisines sinon contemporaines de l'invention de la monnaie »¹, lui ont attribué la priorité sur les autres types monétaires. En réalité, roue et swastika ne sont que les deux principales variétés d'un même symbole et leur abondance sur les plus anciennes monnaies s'explique d'elle-même, par ce fait que les peuples gréco-italiques avaient choisi de préférence comme instruments d'échange les ustensiles du foyer, le chaudron où l'on faisait bouillir les viandes, le trépied supportant ce chaudron², les broches sur lesquelles elles rôtissaient, peut-être aussi le croc (*ἄγκυρα*) auquel étaient suspendus la crémaillère ou les faisceaux de broches.

Presque tous ces objets sont représentés dans nos collections et suffisamment étudiés pour que nous puissions distinguer ceux qui sont à peu près contemporains de l'invention de la monnaie ou sont quelque peu antérieurs. Or il est manifeste — et je crois l'avoir mis en évidence — que ces ustensiles sont précisément ceux qu'ornent les symboles solaires. Dans l'Italie du nord et l'Europe centrale, il n'est guère d'ouvrages de chaudronnerie, situles et grands vases, qui, à cette époque, ne présentent l'image des cygnes escortant la roue ou ses dérivés³. Il est infiniment probable qu'il en fut de même à l'époque dipylonienne dans certaines régions helléniques, car on sait quelles sont les étroites affinités entre les arts dipylonien, hallstattien et villanovien, et cette similitude des figurations plastiques a pour origine la communauté des croyances⁴. Mais nous ne connaissons encore que très imparfaitement le mobilier domestique de cette période en Grèce, et la pénurie des matériaux nous prive encore des

1. Mowat, *Bulletin Soc. Antiq. France*, 1896, p. 240.

2. Sur le chaudron considéré comme commune mesure à l'époque homérique, voir Babelon, *Les origines de la monnaie*, p. 72.

3. J. Déchelette, *Le culte du Soleil*, p. 35-40.

4. *Ibid.*, p. 61.

rapprochements si nombreux et si typiques que nous procure l'Étrurie.

En résumé, je crois fermement que sur une large zone des régions hellénique et italique, en particulier chez les Doriens et les Étrusques, les divers ustensiles meublant le foyer, et comme tels consacrés au culte domestique et aux divinités du feu, ont précédé immédiatement comme étalons d'échange les plus anciennes monnaies. Tout naturellement celles-ci reçurent par tradition des symboles appartenant au même cycle, notamment la roue et son équivalent, le swastika. Ça et là ces motifs archaïques se conservèrent jusqu'à une époque avancée. Quant au vieux cygne européen, j'ai montré qu'à partir de la seconde période hallstattienne, lors de l'invasion d'une faune orientale dans l'art gréco-italique, il perdit beaucoup de son importance. Au surplus, il était matériellement impossible aux premiers artistes monétaires de représenter un sujet aussi complexe que les cygnes escortant la roue ou son équivalent. Il suffisait que le motif principal, la roue ou le swastika, fût figuré. On donna le plus souvent la préférence au second de ces symboles, parce qu'il se compose d'éléments rectilignes plus faciles à graver qu'un tracé circulaire. Cette considération d'ordre pratique avait son importance à une époque où la technique de la fabrication des monnaies en était encore à ses premiers essais.

Avant de passer à l'étude des drachmes de broches chez les peuples gaulois, je dois ajouter que je n'en connais encore aucun exemple parmi les trouvailles romaines, mais, comme la suite de ce mémoire montre leur grande dispersion au nord de l'Étrurie, il est bien évident qu'elles ont dû circuler également sur les marchés du Latium, et l'on peut même se demander si le souvenir de ce numéraire primitif n'a pas

contribué à la formation des légendes relatives aux monnaies de fer du roi Numa ¹.

II. *La drachme et l'obole primitives chez les Celtes.* — Nous savons par le périple du prétendu Scylax ² que le peuple gaulois des Sénons, après avoir pris part à la prise de Rome en 390, s'établit sur le littoral de l'Adriatique dans la zone à peu près limitée aujourd'hui par Ancône et Rimini. Ainsi fixés sur la marche de la Cisalpine, ils devaient reculer les premiers devant les légions, quand les Romains, tirant vengeance du désastre de l'Allia, commencèrent aux dépens des Celtes cette longue série de campagnes dont le drame d'Alésia fut un des derniers épisodes. En 283, ils étaient expulsés du territoire qu'ils détenaient depuis un siècle environ sur les côtes de l'Adriatique.

C'est une bonne fortune pour l'archéologie qu'une très riche nécropole sénonaise remontant à cette courte période d'occupation ait été découverte à Montefortino, localité située à trois kilomètres d'Arcevia et à quarante de Senigallia ³.

Grâce à ces données historiques, l'âge approximatif des sépultures et des nombreux objets variés composant leur mobilier se trouve nettement déterminé. Explorée méthodiquement de 1894 à 1896, cette nécropole se composait de sépultures en nombre relativement faible, mais contenant un mobilier très varié et parfois d'une richesse exceptionnelle. Les tombes explorées, au nombre de 47, étaient toutes sans exception à inhumation et orientées de l'est à l'ouest,

1. Suidas, éd. Bernhard, I, col. 780. v. ἀσάρια. Sur ces légendes, cf. Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, p. 4, note 5; — Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, I, p. 176.

2. Scylax, *Periplus*, ch. xviii (*Geogr. minores* de Didot, I, p. 25).

3. Brizio, *Il sepolcreto gallico di Montefortino presso Arcevia*, *Monumenti antichi dei Lincei*, IX, III, 1901, p. 616.

plus ou moins exactement. La plupart des fosses, spécialement les plus riches, avaient été revêtues de murs en pierres sèches et couvertes d'un pavement horizontal, construit après l'ensevelissement du cadavre ordinairement déposé sur la terre nue et plus rarement dans un cercueil de bois.

Les sépultures de Montefortino ont révélé un fait des plus importants : l'influence profonde qu'exerça rapidement la civilisation étrusque sur celle des Celtes, lors du contact immédiat des deux peuples. Les Sénons de Montefortino ont encore conservé leur armement. Ils ont toujours la grande épée de fer qui promena l'épouvante dans le monde méditerranéen, épée décriée bien à tort par Polybe. La seule présence de cette arme dans les sépultures de Montefortino suffirait à indiquer la nationalité celtique des inhumés. Les fosses ressemblent à celles des nécropoles de la Marne, mais le luxe du mobilier et l'abondance des objets étrusques décèlent une modification profonde des mœurs celtiques. Comme les soldats d'Annibal se laisseront amollir par les délices de Capoue, les Gaulois n'ont pu se soustraire en Étrurie à l'énergivante influence du luxe toscan. On reconnaît à peine l'étroite parenté de ces guerriers vêtus à l'étrusque et faisant usage du strigile avec ceux de la Gaule transalpine ou de la Bohême, si elle n'était établie de la façon la plus catégorique par les données historiques comme par la composition de l'armement et la nature des rites funéraires.

C'est dans ces sépultures sénonaises, dont la date est nécessairement comprise entre les années 390 et 283 av. J.-C., que nous retrouvons les vieux obélisques étrusques, non plus en bronze, mais en fer, comme ceux de Sparte, d'Argos et de Byzance ¹. Nous relevons leur présence dans les sept

1. Nous savons par le témoignage des auteurs anciens que les Celtes employaient la broche comme ustensile de cuisine. « Leur nourriture [des Gaulois], raconte

tombes suivantes, dont nous allons indiquer sommairement le contenu et le numéro d'ordre, d'après l'inventaire de Brizio ¹.

N° 23. Très riche sépulture de femme. Strigile. Bracelet d'or. Anneau d'or, à chaton orné d'une figure de Minerve. Pendants d'oreilles et torques en or. Miroir gravé. Paire de chenets en fer. Porte-aiguille en os. Trois dés en os. Boutons de verre. *Broches de cuisine en fer*. Sept coutelas de fer. Grande chaudière de bronze.

N° 32. Riche sépulture de femme. Pendants d'oreilles en or. Anneaux d'or avec pierres gravées. Figurine votive en terre cuite. Miroir gravé. Beau flacon de bronze estampé. Autres vases de bronze. Deux coutelas de fer. Strigile. *Broches de cuisine en fer*. Céramique.

N° 33. Épée. Pointe de lance. Javelot. Pilum. *Huit broches de fer liées en faisceau*. Cinq coutelas de fer. Anneau d'or avec agate gravée. Quatre vases d'argent. Vaisselle de bronze. Céramique.

N° 34. Épée à fourreau de fer. Passoire de bronze. Strigile de fer. *Huit broches de fer, longues de 1^m 40*. Sept couteaux de fer. Vaisselle de bronze et d'argile.

N° 39. Sépulture de femme. Anneau d'or. Collier en grains de verre et d'ambre. Grand balsamaire d'albâtre. Sept coutelas de fer. Vases de bronze et vases d'argile. Miroir gravé. *Faisceau de huit broches de cuisine*.

Athénée, d'après Posidonius, se compose d'un peu de pain et de viandes abondantes tantôt bouillies, tantôt rôties sur la cendre ou sur des broches. « Ἡ τροφή [Κελτῶν] δ' ἐστὶν ἄρτοι μὲν ὀλίγοι, κρέα δὲ πολλὰ ἐν ὕδατι καὶ ὄπτα ἐπ' ἀνθράκων ἢ ὀβελίσκων (Deipnos., IV, p. 151 E).

De son côté, Diodore de Sicile écrit : « Pendant le repas, les Gaulois sont assis à terre sur des peaux de loups ou de chèvres. Tout auprès sont établis des foyers où le feu abonde et qui sont garnis de chaudières ou de broches chargées de viandes en énormes morceaux ». Πλησίον δ' αὐτῶν ἐσχάραί κεῖνται γέμουσαι πυρός καὶ λέβητας ἔχουσαι καὶ ὀβελούς πλήρεις κρεῶν ὀλομερῶν (V, 28).

1. Cf. J. Déchelette, *Montefortino et Ornavasso, Étude sur la civilisation des Gaulois cisalpins*, dans *Revue archéol.*, 1902, I, p. 248-250.

N^o 46. Vases de bronze. Deux strigiles de fer. Épée. Ciseaux de fer. Couteaux. *Faisceau de broches de cuisine*. Bracelets de bronze. Céramique.

N^o 47. Vases de bronze. Chenets et *broches de cuisine en fer*. Lance et couteau. Céramique.

Ainsi les faisceaux de broches en fer se sont rencontrés dans sept tombes et — fait important à observer — aussi bien dans les sépultures d'hommes (sépultures à épée n^{os} 33, 34, 46 ou à lance, n^o 47) que dans les sépultures de femmes (n^{os} 23, 32, 39). On doit également observer que partout les broches sont accompagnées de coutelas de cuisine et deux fois de chenets en fer. Le coutelas permettait de dépecer les viandes avant la cuisson. Nous l'avons déjà rencontré à côté des broches dans les sépultures de Narce, ce qui témoigne encore de la conservation des anciens usages. Il est possible que l'oxydation ait anéanti quelques-uns des chenets, ustensiles légers et, par conséquent, plus périssables que les faisceaux de broches.

Brizio, ne connaissant pas les exemplaires de bronze décrits ci-dessus, n'a pu indiquer l'origine de ces broches de Montefortino, et l'idée ne lui est pas venue de les rapprocher des oboles monétaires. Aussi n'en a-t-il pas consigné les poids. A en juger par les dessins qu'il en a publiés et que nous reproduisons ici (*fig. 6 et 7*), il semble que dans leur état actuel elles se prêteraient mal à des observations pondérales. Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater leur ressemblance étroite avec les faisceaux étrusques. Elles sont toujours réunies, écrit Brizio, *par faisceaux de six, de sept et aussi de huit pièces*; leur longueur ordinairement supérieure au mètre atteint parfois 1 m. 30 et même, au maximum, 1 m. 40. Terminées par une partie large, aplatie au marteau et perforée d'un trou, elles ont toutes été trouvées enfilées dans une poignée mobile et liées par quatre ou

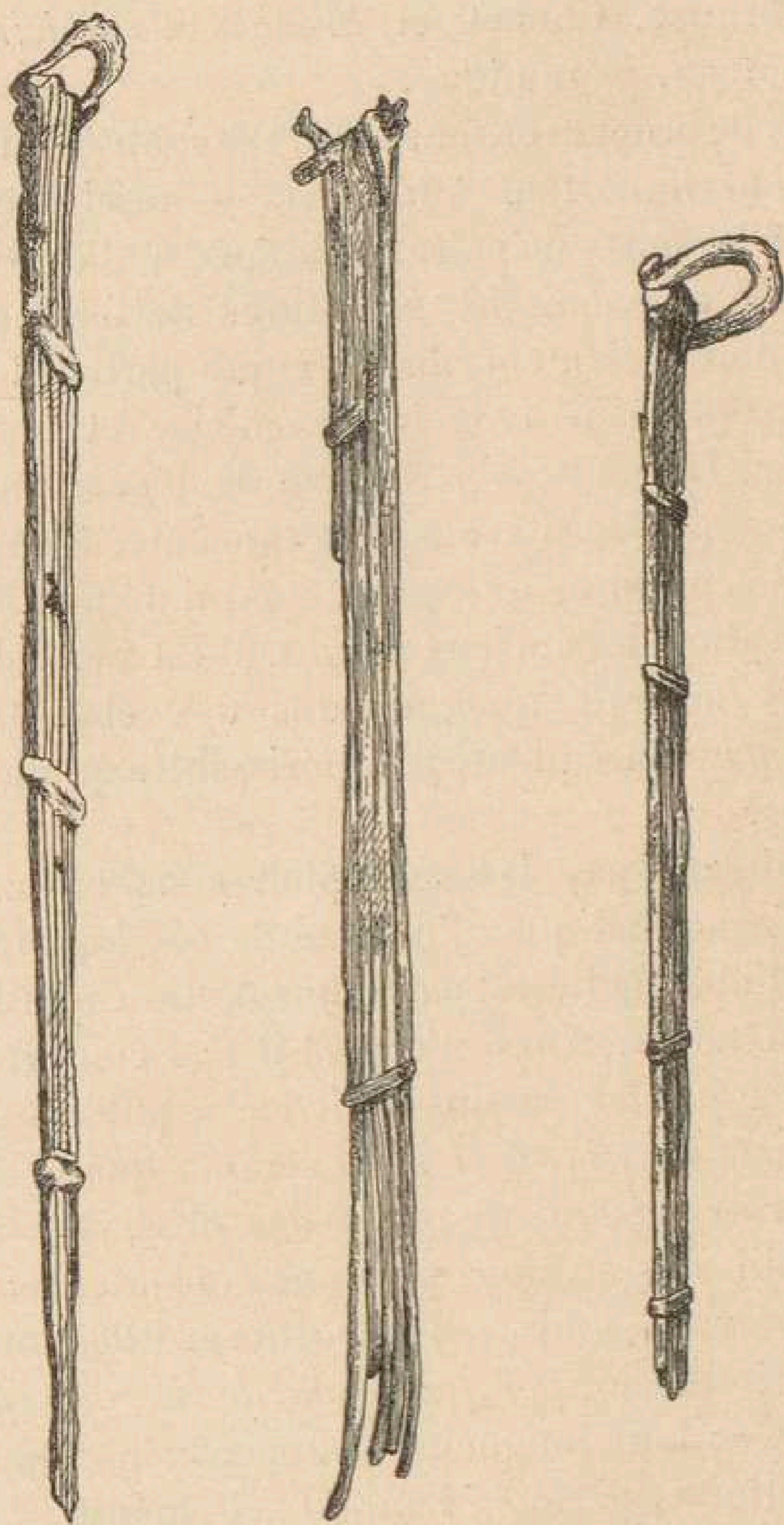


FIG. 6. — Faisceaux de broches en fer.
Montefortino (prov. d'Ancône) ¹.

FIG. 7. — Faisceau
de broches en fer.
Montefortino (prov.
d'Ancône) ².

1. FIG. 6. D'après *Monumenti antichi*, IX, III, pl. IX, fig. 13; pl. VIII, fig. 2; pl. V, fig. 6. — N^o 1, 2, env. 1/10 gr. nat. — N^o 3, env. 1/12 gr. nat.

2. FIG. 7. D'après *Monumenti antichi*, IX, III, pl. IV, fig. 1. Échelle : env. 1/8 gr. nat.

cinq coulants transversaux disposés à des intervalles déterminés.

« Huit broches de même forme, ajoute Brizio, encore en partie soudées ensemble par la rouille et traversées à leur sommet par un axe commun, ont été recueillies dans le cimetière gaulois de S. Quirico. Elles mesuraient en longueur 1 m. 10 et étaient associées à cinq coutelas en fer de 0 m. 36 à 0 m. 39 de long ¹. »

Quatre des faisceaux de Montefortino ont été publiés. Leur reproduction nous dispense de les décrire plus longuement. Les deux exemplaires les mieux conservés nous font connaître la forme semi-circulaire de la poignée. Les broches ne possèdent plus les petites ailettes qu'on voit sur les exemplaires de bronze, un peu au-dessous de la poignée ; la multiplicité des coulants rendait ce talon inutile.

La figuration religieuse des anciens exemplaires de bronze a disparu, ce qui ne peut nous surprendre, les nouvelles broches étant postérieures de deux ou trois siècles aux précédentes. Celles-ci servaient d'ustensiles à la fois domestiques et cultuels en même temps que d'instrument d'échange. Or il est bien évident qu'une fois entré dans la circulation un objet monétaire de faible valeur ne pouvait conserver longtemps une ornementation compliquée. En se propageant, la drachme de broches s'est donc nécessairement simplifiée. Au surplus, la substitution du fer au bronze était encore un obstacle à la reproduction des anciens motifs symboliques.

A en juger par le nombre des coulants d'assemblage, il semble, malgré la présence des couteaux de cuisine dans les sépultures, que les broches composant ces faisceaux n'étaient

1. Brizio, *loc. cit.*, col. 777 ; — Cf. pour S. Quirico, *Notizie degli Scavi*, 1891, p. 307.

plus guère destinées à servir comme ustensiles usuels. Toute oxydation des coulants devait faire obstacle au démontage des faisceaux¹. Ceux-ci ne circulaient sans doute que comme étalon de valeur, et dans la pratique on les divisait rarement, même pour opérer un paiement. Les nombreuses *heptoboles* et *octoboles* mises en circulation à côté des hexoboles, ainsi que les oboles simples à tige non perforée dont nous verrons bientôt des exemples donnaient toute facilité pour effectuer les appoints sans rompre les faisceaux.

De la Gaule cisalpine, la drachme de fer passa en Transalpine par la grande voie commerciale de la vallée du Rhône. Nous en avons pour preuve plusieurs découvertes jusqu'à ce jour inconnues ou méconnues, en premier lieu celle d'un bel exemplaire, d'une conservation exceptionnelle, trouvé à Chalon-sur-Saône dans le lit de cette rivière. Ici encore, l'archéologie peut mettre à contribution les données de l'histoire.

On sait quelle était, à l'époque celtique et romaine, l'importance de *Cabillonum*, ville éduenne située sur la grande route commerciale reliant à la Provence et à l'Italie la Gaule du nord et de l'est. Les Romains, après la conquête, y établirent la résidence du *praefectus classis araricae*, en raison de sa situation géographique qui en faisait un centre de négoce de premier ordre. Au surplus, à l'époque celtique, *Cabillonum* était à coup sûr, pour les Éduens, le principal lieu de perception des droits de péage qu'ils prélevaient sur

1. On racontait en Grèce que le fer destiné à servir de monnaie chez les Spartiates était rendu impropre à tout usage au moyen d'une trempe à chaud dans le vinaigre (Plut., *Lyc.*, 9; Pollux, 9, 79). Il est difficile d'expliquer l'origine de cette légende. Elle paraît s'accorder du moins avec mon hypothèse que les broches de fer monétaires, pendant la dernière période de leur circulation, n'étaient guère employées comme ustensiles.

les marchandises remontant ou descendant la Saône. Celle-ci les séparait des Séquanes. La possession des péages était pour les deux peuples la cause d'incessants conflits, « chacun d'eux, nous dit Strabon, s'attribuant la propriété de l'Arar et la jouissance des droits de passage de cette rivière ¹ ».

Or en 1869-70, au cours d'importants travaux exécutés pour la construction d'un pont dans le lit de la Saône à Chalon, une drague a rencontré à cinq ou six mètres sous des alluvions récentes, les vestiges de l'ancien port de cette ville, c'est-à-dire des restes de constructions en pilotis. La découverte passa en quelque sorte inaperçue. Elle ne fut mentionnée que par une relation de quelques lignes, insérée dans une revue locale, mais ce bref mémorial qui a toute l'éloquence des chiffres rapporte qu'on estima à près de 24000 le nombre des pointes d'amphores ramenées par la drague, sans compter un nombre presque égal de débris d'autres vases ².

Les objets métalliques ne faisaient nullement défaut au milieu de cette énorme accumulation de débris céramiques attestant l'importance du port de Chalon comme centre d'importation des

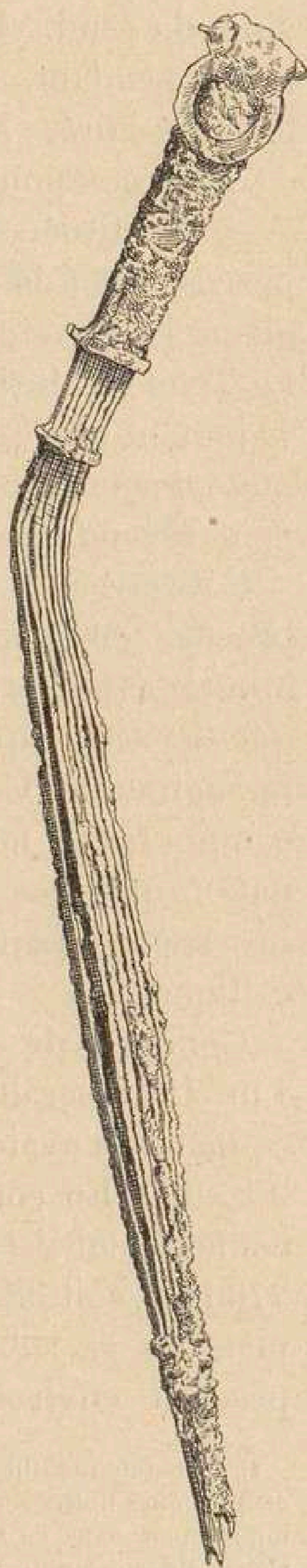


FIG. 8. — Faisceau de sept broches en fer. Lit de la Saône, à Chalon. Collection Millon, à Dijon. — Env. 1/7 gr. nat.

1. Strabon, IV, III, 3.

2. *Matériaux d'archéologie et d'histoire*, Chalon-sur-Saône, 1869, p. 109 et 151.

vins du sud. Il s'est trouvé heureusement dans cette ville, pendant la période des découvertes, un archéologue éclairé, M. Millon, pour sauver de l'abandon ou de la dispersion ces précieux débris. Sa riche collection¹ s'est constituée en partie à l'aide de ces trouvailles composées tout à la fois d'objets gaulois, romains ou mérovingiens. La série gauloise comprend dix épées du type dit de La Tène et plusieurs javelots. A ces armes caractéristiques s'ajoutent quelques pièces de la plus grande rareté, notamment des entraves de prisonniers, que l'archéologie celtique peut revendiquer en toute certitude.

C'est avec ce lot d'objets qu'a été recueilli un faisceau de broches en fer, exactement du même type que ceux de Montefortino et merveilleusement conservé (*fig. 8*), sauf que sa partie supérieure est recouverte d'une sorte de gangue ferrugineuse. Cet objet, d'ailleurs inédit, était considéré comme tout à fait énigmatique. Je n'en ai compris la destination qu'après avoir été conduit par mes études sur les broches étrusques à rechercher ces ustensiles en pays celtiques.

Composé de sept broches quadrangulaires, longues de 1 m. 10, il serait tout à fait complet si deux ou trois de ses coulants n'avaient disparu. Son poids actuel s'élève à 2 k. 900. En comptant 200 gr. pour la poignée et les trois coulants subsistants, le poids de chaque obole est donc de $2700 : 7$, soit 385 grammes. Une drachme du même modèle, mais de six oboles, en lui supposant cinq à six coulants, pèserait environ 2 k. 600. En comparant ce poids à

1. Le catalogue illustré de cette collection, comprenant de nombreuses planches et plusieurs notices archéologiques, est actuellement sous presse. On trouvera notamment dans ce volume (Geuthner, éditeur) la monographie du tumulus de Courcelles-en-Montagne (Haute-Marne), luxueuse sépulture d'un chef gaulois du v^e siècle. Elle contenait avec des objets celtiques un *stamnos* en bronze, un vase peint et un miroir de bronze, ces trois objets d'origine grecque et sans doute importés d'Étrurie.

celui de la drachme du musée de Rouen, on constate qu'il est diminué de deux livres, c'est-à-dire que la drachme aurait passé du poids du *decussis* à celui de l'*octussis* ($327 \times 8 = 2616$). Mais ici nous sommes entourés d'incertitudes ; les calculs ne peuvent reposer sur des bases aussi solides que pour les broches de bronze, en raison de l'oxydation du métal. Enfin nous ignorons par quelles variations a passé la valeur du fer par rapport au bronze du VII^e au IV^e siècle.

Il est du moins intéressant de constater que ce poids moyen des sept tiges (385 gr.) différerait peu du poids moyen des oboles également en fer trouvées dans l'Héraion d'Argos (403 gr.). Voici en effet ce qu'écrit au sujet de ces dernières M. Svoronos : « La longueur des oboles qui restent intactes atteint 1 m. 17. La photographie de M. Waldstein nous montre que primitivement la plupart d'entre elles atteignaient une longueur égale pour toutes, soit 1 m. 20. Leur corps est carré et l'un de leurs bouts se termine par une petite lance, ce qui justifie leurs anciennes appellations « *aiguillons pour piquer les bœufs* », « *broches* » et « *flèches* ». [Les indications qui précèdent montrent que deux de ces termes sont impropres.]

« Après un premier examen de l'état où elles existent aujourd'hui, on en a trouvé 32 d'intactes, possédant la longueur primitive (presque 1 m. 20), 32 ayant à présent les trois quarts de cette longueur primitive, 17 d'une longueur de 50 à 60 centimètres, 40 d'une longueur de 40 à 50 centimètres, 32 d'une longueur de 40 à 30 centimètres, 23 d'une longueur de 20 à 30 centimètres. En plus, il y a une grande quantité (100 au moins) de fragments plus petits, comme aussi d'innombrables morceaux très oxydés et boursoufflés par l'humidité, surtout des broches qui formaient la surface de la masse, complètement oxydées et brisées depuis la découverte.

« Le tout n'a pas encore été pesé. Mais j'ai trouvé, après pesée partielle, qu'une poignée (drachme) de ces oboles, c'est-à-dire six des mieux conservées, ont un poids de 2 k. 418 (soit gr. : 495 + 417 + 401 + 385 + 378 + 342). Je calcule que la masse entière était formée de 180 broches environ, dont chacune pesait en moyenne 403 gr., soit pour toute la masse un poids total de 72 k. 540 ¹. »

Il paraît donc que le dépôt de l'Héraion représentait la valeur de 30 drachmes ($30 \times 6 = 180$). Mais leur état d'oxydation n'a pas permis à M. Svoronos d'en donner une description bien complète. Les broches n'étaient-elles pas également réunies en faisceaux avec poignée ou tout au moins assemblées au moyen de coulants? Il est possible qu'un nouvel examen permette de s'en assurer. M. Svoronos a reconnu que du plomb avait été coulé à l'extrémité des faisceaux pour les rendre impropres à tout usage. Ce plomb n'enveloppait-il pas des poignées terminales?

La grosse masse de fer (voir ci-dessus, p. 6, note 1) découverte avec les broches est sensiblement du même poids : « M. Waldstein, écrit M. Svoronos, dit que cet objet étrange est « *quite inexplicable* ». Mais je crois qu'à cause de son enfouissement à côté de la masse des broches de fer, à cause de la similitude complète existant entre sa forme et sa longueur (1 m. 20) avec celles des broches conservées intactes (1 m. 17—1 m. 20), et aussi à cause des témoignages anciens desquels il résulte que non seulement Phidon frappa une monnaie d'argent à Egine, mais qu'il « confisqua » aussi les mesures et qu'il a introduit de nouveaux poids (c'est lui qui a fait adopter les fameuses mesures appelées par lui phidoniennes), il est probable, sinon certain, que cet objet est l'étalon des broches de fer préphidoniennes découvertes en même temps que lui. Pour ces broches, nous avons

1. Svoronos, *loc. cit.*, dans *Rev. belge de numismatique*, 1909, p. 120.

vu plus haut, dans les sources indiquées, qu'on les mettait en circulation après les avoir pesées (« πρὸς σταθμόν, σταθμοῖς τοὺς ὀβελίσκους παρεδίδοσαν οἱ ἀρχαῖοι »¹ »).

D'après ce que nous savons déjà des broches étrusques dont le statère correspond sensiblement à l'unité de poids, il y a lieu, je crois, de ne point généraliser cette dernière assertion. Il est, d'ailleurs, tout à fait probable que de nouvelles recherches dans les collections italiques y révéleront la présence de faisceaux similaires et permettront de contrôler les constatations qui précèdent.

Je dois ajouter que la collection Millon contient encore une broche isolée du même modèle que les précédentes, sauf que son poids était diminué environ de moitié²; en outre, sa tête, bien qu'aplatie au marteau, n'a pas été perforée. Ces petites broches circulant isolément facilitaient le paiement des sommes de minime valeur.

Après ces découvertes de Chalon-sur-Saône se place celle de la célèbre sépulture à char de Somme-Bionne (Marne). L'inventeur de cette tombe, M. Morel, et ceux qui après lui en ont décrit le mobilier, ont désigné sous le nom de « traits » des tiges de fer à section carrée, placées longitudinalement à la gauche du guerrier³. En réalité, ce sont des broches semblables aux précédentes. Leurs dimensions (incomplètes, elles ont encore 0^m 90), leur forme (tige mince à section carrée, une extrémité appointée, l'autre terminée par un méplat *perforé d'un trou*), leur voisinage

1. Svoronos, *loc. cit.*, p. 121.

2. Le poids de cette broche dont l'extrémité manque est de 170 grammes.

3. Morel, *La Champagne souterraine*, pl. 7 et 9 (fig. 1 et 6). En examinant la planche, 7 qui représente l'ensemble de la sépulture avec les objets à la place qu'ils occupaient, on voit clairement que l'une des broches avait conservé sa boucle terminale; ce détail a échappé à l'inventeur, parce que cette partie de la broche était séparée de sa tige. — On a signalé une broche en fer dans la tombe à char de Berru (Marne), tombe de la même époque que celle de Somme-Bionne (*Mém. Soc. Antiq. de France*, 1874, p. 95).

avec un long coutelas de cuisine, comme à Montefortino, tout cela nous montre nettement que nous avons affaire à un de ces mêmes faisceaux de broches. Mais on les a retrouvées en mauvais état de conservation, brisées en fragments, et au nombre de trois seulement. Peut-être une partie du faisceau avait-elle été plus ou moins anéantie par la rouille.

La tombe de Somme-Bionne est celle d'un chef gaulois ayant vécu sans doute un peu avant la prise de Rome par les Gaulois et l'ouverture du cimetière de Montefortino, c'est-à-dire dans la seconde moitié du v^e siècle. Il était inhumé, comme on sait, avec une coupe en argile peinte, de fabrique attique, à laquelle on peut attribuer cette date. Ainsi, avant la conquête de la Cisalpine, les Gaulois avaient déjà reçu de l'Italie ce modèle de broches et sans doute aussi, suivant leur habitude, ils en avaient eux-mêmes forgé de similaires.

Une autre trouvaille confirme, de concert avec les précédentes, la large diffusion des broches de type étrusque ou gréco-étrusque sur le territoire celtique. Elle tend également à établir que leur introduction dans les pays situés au nord des Alpes commença avant la conquête de la Cisalpine.

En 1901, l'exploration d'un tumulus de l'époque de Hallstatt (phase récente), située à Beilngries (Haut Palatinat bavarois), amena la découverte de divers objets, notamment de deux chenets de fer, accompagnés de broches de même métal (*fig. 9*). A gauche du cadavre étaient déposés un *umbo* (?) de fer oxydé, un poignard (ou couteau ?) de fer à rivets de bronze et plusieurs débris de même métal, des feuilles de bronze ayant appartenu à une ceinture, quelques autres menus objets de bronze. Les broches étaient placées près des pieds du squelette, du côté ouest, liées ensemble

et fortement endommagées. A côté gisaient un grand nombre d'ossements d'animaux ¹.

Au sujet de ces trouvailles, M. Ranke a signalé deux autres découvertes de chenets de fer protohistoriques au

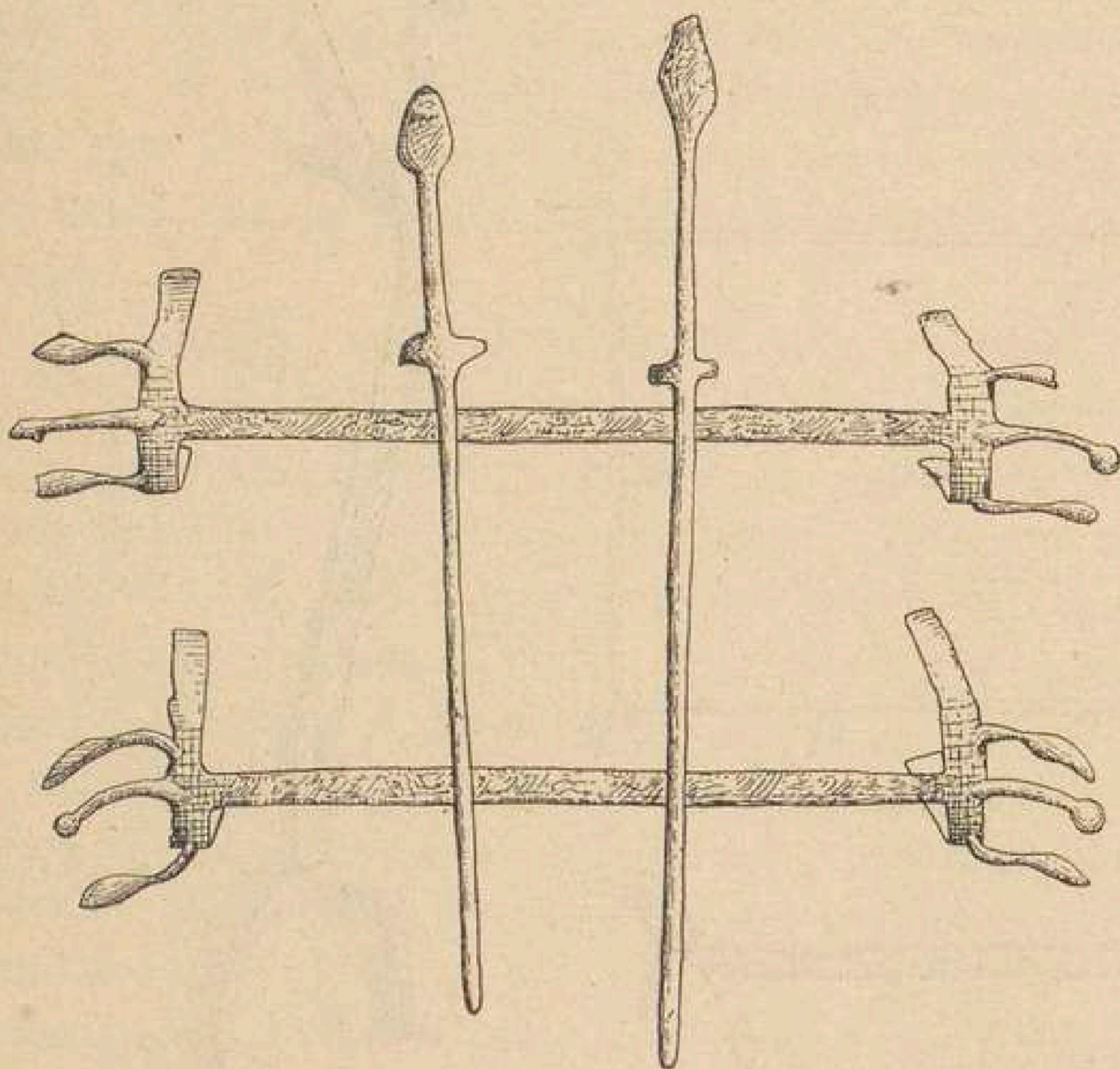


FIG. 9. — Chenets et fragments de broches en fer. Beilngries (Haut Palatinat bavarois) ². — Env. 1/7 gr. nat.

nord des Alpes : les trois fragments de Gurina ³ et un exemplaire bien conservé du musée d'Innsbruck provenant

1. J. Ranke, *Feuerböcke und Bratspiesse aus prähist. Zeit. in Bayern*, dans *Korrespondenz-Blatt der deutschen Gesell. f. Anthr.*, 1906, p. 128. La découverte est due à M. le D^r Thenn, qui a cru que l'oxydation du métal suffisait à expliquer la réunion des broches en paquet. Les indications précédentes nous montrent que cette explication est sans doute insuffisante.

2. FIG. 9. D'après J. Ranke, *Korrespondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie*, 1906, p. 130, fig. 2.

3. R. Meringer, *Studien zur germanischen Volkskunde*, dans *Mittheil. d. anthrop. Gesells. in Wien*, 1891, p. 143; — Meyer, *Gurina im Obergailthal*, pl. XII.

du cimetière romain de Salurn ¹. En réalité, ces objets sont loin d'être rares, mais leur destination a été souvent méconnue et surtout ils n'ont pas été rapprochés les uns

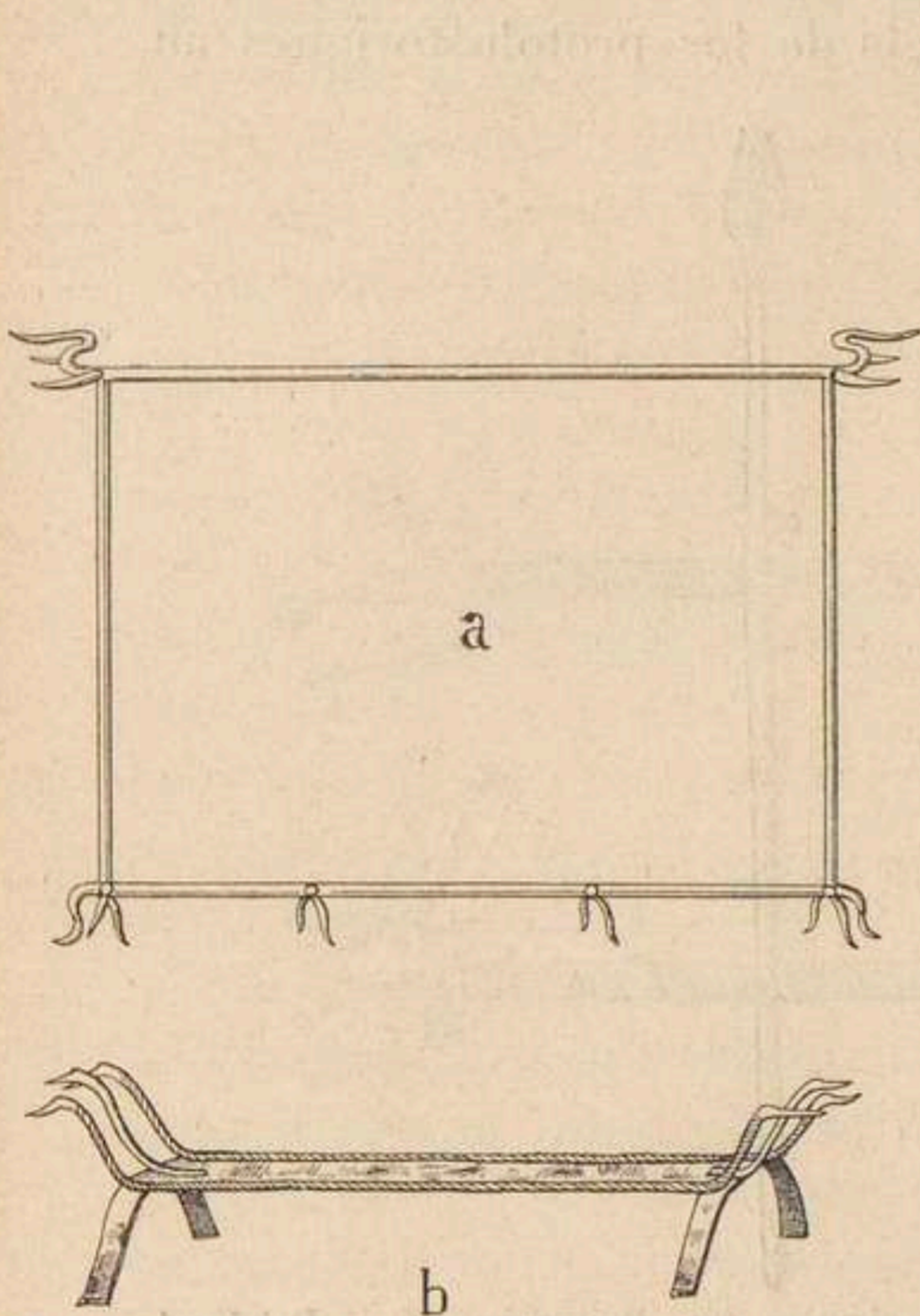


FIG. 10. — a, Chenet en fer de Vulci (prov. de Rome) ².
b, Chenet de bronze. Musée Gregoriano à Rome.

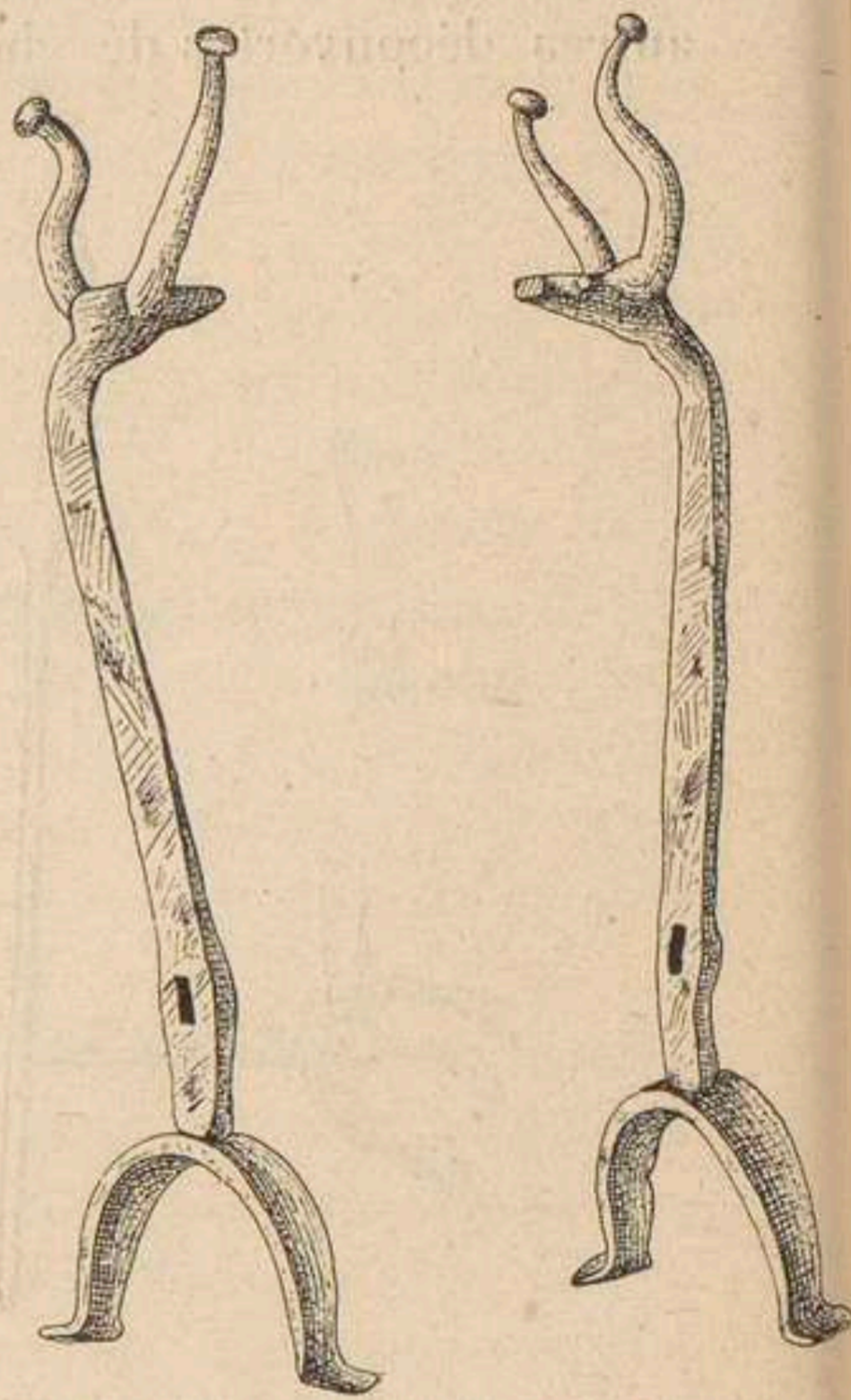


FIG. 11. — Hanches de chenets en fer.
Wauwil (canton de Bâle, Suisse) ³. —
Env. 1/7 gr. nat.

des autres. Sans essayer d'en dresser ici une statistique méthodique et sans m'arrêter à des descriptions qui m'entraîneraient à de trop longs développements, je me borne à

1. R. Meringer, *loc. cit.*, p. 146, fig. 181.

2. FIG. 10. a. D'après Montelius, *Civilisation primitive en Italie*, II, 2, pl. 259, fig. 21.

b. D'après Hoernes, *Mitteilungen der prähistorischen Commission der Kais. Akademie der Wissenschaften*, 1893, p. 116, fig. 59.

3. FIG. 11. D'après Heierli, *Anzeiger für Schweizerische Allertumskunde*, 1906, p. 271, fig. 163.

indiquer plusieurs trouvailles parvenues à ma connaissance, outre celles de Beilngries, de Gurina et de Salurn. Presque toutes proviennent de dépôts funéraires :

Des chenets ou fragments de chenets en fer de l'époque de La Tène ont été trouvés à Stradonitz ¹, dans la Marne ², à Vienne ³, à Arras ⁴, à Wauwil (Suisse) ⁵, à Horschowitz (Bohême) ⁶ et enfin dans les Iles Britanniques ⁷. Il est possible que des broches de fer aient parfois accompagné ces chenets, sans qu'on ait recueilli leurs débris rongés par la rouille.

Le plus ancien, celui de Horschowitz (époque de La Tène I), rappelle tout à fait par son type et ses dimensions ceux de l'Étrurie. Les plus récents, toujours dérivés des modèles italiques, présentent des formes plus ou moins originales. Il est donc bien évident que les Celtes ont emprunté cet ustensile à l'Italie, en même temps que le modèle des faisceaux de broches ⁸.

Le modèle de chenet-landier du type de Commelles (Marne), à deux barres horizontales superposées, est aussi un modèle italique. Il dérive du type auquel appartient l'exemplaire de Vulci (*fig. 10 a*).

Je me borne à reproduire ici les chenets de Wauwil

1. Pic, *Le Hradischt de Stradonic (Bohême)*, trad. J. Déchelette, pl. XXXVIII, fig. 26 et pl. XXXIX, fig. 2. Il s'agit de fragments incomplets, mais reconnaissables.

2. Sépulture de Commelles (découverte par M. Ch. Coyon) : deux beaux landiers très bien conservés, surmontés chacun de deux têtes de bélier. Je dois à M. l'abbé Breuil la communication des photographies.

3. Musée de Lyon, pièces inédites.

4. Quicherat, *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, I, *Antiquités*, p. 430. Exemplaire orné de têtes de bovidés. On peut se demander d'après le dessin publié si l'objet n'a pas été modifié par une restauration.

5. Heierli, *Der « Feuerbock » von Wauwil*, dans *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, 1906, p. 271.

6. Pic, *Památky archaeologicki a mistopisné*, XXI, 1904-1905, p. 162, pl. IV, fig. 9.

7. Cf. Joseph Déchelette, *Le bélier consacré aux divinités domestiques*, p. 25.

8. M. Ranke a déjà indiqué ce fait dans son article sur les chenets de Beilngries (*loc. cit.*, p. 130).

(fig. 11) et de Beilngries (fig. 9), ainsi qu'un de ceux des Iles Britanniques, trouvé en 1852, à Careg Coedog, près Capel Garmon (Denbighshire) ¹. Cet exemplaire (fig. 12)

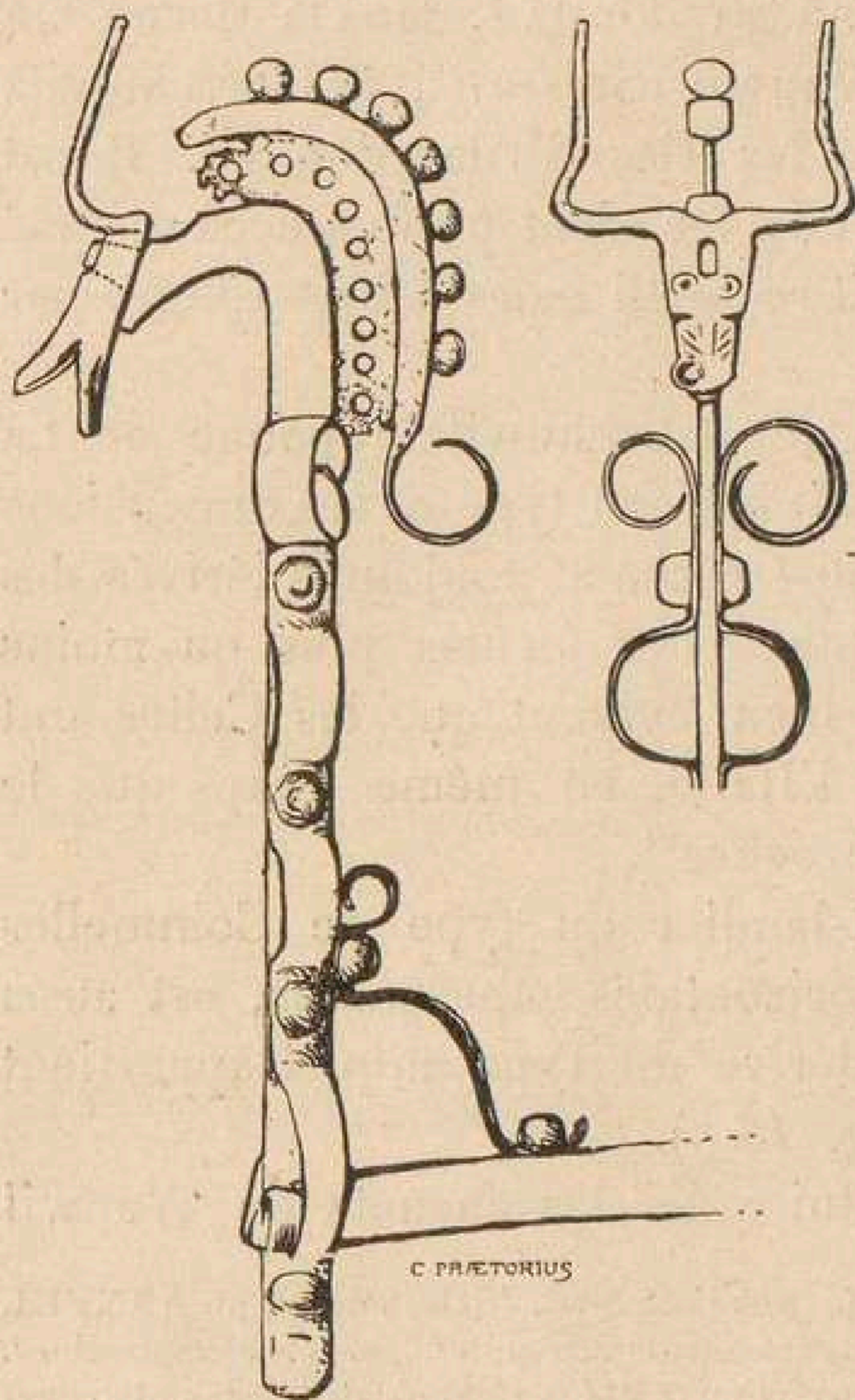


FIG. 12. — Chenet de fer. Careg Coedog, près Capel Garmon (Angleterre) ². — Env. 1/8 gr. nat.

provient d'une tourbière. Il se compose de deux tiges verticales réunies à la base par une lame transversale et terminées par des têtes de bovidés à encolure ou crête curieusement ornée. Le détail le plus intéressant est la présence d'un mince ruban de fer rivé de chaque côté des montants. D'un rivet à l'autre le ruban décrit une courbe de manière à former une série de boucles semi-circulaires. On a pris à tort ces boucles pour de simples ornements. Ce sont, en réalité, les points de support des broches. Cette pièce de style celtique n'est peut-

être pas antérieure à l'époque romaine.

Chez les habitants de la Gaule, les chenets étaient le

1. J. Evans, *Carnedd and Cromlech at Capel Garmon, near Llandryst*, dans *Arch. Cambrensis*, 3^e série, II, p. 91; — Cf. Romilly Allen, *Two Kelto-roman finds in Wales*, *Ibid.*, janvier 1901, p. 39.

2. FIG. 12. D'après Romilly Allen, *Two Kelto-roman finds in Wales*, *Archæologia Cambrensis*, 1901, p. 40, fig. 6.

plus souvent d'argile. Ces objets très intéressants, mais longtemps négligés par les archéologues, abondent dans les collections gallo-romaines. La *fig. 13* reproduit trois des plus curieux spécimens, ceux du musée de Nantes. Ce sont, comme on le voit, de véritables landiers, munis, sur une de leurs faces latérales, de petites cavités disposées en deux



FIG. 13. — Chenets en terre cuite, à tête de bélier. Musée de Nantes¹. — Env. 1/7 gr. nat.

rangées longitudinales et permettant de garnir ces ustensiles de tout un jeu de broches. Tous ces chenets, sauf de rares exceptions, sont surmontés par des têtes de bélier².

La forme des broches de Beilngries est, comme on le voit, tout à fait semblable aux précédentes. Toutefois leur

1. FIG. 13. D'après J. Déchelette. *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, ext. *Rev. archéol.*, 1898, p. 19, fig. 18-20.

2. En 1898 j'en ai dressé une première liste comprenant trente-neuf exemplaires. Je pourrais aujourd'hui publier un supplément important à ce premier inventaire (J. Déchelette, *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenets gaulois*, dans *Revue archéol.*, 1898, II, p. 63 et 245).

extrémité en spatule ne semble pas perforée. Elles ont du moins les ailettes caractéristiques placées un peu au-dessous de leur tête, ailettes qui servaient d'arrêt au coulant d'assemblage supérieur. Elles sont également à section carrée et ne mesurent actuellement que 0 m. 585 de long, mais elles paraissent avoir été réduites par l'oxydation ¹.

Il est probable qu'en Italie, à partir du III^e siècle, et surtout après la frappe des premières monnaies d'argent dans l'atelier du Capitole (269 av. J.-C.), les broches cessèrent de circuler comme instrument d'échange. Vers la même époque, grâce à la diffusion du monnayage gaulois, il en fut sans doute de même au nord des Alpes. Cependant César signale encore chez les Bretons l'usage d'étalons primitifs en fer : *Utuntur aut aere aut nummo aureo aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo* ². Un manuscrit porte *taleis* (barres) au lieu d'*annulis* ³, ce qui semble bien être la leçon correcte. On peut voir en effet dans les vitrines du British Museum plusieurs de ces barres de fer monétaires auxquelles César faisait très probablement allusion. Elles ont été recueillies surtout dans les régions où le monnayage gaulois demeura peu productif. Je n'insisterai pas sur ces lingots dont la forme (*fig. 14*) ne répond pas aux oboles étrusco-celtiques et dont la liste des trouvailles est déjà longue. Leurs poids semblent être des multiples d'une livre de 309 gr. qui aurait été en usage chez les Bretons. En effet, la plupart des exemplaires correspondent assez bien soit à cette unité ou à sa moitié, soit à

1. Cela semble du moins résulter du faible intervalle qui sépare les ailettes de la pointe (Comp. la *fig. 5 a*).

2. *De bello gallico*, V, 12, § 4.

3. Voir Haverfield, *Proceedings Soc. Ant. London*, 1904-05, p. 186; — Rice Holmes, *Ancient Britain*, p. 250.

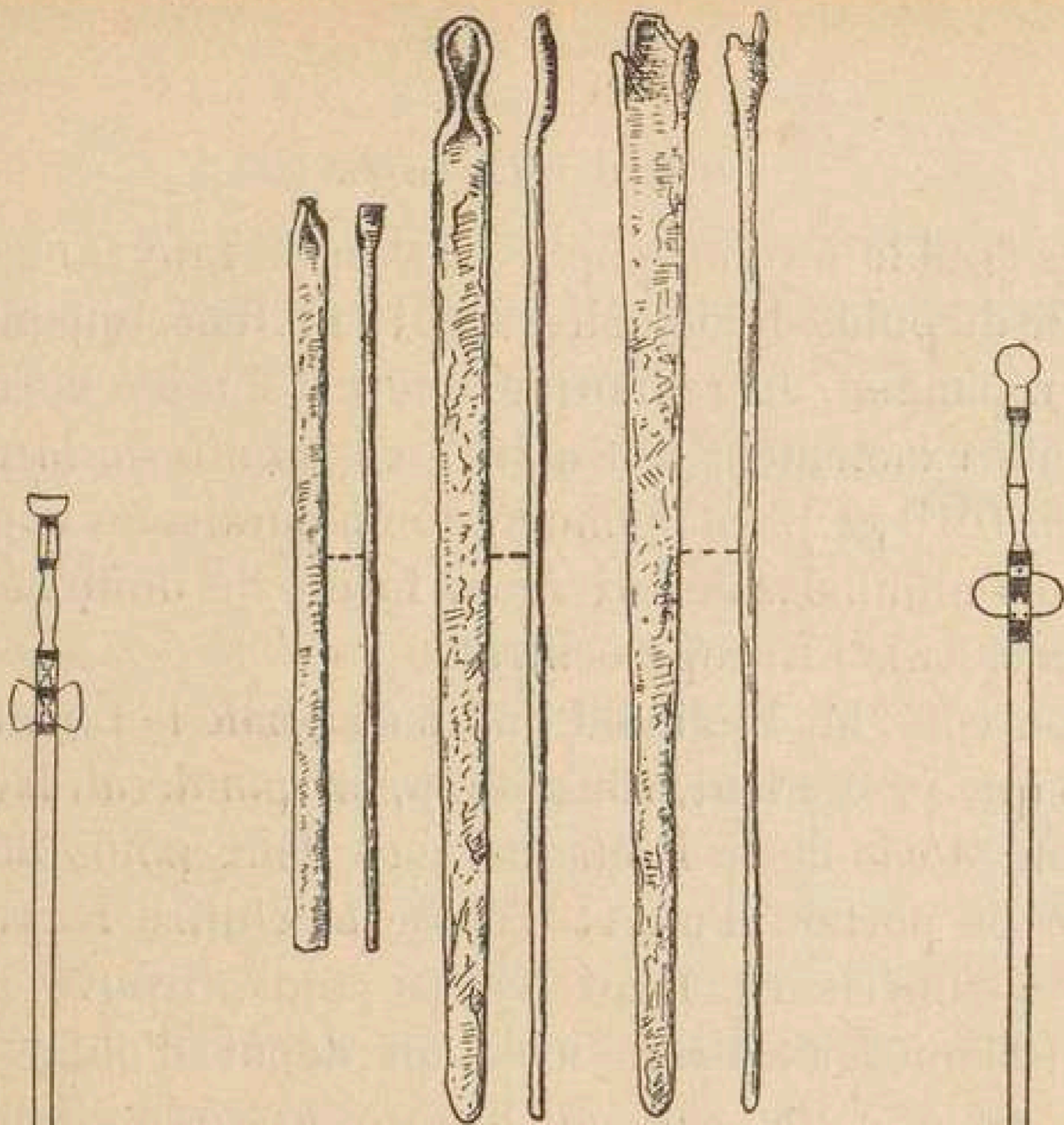


FIG. 14. — Barres en fer trouvées en Grande-Bretagne¹. — Env. 1/10 gr. nat.

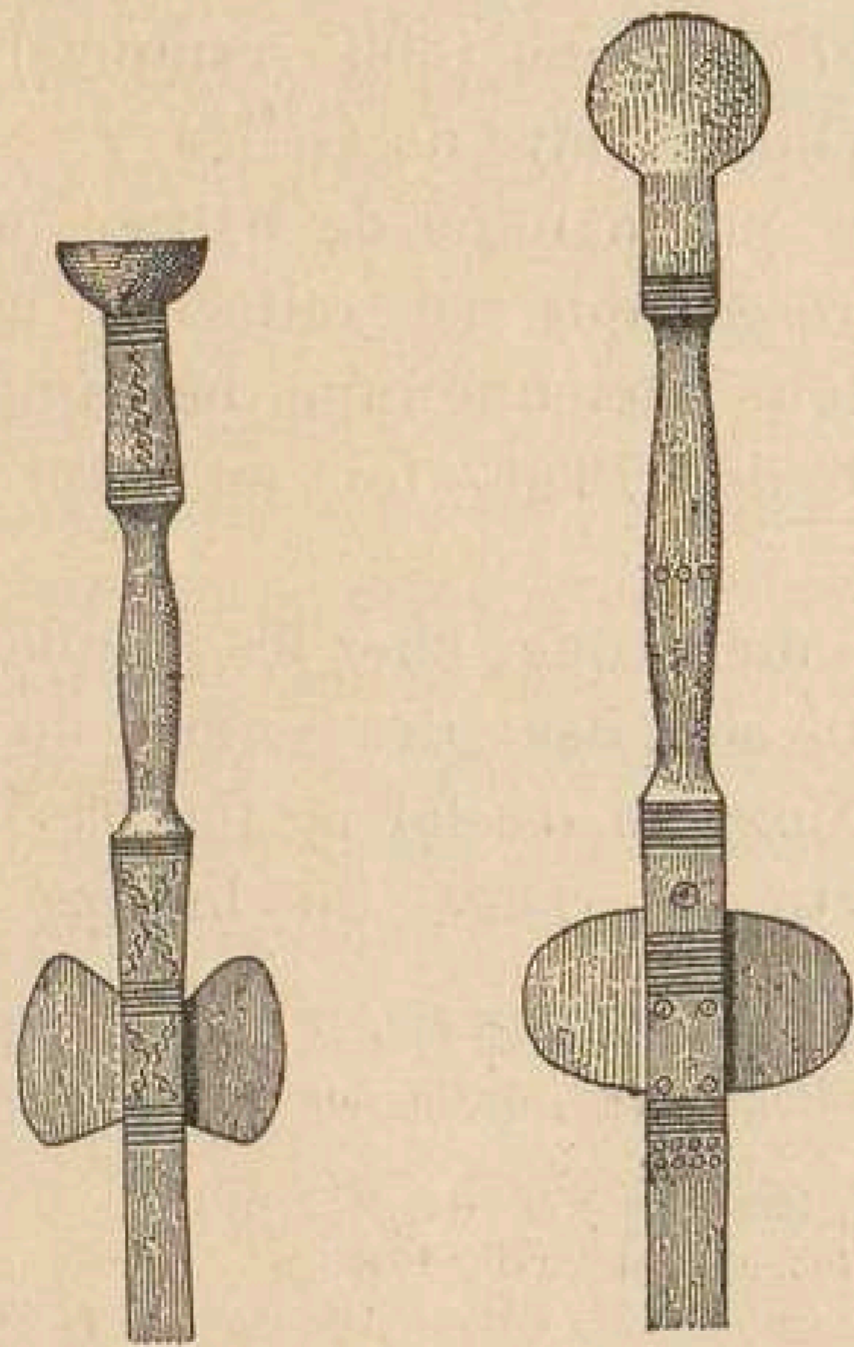


FIG. 15. — Broches en bronze de l'Alemtejo (Espagne)². Env. 1/7 gr. nat.

1. FIG. 14. D'après *Guide British Museum. Early iron age*, p. 150, fig. 145.

2. FIG. 15. D'après Cartailhac, *Âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, p. 263, fig. 379-382.

un poids double ou quadruple ¹. La taille moyenne, c'est-à-dire celle du poids de deux livres (618 gr. théoriquement) est la plus répandue. Je remarque que cette mine de 618 gr. représente exactement la « mine » en plomb de la palafitte d'Onnens (618 gr.). Au même système paraissent appartenir les lingots-monnaies de cuivre en forme de doubles haches découverts dans l'Europe centrale ².

De son côté, M. Reginald Smith a signalé la remarquable relation que présentent, sous le rapport pondéral, les barres de fer ou *taleae* de la Bretagne avec deux poids de forme romaine et portant l'un et l'autre le chiffre I, gravé sur leur face supérieure. L'un de ces poids, trouvé près de Neath (Glamorganshire), avec un dépôt d'objets de la période *Late celtic*, est en bronze et pèse 4770 grains (309 gr. 4). L'autre en basalte et conservé au musée de Mayence, provient sans doute de la région voisine. Son poids est de 4767 grains (309 grammes), identique par conséquent à celui du pays de Galles ³.

Il est possible que la mine de 618 gr. que j'appellerais volontiers liguro-celtique se rattache, comme la mine étrusque, à quelque ancienne mine hellénique, par exemple à la mine éginète de 672 gr., tout en ayant subi une réduction plus forte ⁴.

Il n'est pas douteux que, chez les peuples situés au nord des Alpes comme chez ceux des régions méditerranéennes, la broche de bronze ou de fer ne fut pas le seul ustensile employé à partir de l'âge du bronze comme moyen

1. Voir Read et Smith, *Guide to the British Museum, Early iron age*, p. 150, et surtout Smith, *Proceedings of Soc. Antiq. London*, 26 janvier 1905 et 3 décembre 1908.

2. Cf. J. Déchelette, *Manuel d'archéol.*, II, 1, p. 405.

3. Reginald Smith, *loc. cit.*, 26 janvier 1905.

4. Cette opinion est celle de M. Förrer (Cf. *Manuel*, p. 402). A côté de la mine de 618 grammes, il semble qu'on a fait aussi usage dans les palafittes suisses d'une mine de 735 grammes.

d'échange. On peut compter que les découvertes ou les observations ultérieures nous procureront à cet égard des indications complémentaires.

D'ores et déjà, certains faits semblent acquis, et ici encore nous pouvons constater le remarquable parallélisme que présentent les trouvailles des pays classiques et des régions barbares. Chaque fois que quelque innovation profitable au commerce ou à l'industrie survenait en Grèce et en Italie, elle avait une répercussion sur les pays celto-ligures. C'est un fait bien établi pour ce qui touche aux progrès industriels, et c'est par les mêmes influences que doivent s'expliquer pour les pays situés au nord des Alpes sinon l'origine, tout au moins le développement de la métrologie et l'adoption d'un système monétaire.

III. *Les broches-monnaies dans la Péninsule ibérique.*

— En essayant de tracer le cadre d'un système général de classification chronologique pour les antiquités protohistoriques de l'Espagne et du Portugal, j'ai constaté qu'à une époque quelque peu antérieure à l'alliance historique des Phéniciens et des Étrusques, c'est-à-dire vers le VII^e siècle av. J.-C. environ, l'influence de certains modèles toscans sur ceux de l'Espagne punique se manifeste nettement. La fibule hispanique du premier âge du fer, qui a paru aux archéologues espagnols un produit original de l'industrie ibérique, n'est autre chose qu'une imitation assez barbare d'un modèle de fibule italique ¹.

On ne saurait donc s'étonner de rencontrer en Portugal une imitation locale des broches étrusques. En fait, il me suffira, après les indications précédentes, de transcrire ici

1. J. Déchelette, *Essai sur la chronologie préhistorique de la Péninsule ibérique*, ext. *Rev. archéol.*, 1909, p. 62 et suiv.

une seconde page du volume de M. Cartailhac et de reproduire le dessin qui l'accompagne (*fig. 15*), pour montrer que, selon toute apparence, les habitants de cette péninsule ou tout au moins ceux des provinces méridionales ont sans doute fait de la broche de cuisine le même usage que les Étrusques et les Celtes. Mais les découvertes, encore insuffisantes, n'autorisent ici que des conclusions provisoires et ne se prêtent pas aux longs commentaires.

Un prélat du diocèse de Beja (prov. de l'Alemtejo), pratiquant des fouilles à la fin du XVIII^e siècle dans des sépultures à Colla, y rencontra des dalles gravées d'inscriptions qu'il crut phéniciennes ou turditanes et des tiges de bronze qu'il prit pour des épées.

« Ces bronzes, écrit M. Cartailhac, sont probablement ceux que l'on voit dans le musée d'Evora. Je dis probablement, parce que d'après Cenaculo, on en a trouvé d'autres en divers points du diocèse. Je crois que ces prétendues armes sont des parures, des épingles et non des estocs.

« La plus longue a 1 m. 15 de longueur et pèse 430 gr. ; la plus petite a 1 m. 10 et pèse 355 gr. ; la tige est quadrangulaire, avec des angles très émoussés ; elle devient presque cylindrique vers la pointe. L'autre extrémité présente certains appendices en forme d'ailettes minces et quelques ornements gravés au trait, ce qui est tout à fait important ; on a ainsi la preuve que cette portion de la tige n'est pas une soie destinée à être renfermée dans une poignée en bois, en os, ou en tout autre substance ; d'autre part, nue, elle est trop grêle pour constituer une poignée.

« Les ailettes ne ressemblent en rien à une garde, et même pourraient aisément blesser la main. Tout s'explique si l'on admet qu'il s'agit d'une broche ou d'une épingle ¹. »

1. Cartailhac, *Âges préhist. de l'Espagne et du Portugal*, p. 262.

Ainsi les broches de l'Alemtejo correspondent encore par leur dimension et leur poids aux broches de bronze de l'Étrurie. Étaient-elles livrées au commerce réunies en faisceaux ? Une de leurs particularités de forme paraît autoriser cette conjecture : je veux parler de la paire d'ailettes placées à la naissance de la tige quadrangulaire, du côté de la tête. Il semble bien que nous avons là l'équivalent du double empattement que présentent au même endroit les broches étrusques, empattement qui servait à arrêter le coulant d'assemblage.

L'usage de ces broches peut avoir subsisté dans quelques parties de l'Ibérie après l'apparition des monnaies. Au dire de Strabon, les montagnards habitant certaines régions de ce pays, ne connaissaient, à défaut de monnaies, que le commerce d'échange et la circulation de lingots d'argent qu'ils fractionnaient selon les besoins¹. Mais ces mœurs primitives étaient celles de quelques cantons arriérés, perdus à l'intérieur des terres. A coup sûr, les populations plus rapprochées des côtes et qu'enrichissait le commerce si important des métaux durent de bonne heure perfectionner leurs méthodes commerciales, au contact des Phéniciens, des Carthaginois et des Grecs fixés dans leurs parages.

IV. *Le rite de l'obole à Charon.* — Je termine ce mémoire par une conjecture sur l'origine d'un rite funéraire que les textes des auteurs anciens ont rendu célèbre. Les oboles de fer rencontrées dans les sépultures étrusques ont certainement rappelé au lecteur l'obole monnayée que le mort emportait dans la tombe pour payer le prix de son passage sur le fleuve infernal, Styx ou Achéron. Des faits que je

1. Strabon, III, III, 7.

viens d'indiquer il résulte que l'obole-broche précéda dans les tombeaux l'obole-monnaie. A l'époque classique, c'est Charon, le vieux nocher, qui percevait ce modique tribut. Mais ce personnage dont il n'est pas question dans les poèmes homériques et hésiodiques, compte, malgré sa popularité, parmi les créations récentes des mythes funéraires gréco-latins. Que la transformation si complète de l'obole, sans supprimer le rite, en ait dénaturé l'interprétation, rien de plus naturel, surtout si nous nous représentons les modifications profondes qui, vers la même époque, s'introduisirent dans les croyances relatives aux Enfers.

La notion d'un lieu de séjour commun à tous les morts ne se présente encore que sous une forme très vague chez les plus anciens auteurs de l'antiquité grecque. Il semble même que la conception d'une région infernale souterraine, ne se confondant pas avec la tombe, n'appartienne pas aux croyances primitives des peuples gréco-latins. « Les rites de la sépulture, dit Fustel de Coulanges, sont manifestement en désaccord avec ces croyances-là : preuve certaine qu'à l'époque où ces rites s'établirent, on ne croyait pas encore au Tartare et aux Champs-Élysées. L'opinion première de ces antiques générations fut que l'être humain vivait dans le tombeau, que l'âme ne se séparait pas du corps et qu'elle restait fixée à cette partie du sol où les ossements étaient enterrés ¹. » Le mort, dans sa demeure funéraire, buvait et mangeait comme sur terre. On apaisait sa soif par des libations de vin, on déposait près de lui des aliments. « Chez les Grecs, en avant de chaque tombeau, il y avait un emplacement qui était destiné à l'immolation de la victime et à la cuisson de sa chair. Le tombeau romain

1. Fustel de Coulanges, *La cité antique*, p. 12.

avait de même sa *culina*, espèce de cuisine d'un genre particulier et uniquement à l'usage du mort ¹. »

Or le rite de l'obole à Charon présente une étrange particularité, demeurée, je crois, inexpliquée : c'est dans la bouche du mort, non dans sa main, que devait être placée l'obole et plus tard la *δανάκη* ². Ce seul détail ne nous révèle-t-il pas nettement l'origine du mythe, si nous nous représentons que primitivement les oboles, comme tous les objets composant le mobilier de la tombe, étaient destinés, non point aux divinités infernales, mais au mort lui-même ? Celui-ci était pourvu des provisions indispensables à sa seconde existence. « Le mort qui n'a pas laissé de fils, dit Lucien, ne reçoit pas d'offrandes et est exposé à une faim perpétuelle ³. » Aux mêmes risques était exposé l'indigent qui n'avait pas eu, comme Epaminondas, la précaution de garder au moins un *obelos* en réserve.

En fait, rien de plus commun dans les sépultures antiques que les vases à liquides et à provision mis à la portée du mort et même placés à proximité de ses lèvres ⁴. Nous pouvons donc admettre qu'il fut un temps où l'on déposait l'obole-broche, garnie ou non de viande, *près de la bouche du cadavre*. Quand la broche commença à circuler comme étalon de valeur, on lui conserva sa place traditionnelle, mais on commença à formuler des explications variées sur la signification du rite : quelques-uns considérèrent l'objet

1. *Ibid.*, p. 13.

2. Sur l'obole à Charon et ses équivalents, notamment la *danaké*, voir Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, 1, col. 515. Pour les références aux textes concernant ce rite, voir Roscher, *Lexikon*, art. *Charon*, p. 885.

3. Lucien, *De luctu*, 9.

4. En explorant le cimetière gallo-romain de Rodumna (Roanne), j'ai moi-même rencontré un squelette dont les dents serraient les bords d'un vase à boire. On peut encore distinguer sur le vernis du vase les traces d'une sorte de corrosion due à la décomposition des lèvres du cadavre. Voir J. Déchelette, *Catal. du musée municipal de Roanne*, p. 108, n° 731.

comme une sorte de monnaie ayant aux enfers la même valeur que sur terre. En même temps se développaient les légendes relatives au passage des fleuves infernaux : l'obole qui sans doute représentait le montant du naulage pour la traversée d'un cours d'eau terrestre, devint le salaire du nocher Charon. Cette croyance une fois accréditée, l'obole-monnaie, lorsqu'elle parut, devait nécessairement se substituer à la broche et occuper la même place, c'est-à-dire pratiquement être placée entre les lèvres ¹.

A l'époque classique, cette localisation de la pièce d'argent, inintelligible à tous, ne pouvait guère, en raison de son étrangeté, se conserver fidèlement. Les auteurs en font mention, mais, en fait, on rencontre le plus souvent l'obole dans la main du mort ou dans le voisinage de la main ².

Quelques sépultures gauloises de l'époque de La Tène contiennent aussi une menue monnaie dont la présence peut être attribuée à des croyances similaires. Dans une des tombes de Vevey (Suisse) (époque de La Tène II) une pièce d'argent gisait près de la main droite d'un squelette de femme et cette pièce était une obole massaliote ³. Nous

1. Diodore de Sicile (I, 2^e part., xcvi) attribue une origine égyptienne à cette coutume de placer une pièce entre les dents des cadavres, mais comme le remarque M. Babelon, il oublie que les anciens Égyptiens ne faisaient pas usage de monnaies (Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I, 1^{re} partie, col. 517).

2. On a cependant signalé en Grèce quelques squelettes ayant entre les dents une pièce de monnaie (Maury, *Religions de la Grèce antique*, II, p. 153). La scène du dépôt de l'obole dans la bouche du mort est figurée sur un sarcophage de la villa Albani (Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. 109; — Maury, *loc. cit.*). Dans le cimetière gallo-romain de Chouy (Aisne), M. Fr. Moreau a rencontré un squelette ayant « dans sa bouche béante » un denier d'argent de Valentinien II (*Album Caranda*, 2^e partie, 1, pl. 39). D'autres exemples, dont quelques-uns tirés des découvertes de l'Étrurie, sont donnés par Marquardt dans la *Vie privée des Romains*, I, p. 408. Suivant cet auteur, Aristophane serait le premier des auteurs grecs qui fasse mention de ce rite de l'obole à Charon (*Ran.* 140 et 270).

3. A. Naef, *Le cimetière gallo-helvète de Vevey*, dans *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, 1902-03, sépulture n^o 22, p. 33.

savons maintenant que chez les Celtes, comme en Grèce et en Italie, l'offrande au mort des obélisques de fer précéda celle de l'obole en argent et là encore se manifeste une fois de plus l'influence de la civilisation classique sur les mœurs et les coutumes des peuples gaulois.

JOSEPH DÉCHELETTE.

TROUVAILLE DE VOURLA

MONNAIES GRECQUES DES VI^e ET V^e SIÈCLES

Pl. I et II.

Il y a quelques mois on a mis au jour, aux environs de Vourla, sur l'emplacement de Clazomène, une trouvaille de 38 pièces, accompagnées d'un petit vase en terre cuite unie, très cassé, et qui avait dû contenir le lot.

Voici la description de ces monnaies, qui figurent aux planches annexées ainsi que le vase, reproduit en grandeur naturelle :

1. Sphinx assis à droite.

R. Carré creux à surface irrégulière. — Él., 14 gr. 02.

2. Coq debout à droite. Au-dessus, une palmette à cinq feuilles. Grènetis.

R. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr. 10.

3. Laie marchant à droite.

R. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr.

4. Tête de Pallas à droite, coiffée d'un casque athénien sans aigrette orné d'une aile et d'une palmette, les cheveux indiqués en pointillé à gros grains.

R. Carré creux partagé en quatre carrés sans croisillon visible. — Él., 14 gr. 08.

On remarquera la forme particulière de l'aile qui orne le casque et qui rappelle celle du sanglier ailé des didrachmes de Clazomène et celle du sphinx de certains statères d'électrum de Chios. Cette pièce est unique.

5. Cheval bondissant à gauche. Entre ses pieds, un fleuron. Grènetis.

R. Carré creux partagé par un croisillon en quatre carrés. — Él., 14 gr. 01.

6 à 26. Tête et cou de taureau à droite.

R. Carré creux partagé en quatre carrés irréguliers. — Él., 2 gr. 31 à 2 gr. 36.

Toutes ces hectés paraissent être du même coin de droit. Par contre, les revers, autant qu'on en peut juger, sont de deux ou trois coins différents. Elles sont inédites.

27 à 38. Protomé de sanglier ailé à droite.

R. Carré creux partagé en quatre carrés irréguliers. R. 6 gr. 50 à 6 gr. 70.

Nous avons trois coins de droit et quatre ou cinq de revers.

Des pièces d'argent il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'elles sont presque toutes de très bon style et d'excellente conservation et que cependant le poids en est plus faible que d'usage. Le type en est loin d'être rare et l'emplacement de la trouvaille en confirme l'attribution à Clazomène.

Les pièces d'électrum font partie d'un monnayage déjà discuté à diverses reprises par les numismates les plus compétents. On en connaissait à ce jour une trentaine de spécimens environ se répartissant en huit types principaux, sans tenir compte des variétés. La présente trouvaille nous donne deux monnaies nouvelles, le statère à la tête de Pallas et l'hecté à la tête de taureau. Les quatre types qui ne sont pas représentés ici sont :

Un aigle debout regardant en arrière (Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. I, n^{os} 348 à 351).

Une protomé de sanglier ailé à droite (Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. I, n^{os} 352 et 353).

Une protomé de taureau à droite regardant en arrière (Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. I, n^{os} 341 et 342).

Une protomé de Pégase à gauche (Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. I, n^{os} 329 et 330).

Les carrés creux, d'apparence très semblable, présentent un croisillon nettement visible. Seuls font exception le statère au sphinx, où le carré est plus petit et plus profond, sans croisillon, et le statère à la tête de Pallas, où le carré est de dimension normale, mais également sans croisillon; d'ailleurs, les coins étant fréquemment cassés, ainsi qu'en témoigne la surface très inégale du carré, l'absence de croisillon peut n'être qu'accidentelle. Toutes ces pièces sont taillées suivant un étalon qui comporte un statère de 14 gr. 16, une hecté de 2 gr. 36 et les divisions habituelles de l'hecté. C'est l'ancien étalon milésien, légèrement réduit. Tant d'archéologues éminents se sont occupés de ce monnayage qu'il peut paraître présomptueux de revenir sur la question. Cependant les divergences qui les séparent permettent de la considérer comme encore ouverte et le fait même de la réunion de six exemplaires différents dans une même trouvaille peut nous fournir des arguments nouveaux.

On est tout d'abord frappé par l'évidente homogénéité de cet ensemble : même poids, même couleur très pâle du métal, même carré creux, même apparence générale de fabrication. Aussi l'hypothèse de l'émission par un atelier unique s'est-elle présentée tout naturellement à l'esprit¹. Or on ne pouvait guère ne pas attribuer à Chios le statère au sphinx, type constant de l'île depuis le vi^e siècle jusque sous la domination des empereurs romains. Il était donc

1. B. Head, *Num. Chr.*, 1887, p. 281.

logique de faire un pas de plus et d'attribuer tout ce monnayage à Chios¹. La variété des types n'était pas un obstacle insurmontable, témoins les statères d'électrum de Cyzique. Cependant, quelque séduisante que soit à première vue cette théorie, elle ne laisse pas que d'encourir de sérieuses objections. D'abord, si nous comparons notre série avec celle des cyzicènes, nous observons aussitôt une notable différence : ici, une variété inouïe de coins paraissant changer tous les ans, et une fantaisie d'imagination qui nous promène à travers tous les mythes du Panthéon hellénique : là, au contraire, un nombre relativement limité de sujets ayant tous le caractère précis et concret d'emblèmes héraldiques d'États, à telles enseignes qu'on peut, nous le verrons plus loin, désigner, sans trop d'invraisemblance, un atelier pour chacun. En outre, on serait surpris qu'un État, frappant un monnayage aussi impersonnel, n'eût pas au moins adopté un symbole accessoire constant, tel que le thon de Cyzique ou le phoque de Phocée. D'autre part, l'un des statères à la protomé de taureau, qui reproduisent, à une variante près, un type usuel de Samos, a été trouvé à Samos même² ; il serait donc bien arbitraire de le classer à Chios. Enfin, pour en revenir à notre trouvaille, ne serait-il pas étrange qu'un trésor enfoui à Clazomène ait pu, en dehors de didrachmes de la ville même, se composer exclusivement de monnaies de Chios ?

Pour expliquer l'indiscutable unité de ce monnayage, on a aussi proposé l'hypothèse d'une union monétaire³. On sait que ce genre de conventions était fréquent dans l'antiquité grecque ; un traité conclu à cet effet entre Mytilène et Phocée nous a même été conservé. Les États contractants

1. Six, *Num. Chr.*, 1890, p. 218.

2. P. Gardner, *Types of Greek coins*, p. 97.

3. Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. I, p. 198.

conservaient leurs types particuliers, mais s'engageaient, pour faciliter leurs échanges commerciaux, à frapper des espèces de même poids et de même aloi, ayant cours chez tous les adhérents. Cette théorie, qui tient compte d'une manière bien plus satisfaisante des particularités du monnayage qui nous occupe, n'est cependant pas à l'abri de toute critique. Avant d'en aborder la discussion, essayons d'établir un classement plausible.

Sphinx. Nous avons vu plus haut les raisons qui font de l'attribution à Chios une quasi-certitude.

Protomé de taureau. La position de la tête de l'animal peut nous faire hésiter à donner cette pièce à Samos; cependant le fait qu'un des exemplaires a été trouvé à Samos même tend à lever nos doutes. Les hectés de la trouvaille sont sans doute les divisions de ce statère.

Protomé de Pégase. C'est, avec la couronne de vigne en moins, le type constant des statères d'électrum de Lampsaque, mais le poids et le carré creux tranchent nettement et se rattachent à notre monnayage. Nous aurions donc ici l'exemple d'un État modifiant son étalon pour se conformer à une convention conclue avec d'autres États.

Aigle. Nous trouvons cet emblème sur les espèces d'Abydos; la particularité de la tête tournée en arrière s'observe sur un bronze de la fin du iv^e siècle qui porte la légende ABY¹. On la retrouve aussi sur une pièce de Cymé².

Protomé de sanglier ailé. L'atelier de Clazomène paraît tout indiqué, le type étant identique à celui des didrachmes et des drachmes archaïques de cette ville.

Laie. Le sanglier se retrouve fréquemment sur les monnaies de Lesbos, soit entier, soit sous la forme de deux hures affrontées. On peut donc, bien que le type de la laie

1. Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. II, n^o 2473.

2. Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. II, n^o 2059.

soit nouveau, le classer à Lesbos, avec une certaine vraisemblance.

Cheval. C'est l'atelier de Cymé qui paraît convenir le mieux, le cheval en liberté ayant figuré sur les monnaies de cette ville jusqu'à l'époque romaine.

Coq. C'est l'emblème caractéristique de Dardanos¹, ainsi qu'en témoignent les pièces d'argent postérieures, portant la légende ΔΑΡΔΑΝ.

Tête de Pallas. Nous verrons plus loin qu'une attribution plausible peut être proposée pour ce beau statère.

Si l'on adopte ce classement, on est frappé de la composition quelque peu incohérente de l'union monétaire envisagée. En général un contrat de ce genre implique des États, ou très rapprochés et gravitant dans le même orbite, ou liés entre eux par la situation de colonies d'une métropole commune. Tel ne paraît pas être le cas ici; notre union comprend des États disséminés sur toute la côte depuis Lampsaque jusqu'à Samos et dont plusieurs étaient séparés par d'anciennes rivalités. L'existence d'une communauté d'intérêts commerciaux assez étroite pour grouper des éléments aussi hétéroclites paraît donc bien problématique et comme, par contre, la réalité de ce groupement semble à peu près démontrée, il reste à chercher si quelque nécessité plus pressante n'aurait pu en être la cause déterminante. Or la numismatique de l'Asie Mineure nous fournit un ensemble qui se rapproche, à certains égards, de celui que nous étudions. C'est la série qui présente, au droit, la légende ΣΥΝ et le type de l'Héraclès enfant étranglant les serpents, et, au revers, les emblèmes de sept villes réparties sur la côte, depuis Byzance jusqu'à Rhodes. Le style des pièces, qui en fixe la date vers le début du iv^e siècle, et la légende, ont suggéré l'idée d'une symmachie anti-spartiate,

1. Pollux, IX, 82.

consécutive à la bataille navale de Cnide ¹. L'analogie entre cette union monétaire et celle dont nous nous occupons nous conduit à penser que cette dernière a été également le corollaire d'une symmachie. Il est dès lors bien tentant de préciser davantage et de rattacher notre série à l'alliance qui, au commencement du v^e siècle, groupa un grand nombre de colonies grecques d'Asie Mineure en un effort désespéré pour secouer le joug de la Perse et reconquérir leur indépendance. Hérodote nous donne un récit détaillé de cette grande insurrection, qui débuta sous l'impulsion d'Aristagoras de Milet en 498 et se termina par la défaite navale de Ladé en 494. Or, si l'on dresse la liste des États qu'il signale comme y ayant joué un rôle, on a Milet, Dardanos, Abydos, Lampsaque, Cios, Clazomène, Cymé, Priène, Myonte, Téos, Chios, Erythrées, Phocée, Lesbos et Samos, et il est à remarquer que les huit États que nous avons indiqués comme émetteurs probables de notre monnayage figurent tous sur cette liste. Peut-être même pourrions-nous en ajouter un neuvième ; la tête de Pallas conviendrait en effet à Priène qui prit part à la lutte et envoya douze vaisseaux à Ladé. Nous savons que cette ville possédait un sanctuaire célèbre et un xoanon très-vénéré de la déesse. Parmi les villes qui fournirent un contingent important à la flotte alliée, la seule qui ne soit pas représentée est Milet et il faut reconnaître que notre théorie reposerait sur une base singulièrement plus solide le jour où quelque nouvelle trouvaille nous aurait fourni des monnaies appartenant au même système et pouvant être attribuées à l'État qui joua un rôle prépondérant dans l'organisation et la direction de la campagne. Ceci dit, au point de vue numismatique, la thèse que nous venons d'exposer est parfaitement défendable

1. Waddington, *Mél. de Num.*, 2^e s^{re}, 1867, p. 10. — Babelon, *Traité*, 2^e partie, t. II, p. 986.

et l'existence du monnayage de symmachie que nous avons citée ci-dessus plaide en sa faveur. Au point de vue historique, elle nous paraît également très acceptable. La grande insurrection mit en mouvement des forces importantes et dut nécessiter une abondante émission de numéraire pour la solde des troupes et des équipages; aussi peut-on y trouver plus de raisons encore pour un monnayage confédéral que dans la symmachie anti-spartiate dont l'existence nous est démontrée par les monnaies, mais dont l'histoire ne nous avait conservé aucune trace. L'impitoyable répression qui suivit la destruction de la flotte alliée expliquerait la rareté de ces pièces. Les Perses durent en effet poursuivre systématiquement la démonétisation de ces espèces insurrectionnelles.

Examinons maintenant deux objections qu'on peut nous opposer. La première, qui viserait aussi bien l'union monétaire purement commerciale, est basée sur l'apparence sensiblement plus archaïque de certains statères d'électrum de Chios, qui cependant ne peuvent être séparés des autres pièces de notre série, étant donné qu'ils ont le même poids, sont de même aloi, et qu'un exemplaire figure parmi le lot trouvé à Vourla. Pour expliquer cette anomalie, on peut admettre que Chios, qui, par le nombre des navires qu'elle avait à Ladé, nous apparaît comme le principal collaborateur de Milet dans la révolte, a fait adopter par la symmachie son propre étalon (dérivé de l'étalon milésien) et son propre titre d'électrum. Il n'y aurait alors rien d'étonnant à ce que son ancien monnayage ait pu continuer à avoir cours parmi les nouvelles espèces confédérales qui étaient de même valeur intrinsèque. Remarquons d'ailleurs que même le carré creux de notre système monétaire semble avoir été emprunté à Chios; il se retrouve en effet sur d'autres statères d'électrum de cette île, qui se classent à une époque

intermédiaire, si l'on en juge par le sphinx¹. La seconde objection, qui vise spécialement l'alliance en question, repose sur le style de la plupart de ces pièces, qui les ferait classer plus près du milieu que du début du v^e siècle. La tête de Pallas, en particulier, nous donne l'impression d'un archaïsme plutôt voulu que réel. Sans vouloir contester la valeur de cet argument, qu'il nous soit seulement permis de faire remarquer combien délicate est l'appréciation des dates, lorsqu'il s'agit de représentations d'animaux. Même en ce qui concerne la tête de Pallas, l'objection ne nous semble pas sans réplique. En effet, si nous acceptons l'attribution et la date proposées ci-dessus, nous devons admettre que le graveur du coin a pris pour modèle le très ancien xoanon qu'on vénérât dans le temple de Priène et dont le style différait profondément de celui de son temps. Son œuvre devait donc porter la trace de l'effort d'adaptation qu'exigeait cette tâche. De là sans doute ce caractère un peu hybride qui apparente notre pièce aux œuvres archaïstiques créées, dans les mêmes conditions, à une époque postérieure. Ce serait, si l'on ose s'exprimer ainsi, le style archaïstique d'une époque encore archaïque.

Nous soumettons, sans aucun parti pris, notre hypothèse à l'appréciation des archéologues. Mais, quel que soit leur jugement, nous estimons que, lorsqu'un problème est encore controversé, il peut toujours être utile d'en indiquer une solution inédite, en attendant que de nouvelles données permettent d'atteindre à la certitude.

R. JAMESON.

1. *Cat. Vente Hirsch*, XXIX, n° 701.

UNE NOUVELLE
REPRÉSENTATION DE DUSARÈS
ET AUTRES TYPES DE BOSTRA
(ARABIE)
Pl. III.

Parmi les monnaies qu'a rapportées de Syrie l'expédition Princeton, et conservées aujourd'hui dans le « Princeton Art Museum » (New-Jersey, États-Unis), il y a une série de bronzes de Bostra qui mérite d'être publiée, non seulement parce qu'elle contient au moins une pièce qu'on peut considérer comme inédite, et dont l'importance est toute spéciale, mais aussi parce qu'il n'existe pas de reproduction photographique du monnayage de Bostra, ce qui a induit en erreur une partie des commentateurs de ces pièces, lesquels n'ont eu jusqu'ici à leur disposition que les dessins fort peu soignés du livre de Saulcy, *Numismatique de la Terre sainte*.

La pièce inédite à laquelle j'ai fait allusion est un bronze de Commode (*fig. 1*), dont voici la description :

ΑΥΡ ΚΟΜΟΔΟC ΚΑΙC ΑΥΤΟΚ ΒΙΟΓ (*sic*) ΕΥ. Buste drapé, à dr., de Commode jeune.

Β' ΒΟCΤΡΗΝ ΩΝ ΔΟΥCΑΡΗC Buste drapé, à dr., de Dusarès, portant le diadème, ou un bandeau.

Æ. 22 mill.

Mionnet ¹ a connu une monnaie semblant répondre à cette description. Il en donne la légende d'après Pellerin : ΝΕΑΝ·ΤΡΑΙΑΝΗΝ·ΒΟΟΤΡΗΝ, et il décrit ainsi le type : « Tête imberbe, à dr., avec une chevelure flottante et le pallium sur les épaules ». Toutefois il ajoute en note : C'est ainsi que cette légende a été rendue par Pellerin, mais elle est tellement fruste que je ne peux retrouver cette leçon. Je crois d'ailleurs cette médaille de fabrication phrygienne, et, dans le doute, je n'ai pu fixer de rareté ni d'estimation ». Sauley ², qui cite la pièce d'après Mionnet, dit que la légende du revers est illisible, et ajoute : « Il est certain qu'il n'y a pas une lettre visible au revers, et que cette monnaie ne saurait être de Bostra. »

Il semble bien probable que c'est une réplique très mal conservée du bronze Princeton qu'a décrite Pellerin, sans doute la même qui figure aujourd'hui au Cabinet de France. Par bonheur, la légende de l'exemplaire Princeton est parfaitement nette, et prouve le contraire de ce qu'avancait Sauley : elle nous permet même d'établir que nous avons là la plus importante des monnaies de Bostra.

Les orientalistes, et ceux particulièrement qui s'intéressent aux antiquités nabatéennes, accueilleront avec plaisir ce petit monument, qui porte la première représentation authentique du dieu nabatéen Dusarès sous une forme anthropomorphique. Le but de cet article n'étant pas de récapituler l'abondante bibliographie relative au caractère et aux attributs de cette divinité, ou à la nature de son culte, non plus que les parallèles que l'on a tracés entre elle et d'autres divinités grecques ou romaines, je me contenterai de mentionner certaines questions encore pendantes dans lesquelles notre monnaie pourra porter quelque clarté.

1. *Descr. de méd. ant.*, V, p. 580, 13.

2. *Numismatique de la Terre sainte*, p. 364.

Premièrement, l'apparition d'un type anthropomorphique de Dusarès peut causer une certaine surprise. A Pétra, la cité sainte des Nabatéens, il était adoré sous la forme d'une pierre ou d'un pilier rectangulaire, comme nous l'apprennent un passage souvent cité de Suidas¹ et la fréquente représentation de cette idole primitive dans les reliefs de Pétra².

M. Dussaud³, étudiant l'omphalos posé sur une plate-forme que l'on voit sur des monnaies d'Adraa et où on lit cette inscription, ΔΟΥCΑΡΗC ΘΕΟC ΑΔΡΑΗ[ΝΩΝ], l'a interprété comme une autre idole de Dusarès, et son interprétation a été, il est vrai confirmée par cet autel, taillé dans le roc, que l'on a trouvé à Pétra et qui représente la même espèce de bétyle ovoïde placé sur une base, ou autel, et dédié, comme nous l'apprend l'inscription qu'on y a lue, par un πανηγυριαρχός d'Adraa⁴; mais probablement, tous les autels de Pétra contenant cette sorte d'omphalos sont dûs à des pèlerins d'Adraa, puisque c'était là, nous le voyons, la forme rituelle donnée à Dusarès dans cette cité, — forme d'ailleurs nettement différente de celle du pilier rectangulaire qu'on lui donnait à Pétra.

M. Dussaud, — suivi par Dalman⁵, — maintient en outre que l'image de Dusarès à Bostra était aussi un bétyle. Il fonde son assertion principalement sur une monnaie d'Élagabale de la collection du D^r Jules Rouvier, et dont il donne la description suivante :

1. Éd. Bekker, p. 502.

2. Dalman, *Petra und seine Felsheilighümer*, Leipzig, 1908, p. 70. Il existe aussi deux reliefs de Pétra où Dalman voit une représentation anthropomorphique de Dusarès (*op. cit.*, p. 74 et nos 276 et 47 e). L'un représente un guerrier tenant en sa main droite levée une couronne; l'autre représente un cavalier. Mais Dalman ne donne pas d'argument assez fort pour emporter l'adhésion à une identification semblable.

3. *Rev. num.*, 1904, p. 160 et sqq., *Le Culte de Dusarès d'après les monnaies d'Adraa et de Bostra*.

4. Brünnow et Domaszewski, *Provincia Arabia*, I, p. 228, n. 604.

5. *Op. cit.*, p. 54.

AVT.M...ANTΩNINOC. Tête laurée d'Élagabale.

R. A dr. une légende rétrograde : ΔOVC... et, à l'exergue, ΘΕΟC. Trois bétyles sur une estrade élevée à laquelle on accède par un grand escalier.

Æ. 16 mill. Hémichalque.

M. Dussaud nous dit que les *trois bétyles*, qu'il voit sur le bronze de la collection Rouvier, sont des images de Dusarès ; c'est en effet une déduction de la légende qui semble naturelle. De plus, il maintient que le type similaire apparaissant sur une pièce d'Hérennius et Hostilien, (et que les critiques considéraient auparavant comme un pressoir sur une plate-forme, flanqué de deux jarres à vin), est en réalité un autel portant trois bétyles, comme on le voit sur plusieurs reliefs de Pétra¹ ou sur le relief du linteau d'El-umtaiyeh². Cette interprétation comporte une difficulté : à savoir l'interprétation de l'objet placé au centre et considéré précédemment comme le *torcular*. M. Dussaud décrit les filets de la vis du *torcular* comme « *sept rectangles* » et suggère qu'ils peuvent avoir une relation quelconque avec les sept disques planétaires qui figurent sur certaines tessères de Palmyre avec des invocations au soleil. Mais comment expliquer qu'on ait représenté en perspectives des *disques planétaires*, qui ne présenteraient ainsi que leurs bords au regard ? C'est du reste la même objection qui s'oppose à l'hypothèse de Dalman³ selon laquelle ces objets seraient des *couronnes de vainqueur*. Notons d'ailleurs que s'il y a bien sept « disques » sur la monnaie d'Hérennius et d'Hostilien, on n'en voit plus que quatre sur celle

1. Dalman, *ibid.*, p. 72 et sqq.

2. Dussaud, *ibid.*, fig. 4. Cf. aussi l'exemple que Dalman cite à Én-el-mesari (*op. cit.*, p. 54), d'après Schuhmacher. Il est certain que le nombre des bétyles ne se réfère qu'aux aspects multiples d'une seule et même divinité. On en trouve jusqu'à dix sur un des reliefs de Pétra.

3. *Op. cit.*, p. 54.

d'Élagabale de la collection Rouvier. M. Dussaud a si bien compris la difficulté qu'il y a d'admettre son hypothèse, substituée à celle du *torcular*, qu'il conclut en disant : « La nature de ces objets (c'est-à-dire les *disques*), utilisés sans doute dans le rituel, reste indéterminée. »

Il me semble que, — même si l'on passe outre à la difficulté suscitée par ces deux interprétations contradictoires, — il me semble qu'il y a peu de doute que le type en question représente un pressoir, particulièrement si l'on en juge d'après les monnaies elles-mêmes, et non d'après les gravures de l'ouvrage de Saulcy. A cet égard, deux monnaies de la série de Princeton (*fig. 2 et 3*) sont fort démonstratives. La figure 2¹ reproduit une monnaie d'Élagabale dont voici la description :

.....AV ANTUNINOC. Buste lauré et drapé d'Élagabale à dr.
R' ΔOV... Table sur une plate-forme, où l'on accède par trois degrés, placés par devant ; sur la table, *torcular* entre deux jarres à vin. A l'exergue : Θ€... (?).

Æ. 17 mill.

Il y a sans doute de légères différences dans les descriptions : par exemple, M. Dussaud lit un ω sur la monnaie de la collection Rouvier, tandis que l'exemplaire de la collection Princeton porte distinctement υ, — ou encore M. Dussaud donne la légende ΔOVC... sur le bronze de la collection Rouvier comme rétrograde, et inscrite au droit. Quoi qu'il en soit, les revers des deux pièces ne sont tout au plus que des variantes d'un même type, et on peut, à notre point de vue, les considérer comme s'il étaient identiques. Donc le mot Θ€OC, très net sur l'exemplaire du D^r Rouvier, nous permet de restituer la légende complète des deux pièces : ΔOVCAPHC Θ€OC. Une telle légende devrait en réalité correspondre à une représentation figurée du dieu,

1. Le revers a été couché sur le côté par erreur.

mais le plus grand et le meilleur exemplaire en ce qui concerne le type, à savoir la monnaie d'Hérennius et Hostilien (*fig. 3*), nous contraint à assurer que la plus vraisemblable interprétation de la figure est celle par laquelle on y voit un pressoir. C'est bien là le pressoir *grec* décrit par Pline¹ : « Intra Cannos inventa graecanica, mali rugis per cocleas ambulatibus, » c'est-à-dire le pressoir à vis au lieu d'un *prelum*.

Évidemment le pressoir sert ici de symbole à Dusarès, puisqu'on lit son nom sur la monnaie d'Élagabale. M. Dusaud objecte à cela qu'il est « inadmissible qu'un dieu soit vénéré sous la forme d'un pressoir » : mais c'est qu'il n'entend pas l'interprétation naturelle du type : le pressoir en effet n'est pas le dieu, mais bien son symbole, et la combinaison du nom de la divinité avec son symbole n'est pas sans précédent. Que l'on compare, à cet égard, les monnaies de Hiéropolis de Cyrrestique qui portent un lion avec l'inscription ΘΕΑC CYPIAC². Le même pressoir sur une plate-forme avec des degrés par devant, se voit sur une pièce de Bostra, du règne de Sévère Alexandre, au type colonial du « colon labourant avec une charrue attelée de bœufs³. »

En outre, si le type anthropomorphique de Dusarès était adopté pour les monnaies de Bostra dès le règne de Commode, comme le démontre la pièce de la collection Princeton avec la tête du dieu, il n'est guère vraisemblable que pour les types monétaires ultérieurs on soit revenu à l'image cultuelle plus ancienne et plus barbare. La trans-

1. *Hist. Nat.*, XVIII, 317.

2. *Cat. British Mus.*, Galatia, etc., p. 142. Cependant, la remarque n'est vraie que pour la division et pas pour la pièce multiple, où la déesse est figurée sur le lion.

3. Cohen, IV, p. 476, n° 718. Sauley, p. 368. Mionnet, V, p. 583, n° 26.

formation de l'Arabie en province romaine devait en effet avoir apporté dans la capitale un courant vivace et nouveau de culture romaine, et les formes extérieures de la religion nabatéenne en avaient dû être imprégnées. On pouvait adorer encore Dusarès, à Pétra sous l'apparence d'un pilier, à Adraa sous celle d'un omphalos, mais à Bostra même on ne pouvait manquer, et de fort bonne heure, de transformer l'image du dieu en une figure humaine. M. Dussaud l'a pensé ainsi : « On est en droit de se demander, dit-il, si dans cette capitale de la province d'Arabie, l'influence romaine ne parvint pas à créer une représentation anthropomorphe de Dusarès, en harmonie avec la civilisation occidentale. » M. Dussaud lui-même a cherché ce type anthropomorphique en des images d'Ammon, que portent des monnaies de Bostra, théorie aujourd'hui ruinée par la découverte du vrai type du dieu sur le bronze de la collection Princeton¹.

D'ailleurs, maintenant que ce bronze nous apporte ce vrai type anthropomorphique du dieu, nous en pouvons identifier d'autres exemples sur d'autres bronzes de Bostra. La pièce d'Élagabale qu'on trouvera sur notre planche (*fig. 4*), nous montre, au revers, une divinité debout sous un temple distyle, drapée d'une espèce de tunique ou de peau, tenant un sceptre de la main gauche et une patère de la main droite. A ses pieds, à gauche, un animal que Mionnet appelle un aigle, d'où il conclut que cette divinité est Sérapis. M. Dussaud suggère que l'animal pourrait être un taureau, toujours sous l'influence de sa propre théorie selon laquelle la forme anthropomorphique de Dusarès à Bostra se confond avec celle d'Ammon. Saulcy pourtant avait reconnu

1. L'identification de Dusarès à Bacchus est indirectement confirmée par l'article déjà ancien de M. Babelon, *Bacchius Judæus*, dans *Rev. belge de numism.*, 1891, p. 5 à 24 (= *Mél. num.*, t. I, p. 145).

le dieu pour un *Dusarès-Bacchus*, et l'animal pour la panthère bachique. On aura peine à retrouver le taureau de M. Dussaud dans l'animal en question tel que le montre notre image ; celle-ci ne suggère pas davantage l'idée d'un aigle, car la courbe de la patte antérieure de cet animal (qu'il faut voir sur l'original, la photographie ayant malheureusement embrouillé ce détail) correspondant mieux au mouvement d'une panthère qu'il n'indique la griffe d'un oiseau. La forme du corps confirme cette conclusion. Les chaussures que porte très visiblement le dieu, dans le bronze Princeton, sont aussi un attribut normal de Bacchus ¹. Enfin, la même figure se retrouve, et sous une forme qui ne peut donner sujet à aucune erreur, sur une pièce d'Etruscille citée par Sauley et Cohen ². Ce dernier en donne la meilleure description : « Bacchus debout à gauche, tenant un canthare dans la main droite, la gauche sur un thyrsé (?); à ses pieds, une panthère. »

Il est à peine nécessaire de faire remarquer que ce *Bacchus*, sur une pièce de Bostra, ne peut être autre que *Dusarès*. La figure debout sous le temple distyle, dans la pièce d'Élagabale, est donc évidemment l'image cultuelle de *Dusarès*, tel qu'il apparaissait dans son temple à Bostra.

En conséquence, au moins depuis le règne de Commode, le type anthropomorphique fut adopté à Bostra ; aussi est-il improbable que, sur les monnaies, on y représentât le dieu par un bétyle. D'autre part, nous voyons aussi qu'à Bostra *Dusarès* était, dans une certaine mesure, assimilé à Bacchus. Ou sait combien il y eut d'incertitude dans le choix de la divinité du panthéon gréco-romain à qui on pût appliquer les caractères du dieu nabatéen. Une dédicace grecque et

1. Il existe une variété de cette monnaie au British Museum, sur laquelle je crois qu'on peut voir en outre la chevelure flottante du dieu.

2. Sauley, p. 370. Cohen, V, p. 214, n° 47.

nabatéenne à Dusarès, trouvée à Milet, égale le dieu à Jupiter lui-même. Toutefois, il faut rappeler la remarque de M. Clermont-Ganneau au sujet de cette inscription : « Sans doute, dit-il, cette assimilation, nouvelle pour nous, repose sur une conception particulière de Dusarès tendant à le présenter au regard de l'étranger comme le dieu suprême. Elle nous prouve une fois de plus combien toutes les équations imaginées par la tradition antique entre panthéons différents étaient sujettes à variations selon les temps, les lieux et les circonstances, et elle nous montre avec quelle circonspection il faut procéder, quand on prétend en tirer des conséquences pour déterminer l'essence respective des divinités ainsi mises en relation ¹. » Néanmoins, tout en admettant le sens suggéré par l'éminent orientaliste pour le Διὶ de l'inscription milésiaque, et la force de son affirmation restrictive au sujet de semblables *équations* variant avec le temps, le lieu et les circonstances, nous serons cependant encore en mesure de déterminer ces variations, dans le cas de Dusarès, en deux cités au moins, à savoir Pétra et Bostra.

Il ne peut guère y avoir de doute que Dusarès fût considéré à Pétra comme un dieu solaire. Strabon, parlant des Nabatéens de cette région, dit qu'« ils honorent le Soleil ² », et Épiphane ³ nous apprend qu'à Pétra le jour de naissance de Dusarès tombait le 25 décembre, le « *natale Solis* ⁴ » ! Mais il est également certain qu'ailleurs Dusarès était assi-

1. *Rec. d'arch. orientale*, 1906, pp. 305 et sqq.

2. Éd. Meineke, XVI, 784, p. 1094.

3. Oehler, *Corp. haeres.*, II, 1, p. 632.

4. On regarde généralement comme se référant aux deux mots [Δο]υσάρης θε[οῦ] qu'on a lus à la seconde ligne, l'épithète ἀνικίτου qu'on a notée sur une inscription de Soada (Waddington, *Inscr. de la Syrie*, n° 2312). Toutefois l'inscription est mutilée et la lecture assez incertaine pour laisser place au doute. Il est donc trop douteux que Dusarès ait porté cette épithète dans l'inscription pour qu'on en fasse un argument en faveur de l'équation *Dusarès = Sol*.

milé à Bacchus. Hérodote ¹ identifie Orotal avec Dionysos, et Orotal est généralement assimilé, aujourd'hui, à Dusarès. Hésychius dit : « Δουσάρην τὸν Διόνυσον Ναβαταῖοι ὡς φησιν Ἰσίδωρος », (c'est-à-dire Isidorus Characenus, *aet. Augusti*). Il semble avoir été la divinité éponyme de la ville de Dionysias (Soada) ², et on a longuement noté ³ que la décoration *bachique* prévalait dans les temples du Hauran.

Les monnaies montrent clairement que c'était là aussi la forme que les Romains avaient donnée au dieu à Bostra. Le pressoir lui sert de symbole, et il apparaît avec les attributs de Bacchus sur les deux pièces précitées d'Élagabale et d'Etruscille. A parler franc, la tête qui apparaît au revers du bronze de Commode pourrait être ou de Bacchus ou d'Hélios. Les attributs manquent, et la tête imberbe aux cheveux flottants sert aux deux divinités. Mais le plus habituellement, Hélios est représenté sur les monnaies (par exemple à Corinthe et à Rhodes), de face ou de trois-quarts, et quand il est de profil, on lui donne la couronne radiée. Cependant, même s'il n'y avait pas d'arguments à l'appui de cette thèse, la balance, — dans l'embarras où l'on est d'identifier le dieu, — inclinerait du côté de la représentation d'un dieu du vin. La tête du Dionysos de Leyde ⁴ est un excellent point de comparaison, en ce qui touche les traits, la chevelure et le bandeau; et, quant à la statue de Dusarès sur les pièces d'Élagabale et d'Etruscille, nous pouvons la comparer avec le Bacchus Deepdene ⁵. Notons aussi, avant d'abandonner le sujet de cette nouvelle représentation en buste de Dusarès, qu'elle offre une excellente explication de cette tête aux cheveux flottants et diadémée,

1. III, 8 (éd. Stein, II, p. 8.)

2. Meyer, *Die Israëlitien und ihre Nachbarstämme*, p. 268, n. 1.

3. Waddington, *op. cit.*, n° 2023.

4. *Mon. dell' Ist.*, II, pl. 41 B.

5. Clarac, pl. 695, 1614.

que l'on rencontre aux revers de certaines pièces des rois de Nabatène. M. Dussaud ¹ explique ce type comme une répétition du portrait du roi, lequel apparaît cependant, conjugué avec celui de la reine, sur le droit. N'est-ce pas plutôt Dusarès ²?

Depuis Saulcy, on s'est peu occupé des autres types monétaires de Bostra, et l'on n'a guère étudié leur relation avec le culte de Dusarès et avec l'histoire de l'Arabie. Par exemple, il est sûr qu'il y a un certain lien entre le culte de Dusarès et le chameau que l'on voit sur des monnaies d'Antonin le Pieux et de Commode (*fig. 5 et 6*). Il est vrai que le chameau est seulement le symbole de l'Arabie *in genere* sur les pièces frappées par Trajan en commémoration de la conquête de ce territoire ³, et il apparaît avec la même signification, ou seul, ou accompagnant une figure qui personnifie la province, sur des monnaies de Trajan frappées à Césarée de Cappadoce ⁴. Mais le chameau sur les monnaies de Bostra a cette signification spéciale d'être l'animal consacré à Dusarès, comme l'a suffisamment démontré la dédicace nabatéenne de Pouzzoles ⁵ qui rappelle la consécration faite à Dusarès de deux chameaux (probablement des images en métal) par deux marchands nabatéens résidant dans ce port cosmopolite, — dédicace à

1. *Journal asiatique*, 1904, p. 213 et pl. I, n° 10 et 11.

2. Je crois que la charmante statue de Dionysos, trouvée en 1909 dans le *Temple des dieux orientaux* sur le Janicule, à Rome (cf. Gauckler, *C. R. Acad. Inscr.* 1909, et reproduction dans les *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1909, pl. III), représentait par allusion Dusarès. La draperie qu'originellement portait la statue, la section du crâne, et la dorure du visage, comme l'a déjà fait remarquer M. Gauckler, rendait la statue très propre à un culte oriental; et, à mon avis, il faut y voir un essai pour montrer une divinité apparentée à Dionysos, mais différente. A Bostra, l'image cultuelle était également drapée. Dans un temple syrien, Dusarès aurait été beaucoup plus *chez soi* que Dionysos, et la statue peut avoir été dédiée par un Nabatéen résidant à Rome et ayant élu le temple du Janicule comme son lieu de prière habituel.

3. Cohen, II, p. 20, n° 28. Cf. Eckhel, III, p. 499.

4. *Cat. British Mus.*, Galatia, etc., p. 54.

5. *C. I. S.*, II, p. 183, n° 157.

laquelle nous pouvons comparer celle des poissons d'or et d'argent à Atergatis¹. C'est vraisemblablement en raison de cette relation cultuelle du chameau avec Dusarès que l'on voit cet animal apparaître souvent parmi les sculptures sur roche du Sinaï : citons notamment les deux chameaux, chacun avec la bride tenue par un conducteur, flanquant le portail d'un sanctuaire sculpté dans le roc de Pétra, sanctuaire qui devait être dédié à Dusarès².

Le chameau étant consacré à Dusarès, le chameau monté qui apparaît sur une monnaie de Caracalla (*fig. 7*) doit avoir aussi rapport au culte de Dusarès. Par analogie avec les types monétaires d'autres cités d'Orient, cette image représenterait Dusarès monté sur l'animal consacré à sa propre divinité, méthode fréquente pour représenter les divinités en Orient : que l'on compare, si l'on en veut un exemple, Atergatis chevauchant le lion sur les monnaies d'Hieropolis et de Palmyre³, Éros chevauchant encore un lion sur des monnaies de Pessinonte⁴, etc. La légende de l'exemplaire du Cabinet des Médailles (*fig. 7*) a été lue comme il suit par Sauley : **OEOKANI** (?), lecture douteuse qui cache selon toute probabilité un nom ou une épithète de Dusarès. Un type semblable se voit sur un petit bronze du Cabinet de France, avec l'inscription : **BOC TPHN Ω(N)** ; mais ici nous trouvons deux chameaux, sur l'un desquels on voit l'homme levant le bras droit comme sur la monnaie de Caracalla⁵.

1. Athénée, éd. Kaibel, II, p. 260.

2. Dalman, *op. cit.*, p. 146, fig. 69, n° 150. Cf. aussi la tête de chameau en terre cuite trouvée à Pétra (Dalman, *ibid.*, n° 869).

3. *Cat. Br. Mus.*, Galatia, etc., pp. 144-146 et 150.

4. *Ibid.*, p. 23

5. Cette petite monnaie appartient, selon toute probabilité, à une série de bronzes pseudo-autonome, des premières années de la province d'Arabie et contemporaine des règnes de Trajan et d'Hadrien. Les autres ont toutes les mêmes types, c'est-à-dire la tête de la Tyché au droit et le chameau au revers avec la légende **BOCTPA**. Il y en a une au Cabinet de France et deux au British Museum, dont la mieux conservée porte sur le droit une date (?) : **ONV**.

Le *Marsyas* (*fig. 8*), qui sert de type au revers de certaines pièces de Sévère Alexandre et de Mamée, et de symbole sur des pièces de Trajan Dèce et de ses fils, est sûrement le signe des privilèges coloniaux, et n'a aucun rapport avec Dusarès-Bacchus, contrairement à ce qu'a conjecturé Belley ¹, et récemment encore Rindfleisch ².

Quand Bostra fut-elle promue au rang de colonie? On supposait généralement³ que ce fut sous Alexandre Sévère, parce qu'on lit dans Damascius ⁴ que Bostra « n'était pas une cité ancienne, ayant été colonisée (*πολιζέται*) par l'empereur Sévère, » — et aussi parce que les légendes latines, les types coloniaux et le titre *Colonia Bostra* n'étaient connus qu'à partir du règne de Sévère Alexandre. Cependant le renseignement que nous donne Damascius se réfère aussi bien à Septime Sévère, et voici d'autre part qu'un argument concret nous permet d'affirmer que Bostra était colonie avant Alexandre Sévère. En effet sur une pièce d'Élagabale ⁵ nous trouvons le type du colon conduisant une charrue attelée de bœufs, symbole régulier des privilèges coloniaux. En outre il y a toute une série de monnaies de Caracalla portant au revers la *Tyché* de ville avec la légende : **COLONIA METROPOLIS ANTONINIANA AVRELIA** (et quelquefois **ALEXANDRINA**) **BOSTRA**, abrégée de diverses façons ⁶. Saulcy

1. *Observations sur l'ère et sur les méd. de la ville de Bostres en Arabie*, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XXX, 1764, pp. 307 et sqq.).

2. *Zeitschrift des deutschen Pal. Vereins*, XXI.

3. Cf. par exemple Benzinger, au mot *Bostra*, dans la *Realencyklopädie* de Pauly-Wissowa.

4. *Vita Isidori*, Photius, *Bibl.*, éd. Bekker, p. 347.

5. Mionnet, V, p. 582, n° 20. Saulcy, p. 366. Cohen, IV, p. 371, n° 478.

6. Cohen, IV, p. 238, n° 922-925. Mionnet, *Suppl.*, VIII, p. 384, n° 9-14. Saulcy (p. 366) dit : « Notons en passant qu'il faut absolument refuser à Bostra, pour les restituer à Carrhae de Mésopotamie, toutes les pièces de Caracalla et d'Alexandre-Sévère qui portent au revers la légende, plus ou moins estropiée : **COL.MET ANTONINIANA.AVR.ALEX.**, etc.; ce sont celles que nous trouvons dans Mionnet (*Suppl.* p. 384, n° 9, 10, 11, 12 et 14; on ne voit pas pourquoi Saulcy

rejetait ces séries hors du monnayage propre de Bostra, mais Cohen les place à Bostra parmi les types coloniaux de Caracalla, et les arguments de Saulcy pour rejeter ces pièces importantes sont inexistantes. Il est vrai que les légendes latines sont rares sur les monnaies de Bostra jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, mais la monnaie d'Élagabale déjà citée porte des légendes latines (avec deux lettres grecques), et l'on trouvera des exemples d'un semblable monnayage bilingue, où le latin alterne avec le grec, dans les différentes monnaies d'un même règne, par exemple à Sébasté de Samarie ¹ et à Antioche ².

Ces séries monétaires nous poussent à affirmer que Bostra était déjà colonie sous Caracalla, et que la fondation de la colonie date évidemment de Septime et non d'Alexandre Sévère, étant donnée la phrase de Damascius ³. Le mot **METROPOLIS** qui figure à côté de **COLONIA** dans les légendes de ces monnaies nous montre que la cité pouvait revendiquer ce titre dès Caracalla, partageant cet honneur avec Pétra qui jouissait du titre depuis Hadrien. Les épithètes **AVRELIA** et **ANTONINIANA** ont été certainement ajoutées au nom de la ville en honneur de Caracalla, comme on le voit également sur une monnaie à légende grecque de cet empe-

omet le n° 13,) et qui sont tirées de Sanclemente (III, p. 8 et 9). A propos de la première de ces pièces, Mionnet déclare d'ailleurs qu'elle appartient plutôt à la Mésopotamie. » Il est possible que le n° 9 de Mionnet appartienne à Carthage, et cela peut être également vrai du n° 11, puisque ni l'une ni l'autre de ces pièces ne porte le nom de Bostra, ni en toutes lettres, ni en abrégé. Les autres pièces données par Mionnet ont été classées à Bostra par Cohen, et l'atelier qui les a frappées est indiqué par un B, qui signifie Bostra; il y a même un exemple où le nom de Bostra est inscrit tout au long. C'est uniquement, semble-t-il, sur le n° 9 de Mionnet que Saulcy a fondé son objection; or, comme nous l'avons dit, cette pièce peut être exclue de la série sans préjudice des autres: elle offre un cas tout à fait particulier.

1. Saulcy, pp. 279 et sqq., monn. de Julie Domne et de Caracalla.

2. *Cat. British Mus.*, Galatia, etc., Antioche: règnes d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Vespasien, de Domitien, de Nerva et d'Élagabale.

3. Voyez à ce sujet Eckhel, III, p. 500.

reur ¹. De même, pour le titre d'ALEX[ANDRINA] qui apparaît sur une monnaie de la série ci-dessus citée des monnaies de Caracalla ²; car nous le trouvons aussi sur des monnaies de Carrhae de Mésopotamie ³, et, comme l'a noté Eckhel, l'épithète était prise par la cité en l'honneur de Caracalla, *ineptus Alexandri Magni imitator* ⁴. Tous ces titres tombèrent sous Élagabale, mais celui d'ALEXANDRINA (ou ALEXANDRIANA) reparait sur les monnaies de Sévère Alexandre et de Julie Mamée ⁵.

Passons aux représentations d'Ammon où M. Dussaud voulait voir le type anthropomorphique de Dusarès ⁶. M. Dussaud semble avoir oublié l'explication si logique de ce type d'Ammon par Drexler ⁷, à savoir que la *Legio III Cyrenaica* était casernée à Bostra; on sait que de nombreuses inscriptions de Bostra la mentionnent, depuis le temps de Marc-Aurèle jusqu'en l'an 400 environ. Le nom de la légion provenait de ce qu'elle avait tenu anciennement ses quartiers à Cyrène. Le dieu principal de Cyrène, Ammon, devint, comme il était naturel, le patron de la légion, qui

1. Mionnet, V, p. 581, n° 18.

2. Cohen, IV, p. 238, n° 924. Mionnet, *Suppl.*, VIII, p. 384, n° 13.

3. B. V. Head, *Hist. Num.*, p. 688.

4. *Doctrina Num.*, III, p. 508.

5. Alex. Sévère, Cohen, IV, p. 476, n° 718. Sauley, p. 368. Mionnet, V, p. 583, n° 26. Mamée, Cohen, IV, p. 501, n° 419 et 120. Mionnet, V, p. 583, n° 29. Id., *Suppl.*, VIII, p. 386, n° 16. Sauley, p. 369.

6. Le plus souvent Ammon est représenté en buste, avec la corne de bélier et un disque sur la tête (*fig. 9*). Cependant sur une monnaie de Philippe Père (Cab. de Fr.), on lui voit le *modius* et une cuirasse. M. Dussaud veut identifier avec Ammon la divinité debout dans un temple tétrastyle, que l'on voit sur une pièce de Mamée, que Mionnet et Cohen appellent Astarté, et que Sauley a simplement désignée comme une « figure féminine ». Toutefois il me semble certain, par l'examen de la monnaie que j'ai pu faire au Cabinet de France, que nous avons là une Tyché. Par contre, il faut identifier avec Ammon le dieu debout, vêtu en soldat romain, sur un bronze de Trajan Déce récemment entré dans la collection du British Museum. A ses pieds on voit un bélier et sur la tête l'*uraeus* (?).

7. *Zeitsch. f. Num.*, XIII, 1885, pp. 281 et sqq.

en emporta le culte avec elle lorsqu'elle fut transférée en Arabie.

C'est un bronze d'Herennius et Hostilien (*fig. 10*) qui a suggéré à Drexler cette explication. Voici la description de ce bronze, publiée pour la première fois par Hoffmann dans le catalogue de la collection du M^{is} de Moustiers (Paris, 1872) :

M·DECIVS ET·C·VALENS QVINTVS CAISARES IMP. Bustes d'Hérennius lauré, et d'Hostilien radié, en regard, tous deux drapés.

R· CONCORDIA BOSTRENORVM Ammon debout, donnant la main à la Concorde. Moy. Br.

Le commentaire que Sauley¹ a ajouté à la description d'Hoffmann est plus intéressant que convainquant : « Ce que le savant rédacteur du catalogue a pris pour Jupiter Ammon, n'est qu'un des nomades de l'Ammonitide, nomades chez lesquels j'ai constaté *de visu* l'habitude obstinée de se coiffer comme le Jupiter dit Ammon, lequel a fort bien pu emprunter son surnom à une mode générale chez les Ammonites de l'antiquité et des temps présents. Quant à la prétendue figure de la Concorde, ce n'est que le génie de la ville de Bostra : sa tête tourelée le prouve d'une manière certaine, pareil attribut n'ayant jamais, que je sache, été appliqué à la figure de la Concorde. »

Drexler montre que le personnage en question ne peut être un *nomade*, car il est vêtu comme un soldat romain. Il interprète le groupe comme une allégorie de l'harmonie entre Bostra et sa garnison, celle-ci personnifiée par le soldat. M. Dussaud² a cependant fait observer que sur la pièce, aujourd'hui conservée au Cabinet des Médailles, on

1. V. p. 371.

2. *Op. cit.*, p. 172, n. 2.

voit un disque placé sur la tête du soldat ¹, et j'y ai remarqué en outre les *uraei*; le dessin de l'ouvrage de Sauley (*fig. 10*) a transformé ces disque et *uraei* en couronne ou *modius*. Le disque nous prouve que le *soldat* représente Ammon, comme l'a dit Hoffmann, et l'uniforme de légionnaire nous aide, avec le secours de la légende, à comprendre la signification réelle du type, laquelle semble avoir échappé aux savants précités. Le caractère militaire du dieu est déjà indiqué par des monnaies de Philippe Père et de Trajan Dèce où on le voit vêtu en soldat romain (v. p. 83, n. 6). Ce que le type nous montre, c'est donc Ammon (vêtu comme un légionnaire romain parce qu'il joue ici son rôle particulier de dieu tutélaire de la *Tertia Cyrenaica*), donnant la main à la Tyché de Bostra; Ammon personnifie la garnison, Tyché les habitants; leur poignée de main fait allusion aux bons sentiments qui les unit l'un à l'autre, c'est-à-dire, en un mot, à la *Concordia Bostrenorum*.

Il n'y a guère de difficulté pour l'explication des autres types monétaires de Bostra, dont les plus fréquents sont : la Tyché de la ville (*fig 10*), ou des sujets agonistiques, comme la couronne de laurier autour de la légende AKTIA ΔΟΥΚΑΡΙΑ et l'urne placée sur une table. Je termine donc ici ces notes brèves, avec l'espoir qu'elles pourront aider à mettre à jour les problèmes qui concernent le monnayage de Bostra et qu'elles seront de quelque utilité dans le difficile travail de reconstitution de l'histoire et de la religion nabatéennes.

C. R. MOREY,
de la Princeton University ².

1. Cf. pour le caractère solaire donné à Ammon, à Bostra et dans les environs, Dussaud (*op. cit.*).

2. Cet article, écrit en anglais, a été traduit par M. J. de Foville.

QUELQUES DENIERS NORMANDS INÉDITS

DU XI^e SIÈCLE

NOUVELLE TROUVAILLE ¹

En 1906, j'ai publié, dans cette même Revue ², un petit article sur une trouvaille de deniers normands que j'avais acquise à cette époque et qui renfermait un certain nombre de pièces inédites ou peu connues.

La récente acquisition d'une trouvaille, ou partie de trouvaille, de ces mêmes deniers, m'a procuré quelques types nouveaux et intéressants qu'il m'a paru utile de faire connaître en même temps que la composition de la trouvaille elle-même.

Cette dernière, moins importante que celle publiée en 1906, puisqu'elle ne comprend que 136 pièces, est composée exclusivement, comme elle, de deniers frappés en Normandie par les successeurs de Richard II.

Le métal en est aussi mauvais et la frappe aussi défectueuse. Quelques pièces seraient cependant de forme plus régulière et de moins mauvais style.

La différence de module et de poids entre les diverses pièces de cette trouvaille est souvent des plus grandes.

1. Comme pour la première trouvaille, je n'ai pu avoir sur les circonstances de celle-ci, acquise à l'étranger, le moindre renseignement.

2. *Rev. num.*, 1906, p. 306.

Plusieurs de celles du plus petit module, 2 à 2 1/2 de l'échelle de Mionnet, correspondent au poids de 0 gr. 40 à 0 gr. 50, alors que les deniers normands de module normal pèsent de 0 gr. 70 à 0 gr. 85 en moyenne.

Devons-nous considérer les plus petites de ces pièces comme des oboles, et, dans ce cas, à quels poids et module faut-il s'arrêter? La ligne de démarcation est assez difficile à établir à ce sujet, les dimensions allant parfois, parmi les exemplaires d'un même denier, du module 2 jusqu'au 4 1/2, bien près de 5, de l'échelle de Mionnet, et les poids correspondants de 0 gr. 40 à plus de 0 gr. 85, en passant par les intermédiaires.

On peut toutefois admettre comme oboles les pièces du plus petit module, de 2 à 2 1/2 de l'échelle de Mionnet, ayant un poids ne dépassant pas 0 gr. 50, quand elles sont entières et que les dimensions des types et des légendes paraissent réduites et sensiblement proportionnelles à leur module. Mais, je dois l'avouer, cette classification n'a pas un caractère de netteté suffisante pour être admise sans réserves.

La grande variété de modules et de poids de ces deniers montre que, si les successeurs de Richard II trafiquaient sans scrupule sur la qualité de leur numéraire, ils ne négligeaient pas de le faire également sur le poids de leurs monnaies et qu'aucune autre règle n'en dirigeait la frappe que celle de leur seul intérêt.

Cette double altération allant s'accroissant de plus en plus au grand détriment de leurs intérêts propres, les Normands, pour y couper court, imposèrent à leur duc une transaction¹. Ils lui accordèrent un droit appelé *fouage* ou *monneage*, consistant en un impôt triennal de douze deniers

1. Lecointre-Dupont, *Lettre sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*.

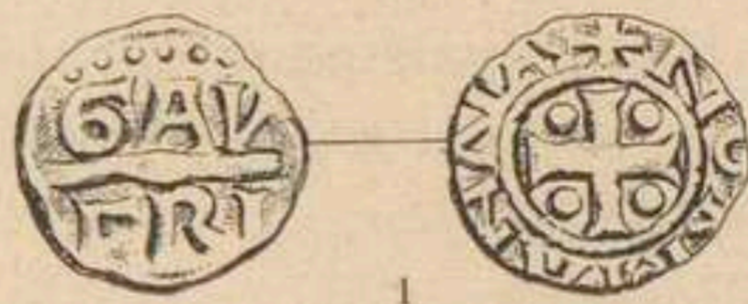
par feu, sous la condition que les monnaies que frapperaient les ducs ne seraient plus altérées.

La frappe de monnaies devenant dès lors plutôt onéreuse, les ducs préférèrent s'en abstenir. C'est ce qui explique que dès le XII^e siècle on ne trouve plus de deniers à leur coin. Au lieu de la série nombreuse et suivie de monnaies ducales qui aurait dû circuler alors en Normandie, et dont la numismatique se fût enrichie, les monnaies étrangères seules eurent cours dans la région ¹.

Les pièces de la trouvaille que je veux faire connaître aujourd'hui sont plus variées que celles de la première trouvaille publiée en 1906. Alors que celle-ci présentait 32 types différents sur 218 pièces, celle qui nous occupe en donne 39 sur les 136 seulement qui la composent.

Elle comprend de même des deniers avec nom de monétaire au nombre de 12, et 124 pièces diverses, de types très variés, ainsi qu'on va le voir d'après la liste et la description qui suivent:

1^o PIÈCES AVEC NOM DE MONÉTAIRE



1. GAV—FRI (*Gaufridus?*) en deux lignes séparées par une barre transversale dans un grènetis à points espacés.

R. + NORMANNA (légende toujours incomplète), entre

1. J'ai déjà fait allusion à ce fait dans ma première étude, mais je crois devoir le rappeler, en le précisant davantage, à cause des suites fâcheuses qu'il eut pour le monnayage normand.

deux grènetis autour d'une croix cantonnée de quatre globules ¹.

R. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 73.



2



3

2. RO—GA[•] (*Rogarius?*) en deux lignes séparées par une barre transversale dans un épais grènetis.

R. du précédent.

R. Denier inédit. — 2 pièces. — Poids : 0 gr. 70 et 0 gr. 55.

3. •PI—•AV (?) en deux lignes séparées par une barre transversale dans un épais grènetis.

R. du n^o 1.

R. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 87.

4. HV—GO (*Hugo*).

R. du n^o 1.

R. Denier. — 1 pièce — (A. Chabouillet, *Discours sur les monnaies normandes*, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1886).

5. GO—DE (*Goderius*).

R. du n^o 1.

R. Denier. — 1 pièce. (*Ibid.*, pl. I, n^o 9.)

1. Le grènetis intérieur se voit généralement seul, au revers, sur la presque totalité des pièces de cette trouvaille, comme de la première, et encore est-ce plutôt un large cercle irrégulier qu'un véritable grènetis. L'unique grènetis du droit, formé de gros grains inégaux en chaîne ininterrompue d'ordinaire, ou d'un large filet circulaire également irrégulier, ne se voit jamais qu'en partie ou souvent même pas du tout.

6. RA—BO (*Radbodus*).

℞. du n° 1.

℞. Obole. — 1 pièce. — Poids: 0 gr. 42. (*Ibid.*, pl. II, n° 17.)

7. RA—DVL (*Radulfus*).

℞. du n° 1.

℞. Denier. — 1 pièce. (*Ibid.*, pl. II, n° 19.)

8. RO—LA (*Rolandus*).

℞. du n° 1.

℞. Denier. — 1 pièce. (*Ibid.*, pl. III, n° 25, variété.)

9. RI—NI (*Rinierus*).

℞. du n° 1.

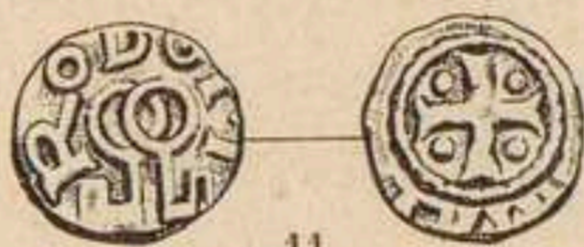
℞. Denier. — 1 pièce. (*Ibid.*, pl. III, n° 26.)

10. STE—FA (*Stephanus*).

℞. du n° 1.

℞. Denier. — 2 pièces. (*Ibid.*, pl. III, n° 28.)

2° PIÈCES SANS NOM DE MONÉTAIRE

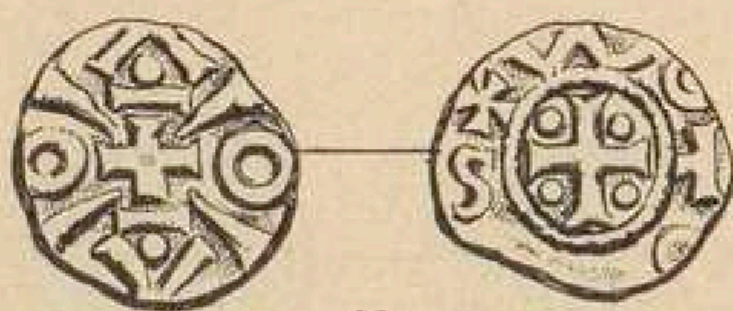


11. Deux clefs adossées dans le champ, de forme courte, avec de larges anneaux ronds entrecroisés; autour, la légende **RODOM** formée de lettres d'un dessin très régulier et de bon style.

℞. Croix cantonnée de quatre globules dans un cercle irrégulier formant grènetis; autour, traces de légende.

℞. Obole inédite. — 1 pièce. — Poids: 0 gr. 40.

Cette petite pièce est non seulement intéressante au point de vue de son type, les deux clefs adossées, que l'on n'avait pas rencontré jusqu'ici sur les monnaies rouennaises, mais encore par la légende **RODOM**, pour **RODOMVS**, qui l'accompagne, donnant ainsi à Rouen le nom que lui attribue couramment Ordéric Vital et que l'on avait déjà lu sur un des deniers de la trouvaille de Ferrières-sur-Risle ¹.

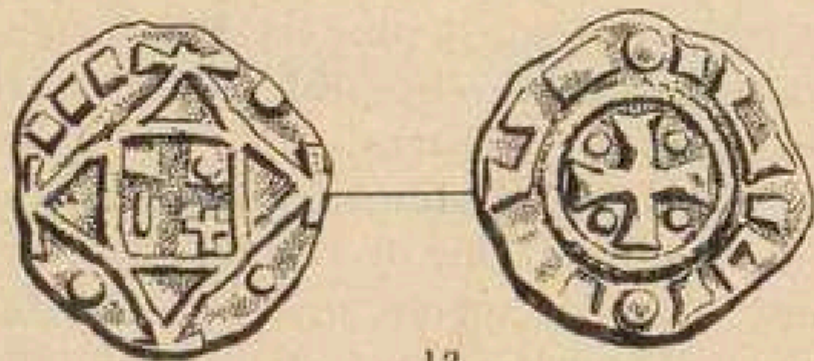


12

12. Croix centrale accostée de deux larges annelets; dessus et dessous, un fronton ponctué; quatre pieux partent en rayonnant et en s'élargissant des angles de la croix.

R. ✠ WOT----S, pour **ROTOMAGVS**, autour d'une croix cantonnée de quatre globules dans un cercle irrégulier formant grènetis.

R. Obole inédite. — 2 pièces. — Poids: 0 gr. 44 et 0 gr. 46.



13

13. Quatre frontons surmontés chacun d'une croix à branche supérieure très rudimentaire; leurs bases réunies forment un carré qui renfermait un motif que l'on ne peut distinguer, l'empreinte en creux, formée par la croix du revers,

1. E. Caron, *Rev. num.*, 1889, p. 348.

ayant empêché le coin du droit de porter sur cette partie¹ ; tout autour, des besants et des billettes simulent la légende.

R. Croix large, cantonnée de quatre globules dans un cercle irrégulier formant grènetis ; tout autour, simulant la légende, des besants², des billettes de largeur et de hauteur diverses, et des sortes de \square carrés³, à extrémités pattées, couchés sur le grènetis.

R. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids : 0 gr. 80.



14. Trois frontons ponctués, surmontés d'une croix à branche supérieure très rudimentaire ; leurs bases réunies forment un triangle à l'intérieur duquel on ne distingue également autre chose que l'empreinte en creux laissée par la croix du revers ; autour, comme légende, croisette, billettes, besant, anneau et \square carré reposant sur ses extrémités pattées.

1. Ce même défaut se reproduit sur la plupart de ces pièces, non seulement pour les types qu'il rend presque incompréhensibles, mais encore pour les légendes déjà suffisamment incomplètes ou barbares.

2. J'ai remarqué dans les légendes simulées des revers de ce genre de pièces, que, lorsqu'un besant y surmontait une des branches de la croix, un autre besant se trouvait généralement placé de même sous l'extrémité opposée de la même traverse. Simple amour de la symétrie sans doute. J'ai déjà fait observer du reste que, malgré leur apparence irrégulière, les types de ces monnaies, si variés qu'ils soient, étaient toujours symétriques.

3. De même que les besants, les anneaux et les billettes de ces légendes simulées sont des dégénérescences des O, des C, des D, des jambages des I et des parties droites de lettres de légendes régulières, de même ce type, que je désigne sous le nom de \square carré pour la seule facilité de la description, et parce qu'il rappelle la forme de cette lettre sur certaines monnaies de l'époque carolingienne, n'est pas autre chose que le résultat de la dégénérescence successive des lettres à lignes ou traverses obliques ou horizontales, telles que les R, les H, les N, les M, etc., des mêmes légendes.

R. Croix cantonnée de quatre globules dans un grènetis régulier hérissé de pointes; tout autour, simulant la légende, besants, billettes et plusieurs \square carrés, leurs bras pattés tendus au dehors, enfermés dans un second grènetis.

R. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids: 0 gr. 80.



15

15. Fronton ponctué surmontant une croix à deux traverses entre lesquelles sont deux globules; le tout accosté de deux \square de forme carrée, pattés et placés symétriquement l'ouverture au dehors, de deux billettes au-dessus et de deux besants au-dessous, dans un large grènetis.

R. Croix pattée et munie d'une pointe à la base (fichée), cantonnée de quatre globules dans un cercle irrégulier formant grènetis; tout autour, simulant la légende, besant, billettes et \square carrés et pattés, couchés sur le grènetis.

R. Denier inédit. — 1 pièce. — Poids: 0 gr. 72.

16. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. IV, n^o 13.)

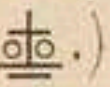
17. R. Denier. — 6 pièces. (Poëy d'Avant, pl. IV, n^o 20.)

18. R. Denier. — 13 pièces. — Obole. — 2 pièces pesant chacune 0 gr. 50. (Poëy d'Avant, pl. V, n^o 2.)

19. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. V, n^o 12.)

20. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. V, n^o 14, variété avec quelques billettes et besants irrégulièrement distribués autour des frontons).

21. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. VI, n° 2, avec cette différence que les légendes ne sont pas tout à fait barbares mais composées de lettres bien formées, celle du droit se lit même nettement + RICARIS, altération de RICARDVS.)

22. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. VI, n° 3, mais avec la croix du motif du droit soudée à la première des deux traverses qui se trouvent au-dessous et qui lui sert ainsi de base, la seconde formant un degré : )

23. R. Denier. — 2 pièces. (Poëy d'Avant, pl. VI, n° 5, dont il diffère en ce que les croisettes du droit sont plus ou moins soudées à la base du fronton et non à la ligne courbe qui entoure le bas du motif.)

24. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. VI, n° 10, mais les temples ont six colonnes, et une petite traverse coupe chacune des deux plus éloignées.)

25. R. Denier. — 1 pièce. (Poëy d'Avant, pl. VI, n° 12, on y voit toutefois en plus, sur le droit, un petit C, ou anneau tronqué, de chaque côté du motif, l'ouverture au dehors, dans l'espace qui se trouve entre les pointes extérieures des quatre frontons.)

26. R. Denier. — 3 pièces. (A. Sambon, *Les deniers rouennais, monnaies courantes des comtes d'Aversa, près de Naples, aux XI^e et XII^e siècles*, dans la *Gazette numismatique*, 1898, p. 328, fig. 1.)

27. R. Denier. — 1 pièce. (A. Sambon, *loc. cit.*, p. 329, fig. 3.)

28. R. Denier. — 9 pièces. (A. Sambon, *loc. cit.*, p. 329, fig. 4, n° 4.)

29. R. Denier. — 7 pièces. — Obole. — 3 pièces pesant 0 gr. 40, 0 gr. 44 et 0 gr. 46. (A. Sambon, *loc. cit.*, p. 329, fig. 6.)

30. R. Denier. — 1 pièce. (V. Luneau, *Quelques deniers normands inédits du XI^e siècle*, *Rev. num.*, 1906, p. 306, n^o 16, fig. 4.)

31. R. Denier. — 1 pièce. (*Ibid.*, p. 306, n^o 17, fig. 5.)

32. R. Denier. — 4 pièces. — Obole. — 1 pièce du poids de 0 gr. 40. (*Ibid.*, p. 306, n^o 18, fig. 7.)

33. R. Denier. — 5 pièces. — Obole. — 1 pièce du poids de 0 gr. 32. (*Ibid.*, p. 306, n^o 20, fig. 9.)

34. R. Denier. — 7 pièces. (*Ibid.*, p. 306, n^o 21, fig. 10.)

35. R. Denier. — 2 pièces. (*Ibid.*, p. 306, n^o 22, fig. 11.)

36. R. Denier. — 13 pièces. — Obole. — 3 pièces du poids de 0 gr. 48 et de 0 gr. 50. (*Ibid.*, p. 306, n^o 23, fig. 12.)

37. R. Denier. — 9 pièces. — Obole. — 2 pièces du poids de 0 gr. 45. (*Ibid.*, p. 306, n^o 24, fig. 13.)

38. R. Denier. — 4 pièces. — Obole. — 1 pièce pesant 0 gr. 50. (*Ibid.*, p. 306, n^o 26, fig. 15.)

39. R. Denier. — 11 pièces. — Obole. — 1 pièce pesant 0 gr. 50. (*Ibid.*, p. 306, n^o 27, fig. 16.)

La trouvaille comprenait donc :

12 deniers ou oboles à nom de monétaire avec 10 noms différents dont trois n'étaient pas encore connus (n^{os} 1, 2 et 3) : —

1 denier au nom de Richard (n^o 30) ; —

- 14 deniers ou oboles rouennais de quatre variétés différentes, dont deux nouvelles (n^{os} 11 et 12); —
- 12 deniers à légendes presque toujours barbares ou simulées, avec 11 types différents sur lesquels 3 n'avaient pas encore été publiés (n^{os} 13, 14 et 15), et avec quelques variétés parmi les autres (n^{os} 20, 21, 22, 23, 24 et 25) ¹.
- 97 deniers ou oboles au revers habituel avec partie de la légende NORMANNA présentant 13 variétés de droits.

 136

La grande proportion de types différents que renferme cette trouvaille, 39 sur 136 pièces, presque le tiers, confirme ce que j'ai déjà dit sur l'importance que devait avoir à cette époque le monnayage des ducs normands.

Les successeurs de Richard II avaient du reste tout intérêt à multiplier les frappes de monnaies d'aussi mauvais aloi qu'ils mettaient en circulation forcée dans les divers pays qu'ils envahissaient ou qui étaient soumis à leur influence.

V. LUNEAU.

1. Ces sortes de deniers manquaient complètement à la trouvaille publiée en 1906. Ce sont les mieux conservés de celle-ci, ceux dont le poids est le plus élevé et le module le plus grand.

RÉCENTES ACQUISITIONS
DU CABINET DES MÉDAILLES

L'ÉCU A LA COURONNE

DE

CHARLES VI ET DE CHARLES VII

Pl. IV.



L'écu à la couronne est appelé par abréviation dans les textes « Écu couronne » et même « Couronne », comme plus tard l'Ecu au soleil, — qui d'ailleurs doit conserver la couronne, — s'appellera Écu au soleil ou « Écu sol ».

L'écu à la couronne créé par Charles VI se décrit comme suit :

✠ KAROLVS ✠ DEI ✠ GRACIA ✠ FRANÇORVM ✠ REX. Écu aux trois fleurs de lis posées 2 et 1 (Armes de France nouveau), sommé d'une couronne ouverte¹ vue de trois quarts de bas en haut. Au pourtour, cercle et grènetis (ou grènetis).

R. ✠ XPO ✠ VINCI ✠ XPO ✠ REGNAT ✠ XPO ✠ IMPERAT. Croix en forme de losange incurvé à triple trait, ayant en cœur une étoile (ou fleuron)² à cinq rais, et dont

1. Voy. sur les armoiries couronnées une note dans *Rev. num.*, 1910, p. 106, d'après M. Prinet, *Rev. archéol.*, 1909, II, 370.

2. La figure est une, mais l'expression « fleuron » peut se défendre, parce que les rais sont rarement pointus.

chaque bras est recroisetté par un triple trait, base d'une fleur de lis de face entre deux feuilles vues de profil, le tout dans une rosace en quadrilobe double cantonné de quatre couronnelles posées contremont¹. Au pourtour, grènetis (ou cercle et grènetis)².

La grande couronne du droit est sommée d'une fleur de lis accostée de deux trèfles³, accostés eux-mêmes de deux fleurs de lis vues de profil. Les trèfles sont pleins ou évidés (*pl. IV*). Tantôt c'est la bordure supérieure de la couronne qui est particulièrement développée et détaillée (ci-dessous, n° et *fig. 2*), tantôt c'est le fond de la figure, lequel est occupé par un treillis plus ou moins serré, plus ou moins accentué, rarement par des lignes dirigées toutes dans le même sens. La couronne est séparée de l'écu, mais il peut arriver aussi que la ligne qui limite le treillis au revers disparaisse derrière l'écu (*fig. 2, 19 et 20*).

Quant à l'écu lui-même, il est d'aspect plus ou moins élancé. Le n° 2 (*fig.*) est parmi les plus élancés, le n° 19 (*fig.*) parmi les plus larges. Il présente presque toujours, au centre du flan, un globule, qui n'est que la trace laissée sur le coin par la pointe du compas ayant servi à situer le dessin : sur des monnaies où ce globule serait intentionnel et aurait la valeur d'un différent, on ne le rencontrerait pas ainsi au centre géométrique⁴. L'écu est généralement dessiné par un grènetis, plus ou moins usé, parfois aussi par une ligne (exemple n° et *fig. 19*).

1. C'est-à-dire le sommet à l'extérieur.

2. Le cercle quelquefois partiel.

3. La feuille de trèfle a dans la nature la forme lancéolée, mais l'ornement dit « trèfle » de l'architecture médiévale (*trifolium*, tréfeuille) est obtenu au moyen de trois cercles tangents dont les centres sont placés aux sommets des angles d'un triangle équilatéral. Cependant le trèfle est triangulaire sur le n° 15 (*fig.*) et lancéolé sur le n° 19 (*fig.*).

4. Sur la florette d'octobre 1420, on voit conjointement le globule provenant du trou laissé sur le coin par la pointe du compas et un anneau, dans la couronne, qui est une marque d'émission.

La différence d'aspect des revers provient de ce que les motifs y sont plus ou moins larges et plus ou moins pressés. L'étoile centrale à cinq rais peut être remplacée (voy. n^o et *fig. 2*) par une étoile à six rais ou par une molette (à Saint-Quentin).

Nous avons figuré dans les légendes des $\bar{\text{A}}$ à sections de base horizontales plutôt que des $\bar{\text{A}}$ à sections de base convergentes ; cette dernière forme n'apparaît pas ici, mais seulement quelquefois des $\bar{\text{A}}$ non barrés, dont les deux branches pattées convergeant par leurs extrémités internes paraissent se réunir à la pointe : l' $\bar{\text{A}}$ n'est vraiment usité que sous Louis XII. Les S sont pleins en leur milieu ; mais il y en a aussi d'épaisseur égale et d'autres en deux poinçons discontinus. La répartition des R, M, N, telle qu'elle est donnée dans la description, ne varie guère ; seulement les N sont rarement de la forme exacte du modèle ; la barre du milieu est moins inclinée sur les deux hastes verticales, son inclinaison peut être inverse (H) ou à peu près nulle et la lettre ressembler à un H, toutes particularités connues, que nous avons observées dès l'époque des gros tournois ¹.

Ces variétés, qui peuvent au besoin apparenter les pièces de même atelier ou de même émission, sont peu saillantes et ne laissent pas d'attester dans la fabrication monétaire de cette époque un degré d'unification remarquable.

Les exemplaires suivants de l'écu de Charles VI ont été acquis récemment par le Cabinet de France ² :

I et II. *Émissions du 11 mars 1385 n. st. et du 28 février 1388. Sans point d'atelier. — Poids légal : 60 au marc (4 gr. 07), puis 61 1/3 (3 gr. 99).*

1. *Rev. num.*, 1907 et *Mélanges numism.*, t. I.

2. Les numéros avec lettre en exposant sont ceux de l'Inventaire, indiquant la place de la pièce à la suite du numéro simple de l'ancien fonds. — Aux numéros d'ordre de notre description correspondent ceux de la planche (*pl. IV*).

1 (5 a). Orthographe particulière : VIRGIT, REXNAT, IMPERAT (L'M romain est rare dans cette série). Cette orthographe est celle du piéfort de bronze doré. — Poids de l'écu d'or : 3 gr. 88.

2 (6 a). On trouve, en tête de légende au droit, en finale au revers, une sorte de pomme de pin (voy. *fig.*), qui n'est le différent connu d'aucun maître ou atelier. Cette pièce présente encore d'autres particularités. Le dernier mot du droit est écrit REX comme au XIII^e siècle, ce dont je n'ai rencontré aucun autre exemple parmi les écus. Au revers, les étoiles qui ponctuent la légende ont six rais au lieu de cinq, et l'étoile en cœur de la croix a six rais également, ce que nous rencontrerons pour cette dernière à Tournai (n^o 15), et, sous Charles VII, à Toulouse (n^{os} 27 et 28) ; mais l'aspect de l'écu et la forme des fleurs de lis n'engagent pas à proposer l'un de ces ateliers comme lieu d'origine de notre pièce. Il nous a été montré un exemplaire pourvu de ce différent, qui provenait d'une trouvaille de la région de l'Oise. — Poids : 3 gr. 89.

III et IV. *Émissions du 11 septembre 1389, consécutive à l'ordonnance qui instituait les points d'ateliers, et du 29 juillet 1394. — Poids légal : 61 1/3 au marc (3 gr. 99), puis 62 (3 gr. 94).*

3 (10 a). Point sous la 1^{re} lettre, K, X. — *Crémieu.* — Orthographe : FRATRVN. — Poids : 3 gr. 97.

4 (12 a). Point sous la 3^e lettre, au revers, Q. — *Mirabel.* — Croisette initiale du droit accostée de deux points à gauche ; XPQ redoublé devant REXNAT. — Poids : 3 gr. 93.

5 (13 a). Point sous la 5^e lettre, au droit, L. — *Toulouse.* — Les K non barrés. — Poids : 3 gr. 68. — Ce poids est

faible, mais supérieur aux 3 gr. 59 de l'émission de janvier 1421 *n. st.*; d'ailleurs, celle-ci aurait le point creux, et nous voyons que Toulouse, à partir de 1411, loin de jamais négliger le point creux, l'emploiera même quelquefois où on attendait le point plein.

6 (13 b). Point sous la 6^e lettre, \mathfrak{V} , \mathfrak{H} . — *Tours*. — Orthographe : $\text{IMP}\mathfrak{E}\mathfrak{R}\mathfrak{A}\mathfrak{T}$. — Poids : 3 gr. 80.

7 (13 c). Point sous la 7^e lettre, \mathfrak{S} , \mathfrak{C} . — *Angers*. — $\text{IMP}\mathfrak{E}\mathfrak{R}\mathfrak{A}$ sans \mathfrak{T} final. — Poids : 4 gr.

8 (13 d). Point sous la 9^e lettre, \mathfrak{G} , \mathfrak{T} . — *La Rochelle*. — Poids : 3 gr. 92.

9 (13 e). Point sous la 10^e lettre, \mathfrak{I} , \mathfrak{X} . — *Limoges*. — Orthographe : $\text{FR}\mathfrak{A}\mathfrak{N}\mathfrak{C}\mathfrak{O}\mathfrak{R}\mathfrak{V}$. — Poids 3 gr. 92.

10 (13 f). Point sous la 11^e lettre, \mathfrak{C} , \mathfrak{P} . — *Saint-Pourçain*. Cet atelier, situé à 100 kilomètres de Bourges, dans la Basse-Auvergne (Allier), était le plus proche de la capitale du Berry à cette époque, et nous voyons qu'en 1391 un changeur de cette ville avait apporté du billon à la Monnaie de Saint-Pourçain¹. — Poids : 3 gr. 95.

11 (13 g). Point sous la 13^e lettre, \mathfrak{A} , \mathfrak{R} . — *Dijon*. — Poids : 3 gr. 96.

12 (13 i). Point sous la 15^e lettre, \mathfrak{I} , \mathfrak{C} . — *Rouen*. — Au revers : \mathfrak{C} $\mathfrak{X}\mathfrak{P}\mathfrak{E}$ \mathfrak{V} $\mathfrak{I}\mathfrak{R}\mathfrak{C}\mathfrak{I}\mathfrak{T}$ (même molette) $\mathfrak{X}\mathfrak{P}\mathfrak{E}$ (molette) $\mathfrak{R}\mathfrak{E}\mathfrak{G}\mathfrak{H}\mathfrak{A}\mathfrak{T}$ (molette) $\mathfrak{X}\mathfrak{P}\mathfrak{E}$ (molette) $\text{IMP}\mathfrak{E}\mathfrak{R}\mathfrak{A}\mathfrak{T}$. Poids : — 3 gr. 86 (*fig.*). — La ponctuation, comme le poids, semblent indiquer que cet écu ne fut pas le premier frappé par cet atelier en exécution de l'ordonnance de 1389. Guillaume Marcel et Jean Bourdon ayant été remplacés comme maîtres de la Monnaie de Rouen par Jacques Marcel, qui est mentionné en 1392², c'est peut-être à celui-ci

1. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 74, col. 1 (*Ord.*, VII, 419 et 420). Faut-il ajouter que les *Doc. inéd.* de Saulcy sont la base de tout ce classement?

2. Saulcy, *Ateliers*, p. 70 (d'après *Doc. inéd.*).

que la pièce se rapporte. En tout cas, la molette séparative, une fois adoptée, se conserva, comme le prouve la pièce suivante.

13 (13j). Cet écu n'a pas de point d'atelier, et l'on a déjà remarqué¹ que *Rouen* est un des ateliers qui s'en tinrent le moins strictement à leur point secret; mais l'identité de style avec la pièce précédente, les molettes, la présence des θ et de l' \times du second $\times P \theta$ centrés d'un point, ce qui fut, nous le savons, le signe du maître Guillemin Bourdon à partir de 1398, tout nous fait une loi de classer cet écu à Rouen. — Poids : 3 gr. 70 (*fig.*).

14 (13k). Autre exemplaire, avec un seul θ pointé, celui de $FRAN\theta ORVM$ (par un N, ainsi qu'au précédent). Poids : — 3 gr. 88.

15 (13l). Point sous la 16^e lettre, \overline{A} , \overline{H} . — *Tournai*. — Orthographe : $IMP\overline{E}R\overline{A}T$. Au revers, en cœur de la croix, l'étoile a six rayons. — Poids : 3 gr. 95 (*fig.*). Il existe au Cabinet des Médailles un autre écu de Tournai, du poids de 3 gr. 35, que j'ai cru d'abord pouvoir rapporter à la taille de 66 au marc, et par conséquent à l'émission du 19 décembre 1420 spéciale à Tournai; mais, comme il est exactement pareil au précédent, sinon de même coin, — et rogné, — cette hypothèse doit être abandonnée.

16 (13m). Point (très petit) sous la 17^e lettre, \overline{P} , \overline{A} . — *Saint-Quentin*. — Au revers, en cœur de la croix, une molette. — Poids : 4 gr. (*fig.*). — Cette pièce prend place dans l'article de M. Bordeaux sur l'atelier de Saint-Quentin², avant le 23 juillet 1398, où l' θ de $K\overline{A}R\theta LVS$ et le P de $\times P \theta$ furent pointés. Son poids élevé confirme ce classement parmi les premières frappes de l'émission.

1. C^{te} de Castellane, *Restitution d'un mouton...*, dans *Ann. Soc. fr. num.*, 1876, p. 469, n.

2. P. Bordeaux, *La molette d'éperon de Saint-Quentin*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 378 et 489. *T. à p.*

17 (13 n). Point sous la 18^e lettre, R, ꝛ. — *Paris*. — Poids : 3 gr. 87.

18 (13 o). Point sous la 19^e lettre, ꝛ, ꝛ. — *Saint-Lô*. — Le premier ꝛ, celui de KꝞRØLVS, est barré, et même muni d'une barre qui dépasse à gauche et à droite; celui de RꝞCꝞHꝛ également; les autres ne sont pas barrés, et cette particularité d'orthographe nous désigne la maîtrise de Jean Burnost, du 21 janvier 1399 *n. st.* au 10 juin 1403¹. — Poids : 3 gr. 85 (*fig.*).

V. Émission du 20 octobre 1411. Point creux (autrement dit anneau) comme point d'atelier. — Poids légal : 64 au marc (3 gr. 82).

19 (35 a). Point sous la 4^e lettre, Ø, v. — *Montpellier*. — ꝛc KꝞRØLVS : DEI ꝛ etc... R. (Même signe initial) XꝛØ * VINQIT * etc... Le signe initial (quatre croissants adossés), qui remplace souvent la croisette à Montpellier, a été confondu² avec le fer à moulin (ou croix ancrée) adopté par Auxerre sous la domination anglaise Ꝟ, signe qui, on le voit, est très différent, et qui ne se rencontre pas avec le point secret à la 4^e lettre. La ponctuation de notre exemplaire après le premier mot de chaque face n'est pas moins remarquable³. — Poids : 3 gr. 80 (*fig.*).

20 (36 a) Au lieu du point, un sautoir sous la 11^e lettre, ꝛ, ꝛ. — *Saint-Pourçain*. — Une ordonnance du 20 décembre 1412 dit que « ès deniers d'or et d'argent qui

1. F. de Sauley, *Ateliers*, p. 77 (d'après *Doc. inéd.*).

2. M. de Castellane faisait remarquer récemment encore à la Société de numismatique la persistance de cette erreur dans un catalogue.

3. Elle se retrouve plus bas à Saint-André de Villeneuve (n° 23). — Dans Sauley, *Doc. inéd.*, t. II, p. 164 et 165, 166, nous voyons que, du 7 au 29 avril 1413 *n. st.*, un autre nom (de maître?) a remplacé celui de Jean Pavas, qui figure avant et après. Faut-il rapporter à cet intérim cette ponctuation particulière?

se feront en la monnoye de Saint-Poursain sera mis pour diférance soubz la onzième lettre où il a un point ront en la manière d'un O ront, sera mis une petite croisette tant devers la croix comme devers la pille ¹. » Cette frappe est d'ailleurs mauvaise, la couronne dépourvue de son fond treillissé. — Poids : 3 gr. 85 (*fig.*).

21 (36 b). Point sous la 17^e lettre, ꝥ, Ꝧ. — *Saint-Quentin*. — L'θ de K̄ARθLV̄S est pointé; on ne distingue pas bien si l'étoile du revers est évidée (molette), mais cela est probable, et que la pièce correspond à celle indiquée par M. Bordeaux dans son article ². — Poids : 3 gr. 75 (*fig.*).

22 (36 c). Point sous la 18^e lettre, ꝥ, Ꝧ. — *Paris*. — Orthographe : VIR̄DIT, R̄ĒC̄R̄ĀT, IMP̄ER̄ĀT. — Le poids, 3 gr. 82, est exactement celui de l'ordonnance.

Les émissions de 1418, 1419 et 1420, spéciales à Paris et Tournai, ne sont pas représentées.

L'écu de Charles VI fut frappé également sous son successeur, mais les écus à la couronne de Charles VII ont un aspect particulier, aspect de minceur, lettres écrasées, en un mot un style relâché, et une nuance d'or plus pâle.

Le tableau des émissions n'en est pas facile à dresser, tant à cause du désordre qui régnait alors dans le royaume, que par suite des confusions de Poullain et autres érudits compilateurs. M. de Castellane les énumère ainsi ³ :

1^{re}, janvier 1423 *n. st.* (3 gr. 82). θ de K̄ARθLV̄S long, de FR̄AN̄C̄ORV̄M rond.

2^e, mars 1423 *n. st.* (3 gr. 59). Annelet sous les croisettes initiales.

Puis, après une émission de francs à cheval du poids de 70 au marc (3 gr. 49) :

1. Sauley, *Ateliers, et Doc. inéd.*, t. II, p. 179 (d'après Reg. entre deux Ais).

2. P. Bordeaux, *op. cit.*, p. 389, p. 8 du t. à p.

3. Cf. les tableaux de Sauley, *Ann. de la Soc. de num.*, 1877, p. 143, et de P. Bordeaux, *Proc.-verb. de la Soc.*, 1896, p. 7 (dans l'*Annuaire*).

3^e, août 1424 (23 carats). Étoile sous les croisettes.

4^e, août 1426 (22 carats). Croissant les pointes en bas sous les croisettes.

5^e, novembre 1427 (21 carats). Croissant les pointes en l'air sous les croisettes.

6^e, juillet 1428 (20 carats). Point plein sous les croisettes.

7^e, janvier 1429 *n. st.* (18 carats). Fleur de lis à la place des croisettes.

En conformité avec ce tableau, les acquisitions sont les suivantes :

23 (36 d). *Émission à l'O rond (?)*. — Pas de point d'atelier. Ponctuation : (?), puis :. R. * puis * L'S de KAROLVZ retourné. — Une pièce du Cabinet, présentant le même style et les mêmes formes d'Ø long et O rond, a le point sous la 20^e lettre, qui désigne l'atelier de *Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon*. Cet écu pèse 3 gr. 82, poids fort, le nôtre 3 gr. 25 (mais il est rogné) (*fig.*). Tous deux appartiennent par le style à l'époque de Charles VI beaucoup plus qu'à celle de Charles VII. Si on les maintient à la présente émission, c'est en se rappelant qu'elle était la première du règne, séparée de celle de 1424 par un franc à cheval.

Mais une autre hypothèse se présente. Elle consiste à voir dans cet O rond la marque du maître Jean Paulmier, ce qui reporterait la pièce à 1411 ¹. C'est ainsi qu'un différent de maîtrise a été repris quelquefois comme différent d'émission : par exemple, l'Ø pointé que nous avons rencontré à Rouen comme marque de maître, servit plus tard à différencier la 11^e émission delphinale des florettes.

1. La même ponctuation se retrouve à Montpellier sur notre n° 19 (ci-dessus). — M. de Castellane a attribué un écu à Jean Paulmier (*Catal. de vente*, 1896, n° 266); mais le catalogue ne dit pas quel en était le différent.

En tout cas, la monnaie de l'ancien fonds doit avoir suivi celle-ci, malgré son poids supérieur, car elle a un différent supplémentaire : sa croisette initiale repose sur un point plein.

24 (9 f). *Émission au croissant les pointes en bas.* — Point sous la 11^e lettre, ζ , R. — *Saint-Pourçain.* — On ne saurait dire si les $\bar{\Lambda}$ sont barrés. Ponctuation par des étoiles à cinq rais au droit comme au revers. Poids : 3 gr. 45 (*fig.*).

25 (9 g). *Même émission.* Point sous la 20^e lettre, R, P. — *Saint-André.* — Les $\bar{\Lambda}$ sont de cette forme, ou, plus exactement, non barrés, les extrémités internes des jambages se rejoignant en pointe. Ponctuation de Charles VI. Le croissant a une silhouette arrondie. Poids : 3 gr. 45 (*fig.*).

26 (14 a). *Émission au croissant les pointes en l'air.* — Point sous la 7^e lettre, S, Q. — *Angers.* — Les $\bar{\Lambda}$ de $\bar{K}\bar{A}\bar{R}\bar{O}\bar{L}\bar{V}\bar{S}$ et de $\bar{R}\bar{E}\bar{C}\bar{O}\bar{N}\bar{A}\bar{T}$ sont seuls barrés. La ponctuation se compose de deux étoiles superposées, au droit et au revers. L'étoile en cœur de la croix a la forme d'une petite boule munie de cinq pointes. — Poids : 3 gr. 50. (*fig.*).

Nous avons réservé pour la fin la pièce de Toulouse à la croisette placée sur une étoile, parce que, le Languedoc ayant eu ses émissions spéciales, elle est peut-être d'une autre date que 1424 ; par exemple, un texte¹ parle, en février 1427 *n. st.*, de la frappe d'un écu de 22 k. à Toulouse, et avec une étoile à six pointes comme est justement celle de notre pièce. Au reste, le poids, qui s'élève à 3 gr. 75, s'éloigne des données de 1424.

27 (9 d). *Émission à l'étoile.* — Point sous la 5^e lettre, L, I. — *Toulouse.* — Forme de N, R : $\bar{F}\bar{R}\bar{\Lambda}\bar{N}\bar{C}\bar{O}\bar{R}\bar{V}$,

1. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. III, p. 55, col. 1.

ⱮⱮⱮⱮⱮ, les Ɱ ne sont pas barrés. La ponctuation est, au droit comme au revers, deux annelets superposés. — Poids : 3 gr. 75.

28 (9 e). Même pièce que la précédente. La ponctuation est, au droit comme au revers, deux étoiles à cinq rais superposées. — Poids : 3 gr. 78.

A. DIEUDONNÉ.

UNE
MÉDAILLE DE CHARLES SOLARO
SEIGNEUR DE MORETTA

Charles Solaro, fils aîné de Vasino, des seigneurs de Morette, naquit en Piémont au commencement du dernier quart du xv^e siècle. La protection de Louise de Savoie, femme de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême (1490), lui valut d'être reçu page à la cour du roi de France Charles VIII. Ce fut le début de sa longue carrière. Si l'on consulte l'histoire de France de l'époque de François I^{er}, le nom de ce Solaro, seigneur de Morette en Piémont, apparaît assez fréquemment. On trouve le personnage cité comme chargé d'affaire du Roi de France. L'auteur, auquel j'emprunte ces renseignements, en les résumant, ajoute, qu'en récompense de ses loyaux services, ce gentilhomme piémontais obtint du roi des lettres de naturalisation française, et la nomination de chevalier de l'ordre de Saint-Michel; il fut fait chambellan, et, en plus, reçut la donation de divers fiefs en Lorraine. Il serait mort à Paris en 1552, âgé de 77 ans ¹. C'est pour ce personnage qu'a été faite la médaille dont nous allons parler. Ignorée du biographe

1. Angius, *Narrazioni sulle famiglie nobili della Monarchia di Savoia*, Turin, 1862, t. I, partie 2^e, p. 943 et suiv.

précité, puisqu'il ne parle point de cette marque d'honneur dans l'ampouleuse narration dont il est l'auteur, elle est restée aussi inconnue d'Armand ¹, qui ne mentionne d'ailleurs aucun monument numismatique de Charles Solaro, ou Dusoulier, comme il était appelé en France ².



Buste d'homme âgé, à droite, avec barbe et cheveux longs, vêtu d'une robe doublée de fourrure, coiffé d'un bonnet.

Feuille à longue tige, CHARLES·DVSOLIER SEIGNEVE (*sic*) DEMORETTE.

R. Trois plumes d'autruche?? fermées en bas par un ruban déployé. Même feuille qu'au droit, VIRTUTE DVCE.

Bronze, 37 mill. Assez bonne conservation.

Il m'a été impossible de rattacher à quelque événement la création de cette médaille, que je présume faite en France

1. *Les médailleurs italiens, etc.*, 1888.

2. Une publication imprimée à Turin en 1684 sous le titre de *La science de l'homme de qualité*, à la page 256, nous fournit ces notes sur le Seigneur de Moretta. « Charles Solar, dit Monsieur de la Carte en France, fut Ambassadeur pour le Roy de France près de Charles V, de Henry VIII et ailleurs, chevalier de Saint-Michel, etc. »

vers le milieu du xvi^e siècle. Ma notice procurera peut-être à d'autres le moyen de pénétrer ce qui pour moi a été une *terra incognita*. En attendant, je dirai que ma médaille ne semble pas être la seule pièce qui ait été modelée pour le seigneur de Moretta. Jadis, une autre fut donnée par Dominique Promis, qui l'a trouvée en examinant un manuscrit de la Bibliothèque du Roi à Turin. C'est dans sa publication *Monete e Medaglie Italiane*¹ que le savant numismate parle incidemment de la médaille de Charles Solaro, en se limitant toutefois à la seule description du revers. J'ai consulté le manuscrit où Promis a puisé la mention de cette médaille et voici sa description complète et exacte, telle qu'elle fut faite par son propriétaire, le docteur Jacques François Arpino, il y a plus de deux siècles et demi².

« Una medaglia d'un huomo uecchio di longa e piena
 « barba uestito di toga fuodrata di pelli con berrettone in
 « testa ; ha Ire atorno **CAROLVS DESOLARIO DNVS MORETY**
 « **ANNV AGENS L.** E nel riuerso un mare oue si uede un
 « Delfino qual tira per le redini un cauallo in atto di
 « spiccarsi dal lido con Ire atorno **VIRTVS ET FORTVNA**
 « **VIROS EXERCET ET ORNAT.** »

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire remarquer que les droits de ces deux pièces sont semblables. On dirait que le D^r Arpino, en décrivant sa médaille, avait sous les yeux un portrait pareil en tout à celui qui figure sur ma pièce. C'est du moins l'impression que j'ai ressentie en faisant cette constatation. Aussi une hypothèse pourrait être proposée : ce serait d'attribuer ces deux médailles à un seul artiste, car l'idée générale exprimée par les revers semble

1. Turin, 1873.

2. Ce manuscrit porte la date de 1645, et contient deux catalogues ; un de livres et l'autre des antiquités ayant appartenu au susdit Arpino.

analogue et les bustes sont exactement semblables. Il est à regretter que le médecin collectionneur n'ait pas pensé à nous donner le diamètre de sa pièce qu'il dit être de plomb. Ce serait un renseignement précieux pour aider aux recherches ultérieures.

Il reste bien des points obscurs dans la question, mais mon but était surtout de faire connaître cette médaille précieuse. Je laisse à d'autres le soin de proposer une attribution à quelque médailleur.

Hyacinthe CERRATO.

MÉLANGES & DOCUMENTS

PETIT TRÉSOR TROUVÉ A IZERNORE (AIN). DENIERS DES ÉVÊCHÉS DE
GENÈVE ET DE LAUSANNE ¹.

Au mois de juillet dernier (1910), Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu, après avis du Comité des Travaux historiques, me faire l'honneur de me charger à nouveau d'une mission à Izernore. Au nombre des travaux dont nous devons nous occuper figurait le suivant : ramener au temple gallo-romain des blocs de pierre taillée provenant de ce temple et disséminés en divers points de la commune. Pour le moment, ce travail a été exécuté, après entente avec la municipalité, pour douze blocs, d'un volume plus ou moins grand, qui se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien cimetière autour de l'église.

Or, dans la dernière de ces opérations, faite le lundi 26 septembre, un de nos ouvriers, M. Dedenis, fils, maçon, que nous avions envoyé pour dégager un de ces blocs et que nous rejoignîmes quelques minutes après, nous dit tout heureux : « Je trouve des pièces » et il nous en montra un certain nombre. Nous ne manquâmes pas de le remercier comme il convenait ; la recherche fut continuée avec toutes les précautions voulues ; toute la terre fut soigneusement tamisée, ce qui nous fournit beaucoup d'autres pièces et c'est ainsi que la récolte totale s'éleva à 121 exemplaires. Beaucoup de ces pièces étaient collées les unes aux autres par une légère oxydation ; mais comme elles sont en argent, nous avons procédé sur le champ à un nettoyage rapide à l'ammoniaque et cela fait, il nous fut facile de constater

que nous avions affaire à des deniers des évêchés de Genève et de Lausanne.

Rentré à Bourg à la fin de septembre, nous avons pu nous livrer à une étude plus approfondie et plus complète de ces deniers et ce sont les résultats de cette étude que nous avons l'honneur de soumettre aux lecteurs de la *Revue*.

Nous dirons d'abord que tous ces deniers sont bien conservés ; ils sont en général très lisibles, d'une bonne frappe, et un assez grand nombre sont à fleur de coin. Ils ont donc peu circulé et par suite sont peu usés. D'autre part, ils paraissent, pour la plupart, d'un assez bon titre.

Ce qui frappe ensuite dans l'examen de ce « trésor » c'est qu'il est composé uniquement de deniers d'une seule contrée, Genève et Lausanne. Et l'on peut même dire qu'il n'intéresse que Genève, puisque sur les 121 deniers qu'il comporte, 4 seulement sont de l'évêché de Lausanne. Nous nous expliquons ce fait par le voisinage de Genève et d'Izernore. Cette dernière petite cité a dû anciennement son importance relative (dont elle est beaucoup déchu actuellement) à sa situation topographique qui en faisait une position stratégique et un centre commercial. En effet, elle était placée sur la grande voie reliant la Suisse et le nord de l'Italie au centre de la Gaule et, en particulier, la perte du Rhône, par la grande cassure géologique de La Cluse, à la vallée de l'Ain par le col de Matafelon.

D'après cela, notre petit « trésor » vient apporter une contribution nouvelle aux trouvailles faites en divers points de la Suisse : Ferreyres¹, le Mandement², Pas-de-l'Échelle³, etc. Il viendra en outre enrichir la collection numismatique du Musée d'Izernore et il apportera ainsi un attrait nouveau à ce petit musée

1. A. Morel Fatio, *Ferreyres, Description de quelques monnaies du XII^e siècle*, Annecy, 1871.

2. Th. Grossmann, *Une trouvaille des monnaies des évêques de Genève et Lausanne, faite dans le « Mandement »*, dans *Rev. suisse de num.*, t. X.

3. Dr Ladé, *Le trésor du Pas-de-l'Échelle*, dans *Rev. suisse de num.*, 3^e A., 1893. Eug. Demole, *Num. de l'évêché de Genève aux XI^e et XII^e siècles*, Genève, 1908. Blavignac, *Armorial genevois*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. VII.

qu'il nous a été donné d'installer, de classer et de cataloguer l'année dernière et auquel nous avons été heureux de faire don 1° d'une bonne partie de nos récoltes dans les fouilles de Montréal-Lacluse (Orindise) et 2° de toutes les riches trouvailles que nous ont fournies les fouilles de la villa de Pérignat (hameau d'Izernore).

Comme nous l'avons dit, la trouvaille de notre « trésor » a été faite sur l'emplacement de l'ancien cimetière autour de l'église et à quelques mètres au nord-ouest de l'entrée de cette église. Toutes les pièces étaient ensemble, comme empilées, à 60 centimètres environ de profondeur. Elles devaient donc être dans une bourse en fil ou en étoffe, laquelle a pourri. Étant donnée cette faible profondeur, nous ne pensons pas que ces pièces aient été enterrées en même temps qu'un cadavre. Pour nous c'est une cachette. A quelle époque fut faite cette cachette ? Il est impossible de répondre sûrement à pareille question. Tout ce que l'on peut dire c'est, à notre modeste avis, que cette cachette ne fut pas faite avant la fin du XIII^e siècle.

Cela étant dit, nous passons au classement de nos deniers, en rappelant que sur les 121 récoltés, 117 sont de l'évêché de Genève et 4 de l'évêché de Lausanne.

I. ÉVÊCHÉ DE GENÈVE.

Ces 117 deniers se rapportent à la série dite des *deniers anonymes* dont l'étude n'est pas encore, comme on sait, nettement établie. Tous sont à la légende *Sanctus Petrus*, mais deux seulement sont à la légende **SCS PETRVS** au droit, **GENEVA CIVITAS** au revers et les 115 autres aux légendes **S PETRVS** et **GENEVAS**.

D'où 2 catégories.

1^{re} catégorie. 1 exemplaire du XI^e siècle ou du commencement du XII^e.

✠ **SCS PETRVS**. Profil de la tête à gauche.

R. ✠ **GENEVA CIVITAS**. Croix cantonnée de 4 points carrés.

Circonférences en grènetis. Poids, 1 gr. Le droit a été martelé, par suite, il est peu net ; mais il semble bien que c'est le n° 175 de Demole (n° 111 de Ladé).

Variante. Autre exemplaire de la même époque, probablement.

✠ SCS PETRVS. Tête à gauche. Sous la joue et l'oreille le signe S.

R. ✠ GENEVA CIVTAS. Croix cantonnée d'un S couché au 1. Les trois autres compartiments étant martelés on ne voit pas s'il y a un S au 4 comme cela existe dans le denier décrit et figuré dans l'*Armorial genevois*, par Blavignac. Poids, 1 gr. *Pas de grènetis.*

2^{me} catégorie. S PETRVS.

R. GENEVAS. 115 exempl.

Pour arriver à classer ces 115 exemplaires qui nous paraissent de la fin du XIII^e siècle nous sommes parti de ce principe que deux pièces sont *distinctes* et se rapportent à des émissions différentes quand elles ont été manifestement frappées par deux coins différents, au moins pour l'une des faces. Et alors, en tenant compte du premier S de Sanctus et de l'S de Petrus, nous avons obtenu les trois types suivants :


1^{er} type. Les deux S en question sont tournés de cette façon :
S PETRVS.

2^e type. Les 2 S sont tournés l'un et l'autre en sens inverse :
S PETRVS.

3^e type. Le 1^{er} S est tourné comme dans le 1^{er} type, l'autre comme dans le 2^e : S PETRVS.

1^{er} type. D'abord 14 exemplaires dont le poids moyen est 0 gr. 9. Légendes entre deux circonférences de grènetis. Tête barbare à gauche avec un Δ entre le nez et le front. Sur le crâne est figurée une petite calotte ou une tonsure, laquelle correspond toujours à la croisette de la légende.


R. GENEVAS. Croix cantonnée d'un S au 1 et d'un besant au 4. L'N correspond au besant et par suite l'S couché à l'S qui cantonne la croix.


1^{re} variété. L'S de GENEVAS est tourné en sens contraire : . 2 exempl. Poids moyen, 1 gr.

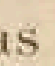

2^{me} variété. Les deux jambages de l'N sont très larges et reliés par un trait horizontal. 3 exempl. Poids moyen, 1 gr.



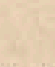
Soit en tout 19 exemplaires.


2^e type. S PETRVS.

R. GENEVAS. Ces trois S tournés ainsi : . Mêmes détails que pour le 1^{er} type. 51 exempl. Poids moyen 0 gr. 93 faible.

1^{re} variété. Les 3 S sont encore tournés de la même façon mais, dans les deux légendes, les E ont cette forme . 13 exempl. Poids moyen, 1 gr.


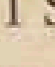

2^e variété. Les 3 S sont encore tournés de la même façon, mais l'E de Petrus a cette forme  et les 2 E de Genevas . 5 exempl. Poids moyen, 0 gr. 9.




3^e variété. Les 3 S sont encore tournés de la même façon, mais l'E de Petrus a la forme lunaire , le 1^{er} E de Genevas la même forme lunaire  et le 2^e la forme . 3 exempl. Poids moyen, 0 gr. 9.

4^e variété. Les 3 S sont toujours tournés de la même façon, l'E de Petrus a la forme lunaire mais, dans Genevas, c'est le 1^{er} E qui est carré, , et le 2^e lunaire. 2 exempl. Poids moyen, 1 gr. faible.

Soit en tout 74 exemplaires.

3^e type. S PETRVS.

R. GENEVAS. L'S initial de Sanctus est tourné ainsi : , l'S de Petrus ainsi : . Jambages épais. Dans 21 exemplaires l'S de Genevas est .

Variété. Dans un exemplaire l'S de Genevas est tourné en sens contraire : . Jambages encore plus épais. L'N a cette forme  ; l'A, .

Soit en tout 22 exemplaires.

II. ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE.

4 deniers. Légendes entre circonférences de grènetis.

✠ SEDES LAUSANNE (les deux N et l'E liés). Temple à 4

colonnes, surmonté d'une croix, laquelle est en même temps la croisette entre les deux mots. Entre les colonnes, une petite croix laissant deux colonnes à droite et deux colonnes à gauche; au-dessous, deux barres ou degrés et au-dessous encore trois annelets.

R. ✠ CIVIVS (T et A liés) EQSTRIV : . Au centre, croix pattée. Poids, 1 gr. un peu faible.

Ces quatre deniers, qui semblent se rapporter à la 1^{re} moitié du XIII^e siècle, se divisent en deux variétés.

1^{re} variété. 1 exemplaire. La toiture du temple fait corps avec l'entablement. Bonne frappe. Exemplaire bien conservé et très lisible. C'est le n^o 2210 des « Coll. num. du D^r Strœhlin », mais plus beau encore, semble-t-il.

2^e variété. 3 exemplaires. La toiture du temple est séparée de l'entablement. Un exemplaire est bien frappé sur les deux faces; un 2^e ne l'est bien qu'au revers et enfin le 3^e est d'une frappe négligée. N^o 2214 des « Coll. num. Strœhlin ».

ÉMILE CHANEL,

Correspondant du Comité
des Travaux historiques, à Bourg (Ain).

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1. — A Vitrolles (c^{on} de Berre, arr. d'Aix; Bouches-du-Rhône), au quartier dit du *Castellas*, vers 1906, vase de terre rouge contenant plus d'un millier d'oboles à la roue de Massalia. — Faudrin, dans *Bull. Soc. archéol. de Provence*, 1909, p. 136.

2. — A Clermont (Oise), dans la propriété de Belle-Assise, appartenant à M. Gervais, sénateur, on a trouvé 400 « grands et moyens » bronzes des empereurs et princesses de l'an 68 à 180, la plupart assez frustes. — *Communication de M. L. Serbat*; cf. Paul Tremblay, *Bull. Soc. archéol. et histor. de Clermont de l'Oise*, 1910, p. 35.

3. — Au *Petit Grenouillet*, à Etival-lès-Le Mans (c^{on} de la Suze, Sarthe), le 23 mai 1908, on trouva un vase de terre qui fut brisé et perdu; il était probablement recouvert d'une pierre plate et contenait plusieurs milliers de pièces dont voici un inventaire succinct: 2 Trebonien Galle; 1 Volusien; 24 Valérien père (13 revers); 1 Mariniane; 26 Gallien (20 revers); 4 Salonine (3 revers); 10 Salonin (4 revers); 2 Valérien jeune (2 revers); 820 Postume (48 revers); 3 Lélien; 975 Victorin (21 revers); 23 Marius (3 revers); 793 Tetricus père (16 revers); 374 Tetricus fils (11 revers); 17 Claude II. — *Ce petit trésor fait partie de la collection de M. J. Chappée, qui a bien voulu me donner les renseignements utiles.*

4. — A Deurne, près de Venlo (Brabant septentrional), dans la tourbe, on a trouvé un casque romain, une grosse boucle de manteau, le fond d'un carquois, en bronze, une bourse en fils d'or contenant environ 41 pièces d'argent et de bronze, la plupart à l'effigie de Constantin, et une lourde botte à moitié détruite avec un éperon d'or — *Voss. Zeit.*, du 16 juillet 1910; *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4539.

5. — Dans les environs de Fontainebleau, en 1910, on a fait une petite trouvaille comprenant: 1 obole inédite de Philippe I^{er} pour Paris et 4 pour Château-Landon; 1 denier de Thibaud I^{er}, comte de

Troyes ; 3 deniers de Nevers, et une vingtaine d'oboles de Geoffroy II, comte d'Anjou — *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1910, LXXXVI, fig.

6. — A Nantes (Loire-Inf.), en novembre 1910, en démolissant une vieille maison à l'angle de la rue Jussieu et de la place des Jacobins, on a trouvé, dans l'épaisseur d'un mur, une caisse de bois vermoulu contenant des pièces d'or et d'argent. Les ouvriers pillèrent le trésor, mais ne surent guère en profiter, la plupart ayant voulu écouler ces monnaies dans les débits où on les refusa ; beaucoup de pièces furent ensuite données à des enfants, qui les jetèrent dans les rues. On a retrouvé quelques monnaies, dont quatre en or sont d'Alphonse VIII de Castille, à légendes arabes ; il y avait aussi des dirhems arabes ; enfin, fait singulier, le trésor aurait contenu des doubles tournois du XVII^e siècle. Le mélange de ces pièces, d'âge si différent, demeure inexplicable. — *Journal des Débats* du 13 novembre 1910 ; *renseignement de M. P. Soullard*.

7. — Entre Pulderbosch et Zoersel (Prov. d'Anvers, Belgique), le 13 mai 1910, on a trouvé les restes d'une bourse et des monnaies dont 68 ont été examinées. Ce sont : 19 deniers de Brabant ; 18 de Flandre ; 1 de Hugues de Chalon, à Liège ; 14 esterlins de Jean II de Hainaut ; 8 pièces de Jean I^{er} pour Herstal ; 17 pièces d'Arnould VIII de Loos ; 7 de Gui de Dampierre, à Namur ; 23 de Florent III, Florent V et Jean II, de Hollande ; 4 esterlins anglais ; 10 esterlins de Cambrai ; deux oboles de Raoul et de Guillaume, de Châteaudun ; 2 deniers de St-Martin de Tours ; 1 de Roger II, évêque de Châlons ; 1 Henri II, de Troyes ; 1 Renaud de Dammartin, de Boulogne ; 1 Éléonore de Vermandois ; 1 anonyme de Vienne ; 37 deniers tournois et parisis et oboles tournois de Philippe II à Philippe V de France. Quarante pièces de cette trouvaille ont été données au musée de la ville de Gand. — G. Brunin, *Rev. belge num.*, 1910, 405-410.

8. — A Mirwart, près de Grupont (Prov. de Luxembourg, Belgique), le 27 avril 1909, vase de terre en forme de tirelire, contenant 45 écus d'or à la couronne de Charles VI de France, 9 écus ou chaises d'or de Guillaume V, comte de Hainaut, et un *pieter* d'or brabançon de Jeanne et de Wenceslas. — E. B., *Rev. belge num.*, 1910, 342.

9. — Au Bourgneuf-en-Duault (c^{ou} de Calac, Côtes-du-Nord), en 1910, on a trouvé un vase contenant 165 pièces. Ce sont des blancs au K de Charles V ; des florettes et guénars de Charles VI ; 71 gros au heaume, 3 demi-gros et des pièces aux mouchetures d'hermine de Jean IV, duc de Bretagne. — *Communication de M. A. Dieudonné*.

10. — Dans les environs de Dôle (Jura), il y a quelques années, on a trouvé un dépôt d'environ 200 pièces d'or dont 150 étaient de Louis XI, Louis XII et François I^{er}. — *Communication de M. G. Schlumberger.*

11. — A Fronville (c^{on} de Joinville, arr. de Wassy, Haute-Marne), le 25 juin 1910, en creusant dans une grange, appartenant à M. Demandre, on a découvert dans un moellon de pierre tendre une cachette de 60 écus d'or de Louis XII (16), de François I^{er} (29), de Charles IX (14), de Charles Quint (1). Ces écus sont très variés (au soleil, aux porcs-épics, du Dauphiné, de Bretagne, à la croisette). Un des écus porte le millésime MDLXIII; ce n'est pas une nouveauté, comme le croit l'auteur, puisque cette variété est décrite dans l'ouvrage d'Hoffmann, mais le rédacteur de ce recueil a probablement eu tort de penser que cet écu avait été frappé avec le coin d'une monnaie de billon.

La cachette contenait aussi 82 testons dont 15 François I^{er} (9 variétés), 50 Henri II (une vingtaine de variétés), 15 Charles IX dont un posthume de 1575 (la pièce n'est pas rare), 2 Henri III. La troisième pièce d'argent de ce roi, considérée à tort comme un teston, doit être un quart d'écu. — Sur ce dépôt, enfoui évidemment pendant les troubles de la Ligue, voy. D^r R. Forgeot, *Description du trésor découvert à Fronville, en 1910*, dans les *Annales Soc. d'Hist., d'Archéol. et des Beaux-Arts de Chaumont*, 1910 (Extr. 4 p.).

12. — A Burgnac (c^{on} d'Aixe-sur-Vienne, arr. Limoges, Haute-Vienne), en janvier 1911, on a trouvé un vase de terre contenant deux kilogrammes de pièces des types suivants : Teston de François I^{er}; 2 testons d'Henri II; une trentaine de francs de Henri III, une centaine de demi-francs, une trentaine de quarts de franc; une vingtaine de quarts d'écu et une trentaine de huitièmes; quelques quarts et un huitième de Charles X; 13 testons et demis de Charles IX dont un *morveux* d'Orléans; un teston de Navarre avec les bustes d'Henri et de Marguerite; des quarts et huitièmes d'écu, et 2 demi-francs d'Henri IV; deux imitations du gros de Nesle par Grégoire XIII; 73 pièces espagnoles et des Flandres. — *Lettre de M. A. de Kesling, communiquée par M. P. Bordeaux.*

13. — A Fourmetot (c^{on} de Pont-Audemer, Eure), M. Lemercier, cultivateur, a découvert, dans le plancher en pisé d'une vieille maison, un petit dépôt composé de la manière suivante : 4 louis d'or neufs de 1691; 30 écus; 25 demi-écus; 9 quarts d'écu; en tout 68 pièces. — *Communications de MM. L. de Vesly et J. Béranger. Cf. Le Journal de Brionne*, 19 février 1911.

14. — A Bolotana (Prov. de Sassari, Sardaigne), en démolissant une maison dans la propriété Delitala, on a trouvé un petit groupe de monnaies espagnoles. Parmi les pièces présentées au Musée de Cagliari, il y avait des écus et demi-écus de Philippe II et III, les uns frappés pour la Sardaigne, les autres pour le duché de Milan, et des quarts d'écu frappés pour l'Espagne. — *Bollettino d'Arte del Ministero della publ. Istruzione*, 1910, 202.

15. — Près de Bregenz sur le lac de Constance, on a fait une trouvaille de 200 demi-bractéates environ, frappées vers 1150, à Constance (évêque mitré; crosse entre deux tours) et dans une abbaye (Reichenau ou St. Gall). — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4581.

16. — A Hochdorf (Palatinat), vase de terre contenant 2000 pfennigs de Ratisbonne, Amberg, Lauf, Erlangen, Neumarkt, Koburg, du landgraviat de Nuremberg, de Munich et de Salzbourg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4605.

17. — A Gündelbach (Cercle du Neckar, Wurtemberg), dans la sacristie de l'église, sous une dalle de pierre, on a trouvé un vase contenant 210 monnaies d'argent des xv^e-xvii^e siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4557.

18. — A Witzhausen (Hesse inférieure), on a trouvé 775 albus de Hesse-Cassel, de 1652 à 1698. Le dépôt était dans un vieux coffre sur le plancher d'une maison. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4539.

19. — Près de Rosenthal (Cercle de Niederbarnim, Brandebourg), on a trouvé un vase qui contenait, enveloppés dans un linge, 1500 thalers de 1764 à 1782. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4581.

20. — A Holzhaus, près d'Olbernhau (c. de Zwickau, Saxe), on a trouvé un vase contenant de nombreuses monnaies du xv^e s. — *Leipziger Zeitung*, 7 mai 1910.

21. — A Strehla (près de Riesa, Cercle de Dresde), à l'auberge « Zum Adler », vase avec 265 monnaies d'argent des xvi^e et xvii^e s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4582.

22. — A Sagan (Prov. de Silésie, Prusse), en décembre 1910, vase avec plus de 100 pièces d'argent saxonnes et bohémiennes du xv^e s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4642.

23. — Wormditt (Cercle de Braunsberg, Prusse or.), vase contenant des monnaies d'argent polonaises du xvi^e s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4642.

24. — A Ostrowo (Cercle de Posen ou à Krotoschin), on a trouvé des monnaies d'or, des bracelets, des boucles d'oreille, du xvii^e s. Ce dépôt est entré au Musée de Danzig. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4557.

25. — A Esthonie, dans la région de Reval, en septembre 1910, on a trouvé environ 200 monnaies du xvi^e siècle. — Cf. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4582.

26. — A Könno (? Esthonie), on a fait une trouvaille de 8.000 pièces dont la plus ancienne est de 1554 et la plus récente de 1650. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4581.

27. — A Sallmeyer (? Hanovre) dans le jardin de Christof Duscha, on a trouvé un vase contenant environ 2 kilogr. de monnaies polonaises d'argent et de cuivre, dont beaucoup datées de 1597. — *Osteroeder Zeitung*, 15 avril 1910; *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4456.

28. — A Csösztelek (Comitat de Torontal, Hongrie), dépôt de 49 m. du xvi^e siècle : Brabant, Brunswick, Cambrai, Gueldres, Cologne, Salzbourg, etc. — *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 134.

29. — A Szaszmagyaros (Comitat de Kisküküllő, Hongrie), dépôt de monnaies de la Hongrie des xvi^e et xvii^e s. — *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 136.

30-31. — Dans les environs de Tapolcza et d'Asósegesd (Comitat de Somogy, Hongrie), on a trouvé des dépôts de monnaies magyares des xvii^e et xviii^e siècles. — *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 27.

32. — A Alsózsleza (Comitat de Borsod), en 1910, on a trouvé 138 pièces de Venceslas II, Jean de Luxembourg, pour la Bohême, et de Charles d'Anjou pour la Hongrie. L'enfouissement a dû avoir lieu vers 1340. — *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 28.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTES DE MONNAIES

M. Ét. Bourgey a dirigé à la fin de 1909 et en 1910 plusieurs ventes publiques; parmi les enchères intéressantes :

1^o le 23-24 nov. 1909 : (n^o 390), portuguez d'Emmanuel, 650 fr.; — (n^o 392), de Jean III, 640 fr.; — (n^o 576), Kremnitz, dix ducats S. Georges, 540 fr.

2^o 3 déc. 1909 : monnaies gauloises, dont un *Criciru* 220 fr. (n^o 262), et une pièce des Carnutes (n^o 193), 205 fr.

3^o 15-17 déc. 1909, coll. H. M. : (n^o 56), Panormus, double stat. él., 186 fr.; — (n^o 87), Abdère tétradr., 1325 fr.; — (n^o 92), Aenus, id., 410 fr.; — (n^o 138), Locri Opuntii, stat. arg., 570 fr.; — (n^o 165), Cnossus, tétradr., 335 fr.; — (n^o 223), Cyrène, stat., 500 fr.; — (n^o 274) Othon, aureus, 355 fr.; — (n^o 293), Nerva, 305 fr.; — (n^o 346), Septime Sévère, 370 fr.; — (n^o 349), Caracalla, 350 fr.; — (n^o 357), Elagabale, 325 fr.; — (n^o 499), Philippe III, masse, 205 fr.; — (n^o 548), Charles VII, double tournois, 151 fr.; — (n^o 571), François I^{er}, teston, 171 fr.; — (n^o 619), Louis XIII, piéfort de 30 sols, 290 fr.

4^o 14-15 avril 1910, coll. Jules Norman : (n^o 80), Antigone, tétradr., 310 fr.; — (n^o 460), Procope, arg., 105 fr.; — (n^o 576), Louis X, agnel, 230 fr.; — (n^o 581), Philippe VI, pavillon, 160 fr.

5^o 23-24 mai 1910 : (n^o 507), Orange, or, 400 fr.

6^o 16 juin 1910 : (n^o 133), Louis I^{er} d'Espagne, once d'or : 600 fr., et demie : 300 fr.; — (n^o 204), don Carlos, or, 810 fr.

*
* *

NOTICES

Sceaux et armoiries. — Comme complément à la précédente notice de M. Prinnet sur l'origine des armoiries couronnées (*Rev. archéol.*, 1909. II, 370; cf. *Rev. num.*, 1910, p. 106), nous signalons aujourd'hui sa note de *L'origine du type des sceaux à l'écu timbré*, parue dans le *Bulletin archéologique* de 1910 (p. 63 et suiv.). Disons d'abord que « timbre » est un des noms héraldiques du casque, et que c'est par abus de langage qu'on a pu employer dans la suite des expressions telles que « timbré d'une couronne », pour : surmonté ou « sommé » d'une couronne.

Le type de l'écu timbré, c'est-à-dire sommé d'un heaume, se divise en deux variétés principales : l'une comporte un écu droit, l'autre un écu penché. Toutes deux dérivent de la représentation équestre, ainsi que le montre M. Prinnet. Pour plus de détails, on peut discerner, dans l'usage courant de l'art héraldique, quatre sortes d'écus timbrés : 1^o écu droit timbré d'un heaume de profil; 2^o écu droit timbré d'un heaume de face; 3^o écu penché et heaume de profil; 4^o écu penché et heaume de face. Le premier est celui du gros heaumé de Charles VI (Hoffmann, pl. XXVI, 10), le second celui du heaume d'or, qui a précédé (Hoff., pl. XXV, 5); le troisième celui du

blanc provençal de Charles VIII (Hoff., pl. XL, 45; piéfort en or, 44); le quatrième enfin se voit sur les pièces de Jean IV, duc de Bretagne (Poey d'Avant, pl. XX, 9).

*
* *

CABINET DES MÉDAILLES

Médailles nouvelles. Dépôt légal, Années 1909 et 1910. — En 1909, il est entré au Cabinet des Médailles, par la voie du *Dépôt légal*, 478 médailles nouvelles; et, dans le cours de l'année 1910, il en est entré 240, par la même voie. Ces chiffres qui étonnent par leur disproportion, sont du reste trompeurs: car si l'on se rapporte au renseignement donné par la *Revue* en 1909 (p. 266), on voit que l'industrie privée a déposé 207 médailles nouvelles dans le seul mois de janvier 1909, et il est clair que si tant de dépôts se sont accumulés dans un si court espace, c'est qu'ils étaient, comme l'a dit la *Revue*, « effectués en retard par les fabricants qui se sont hâtés d'éviter ainsi des sanctions édictées par la loi de finance contre ceux qui auraient contrevenu à l'obligation nouvelle du dépôt ».

En 1909, les entrées se sont réparties comme il suit: 374 médailles ou plaquettes ont été déposées par l'industrie privée et 104 par la Monnaie; en 1910, l'industrie privée en a déposé 143, et la Monnaie, 97. Les 240 médailles entrées ainsi en 1910 au Cabinet des Médailles par la voie du *Dépôt légal* représentent bien la moyenne de la production actuelle de l'art et de l'industrie français, dans ce domaine spécial.

Dans cette production de deux années, il n'y a point à signaler de chef-d'œuvre révélateur d'un talent nouveau. Mais notre école française de médailles, si elle ne jette plus le même éclat qu'il y a trente ans, comprend encore beaucoup d'artistes de valeur, et nous lui devons un grand nombre d'œuvres honorables et de portraits remarquables: quant aux œuvres profondément originales et où l'on trouve une rare saveur de nouveauté, qui ne sait qu'il n'est réservé qu'à bien peu d'époques d'en voir naître?

Les bons portraits sont, comme toujours, nombreux. Quelques œuvres excellentes du maître Chaplain ont encore été frappées depuis sa mort: la belle plaquette de M. Elie de Cyon, et celle de M. Labadie-Lagrave sont dignes du grand médailleur disparu. Deux très beaux portraits de Charpentier — un autre maître, prématurément enlevé par la mort, — sont également à signaler parmi les œuvres émi-

nentes de ces derniers temps : celui, si solide et si net, du comte Ferdinand de Saintignon, et la très belle plaquette de M. Valère Mabile. Malgré le lorignon qui dépare si fâcheusement son profil, M. Valère Mabile a été magnifiquement portraicturé par Charpentier, qui a si heureusement mis en relief cette belle tête de patriarche, où l'on devine à la fois de la hauteur et de la bonté, et qu'encadre une barbe immense. Au revers, deux ouvriers métallurgistes sont figurés en plein travail, avec une simplicité et une vigueur de touche admirables. Nous retrouverons d'ailleurs encore Charpentier, en parlant des plaquettes. Il y a beaucoup de justesse et d'esprit dans le portrait du D^r Martin, par M. Nocq — qui a donné récemment au Cabinet des Médailles (nous le signalons en passant), un délicieux portrait de petite fille, *Jacqueline Chervit*, médaille fondue d'un charme simple, net et spirituel, qui comptera parmi les œuvres les mieux venues de la médaille contemporaine. — A M. Vernier, l'on doit un très bon portrait de M. Patenne, d'un dessin et d'un modelé volontairement simplifiés, du reste avec bonheur. Parmi les sculpteurs, deux artistes connus se sont essayés à la médaille-portrait, M. Dampt dans son portrait du peintre Dagnan-Bouveret, et M. Sicard dans son portrait réaliste, mais trop desséché du naturaliste Fabre. Signalons enfin brièvement, parmi les portraits, de bonnes œuvres des médailleurs Bottée (qui a fait toute une suite de médailles des empereurs et des présidents du Brésil), Hans Frei, M^{me} Lancelot Croce, M. Richer, M. de Vernon, etc., etc.

En dehors des portraits, de nombreuses médailles et de presque aussi nombreuses plaquettes ont été gravées par des artistes dont les noms sont familiers aux amateurs de l'art contemporain : MM. Baudichon, Coudray, Dropsy, Dubois, Exbrayat, M^{lle} Geneviève Granger, MM. Lafleur, Lamourdedieu, Legastelois, G. Lemaire, Patey, V. Peter, Pillet, de Vernon, Yencesse, et, parmi les étrangers, l'excellent graveur belge M. Devreese, M. Faddegon et M. Hans Frei. Dans ce vaste ensemble d'œuvres, quelques-unes méritent d'être signalées spécialement : citons d'abord la *Médaille des Libérées de Saint-Lazare*, œuvre de M. Roty, où ce maître délicat a représenté avec cet accent de sensibilité populaire et douce qui lui appartient en propre, une femme debout, isolée, auprès d'un banc de la rue, et pleurant ; la légende *Ne désespère pas* commente cette composition simple et fine, où l'on retrouve l'inspiration familière du célèbre médailleur. Après M. Roty, il convient de citer des artistes de talent, comme M. Coudray ou M. Lasserre, qui se sont inspirés de lui, l'un dans sa médaille intitulée *L'Aviculture* (meilleure que sa plaquette *Le Ski*, où l'on ne retrouve pas l'auteur d'*Orphée*, cette œuvre si noble), l'autre dans sa

médaille du *Comité des Fêtes de Paris*. A la même école se rattache M. Lalleur; M. P. Lenoir montre le même goût mièvre, mais subit aussi l'influence de M. Yencesse. M. Méry a gravé, dans un style analogue, quelques médailles ou plaquettes où il traite le nu, non sans adresse; sa *Source*, au revers de sa plaquette *Le Rameur*, est la meilleure de ces œuvres, où le goût n'est pas à la hauteur du dessin, juste et facile.

Nous venons de nommer M. Yencesse : rappelons sa médaille des *Musées Nationaux*, qui n'est pas sans grâce. Les imitateurs de M. Yencesse tendent du reste à se multiplier: M. Gaudissart emprunte à M. Yencesse la mollesse de ses brumes et son modelé très enveloppé, dans une plaquette intitulée le *Maréchal-Ferrant*; peut-être cette manière floue convenait-elle médiocrement à un tel sujet, où eût si bien réussi la robuste sincérité d'Alexandre Charpentier.

De ce maître excellent, le Dépôt légal de 1910 nous a apporté une plaquette posthume, qui sert de médaille à la Société nationale des Beaux-Arts et où, aux lieu et place d'une vaine allégorie, sont gravés les profils conjugués de Meissonier et de Puvis de Chavannes : parmi tant de banalités que prodiguent les médailleurs contemporains, une œuvre aussi simple et aussi belle frappe au premier coup d'œil; c'est peut être la seule, qui, de toutes celles que nous avons citées, sache nous retenir longtemps.

Nous ne pouvons pas, cependant, passer sous silence les études d'animaux de M. V. Peter, son *Verrat*, son *Taureau*, son *Bélier*, œuvres nettes et véridiques, mais qui n'ajoutent ni ne retirent rien à la gloire de leur auteur.

Parmi les jeunes médailleurs, nous chercherions en vain un grand talent nouveau qui se soit complètement et définitivement affirmé. Toutefois, il y a beaucoup plus que des promesses dans les œuvres de M. Exbrayat : sa *Poésie lyrique* est une plaquette agréable, à qui il n'a manqué qu'un peu plus de sincérité intime et de sobriété pour être une œuvre excellente. Retenons son nom : nous lui devons sans doute dans la suite des médailles de premier ordre.

J. F.

*
* *

NÉCROLOGIE

ÉMILE CARON

Nous apprenons la mort de M. Caron, président honoraire de la Société française de numismatique, décédé à Paris à l'âge de 88 ans, et beau-père de notre excellent collaborateur, M. Paul Bordeaux.

On sait la grande place qu'a tenue M. Caron dans l'histoire de la numismatique française au XIX^e siècle, mais il n'est pas sans utilité de rappeler à la génération actuelle quelle fut la voie suivie dès ses débuts par cet excellent érudit dont les travaux s'imposent à l'attention.

M. Caron (Émile-Jean-Louis) naquit à Saint-Quentin (Aisne) en 1823. Il fut un numismate de naissance. Tout jeune écolier, il allait avec ses camarades au village de Vermand, où les circonvallations d'un camp romain existaient à cette époque et qui fut peut-être *Augusta Veromanduorum*. Il y recueillait à bas prix des monnaies de bronze, que la bêche ou la charrue faisaient journellement sortir du sol. Mais déjà il avait d'autres prédilections. Sa famille était liée avec M. Desaint, l'un des premiers collaborateurs de la *Revue Numismatique*, qui avait publié plusieurs monnaies féodales et dont la monographie des monnaies de Laon n'a pu encore être augmentée depuis plus de soixante ans. M. Desaint initiait son jeune ami aux joies de ses découvertes et le faisait prendre part à ses travaux d'investigation. Il lui donna un fascicule de sa monographie, et un jour où ils se promenaient ensemble, il lui offrit un denier ébréché de Philippe d'Alsace, comte de Vermandois, qu'un ouvrier venait de trouver. Cette piécette déterminait peut-être la vocation du jeune numismate, dont l'esprit était déjà porté vers le Moyen Age. Étant encore à Sainte-Barbe, il sollicitait de sortir le jeudi pour aller à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, y réunir les éléments d'une histoire des sires de Coucy. Ce n'était qu'une compilation sans documents nouveaux, et le fameux denier de Raoul de Coucy, dont l'attribution a été si discutée entre la France et la Terre Sainte n'avait pas encore été publié. Le travail du jeune Caron ne le fut pas non plus et les feuillets épars restèrent lettre morte dans son pupitre d'écolier. Il fit d'assez brillantes études surtout en histoire et peu s'en fallut qu'il ne se présentât à l'École des Chartes, dont l'organisation un peu primitive ne compor-

tait en 1842 qu'un seul cours de trois années consécutives, mais dont l'ouverture de la première année ne concorda pas avec sa sortie du collège. Il entra à l'École de droit, dont il eût suivi les cours en même temps que ceux de l'École des Chartes, comme on le fait depuis. Il fut reçu licencié en 1845, et pendant ses années de cléricature et peut-être un peu de jeunesse, il délaissa la numismatique.

M. Caron fut avoué de première instance à Paris pendant 22 ans, de 1852 à 1874. Il fut secrétaire de sa compagnie et il en a été nommé membre honoraire. Les occupations multiples de cette profession laissaient peu de temps à la science des médailles. Il découvrit cependant au cours d'une de ses périodes de vacances, et il fit paraître dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, un denier de Dreux au type chartrain. Ce fut son premier opuscule. Il y reprenait la controverse sur l'origine du type dit chinonais, et persistait, malgré la récente opinion de J.-B. Fillon, à y voir la bannière de la Vierge à Chartres, tout en reconnaissant la dégénérescence de la tête chinoise à Blois, à Vendôme et ailleurs, M. de Longpérier auquel il avait eu l'occasion de communiquer le denier de Louis VI frappé à Compiègne, pièce restée unique, lui offrit pour ses publications l'hospitalité de la *Revue Numismatique*. M. Caron n'eut pas, à ce premier moment, l'occasion d'y recourir, car M. d'Amécourt faisait, d'autre part, appel à son concours pour fonder la Société de numismatique et à sa collaboration pour l'*Annuaire*. Le premier volume de cette publication ne contenait pas moins de quatorze articles sur toutes les époques de la numismatique française. La série médiévale fut réservée à M. Caron, qui y fit paraître les monnaies communales d'Amiens. Frappé de la légende : **PAX CIVIBVS TVIS**, empreinte sur ces monnaies, il avait interprété le mot **PAX** par celui de : Commune, et cité à l'appui de cette thèse un certain nombre de textes. Depuis cette époque, presque toutes les trouvailles de monnaies du XI^e au XV^e siècle lui furent communiquées.

L'ouvrage de Poey d'Avant sur les monnaies du moyen âge remontait déjà à 1862. Bien des pièces avaient été découvertes. D'autres restaient peut-être encore dans les cartons des amateurs. M. Caron conçut le projet de les réunir selon l'ordre adopté par Poey d'Avant. A cet effet il se mit en relations avec tous les collectionneurs de province et entreprit un voyage dans le midi de la France pour y faire des recherches. Il donna à son ouvrage le titre de *Monnaies féodales françaises*, s'en tenant uniquement aux espèces du moyen âge des barons relevant du roi de France pour tout ou partie de leurs fiefs. Il laissa de côté toute la série papale ainsi que le monnayage

des princes et seigneurs des temps modernes. Il signala quelques attributions erronées de l'ouvrage de Poey d'Avant et fit paraître vers 1882 en trois fascicules ayant une pagination suivie ce : *Travail complémentaire sur les monnaies féodales d'après les dernières découvertes*. Cet ouvrage a été jugé digne du prix Duchalais, numismatique du moyen âge. Cette récompense ne pouvait qu'encourager M. Caron dans ses recherches et dans ses travaux. On a de lui :

1° dans l'*Annuaire de la Société de Numismatique* :

Pour la série royale :

Répertoire chronologique de trouvailles, période mérovingienne et carolingienne.

Une trouvaille de deniers de Charlemagne faite en 1880 et déposée au Musée de Kiel.

Trésor de Corbie des XI^e et XII^e siècles.

Trésor de la rue vieille du Temple, XIV^e siècle.

Trouvailles de monnaies du XI^e siècle, deniers d'Orléans avec HVGO.

Trouvaille du Fresnoy, XI^e et XII^e siècles.

Trouvaille de Pontvalain de Jean le Bon à Charles VII.

Répertoire chronologique des trouvailles enfouies sous le règne des quatre premiers Capétiens.

Essai de classification des monnaies de Louis VI et Louis VII.

Étude synchronique du monnayage royal et du monnayage féodal sous les quatre premiers Capétiens.

Le poids des piedforts et son rapport avec celui des monnaies.

Denier de Philippe-Auguste frappé à Bourges à la croix fleuronée sans pied.

Une monnaie de Charles X, roi de la Ligue, datée de 1598.

Pour la série féodale :

Monnaies de Rogier, évêque de Beauvais.

Monnaies communales d'Amiens.

Des marches et des marquis.

Monnaies d'alliance de Bourbon et de Château-Meillant.

Monnaies féodales de Lectoure, Nevers, Auxerre et Tonnerre.

Monnaies de Bourgogne.

Deux deniers de Normandie et de Reims des XI^e et XII^e siècles.

Grand blanc de Charles le Mauvais, Roi de Navarre, comte d'Évreux.

Denier de Henri de Sully, sire de Château-Meillant, au type périgourdin.

Monnaie de Roquefeuil et du Vexin.

Denier inédit d'un archevêque d'Arles.

Imitations féodales du florin.

Un denier à effigie d'Alphonse de Poitiers, comte du Valentinois.

Denier de Gaston de Foix, comte de Béarn, à la légende GASTO LOCONS.

Denier de Raymond de Baux, Prince d'Orange, à la légende A ALATELINA.

Observations sur le monnayage des évêques de Laon.

Florins d'Étienne, archevêque d'Arles, et de Raymond, prince d'Orange, avec des différents inédits.

Rectification d'un denier de Louis de Poitiers, comte de Valence et de Die, mal gravé dans Poey d'Avant.

2° dans la *Revue numismatique*.

Catalogue des monnaies baronales de la trouvaille de Sierck.

Monnaies des ducs de Bretagne.

Un denier de Jean de Châteauvillain, sire de Bourbon-Lancy.

Monnaies du commencement du XI^e siècle frappées dans le comté de Bourgogne.

Monnaies demi-royales frappées au Puy sous Robert I^{er}.

De nombreuses communications sur les questions de numismatique les plus diverses dans les procès-verbaux de la Société.

3^o dans le *Bulletin de numismatique* de Serrure.

La trouvaille de Sceaux (Loiret), monnaies des XI^e et XII^e siècles.

Denier de Jean le Sage, comte de Bourgogne, sire de Salins.

Franc à cheval inédit de Charles de Blois, duc de Bretagne.

Un denier de Senlis.

4^o dans le volume du *Congrès international de Numismatique de Bruxelles*.

La monnaie d'Audenaerde.

5^o dans la *Revue belge de numismatique* :

Plaque d'Édouard II, comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre.

Dans un de ses articles : *Catalogue raisonné des enfouissements de monnaies féodales*, il faisait ressortir tout l'intérêt de leur synchronisme pour le classement des monnaies féodales ne portant qu'un nom de lieu, où des espèces royales ou seigneuriales portant le même nom.

D'après la composition du trésor de Pontoise, il a proposé de répartir les deniers et oboles portant le nom de : **LVDOVICVS REX**, entre Louis VI, Louis VII et Louis VIII.

M. Caron n'était pas seulement un numismate. C'était aussi un curieux. De ses divers voyages à l'étranger, il a rapporté plusieurs études. Il fut l'un des premiers à appeler l'attention en France sur les mosaïques de Kahrié-Djami à Constantinople. De Jérusalem, il signala dans la *Revue belge* le poids en pierre attribué au sicle de David. Il fit paraître dans les *Annales de l'Institut Égyptien* un article sur les deniers frappés à Damiette par Jean de Brienne, roi de Jérusalem. Le cabinet numismatique d'Athènes lui confia le soin d'étudier la trouvaille faite dans les fouilles de Delphes de monnaies des XIII^e et XIV^e siècles. Cette étude fut publiée dans le *Bulletin de correspondance hellénique de l'École française d'Athènes* en 1897.

Toutes les recherches ne sont pas à faire à l'étranger, M. Caron avait une mine féconde à exploiter dans les minutes d'un notaire parisien, qui les lui avait gracieusement communiquées. Cette étude avait été celle qui recevait les actes de Catherine de Médicis et d'un grand nombre de seigneurs de sa Cour, notamment des Gondi. Il y trouva nombre de documents relatifs aux Tuileries, qui ont été publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Il préluda à la publication des autres minutes par une *Préface* accueillie par la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France et enfin il fit paraître en 1900 sous le titre : *A travers les minutes de notaires parisiens*.

1559-1577, un ouvrage, dans lequel il indiquait ou analysait neuf cent soixante-deux pièces de toute nature ; actes notariés, marchés, cessions d'offices, hommages, gages, salaires de gens de métier, soldes d'hommes d'armes. Il y signalait les noms du prince de Condé, du cardinal de Bourbon, qui fut roi de la Ligue, et monnaya sous le nom de Charles X, de la Duchesse d'Étampes et de Diane de Poitiers, du connétable Anne de Montmorency et des grands capitaines et duellistes de l'époque, Montluc, La Tremoille, le Vidame de Chartres, Bussy d'Amboise, la Chataigneraie, de Caylus, et aussi les noms de Carnavalet, Philibert Delorme avec sa signature, des Gobelins, des Miron et de Sébastien Zamet. Ces actes ont permis de rectifier diverses erreurs de prénoms et de filiations dans ces diverses familles, et pour celles de l'Hôpital dans ses trois branches de Choisy, de Sainte-Même et de Vitry.

L'oisiveté était à charge à M. Caron. A peine eut-il quitté les fonctions d'avoué qu'il accepta celles d'adjoint au maire du IX^e arrondissement de Paris. Il n'y fut pas inutile et il résuma dans un petit manuel à l'usage des administrateurs du bureau de bienfaisance tous les legs et donations dont bénéficiaient cet arrondissement et les paroisses en dépendant.

Il cumulait, avec cette fonction, celle de membre de la commission de surveillance des aliénés de la Seine, qu'il a conservée pendant trente ans et dont il ne s'est démis qu'en 1905, après avoir été administrateur délégué, administrateur des biens des aliénés, secrétaire de la commission et Doyen.

A ces divers titres, il fut nommé, en 1886, Chevalier de la Légion d'honneur, et à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la Société de numismatique, ses collègues lui décernèrent une médaille.

M. Caron a terminé le 1^{er} mars 1911 une carrière si bien remplie, ayant été Avoué honoraire, membre honoraire de la Commission de surveillances des aliénés, délégué cantonal et administrateur de la Caisse des écoles du IX^e arrondissement de Paris, Doyen et Président honoraire de la Société française de numismatique, membre honoraire de la Société belge de numismatique, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France ainsi que de diverses autres sociétés savantes.

Puissent les numismates d'aujourd'hui s'inspirer à cette école de labeur, de sagacité et de conscience !

LA RÉDACTION.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

ANDRÉ MICHEL. *Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, publiée sous la direction de M. André Michel, conservateur aux Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre, sept volumes parus. Paris, 1905-1910, in-8° illustré.

Ce remarquable ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire et pour la composition duquel M. André Michel s'est assuré la collaboration de toute une pléiade de savants spécialistes, mérite d'attirer l'attention des numismates à divers points de vue. Non seulement l'occasion s'offre pour eux d'utiles comparaisons qui leur permettront de faire prendre rang, à leurs propres recherches, dans ce vaste tableau de l'évolution en tous genres des conceptions artistiques de l'humanité civilisée, depuis la fin de la période antique jusqu'à l'époque contemporaine, mais les volumes parus leur présentent, dans des chapitres spéciaux, la synthèse artistique de l'histoire de la monnaie et des médailles, pour chacune des grandes périodes du moyen âge. Ce sont ces chapitres numismatiques dont nous devons particulièrement donner ici l'indication.

Tome I, 2^e partie (p. 899 à 924). *L'art monétaire à l'époque mérovingienne, carolingienne et romane*, par M. Maurice Prou. L'auteur montre le monnayage occidental et oriental prenant sa source dans le monnayage impérial romain, pour les types, les légendes, la forme, la fabrication, en un mot pour tout ce qui touche à l'art. Il fait ressortir les nouveautés de plus en plus originales de types et de style qui, dès la fin de l'époque mérovingienne, s'éloignent de l'imitation des monnaies impériales et bientôt aboutissent graduellement au denier carolingien et féodal. Les images des églises, des croix, des saints, des portes de villes et d'autres emblèmes sont très habilement rapprochées par M. Prou des monuments d'architecture, de sculpture ou d'autres branches des arts contemporains.

Tome III, 1^{re} partie (p. 431 à 451). Dans ces vingt pages, M. Prou fait ressortir la beauté artistique des monnaies de saint Louis, épanouissement de l'art royal succédant à la barbarie des deniers féodaux. Puis, au xiv^e siècle, les pièces d'or s'enrichissent d'ornements souvent trop compliqués comme l'architecture du même temps. Enfin, en Italie tout d'abord, on arrive aux effigies-portraits qui remplacent les ornements héraldiques et les petites figures idéales ou conventionnelles. Le tournois français imité jusqu'en Orient, même par les ducs d'Athènes et les princes d'Achaïe, est bien le symbole de l'influence de l'art français dans tous les pays conquis à la civilisation par les Croisés.

Tome III, 2^e partie (p. 897 à 924). *Les origines de l'art du médailleur*, par E. Babelon : Sommaire : le terme de « médaille » ; les médaillons romains et ceux du haut moyen âge ; les médailles des seigneurs de Carrare ; les médailles signalées dans les Inventaires de Jean, duc de Berry ; les médailles italiennes de cette époque ; les médailles de travail français : Michelet Saulmon ; les Sesto de Venise ; technique et différents procédés de fabrication de ces médailles médiévales.

Tome IV, 1^{re} partie (p. 158 à 166). *Les médailleurs italiens*, par M. Jean de Foville. On trouvera ici des pages originales et élégamment écrites sur Pisanello et ses imitateurs ; sur les premiers médailleurs toscans au milieu desquels se détache la grande figure de Nicolo Fiorentino ; sur l'école de Mantoue avec Christoforo Geremia, Lysippe, Melioli ; sur la renaissance de la gravure des coins monétaires avec Caradosso, peut-être le plus grand graveur monétaire moderne ; sur les médailleurs de l'école vénitienne, Le Riccio, Camelio et Moderno, Valerio Belli ; sur Benvenuto Cellini, Leone Leoni et bien d'autres que M. de Foville caractérise en une phrase nette et précise et sur lesquels il a dû regretter de ne pouvoir s'étendre comme ils le mériteraient. Mais nous n'y perdrons rien, car M. de Foville, si bien préparé à ces études, ne manquera pas de consacrer à chacun de ces artistes — comme il l'a déjà fait pour plusieurs d'entre eux — la monographie historique et artistique à laquelle il a droit. Je ne trahis point un secret en ajoutant que de véritables dossiers de documents nouveaux et d'observations sur les pièces elles-mêmes sont d'ores et déjà, avec intention, accumulés dans les cartons de mon distingué et laborieux collaborateur au Cabinet des médailles.

E. BABELON.

*
* *

GOHL (Edmond). *Gróf Dessewffy Miklós Barbár Pénzei*. Budapest, 1910, in-4°, 26 p., 18 pl. en phototypie (Publication de la Société hongroise de Numismatique).

La collection de monnaies celtiques du comte Dessewffy (pron. *Dejeufi*) comprend 461 pièces, qui sont reproduites sur les planches. On y trouvera des pièces de la Gaule, mais aucune importante ; comme il faut s'y attendre la collection est particulièrement riche en monnaies celtiques, recueillies en Hongrie. Le texte descriptif, très sobre, mais précis, nous fournit de nombreuses provenances. Remarquons les beaux tétradrachmes de la trouvaille de Rákos (Comitat de Sopron, 1910) où le cheval, d'allure puissante, est surmonté d'un buste humain, dont la tête, plus grosse que la poitrine, présente plusieurs variétés de coiffures. Ces pièces appartiennent à une série qu'on a classée autrefois à la Transpadane ; c'est une erreur. Les trésors de Rété (Comitat de Pozsony) et de Tótfalu (Comitat de Pest) sont bien représentés dans la collection, ainsi que celui de Tács (Comitat de Tolna), dont la découverte est beaucoup plus récente. La trouvaille de Krassó et celle de Zichy-Ujfalun (Comitat de Fehér) sont particulièrement importantes pour l'étude des imitations du tétradrachme de Philippe II. La trouvaille de Borgó (Comitat de Besztercze-Naszód) n'est pas moins remarquable sous ce rapport et la technique différente des pièces de cette provenance paraît indiquer une période plus ancienne ; en tout cas, le style est plus voisin de celui du prototype grec. D'autres trésors sont encore représentés dans la collection du comte Dessewffy et l'on peut admettre qu'aucun dépôt monétaire antique de la Hongrie, découvert dans le dernier quart de siècle, n'a été ignoré de celui qui a réuni, avec intelligence, la suite remarquable que le sympathique conservateur du Musée national hongrois nous présente aujourd'hui. Il suffit d'examiner les planches de la publication pour comprendre, une fois de plus, le parti qu'on pourra tirer d'une comparaison raisonnée de monnaies provenant de trouvailles sûres. A ce point de vue, le catalogue de la collection du comte Dessewffy restera comme un précieux instrument de travail.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

HÜBL (Albert). *Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien. I. Band, Römische Münzen.* Wien et Leipzig, 1910, in-4°, xi et 342 p.

La grande donation, qui fut faite par Franz von Timoni, consul d'Autriche près de la république de Raguse, passa, dès 1865, la collection du monastère des Bénédictins de Vienne au premier rang des musées de cette capitale. Norbert Dechant en avait entrepris le classement et son travail fut continué, après sa mort, en 1880, par le Dr Andreas Borschke, jusqu'en 1902. A cette époque, le conservateur actuel reçut de l'abbé Léopold Rost la mission de continuer l'œuvre et d'en préparer la publication. Le premier volume du catalogue qui paraît aujourd'hui comprend 591 pièces de la République romaine, 3042 impériales et 1145 byzantines. Ce n'est qu'une petite partie de la collection du monastère, qui compte 29.000 pièces. Le catalogue, rédigé par M. Hübl, est conçu sur les bases scientifiques les plus récentes. Si la description est succincte, la disposition des légendes et des différents est soigneusement indiquée, ainsi que la direction et l'aspect des têtes.

M. Hübl a coupé son travail en trois parties, dont la seconde comprend le monnayage impérial depuis Valérien jusqu'à Julius Nepos. Cette coupure se justifie aisément, puisque c'est à partir de la seconde moitié du III^e siècle que les marques d'ateliers apparaissent sur les monnaies d'une manière régulière. M. Hübl répartit les monnaies de la collection par atelier, ce qui l'oblige naturellement à des répétitions ; mais on peut ainsi considérer rapidement l'activité de chaque officine. Toutefois, ce classement, très intéressant, n'est pas dénué d'inconvénients. Ainsi M. Hübl, en suivant religieusement les auteurs, qui sont ses compatriotes, paraît croire que le classement à l'atelier de Lugdunum est indubitable pour de nombreux types de Postume, Victorin et Tetricus. Je crois que quelques-uns des types classés à Lugdunum sont sortis d'autres ateliers, tels que Cologne par exemple.

On ne saurait se dissimuler que la collection romaine du monastère bénédictin de Vienne présente beaucoup de lacunes ; et, pour cela, le premier volume, si soigneusement rédigé par M. Hübl, ne sera peut-être pas cité aussi souvent que l'auteur serait en droit de l'espérer. Mais ce volume n'est qu'une partie de l'œuvre : puisqu'elle est commencée, souhaitons qu'elle soit menée à bien.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

HILL (G.-F.), *On the early use of Arabic numerals in Europe*. Oxford, 1910, in-4° (Extr. de l'*Archæologia*, t. LXII, p. 137-190, pl. XIX).

Entraîné par l'étude de la date de 1481, inscrite sur la médaille italienne de Mahomet II, M. Hill a réuni 780 exemples de chiffres arabes sur des monuments anciens. Il avoue lui-même que cette liste ne peut être qu'un travail de début, mais tout le monde reconnaîtra qu'il a fourni une base d'études qui manquait. L'étendue de ses recherches est considérable, car M. Hill cite manuscrits, sceaux, médailles, monnaies, sculptures, peintures, imprimés, etc. Je n'ai à signaler ici que ce qui concerne plus spécialement la Numismatique et la Sphragistique. Il semble que les sceaux soient les premiers monuments qui aient porté des dates en chiffres arabes. Sans parler du sceau de Gottfried von Hohenlohe que M. Hill réunit à quelques autres pour en soumettre les dates à une critique justifiée, il faut mentionner le sceau d'Ulm (1351), celui de Jean I^{er}, landgrave de Leuchtenberg (1368), celui d'Hermann le Rouge (1369). Le xv^e siècle allemand présente beaucoup d'autres sceaux datés en chiffres arabes et M. Hill a pu dresser quatre tableaux de formes de chiffres, empruntées à ces petits monuments. Les dates du même genre ne paraissent sur les monnaies allemandes que dans le quatrième quart du xv^e siècle (Autriche, 1484, 1486; Cologne, 1489, etc.). On sait qu'en France, la première monnaie datée ainsi est la cadrière d'or d'Anne de Bretagne (1498). En Suisse, on trouve 1424 à Saint-Gall; et les Pays-Bas offrent de nombreux exemples depuis 1474. Parmi les médailles françaises datées en chiffres arabes, M. Hill classe celles d' Aimar de Prie (1485) et de Charles de Bourbon (1486), puis celles de Lyon (1493, 1499) et de Vienne (1494). En Italie, les dates du même genre paraissent sur des médailles de 1390 et 1393.

Dans un compte rendu, on ne saurait parler de la forme des lettres; pour une étude de ce genre, il faut nécessairement se reporter aux 51 tableaux dressés soigneusement par M. Hill. On y remarquera avec intérêt les formes anciennes, données comme celles de chiffres indiens dans un manuscrit de l'Escorial écrit en 976.

Le travail de M. Hill rendra sûrement des services à tous ceux qui voudront étudier une monnaie ou une médaille datée. L'auteur demande qu'on l'aide à continuer ses recherches en lui signalant des exemples utiles à son étude: en satisfaisant ce vœu, nous marquerons en même temps notre reconnaissance envers l'érudit conservateur adjoint du British Museum.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

Corpus nummorum italicorum. Primo tentativo di un catalogo generale delle monete medievali e moderne coniate in Italia o da Italiani in altri paesi. Volume I. Casa Savoia. Roma, Imprimerie de l'Académie royale des Lincei, 1910, in-4°, vii et 532 p., 42 pl. en phototypie.

On savait depuis longtemps que S. M. le roi d'Italie, qui collectionnait, depuis son enfance, les monnaies de son pays, avait formé aussi le projet de publier un *corpus* ayant pour base première la collection royale, recueillie avec tant de soins et de patience. Le premier volume de ce travail vient de paraître et comprend toutes les monnaies connues de la maison de Savoie. Outre la collection royale de Turin, distincte de la collection particulière de S. M., douze musées ou collections particulières d'Italie, et neuf de divers pays de l'Europe ont été mis à contribution. Les monnaies dont il n'a pas été possible d'avoir le moulage, parce qu'elles étaient trop frustes pour la plupart, ont été dessinées, et les dessins introduits parmi les reproductions directes, afin de ne pas rompre la continuité de la série. Le poids des monnaies est indiqué en grammes. Le diamètre noté est celui du coin ; car cette méthode a paru préférable à celle qui est suivie dans la plupart des publications. D'ailleurs lorsque la différence est trop considérable entre le diamètre du coin et celui du flan, les deux mesures seront signalées (c'est le cas pour les monnaies arabes de l'Italie méridionale et de la Sicile). La conservation des pièces décrites a été indiquée. Le premier volume ne contient pas les monnaies d'Emmanuel-Philibert, comme prince de Piémont et comte d'Asti ; ni celles de Philippe, prince d'Achaïe, frappées à Chiarenza, ni celles de Louis, roi de Chypre, à Nicosie. Le même parti a été adopté pour : les pièces frappées à Suse par les premiers comtes ; les pièces émises à Palerme, à Plaisance, à Cagliari, par des princes de la maison de Savoie ; les obsidionales de Nice (1543), de Verceil (1617 et 1638), de Coni (1641), d'Alexandrie (1746) ; puis les monnaies de Giovan-Battista de Savoie, abbé de San-Benigno, frappées à Montanaro ; celles de Bonne de Savoie, à Milan ; d'Amédée I^{er}, roi d'Espagne, et quelques autres pièces

Les ateliers n'ont été indiqués qu'à partir du duc Charles I^{er}, sous le règne de qui les différents monétaires sont vraiment sûrs. Jusqu'au règne de Charles II inclus, les monnaies sont classées par genres ;

depuis Emmanuel-Philibert, elles le sont d'abord par années, puis par genres dans chaque année, avec des subdivisions pour les ateliers.

Le monnayage général de la Savoie ne commence qu'avec le dixième comte de Savoie, Amédée IV; les produits des ateliers de Suse et d'Aiguebelle seront décrits à la suite du Piémont. Les monnaies d'Amédée IV sont des deniers bien frappés, mais dont on connaît des affaiblissements. Avec Amédée V, l'influence française paraît s'être fait sentir, car la création du gros à l'aigle fut sans doute inspirée par le gros tournois de saint Louis, non pour les types, mais sous le rapport de la création d'une monnaie lourde. De même, Aimon frappa à Pont d'Ain des gros, qui ressemblent beaucoup au gros à la fleur de lis de Philippe VI, roi de France, et le même comte a imité le double parisis de Philippe VI, qui porte les deux lis accostés des lettres *Fran*. A signaler aussi la curieuse imitation tardive du denier au temple, dont on trouvera encore un autre exemple sous Amédée VI. Sous ce même comte paraissent le florin, le gros remarquable au type héraldique, dont l'inspiration vient peut-être de Milan, et le blanc douzain imitant l'esterlin. Les types apparaissent de plus en plus variés; le florin emprunte les types milanais; les « lacs » de Savoie et la devise *fert* deviennent des types monétaires principaux; saint Maurice est représenté debout ou à cheval; l'écusson à la croix de Savoie est gravé sur la plupart des pièces. Sous Amédée VIII, l'influence vénitienne est marquée par la figure du duc agenouillé devant saint Maurice (ducat d'or); mais l'influence milanaise reparaît avec les types du cavalier et de l'écu heaumé sur les ducats de Louis. D'autre part, le double blanc de ce duc doit avoir été frappé pour circuler à côté des grands blancs à la couronne, émis en France à partir de 1435. En signalant, à grands traits, quelques-unes des influences qui s'exercèrent sur la Savoie, je n'ai d'autre but que de rappeler le grand intérêt que présente pour nous la numismatique de ce pays qui, par sa situation géographique, fut le trait d'union le plus important entre l'Italie et la France.

Comme il fallait s'y attendre, la Savoie plaça une effigie sur ses monnaies (ducat d'or et teston de Charles I^{er}) avant que cette innovation fût introduite en France. Dans cette voie, le duc de Milan avait précédé le duc de Savoie d'une dizaine d'années. A partir du xvi^e siècle, la numismatique de la maison de Savoie nous présente une belle galerie de portraits où l'on sent l'influence des médailleurs. Parmi les exemples remarquables, il faut sans doute placer au premier rang cette pièce de quatre testons de Philibert II avec sa première femme Iolande-Louise, œuvre sortie des mains d'un artiste au moins aussi habile que Jean Marende, auteur de la médaille représentant le même prince avec Marguerite d'Autriche.

Je ne chercherai pas à signaler tout ce que contient d'intéressant ce premier volume ; je passerai à regret sur la richissime série d'Emmanuel-Philibert dont le thaler est si remarquable à divers points de vue ; je mentionnerai en deux lignes les pièces bien composées avec les bustes accolés de François-Hyacinthe et de sa mère, la régente Christine de France. On remarquera aussi la série des rois de Sardaigne et des rois d'Italie comprenant aussi le numéraire de la colonie africaine et les essais pour des monnaies de S. M. Victor-Emmanuel III ; le projet d'écu avec l'écu de Savoie timbré d'un heaume, rappelant les anciens types, marque évidemment l'influence d'un souverain, universellement connu pour sa science et son goût.

Après avoir parcouru ce volume, on est étonné que l'œuvre soit présentée comme un « essai » de catalogue général. Que désirer de plus complet ? Assurément le *Corpus* des monnaies de l'Italie fera le plus grand honneur au roi qui en a eu l'idée et qui en a préparé la réalisation, ainsi qu'à ceux chargés par lui d'en assurer l'exécution. Mais cet ouvrage, monument élevé à la plus grande gloire de l'Italie, est en même temps une œuvre de bienfaisance. Imprimé aux frais de la cassette royale, le *Corpus* sera vendu au bénéfice de l'Institut national pour les orphelins des employés civils de l'État et au bénéfice de la Société numismatique italienne. C'est la grande librairie Ulrico Hoepli, de Milan, qui est chargée de la vente.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE¹ PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— E. Babelon, art. *Siclus*. *Dict. des antiq. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1302, fig.

— A. Rainaud, art. *Silphium*. *Dict. des antiq. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1337, fig. de m. grecques.

— G. Nicole, art. *Sphinx*. *Dict. des antiq. gr. et rom.*, s. v., p. 1435 et s., fig. de monnaie et poids de Chios.

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— F. Imhoof-Blumer, Les comètes représentées sur les monnaies antiques. *Revue suisse de Num.*, XVI, 1910, 68-70.

— Reinhold Braüer, Les travaux d'Hercule sur les monnaies antiques. *Z. f. Num.* de Berlin, XXVIII, 1910, 35-112, pl. II à V [La bibliographie de ce travail laisse à désirer].

— J. Hatzfeld, Demetrius Poliorcète et la victoire de Samothrace. *Rev. archéol.*, 1910, I, 132-138 [L'auteur donne de bonnes raisons pour penser que les monnaies de Démétrius ne représentent pas le groupe de Samothrace].

— B. H. Saxton, La Victoire ailée de Samothrace. *Mehl's numismatic monthly*, 1911, 1-4, fig. [Généralités].

— Thos.-P. Kelly, La frappe de la Monnaie ; les procédés employés pas les Anciens dans l'art du monnayage. *Mehl's numismatic monthly*, 1910, 161-168, fig. [L'auteur reproduit entre autres figures la gravure allemande que j'ai été le premier à signaler].

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié et A.-O. van Kerkwijk, *Choix de monnaies et médailles du Cabinet royal de La Haye*. La Haye, 1911, portefeuille petit in-f° de 25 pl. reproduisant 513 fig. avec texte [Choix de pièces antiques et modernes au point de vue artistique].

— Max Bernhart, Notes de numismatique antique. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4571-4575, fig. [M. de Pelinna, d'Athènes, de Teos; aureus de Domitien avec *Germanicus Cos X*; grand bronze d'Hadrien, arrivée en Afrique; aureus de Geta avec Bacchus, Ariane et des Bacchants].

— J. R. Mc Clean, Note métrologique sur le monnayage de Populonia. *Num. Chron.*, 1910, 209-222, fig. [Recherches sur les origines des étalons italiotes; critique des théories de M. Haebler].

— B. de Jonghe, Les monnaies de Terina de la collection de Hirsch au Cabinet royal des méd. de Bruxelles. *Rev. belge num.*, 1911, 5-18, pl. I [Classement basé sur celui de M. K. Regling].

— E.-J. Seltman, Sur quelques rares tétradrachmes de la Sicile. *Num. Chron.*, 1910, 223-237, fig. [Thermae Himerenses, Camarina, Siculo-punique].

— L. D. C., Les monnaies de Syracuse. *Museum of fine Arts*, Boston, 1910, Bulletin n° 47, 33-38, 47 fig.

— *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands, unter Leitung von F. Imhoof-Blumer, herausg. v. d. k. Akademie d. Wissensch. I.*

Dacien und Mösien, bearb. von B. Pick und Kurt Regling, II, 1. *Die Münzen von Odessos und Tomis*. Berlin, G. Reimer [Cette partie relative aux monnaies grecques d'Odessos et de Tomis, comprend les p. 519 à 920 et 21 pl.]. 50 frs.

— J. N. Svoronos, Les origines de la monnaie; les trépieds et chaudrons de Crète. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 145-156, pl. 19.

— W.-H. Waddington, E. Babelon et Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure. Tome I^{er}, 3^e fascicule, Nicée et Nicomédie*. Paris, Leroux, 1910, in-4^e, p. 395-572, pl. LXVI à XCVIII.

— J.-N. Svoronos, Linon du Bosphore. *Journ. intern. d'arch. num.*, XII, 1909-1910, 336 [Monnaie au type de Byzance et de Chalcédon avec la légende ΑΙΝ. On connaissait *Linon* comme une région, mais non comme une ville].

— Seymour de Ricci, Sarapis et Sinope. *Rev. archéol.*, 1910, II, 96-100, fig. [L'auteur reproduit la monnaie que j'ai publiée dans le *Florilegium Melchior de Vogüé*, et en donne une autre interprétation très contestable, sans d'ailleurs exposer les raisons en faveur de celle que j'avais proposée].

— George Francis Hill, *Catalogue of the Greek coins of Phoenicia*. London, 1910, in-8^o, cXLVI et 361 p., XLV pl. en phototypie, une carte et un tableau de l'alphabet phénicien [25^e volume du Catalogue des monnaies grecques du British Museum et l'un des meilleurs].

— R. Weil, Sur la drachme phénicienne avec l'inscription Jahve. *Z. f. Num.* de Berlin, XXVIII, 1910, 28-34, fig. [Explique le type du char ailé par l'influence grecque d'un type de Triptolème].

— R. Weil, La drachme phénicienne avec l'inscription Jahve. *Num. Circular*, 1910, 12385-88, fig. [Traduction anglaise de l'article paru dans la *Zeitschrift f. Num.* de Berlin].

— R. P. Ach. Declaedt, Une nouvelle monnaie de Medaba en Moabitude (Arabie). *Rev. num.*, 1910, 532-533, fig. [M. de Septime Sévère].

— Allotte de la Fuÿe, Monnaies incertaines de la Sogdiane et des contrées voisines. III. Description des monnaies (I^{re} partie). *Rev. num.*, 1910, 282-333, pl. IX, X [Révisions des légendes, attributions nouvelles; imitations; figures des légendes].

— E. v. Zambaur, Sur les monnaies sassanides. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 235-238 [Esquisse sommaire de ce monnayage].

— F. Imhoof-Blumer, Une trouvaille de deniers de Juba. *Z. f. Num.* de Berlin, XXVIII, 1910, 1-8, pl. I].

— Kurt Regling, Sur la trouvaille de deniers de Juba à Alkasar. *Z. f. Num.* de Berlin, XXVIII, 1910, 9-27, fig.

— A. Dieudonné, Trouvaille de monnaies de Juba II à El Ksar (Supplément). *Rev. num.*, 1910, 437-442 [A propos des articles de MM. Gsell, Imhoof-Blumer et Regling].

— S. Ricci, Récentes acquisitions du Cabinet national de la Bréra à Milan. *Bollettino ital. di num.*, 1910, 140.

— X. Récentes acquisitions du médaillier national de Brera. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1910, 367.

— X., Acquisitions du médaillier du Musée archéologique de Syracuse. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1910, 323 [562 p. grecques, byzantines, etc.]

— Léon Joulin. Les âges préhistoriques dans le sud de la France et dans la péninsule hispanique. *Rev. archéol.*, 1910, II, 15, 25, 29, 225 et s. [Remarques très élémentaires sur les monnaies de ces régions].

— Adr. Blanchet, Numismatique gauloise : La trouvaille de Marcillat. *Rev. num.*, 1910, 461-476, pl. XI [Intéressant trésor trouvé dans la Creuse ; une monnaie d'argent nouvelle des Bituriges].

— Georges Cumont, Trois monnaies gauloises trouvées en Titelberg (grand-duché de Luxembourg). *Annales Soc. d'Arch. de Bruxelles*, XXIV, 1910, 187-189 [Bronzes des Silvanectes, des Suessions et de la région des Aduatuques].

— C^{te} J. Beaupré, *L'oppidum de Sainte-Geneviève (Essey-les-Nancy), fouilles de 1909*. Nancy, 1910, 8^o [p. 13, monnaies gauloises, pl. I].

— H. de la Tour, Deux pièces gauloises au cavalier. *Rev. études anciennes*, 1910, 181-182, 2 fig. et 2 agrandissements du R. [Considérations de style sur des monnaies attribuées à des Boii de la Pannonie].

— Koloman Miske, Observations archéologiques sur les trouvailles monétaires de Velemszentvid. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 100-104, fig. [Fibules, objets divers et m. celtiques dont certaines furent peut-

être importées dans cette station de l'époque du bronze, qui s'est perpétuée jusqu'à l'époque de La Tène].

— Edmond Gohl, *Gróf Dessewffy Miklós barbár Pénzei*. Budapest, 1910, in-4°, 26 p. et XVIII pl. en phototypie [Monnaies barbares de la collection du comte Dessewffy (*Déjeufi*). Remarquable série de pièces celtiques formée en Hongrie].

— Edmond Gohl, Contributions au corpus des monnaies barbares de la Hongrie. *Numismatikai Közlöny*, 1911, 24-27, fig. [Tétradrachme, variété du type du dépôt de Rakos; pièces globuleuses; petites pièces trouvées dans le comitat de Baranya; contremarques sur des monnaies celtiques de la Hongrie].

— Edmond Gohl, La trouvaille de Titel. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 112-113, fig. Petit dépôt contenant 7 tétradrachmes celtes, attribués aux Scordisques, 1 pièce analogue plus petite, 1 drachme d'Apollonie et 14 de Dyrrachium].

— Edmond Gohl. La trouvaille de Rakos. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 113-115 [Dans le comitat de Sopron, dépôt de 120 monnaies celtes, dont 118 du type 9901 de l'*Atlas des m. gauloises*; Celtes noriques]. Cf. 134.

— S. Ricci, Trouvailles de monnaies celtiques à Gerenzago. *Bollettino ital. di Num.*, 1910, 145-149 [Imitations de Massalia associées à des deniers romains dont le plus récent est de 92 av. J.-C.].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Franz Cumont, art. *Sol.* *Dict. des Antiq. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1384, fig. de m. romaines.

— E. Babelon, art. *Solidus.* *Dict. des Antiq. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1390-1391, fig. de m. romaines et byzantines.

— J.-A. Hild, art. *Spes.* *Dict. des Ant. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1431, fig.

— A.-J. Reinach, art. *Signa militaria.* *Dict. des Ant. gr. et rom.*, s. v., p. 1307-1325, fig. [M. de Viminacium, des légions d'Antoine, de Constantin].

— V. Chapot, art. *Signum.* *Dict. des Ant. gr. et rom.* (Saglio-Pottier), s. v., p. 1325-1336, fig. [Empreintes de sceaux; jetons de présence en plomb; sceaux romains et byzantins].

— E.-J. Haeberlin, *Aes grave, Das Schwergeld Roms und Mittelitaliens einschliesslich der ihm vorausgehenden Rohbronzenwaehrung...* 1910, in-4°, vol. de xxviii et 280 p., et atlas gr. in-f° de 104 pl. reproduisant 2953 fig. [Cet important travail sur l'*aes grave* comprend non seulement les émissions de Rome, mais aussi celles du Latium, de l'Apulie, des Vestini, du Picenum, de l'Ombrie et de l'Étrurie]. 187 fr. 50.

— H.-A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum, with an introduction.* London, 1910, 3 vol. in-8° avec 123 pl. reproduisant près de 2000 monnaies [Important catalogue de monnaies de la République romaine conservées au British Museum]. 187 fr. 50.

— M.-C. Soutzo, Les recherches récentes sur la monnaie romaine. Pline, Mommsen et M. Willers. *Rev. num.*, 1910, 443-460 [Combat les théories de M. Willers sur la monnaie de bronze].

— Furio Lenzi, Les monnaies de Man. Acilius Glabrio relatives à la médecine. *Rassegna num.*, 1910, 81-89, fig. [Denier au type de *Salus*; bronze de Corinthe avec le bâton d'Esculape].

— W. Voigt, Petites remarques iconographiques et prosopographiques sur les monnaies consulaires. Le statère d'or de T. Quinctius. *Journ. intern. d'Arch. num.*, XII, 1909-1910, 319-325, fig. [Cette pièce porte la tête de Philippe V].

— Albert Hübl, *Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien*, I. Bd. *Römische Münzen*, Wien et Leipzig, 1910, 4°, xii et 344 p. [Catalogue de la collection de m. romaines du couvent des Bénédictins de Vienne].

— W. Sharp Ogden, Le monnayage romain et la Bretagne antique. *The British num. Journal*, V, 1908, 1-50, pl. I-III et fig. [Reproduit la fresque de la maison de Vettii, quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'elle représente une officine monétaire. L'auteur a une connaissance insuffisante de la question].

— J.-N. Svoronos, L'énigme de la « Fanciulla d'Anzio ». *Journal intern. d'Arch. num.*, XII, 1909-1910, 209-318, pl. III-XIII et 53 fig. [Essai d'explication avec nombreuses monnaies citées pour la reconstitution du plateau dont la statue ne présente plus qu'une moitié].

— Alfred Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu (Notes et documents publiés par la Direction des antiquités et arts. Gouv^t tunisien, IV)*. Paris, 1910, gr. in-8° [Statuettes du *saeculum*

frugiferum rapprochées de l'aureus d'Albin ; le type d'un denier de Q. Caecilius Metellus pius Scipio représente le *Genius terrae Africae*, connu par des statues].

— Hernfeld, Aureus inédit d'Aurelien avec *Virtus Illurici*. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 249.

— J. Maurice, Monnaies de Constantin le Grand ayant une signification astrologique. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1910, 298-302 [interprétations contestables].

— Percy-H. Webb, Le monnayage du règne de Julien le Philosophe. *Num. Chron.*, 1910, 238-350, fig. [Essai de classement chronologique].

— R. Mowat, Monnaies romaines contremarquées dans les temps modernes. *Rev. Num.*, 1910, 517-525, fig. [La contremarque *Cuiris*, etc.].

— George Macdonald, Les monnaies trouvées à Newstead, dans *A Roman frontier post and its people ; the fort of Newstead in the parish of Melrose*, par James Curle. Glasgow, 1911, 4^o, p. 385-415 [260 pièces depuis la République romaine jusqu'à Crispine].

— J. Bortlik, Trouvaille de deniers romains à Carnuntum. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 227 [De Marc Antoine à L. Verus].

— W. Kubitschek, Trouvaille de deniers romains à Prelasdorf (Prelazko, Croatie). *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 227 [Plusieurs centaines de pièces de Galba à Commode].

— W. Kubitschek, Trouvaille de deniers romains à Berndorf (Basse-Autriche). *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 227 [De Titus à Gordien].

— Note sur une trouvaille de deniers de Trajan à Gordien III, à Louvroil, près de Maubeuge, en 1901. *Mém. Soc. archéol. de Mons*, t. XXXIV.

— A. O. van Kerkwijk, Trouvailles monétaires peu connues, *Tijdschrift* d'Amsterdam, XVIII, 1910, 143-152 [Trésors de Velp, de Doesburg, 1707 ; de Kuyk, 1802 ; m. romaines].

— E. Babelon, *La trouvaille monétaire de Helleville (Manche) en 1780*. Caen, 1910, 42 p., 3 pl. Extr. du *Bull. des Antiq. de Normandie*, t. XXVIII [Cf. *Rev. num.*, 1906, 160 et 490].

— Georges P. Begleris, La Θεοτόκος ἢ Θεραπειώτισσα. *Journ. intern. d'Arch. num.*, XII, 1909-1910, 327-336, pl. XIV [Médaillon de bronze

du XIII^e ou XIV^e siècle représentant la Vierge tenant l'enfant et désignée par cette épithète].

— P. Delattre, Plombs byzantins récemment découverts à Carthage. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1910, 227-229, 242, 303, 310-311.

NUMISMATIQUE DU MOYEN ÂGE ET MODERNE

France.

— M. Prou, Observations sur les types marseillais sous les rois mérovingiens. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1910, 253-256.

— Fred. Alvin, Numismatique mérovingienne; tiers de sou d'or frappé à Cambrai au nom de Childebert (II); tiers de sou frappé à Vichy (?). *La Gaz. num. de Bruxelles*, XIV, 1910, 81-89, fig. [La seconde pièce paraît porter *Vigisio vico*].

— Benno Hilliger, *Schilling und Denar der Lex Salica*. Leipzig, 1910, 8°, 49 p. Extr. de l'*Histor. Vierteljahrschr.*, 1910, 3^e f.

— C. v. Ernst, Le denier de la loi salique. *Monastblatt de Vienne*, 4911, 253-258 [D'après le travail de M. Luschin von Ebengreuth].

— M. Prou, L'art monétaire pendant la période gothique. Dans *Hist. de l'Art*, dirigée par André Michel, t. III, f. 50, 431-451, fig. 230 à 257.

— Lhéritier, Trouvaille de m. du XI^e s. dans la forêt de Fontainebleau. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXXXVI, fig.

— Louis Caillet, *Étude sur les relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI (1417-1483)*. Lyon 1909, gr. in-8° [Appendice, p. 274-278, Sur le mode de paiement des tailles royales à Lyon et à la circulation des monnaies étrangères à Lyon].

— J. Bailhache, Quart de franc fr. à Bourges en 1578; douzain de Charles X frappé à Beaucaire. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, CVIII-CXI.

— R. Forgeot, *Description du trésor découvert à Fronville, en 1910*. Chaumont, 1910, 4°, 4 p. [M. françaises du XVI^e s.].

— P. Bordeaux, Les ateliers temporaires établis en 1642 et années suivantes à Feurs, Lay, Valence, Vienne, Rocquemaure, Corbeil, etc. (2^e art.). *Rev. Num.*, 1910, 477-516 [Documents nombreux].

— P. Bordeaux, Quarts d'écu de Louis XIV frappés au marteau en 1646. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXXIV-LXXXIII.

— P. Bordeaux, Projet de pièce de cinq louis d'or, en 1679. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXVIII-LXXIII.

— A. Blanchet, Monnaies de Louis XIV contrefaites en Suisse. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXV.

— A. Dieudonné, La Collection Zay au Cabinet de France. *Procès-verb. Soc. Num.* 1910, xci-xcviii.

— P. Bordeaux, Les prétendues pièces de 5 francs avec « Travail, garantie nationale ». *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, c-cii.

— Paul Gout, *Le Mont-Saint-Michel*, t. II, 1910, p. 406, fig. 241 et 242 [Deniers d'Eudon de Penthièvre, duc de Bretagne, trouvés dans les fouilles de 1908].

— F. Collombier, Pièce d'Élincourt, *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, xc, fig.

— P. Bordeaux, Monnaies de 1643, appelées *Massiair*. *Procès-verb. Soc. Num.* 1910, cii-cviii.

— L. Caillet, Note sur l'assemblée réunie à Lyon en janvier 1485, au sujet des monnaies étrangères. *Gaz. num. fr.*, 1910, 13-23 [Cinq documents ; retenir la valeur de 6 écus d'or = un marc d'argent].

— Ph. Mabilly, Valeur de la monnaie de Marseille (monnaie de Royaux ou menus marseillais, 1268-1406). *Annales de Provence*, juillet-octobre 1910, 233-271 [Tableau I, rapport des monnaies d'or ayant cours à Marseille dans le xiv^e siècle].

— L. Meister, *Les billets de confiance émis par la ville de Compiègne en 1791 et 1792*. Compiègne, 1910, 4 pl.

Belgique ; Pays-Bas.

— Edouard Bernays et J. Vannerus, *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs*. 1910. In-4^o de 750 p. et 30 pl. lithographiées [Public. de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des Sc. morales et politiques].

→ Ch. Hermans, Un demi-daldre inédit de Philippe II, frappé à Bois-le-Duc. *Rev. belge Num.*, 1910, 373-375, fig. [Le différent est un arbre coupant la date 15.98].

— C. Rutten, Les monnaies de la régence d'Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, 1261-1268. *Rev. belge Num.*, 1910, 420-424, fig. [Étude sur les m. du trésor de la rue d'Assaut]. Ajoutez, *Ibid.*, 1911, 127.

— A. de Witte, Les monnaies brabançonnnes de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles, XIII^e siècle. *Rev. belge Num.*, 1911, 19-48, pl. II [Étude des deniers brabançons du monnayage ducal et du monnayage local; grand nombre des monnaies anglaises figurant dans le dépôt, absence de numéraire allemand; questions politiques].

— V. Tourneur, Les monnaies de Flandre de la trouvaille de Bruxelles. *Rev. belge Num.*, 1911, 49-60, pl. III [Alost, Bruges, Lille, Courtrai, Gand, Ostende, Ypres; 2 de Cassel, inconnus jusqu'à ce jour, l'un a été acquis par le Cabinet de Bruxelles, l'autre par le Musée de Lille, qui a acquis aussi des deniers coupés en deux parties. Le dépôt a pu être enfoui en 1267].

— G. Brunin, Lettre à M. de Witte sur un dépôt monétaire des XI^e-XIV^e s. *Rev. belge Num.*, 1910, 405-410.

— Aug. Sassen, Essais sur l'histoire monétaire de la Hollande. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 137-141 [Documents de 1495]. Autres documents, 212-214.

— Aug. Sassen, Analyse de cinq ordonnances monétaires. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 241-255 [Documents de 1521, 1577, 1586, 1603, 1606].

— E. Voet, Contremarques sur des monnaies anciennes, *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 227-235, fig.

— Marie-G.-A. de Man, Sur les monnaies obsidionales de Zieriksee, frappées en 1574-1576 et sur les remboursements de ces pièces par les états de Zélande en 1595. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 73-108, pl. IV-VI et fig. 153-178 [En hollandais; résumé en français].

— J.-E. Ter Gouw, Cents. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XXIII, 1910, 127-132 [Numismatique des Pays-Bas, XIX^e s.].

Europe centrale.

— Fred. Friedensburg, *Die Nachahmung fremder Münzbilder, besonders im deutschen Mittelalter*. Leçon inaugurale. Breslau, 1910 [L'imitation des types monétaires en Allemagne au moyen âge].

— X. Monnaies de l'empire allemand. *Berliner Münzbl.*, 1910, 610, fig. *Ibid.*, 1911, 655 [Pièces de 3 marks pour le centenaire de l'Université de Berlin].

— J. V. Kull, Le droit monétaire et les centres monétaires d'autrefois dans la Bavière actuelle. *Altbayerische Monatsschrift*, 1909, 103-107.

— J. Menadier, Le droit monétaire des évêques allemands. *Berliner Münzbl.*, 1910, 604-607.

— X. Monnaie satirique fabriquée vers 1700. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4378, fig.

— Emil Bahrfeldt, *Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg. V. Band : Münzen und Medaillen der Stadt Danzig*. Danzig, 1910, 194 p., 19 pl. et nombre. fig. dans le texte [Ce cinquième volume du catalogue de la collection de Marienburg comprend les monnaies et médailles de Danzig].

— M. B. G., Les plus anciens thalers des villes prussiennes de Danzig, Thorn et Elbing. *Berliner Münzbl.*, 1910, 626-629, fig.

— X. Monnaies de Hambourg. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 266.

— Alexander Fiorino, Groschen du landgrave de Hesse Louis I^{er}. *Berliner Münzbl.*, 1910, 608-609 [Pièces du xv^e s.].

— W. Riedel, Monnaies d'Hildesheim de 1611. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 249. Cf. M. Bahrfeldt, *ibid.*, 1911, 265.

— Th. Kirsch, Une monnaie d'or de Juliers au type de l'ordre de saint Hubert. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4631-4635, fig. [Pièce de Charles-Philippe, électeur palatin, 1717].

— Menadier, Frédéric archevêque de Magdebourg, 1142-1152, *Z. f. Num.* de Berlin, 1910, 229-231 [Pfennigs creux avec buste, provenant d'un dépôt trouvé à Vieritz près de Rathenow].

— K. Roll, *Die Salzburger Münzmerkung vom Jahre 1684*. 51 p., 3 pl. T. à p. des *Mitteil. f. Salzb. Landesk.*, t. 50 [Contre-marque formée de S au milieu de la date, apposée à Salzbourg].

— J.-V. Kull, Les monnaies du duc Bernard de Saxe-Weimar, émises dans la haute Allemagne. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4595 [Thaler et ducat de Ratisbonne, monnaies diverses de Würzburg-Fürth, etc.].

— Chr. Lange, Florin de Frédéric I^{er}, duc de Schleswig-Holstein, daté de 1531. *Berliner Münzbl.*, 1910, 621, fig.

— P. Joseph, Les monnaies et médailles de la maison princière et comtale de Solm, *Frankfurter Münzz.*, X, 1910, 65-75, 85-92, 101-115.

— Fr. von Schrötter, Les ateliers de Stettin sous les rois Charles XI et XII de Suède, 1660-1710. *Z. f. Num.* de Berlin, 1910, 113-228, pl. VI-VII et fig.

— A. Liebig, Groschen anonyme de Teschen. *Berliner Münzbl.*, 1910, 629-631 [Pièce de 1559 au type de saint Nicolas].

— Ferd. Friedensburg, Pfennigs creux de Thuringe. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4627-4631, fig. [Pièces d'Arnstadt, Gotha, Weimar, Melsungen, etc., xiv^e s.].

— Gustav Schöttle, L'activité monétaire d'Ulm et d'Augsbourg pendant les années de guerre 1703 et 1704. *Mitteil der Bayer. Num. Ges.*, XXVIII, 1910. Extr. Munich, 1910, 8^o, 21 p., 1 pl.

— P. S., L'exploitation des monnaies à Ulm et Augsbourg pendant les années de guerre 1703 et 1704. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4636-37.

— H. Buchenau, Pfennigs creux de Vacha et Remda. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4631, fig.

— Paul Joseph, Sur les plus récentes bractéates de Wetteravie. *Frankfurter Münzz.*, X, 1910, 81-85, 98-101.

— H. Buchenau, Pièce de 24 kr. de Rodolphe V de Wiesensteig (1601-1627). *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4595, fig. [Pièce de l'époque du billonnage].

— M. Bahrfeldt, Le monnayage de la ville de Wismar de 1580 à 1592. *Berliner Münzbl.*, 1910, 622-626 [États de fabrication].

— R. Gaettens, Un quart de thaler inédit de la ville de Wismar daté de 1581. *Berliner Münzbl.*, 1910, 601, fig.

— Hess, Trouvaille monétaire d'Igstadt (Wiesbaden). *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4579 et s., 4603; 1911, 4637-40 (Mayence, Olmütz, Salzbourg, Trèves, Liège, Brandebourg, Brunswick, Hess, Nassau, Palatinat, Hanau, etc. Monnaies du xvii^e siècle].

— Th. Kirsch, Addition à l'inventaire de la trouvaille de Kaiserswerth. *Berliner Münzbl.*, 1910, 632 [M. du xvi^e s.].

— Alfred Nagl, Renseignements complémentaires sur la trouvaille des florins de Krems. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 264.

— Emil Bahrfeldt, Trouvaille de monnaies du moyen âge près de Magdebourg. *Berliner Münzbl.*, 1910, 602-604, fig. [Deniers et bractéates de Brandebourg, Bavière, etc.; xiv^e siècle].

— Gustav Lübecke, Le trésor de m. d'or de Tommen près de St Vith. *Berliner Münzbl.*, 1910, 631.

— J. Cahn, La trouvaille monétaire de Schlossborn et les plus récentes bractéates royales de la Wetteravie. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4598-4600.

— R. Mell, Trouvaille de Steinbach. *Jahrbuch der k. k. Zentral-kommission*, Vienne, 1909, 178-184 [Trouvaille de m. de Styrie].

— H. Buchenau, Notes sur une trouvaille de monnaies de Minzenberg et de Wetteravie. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4600.

— J.-E. Ter Gouw, « Blamüser ». *Tijdschrift* d'Amsterdam, XVIII, 1910, 133-136 [Monnaies marquées d'un oiseau ou aigle].

— X. Monnaie de cuir de la haute Autriche. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4577 [Morceaux de cuir carrés ou ronds qui ont servi de monnaies de nécessité en 1804].

— Ernst, Monnaie obsidionale de cuir pour Eferding en Autriche. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 242.

— Ernst, Augustale de cuir de l'empereur Frédéric II. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 248 [D'après la chronique de Jean Villani].

— G. Stockhammer, Les monnaies de nécessité en cuir. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 264 [Citant un passage du manuel de Numismatique de Schmieder, édité en 1811-1815].

— Koloman Bervaldszky, L'atelier de Szepesvar pour François II Rakoczi. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 127 [Atelier marqué par C en 1706].

— Max Faragó, Essais sur l'histoire des émissions de papier-monnaie pendant la guerre de l'indépendance hongroise. *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 81-92 [Billets émis en 1849].

— Bela v. Varga, Nos monnaies du système de la couronne. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 93-99 [Tableaux des émissions de monnaies pour la Hongrie de 1892 à 1910].

— A. v. Loehr, Trouvaille de monnaies à Neuland (Bohème). *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 228 [Plusieurs centaines de monnaies d'argent impériales et de divers états allemands du xvi^e siècle].

— Paul Harsányi, Trouvailles monétaires en Hongrie. *Numismatikai Közlöny*, 1910, 133-136 [Plusieurs de m. magyares]; *ibid.*, 1911, 27-28.

— A. v. Loehr, Trouvailles de monnaies hongroises du xv^e siècle à Bistritz (Transylvanie). *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 228.

— A. v. Loehr, Trouvailles à Jägerndorf (Silésie autrichienne), à Kotting-Neusiedl (Basse-Autriche), à Krapina (Croatie), à Baumgarten a. d. March, à Straudorf, Ulrichskirchen et Ober-Strahlbach. *Monatsblatt* de Vienne [Monnaies allemandes et autrichiennes du xv^e au xviii^e siècle].

— Z. Zakrzewski, Les bractéates à légendes hébraïques. *Wiadomosci*, 1909, 216 ; 1910, 5, 54, 75, pl. I.

— O. Halecki, Armoiries sur les bractéates de la Grande Pologne. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1910.

— M. Gumowski, Monnaies saxo-polonaises. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1910, 17.

— M. Gumowski, Monnaies polonaises du xi^e siècle. *Wiadomosci*, 1910, 23 et 27.

— Kaz. Konapka, Numismatique jésuite en Pologne, *Wiadomosci*, 1910, 79, 93, 114, 129, 7 pl.

— Jozef Jodkowski. Pièces polonaises du Musée Romantzoff à Moscou. *Wiadomosci*, 1910, 61, 94.

— S. Tymieniecki, Essai historique sur les ateliers royaux de Sigismond III, xvi^e s. *Wiadomosci numizmatyczno archeol.*, 1910, 105 et suiv.

— M. Grazynski, Le cours des monnaies polonaises dans les pays autrichiens, dans le xvii^e siècle. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1910.

— X. Monnaies et médailles contemporaines. *Wiadomosci*, 1909, 208, 223 ; 1910, 10, 28.

Grande-Bretagne.

— H. Alexander Parsons, Les types monétaires d'Aethelred II. *Num. Chron.*, 1910, 251-290, pl. VI-VII [La succession des types ; liste de monnayeurs et d'ateliers ; époques des émissions ; signification des types. Étude intéressante].

— Haakon Schetelig, Une monnaie d'Offa trouvée dans une tombe de l'époque des Vikings à Voss (Norway). *The British num. Journal*, V, 1908, 51-54, fig.

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, La mancuse d'or d'Offa, roi de Mercie. *The British num. Journal*, V, 1908, 55-72, 3 pl. [Frappée pour le denier de Saint Pierre. Exemplaire unique chez l'auteur].

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Un penny de saint Aethelred, roi de l'Estanglie. *The British num. Journal*, V, 1908, 73-84, pl. [Pièce au type de la louve, trouvée en 1908, à Tivoli].

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Sur quelques monnaies du x^e siècle trouvées dans l'île de Man, et particulièrement sur un penny d'Anlaf, frappé à Derby. *The British num. Journal*, V, 1908, 85-96, 2 pl.

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Une histoire numismatique de Guillaume I et II (1066-1110). *The British num. Journal*, V, 1908, 97-122, pl. IX-XII [Ateliers de Barnstaple, Exeter, Totnes, Bridport, Dorchester, Shaftesbury, Wareham, Colchester, Maldon].

— Edward R.-H. Hancox, Trouvailles de deniers coupés et de farthings à Dunwich. *The British num. Journal*, V, 1908, 123-134, pl. [P. de Guillaume I à Édouard IV].

— G.-C. Brooke, Chronologie des émissions au type de la croix courte. *Num. Chron.*, 1910, 291-324 [Types anglais du XII^e et XIII^e siècle].

— Schirley Fox, La croix comme marque d'atelier. *The British num. Journal*, V, 1908, 135-144, 3 pl. [M. anglaises depuis Édouard I^{er} jusqu'à Henry VI].

— Fredk. A. Walters, Le monnayage du règne d'Édouard IV. *Num. Chron.*, 1910, 117-145, pl. II-IV [Période de 1470-1471; les ateliers de Londres, Bristol, York; catalogue des pièces].

— H. Symonds, Le monogramme **BR** ou **RB** sur quelques monnaies de Charles I^{er}. *Num. Chron.*, 1910, 203-205.

— Helen Farquhar, Portraits des souverains de la famille Stuart sur leurs monnaies et médailles. *The British num. Journal*, V, 1908, 145-262, 8 pl. et fig. nombr. [Nicolas Briot est cité fréquemment dans ce mémoire; Joseph Roëttiers, etc.].

— Stanley Bonsfield, Les essais de demi-penny de 1788 et 1790 par J.-P. Droz. *The British num. Journal*, V, 1908, 347-360, 2 pl. et fig.

— Henry Garside, Quelques monnaies de l'empire britannique. *Num. Circular*, 1910, 12281-83 [Pièces modernes].

— X. Opinions sur le nouveau monnayage anglais. *Num. Circular*, 1910, 12339.

— X. Le nouveau monnayage. *Num. Circular*, 1910, 12509 [Ordonnance royale de George V].

— X. Notes sur les billets de la Banque d'Angleterre. *The Numismatist*, XXIII, 110.

— *Annual Report, fortieth, of the deputy master and comptroller of the Mint, 1909, with a general index to the annual reports from 1890 to 1909 inclusive*. London, 1910, 8°, xxxvii et 178 p., 2 pl. [Ce 40^e rapport de la Monnaie de Londres contient un résumé des rapports de 1890 à 1909].

— X. Le monnayage de Guernesey. *Num. Circular*, 1910, 12475.

— G. C. B. Trouvaille de monnaies à Winterslow, près de Salisbury. *Num. Chron.*, 1910, 205 [M. anglaises des xvi^e et xvii^e s.].

— W. J. Andrew, Évolution du portrait sur le penny d'argent. *The British num. Journal*, V, 1908, 361-380, 1 pl.

— R. Nadrowski, Que signifient les noms de monnaies, penny, shilling et groat? *Num. Circular*, 1910, 12506.

— H. W. Morrieson, L'influence de la guerre sur le monnayage de l'Angleterre. *The Brit. num. Journal*, IV, 1907, 1-15, pl. I-IV.

— Bernard Roth, *Hiberno-Danish Coins*, s. l. n. d. [Londres, 1910], in-4°, 92 p., 10 pl. en phototypie [Intéressante étude sur les monnaies des rois danois de l'Irlande. Extr. du *British numismatic Journal*, t. VI, 1910].

MÉDAILLES ET PLAQUETTES

— Max Bernhart, *Medaillen und Plaketten*. Berlin, R. C. Schmidt, 1910, in-8°, 200 p., 98 fig. [Contient une liste de signatures de médailleurs allemands].

— E. Babelon, Les origines de l'art du médailleur. Dans *Hist. de l'Art*, dirigée par André Michel, t. III, fasc. 59, p. 897-924, fig. 517-525 [Médailles françaises].

— Jean de Foville, Les médailleurs italiens. Dans *Hist. de l'Art*, dirigée par André Michel, t. IV, fasc. 64, p. 138-166, fig. 105 à 125; bibliographie succincte, p. 243.

— G. F. Hill, Notes sur les médailles médiévales de Constantin et d'Héraclius. *Num. Chron.*, 1910, 110-116 [Intéressante remarque sur les médailles acquises par le duc de Berry. Explication du mot lu *Apolinis*; ce serait un verbe indiquant la chute de la religion païenne. Les médailles sont des œuvres de l'école flamande ou bourguignonne].

— Lionello Venturi, Les bronzes du Musée civique de Belluno. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1910, 353-366, fig.

[Nombreuses plaquettes italiennes de la Renaissance; médailles dont une d'Horace].

— Alexandre Csermelyi, Médailles de plomb, italiennes, allemandes, flamandes, des xv^e-xviii^e siècles, faisant partie du Musée George Rath. *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 104-112, pl. II-III [Ce musée a été légué à la Hongrie].

— X. Ode sur Cellini. *Num. Circular*, 1910, 12389 [D'après le *Blackwoods Edinburgh Magazine*, t. XLI, 1837].

— A. Friedrich, Médaille du nouvel ordre pontifical du Mérite, par R. Marschall. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 248, pl. XXVI.

— H. Voss, Une médaille de Lorenzo Bernini. *Z. f. Num.* de Berlin, 1910, 231-235, pl. VIII et fig. [Médaille du pape Alexandre VII; estampe de Giov. Battista Bonaccina].

— Raffaello Mondini, De Marsala au Volturne, médailles. *Bollettino di Num.*, 1910, 43-48, 108-112, 118-127, 129-140, fig. [Médailles relatives à la campagne de 1860; Palerme, Marsala; Garibaldi, etc.]

— W.-T.-R. Marvin, Médaille du centenaire de la Société Minerva de Trieste. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 175-176, pl. 22. [On y voit Napoléon et plusieurs de ses généraux].

— Auguste Moyaux, *Catalogue des médailles commémoratives de chemins de fer de tous les pays. Supplément. Ouvrage illustré contenant : 1° la nomenclature de toutes les médailles décrites dans le précédent catalogue ainsi que les modifications et rectifications à ces descriptions; 2° la description détaillée d'environ deux cents médailles nouvelles.* Bruxelles, 1910, 4°, 127 p., 4 pl. et fig.

— Jean de Foville, Regnault Danet, orfèvre et médailleur de François I^{er}. *Rev. num.*, 1910, 392-399, pl. [Attribution vraisemblable d'une médaille portant le buste et le nom de cet artiste et, au revers, le buste de sa femme].

— A. Blanchet, La médaille de l'enceinte du faubourg Saint-Honoré en 1566. *Bull. Soc. Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1910, 39-41 [Les médailles placées dans les fondations devaient être aux types de celles de l'entrevue de Bayonne en 1565].

— Ed. Angérard, *Une médaille d'or de la chambre de commerce de Rouen.* Rouen, 1910, gr. in-8°, 6 p., pl.

— J.-P. Emperauger, A propos de camées incrustés et de médailles en cristal. *Gaz. num. fr.*, 1910, 143-148 [D'après une médaille

d'Andrieu et des médailles de la galerie métallique des grands hommes français].

— Ch. Saunier, Un musée de la médaille au Petit Palais de la ville de Paris, *Art et décoration*, août 1910, 40-52. [Article tendancieux sur une collection qui est en réalité mal organisée].

— E. Babelon. Salon de 1910 ; la gravure en médailles et sur pierres fines. *Rev. art ancien et mod.*, 10 juillet 1910, 31-39, fig. et pl. [Médailles et plaquettes d'Henri Patey, de L. Desvignes, Pillet ; médaille du D^r Hutinel par le D^r Paul Richer].

— Alph. de Witte, La médaille offerte au duc Charles de Lorraine par son antiquaire dom Mangeart en 1754. *Rev. belge num.*, 1910, 376-392, fig. [Œuvre de J.-B. Harrewyn].

— W. K. F. Zwierzina, Médailles d'enterrement de prêtres de l'église catholique romaine à Amsterdam. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 108-126 [Pièces des xvii-xix^e s.].

— A. O. von Kerkwijk, Médaille relative à la naissance de quatre filles. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 236 et s., pl. VII. [Médaille gravée au burin ; comm^t du xviii^e s.].

— Wigtersma, Plaquette relative à la princesse Juliana. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 225-226, fig.

— W. Z., Une médaille genre nielle, frappée. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 209-210, fig. [Médaille de la Société hollando-belge de la médaille d'art, 1910].

— v. Grolmann, *Deutsche Medaillen- und Plakettenkunst*. Wiesbaden, 1910, 8^o, xii et 15 p. [Étude sur les médailles et plaquettes allemandes. Éditée par la Société artistique de Wiesbaden].

— Theodor Hampe, La médaille de Pankraz Bidermann, par Hans Bolterer en 1552, *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4601-4603, fig. [Épreuve signée H B et datée de 1552].

— K. Ribbeck, Une médaille de l'abbesse d'Essen Catherine de Tecklembourg, 1555. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4636, fig. [Pièce connue à deux exemplaires, avec buste de face].

— Georg Habich, *Das Gebethuch des Matthäus Schwarz*. München, 1910, 28 p., XXII pl. Extr. des Mém. de l'Académie des sciences de Bavière [M. Schwartz a fait reproduire sur son livre d'heures des médailles et plaquettes de son parent Hans Schwartz, médailleur du xvi^e s.].

— Chr. Lange, Médaille-bijou d'or de Jean, duc de Schleswig-Holstein. *Berliner Münzbl.*, 1911, 645, fig. [Médaille avec buste de face et armoiries, datée de 1577].

— G. Stockhammer, Attribution d'une médaille sans date. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 265 [C'est la médaille portant la légende *Der Churfürsten Einigkeit* etc.; elle a dû être faite avant l'avènement de Mathias I^{er}].

— A. de Witte, Le salon international de la médaille à l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles. *Rev. belge num.*, 1910, 426-428 [3674 médailles de 247 exposants appartenant à 17 pays]. Liste des récompenses, *Ibid.*, 104-107 [La section française s'était mise hors concours].

— E. Babelon, Les médailles étrangères à l'Exposition universelle de Bruxelles. *Rev. art ancien et moderne*, 1910, 10 sept., 195-212, 17 fig. [Suprématie de l'École française; l'œuvre du Belge G. Devreese; supériorité des artistes de l'Allemagne méridionale sur ceux du Nord; l'École autrichienne].

— X., Les médailles fabriquées par la maison Poellath de Schrob-
benhausen, de juillet 1907 à octobre 1910. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4619-4626, fig. [Catalogue de plus de 100 pièces].

— Karl Deicke, Les médailles de la reine Louise. *Berliner Münzbl.*, 1910, 564-570.

— Heinrich Grüder, Médaille pour l'inauguration de la résidence royale de Posen. *Berliner Münzbl.*, 1910, 570-571, fig. [Œuvre de W.-O. Prack de Francfort].

— S.-B. Kahane, Le graveur de la médaille pour le centenaire de la Paix d'Oliva en 1760. *Der Numismatiker* de Danzig, 1910, 44.

— E. Demole, Correspondance inédite de Frédéric Soret. *Rev. suisse de num.*, XVI, 1910, 62-68 [fig. de la médaille de Soret].

— Ferd. Friedensburg, Les médailles de l'Université de Breslau. *Schlesische Zeitung*, 28 octobre 1910.

— Ernest Lugrin, Médailles et plaquettes nouvelles de M. Hans Frei. *Rev. Suisse Num.*, 1910, 151-158, fig. [Médailles de divers tirs, plaquettes de G. Lunge, etc.]

— X., Médailles nouvelles, *Num. Mitteilungen* de Nuremberg, 1910, 868 [Médaille du centenaire de la librairie Schrag de Nuremberg; médaille des noces d'argent de Guido von Volckamer].

— A.-M. Pachinger, Un pèlerinage polonais dans le royaume actuel de Prusse. *Blätter. f. Münzfr.*, 1910, 4525-27, fig. [Médaille religieuse de la Vierge de Borck, dans la province de Posen].

— Emil Bahrfeldt, La médaille de pèlerinage de Borek. *Berliner Münzbl.*, 1910, 609.

— A. Friedrich, Plaquette du poète E. Hlatky par Heinrich Scholz. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 263.

— Ernst, Société des médailleurs viennois. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 264.

— S. et A. Friedrich, Plaquette et médaille de R. Marschall. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 229-230 [Plaquette des 80 ans de l'empereur d'Autriche; méd. d'Artur Gwinner].

— A. Friedrich, Médailles et plaquettes de Hans Schaefer. *Monatsblatt* de Vienne, 1910, 197-199, pl. XX-XXIV [Médaille de Schubert; plaquette de l'inauguration de l'Institut roumain pour les aveugles; plaquettes du nouvel an d'Arthur Krupp; plaquette de Moritz Faber; triomphe de l'Épouse; Jubilé de Vienne de 1908; médaille du Dr Alexander von Peez].

— Renner, Le médailleur Anton Weinberger. *Mitteil. der Oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, VI, 1910, 72-73.

— Rudolf-R. v. Höfken, « Vienna Sacra ». *Même rec.*, VI, 81-85.

— Alois Richter, *Die numismatischen Denkzeichen auf die Regierungsjubiläen Kaiser Franz Josef I (1853-1908)*. Wien, 1910, 24 pl. [Description de 362 médailles des jubiléés de l'empereur d'Autriche].

— Frédéric Skrbek, *Mince a medaille rodin a osob Pardubickych*. Pardubitz, 1910, 8°, 3 pl. [Les monnaies et médailles des familles et personnages de Pardubitz. Médailles et jetons frappés par Johann v. Pernstein. Le Musée de Pardubitz est riche en médailles de la Bohême].

— Bela Mihalovics, Médailles de jurisconsultes et hommes d'état hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 115-127.

— Edmond Gohl, Médailles de médecins hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 1-18, fig. [77 nos surtout du XIX^e siècle, dont plusieurs concernant des congrès, instituts, etc.].

— A. de Witte, Médaille de Christiaan Jürgensen Thomsen, de Copenhague. *Rev. belge num.*, 1911, 107.

— V. Tourneur, Médaille de M. Magnus Lagerberg, délégué au Congrès numismatique de Bruxelles. *Rev. belge num.*, 1911, 126.

— S. Tymieniecki et A. Wolanski, Médailles de Josefa Poniatowski, *Miles Imperatori. Wiadomosci*, 1910, 36, 78.

— L. Bramsen, Une nouvelle médaille danoise. *Num. Circular*, 1910, 12388-89, fig. [Médaille de Ch. Jürgensen Thomsen, 1788-1865].

— Arthur Lamas, Le séjour à Lisbonne de Charles Wiener. *Gaz. num. fr.*, 1910, 127-141, pl. I [Catalogue de médailles].

QUESTIONS DIVERSES

— A. de Witte et G. Tourneur, Le Congrès international de numismatique et d'art de la médaille contemporaine. *Rev. belge num.*, 1910, 411-420.

— Edmond Gohl, Congrès numismatique de Bruxelles, *Numizmatikai Közlöny*, 1910, 130-132 [Compte rendu succinct au point de vue magyar].

— E.-J. Haerberlin, Congrès numismatique de Bruxelles. *Berliner Münzbl.*, 1910, 611-615.

— X., Le congrès international de numismatique à Bruxelles, 26-29 juin 1910. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 223-225.

— Z. Zakrzewski, Sur le congrès international de numismatique à Bruxelles et sur la réunion des historiens allemands à Posen. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1910, n° 12.

— W.-T.-R. Marvin, Le congrès international de numismatique. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 163-165.

— X., Le congrès des Sociétés allemandes d'histoire et d'archéologie, à Posen, 7-9 septembre 1910. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 217-222 [Quelques questions de numismatique polonaise].

— X., *Protokolle der Hauptversamml. des Ges.-Vereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine in Worms, 1909*. Berlin, 1910, 8°, 288 p. [Contient les communications faites dans la quatrième assemblée des Soc. num. d'Allemagne et d'Autriche].

— Paul Harsányi, Discours pour le centenaire de la fondation du Cabinet des médailles du Musée national hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 18-24.

— A. Blanchet, Trouvailles. *Rev. num.*, 1910, 101, 236, 405, 534 et s. [Renseignements sur 87 trésors de monnaies].

— S. Ricci, Inventaire des monnaies volées au musée du Castello Sforzesco à Milan. *Bollettino ital. di Num.*, 1910, 142.

— *The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal*. Montréal, 1910, t. VII, n° 3.

— B. de Jonghe, Au cabinet des médailles de l'État. *Rev. belge Num.*, 1911, 103-104 [Sur le transfert de ce cabinet au Musée des Arts décoratifs].

— X., Le nouveau cabinet impérial des médailles à Vienne. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 262.

— S. Wigersma, La numismatique au commencement du XVIII^e siècle. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 191-208, fig.

— G.-F. Hill, Sur l'apparition des chiffres arabes en Europe. *Archaeologia*, t. LXII, 1910, 137-190, pl. XIX et 51 tableaux [T. à p. La pl. en phototypie reproduit huit sceaux allemands].

— F. Mazerolle, Léon-Gustave Schlumberger, membre de l'Institut; biographie et bibliographie numismatique, historique et archéologique. *Gaz. num. fr.*, 1910, 113-126, portrait.

— George Macdonald, Une des mauvaises acquisitions du Dr William Hunter. *Transactions of the Glasgow archæological Society*, n^{lle} s^{ie}, t. VI, 1910, 157-175 [Note curieuse sur les négociations relatives au cabinet du marquis Peralta, en 1773].

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

A PROPOS D'UNE MONNAIE

RÉCEMMENT ATTRIBUÉE AUX SONTINI

(*Italie méridionale.*)



1

2

On a récemment attribué¹ aux *Sontini*, obscure tribu lucanienne, mentionnée fortuitement par Pline, une monnaie d'argent, qui, à mon avis, appelle une explication différente, explication que je voudrais proposer en quelques mots aux lecteurs de cette Revue.

C'est par un exemplaire qui a figuré dans une vente à Paris, les 11 et 12 décembre 1901, que cette monnaie nouvelle, ou plutôt cette variété, avait d'abord été connue. M. Gabrici l'a rappelé dans son article. Notre figure 1, en tête de la présente note, en reproduit le droit d'après la planche du catalogue de cette vente (le revers n'y était point gravé). M. A. Sambon, auteur de ce catalogue de vente, décrivait ainsi la pièce : « Imitation de monnaie sybarite. Taureau

1. *Numismatic Chronicle*, 1910, pp. 329-332.

debout à gauche et se retournant, de style très barbare. Au-dessus OM. R. Taureau en creux ¹. » Le poids n'était pas indiqué.

Notons tout d'abord le désaccord entre la description de M. Gabrici et celle de M. Sambon : pour l'un, le dessin et la technique de cette monnaie sont « relativement corrects », *relativamente incensurabili* ; pour l'autre, le style de son exemplaire, en réalité presque identique, est « très barbare. »

Nos lecteurs inclineront sans doute vers la seconde opinion. La plus mauvaise partie du dessin se compose des jambes antérieures et des sabots du taureau, qui ressemblent à des poteaux fourchus sans modelé et sans galbe. Donc en raison du style seul, nous pouvons déjà attribuer avec certitude notre pièce à quelque tribu à demi barbare, de préférence à une tribu de l'intérieur de la Lucanie où de semblables monnaies de travail grec circulaient. On trouve en grand nombre de ces rudes imitations des monnaies des cités achéennes, spécialement Caulonia et Crotone : ces *faux anciens* étaient habituellement de poids léger, et même quelquefois de poids plus léger que la monnaie publiée dans le *Numismatic Chronicle*. Il existe aussi des imitations barbares de pièces archaïques de Tarente.

Ceux qui ont fabriqué notre pièce manquaient de toute culture : nous en avons une preuve dans la légende de cette monnaie, gravée par des ouvriers nécessairement illettrés. Toutefois, ils possédaient, semble-t-il, un sens inné du dessin linéaire, trait fréquent chez des barbares ; c'est à ce sens qu'il faut attribuer le curieux dessin qu'on remarque au-dessus du taureau. Évidemment notre graveur — qui ne savait pas lire — avait devant les yeux une monnaie de

1. Collection Wotoch, p. 14, 121.

Siris de même type (fig. 2), avec $\text{M}\Sigma\text{P}\Sigma\text{M}$ sous le taureau et OM au-dessus¹; seulement, la légende au-dessous du taureau était peut-être plus ou moins effacée. Notons d'ailleurs que ces pièces de Siris, qui ont servi de modèle à notre graveur barbare, peuvent être parfois peu soignées (comme l'exemplaire figuré plus haut), mais elles sont toujours de style grec. Quant au graveur barbare, les lettres ne signifiant rien pour lui, il pouvait bien ou les omettre ou les altérer. Ainsi le voyons-nous enjoliver les deux lettres placées au-dessus du taureau, comme aurait pu faire un enfant. Avec un certain sens de symétrie, il prolonge plus bas, parallèlement, les deux traits inférieurs du *sigma*, et il en relève la sécheresse par une jolie ondulation qu'il relie à gauche à l'*omicron*. Et ainsi ce dessin ornemental semble signifier quelque chose, — peut-être quelque chose comme un anneau de fer attachant l'animal à quelque objet placé derrière lui : je ne donne d'ailleurs cette hypothèse que comme la pensée qui aurait pu traverser l'esprit de ce graveur ignorant. Elle n'était certainement point présente à son esprit, lorsqu'il grava la variété publiée par le Dr Gabrici; alors, en effet, il copia avec un peu plus de précision la légende de l'original grec qui lui servait de modèle, bien que, là encore, la forme du *sigma* soit loin d'être satisfaisante, et que le travail et le style ne soient pas moins rudes.

Bref, avec la photographie de la pièce provenant de la vente Wotoch sous les yeux, nous ne pouvons admettre comme faisant partie de l'épigraphie grecque, un *sigma* avec ondulation à la partie supérieure et boucle sur le côté.

E. J. SELTMAN.

1. Carelli, pl. CXXV, et *Brit. Mus. Catal., Italy*, p. 283, 2.

MONNAIES DES PTOLÉMÉES

I. TÉTRADRACHME DE PTOLÉMÉE I^{er}.

On connaît le tétradrachme de Ptolémée I^{er} Soter avec le nom d'Alexandre¹ : Au droit, tête d'Héraclès à dr., coiffé de la dépouille de l'éléphant; — au revers, Athéna Promachos debout à droite, tenant son bouclier et brandissant un javelot; de bas en haut, à gauche, la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ; devant la déesse, un aigle.

Grâce aux acquisitions de ces dernières années, le Cabinet de France possède 26 de ces tétradrachmes, avec les différents suivants :

1.	à gauche,	⊕ dans un cercle; à droite,	Δ/
2.	—	bouclier rond; —	ΔΙ et casque.
3.	}	— Η et casque.
4.			
5.	}	—	⊕ (KE)
6.			
7.	—	Δ casque.
8.	—	ΔΙ et casque.
9.	—	E	ΔΙ et casque.
10.	—	⊕	ΔΙ et casque.
11.	—	ΠΗ
12.	—	ΔΙ	ΠΗ
13.	—	⊕	Δ Φ

1. B. V. Head, *Hist. num.*, anc. éd., p. 712, fig. 377; nouv. éd., p. 849, fig. 374.

14.	} —	△ Φ et casque
15.			
16.	} —	△ Φ.....
17.			
18.	— étoile ; —	⊥ et casque.
19.	—	monogr. du n° 13 et abeille.....	
20. —	⊗ et casque.
21. —	⊗ et casque.
22. —	⊗ et casque.
23.	} —	⊗.....
24.			
25.	}	— ΠΑ en monogr.	△ Φ super- posés et ⊗
26.			

II. DOUBLE STATÈRE D'OR.

Du double statère d'or au type de la tête de Ptolémée I^{er} 1, avec au revers la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ et l'aigle debout sur le foudre, le Cabinet de France a acquis de même un certain nombre d'exemplaires, de sorte qu'il possède des pièces avec les différents suivants :

1.	A gauche ⊗ ; à droite, graffite.	10.	A gauche, ΣΤ et ⊗.
2, 3.	⊗ ; gauche, ⊗.	11. ⊗.
4, 5.	— bouclier et ⊗.	12. ⊗.
6.	— ΣΤ, ΠΤ et ⊗ ; à droite, bouclier.	13. ⊗.
7.	A gauche, ΣΙ.	14.	— massue et ⊗.
8 et 9.	— ΕΥ, et ΚΛΕ en monogr. comme ci-dessus.	15.	— massue et Ι.
		16.	— massue et Ο.

1. B. V. Head, *Hist. num.*, 1^{re} éd., p. 712, fig. 378 ; 2^e éd., p. 849, fig. 375. Pour la répartition entre Ptolémée I^{er} et Ptolémée II, voy. l'ouvrage de M. J. Svoronos.

LES
MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES
DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

RÉPUBLIQUE ROMAINE

SÉRIE ROMANO-CAMPANIENNE

MONNAIES A LA LÉGENDE « ROMANO »

614. ROMANO (à gauche). Tête laurée d'Apollon, à gauche. Grènetis.

R. Cheval en liberté bondissant vers la droite. Au-dessus, étoile. Ligne au pourtour.

R. 20 mill. — 7 gr. 48 (Babelon, I, p. 11, n° 6).

615. Buste diadémé d'Hercule imberbe, à droite, la peau du lion nouée autour du cou. Grènetis.

R. ROMANO (à l'exergue). La louve à droite allaitant les jumeaux.

R. 20 mill. — 6 gr. 96 (Ibid., I, p. 13, n° 8).

616. Tête laurée d'Apollon, à droite. Grènetis.

R. ROMANO (à l'exergue). Lion à droite broyant entre ses dents un javelot.

Æ. 22 1/2 mill. (Ibid., I, p. 13, n° 9).

1. Cette lettre a la forme **Λ** ou **Λ**.

MONNAIES A LA LÉGENDE « ROMA »

617. Tête imberbe d'Hercule, à droite, coiffée d'une dépouille de sanglier; derrière, trois points. Grènetis.

R. ROMA dans l'exergue. Taureau bondissant à droite au-dessus d'un serpent. En haut, dans le champ, trois points. Ligne au pourtour.

Æ. 35 mill. — Quadrans, 39 gr. 19 (Babelon, I, p. 19, n° 16).

618. Tête laurée de Janus imberbe. Grènetis.

R. ROMA en caractère incus, dans un cartouche en relief placé à l'exergue. Jupiter, tenant son sceptre et le foudre, dans un quadrigé conduit par la Victoire, à droite. Ligne au pourtour.

R. 25 mill. — Denier, 6 gr. 87 (Babelon, I, p. 21, n° 23).

619. Même droit.

R. ROMA (caractères en relief dans un cartouche en relief placé à l'exergue). Même type. Ligne au pourtour.

R. 22 mill. — Denier, 6 gr. 70 (Ibid., I, p. 22, n° 24).

620. Double tête de femme portant la stéphané. Grènetis.

R. Même type (sans légende). Ligne au pourtour.

Electrum, 15 mill. — 2 gr. 70 (Ibid., p. 23, n° 26).

621. Tête laurée de Janus imberbe. Grènetis.

R. ROMA (dans l'exergue). Soldat italiote, barbu, vêtu du costume grec, et soldat romain, debout l'un en face de l'autre, prêtant serment sur une truie que porte un prêtre agenouillé.

A. 19 mill. — Denarius aureus, 6 gr. 82 (Ibid., p. 23, n° 27).

622. Buste casqué de Mars, barbu, à droite. Derrière, signe de valeur : ↓X Grènetis.

R. ROM[A] à l'exergue. Aigle à droite sur un foudre.

A. 15 mill. — Pièce de 60 sesterces, 3 gr. 38 (Ibid., p. 25, n° 29).

623. Même buste. Derrière, XXXX. Grènetis.

R. ROMA. Même aigle.

N. 12 mill. — Pièce de 40 sesterces, 2 gr. 24 (Ibid., p. 25, n° 30).

624. Même buste. Derrière, XX. Grènetis.

R. ROMA. Même aigle.

N. 10 mill. — Pièce de 20 sesterces, 1 gr. 08 (Ibid., p. 26, n° 31).

625. Tête casquée de Mars, imberbe, à droite. Sur la calotte du casque, un griffon bondissant. Grènetis.

R. ROMA à l'exergue. Tête de cheval bridée, à droite. Derrière, la harpé.

R. 19 mill. — 5 gr. (Ibid., p. 27, n° 34).

626. Même description. Patine verte.

Æ. 15 1/2 mill. (Ibid., p. 27, n° 35).

627. Même description.

Æ. 15 mill.

628. Tête laurée d'Apollon, à droite. Grènetis.

R. ROMA (en haut à droite). Cheval en liberté bondissant à gauche.

R. 20 mill. — Didrachme, 6 gr. 75 (Babelon, p. 28, n° 37).

629. Même description.

R. Cheval bridé bondissant à gauche; entre ses jambes, la légende ROMA. Ligne au pourtour.

Æ. 16 mill. (Ibid., p. 28, n° 39).

630. Même droit.

R. Même description (sans la ligne du pourtour).

Æ. 15 mill.

631. Tête d'Hercule imberbe, à droite, coiffée de la peau de lion et posée sur une massue. Grènetis.

R. Pégase volant, à droite; entre ses jambes, la légende ROMA; dans le champ, en haut à gauche, une massue. Ligne au pourtour.

Æ. 18 mill. (Ibid., p. 29, n° 41).

632. Tête de Minerve à droite, coiffée d'un casque surmonté d'une tête d'aigle.

R. ROMA (dans l'exergue). Chien passant, à droite.

Æ. 13 mill. (Ibid., p. 29, n° 42).

633. Même tête, parée de boucles d'oreilles. Grènetis.

R. Même description.

Æ. 13 mill.

634. Tête imberbe de Mars, à droite, coiffée du casque corinthien. Devant le cou, ♀ (*Luceria?*). Au-dessous, marque de valeur : deux points. Grènetis.

R. ROMA (dans l'exergue). Les Dioscures à cheval, galopant vers la droite. Sous les chevaux, T. Ligne au pourtour.

Æ. 21 mill. (Babelon, p. 30, n° 45).

MONNAIES AU NOM DE ROME FRAPPÉES A ROME ET EN ITALIE,
SANS MARQUE MONÉTAIRE

268-217 avant J.-C.

635. Tête casquée de Rome, à droite. Derrière, X. Grènetis.

R. ROMA dans un cartouche placé à l'exergue. Les Dioscures à cheval, galopant vers la droite. Ligne au pourtour.

Æ. 19 mill. — Denier, 3 gr. 79 (Babelon, p. 39, n° 2).

636. Même tête. Derrière, V. Grènetis.

R. Même description.

Æ. 17 mill. — Quinaire, 2 gr. 09 (Ibid., p. 40, n° 3).

637. Même tête. Derrière, IIS. Grènetis.

R. Même description.

Æ. 13 mill. — Sesterce, 1 gr. 04 (Ibid., p. 40, n° 4).

638. Tête de Rome, à droite. Derrière, X. Grènetis.

R. ROMA à l'exergue, dans un cartouche. La Victoire dans un bige galopant vers la droite. Ligne au pourtour.

Æ. 19 mill. — Denier, 3 gr. 99 (Babelon, p. 40, n° 6).

639. Tête laurée de Jupiter, à droite. Grènetis à grains allongés.

R. ROMA (dans l'exergue). La Victoire debout à droite, couronnant un trophée. Entre la déesse et le trophée ∇ (*Luceria?*).

Æ. 17 mill. — Victoriat, 3 gr. 20 (Babelon, p. 56, n° 36).

640. Tête de Mercure, à droite. Au-dessus, deux points. Grènetis.

R. ROMA (en haut). Proue à droite. En dessus, deux points. Ligne au pourtour.

Æ. 29 1/2 mill. — Sextans (Babelon, p. 46, n° 18).

641. Même tête; la chlamyde est visible sur le cou. Grènetis.

R. Même revers.

Æ. 20 mill.

642. Variété. Sur la tempe de Mercure, on voit une barbe naissante.

Æ. 20 mill.

643. Même buste de Mercure (sans grènetis).

R. ROMA (en haut). Proue (pas de ligne au pourtour).

Æ. 27 mill.

644. Même buste. Trace de grènetis.

R. Même revers. Trace de ligne au pourtour. Patine vert clair.

Æ. 21 1/2 mill.

645. Même buste. Grènetis.

R. Même description. A l'exergue, ∇ . Ligne au pourtour.

Æ. 16 1/2 mill.

646. Même description.

R. ROMA. Proue. Ligne au pourtour.

Æ. 20 mill.

647. Même description.

R. ROMA. Même proue et même ligne au pourtour.

R. 18 1/2 mill.

Les n^{os} 644-647 sont des imitations italiotes du n^o 640.

648. Tête casquée de Rome, à gauche. Derrière, un point. Grènetis.

R. ROMA. Proue, à droite. Au-dessous, un point. Ligne au pourtour.

Æ. 25 mill. — Once (Babelon, p. 47, n^o 19).

649. Variété. Patine verte.

Æ. 25 mill.

650. Même tête à droite.

R. Même description.

Æ. 15 mill.

Vers 217 avant J.-C.

651. Tête de Mercure, à droite. Au-dessus, deux points. Au-dessous, √. Grènetis.

R. ROMA. Proue à droite. Au-dessous, deux points. Ligne au pourtour.

Æ. 22 1/2 mill. — Sextans (cf. Babelon, p. 64, n^o 53).

Vers 104 avant J.-C.

652. ROMA (à l'exergue). Tête de Rome casquée, à droite. Derrière, X. Grènetis.

R. Rome assise, à droite, sur des boucliers, entre deux vautours qui volent vers elle. Devant elle, la louve allaitant les jumeaux. Grènetis.

R. 20 1/2 mill. — Denier, 3 gr. 90 (Babelon, p. 72, n^o 176).

89-55 avant J.-C.

653. Tête laurée d'Apollon, à droite.

R. ROMA dans l'exergue. La Victoire debout, à droite, couronnant un trophée (style schématique). Au centre, un point, et, au-dessous, III. Ligne au pourtour.

R. 15 1/2 mill. — Un sesterce et demi, 1 gr. 79 (Babelon, p. 77, n° 227).

DENIERS AUX NOMS DES TRIUMVIRS MONÉTAIRES

Gens Accoleia.

654. P·ACCOLEIVS LARISCOLVS. Buste à droite d'Acca Larentia.

R. Les trois statues des *Nymphae querquetulanae*.

R. (Babelon, I, p. 100, n° 1).

Gens Acilia.

655. *Man. Acilius Glabria* (vers 54 av. J.-C.). — SALVTIS. Tête de *Salus*, à droite.

R. M·ACILIVS | III·VIR·VALETV. *Salus* debout à gauche.

R. (Babelon, I, p. 106, n° 8).

Gens Ælia.

656. *P. Ælius Paetus* (209 av. J.-C.). — Tête casquée de Rome, à droite. Derrière, X.

R. ΠΓΑΕΤΥΣ (*sic*) | ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

R. (Babelon, I, p. 110, n° 3).

Gens Æmilia.

657. *M. Æmilius Scaurus* (58 av. J.-C.). — M·SCAVR | AED CVR | EX SC. A l'exergue, REX·ARETA[S]. Le roi Aretas agenouillé, un rameau à la main; derrière lui, un chameau.

R. P·HYPSAEVS | AED CVR. A l'exergue et dans le champ à droite: [C·HYP]SAE CO[S | PREIVE] | CAPTV. Jupiter dans un quadrigé, à gauche.

R. (Babelon, I, p. 120, n° 8).

658. *Lépide, magistrat monétaire* (60 av. J.-C.). — [A]LEX·SANDRE (*sic*). Tête tourelée d'Alexandrie, à droite.

℞. M·LEPID[VS]TVTOR·REG· | S·C | PON·MAX. M. Lepidus couronnant Ptolémée V enfant.

℞. (Ibid., p. 128, n° 24).

Gens Antia.

659. DEI·PENATES. Têtes conjuguées des dieux Pénates, à droite.

℞. C·ANTIVS·C·F· Hercule portant un trophée.

℞. (Babelon, I, p. 155, n° 2).

Gens Atilia.

660. *Atilius Sarnus*. (194 av. J.-C.). — Tête casquée de Rome à droite.

℞. SAR et, à l'exergue, dans un cartouche : ROMA. La Victoire à droite dans un bige.

℞. (Babelon, I, p. 226, n° 1).

Gens Caecilia.

661. *Q. Caecilius Metellus Pius* (179 av. J.-C.). — Tête de la Piété, à droite. Devant, une cigogne.

℞. Q·C·M·P·I. Éléphant à gauche.

℞. (Babelon, I, p. 275, n° 43).

Gens Calpurnia.

662. *L. Calpurnius Piso Frugi*. (89 av. J.-C.). — Tête laurée d'Apollon, à droite. Derrière, une cithare; devant, M.

℞. L·PISO·FRVGI | ROMA. Cavalier, un fouet à la main, lançant sa monture au galop. Dans le champ, à droite en haut, tête de bélier.

℞. (Babelon, I, p. 292, n° 12- [58]).

663. *C. Calpurnius Piso Frugi* (vers 64 av. J.-C.). — Tête diadémée d'Apollon, à gauche. Derrière : ·Σ.

℞. C·PISO·L·F·FRVG | VI. Cavalier lançant sa monture au galop, à droite.

℞. (Ibid., p. 300, variété du n° 25).

664. *Cn. Calpurnius Piso* (49 av. J.-C.). — **C N·PISO·PRO |**
Q. Tête de Numa à droite ; sur son diadème, on lit : **NVMA.**
R. **MAGN· | PRO·COS.** Proue.
R. (Ibid., p. 303, n° 30).

Gens Carisia.

665. *T. Carisius* (vers 48 av. J.-C.). — **S·C·** Buste de la
 Victoire, à droite.
R. **T·CARISI** (à l'exergue). La Victoire dans un quadrigé
 galopant à droite.
R. (Babelon, I, p. 314, n° 3).

Gens Cassia.

666. *Q. Cassius Longinus* (vers 60 av. J.-C.). — Tête à droite
 de *Bonus Eventus*.
R. **Q·CASSIVS** (à l'exergue). Aigle sur un foudre entre le
 lituus et le *praefericulum*.
R. (Babelon, I, p. 330, n° 7).
667. **Q·CASSIVS | LIBERT.** Tête de la Liberté à droite.
R. Temple de Vesta ; à gauche, l'urne du vote ; à droite, bulle-
 tin de vote sur lequel on lit **A·C·** (*Absolvo. Condemno*).
R. (Ibid., p. 331, n° 8).

668. *C. Cassius Longinus imperator* en 42 av. J.-C. — **C·**
CASSI·IMP | LEIBERTAS. Buste diadémé et voilé de la Liberté,
 à droite.
R. **LENTVLVS | SPINT.** *Praefericulum* et lituus.
R. (Ibid., p. 336, n° 18).
 Denier frappé en Orient, au nom de Cassius, le meurtrier de
 César, par P. Cornelius Lentulus Spinther, lieutenant de
 Cassius et de Brutus.

Gens Claudia.

669. *P. Clodius Turrinus* (43 av. J.-C.). — Tête laurée d'Apol-
 lon à droite ; derrière, une cithare.

R. P. CLODIVS | M.F. (*Publius Clodius Marci filius*). Diane portant deux flambeaux.

R. (Babelon, I, p. 356, n° 15).

670. Tête radiée du Soleil à droite. Derrière, 1.

R. [P.] CLODIVS | [M.]F. Croissant entouré de cinq étoiles.

R. (Ibid., p. 356, n° 17).

Gens Coelia.

671. C. Coelius Caldus (vers 54 av. J.-C.). — C·COEL·CALDVS COS. Tête du consul C. Coelius Caldus à droite. Derrière, un bulletin de vote sur lequel on lit L·D (*Libero Damno.*)

R. CALDVS·III·VIR. Tête radiée du Soleil à droite; devant, un petit bouclier rond; derrière, un grand bouclier ovale.

R. (Babelon, I, p. 372, n° 4).

Gens Cornelia.

672. Cn. Cornelius Blasio (vers 99 av. J.-C.). — CN·BLASIO·CN·F. Tête casquée à droite, de Scipion l'Africain l'Ancien. Au-dessus, ☽·☾. Derrière, caducée.

R. La triade du Capitole.

R. (Babelon, I, p. 397, n° 20).

673. Sylla (*L. Cornelius Sylla Felix, imperator*), 82 av. J.-C. — Tête de Vénus à droite.

R. Q (*Quaestor*). Double corne d'abondance.

R. (Ibid., p. 409, n° 33).

674. Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus (vers 84 av. J.-C.). — Tête de Jupiter à droite.

R. CN·LEN. (à l'exergue). La Victoire couronnant un trophée. Au centre, un point.

R. Quinaire. (Ibid., p. 415, n° 51).

675. Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus (questeur, vers 74 av. J.-C.). — GP·R (*Genius populi romani*). Buste à droite du Génie du peuple romain.

R. CN·LEN·Q (à l'exergue) et, dans le champ : EΛ | SC. Le globe du monde entre un gouvernail et un sceptre couronné de laurier.

R. (Ibid., p. 417, n° 55).

676. *Faustus Cornelius Sylla* (vers 64 av. J.-C.). — FAVSTVS. Buste de Diane à droite. Derrière, le lituus.

R. FELIX. Bocchus et Jugurtha agenouillés au pied d'un trône où siège Sylla.

R. (Ibid., p. 421, n° 59).

677. *Faustus Cornelius Sylla* (questeur, en 53 av. J.-C.). — S·C. Buste diadémé de Vénus à droite, couronnée de myrte, le sceptre derrière l'épaule.

R. FAVST en monogramme. Trois trophées entre le lituus et le praefericulum.

R. (Ibid., p. 424, n° 63).

Gens Cossutia.

678. *L. Cossutius C. f. Sabula* (vers 54 av. J.-C.). — SABVLA. Tête de Méduse à gauche.

R. L·COSSATI·C·F. Bellérophon chevauchant Pégase, à droite. A gauche, dans le champ, IX.

R. (Babelon, I, p. 438, n° 1).

Gens Cupiennia.

679. Tête casquée de Rome à droite. Devant, X. Derrière, corne d'abondance.

R. L·CVP (V P en monogr.) et, dans l'exergue : ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

R. (Babelon, I, p. 444, n° 1).

Gens Durmia.

680. M·DVRMIVS·III VIR HONORI. Tête à droite du dieu *Honor*.

R. [AV]GVSTVS | CAESAR. Auguste dans un bige d'éléphants à gauche.

R. (Babelon, I, p. 469, n° 4).

Gens Flaminia.

681. *L. Flaminius Chilo* (44 av. J.-C.). — IIII·VIR | PRI·FL.
Tête de Vénus à droite.

R. L. FLAMINI | CHILO. La Victoire dans un bige, à droite.
R. (Babelon, I, p. 496, n° 2).

Gens Fonteia.

682. *Man. Fonteius C. f.* (vers 88 av. J.-C.). — MAN· (en monogr.) FON EI—C·F. Tête laurée d'Apollon Végovis, à droite ; au-dessous, le foudre.

R. Le Génie ailé d'Apollon Végovis enfant monté sur la chèvre Amalthée, à droite ; au-dessus, les bonnets des Dioscures ; au-dessous, un thyrses ; le tout dans une couronne de laurier.

R. (Babelon, I, p. 507, n° 10).

683. *P. Fonteius P. f. Capito* (vers 54 av. J.-C.). — P·FON [TEIVS]P·F | CAPITO·III VIR. Buste de Mars, à droite, un trophée sur l'épaule.

R. MV (en monogr.) ·FON·TR·MIL. Cavalier combattant, au-dessus de deux fantassins aux prises.

R. (Ibid., p. 509, n° 17).

Gens Fufia.

684. KALEN[I] (à l'exergue). A gauche : HO ; à droite : VIR. Têtes conjuguées du dieu *Honos*, lauré, et de la déesse *Virtus*, casquée, à droite.

R. CORDI (à l'exergue). A gauche : IĀ ; à droite, RO. L'Italie et Rome debout, l'une en face de l'autre, se donnant la main. Dans le champ, à gauche, caducée ailé.

R. (Babelon, I, p. 512, n° 1).

Gens Furia.

685. *M. Furius L. f. Philus* (vers 104 av. J.-C.). — M·FOVRI·L·F· Tête de Janus.

R. PHLI (dans l'exergue ; PH en monogramme). Rome debout

à gauche couronnant un trophée au pied duquel sont accumulés deux boucliers et deux carnyx; derrière la déesse, son nom : ROMA.

Æ. (Babelon, I, p. 525, n° 18).

686. *L. Furius Cn. f. Brocchus* (vers 53 av. J.-C.). — III | VIR || BROCC[HI]. Buste de Cérés à droite, entre un épi et un grain d'orge.

℞. L·FVRI | CN·F. Chaise curule entre deux faisceaux.

Æ. (Ibid., p. 528, n° 23).

Gens Hosidia.

687. *C. Hosidius Geta* (vers 54 av. J.-C.). — GETA | III VIR. Buste de Diane diadémée, à droite.

℞. C·HOSIDI·C·F. Sanglier blessé, et forcé par un chien, à droite.

Æ. (Babelon, I, p. 547, n° 1).

688. III·VIR | GETA. Même buste sans diadème.

℞. Même revers, d'un autre style.

Æ. Denier dentelé (Ibid., p. 547, n° 2).

Gens Hostilia.

689. *L. Hostilius Saserna* (vers 46 av. J.-C.). — Tête de Vénus à droite.

℞. L·HOSTILIVS | SASERNA. La Victoire volant vers la droite; elle porte un trophée et un caducée.

Æ. (Babelon, I, p. 553, n° 5).

Gens Junia.

690. *D. Junius Silanus L. f.* (vers 46 av. J.-C.). — Tête casquée de Rome à droite. Derrière, M.

℞. Dans l'exergue. D·SILANVS·L·F | ROMA. La Victoire dans un bige à droite.

Æ. (Babelon, II, p. 108, n° 15).

691. *Brutus*, imperator en 43-42 av. J.-C. (*M. Junius Bru-*

tus dit *Q. Servilius Caepio Brutus*). — **BRVTVS**. Tête de Brutus l'ancien à droite.

℞. **AHALA**. Tête à droite de Servilius Ahala (ancêtre maternel du meurtrier de César).

℞. (Ibid., p. 113, n° 30).

692. **L·PLAET·CEST** (*L. Plaetorius Cestianus*, lieutenant de Brutus et de Cassius). Buste de femme à droite, voilée et coiffée du *modius*.

℞. **BRVT·IMP** (à l'exergue). Hache et *simpulum*.

℞. (Ibid., p. 119, n° 51).

Gens Mamilia.

693. *C. Mâmilus Limetanus* (vers 84 av. J.-C.). — Buste de Mercure à droite. Dans le champ, **M**.

℞. **C·MAMIL | LIMEAN**. Ulysse et son chien.

℞. Denier dentelé (Babelon, II, p. 173, n° 6).

Gens Manlia.

694. *L. Manlius Torquatus* (vers 54 av. J.-C.). — **[SIB]VLLA** (à l'exergue). Tête de la Sibylle à droite.

℞. **L·TORQVAT | III VIR**. Trépied. Le tout dans une couronne de laurier.

℞. (Babelon, II, p. 180, n° 12).

Gens Marcia.

695. *Marcus Philippus* (vers 60 av. J.-C.). — **ANCVS**. Tête diadémée d'Ancus Marcius à droite ; derrière, *lituus*.

℞. **PHILIP | PVS**. Statue équestre sur un aqueduc où on lit : **AQVA MÆ** (*aqua Marcia*).

℞. (Babelon, II, p. 197, n° 28).

Gens Memmia.

696. *L. Memmius* (vers 94 av. J.-C.). — Tête de jeune homme couronné de chêne à droite. Devant ✕.

℞. L·MEMMI (dans l'exergue). Les Dioscures debout, de face, devant leurs chevaux.

℞. (Babelon, II, p. 213, n° 1).

Gens Mussidia.

697. L. *Mussidius Longus* (43-42 av. J.-C.). — CONCORDIA. Tête de la Concorde à droite ; devant, un croissant.

℞. L·MVSSIDIVS·LONGVS. Le sanctuaire de Venus Cloacina sur le Forum ; deux personnages drapés y officient ; sur la base on lit : CLOACIN.

℞. (Babelon, II, p. 243, n° 6).

Gens Naevia.

698. C. *Naevius Balbus* (vers 74 av. J.-C.). — S·C. Tête de Vénus à droite.

℞. [C·]NÆ·BAB. La Victoire dans un trige à droite ; au-dessus des chevaux CXXXVIII.

℞. Denier dentelé (Babelon, II, p. 248, n° 6).

Gens Papia.

699. L. *Papius* (vers 79 av. J.-C.). — Tête de Junon Sospita à droite ; derrière, serpent enroulé sur lui-même.

℞. L·PAPI (dans l'exergue). Griffon bondissant à droite ; sous le griffon, martre à droite.

℞. Denier dentelé (Babelon, II, p. 281, n° 1, var. 9).

Gens Petronia.

700. TVRPILIANVS | III VIR. Buste tourelé de la déesse Féronie à droite ; au-dessous : FE | RON.

℞. CAESAR | AVGVSTVS·SIGN·RECE. Parthe agenouillé à droite, portant une enseigne.

℞. (Babelon, II, p. 297, n° 9).

701. Variété (la légende partiellement rognée).

℞.

702. TVRPILIANVS (à dr.) | III·VIR (à g.). Tête de Liber à droite.

℞. Même revers.

℞. (Ibid., n° 10).

Gens Plaetoria.

703. L. Plaetorius L. f. Cestianus, questeur vers 74 av. J.-C. —
— MONETA. Buste de Junon Moneta à droite.

℞. L·PLAETORI· | L·F·Q·S·C. Athlète nu courant à droite.

℞. (Babelon, II, p. 309, n° 2).

704. M. Plaetorius Cestianus, édile curule en 69 av. J.-C. —
Buste féminin à droite, les cheveux noués de bandelettes;
derrière, une grappe de raisin (?).

℞. M·PLAETORI· | [CE]ST·EX·S·C. Caducée ailé.

℞. (Ibid., n° 6, variété).

705. Buste féminin à droite, les cheveux négligemment noués
sur la nuque.

℞. M·PLAETO[RI]·CEST·S·C. Buste de face de la déesse
Sors; son nom SORS est inscrit sur une base où son buste est
posé. A l'exergue, signes cabalistiques.

℞. (Ibid., n° 10).

Gens Plancia.

706. CN·PLANCIVS (à dr.) | AED·CVR·S·C (à g.). Buste à
droite de Diana Planciana.

℞. Carquois, arc, et bouquetin à droite.

℞. (Babelon, II, p. 317, n° 1).

Gens Pompeia.

707. Cn. Pompeius Magnus, fils aîné du grand Pompée (46-
45 av. J.-C.). — CN·MAGN | IMP. Tête de Pompée à droite.

℞. A l'exergue : M·MINAT | SABI. Dans le champ à gauche :
PR·Q (M. Minatius Sabinus proquaestor). Cn. Pompée fils entre
la Bétique et la Tarraconaise personnifiées, l'une debout, l'autre
agenouillée.

℞. (Babelon, II, p. 346, n° 12).

708. *Sex. Pompeius Magnus*, frère du précédent. — MAG
PI | VS · | IMP · ITER. Tête de Neptune à droite.

℞. PRÆF CLAS · ET | O | R | Æ MAR ' IEX · S · C. Trophée naval.

℞. (Ibid., n° 21).

709. MAG · PIVS · IM[P · ITE]R. Tête de Pompée à droite entre un
praefericulum et un lituus.

℞. PRÆF (en haut) CLAS · ET · OR | [MAR]IT · EX · [S · C] (à
l'exergue) Neptune entre Anapias et Amphinomus.

℞. (Ibid., n° 27).

710. MAG · PIVS Même tête et mêmes attributs.

℞. Incus.

℞.

Gens Pomponia.

711. *L. Pomponius Molo* (vers 94 av. J.-C.). — L · POMPON ·
| MOLO. Tête d'Apollon à droite.

℞. A l'exergue: NV M · POMPI[L]. Numa présidant à un sacri-
fice.

℞. (Babelon, II, p. 359, n° 6).

712. *Q. Pomponius Musa* (vers 64 av. J.-C.). — Tête d'Apollon
à droite. Derrière, un cothurne.

℞. Q · POMPONI | MVSA. Thalie debout à gauche.

℞. (Ibid., n° 19).

Gens Postumia.

713. *A. Postumius A. f. Sp. n. Albinus* (vers 74 av. J.-C.). —
Buste de Diane à droite. Au-dessus, bucrâne.

℞. A · POST · A · F | S · N · ABIN (Aulus Postumius, Auli filius,
Spurii Nepos, Albinus). Sacrifice.

℞. Denier dentelé (Babelon, II, p. 381, n° 7).

714. *D. Postumius Albinus Bruti f.* (44-43 av. J.-C.). —
Tête casquée de Mars à droite.

1. MAR en lettres liées.

℞. **ALBINVS** | **BRVTI F.** Deux carnyx et deux boucliers.

℞. (Ibid., n° 11).

Gens Roscia.

715. *L. Roscius Fabatus* (vers 64 av. J.-C.). — [L.] **ROSCI.**
Tête à droite de Junon Caprotina ; derrière, une aile.

℞. A l'exergue : **FABATI.** Jeune fille nourrissant un serpent.
Dans le champ à gauche, une palme.

℞. Denier dentelé (Babelon, II, p. 402, n° 1, var. 43).

Gens Servilia.

716. *C. Servilius C. f.* (vers 64 av. J.-C.). — **FLORA·PRIMS**
(*Floralia primus* [*fecit*]). Buste de Flore à droite. Derrière, lituus.

℞. A l'exergue : **C·SERVEIL**¹ | Dans le champ : **C·F** (*C. Servilius C. f.*). Deux soldats en armes debout vis-à-vis.

℞. (Babelon, II, p. 452, n° 15).

Gens Terentia.

717. *M. Terentius Varro*, proquesteur vers 49 av. J.-C.
(Varron). — **VARRO·PRO** | **Q.** Buste de Jupiter Terminalis à droite.

℞. **MAGN·PR** | **COS** (dans l'exergue). Dauphin, sceptre et aigle.

℞. (Babelon, II, p. 480, n° 15, variété).

Gens Titinia.

718. *C. Titinius Gadæus* (vers 136 av. J.-C.). — Tête de Rome casquée à droite. Derrière, XVI.

℞. **C·TITINI.** La Victoire dans un bige à droite. A l'exergue, dans un cartouche, **ROMA.**

℞. (Babelon, II, p. 495, n° 7).

Gens Valeria.

719. *L. Valerius Flaccus* (104 av. J.-C.). — Buste de la Victoire à droite.

1. RVE en lettres liées.

℞. L·VALERI | FLACCI (à gauche). Mars portant un trophée, en marche vers la gauche, entre un bonnet de flamme et un épi.
 Ⓜ. (Babelon, II, p. 542, n° 11).

Gens Vibia.

720. C. Vibius C. f. C. n. Pansa (43 av. J.-C.). — C·PANSA. Masque de Pan à droite.

℞. ALBINVS·BRVTI·F. Deux mains jointes tenant un caducée ailé.

Ⓜ. (Babelon, II, p. 547, n° 22).

721. C. Vibius Varus (43-42 av. J.-C.). — Tête de Liber à droite.

℞. A l'exergue : C·VIBIVS; à droite : VARVS. Panthère bondissant devant un autel bachique.

Ⓜ. (Ibid., n° 24).

Gens Volteia.

722. M. Volteius M. f. (vers 88 av. J.-C.). — Tête imberbe d'Hercule à droite, coiffé de la peau de lion.

℞. M·VOLTEI·M·F. Sanglier en arrêt, à droite.

Ⓜ. (Babelon, II, p. 565, n° 2).

MONNAYAGE DE JULES CÉSAR

723. CAESAR (dans l'exergue). Éléphant à droite, foulant aux pieds un serpent.

℞. Bonnet de flamme, hache, aspersoir et simpulum.

Ⓜ. (Babelon, II, p. 10, n° 9).

724. Tête de Vénus à droite.

℞. CAESAR (à droite). La fuite d'Enée.

Ⓜ. (Ibid., p. 11, n° 10).

725. Buste de Vénus à gauche, le sceptre sur l'épaule; devant elle, petit buste à mi-corps de Cupidon, et lituus.

℞. Dans l'exergue : CAESAR. Deux captifs au pied d'un trophée.

Ⓜ. (Ibid., p. 12, n° 12).

726. CAESAR·DIC·TER. Buste de la Victoire à droite, sous les traits de Calpurnie.

R. C·CLOVI | PRAEF. Pallas portant un trophée et marchant vers la gauche, accompagnée du serpent Erechtee.

Æ. 26 mill. (Ibid., p. 14, n° 17).

727. LII. Tête de la Piété à droite.

R. [C]AE | SAR. Trophée gaulois ; à droite dans le champ, hache ornée d'une tête de loup.

R. (Ibid., p. 17, n° 26).

728. CAESAR·IMP | P (croissant) M. Tête laurée de Jules César à droite.

R. L·AEMILIVS | BVCA. Vénus debout à gauche, portant une statuette de la Victoire.

R. (Ibid., p. 21, n° 34).

729. CAESAR·DICT | PERP[ETVO]. Même tête.

R. [L·]BVCA. Deux mains jointes, flambeau et caducée en sautoir, globe et hache.

R. (Ibid., p. 22, n° 37).

730. Tête laurée de Jules César à droite.

R. [L·F]LAMINI[VS] | IIII·VIR. Junon debout à gauche, tenant un sceptre et un caducée.

R. (Ibid., p. 26, n° 45).

731. CAESAR·IMP. Tête laurée de Jules César à droite. Derrière, une étoile.

R. [P·S]EPVLLIVS | MACER. Vénus debout à gauche, portant une statuette de la Victoire.

R. (Ibid., p. 27, n° 46).

SECOND TRIUMVIRAT

MARC-ANTOINE

732. Tête barbue et voilée de Marc-Antoine à droite; devant, le lituus; derrière, le praefericulum.

R. P·SEPVLLIVS | MACER. Cavalier conduisant deux chevaux au galop, vers la droite. Dans le champ, couronne de laurier et palme (à demi rognée).

R. (Babelon, I, p. 161, n° 2).

733. Même tête nue.

R. C·VIBIVS | VARVS. La Fortune debout à gauche, portant une statuette de la Victoire.

R. (Ibid., p. 167, n° 26).

734. ANT AVG | III VIR·R·P·C. Galère.

R. LEC | V. Une aigle entre deux enseignes.

R. (Ibid., p. 201, n° 110).

MARC-ANTOINE ET OCTAVIE

Cistophores.

735. M·ANTONIVS·IMP·COS·DESIG ITER ET·TERT. Tête d'Antoine à droite, couronné de lierre. Au-dessous, lituus. Le tout dans un corymbe de lierre.

R. III·VIR· | R·P·C. Ciste accostée de deux serpents et surmontée d'un buste d'Octavie à droite.

R. 28 1/2 mill. 11 gr. 81 (Babelon, t. I, p. 179, n° 60).

736. Variété.

R. 27 1/2 mill. 12 gr. 17.

737. Même légende. Bustes conjugués à droite d'Antoine, comme ci-dessus, et d'Octavie, drapée. Grènetis.

R. Même légende. Statue de Bacchus, vêtu d'une longue robe et de la pardalide, debout à gauche sur la ciste mystique, accostée de deux serpents.

R. 27 1/2 mill. 11 gr. 77 (Ibid., n° 61).

MARC-ANTOINE ET CLÉOPÂTRE

Drachme.

738. ANTONI·ARMENIA·DEVIC[TA]. Buste nu d'Antoine à

droite; derrière sa nuque, dans le champ, tiare royale arménienne. Grènetis.

℞. REGVM·FILIORVM·REGVM·CLEOPA...REGVM·FILIORVM·REGVM·CLEOPA..... (surfrappe par glissement de coin?). Buste diadémé et drapé de Cléopâtre à droite. Grènetis.

℞. 18 mill. 3 gr. 80 (Babelon, I, p. 195, n° 95, variété).

MARC-ANTOINE ET OCTAVE

739. M·ANT·IMP·A/G·III·VIR·R·P·C·M·BARBAT·Q·P. Tête d'Antoine à droite.

℞. CAESAR·IMP·PONT·III·VIR·R·P·C. Tête d'Octave à droite; sur sa joue, barbe naissante.

℞. Denier (Babelon, I, p. 176, n° 51).

740. Variété.

LÉPIDE ET OCTAVE

741. LEPIDVS·PON·MAX·|·III·V·R·P·C. Tête de Lépide à droite.

℞. CAESAR·IMP·III·|·VIR·R·P·C. Tête d'Octave à droite.

℞. Denier (Babelon, I, p. 132, n° 35).

OCTAVE

Deniers.

742. C·CAESAR·III·VIR·R·P·C. Tête d'Octave à droite; sur la tempe et la joue, barbe naissante.

℞. [C]ÆSAR·DIC·PER inscrit sur une chaise curule où est posée une couronne de laurier.

℞. (Babelon, II, p. 44, n° 89).

743. Buste à droite de la Paix, entre un rameau d'olivier et une corne d'abondance.

℞. CAESAR·|·DIVI·F. Octave debout à droite, en costume militaire, levant la main droite.

℞. (Ibid., p. 50, n° 107).

744. Tête d'Octave à droite.

℞. CAESAR | DIVI·F. La Paix debout à gauche.

℞. (Ibid., p. 52, n° 115).

745. Variété.

746. CAESAR·DIVI·F | COS·VI. Même tête; à l'exergue, capricorne à droite.

℞. AECYPTO | CAPTA. Crocodile à droite.

℞. (Ibid., p. 63, n° 150).

Bronzes.

747. CAESAR | DIVI·F. Tête d'Octave à droite, légèrement barbue.

℞. DIVOS | IVLIVS. Tête de Jules César à droite, ceinte d'une couronne funéraire.

Æ. 30 mill. (Ibid., p. 47, n° 98).

748. DIVI·F. Même tête; devant le cou, une étoile.

℞. Même légende en deux lignes dans une couronne de laurier chargé de baies.

Æ. 29 mill. (Ibid., p. 48, n° 101).

JEAN DE FOVILLE.

RECHERCHES
SUR LA
RÉDUCTION PROGRESSIVE DU POIDS
DES MONNAIES DE BRONZE
DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

AVANT-PROPOS

A NOTRE ÉMINENT PROFESSEUR, M. BABELON.

Dans le cours si intéressant et si captivant que vous professez au Collège de France, vous avez analysé l'ouvrage récent de M. Hæberlin et montré qu'il laisse encore sans solution ce problème important : Quelles sont les causes de l'abaissement graduel et rapide des monnaies de bronze de la République romaine, et quelles sont les étapes légales de cette dépréciation ?

Surpris de voir l'auteur prendre fréquemment la moyenne des poids de nombreuses monnaies sans s'assurer au préalable qu'elles appartiennent bien au même système monétaire, nous avons pensé qu'il serait préférable de mettre sous forme de tableaux et de soumettre à une étude théorique les nombreux documents pondéraux recueillis par M. Hæberlin, et qu'on pourrait en tirer ainsi d'utiles renseignements.

Ayant réussi dans cette voie, nous nous sommes reporté

au Traité du baron d'Ailly, antérieur d'un demi-siècle; nous y avons trouvé les matériaux nécessaires pour prolonger notre étude de l'as sextantaire à l'as oncial, et les classifications rigoureuses faites par le savant français ont singulièrement facilité notre tâche.

Les résultats que nous avons obtenus ayant dépassé nos espérances, nous nous permettons de les soumettre à votre haute appréciation et nous serons satisfaits si vous les jugez de quelque utilité à la science numismatique.

CHAPITRE I

LOI MATHÉMATIQUE

APPLICABLE AU POIDS DES MONNAIES

Rien ne semble plus aride que des colonnes de chiffres; ils défilent devant nos yeux, sans rien nous montrer que la monotone répétition des mêmes signes; on s'en débarrasse souvent en en prenant la moyenne arithmétique. On s' imagine ainsi avoir condensé en un seul nombre la substance de tous; c'est une illusion.

Le recueil de M. Hæberlin nous offre un très grand nombre de pesées de monnaies. Nous nous proposons de vérifier sur ces nombres une loi mathématique remarquable: la *loi des erreurs*.

Elle va nous conduire à des conséquences intéressantes, puis, par un enchaînement logique de déductions, à des constatations tout à fait inattendues.

Étranger à la science numismatique, nous nous efforce-

rons de ne rien affirmer qui ne soit une conséquence immédiate et visible des nombres, de telle sorte que nous puissions nous abriter prudemment derrière eux, lorsque nos conclusions iront à l'encontre des idées généralement admises.

1. La loi des erreurs que nous allons utiliser s'applique aux erreurs dites accidentelles¹, c'est-à-dire dues au seul effet du hasard.

On a pu dire qu'elle impose un règlement au hasard lui-même.

Elle est facile à expliquer et peut être résumée simplement.

Pour la faire comprendre, nous allons raisonner sur les erreurs de poids qui se produisent dans la fabrication d'une monnaie.

2. Soit un grand nombre de monnaies, 10.000 par exemple, fabriquées dans les mêmes conditions, au poids théorique de 20 grammes.

Pesons-les avec exactitude ; nous constaterons qu'aucune d'elles ne pèsera rigoureusement 20 gr. ; chacune est entachée d'une *erreur de fabrication*.

Faisons les hypothèses suivantes, que l'expérience justifie :

1° Les erreurs étant dues au hasard, il y a autant d'erreurs en plus que d'erreurs en moins.

2° Plus les erreurs sont grandes, moins elles sont nombreuses.

3° Des erreurs d'égale grandeur, en plus ou en moins, ont même probabilité de se produire et par suite, sur un

1. Par opposition aux erreurs dites symétriques, produites par une cause déterminée, dont l'effet est invariable, comme par exemple l'emploi d'un poids inexact pour faire les pesées.

grand nombre de pièces, il est très probable qu'elles seront en nombre égal, ou presque égal.

Dès lors, des 10.000 pièces, il y en aura 5.000 légères et 5.000 lourdes; si nous les classons, d'après leurs poids, de décigramme en décigramme pour en former des piles, ces piles seront en nombre pair. Mises en ordre et juxtaposées, elles formeront un tas d'aspect analogue à celui de la figure 1.

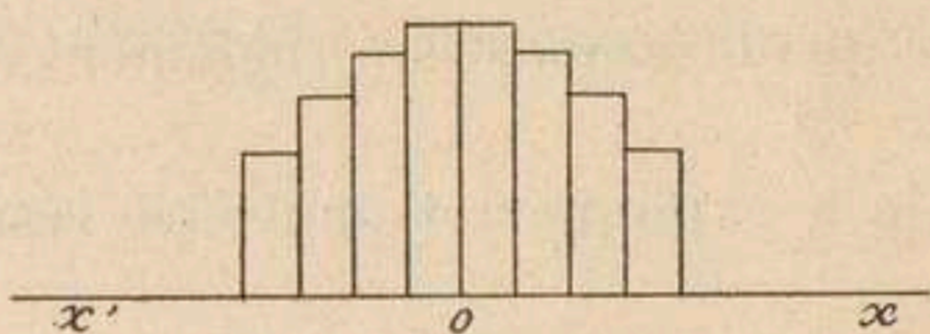


Fig. 1.

Il sera symétrique par rapport à un axe, et les piles formeront des gradins descendant de part et d'autre.

Pour la représentation graphique de ce tas, il est commode de donner à chaque pile une largeur égale à celle qui figure, à l'échelle du dessin, la fraction de gramme choisie, c'est ce que nous ferons par la suite¹.

Détaillons davantage le classement des pièces d'après leur poids; séparons-les par demi-décigramme, puis par quart..., etc.; à chaque classement nouveau, le nombre des piles augmentera, leur hauteur diminuera, et bientôt les contours du tas offriront l'aspect d'un chapeau à deux cornes: fig. 2.

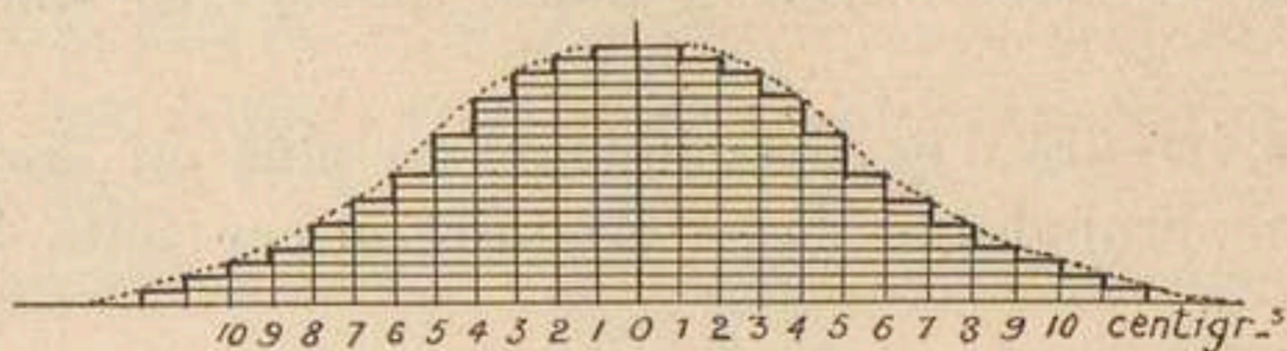


Fig. 2.

1. Le choix des échelles est arbitraire.

C'est la forme d'une courbe qui permet de calculer la probabilité qu'une erreur soit inférieure à un nombre donné. On peut l'appeler courbe des erreurs¹, elle donne la loi qui les régit.

Le cas particulier que nous avons choisi va le faire comprendre :

Chaque monnaie est représentée sur notre dessin par un petit rectangle ; prenons-le pour unité de surface, la surface totale qui représente le tas vaut 10.000. Pour savoir combien, sur 10.000 pièces, il s'en trouvera dont l'erreur de poids sera inférieure à 2 centigrammes, en plus ou en moins, il suffit de compter combien il y a de pièces dans les quatre piles du centre, soit n ce nombre. $\frac{n}{10.000}$ est la probabilité pour que l'erreur de poids d'une pièce prise au hasard soit inférieure à 2 centigrammes ; or c'est le rapport de la surface occupée par les 4 piles à la surface totale.

3. *Erreur moyenne.* On appelle erreur moyenne la moyenne arithmétique de toutes les erreurs.

Étant donnés plusieurs nombres, *quelconques*, ils ont toujours une moyenne et chacun d'eux diffère de cette moyenne d'une quantité qu'on peut appeler erreur. On peut prendre la moyenne de ces erreurs, elles ne suivent aucune loi.

4. *Erreur probable.* Mais les nombres sur lesquels nous opérons ne sont pas quelconques ; ils ont entre eux une corrélation ; ils suivent la loi des erreurs.

Il existe alors une valeur particulière et remarquable de l'erreur ; c'est celle qu'il y a une probabilité égale à 1/2 de

1. La forme du tas varie d'après le rapport de sa hauteur au centre à sa largeur à la base ; elle ne dépend que d'un seul élément, la précision, que nous définirons plus loin.

ne pas dépasser. Plus clairement, nous dirons : il y a un à parier contre un, qu'une pièce prise au hasard n'aura pas une erreur plus grande; ou bien : la moitié des pièces ont une erreur plus grande qu'elle, l'autre moitié une erreur plus petite. On l'appelle l'erreur probable¹. On l'obtient en multipliant l'erreur moyenne par le nombre 0,845.

La notion de l'erreur probable permet de résumer fort simplement la loi des erreurs².

Traçons de part et d'autre du centre 4 bandes successives ayant chacune une largeur égale à l'erreur probable.

Les huit bandes ainsi formées comprennent pratiquement le tas tout entier³, et la répartition des monnaies dans les différentes bandes sera, pour un grand nombre de pièces, celle qu'indique la figure 3.

La base du tas ayant une largeur égale à 8 fois l'erreur probable, plus cette erreur est petite, plus la précision de la fabrication est grande.

L'erreur probable peut donc servir à mesurer la précision.

5. Cette loi remarquable, qu'on peut appeler, comme l'a fait Gauss, une loi naturelle, se vérifie dans les circonstances les plus variées. Elle s'applique aux erreurs sur une mesure répétée un grand nombre de fois en astronomie, en géodésie; aux écarts de tir des canons; aux écarts de la taille humaine par rapport à la taille moyenne, pour un même âge et dans une même région; aux erreurs de dimension des objets fabriqués, etc. Elle doit donc s'appliquer aux erreurs de poids des monnaies.

6. *Marche à suivre pour la vérification pratique de la*

1. Appellation impropre, mais consacrée par l'usage.

2. La loi est généralement mise sous forme de tables.

3. Une ou deux pour cent des monnaies seront en dehors.

loi. Classifier les poids comme nous l'avons fait ; en dresser un tableau graphique.

a. Si le nombre des poids est très grand, et s'ils suivent la loi des erreurs, le tas présente l'aspect théorique.

On calculera alors la moyenne, qui donnera la position de l'axe de symétrie¹ ; puis les erreurs de chaque poids dont on fera la moyenne², ce qui donne l'erreur moyenne E_m .

En multipliant E_m par 0,845, on a l'erreur probable E_p , qui permet de vérifier que la largeur du tas ne dépasse pas la dimension théorique.

On pourra aussi, par surcroît, vérifier que la répartition dans les différentes bandes est conforme à celle de la figure 3³.

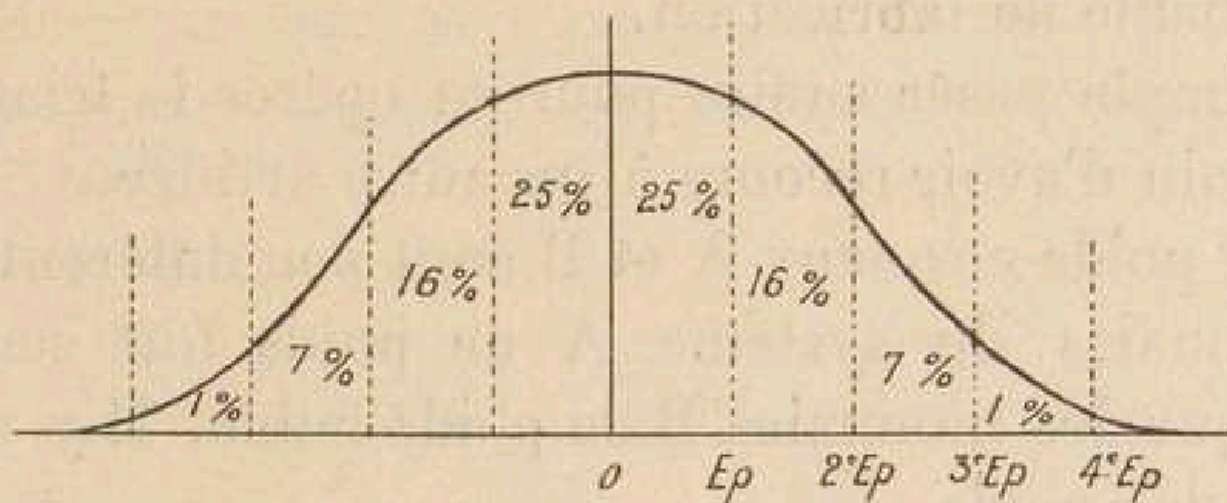


Fig. 3.

b. Si les poids mesurés sont en trop petit nombre, les contours du tas deviennent irréguliers, mais ce tas devra encore être à peu près symétrique, franchement plus dense au centre, clairsemé aux extrémités. Sa largeur pourra être réduite à 6 écarts probables.

c. Si on ne possède qu'une vingtaine de monnaies, il faudra que la majeure partie forme un groupement bien net. On calculera encore l'écart moyen.

1. Le centre de gravité de la figure sera sur cet axe.
2. Sans distinguer ceux qui sont en plus de ceux qui sont en moins.
3. Cette vérification nécessitera des mesures de surfaces, car les bandes ne correspondront généralement pas à un nombre entier de piles.

Remarque. Dans une fabrication soignée, les erreurs sont maintenues entre deux limites appelées tolérances ; les pièces affectées d'une erreur supérieure sont rebutées. Dans ce cas, la forme du tas (fig. 2) se trouve modifiée ; le tas est tronqué à ses deux extrémités.

7. Cas de monnaies mélangées.

Soient deux monnaies, l'une appartenant à un système léger (A), l'autre à un système lourd (B) ; aucune marque, aucun différent, ne permet de les distinguer à simple vue. Des pièces de ces deux systèmes se trouvent mélangées et il s'agit d'en faire le triage.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

a. Les poids A et B diffèrent de huit fois environ l'erreur probable de fabrication.

Une simple pesée suffira pour en opérer le triage ; point n'est besoin d'avoir recours à un autre artifice.

b. Les poids normaux A et B sont peu différents. Alors, des monnaies du système A de poids fort seront plus lourdes que des monnaies B de poids faible. Il y a chevauchement des poids.

Empilées et rangées le long d'une règle graduée comme il est dit plus haut, nos monnaies formeraient séparément deux tas chevauchant l'un sur l'autre, tels que M A N, M' B N' (fig. 4).

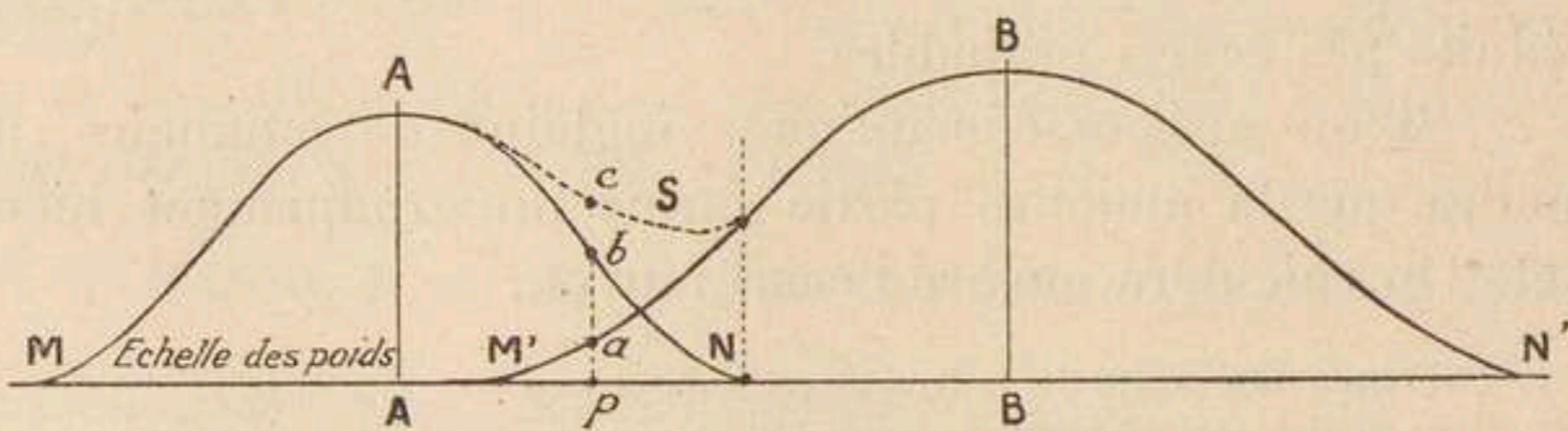


Fig. 4.

Mais par hypothèse les monnaies sont mélangées. Rien ne nous permettant de savoir si une monnaie de poids p appartient au système A ou au système B, nous sommes amenés à empiler l'une sur l'autre, sans nous en rendre compte, les piles pa et pb , ce qui donne la pile pc . Le tas prend alors la forme M A S B N'; il y a deux bosses, en A et B qui correspondent au poids normaux des deux systèmes et les mettent en évidence.

Pour avoir la proportion en nombre des monnaies A et B dans le mélange, on opérera par tâtonnement et essais successifs en cherchant à donner le mieux possible aux deux tas une forme compatible avec la loi des erreurs.

Généralement ce sera facile.

c. Il peut arriver que cette totalisation des piles donne naissance à une pile pc formant un nouveau sommet C (fig. 5) qui pourra dépasser l'un des sommets véritables, ou même les deux.

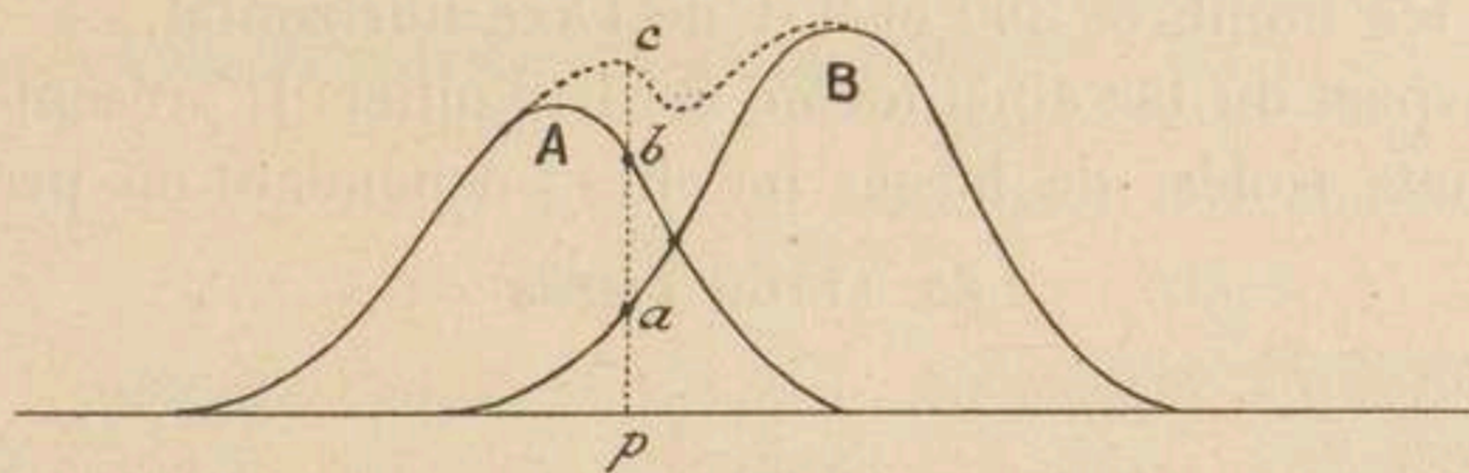


Fig. 5.

On en sera averti par une dissymétrie complète de l'ensemble par rapport à la verticale de ce sommet ¹, ce qui montrera qu'on a bien un tableau de monnaies mélangées; de plus, il sera difficile de compléter chacun des sommets, de part et d'autre, conformément à la loi des erreurs.

d. Si les poids A et B diffèrent très peu, leur totalisation

1. Qu'on peut appeler sommet virtuel, pour simplifier le langage.

donne un tas affectant exactement la forme théorique; l'idée de les séparer ne peut venir à l'esprit.

Remarque. Les triages que nous aurons à opérer se feront sans calculs; il suffira d'appliquer les principes élémentaires de la loi de dispersion.

CHAPITRE II

SÉRIE LIBRALE ROMAINE

1. As.

Nous possédons les poids de 1.160 pièces. Leur poids moyen $P_m = 267$ gr. 83 est inférieur de 5 grammes au poids de la livre campanienne ¹.

Pour les représenter graphiquement, nous les classons de gramme en gramme; ainsi toutes les pièces pesant de 250 grammes inclus à 251 grammes exclus sont empilées entre les nombres 250 et 251 de l'axe horizontal.

L'aspect du tas ainsi formé est irrégulier. Il présente des sommets isolés, de larges brèches; cependant en prenant

As (1160 pièces)

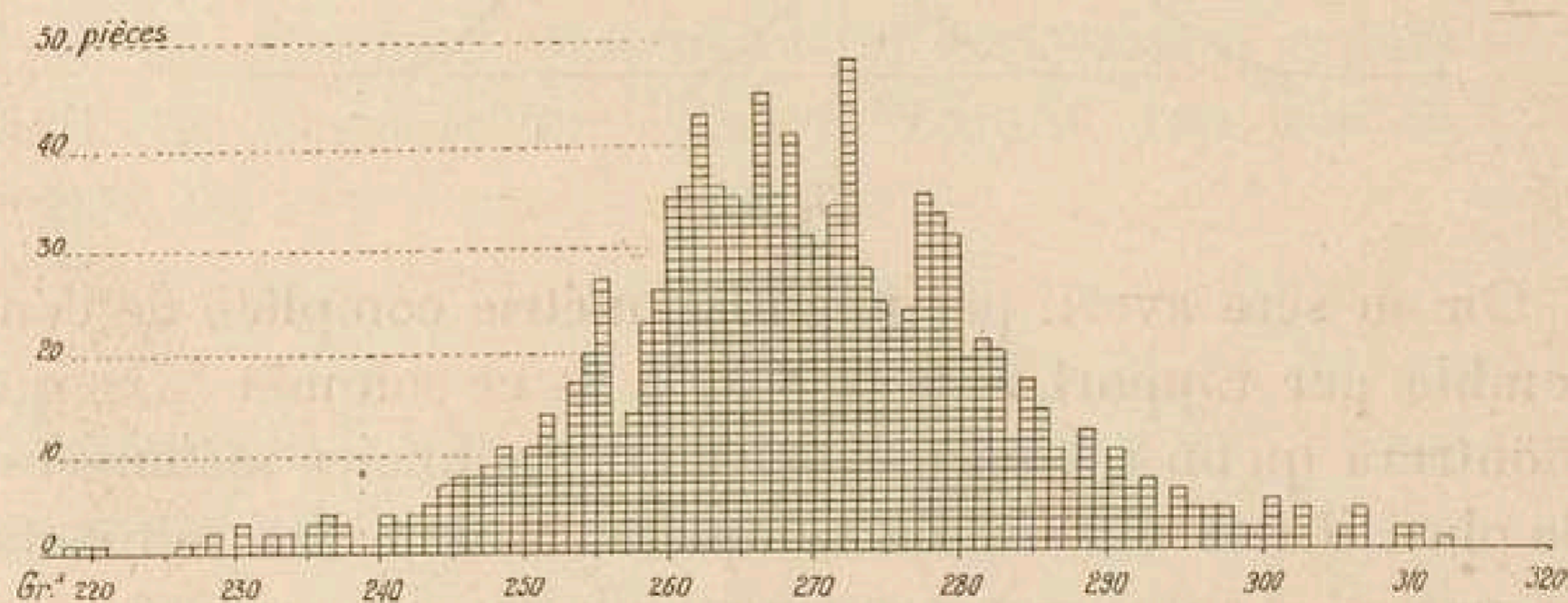


Fig. 6.

1. Le tableau I donne une liste de poids romains et de poids campaniens, calculés en prenant pour base la valeur de la livre romaine indiquée par Hultsch, soit 327 gr. 45.

un peu de recul on reconnaît que sa forme générale est celle de la courbe des erreurs.

Comme nous le démontrerons plus tard, nous sommes en présence d'un mélange de monnaies, peu différentes par leur poids¹ et dont l'ensemble doit, par la suite, se conformer à la loi des erreurs.

De cet ensemble émergent plusieurs sommets importants ; le plus élevé correspond à 272 grammes, poids exact de la livre campanienne ; donc cette monnaie a bien existé, avec ce poids exact, et elle apparaît, à première vue, comme prépondérante.

Il y a un sommet très important vers 278 et comme le tas dont il provient ne peut pas s'étendre à droite au delà de 310 grammes, sa largeur à la base est au maximum de 64 grammes, ce qui correspond à une erreur probable $E_p = 8$ grammes, et à une erreur moyenne $E_m = 8 \text{ gr. } \div 3 = 3 \text{ 0/0}$ du poids moyen.

Le sommet 278 nous révèle l'existence de monnaies d'un poids supérieur à la livre campanienne.

2. *Semis.*

311 pièces. $P_m = 134,5$. Ce poids est inférieur de 2 grammes au poids théorique. Le tas (fig. 7) est très irrégulier ; il présente de larges brèches, plusieurs sommets.

Remarquons que le sommet 135 correspond au sommet 272 de l'as, le sommet 140 au sommet 278 de l'as, le sommet 127 au sommet 255 de l'as ; ce rapprochement précise nos soupçons, c'est un mélange.

Le tas du sommet 140 ne peut pas avoir une base supé-

1. Pour mieux dire : dont le poids diffère d'un petit nombre de grammes, puisque nous avons pris le gramme pour unité de séparation.

rieure à 46 grammes, ce qui correspond à : $Ep = 5,7$
 $Em = 6,7 = 4,7 \text{ 0/0}$ du poids, au maximum.

Semis (311 pièces)

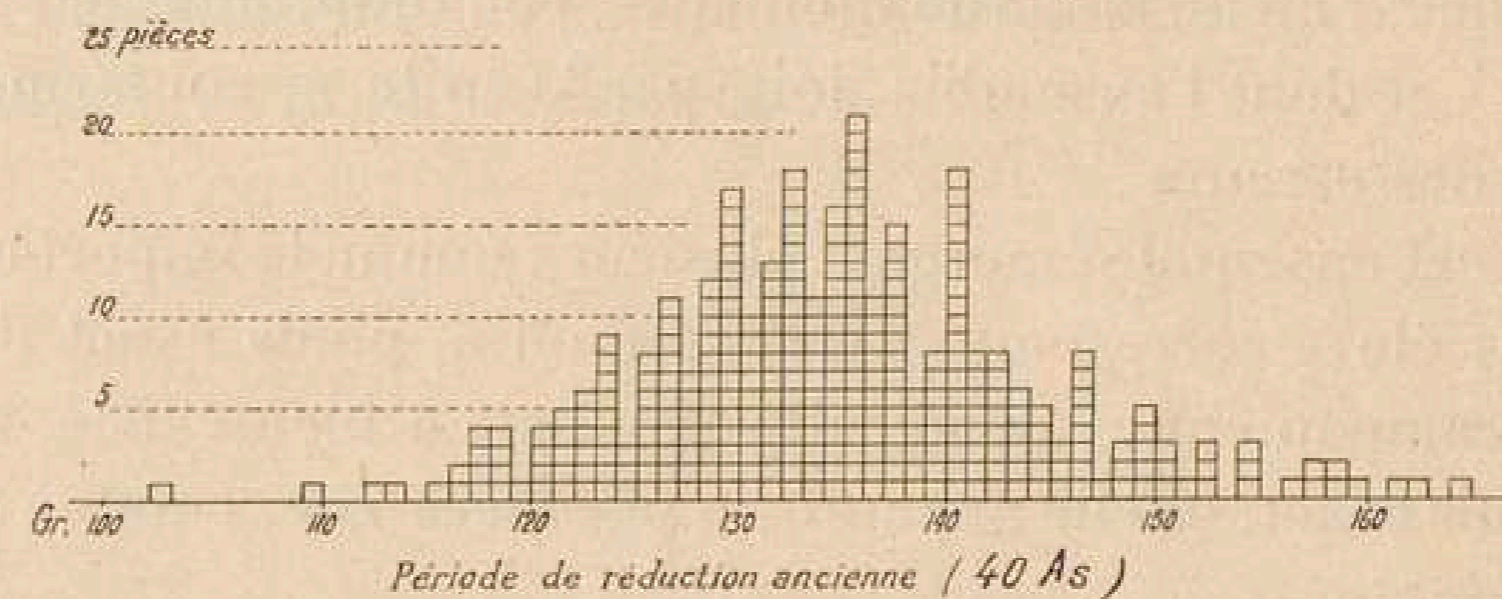


Fig. 7.

3. *Triens.*

389 pièces. $Pm = 89,44$. Ce poids est inférieur de 19,5 au poids du triens libral campanien.

Triens (389 pièces)

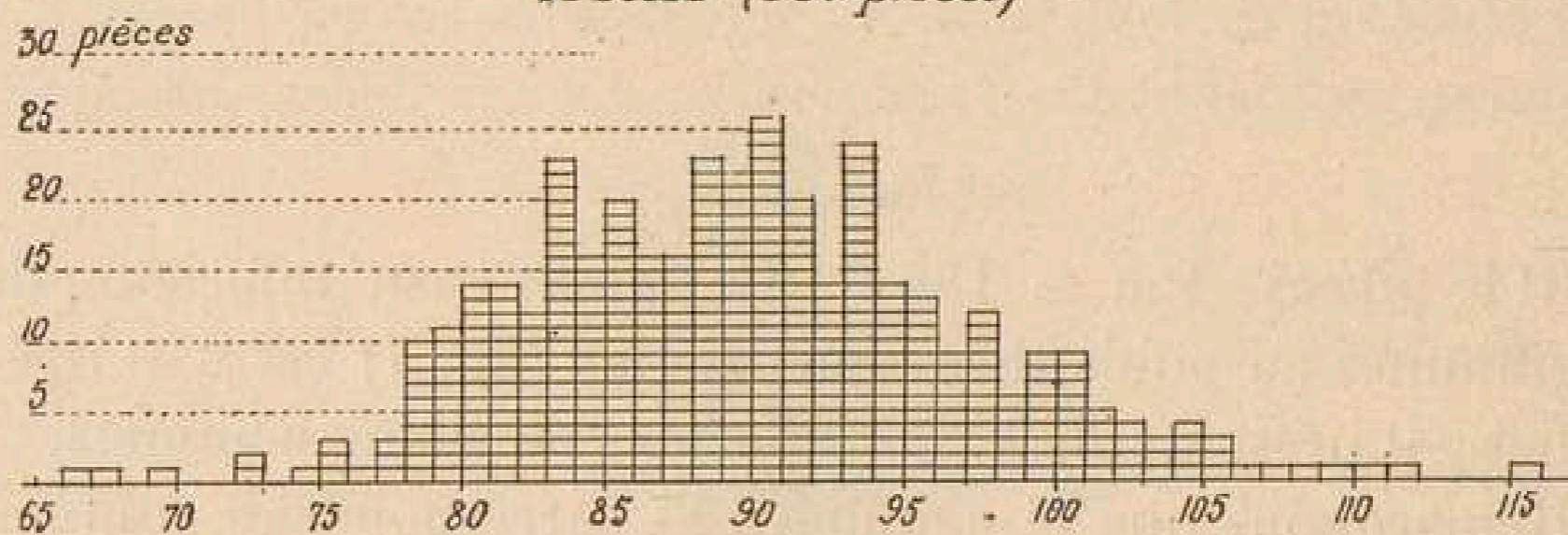


Fig. 8.

En classant ces monnaies par gramme, nous formons un tableau (fig. 8) moins mauvais que les précédents, mais encore imparfait; d'ailleurs le sommet 93, qui n'est pas au centre, concorde avec le sommet 78 de l'as; le sommet 85, qui n'est pas au centre non plus, donne le triens de l'as 255. On a mélangé plusieurs monnaies.

Du tas dont le sommet est à 85, nous déduisons une erreur moyenne de 4 0/0 du poids au maximum.

4. *Quadrans.*

266 pièces. $P_m = 67,59$. Le tableau (fig. 9) présente plusieurs sommets. Il provient encore d'un mélange.

En effet, le sommet 64 correspond à l'as 255 ; nous déduisons du tas qui lui correspond une erreur moyenne de 4 0/0 du poids au maximum.

Quadrans (266 pièces)

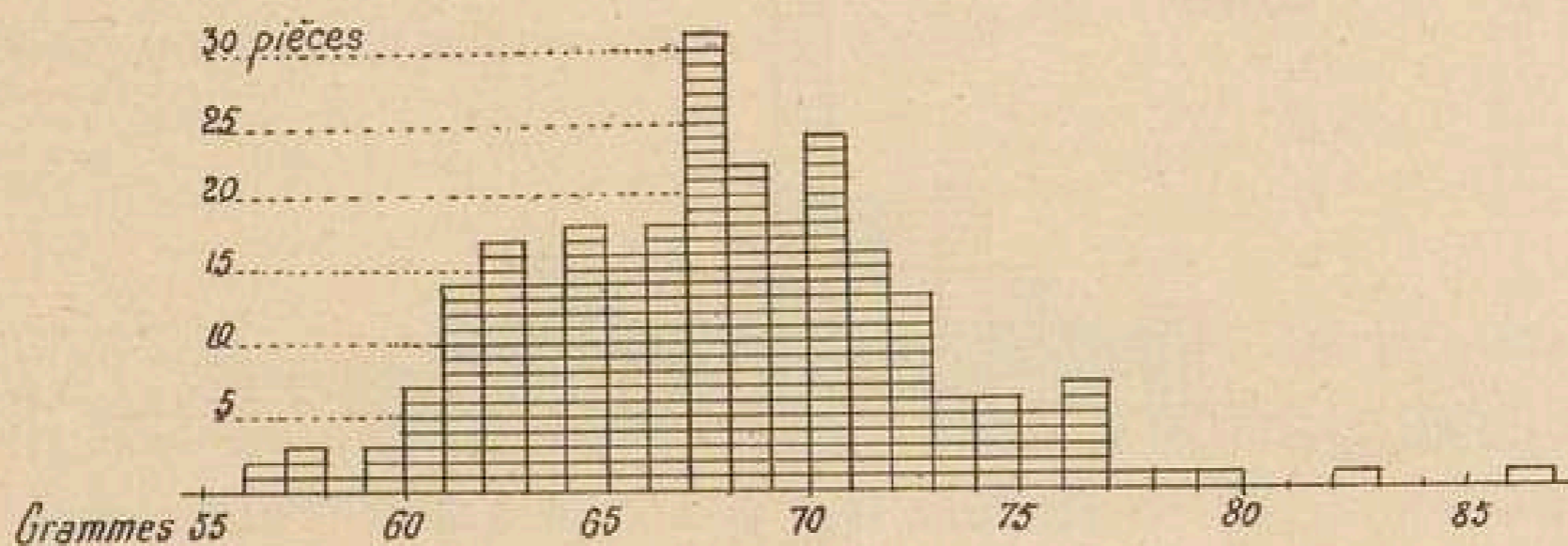


Fig. 9.

5. *Sextans.*

208 pièces. $P_m = 43,38$. Nous les avons classées par demi-gramme (fig. 10).

Sextans (208 pièces)

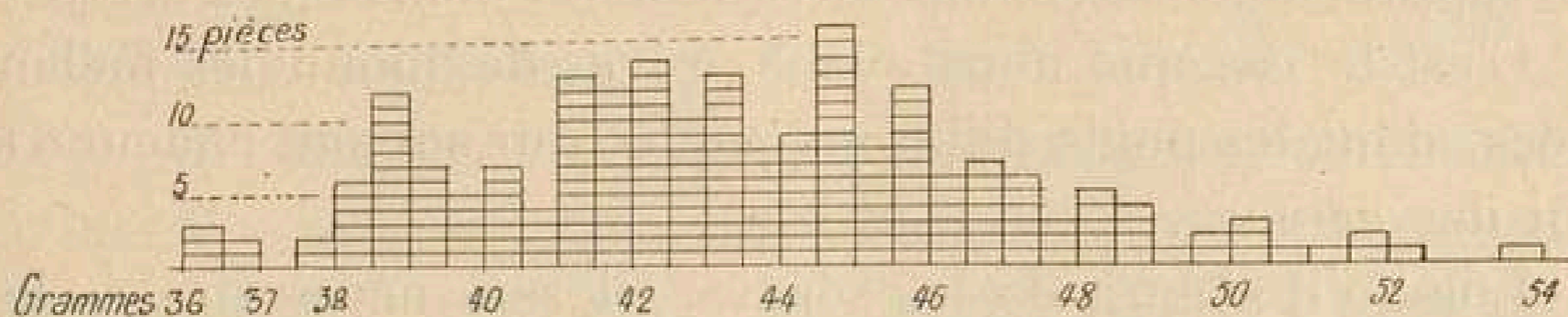


Fig. 10.

Le triage de ces monnaies s'impose. A gauche se trouve un groupement en quelque sorte isolé, dont le sommet correspond à 38,5 ; sa largeur à la base est inférieure à 5, d'où résulte une erreur moyenne égale à 1,8 0/0 du poids.

6. Once.

184 pièces. $P_m = 21,74$. Ce poids est inférieur de 1 gr. à celui de l'once librale campanienne. Le tas (fig. 11) est tout à fait dissymétrique ; le triage est de toute nécessité.

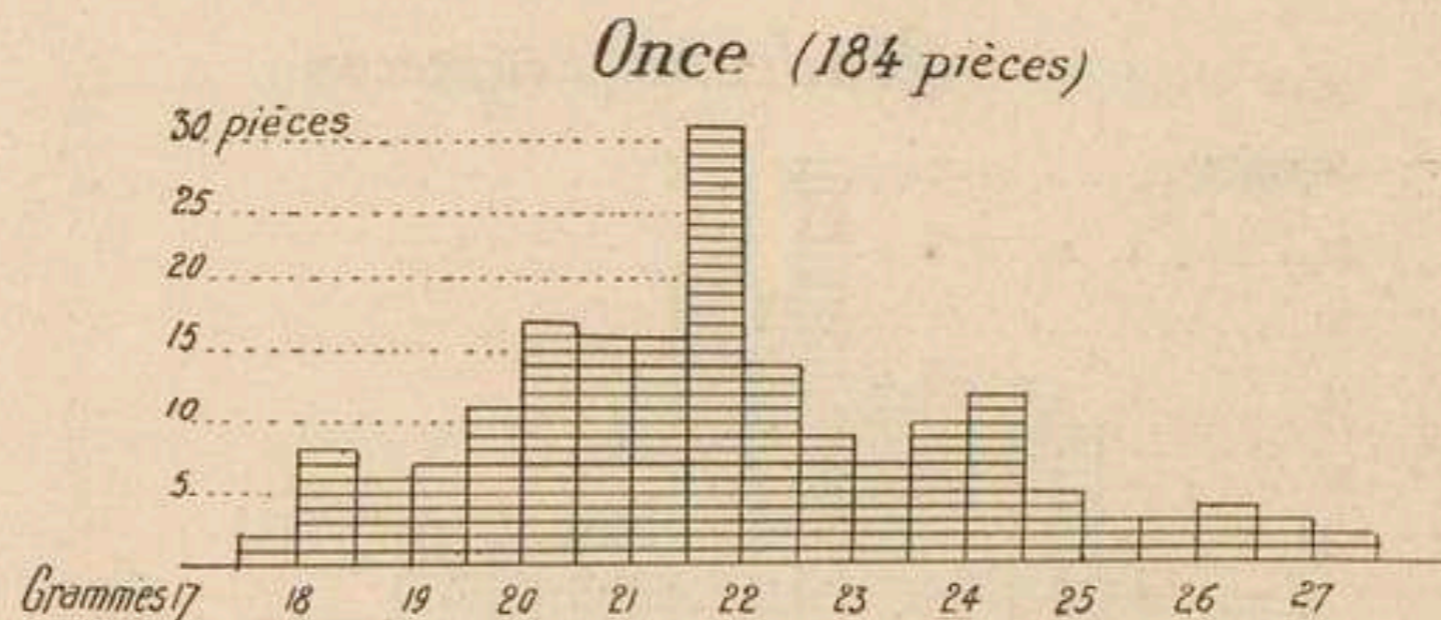


Fig. 11.

7.

Cet examen préliminaire des monnaies librales nous fait pressentir que leurs erreurs de poids doivent suivre la loi des erreurs.

Malgré les irrégularités que présentent les tas de l'as, du triens, du quadrans, ils laissent entrevoir une forme générale se rapprochant beaucoup de celle de la courbe des erreurs.

C'est le cas que nous avons prévu, de monnaies mélangées, dont les poids diffèrent peu et qui suivent chacune la loi des erreurs.

Lorsqu'il s'agira de les séparer, il sera nécessaire de les classer de 2 décigrammes en 2 décigrammes.

En raison du très grand nombre des pièces, ce triage des monnaies librales est difficile ; d'autre part les moyennes générales ne s'écartent pas très notablement des poids de la série librale campanienne, ce qui est de nature à laisser subsister un doute quant à la nécessité d'opérer ce triage ; c'est pourquoi nous débuterons par l'étude approfondie des monnaies de poids inférieur.

C'est d'ailleurs l'ordre que nous avons suivi. Nous conservons l'idée préconçue d'un système libral unique, nous n'osions pas ébranler cet édifice vénérable, mais l'examen des périodes dites de réduction nous a dévoilé un ensemble de faits dont la continuité et la connexion imposent le triage des monnaies dites du système libral.

8.

Nous avons obtenu une première évaluation de la précision avec laquelle étaient fabriquées les monnaies librales. L'erreur moyenne était de 3 0/0 seulement du poids pour les as, de 4 0/0 pour le semis, le triens, le quadrans, de 2 0/0 pour le sextans et ces nombres sont des maxima.

C'est là, pour des monnaies coulées, une précision tout à fait remarquable, les moyens qu'on devait employer pour l'obtenir sont à étudier ; dès à présent on peut présumer qu'on fixait des tolérances limites à la fabrication et qu'on rebutait pour les renvoyer à la fonte les pièces dont le poids sortait des limites.

On sait que sur des médailles de l'époque impériale figure la Monnaie symbolisée. A ses pieds, et sous la balance même qu'elle tient à la main, on remarque un petit tas de métal. Il y a là une allusion certaine au soin apporté à la fabrication des monnaies et au moyen employé pour contrôler leur poids.

La valeur approchée de la précision que nous venons de déduire de l'examen des monnaies librales nous rendra de grands services. Elle nous permettra, étant donné le poids approximatif d'une monnaie, de calculer d'avance un maximum de l'erreur moyenne, de l'erreur probable, de la largeur du tas à la base. Rien n'autorise à croire, en effet, que la précision ait été en diminuant aux époques qui ont suivi la période librale.

CHAPITRE III

PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉDUCTION ¹

Pour étudier les modifications que les Romains ont fait subir aux poids de leurs monnaies, il nous paraît avantageux de compter autant que possible comme ils le faisaient, en rapportant ces poids à leur unité fondamentale.

Nous avons été conduit à admettre que cette unité était le douzième d'once romaine, soit 2 gr. 274, que nous appellerons α .

Le denier d'argent pesait 2 α , le quinaire α , le sesterce $\frac{\alpha}{2}$; l'aureus de la République, d'après d'Ailly, pèse 6 gr. 82, soit 3 α .

Il n'y a pas lieu de croire que les Romains employassent un système pondéral différent pour les monnaies de bronze.

L'unité α devait se diviser en 12 parties, car on en prenait le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{3}$, le $\frac{1}{4}$.

Avec cette unité, tous les poids romains s'expriment par des nombres simples; ce sont les multiples et sous-multiples de 12 (voir Tableau I ci-contre).

1. M. Hæberlin l'appelle *ältere Periode*.

TABLEAU I
Poids théoriques exprimés en grammes et en douzièmes d'once romaine (α).

TABEAU I
Poids théoriques exprimés en grammes et en douzièmes d'once romaine (α).

1° POIDS ROMAINS ¹														
SYSTÈME	LIBRAL		DEMI-LIBRAL		TRIENTAL		QUADRANTAIRE		SEXTANTAIRE		ONCIAL		DEMI-ONCIAL	
		α		α		α		α		α		α		α
As.....	327,45	144	163,72	72	109,15	48	81,86	36	54,58	24	(27,29)	12	13,64	6
Semis.....	163,72	72	81,86	36	54,58	24	40,93	18	27,29	12	13,64	6	(6,82)	3
Triens.....	109,15	48	54,58	24	36,38	16	27,29	12	(18,20)	8	(9,10)	4	4,55	2
Quadrans..	81,86	36	40,93	18	27,29	12	20,46	9	(13,64)	6	(6,82)	3	3,41	1 + $\frac{1}{2}$
Sextans....	(54,58)	24	27,29	12	(18,20)	8	13,64	6						
Once.....	27,29	12	13,64	6	9,10	4	6,82	3						
Semuncia..	(13,64)	6	6,82	3	4,55	2	3,41	1 + $\frac{1}{2}$						
Quartuncia.	(6,82)	3	3,41	1 + $\frac{1}{2}$	2,27	1								

2° POIDS CAMPANIENS ¹														
SYSTÈME	LIBRAL		DEMI-LIBRAL		TRIENTAL		QUADRANTAIRE		SEXTANTAIRE		ONCIAL		DEMI-ONCIAL	
		α		α		α		α		α		α		α
As.....	272,87	120	136,43	60	90,96	40	68,22	30	(45,48)	20	22,75	10	11,37	5
Semis.....	136,43	60	68,22	30	(45,48)	20	34,11	15	(22,75)	10	11,37	5	5,68	2 + $\frac{1}{2}$
Triens.....	90,96	40	45,48	20	(30,32)	13 + $\frac{1}{3}$	22,75	10	(15,16)	6 + $\frac{2}{3}$	7,58	3 + $\frac{1}{3}$		
Quadrans..	68,22	30	34,11	15	(22,75)	10	17,06	7 + $\frac{1}{2}$	(11,37)	5			2,84	1 + $\frac{1}{4}$
Sextans....	45,48	20	22,75	10	15,16	6 + $\frac{2}{3}$	14,37	5						
Once.....	22,75	10	11,37	5	7,58	3 + $\frac{1}{3}$	5,68	2 + $\frac{1}{2}$						
Semuncia..	(11,37)	5			3,79	1 + $\frac{2}{3}$								
Quartuncia.	5,68	2 + $\frac{1}{2}$	2,84	1 + $\frac{1}{4}$										

1. Nous avons admis que la livre campanienne valait exactement 10 onces romaines.
REMARQUE. — Les monnaies dont l'existence n'a pu être démontrée sont entre parenthèses.

TABLEAU II

Multiples d' α exprimés en grammes

α	grammes		α	grammes	
$\frac{\alpha}{2}=1,13$			$\frac{\alpha}{3}=0,75$		
			$\frac{\alpha}{4}=0,56$		
			$\frac{\alpha}{6}=0,38$		
			$\frac{\alpha}{12}=0,19$		
α	grammes				
1	2,274		35	79,58	
2	4,55		36	81,86	As quad. rom.
3	6,82		37	84,13	
4	9,09		38	86,40	
5	11,37	As 1/2 oncial camp.	39	88,68	
6	13,64	As 1/2 oncial rom.	40	90,96	As trient. camp.
7	15,92		41	93,23	
8	18,19		42	95,50	
9	20,46		43	97,77	
10	22,74	As oncial camp.	44	100,06	
11	25,01		45	102,33	
12	27,28	As oncial rom.	46	104,60	
13	29,56		47	106,88	
14	31,83		48	109,15	As trient. rom.
15	34,10		49	111,42	
16	36,37		50	113,70	
17	38,66		51	115,97	
18	40,93		52	118,24	
19	43,20		53	120,51	
20	45,48	As sext. camp.	54	122,79	
21	47,75		55	125,06	
22	50,03		56	127,33	
23	52,30		57	129,60	
24	54,58	As sext. rom.	58	131,88	
25	56,85		59	133,15	
26	59,12		60	136,44	As 1/2 lib. camp.
27	61,39		61	138,70	
28	63,66		62	140,97	
29	65,94		63	143,24	
30	68,22	As quad. camp.	64	145,51	
31	70,47		65	147,80	
32	72,74		66	150,08	
33	75,03		67	152,35	
34	77,30		68	154,63	
			69	156,90	
			70	159,18	
			71	161,45	
			72	163,72	As 1/2 lib. rom.
			73	165,99	
			74	168,26	

α grammes	α grammes
75 170,55	111 252,40
76 172,82	112 254,67
77 175,09	113 256,95
78 177,36	114 259,22
79 179,64	115 261,50
80 181,92	116 263,77
81 184,19	117 266,05
82 186,46	118 268,32
83 188,73	119 270,59
84 191,00	120 272,87 As lib. camp.
85 193,27	121 275,14
86 195,55	122 277,41
87 197,82	123 279,69
88 200,10	124 281,96
89 202,37	125 284,24
90 204,66	126 286,51
91 206,93	127 288,79
92 209,20	128 291,06
93 211,47	129 293,33
94 213,75	130 295,61
95 216,02	131 297,88
96 218,30	132 300,16
97 220,57	133 302,43
98 222,85	134 304,70
99 225,12	135 306,97
100 227,39	136 309,25
101 229,67	137 311,52
102 231,94	138 313,79
103 234,21	139 316,07
104 236,48	140 318,35
105 238,76	141 320,62
106 241,03	142 322,89
107 243,31	143 325,17
108 245,58	144 327,45 As lib. rom.
109 247,85
110 250,13	152 345,64

Le Tableau II donne la valeur en grammes des multiples d' α .

Il fait voir que les multiples de 5α constituent les poids campaniens.

Poids romains et poids campaniens peuvent donc être considérés comme faisant partie d'une même série de nombres.

1. *Quartuncia.*

Nous étudierons la première période de réduction en commençant par les monnaies les plus petites, parce que leur triage a présenté moins de difficultés.

M. Hæberlin a recueilli, pour la quartuncia, les poids de 92 pièces.

La moyenne 3 gr. 057 ne correspond ni au poids romain 3 gr. 41, ni au poids campanien 2 gr. 84.

Neuf des pièces portent des marques distinctives; voici ces marques et les poids correspondants :

Λ 2 gr. 27 3,4 ; Λ 2,58 3,0 3,1 3,3 ; Λ 2,84 ; Λ 2,33 3,1

Le poids de 2 gr. 84 est exactement celui de la quartuncia demi-librale campanienne.

Séparons les monnaies de décigramme en décigramme et examinons le tableau (fig. 12).

Le tas est dissymétrique; il présente un sommet vers l'extrémité gauche; sa largeur atteint 2,2 alors qu'elle ne devrait être que de 0,8 au maximum. Nous sommes donc en présence d'un mélange de monnaies dont il faut opérer le triage rationnel.

A cet effet, séparons d'abord et mettons en évidence en dessous du dessin le groupement dont fait partie la pile de 2 gr. 2 à 2 gr. 3. Nous prenons cette pile en entier, et, comme elle n'a que 2 pièces à sa gauche nous ne lui en ajoutons que 2 à sa droite. Nous avons ainsi :

10 pièces. $P_m = 2$ gr. 20, poids très voisin de celui de la quartuncia trientale romaine (2 gr. 27).

A la droite de ce premier groupe on en forme facilement un autre de symétrie parfaite.

14 pièces. Pm = 2,50 à comparer à $\frac{54 \alpha}{48} = 2 \text{ gr. } 55.$

A l'extrémité gauche nous trouvons successivement :

a. Une pièce de 5 gr. isolée qui correspond à $\frac{108 \alpha}{48} = 5 \text{ gr. } 1$
 ou à $\frac{106 \alpha}{48} = 5 \text{ gr. } 02.$

b. 3 pièces groupées. Pm = 4 gr. 17. Or $\frac{88 \alpha}{48} = 4,17.$

Quartancia

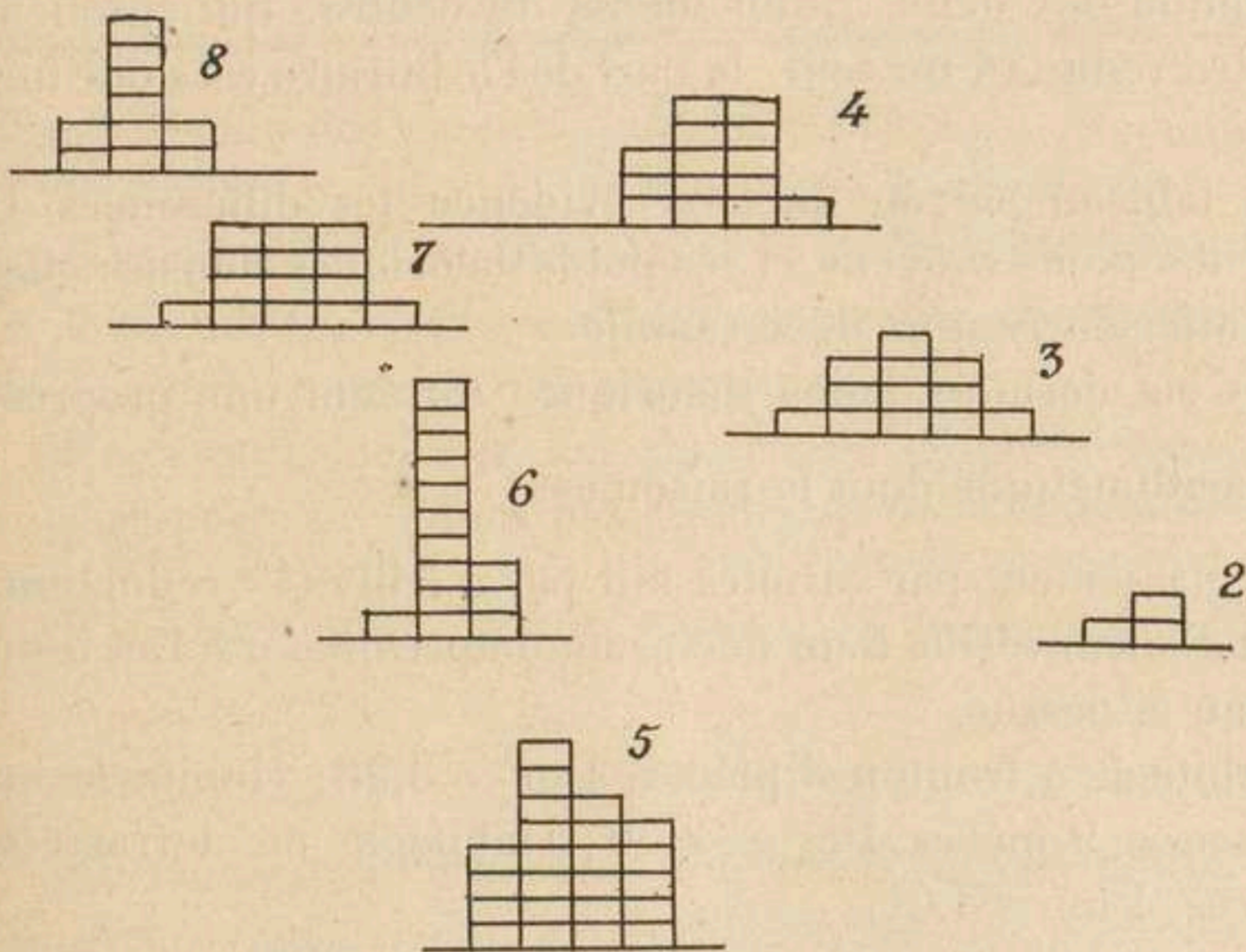
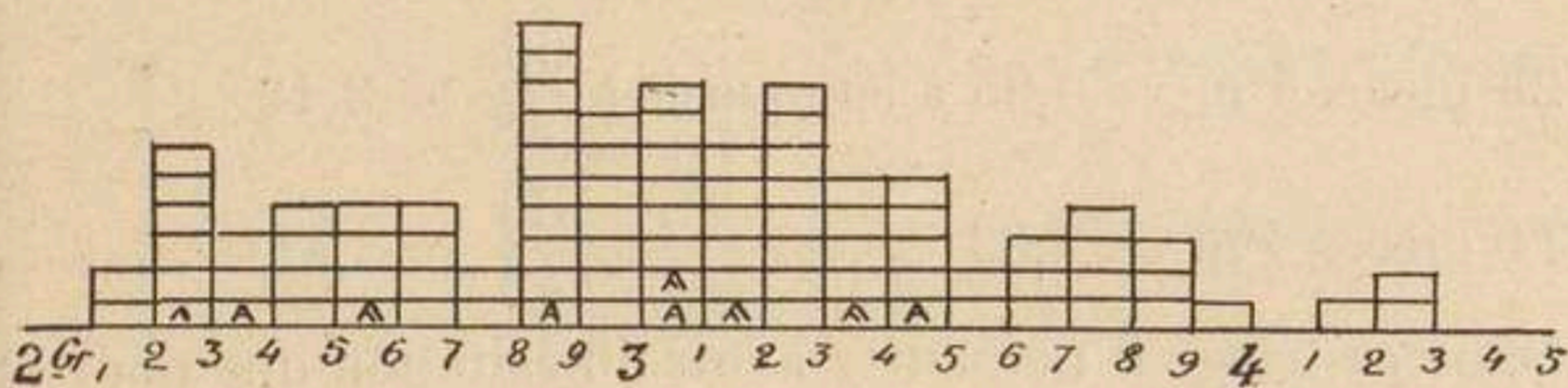


Fig. 12.

c. Un groupe tout à fait symétrique.

12 pièces. $P_m = 3,70$ correspond. $\frac{78\alpha}{44} = 3$ gr. 68.

Pour faire le triage de la partie centrale nous tiendrons compte de ce que le sommet situé entre 2,8 et 2,9 est important et de ce que la pile est dégarnie à gauche; nous en séparons le groupe suivant :

14 pièces $P_m = 2,81$ correspond à $\frac{60\alpha}{48} = 2,84$.

Ce qui reste ayant une largeur trop grande pour ne former qu'un groupement, peut se séparer comme il suit :

23 pièces $P_m = 3,05$ à comparer à $\frac{66\alpha}{48} = 3,12$.

14 pièces $P_m = 3,33$ — $\frac{72\alpha}{48} = 3,41$

Dans ce triage il ne peut y avoir d'hésitation que pour la formation des deux groupements du centre, qui auraient pu être réduits à un seul, la part de l'arbitraire est donc fort restreinte.

Le tableau suivant met en évidence les différences D entre les poids moyens et les poids théoriques choisis; elles sont inférieures à un décigramme.

Les six derniers poids théoriques forment une progression arithmétique dont la raison est $\frac{\alpha}{8}$.

Le classement par variétés fait par d'Ailly (1^{re} réduction, quart d'once) vérifie à un décigramme près, les n^{os} 4 et 5 du tableau ci-dessus.

Habitacle à fronton 3 pièces, $P_m = 3,28$; Habitacle en terrasse Λ 9 pièces, $P_m = 3,30$; Habitacle en terrasse Λ 3 pièces, $P_m = 3,01$.

Les as auxquels nous avons attribué les différents poids moyens ne sont pas toujours ceux qui correspondent à une

valeur minimum de D ; on les a choisis de manière à compenser le mieux possible l'ensemble des résultats ; le peu

TRIAGE DE LA QUARTUNCIA

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	AS CORRESPONDANT	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	OBSERVATIONS
1	1	108 α	5 gr. 0	5 gr. 1	— 0, 1	Pièce isolée, peut être attribuée à l'as 106 α.
2	12	88	4 gr. 17	4 gr. 17	0, 0	
3	12	78	3 gr. 70	3 gr. 68	+ 0,02	
4	14	72	3 gr. 33	3 gr. 41	— 0,08	Demi-librale romaine.
5	23	66	3 gr. 65	3 gr. 12	— 0,07	
6	14	60	2 gr. 81	2 gr. 84	— 0,03	Demi-librale campagnienne.
7	14	54	2 gr. 50	2 gr. 55	— 0,05	
8	10	48	2 gr. 20	2 gr. 27	— 0,07	Trientale romaine.

d'importance des erreurs autorise ce choix.

D'ailleurs il n'est pas rationnel de multiplier par 48 le poids moyen de la quartuncia pour en déduire l'as puisque ce poids moyen étant entaché d'une erreur on reporte ainsi sur l'as une erreur 48 fois plus grande ¹.

Mieux vaut chercher l'as théorique, nombre rond, dont la quartuncia ne diffère pas beaucoup de la moyenne trouvée.

Cette observation s'applique à toutes les petites divisions.

2. *Semuncia.*

346 pièces ont été pesées ; leur poids moyen global 6,17 ne correspond à aucun poids théorique.

1. Cependant cette manière défectueuse d'opérer se rencontre fréquemment.

Séparons-les par décigramme et formons le tableau (fig. 13).

Semuncia

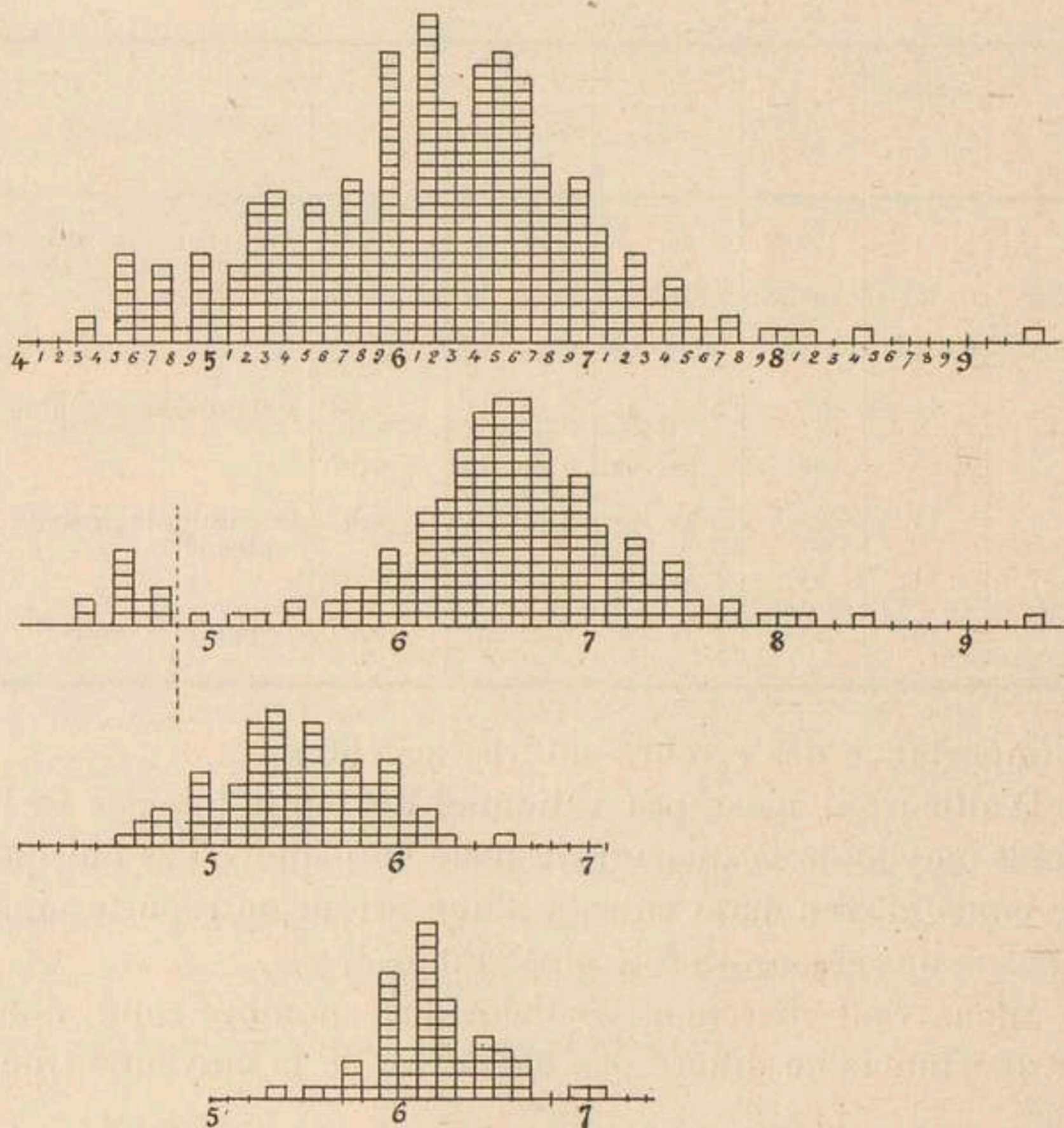


Fig. 13.

Le tas présente plusieurs sommets, son bord droit a la forme théorique ¹ tandis que la côté gauche en diffère totalement.

1. La courbe qui limite le tas vient mourir en s'aplatissant sur la base, comme le fait la courbe théorique.

En supposant une erreur moyenne de 6 0/0 environ, ce qui est un maximum, la largeur à la base ne devrait être que de 2; elle dépasse 4.

Donc plusieurs monnaies y sont mélangées.

Pour faire le triage, nous séparons d'abord le groupement principal dont le sommet est en évidence à 6,5 et qui est facile à compléter par symétrie, puis le groupement peu important mais bien net qui se trouve à l'extrémité gauche.

Cela fait, nous constatons que le reste présente deux sommets distincts et se sépare en deux groupements; nous trouvons donc quatre monnaies.

1° 183 pièces $Pm = 6,6$, $Em = 0,4 = 6$ 0/0 du poids.

C'est la semuncia demi-librale romaine (6,82).

2° 12 pièces $Pm = 4,53$, semuncia trientale romaine (4,55).

3° 90 pièces $Pm = 5,4$, $Em = 0,3 = 6$ 0/0 du poids.

C'est la semuncia demi-librale campanienne (5,68).

4° 56 pièces $Pm = 6,1$, $Em = 0,2 = 3$ 0/0 du poids.

A comparer avec la moyenne des deux semuncia demi-librales (6,25).

Un certain nombre de pièces portaient l'un des signes suivants : Λ , Λ , Λ , elles sont indiquées sur la figure 13; celles des deux premières catégories sont trop espacées à notre avis pour appartenir à une seule monnaie; la 3^{me} catégorie appartient au système campanien.

3. Once.

Les pièces, au nombre de 271, sont frappées. La moyenne totale, 12,93 doit être laissée de côté, car le tas étant dissymétrique, beaucoup trop large, et présentant plusieurs sommets bien nets, se compose certainement de monnaies différentes.

Pour en faire le triage nous remarquerons que les piles les plus hautes sont en quelque sorte isolées ; des brèches profondes les séparent les unes des autres. On peut y voir

Première période de réduction. — Once —

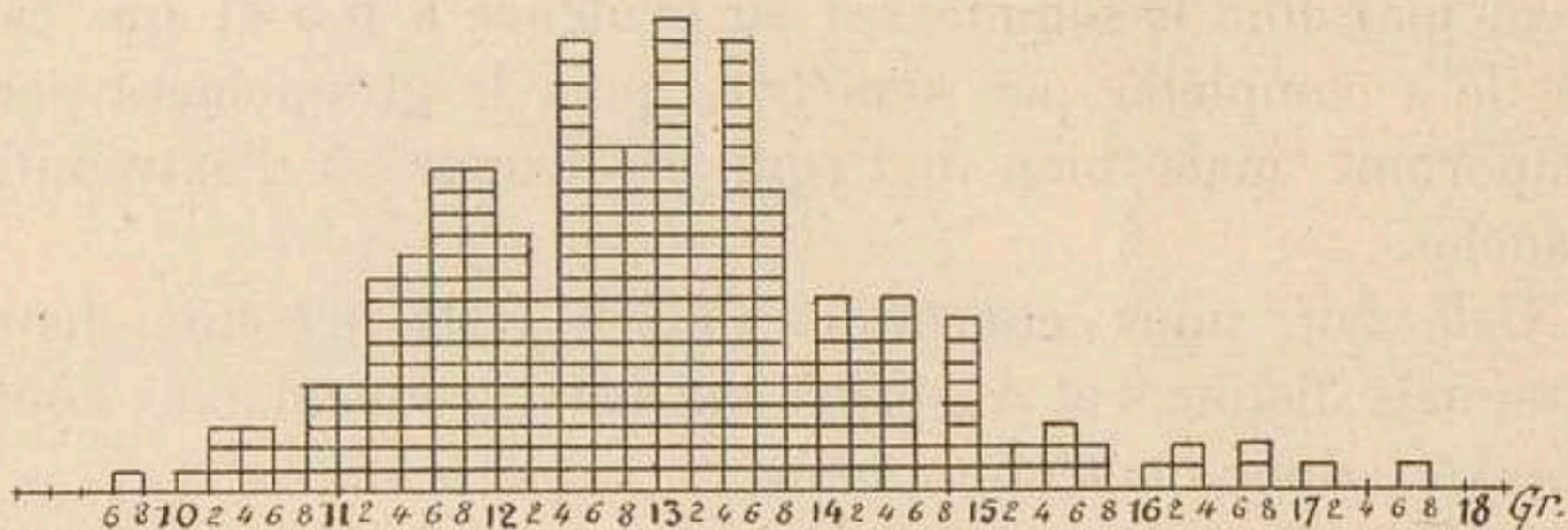


Fig. 14.

l'indice d'une grande précision dans la fabrication, et cela autorise à ne donner qu'une très faible largeur à la base aux différents groupements qu'on séparera de l'ensemble.

Le résultat est le suivant :

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	AS CORRESPONDANT	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	OBSERVATIONS
1	7	88 α	16 gr. 7	16 gr. 68	+ 0,02	
2	7	82	15 gr. 5	15 gr. 53	— 0,03	
3	12	78	14 gr. 9	14 gr. 77	+ 0,13	
		ou 79		14 gr. 98	— 0,08	
4	26	75	14 gr. 3	14 gr. 21	+ 0,09	
5	47	72	13 gr. 58	13 gr. 64	— 0,06	Demi-librale romaine.
6	45	69	13 gr. 06	13 gr. 07	— 0,01	
7	42	66	12 gr. 55	12 gr. 50	— 0,05	
8	47	63	11 gr. 89	11 gr. 93	— 0,04	
9	30	60	11 gr. 26	11 gr. 37	— 0,11	Demi-librale campai- nienne.
10	9	54	10 gr. 23	10 gr. 23	0,0	

Du n° 3 au n° 9, les as forment une progression arithmétique dont la raison est 3α ; les onces forment par suite une progression dont la raison est $\frac{\alpha}{4}$.

Par simplification, on n'a pas représenté sur la figure les groupements séparés; pour les constituer, il suffit de compter les pièces à partir d'une extrémité.

4. *Quadrans*.

27 pièces. Classées de gramme en gramme elles forment dans leur ensemble un groupement antirationnel, ayant une large brèche au centre; la moyenne générale ne signifie rien (Fig. 15).

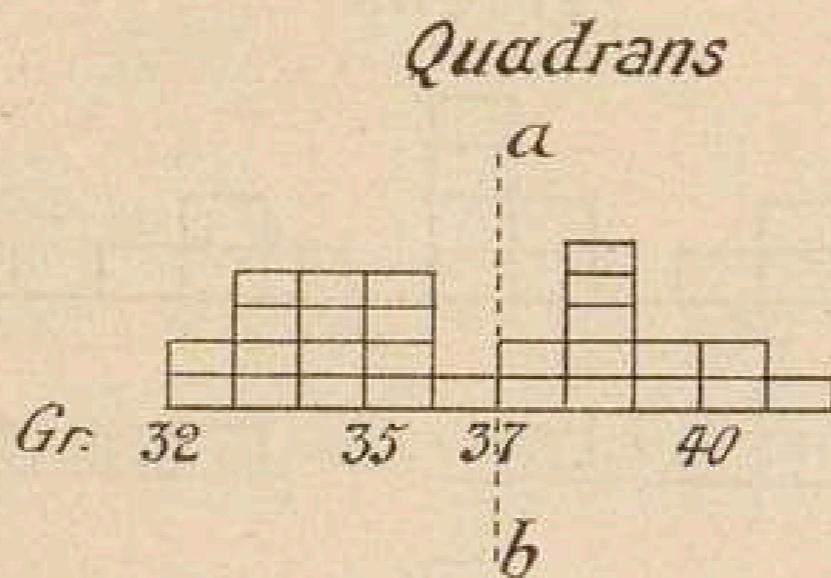


Fig. 15.

Partageons le tas en son milieu par la ligne ab ; la partie gauche donne 15 pièces $P_m = 34,1$, poids exact du quadrans demi-libral campanien.

La partie droite ayant son sommet trop à gauche il convient d'en séparer les quatre pièces les plus lourdes.

4 pièces $P_m = 40,45$, à comparer à $\frac{72\alpha}{4} = 40,93$.

Le reste forme un bon groupement

8 pièces $P_m = 38,17$, à comparer à $\frac{66\alpha}{4} = 37,50$.

C'est à ce système qu'appartient le quadrans, 2^e variété, du poids de 38 grammes, cité par d'Ailly.

5. Triens.

18 pièces seulement. Elles forment un tableau (fig. 16) qui présente un sommet au centre et une symétrie très bonne; sa largeur est celle qui convient à un groupe peu important.

Il est donc possible qu'il n'y ait là qu'une seule monnaie.

18 pièces $P_m = 53,08$, $E_m = 3,2 = 6 \text{ 0/0}$ du poids.

Le poids moyen est un peu inférieur à celui du triens demi-libral romain (54,58).

Triens

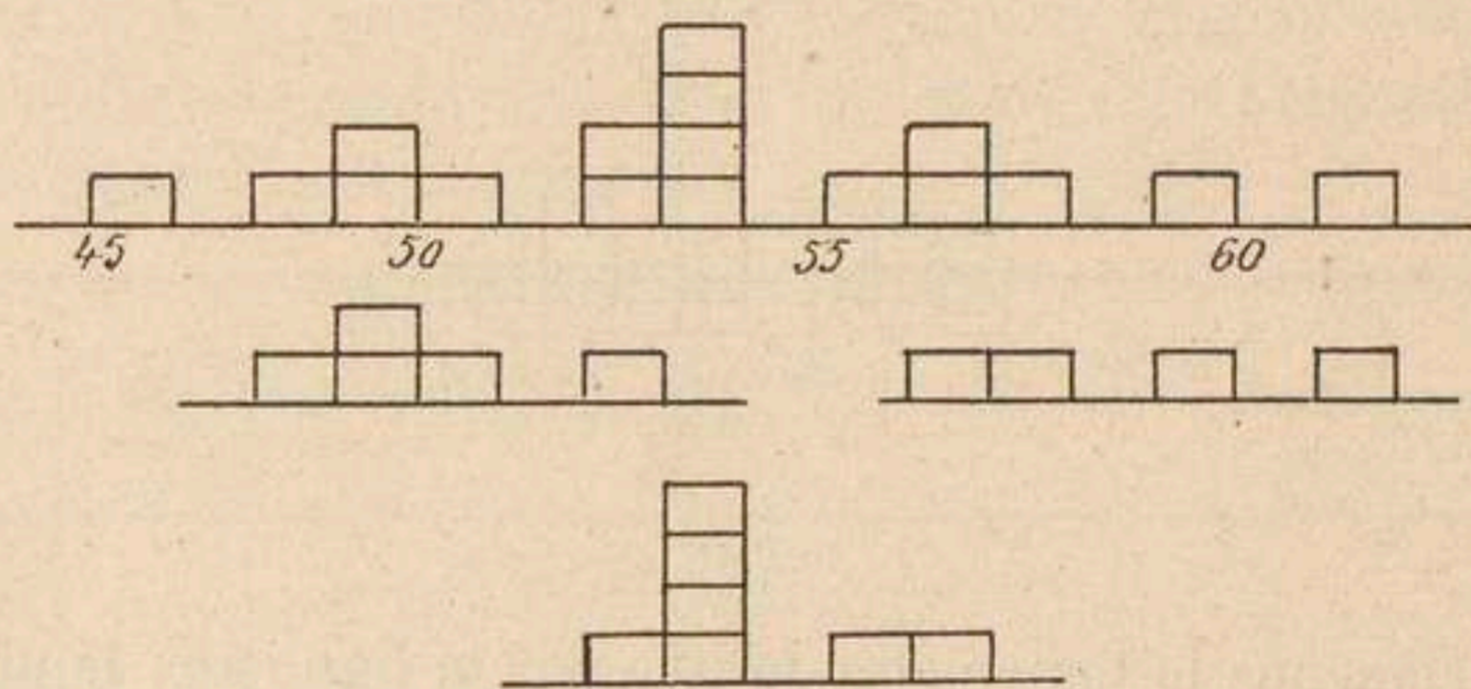


Fig. 16.

Mais nous envisageons aussi une autre solution, formant 4 groupes, à savoir :

$$P_m = 45,9 \text{ (2)} \quad 50,08 \text{ (5)} \quad 53,87 \text{ (7)} \quad 58,8 \text{ (4)}$$

qui correspond respectivement aux poids théoriques :

$$\frac{60\alpha}{3} = 45,48 \quad \frac{66\alpha}{3} = 50,02 \quad \frac{72\alpha}{3} = 54,58 \quad \frac{78\alpha}{3} = 59,13$$

Ces derniers poids s'échelonnent avec une différence constante de deux α .

Avant de faire choix entre les deux solutions il convient de poursuivre notre étude.

6. Semis.

46 pièces. Leur tableau (Fig. 17) se compose de plusieurs groupements de peu d'importance, espacés sur une trop grande longueur.

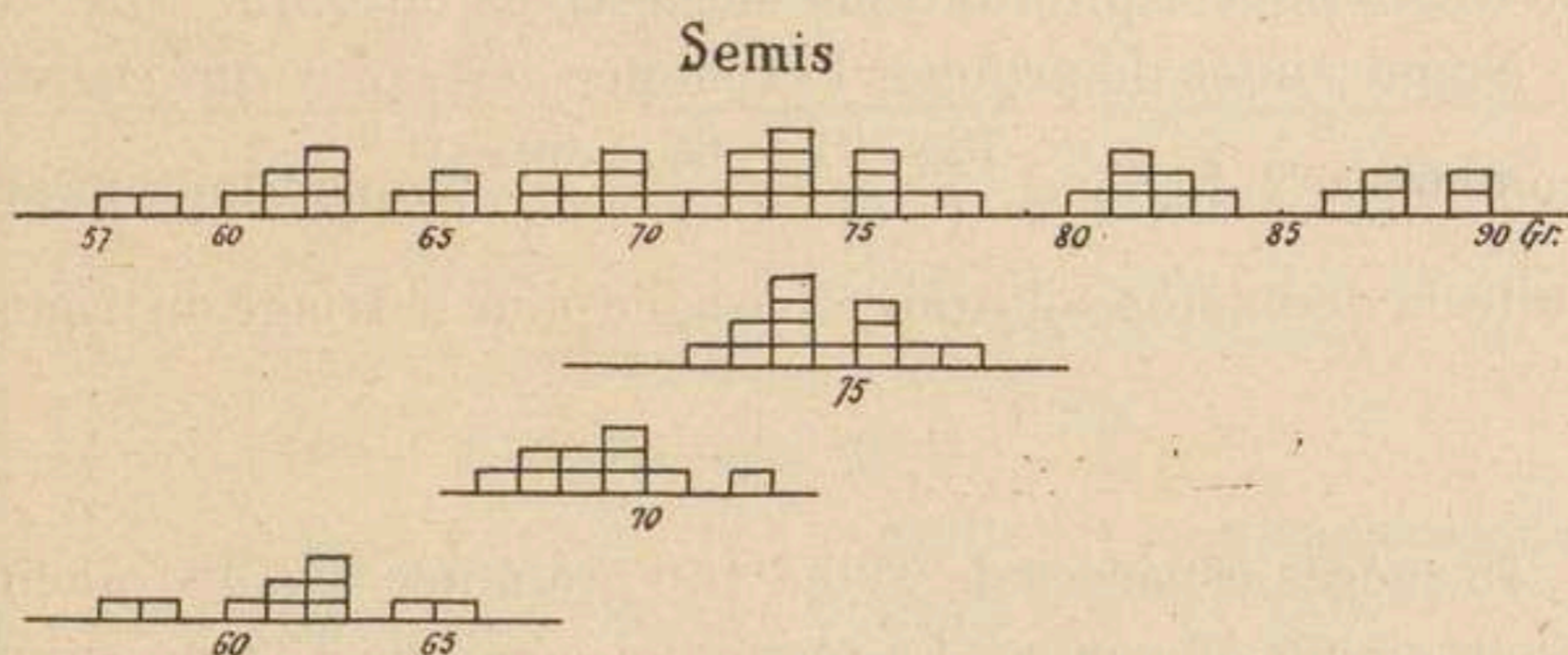


Fig. 17.

Le semis demi-libral romain y est nettement indiqué, vers 81.

Nous opérons le triage comme il suit :

1° 5 pièces, $P_m = 88,3$; le nombre théorique probable est $\frac{78\alpha}{2} = 88,68$.

2° 7 pièces, $P_m = 81,9$, semis demi-libral romain; $\frac{72\alpha}{2} = 81,86$.

3° 13 pièces, $P_m = 74,5$ à comparer à $\frac{66\alpha}{2} = 75,03$

4° 11 » » 68,5, semis demi-libral campanien $\frac{60\alpha}{2} = 68,22$.

5° 10 pièces, $P_m = 61,66$, moyenne entre le semis demi-libral campanien et le triental romain ; $\frac{54\alpha}{2} = 61,40$.

Les as 78α , 72α , 66α , 60α , 54α forment une progression arithmétique décroissante dont la raison est 6α ; les semis qui leur correspondent forment une progression dont la raison est 3α .

Le semis est donc descendu du poids de $88,68$ au poids de $61,40$ pour 4 diminutions successives de $6,82 = 3\alpha$.

Nous venons de prouver l'existence des semis qui correspondent aux 4 triens $\frac{78\alpha}{3}$, $\frac{72\alpha}{3}$, $\frac{66\alpha}{3}$, $\frac{60\alpha}{3}$; nous adoptons par suite la deuxième solution envisagée pour le triage du triens.

7. As.

40 pièces espacées de 100 à 160 grammes (fig. 18), aucun groupement au centre. La moyenne générale 132 ne signifie rien. Il ne peut être question d'une monnaie unique.

Nous ne possédons que de rares témoins de monnaies différentes¹ ; nous allons cependant en retirer d'utiles indications.

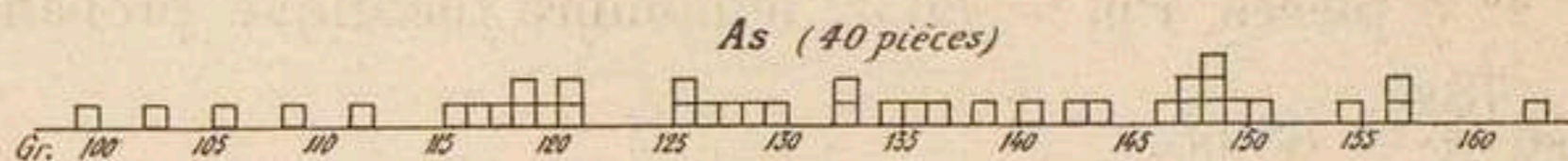


Fig. 18.

Un groupement bien net se présente à 148, poids très voisin de $150,07$ moyenne entre l'as demi-libral romain et l'as demi-libral campanien. Deux autres groupements ont leur centre respectivement à 118 et 127, poids qui diffèrent

1. De même qu'on ne retrouve, de certaines couches géologiques, que des témoins peu importants, semés çà et là, alors que ces couches ont eu une épaisseur considérable et une grande étendue.

de l'as triental romain de 4 et 8 α . L'as demi-libral campanien est représenté par un groupe de 3 pièces; l'as demi-libral romain par une pièce unique.

Par suite nous opérons la répartition des as comme il suit :

AS DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRESPONDANT	D	Δ	OBSERVATIONS
1	1	162 gr. 8	163,72 = 72 α	-0,92		Demi-libral romain.
2	2	156 gr. 4	156,90 = 69 α	-0,50	3 α	
3	8	148 gr. 4	150,08 = 66 α	-1,68	3 α	
4	3	142 gr. 9	143,24 = 63 α	-0,34	3 α	
5	4	136 gr. 2	136,44 = 60 α	-0,24	2 α	Demi-libral campanien.
6	2	132 gr. 7	131,88 = 58 α	+0,82	2 α	
7	6	127 gr. 1	127,33 = 56 α	-0,23	4 α	
8	8	118 gr. 2	118,24 = 52 α	-0,04	4 α	Triental romain ¹ .
9	3	108 gr. 43	109,15 = 48 α	-0,72	4 α	
10	2	100 gr. 8	100,06 = 44 α	+0,74		

Le groupement le plus important est celui de 66 α ; il est affecté d'une erreur relativement forte.

8. *Sextans*.

219 pièces. Leur tableau (fig. 19) dressé par demi-gramme, a un aspect conforme à la théorie.

En outre, la répartition par bandes d'une erreur probable, est très satisfaisante. Elle est la suivante :

3 15 31 58 51 36 18 3

1. L'existence des as de 44 et de 48 α sera confirmée par la suite.

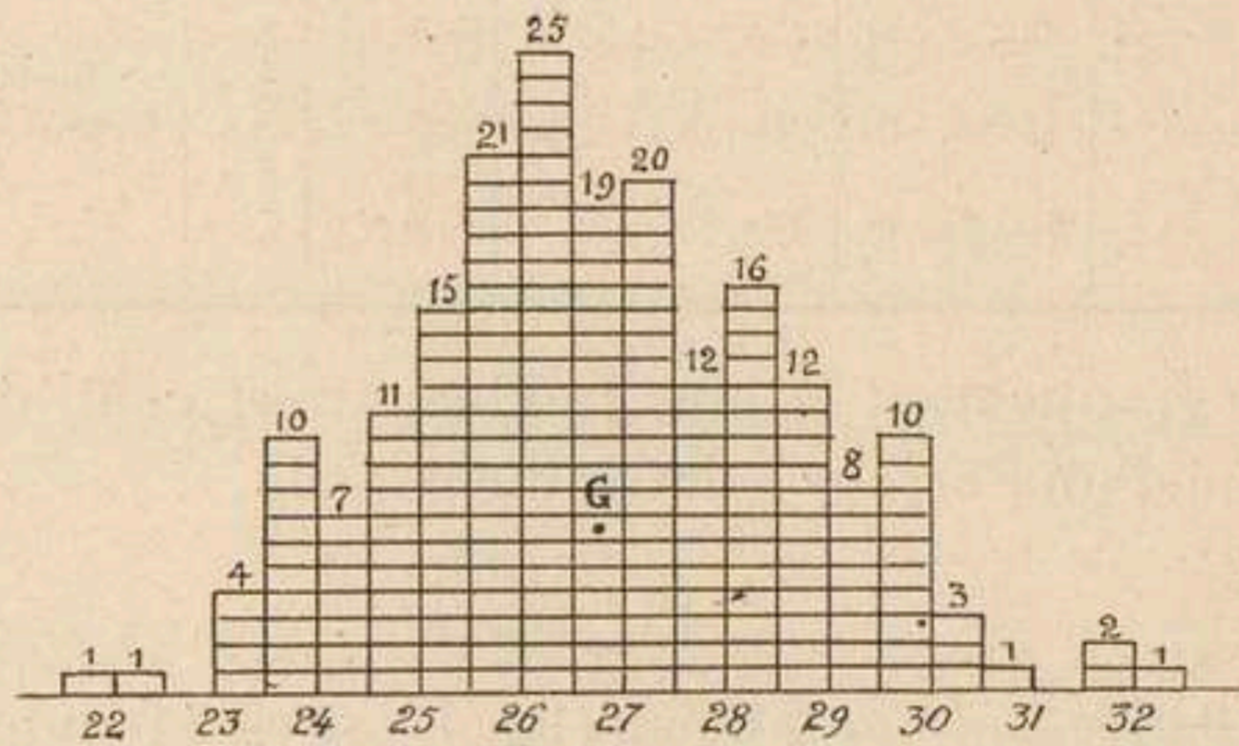
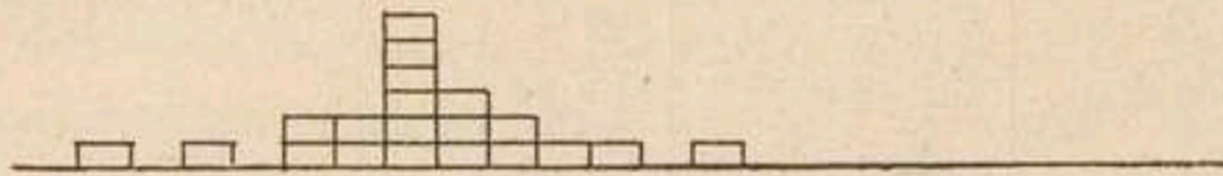
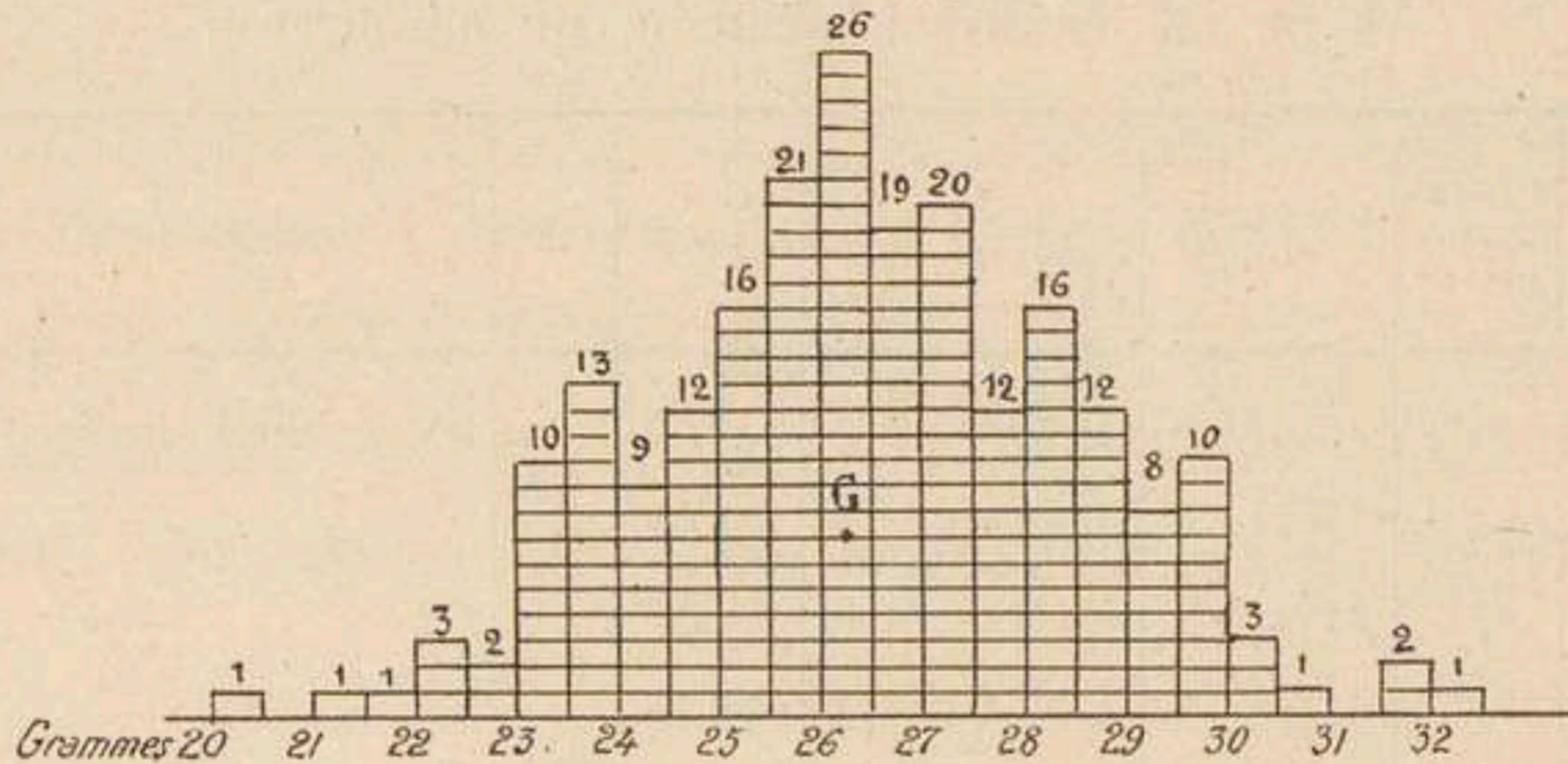
Alors que la loi simplifiée pour 219 pièces, exige

3 15 35 55 55 35 15 3

1^{re} Solution. 1 seule monnaie.

219 pièces Pm = 26,42 Em = 1,65 = 6 0/0. Ep = 1,4.

Sextans



2	14	32	54	44	32	17	3
1%	7%	15%	23%	20%	15%	8%	1%

Fig. 19.

C'est le sextans demi-libral romain (27,29)

2^e Solution. En s'appuyant sur ce que le groupement

présente un sommet secondaire entre 23 et 24, valeur voisine du sextans campanien, on peut séparer une vingtaine de pièces ; on a alors :

1° 20 pièces, $P_m = 23,2$ $E_m = 0,85 = 3,6$ 0/0, correspond à $\frac{60\alpha}{6} = 22,75$.

2° 199 pièces, $P_m = 26,7$ $E_m = 1,5 = 6$ 0/0, correspond à $\frac{72\alpha}{6} = 27,29$.

Le deuxième groupement conserve une forme convenable et une très bonne répartition. Sa moyenne diffère moins du poids romain que celle de la première solution, c'est ce qui nous fait préférer la deuxième solution ; mais qu'on adopte l'une ou l'autre, l'existence du sextans de poids romain ne peut être mise en doute.

CHAPITRE IV

DEUXIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION ¹

1. *Semuncia*.

24 pièces. La séparation est toute faite (fig. 20). La pièce du poids de 5 grammes, isolée, est une semuncia demi-librale campanienne.

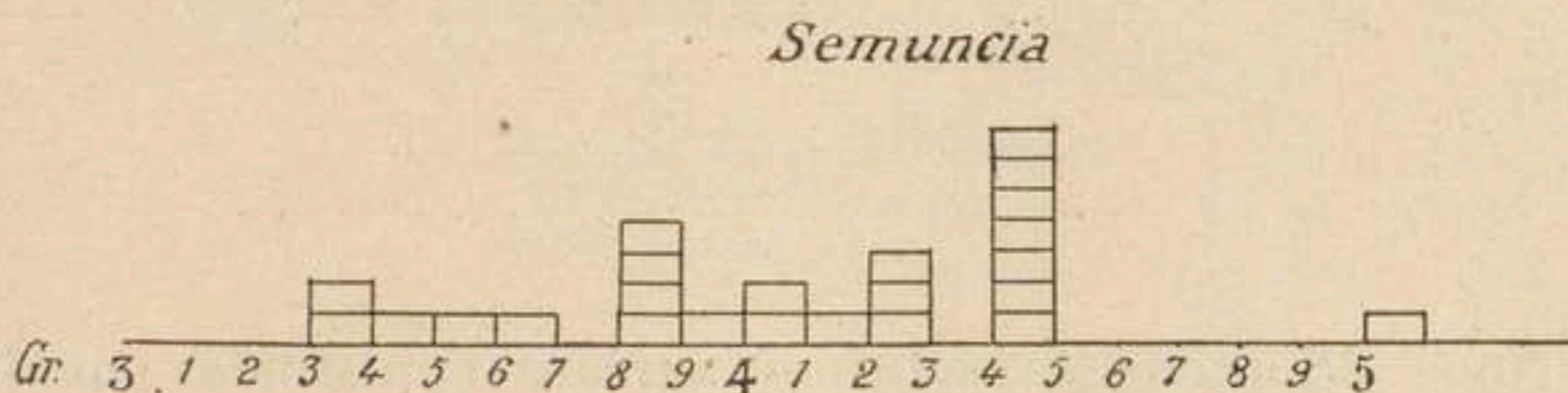


Fig. 20.

1. Elle est appelée par M. Hæberlin : *jüngere Periode*.

1° 4 pièces $Pm = 3,37$. Semuncia quadrantaire romaine (3,41).

2° 6 pièces $Pm = 3,78$. Semuncia trientale campanienne (3,79).

3° 6 pièces $Pm = 4,1$. Semuncia moyenne ; $\frac{44z}{24} = 4,17$.

4° 7 pièces $Pm = 4,4$ $Em = 0,0$. Semuncia trientale romaine (4,55).

La concordance entre les moyennes et les poids théoriques est tout à fait remarquable ; l'erreur moyenne de la semuncia trientale romaine est nulle, les 7 pièces pesant toutes 4,4. Nous avons déjà rencontré, au chapitre précédent, la semuncia trientale romaine.

2. Once.

171 pièces ¹. Séparées par décigramme, elles donnent un tableau d'une longueur démesurée, à sommets nombreux (fig. 21).

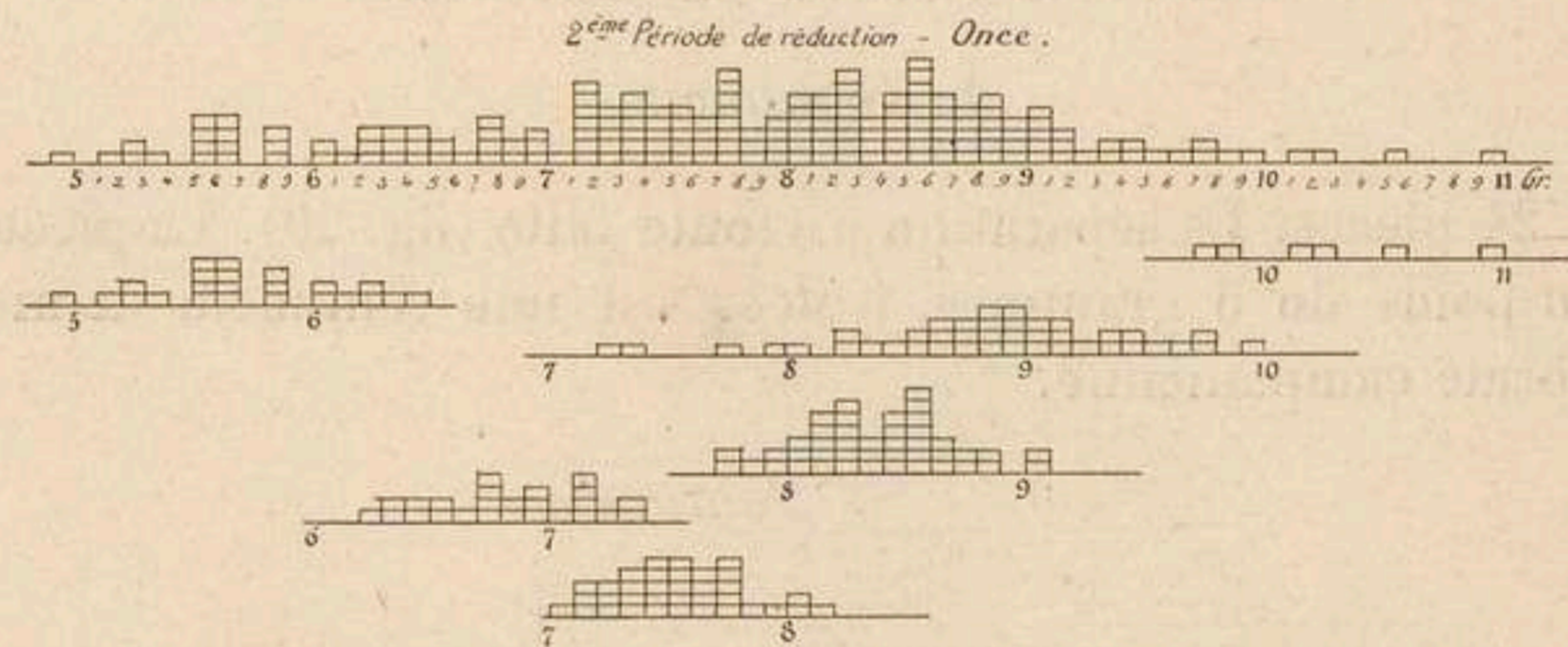


Fig. 21.

Nous adoptons la solution suivante, justifiée par les résultats remarquables auxquels elle conduit.

1. Nous négligeons une pièce isolée de 11,5, once semi-librale campanienne.

3. *Sextans.*

106 pièces. Classons-les de deux décigrammes en deux décigrammes (fig. 22). Le tableau ne devrait avoir qu'une longueur de 4 au maximum ; or elle atteint 7. Deux groupements bien nets se détachent en C et R ; ils correspondent aux poids des sextans quadrantaires campanien et romain ; il y a dissymétrie complète par rapport à 13, poids moyen de l'ensemble.

Donc plusieurs monnaies sont mélangées.

Pour en faire le triage nous séparons d'abord les groupements C et R en leur donnant autant que possible une forme rationnelle, et on voit que pour effectuer cette opération il n'est pas possible d'utiliser en entier les groupements M, C' et M' qui donnent alors naissance à trois autres groupements.

Résultat définitif :

1° 28 pièces $P_m = 11,31$ $E_m = 0,48 = 4 \text{ 0/0}$.

Sextans quadrantaire campanien (11,37).

2° 47 pièces $P_m = 13,13$ $E_m = 0,6 = 4,4 \text{ 0/0}$.

Sextans quadrantaire romain (13,64).

3° 15 pièces $P_m = 14,55$ $E_m = 0,18$.

Sextans triental campanien (15,16).

4° 9 pièces $P_m = 12,43$ $E_m = 0,2$.

C'est la moyenne entre les deux sextans quadrantaires ;

$$\frac{33z}{6} = 12,50.$$

5° 7 pièces $P_m = 16,2$; correspond à $\frac{44z}{6} = 16,68$.

C'est la moyenne entre le sextans triental campanien et le sextans triental romain ; de ce dernier nous ne trouvons pas trace.

4. *Quadrans*.

A. *Quadrans coulés*. Tête d'Hercule imberbe à gauche, dessous ●●●

℞. Proue à droite, dessous ●●●.

20 pièces dont le poids moyen, 27,4, est très voisin du poids du quadrans triental romain (27,29).

Classons les pièces par demi-gramme (fig. 23). Le tableau présente deux groupements distincts, séparés par un hiatus d'un gramme. Le centre de gravité de l'ensemble, qui correspond au poids moyen de 27,4, est dans le vide ; il y a un sommet à l'extrémité gauche.

C'est pourquoi nous admettrons que chaque groupement correspond à une monnaie différente, ce qui donne :

1° 11 pièces Pm = 25,95. Quadrans triental romain (27,29).

2° 9 pièces Pm = 29,14, correspond à $\frac{52\alpha}{4} = 29,56$.

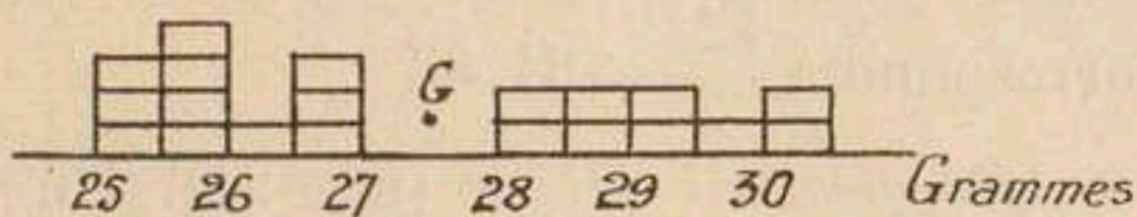
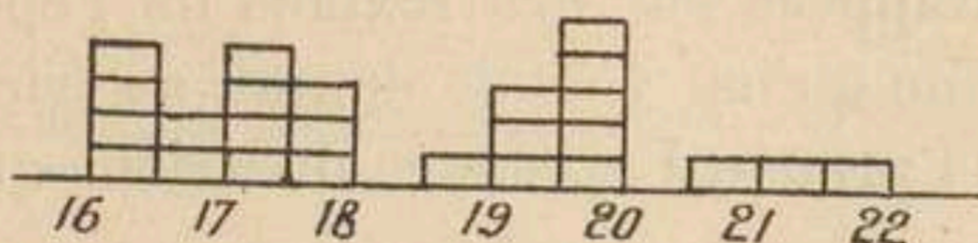
1° *Quadrans coulés*2° *Quadrans frappés*

Fig. 23.

B. *Quadrans frappés*. Tête d'Hercule imberbe à droite, derrière :

℞. Proue à droite, dessous ●●●, à l'exergue, ROMA.

20 pièces. Classons-les par demi-gramme ; nous trouvons deux monnaies, séparées naturellement :

1° 13 pièces Pm = 16,95. Quadrans quadrantaire campanien (17,06).

2° 12 pièces Pm = 20,47. Quadrans quadrantaire romain (20,46).

5. *Triens.*

A. *Triens coulés.* 35 pièces ¹. Classons-les par demi-gramme. Le tableau (fig. 24) met en évidence le triens quadrantaire romain, puis, à l'extrémité droite, le triens triental romain, représenté par quatre pièces. Entre les deux se trouve un groupement qu'on ne peut rattacher ni à l'un ni à l'autre.

Le triage s'effectue comme il suit :

1° 19 pièces Pm = 27,3 Em = 1,8 = 7 0/0. C'est le triens quadrantaire romain (27,29).

2° 4 pièces Pm = 37,3. Témoins du triens triental romain (36,38).

3° 11 pièces Pm = 32,5. Moyenne des deux triens précédents ; correspond à $\frac{42\alpha}{3} = 31,83$ ².

B. *Triens frappés.* 61 pièces (fig. 24). Un sommet C bien net correspond au poids du triens quadrantaire campanien. D'autre part M. Hæberlin nous indique que dix pièces sont surfrappées sur des sextans de l'époque demi-librale, c'est donc qu'on voulait donner au triens le poids de 27,29 et cela prouve l'existence du triens quadrantaire romain.

1. Nous négligeons une pièce de 20,2 anormale, qui est peut-être un témoin d'un triens quadrantaire campanien.

2. Correspond plus rigoureusement à $\frac{43\alpha}{3} = 32,59$.

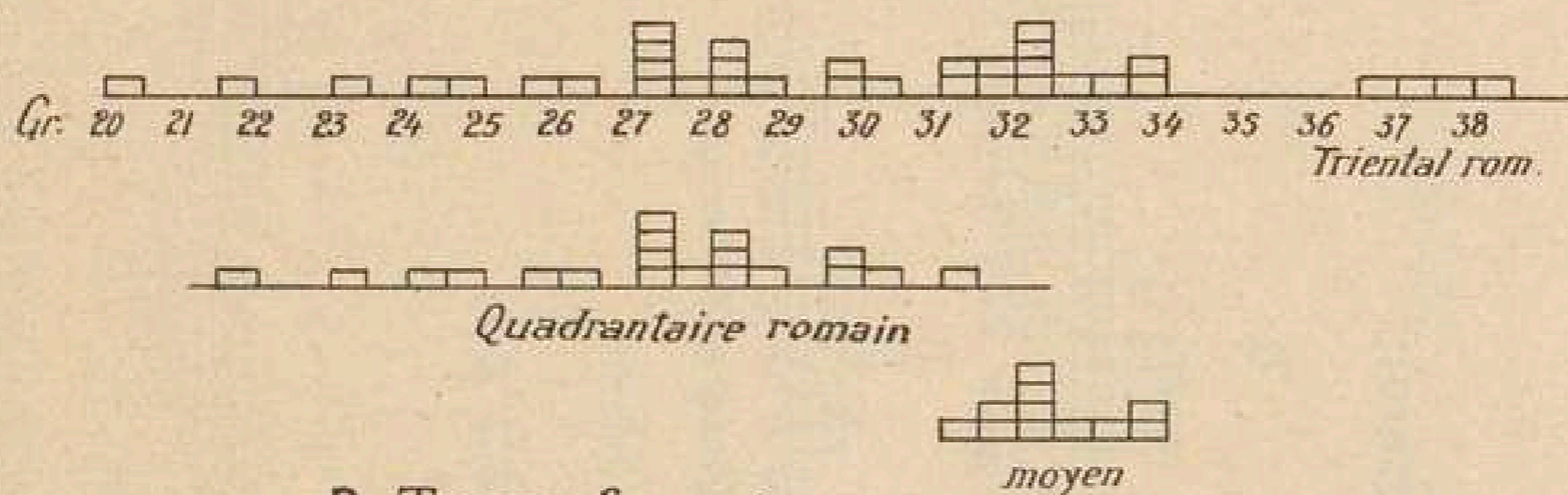
Ces raisons nécessitent un triage ; nous l'opérons comme il suit :

1° 26 pièces Pm = 22,75 Em = 1,2, soit 5 0/0. Triens quadrantaire campanien (22,75).

2° 13 pièces Pm = 26,87 Em = 1,6 Triens quadrantaire romain (27,29).

3° 22 pièces Pm = 24,87 Em = 1 = 4 0/0. Moyenne entre les deux précédents, correspond à $\frac{33\alpha}{3} = 25,01$.

A. Triens coulés



B. Triens frappés

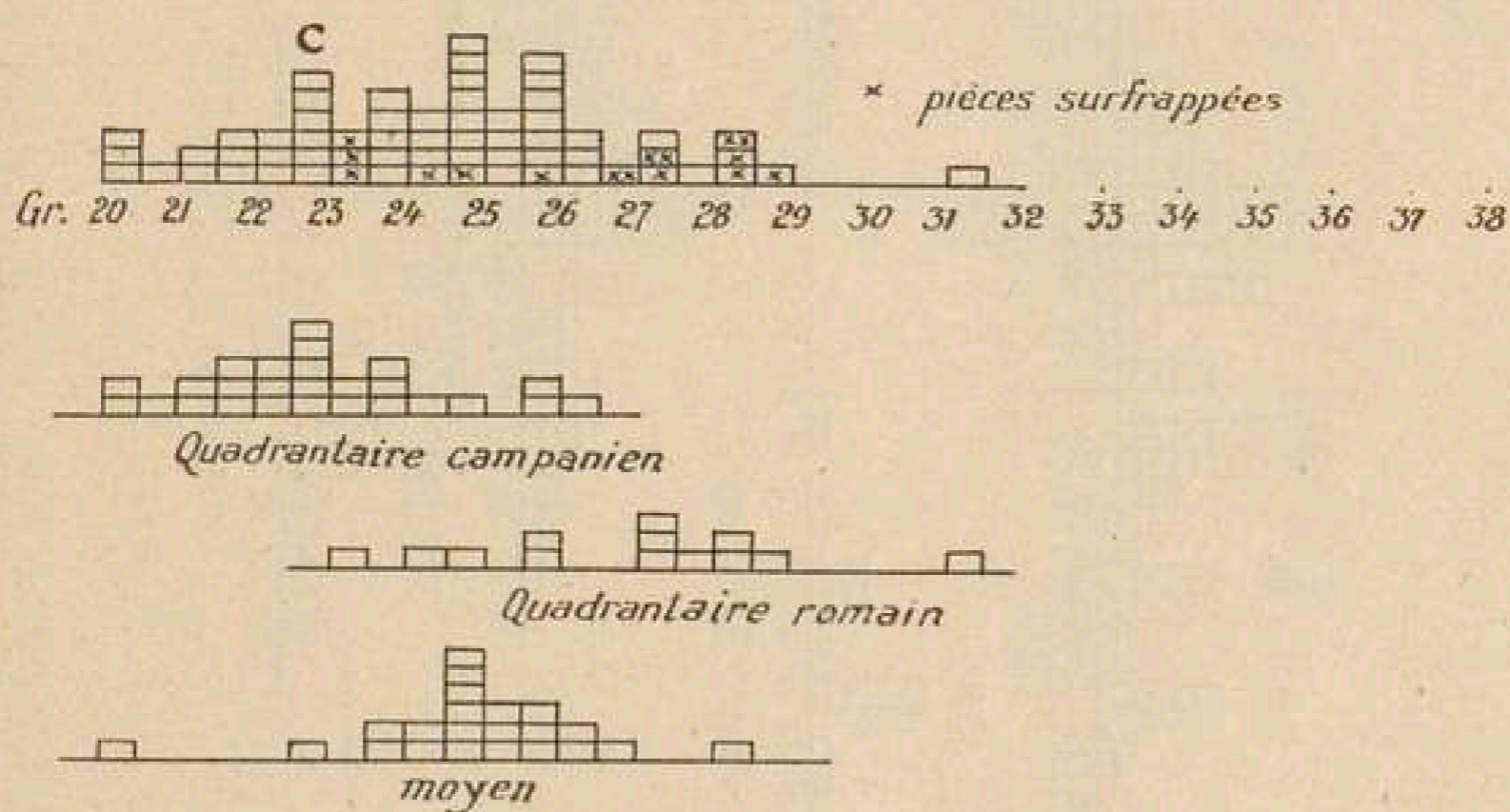


Fig. 24.

6. Semis.

Tête de Jupiter à gauche, derrière S ou 2. R. Proue à gauche, dessus S ou 2, 199 pièces. Classées par demi-

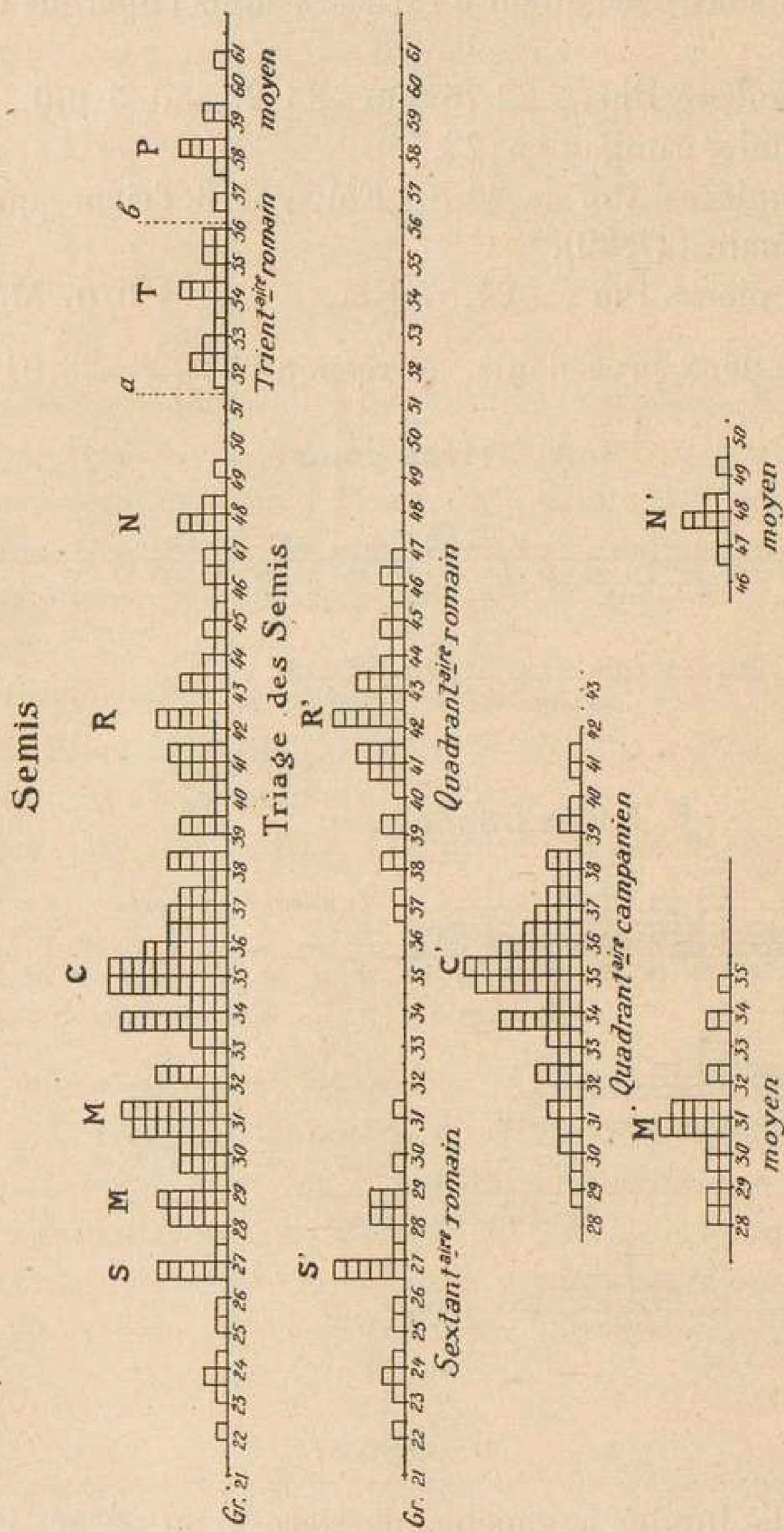


Fig. 25.

Fig. 25.

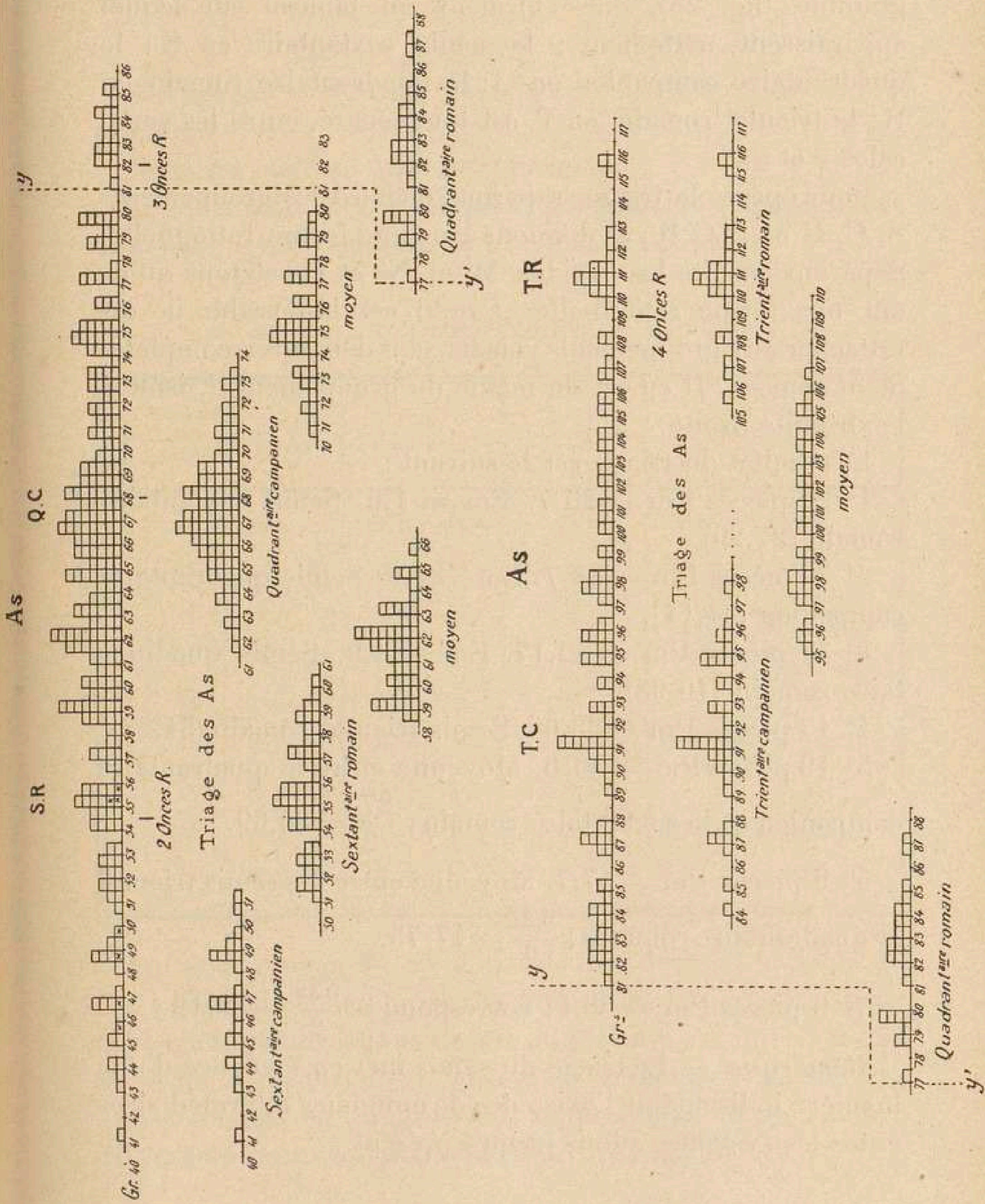


Fig. 26 (au lieu de trientaire, lisez trientaire.)

gramme (fig. 25), elles forment un tableau sur lequel apparaissent nettement : le semis sextantaire en S ; le quadrantaire campanien en C ; le quadrantaire romain en R ; le triental romain, en T, est tout séparé, entre les verticales *a* et *b*.

Pour opérer le triage, séparons d'abord les groupements S, C, R en S' C' R', et donnons-leur une forme rationnelle. Séparons ensuite les résidus M' et N' et constatons qu'ils ont une forme rationnelle et qu'il est impossible de les rattacher aux groupements voisins sans dénaturer complètement ceux-ci. Il en est de même du groupement P, isolé à l'extrémité droite.

Le résultat du triage est le suivant :

1° 23 pièces Pm = 26,7. Em = 1,6. Semis sextantaire romain (27,29).

2° 79 pièces Pm = 34,7. Em = 1,9. Semis quadrantaire campanien (34,41).

3° 37 pièces Pm = 42,17. Em = 1,9. Semis quadrantaire romain (40,93).

4° 17 pièces Pm = 53,68. Semis triental romain (54,58).

5° 19 pièces Pm = 30,6. Moyenne entre le quadrantaire campanien et le sextantaire romain ; $\frac{27\alpha}{2} = 30,69$.

6° 9 pièces Pm = 47,7. Moyenne entre les semis triental et quadrantaire romains ; $\frac{42\alpha}{2} = 47,75$.

7° 9 pièces Pm = 58,4 ; correspond à $\frac{52\alpha}{2} = 59,12$.

Remarque. — Le triage du semis met en évidence d'une manière indiscutable l'existence de monnaies intermédiaires entre les systèmes admis jusqu'à présent.

7. As.

364 pièces ¹, dont les poids s'échelonnent de 41 à 115 grammes.

Nous les classons par demi-gramme.

Les sommets des principaux groupements apparaissent nettement ; nous opérons le triage comme il suit :

AS DE LA DEUXIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRESPONDANT	D	Δ	OBSERVATIONS
1	23	110 gr. 7	109,15 = 48 α	+1,55		Triental romain.
2	35	100 gr. 45	100,06 = 44 α	+0,39	4 α	Em = 2.6
3	38	91 gr. 13	90,96 = 40 α	+0,17	4 α	Triental campanien.
4	26	82 gr. 10	81,86 = 36 α	+0,24	4 α	Em = 2.7 = 3‰ Quadrantaire romain.
5	38	74 gr. 95	75,03 = 33 α	-0,08	3 α	
6	82	67 gr. 37	68,22 = 30 α	-0,85	3 α	Quadrantaire campanien. Em = 2 = 3‰
7	49	61 gr. 50	61,40 = 27 α	+0,10	3 α	
8	48	55 gr. 20	54,58 = 24 α	+0,62	3 α	Sextantaire romain.
9	24	46 gr. 80	47,75 = 21 α	-0,95		

Le poids moyen 46,80 n'excède que de 1,32 le poids de l'as sextantaire campanien de 20α ; nous le faisons cependant correspondre à l'as de 21α auquel il n'est inférieur que de 0,95. Ainsi classé, il fait partie d'une série de sept as qui se suivent en progression arithmétique de raison 3α ; cette série sera complétée plus loin par l'as de 18α.

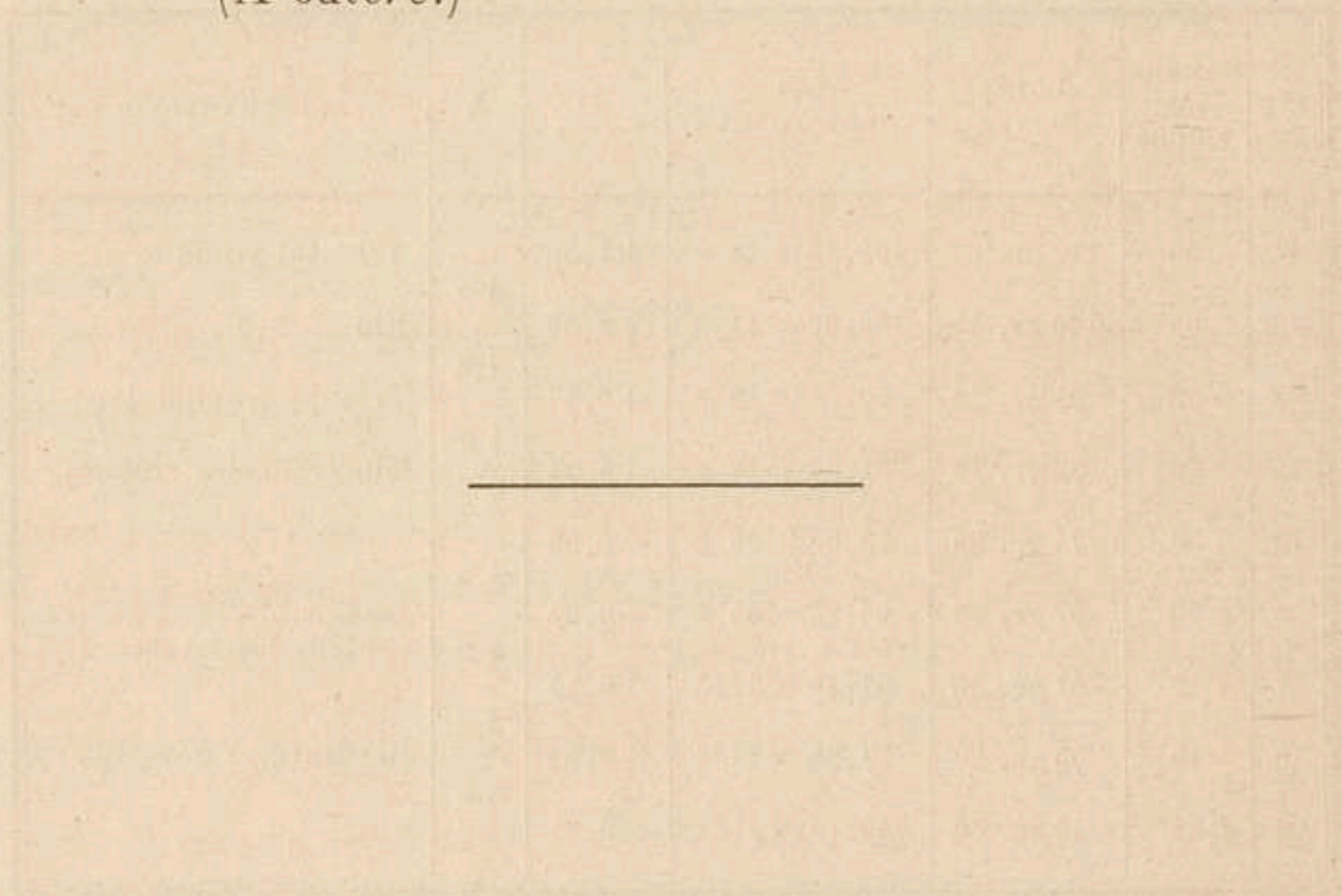
1. Nous négligeons un as demi-libral campanien de 132,7.

Le groupement de l'as de 21α est d'ailleurs peu satisfaisant; l'idée peut venir de le dédoubler.

De même on pourrait trouver entre l'as quadrantaire campanien et l'as sextantaire romain deux intermédiaires au lieu d'un; on pourrait aussi affecter à l'as 51α les trois pièces de l'extrémité droite du tableau. Nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons opéré le triage en réduisant au minimum le nombre des groupements.

Commandant LACHAUSSÉE.

(*A suivre.*)



RÉCENTES ACQUISITIONS
DU CABINET DES MÉDAILLES

LE ROYAL D'OR DE CHARLES VII

Pl. V

ROYAL D'OR ¹

✠ K̄AROLVS ✠ DEI ✠ GRA ✠ FR̄ANCORV (ou FR̄ANCORV)
✠ REX. Le roi debout de face, couronne en tête, les cheveux
en bandeaux sur les tempes, tenant deux sceptres courts,
vêtu de la robe royale sur laquelle est jeté le manteau à
collet et bordure fleurdelisés — sur un champ de fleurs de
lis sans nombre (armes de France ancien). Grènetis au
pourtour (ou cercle et grènetis).

R. ✠ X̄PC ✠ VINCIIT (ou VIRCIIT) ✠ X̄PC ✠ R̄GN̄AT
(ou R̄GR̄AT) ✠ X̄PC ✠ INP̄ER̄AT (ou INP̄ER̄AT). Croix
figurée par une ligne pleine entre deux lignes moins
épaisses, rosace en cœur; les quatre bras, recroisettés par
une triple ligne servant de base à un fleuron qui se compose
d'une feuille trilobée vue de face entre deux feuilles vues
de profil — dans une rosace double quadrilobée ayant des
fleurs de lis posées contreval ² aux angles rentrants et can-

1. Sur le royal de Charles VII, voy. Comte de Castellane, dans *Ann. de la Soc. fr. de numism.*, 1893, p. 268 et suiv.

2. C'est-à-dire la tête dirigée vers le centre (centripètes).

tonnée de quatre couronnes posées contremont¹. Grènetis au pourtour (ou cercle et grènetis).

Les variétés de dessin sont nombreuses, en raison sans doute de ce que le pouvoir central était désorganisé par la guerre ; on ne dirait pas que des patrons uniformes aient été envoyés comme d'ordinaire aux maîtres des Monnaies, et il est même possible que certains de nos exemplaires proviennent d'officines temporaires à peine tolérées.

Tantôt la tête du roi vient couper la légende et tantôt elle reste en deçà du grènetis (*n^{os} et fig. 1, 6*) ; c'est parfois une tête large et sculpturale, mais quelconque (*fig. 8*), ou allongée et plus expressive (*fig. 2*), ailleurs une petite tête (*fig. 3, 5, 7*) et même une petite tête vieillotte et sénile (*fig. 6*) ; elle est bien dégagée ou enfoncée dans les épaules (*fig. 11*).

Généralement, Charles VII tient un sceptre fleurdelisé de la main droite et un sceptre feuillu de la gauche² ; mais il peut tenir aussi des sceptres lotiforme et fleurdelisé (*fig. 2*) ; un sceptre fleurdelisé et un autre au bâton accosté de quatre cercles (*fig. 3*, Montpellier) ; deux sceptres fleurdelisés (*fig. 8*) ; enfin une main de justice faisant à droite ou à gauche le pendant d'un sceptre à feuilles d'ache (ancien fonds). L'inclinaison de ces sceptres varie.

Bien que la figure doive partout être dite de face, la plus complètement de face est celle du n^o 2 (*fig.*), tandis que certaines autres sont légèrement contournées (anc. fonds 24, *fig.*) comme les statues de saints de l'époque.

Le manteau jeté par-dessus la robe a un collet et une bordure fleurdelisés³ ; il arrive que, au lieu de le rabattre,

1. C'est-à-dire le sommet à l'extérieur.

2. L'Ordonnance (Saulcy, *Doc. inéd.*, p. 82) dit : « En une main un sceptre, en l'autre main un baston où il aura une fleur de lis dessus le bout en hault. »

3. Sur la *fig. 3*, le collet est orné d'une ligne d'annelets et d'une ligne de besants, la bordure de besants.

on en découvre la bordure à droite et à gauche, et ce revers est entièrement semé d'ornements en Ψ ¹ (*fig. 1, 6*), ce que les catalogues appellent « manteau vairé ».

La robe est dessinée par des traits verticaux, et on n'en voit que la partie inférieure ; ou bien le manteau est jeté en draperie transversale et on voit la robe au-dessus et au-dessous (*fig. 2, 3*).

Le champ est semé de fleurs de lis sans nombre, armes de France ancien, qu'on ne reverra plus en numismatique que sur l'essai du lis de Louis XIV et sur les monnaies de la deuxième Compagnie des Indes.

Au revers, la petite rosace centrale varie de forme ; elle est en général arrondie, quelquefois à quatre pointes (*fig. 1, 10*). Les fleurons de la croix, encadrés par deux feuilles retombant de profil, ont un lobe pointu entre deux spirales (*fig. 1, 2, 6, 7*) ou trois lobes circulaires (*fig. 21, 24, anc. fonds*) ou lancéolés (*fig. 4*), ou un seul lobe en forme de disque (*fig. 8*).

Dans les légendes, la croisette initiale peut précéder ou suivre le sceptre, et il n'y a pas toujours de croisette (*fig. 7, 10*). La ponctuation n'est rien moins que constante.

Le titre de cette espèce ne fut jamais affaibli légalement, mais l'aspect varié du métal montre que la fabrication en fut assez relâchée ; aussi a-t-on prescrit des différents pour distinguer les émissions, contrairement à l'usage de n'employer les différents qu'aux changements de titre.

Les quatre émissions de royaux ont été étudiées par M. de Castellane. Les exemplaires récemment acquis par le Cabinet de France sont les suivants :

1. Qu'il ne faut pas confondre avec les fleurs de lis de la bordure du droit.

I. — *Émission du 9 octobre 1429.* — *Sans différent.* — *Poids légal : (64 au marc) 3 gr. 82.*

1 (20 a). Point sous la 2^e lettre, $\overline{\text{A}}$ (au revers, le p est omis ; on lit : $\text{X}\overline{\text{A}}\text{X}\text{VIR}\overline{\text{A}}\text{IT}$). — *Romans.* — Ponctuation \circ R. \times . — Poids : 3 gr. 75.

2 (20 b). Point sous la 3^e lettre, R, $\overline{\text{A}}$. — *Montélimar.* — On lit : $\text{FR}\overline{\text{A}}\text{R}\overline{\text{A}}\text{RV}$. Ponctuation du modèle. — Poids : 3 gr. 70.

3 (20 c). Point sous la 4^e lettre, Θ , $\overline{\text{V}}$. — *Montpellier.* — Au lieu de la croisette initiale, la figure aux quatre croisants¹ ; les $\overline{\text{A}}$ ne sont pas barrés, et le dernier mot est écrit $\text{INP}\overline{\text{A}}\text{RR}\overline{\text{A}}\text{IT}$. — Ponctuation \circ R. \circ . — Poids : 3 gr. 75.

4 (21 a). Point sous la 8^e lettre, $\overline{\text{D}}$, $\overline{\text{I}}$. — *Poitiers.* — $\overline{\text{A}}$ non barrés. Ponctuation \times R. \times . — Poids : 3 gr. 50.

5 (25 a). Point sous la 10^e lettre, $\overline{\text{I}}$, $\overline{\text{X}}$. — *Limoges.* — $\overline{\text{A}}$ non barrés. Ponctuation du modèle. — Poids : 3 gr. 62.

6 (25 b). Point sous la 11^e lettre, $\overline{\text{C}}$, $\overline{\text{P}}$. — *Saint-Pourçain.* — Ponctuation \times R. \times . — Poids : 3 gr. 77.

7 (25 c). B à la fin de la légende. — *Bourges.* — Les $\overline{\text{A}}$ non barrés ; RX pour $\text{R}\overline{\text{A}}\text{X}$. Ponctuation : néant au droit ; sautoirs au revers. — Poids : 3 gr. 70.

8 (26 a). Θ (ouvert par en bas) à la fin de la légende. — *Orléans.* — RX pour $\text{R}\overline{\text{A}}\text{X}$. Ponctuation : R. •. — Poids : 3 gr. 75.

9 (26 b). Θ (au-dessous, anneau) à la fin de la légende. — Autre, d'*Orléans.* — RX pour $\text{R}\overline{\text{A}}\text{X}$. Ponctuation \star . R. \star . — Poids : 3 gr. 77.

10 (28 a). En finale au droit \oplus . — *Atelier incertain.* — $\overline{\text{D}}\overline{\text{I}}$ pour $\overline{\text{D}}\overline{\text{A}}\overline{\text{I}}$. Ponctuation : R. \cdot . — Poids : 3 gr. 72. — Il existe une autre émission, du même atelier, avec les $\overline{\text{A}}$ non barrés et la ponctuation par les deux fleurons superposés au droit et au revers.

1. Cf. l'écu de Charles VI, dans *Rev. num.*, 1911, p. 103, n° 19.

II. *Émission du 5 avril 1431 n. st. — Point plein entre la croisette et la légende. — Même poids.*

11 (36 a). Point (creux) sous la 6^e lettre, η . — *Tours.* — $\sigma R \bar{A} \bar{C} I \bar{A}$ au lieu de $\sigma R \bar{A}$ et R au lieu de R $\bar{A} X$. Ponctuation : \mathcal{R} . : une fois, puis \mathcal{X} (il existe un autre exemplaire avec \mathcal{X} au droit et au revers). — Poids : 3 gr. 76.

12 (37 a). Point sous la 11^e lettre, ρ . — *Saint-Pourçain.* — Les π non barrés. Ponctuation $\star \mathcal{R} \star$. — Poids : 3 gr. 75.

III. *Émission du 15 septembre 1431. — Point creux entre la croisette et la légende. — Poids légal : (70 au marc) 3 gr. 49.*

Pas de pièce à ajouter aux deux exemplaires, de Montpellier, que possède le Cabinet.

IV. *Émission du 4 décembre 1431. — Point plein après la croisette, comme à la seconde émission. — Poids légal : (64 au marc) 3 gr. 82.*

Les royaux de cette émission ne peuvent se distinguer de ceux de la seconde, à part tout au plus celui d'Angers, qui présente à la place du point d'atelier un cœur ¹, puisque la même marque se rencontre à Angers sur le blanc au κ , qui est contemporain de la quatrième émission, et aussi le royal de Beauvais, qui n'a pas de différent, mais dont l'atelier venait seulement d'entrer en activité ².

A. DIEUDONNÉ.

1. Sur les royaux présentant des particularités de ce genre, voy. *Bulletin Serrure*, 1891-92, p. 175 (D^r Farge); p. 206 (Castellane); — *Proc.-verb. de la Soc. fr. de numism.*, 1910, p. 11 (Puig). Mais pour les royaux de Tours (fleur de lis) qui n'a pas de différent (1^{re} émission?) et de la Rochelle (étoile, coll. Babut), on ne peut tirer la même conclusion que pour Angers.

2. Comte de Castellane, dans *Gazette numism.*, 1897.

LA MONNAIE DE FIGEAC

Pl. VI

L'édifice que nos photographies représentent sous un double aspect : le côté méridional (pl. VI), celui de la *loggia*, de beaucoup le plus intéressant; le côté septentrional (ci-contre), nouvellement restauré par l'Administration des Beaux-Arts, sous la direction de M. Magne, inspecteur général des monuments historiques, est situé à Figeac (Lot). M. L. Cavalié, principal de collège en retraite, y a consacré dans *La Quinzaine du Quercy* un article dont il a bien voulu nous permettre d'extraire les passages suivants :

« On peut se demander d'abord pourquoi ce précieux reste d'architecture médiévale est désigné, depuis bien longtemps, dans le langage populaire sous le nom d'*Hôtel de la Monnaie*.

« Les doutes, à l'égard de sa destination, se dissipent singulièrement si on veut considérer que :

1° Cette maison ne figure nulle part dans les vieux terriers de Figeac (Gache d'Ortabadial notamment) de 1450 à 1550; une telle omission permet aisément de croire que cet immeuble était affecté à un service public, et, par suite, exonéré de l'impôt foncier;

2° Les maisons voisines, dépourvues de tout caractère artistique, sont décrites, dans les mêmes terriers, dont le texte est roman, comme confrontant avec l'*Obrieyra de la Moneda*. »

Suit un exposé de l'histoire de l'atelier monétaire de Figeac sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. M. Cavallié continue :



« Le plan du monument est un rectangle de 11 mètres sur 17 m. On ignore la date exacte de sa construction, mais d'après sa forme générale très simple et son caractère architectural, il doit assurément appartenir à l'architecture

dite gothique. On remarque, en effet, que toutes les ouvertures sont en tiers point, et qu'il ne s'y rencontre qu'une seule arcature en plein cintre : c'est un arc de décharge destiné à isoler le foyer en matériaux réfractaires et à porter la souche d'une grande cheminée qui se termine, sur le côté oriental, par une élégante tourelle octogonale que couronne un clocheton.

« Mutilé par le temps et l'incurie des derniers siècles, ce monument fut-il construit, à l'origine, spécialement en vue de la fabrication de la monnaie ? Il n'est guère possible de l'affirmer. Le bâtiment primitif dut sans doute subir des transformations et des accroissements, lorsqu'on décida, à une date inconnue, d'y installer un atelier monétaire.

« Après sa restauration par les soins diligents et éclairés de l'Administration des Beaux-Arts, l'édifice se compose de deux bâtiments juxtaposés que sépare un mur de refend dirigé de l'Est à l'Ouest.

« La partie méridionale, qui est la mieux conservée, a sa façade sur la rue Ortabadial ; les murs sont épais, en grès bien taillé, aux assises régulières ; les quatre arcades du rez-de-chaussée, autrefois pourvues d'auvents et de solides portes ou de treillages, ou de volets de chêne, donnent accès dans une grande salle rectangulaire au milieu de laquelle se dresse un énorme pilier, en partie hexagonal, qui supporte les maîtresses poutres du plancher neuf en sapin, qui remplace l'ancien. On a rétabli l'escalier, qui était en pierre, et logé dans une cage en maçonnerie. Deux petites portes à arc en tiers point font communiquer cette salle avec le bâtiment contigu : une disposition analogue existe au premier étage, qui renferme, à l'intérieur, une grande cheminée dont le manteau est soutenu par des colonnettes à chapiteaux ornés de figures et de grappes de raisin : ce qui constitue un des éléments décoratifs de ce

charmant Hôtel. La cheminée, qui porte encore des traces de peinture, est établie en saillie, en dehors, sur le mur oriental, afin de permettre la construction d'un coffre assez large pour le passage de la fumée, et de recevoir sous le manteau plusieurs personnes ; on y brûlait des arbres entiers, ce qui était bien nécessaire, pendant la saison d'hiver, pour réchauffer les vastes appartements qu'habitaient nos aïeux, j'oserai dire les Maîtres de la Monnaie.

« *La loggia.* — Cet étage, vraiment admirable, est éclairé au Midi par huit fenêtres, géminées sous quatre arcades dont les baies, reposant sur des colonnettes, ont les rives décorées, ainsi que les bases et chapiteaux, de moulures à profils symétriques et d'amortissements de feuillage du plus beau style. Il faut aussi considérer la combinaison des arcs de décharge qui s'appuient directement sur les piles.

« Des quatre-feuilles ou *Oculi*, d'ordonnances diverses, sont percés dans les tympanes des fenêtres.

« Par leur forme, les chapiteaux semblent rappeler le style byzantin qui, dans la période romane, fut visiblement imité dans le Quercy, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin.... notamment au cloître de Moissac (1125), aux cathédrales de Saint-Étienne de Cahors (1119), d'Angoulême (1120), de Saint-Front à Périgueux (1125)...

« D'autre part, à quoi servirent les trois ouvertures, en forme de meurtrières, que l'on voit au-dessus et dans les intervalles des portes d'entrée, et les deux autres plus grandes situées chacune sur une face latérale ? Cette combinaison si commune, avec les arcades du rez-de-chaussée, aux maisons du XIII^e siècle dans notre région, permettait, comme les *Oculi* ou œils-de-bœuf du premier étage, de laisser pénétrer un peu d'air et de lumière dans les appartements, après la fermeture des vantaux ou des volets.

« La partie septentrionale de l'édifice, qui tombait de

vétusté, et où probablement était l'atelier monétaire, a été entièrement reconstruite sur les précédentes fondations, en utilisant, pour la façade qui donne sur la place Louis Vival, des fragments de sculpture provenant de l'ancienne Mairie (xiii^e siècle), et formant six autres fenêtres d'un heureux effet, non comprises les sept fenêtres analogues des faces latérales.

« La toiture, qui protège tout l'ensemble de cette maison, est sans grande pente et couverte de tuiles creuses comme aux temps gallo-romains.

« L'Hôtel de la Monnaie est devenu, depuis quelques années, propriété de la ville : c'est, avec quelques monuments des plus remarquables, tels que : la maison du grand veneur à Cordes (1222), celle des musiciens à Reims (1240), la salle syndicale de Sens (1245), l'hôtel Jacques Cœur à Bourges (xv^e siècle), le logis Pencé à Angers (xvi^e siècle)..., un type caractéristique de notre architecture nationale, d'autant plus précieux que les éléments essentiels, ses dispositions intérieures, mode de construction des planchers, arrangement des fenêtres avec arrière-voitures et oculi, niches intérieures..., subsistent encore.

« C'est une œuvre qui doit nous être chère entre toutes, et qui mérite certainement la place d'honneur que l'Administration supérieure lui assigne parmi les monuments civils caractérisant, en France, l'art de transition du xiii^e au xiv^e siècle.

« Et maintenant, à quel usage sera réservé, dans un avenir prochain, ce rare bijou d'architecture médiévale ?

« Le rez-de-chaussée deviendra un musée lapidaire, et le premier étage de la nouvelle construction pourrait bien recevoir la Bibliothèque de la Ville, située en ce moment dans un très défectueux local de la Mairie.

« Il importe beaucoup que cette maison ait désormais une

affectation qui soit pour elle une protection définitive et qu'ainsi elle continue à attirer de plus en plus l'attention des artistes, des hommes de goût, des nombreux touristes qui visitent notre ville chaque année pendant la belle saison. »

Quant à l'histoire des émissions de l'atelier monétaire de Figeac, M. Cavalié l'a résumée sur des documents consultés par lui aux Archives de la Mairie ou à celles de la Préfecture. Outre les textes signalés soit par Chaudruc de Crazannes, *Notice sur un piedfort inédit frappé à Figeac par le Prince Noir* (dans *Rev. num.*, 1839), soit par M. P. Bordeaux, *Le sceau des monnayeurs de Figeac*, § II (dans *l'Annuaire de la Soc. fr. de numism.*, 1895), il y a lieu de mentionner les suivants que nous devons à M. Cavalié :

Le 22 mars 1354, les gardes de la Monnaie de Figeac sont : Guillaume Crassac et Guillaume Blanc.

Le 3 mars 1355, les changeurs du Rouergue, *campsores Ruthenæ*, contractent l'obligation devant Betalho, maître général des Monnaies du roi, de porter dans certains délais trois mille mares d'argent, en billon, à la Monnaie de Figeac, dont le maître s'appelle Canhac (lequel semble avoir été propriétaire du château en ruines situé en face du château Guary-Delpech, à Caniac, paroisse de Saint-Dau).

Gondali, maître de la Monnaie de Figeac, est cité parmi les témoins dans un acte reçu par Pierre Dujol, notaire, le 20 décembre 1373.

Petrus de Augiero, jurator Monetæ regiæ, villæ Figiaci et Johannes Pailhassa, campsor, figurent comme témoins dans un acte du 19 septembre 1430, reçu par maître Sicard Pradalis, notaire royal.

Des travaux de MM. de Crazannes, Poey d'Avant¹, P. Bordeaux, Cavalié, joints aux articles du comte de Cas-

1. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. II, p. 108.

tellane sur Figeac à propos de Fontenay-le-Comte¹ et de Fouras², et de L. M. Hewlett à l'occasion du monnayage anglo-français³, on peut tirer le résumé qui suit :

L'atelier de Figeac n'a pas frappé monnaie aux époques mérovingienne et carolingienne, ni même probablement à l'époque féodale.

Après l'année 1301, les rois de France ont frappé à Figeac, mais, en l'absence de toute marque distinctive, il est impossible de reconnaître les produits de cet atelier dans la masse des monnaies royales.

Édouard III, roi d'Angleterre, et le Prince Noir ont frappé à Figeac, comme ducs d'Aquitaine, des monnaies dont le différent est un F⁴, comme il était un A pour Agen, un B pour Bordeaux, etc... Cet F est placé soit dans le champ, soit en fin de légende au revers. On a voulu lire *Francie* ou *Filius*, mais seule l'interprétation par une lettre d'atelier convient à tous les cas ; celui de Fontenay-le-Comte a été proposé, mais, outre que cette ville, alors peu importante, ne paraît pas avoir frappé de monnaie avant le xv^e siècle, L. M. Hewlett nous affirme que les comptes ne peuvent convenir qu'à une localité du bassin de la Garonne.

Dans la deuxième période de la guerre de Cent Ans, Figeac resta aux Français, c'est-à-dire au dauphin Charles. L'atelier fonctionna avec des intermittences⁵, de 1422 à 1442 environ. On sait que le dauphin ne l'avait pas créé de sa volonté propre et le tolérait plutôt pour empêcher les habitants de passer aux Anglais ; il n'est pas nommé dans

1. *Fontenay-le-Comte, atelier de Charles VII, régent puis roi*, dans *Bulletin de numism.*, t. III, 1896, p. 177.

2. *Le différent de l'atelier de Fouras sur les monnaies de Charles VII, régent puis roi*, dans *Rev. num.*, 1894.

3. *Num. Chron.*, 1906, p. 290 et 1908, p. 109.

4. Liste dans Poey d'Avant, P. Bordeaux, Hewlett.

5. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. III, p. 19, 46, 91, 96.

les commissions données par lui à Jean de Serre et André de Villeneuve; néanmoins il est certain que des monnaies y furent frappées. Par malheur, il a été impossible jusqu'ici d'identifier ces pièces. Il existe seulement des monnaies de Charles dauphin avec un ƒ de cette forme, que M. de Castellane attribue à Fouras, atelier voisin de la Rochelle; et d'autres avec un petit ƒ gothique cursif¹, que le même auteur croit de Fontenay-le-Comte à cause de leur présence dans une trouvaille de la Sarthe et pour des raisons de style.

L'atelier de Figeac n'a pas été rouvert après 1442.

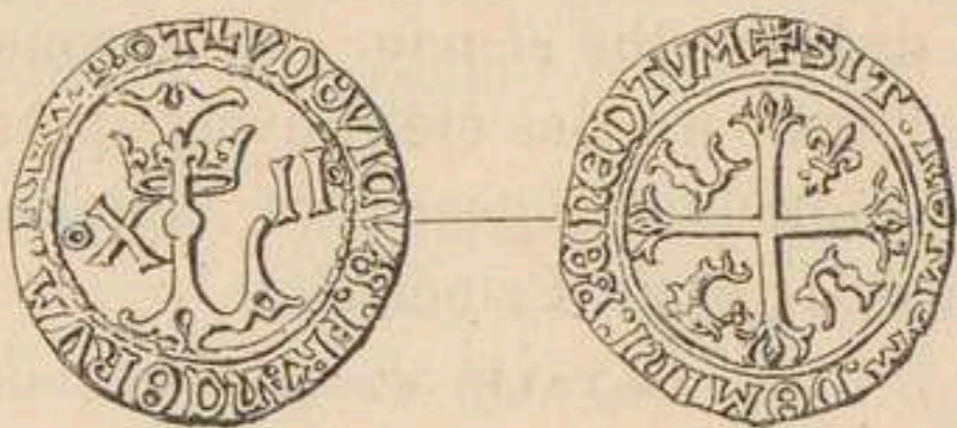
Les seules monnaies figeacoises connues sont donc celles d'Édouard III et du Prince Noir².

L. CAVALIÉ ET A. DIEUDONNÉ.

1. Poullain a dit que l' ƒ gothique cursif était la marque de Figeac, mais on sait combien les assertions de cet érudit sont sujettes à caution.

2. Nous réservons notre opinion sur le n° 157, du Catal. de la coll. Rignault par Delombardy, demi-blanc avec **F** (?) final, de mars 1426.

LE DIZAIN DE LOUIS XII POUR LE DAUPHINÉ



L'ordonnance royale donnée à Blois le 3 février 1512 (*n. st.*) prescrivait de cesser la fabrication des grands blancs de 12. d. t¹, et ordonnait de forger et battre « au lieu d'iceux » trois nouvelles espèces de billon : des gros deniers (Hoff. 24) ayant cours pour 2 s. 6 d., des « demys desdits » gros deniers (Hoff. 25) valant 15 d. t., et des grands blancs *Ludovicus* (Hoff. 39) ayant cours pour 10 d. t. Les documents publiés par Saulcy nous apprennent que ces derniers blancs étaient à 4 d. de loi A. R., à 2 gr. de remède, et de 7 s. 8 d. et demi (92 1/2) de poids au marc de Paris².

L'ordonnance dit expressément que les ateliers de Provence et de Dauphiné devaient prendre part à l'émission de ces nouvelles espèces. Et nous savons en effet, par les documents de l'époque, que la seule monnaie ouverte en Dauphiné, celle de Grenoble, si elle ne frappa ni gros, ni demi-gros, a battu des blancs de 10 d. t. sous les maîtrises

1. Il s'agit des douzains au porc-épic frappés en vertu de l'ordonnance royale donnée à Blois le 19 novembre 1507.

2. Saulcy, *Documents monétaires*, t. IV, p. 119.

de Gérard Chastaing et de son successeur Antoine Vagnon.

Dès 1854, J. J. A. Pilot, archiviste de l'Isère, avait reproduit dans le *Bulletin de la Société de Statistique* de ce département ¹ le fac-simile d'une empreinte de grand blanc de 10 d. t. frappée par Antoine Vagnon, empreinte jointe à une ordonnance transcrite sur un registre de l'ancienne Chambre des Comptes du Dauphiné. Cette empreinte — nous nous en sommes assuré — est absolument conforme à l'original ; mais, par une inadvertance bizarre, Pilot se trompa en en écrivant la description, et son erreur fut plus tard répétée par Saulcy qui copia le texte de Pilot ² sans prendre garde au dessin gravé sur la planche jointe au *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère* ³.

Quant à Hoffmann, il n'eut évidemment pas connaissance du travail de Pilot quand il recueillit les matériaux de son ouvrage sur *Les monnaies royales de France*, car s'il mentionna ce grand blanc ou dizain pour le Dauphiné, la figure de revers qu'il fit graver (pl. XLV, n° 40) d'après un dessin de Fougères, et qui représente une croix feuillue cantonnée de deux lis et de deux dauphins, est totalement inexacte.

On sait qu'il existe deux variétés de dizains à l'L et qu'elles sont caractérisées par des légendes différentes au droit.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer un exemplaire de chacune des deux variétés du dizain frappé en Dauphiné.

Le premier provient de la trouvaille de Linars et faisait partie de la collection de M. le C^{nt} de Kessling avant

1. Année 1854, t. II, p. 350-51. Cet article est resté inconnu de M.M. Engel et Serrure qui ne le mentionnent pas dans leur *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*.

2. V. *Documents monétaires*, t. IV, p. 128.

3. Nous devons communication de ce volume à l'obligeance de M. Vallentin du Cheylard, auquel nous sommes heureux d'adresser nos remerciements.

d'entrer dans la nôtre. Il a déjà été décrit, mais d'une façon inexacte, dans les *Procès-Verbaux de la Société française de numismatique* ¹.

+ LVDOVICVS. DEIG[R̄]. FR̄R̄O[O]. R. G°

grande L passée dans une couronne et accostée des chiffres ° X et II °

+ SIT : N[OM]EN : DOMINI [BEN]EDITVM

croix feuillue cantonnée aux 1 et 4 d'un L, au 2 d'un lis, et au 3 d'un dauphin. Un gros point dans chacun des quatre angles, sous le meuble du cantonnement.

La frappante similitude du style nous fait croire que cette pièce a dû être copiée sur le dizain frappé à Lyon. Ceci n'a rien de surprenant, puisque l'atelier lyonnais était le plus rapproché de celui de Grenoble.

Le G qu'on remarque à la fin de la légende du droit est le différent de Gérard Chastaing, ancien maître particulier de Romans, nommé pour dix ans maître de l'atelier de Grenoble par lettres royales du 11 juin 1510. La rose, différent habituel de l'atelier grenoblois, ne figure point sur cette espèce; on a sans doute estimé que le dauphin du revers en indiquait suffisamment la provenance, puisque les trois autres monnaies du Dauphiné étaient fermées. Il en fut de même sous la maîtrise d'Antoine Vagnon; seul le différent personnel de ce maître ° A ° paraît sur les monnaies de sa fabrication ².

Nous ignorons la provenance de notre seconde variété de dizain qui diffère notablement de la première par le style des lettres; cette fois, le tailleur n'a plus copié l'atelier de Lyon. La légende du droit, nous l'avons déjà dit, est différente elle

1. Année 1906, p. xxxviii.

2. Exemple : l'écu d'or au porc-épic de l'ancienne collection Castellane, n° 474 du catalogue.

aussi; elle porte : + LVDOVICVS FR̄ANCORVM. REX 6. Enfin, au revers, les gros points signalés dans les angles de la croix n'existent plus sur cette deuxième variété.

Les documents publiés par Sauley nous apprennent que Gérard Chastaing frappa ces grands blancs dizains deux jours seulement, les 13 septembre 1512 et 13 mars 1513 (*n. st.*), et que le total de la frappe ne dépassa pas 70 marcs, soit 6475 pièces, sur lesquelles 6 furent mises en boîtes. Ces boîtes furent apportées à la Chambre le 24 février 1519 (*n. st.*) en même temps que celles d'Antoine Vagnon, et elles furent toutes ensemble jugées le 6 août 1520¹.

Le grand blanc dizain reproduit par Pilot dans le *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère* était de l'ouvrage d'Antoine Vagnon, nommé pour dix ans, le 6 juillet 1513, après la démission de Gérard Chastaing. Antoine Vagnon frappa seulement 31 marcs, soit 2867 pièces, de blancs de 10 d. t., sur lesquels 3 pièces furent mises en boîtes.

On peut donc conclure que les dizains de Louis XII pour le Dauphiné resteront toujours des pièces assez rares.

D^r BAILHACHE.

1. Sauley, *Documents*, t. IV, p. 120, 121, 132, 169, 179.

LES
ARMOIRIES DES EMPEREURS LATINS
DE CONSTANTINOPLE

On sait que les armoiries des empereurs latins de Constantinople consistent en un écu *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre besants du même, chargés d'une croixette de gueules et accompagnés chacun de quatre croisettes d'or*¹. C'est ainsi, du moins, qu'elles sont le plus ordinairement blasonnées. On remarque, sur les monuments, quelques variantes. Les principales ont rapport au nombre des croisettes qui accompagnent les besants. Il n'y en a que deux, placées vers la pointe de l'écu, sur le sceau armorial dont se servait Philippe de Courtenay, fils de Baudouin II, du vivant de son père². Ailleurs, comme sur le sceau équestre du même Philippe, devenu empereur titulaire (*fig. 1*), on trouve, autour des besants, quatre croisettes dans les cantons du chef, qui sont à peu près carrés, et trois seulement dans les cantons de la pointe, qui sont triangu-

1. Quelquefois les branches des croisettes s'élargissent à leur extrémité. Les besants sont souvent limités par une double ligne circulaire qui forme comme un anneau.

2. Exemplaires de 1263 et 1268 (Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert 391, pièce 598. Sceaux de la Flandre, aux Archives nationales, n° 48. G. Schlumberger, *Sceaux et bulles des empereurs latins de Constantinople*, dans le *Bulletin monumental*, 1890, p. 20, 21, et pl. III, n° 6).

Olivier de Wrée (*Genealogia comitum Flandriae*, pl. XXVIII) reproduit un sceau semblable à celui-ci, mais où les besants sont entourés de croisettes : quatre dans chaque canton du chef, trois dans chacun de ceux de la pointe.

lares¹. Il faut voir là un exemple de cette adaptation du décor héraldique à la forme des surfaces à décorer, qui se

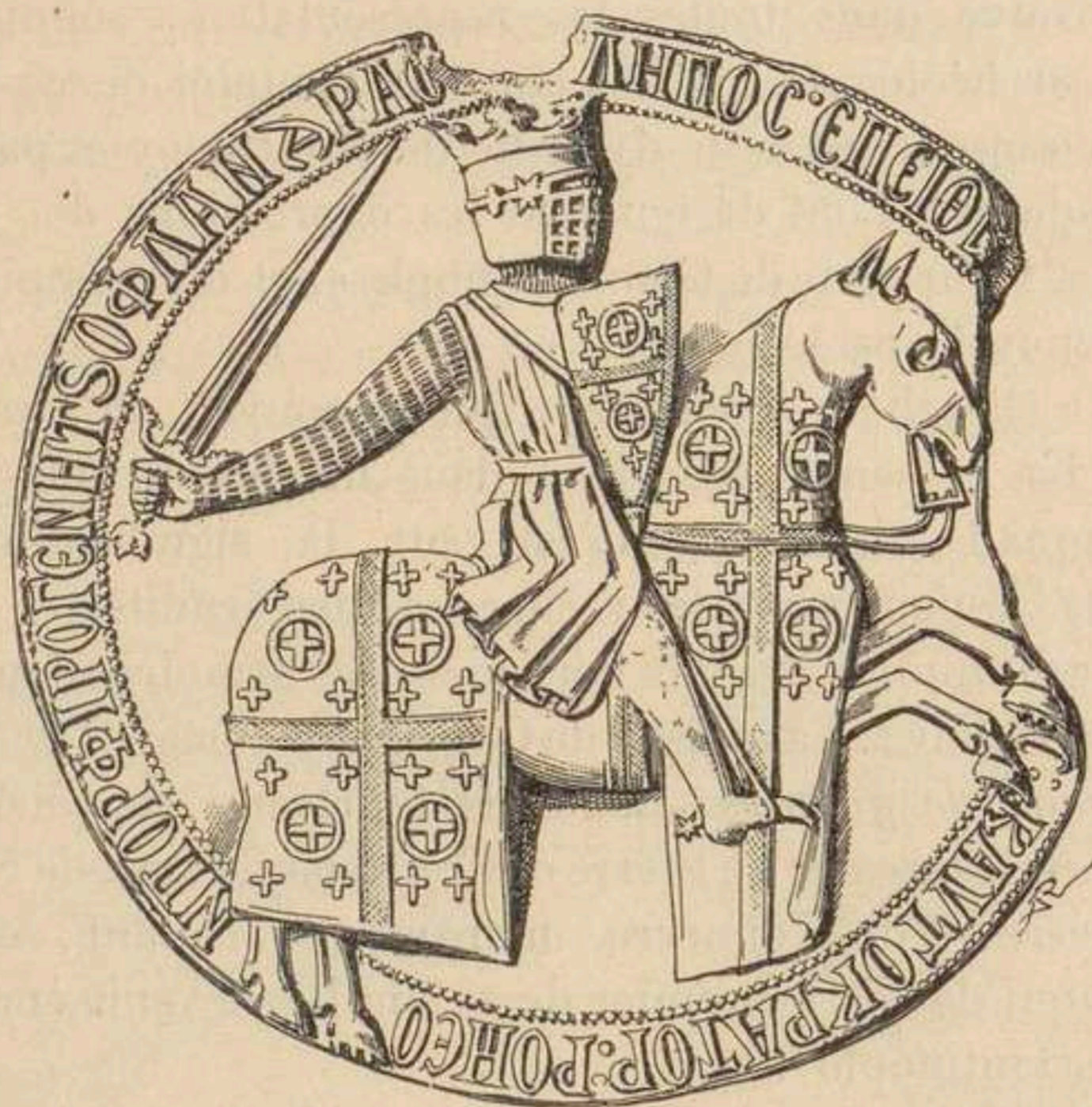


Fig. 1.

1. Sur le sceau et le contre-sceau de Catherine de Courtenay, impératrice titulaire de Constantinople, femme de Charles, comte de Valois (1292, 1302 et 1304), l'écu porte, autour des besants, quatre croisettes dans les cantons du chef, trois seulement dans ceux de la pointe (Collection de sceaux des Archives nationales, n° 11830. Sceaux de la collection Clairambault, n° 2744. Sceaux de la Bourgogne, aux Arch. nat., n° 19. *Trésor de numismatique et de glyptique, Grands feudataires de la couronne de France*, pl. IV, fig. 5. G. Schlumberger, *Sceaux et bulles des empereurs latins*, p. 23 et pl. VI). Le contre-sceau, du type équestre, dont se servait Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Constantinople, en 1280, 1282 et 1283, présente la même réduction dans la décoration de l'écu (fig. 1) ; mais sur la housse du cheval, le champ n'étant pas rétréci vers le bas, il y a quatre croisettes autour des besants, dans chacun des quatre cantons (Bibl. nat., *Mélanges Colbert* 391, n° 599, Collection des Arch. nat., n° 11829. Sceaux de la Bourgogne, n° 18). Cf. G. Schlumberger, *op. cit.*, p. 21 et pl. IV ; A. Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne* (sous presse), p. 5.

L. Blancard (*Iconographie des sceaux et bulles des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 28, n° 20 et pl. XIII, n° 4) a décrit et reproduit inexactement un exemplaire de ce sceau qu'il attribuait à Philippe de Tarente, fils du roi de Naples, Charles II d'Anjou. Il a pris les croisettes pour des fleurs de lis.

reconnaît dans un grand nombre de monuments du moyen âge. La croix cantonnée de besants chargés d'une croisette, se retrouve dans toutes les représentations connues.

Les archéologues qui ont constaté l'emploi de ce blason par les empereurs de la dynastie de Courtenay et par leurs descendants¹, l'ont désigné par les expressions d'« armoiries des Courtenay de Constantinople », et d'« armoiries de Courtenay-Constantinople² ».

On a cherché à déterminer quelle pouvait en être l'origine. La présence des croix dans un blason de croisés s'expliquait aisément. C'est sur la signification des besants³ qu'ont porté les recherches des érudits.

On adit que les besants dérivait des armoiries familiales des Courtenay⁴. La maison de Courtenay portait *d'or à trois tourteaux de gueules*. Les trois tourteaux se voient, dès 1184, sur les sceaux de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, marquis de Namur, celui-là même qui devait, le premier de sa famille, devenir empereur de Constantinople⁵.

Les tourteaux et les besants sont identiques quant à la forme; ils ne diffèrent que par l'émail; les besants sont de

1. Les princes d'Anjou-Sicile, héritiers des prétentions des Courtenay au trône impérial. Voir Schlumberger, *op. cit.*, p. 27-29.

2. Douët d'Arcq désigne à tort ce blason comme celui de Jérusalem (*Inventaire de la collection de sceaux des Archives de l'Empire*, n° 11829, 11830).

3. Il est à remarquer que les besants des armoiries de Poitiers se trouvent, exceptionnellement, chargés d'une croisette, sur le sceau d'Aimar, fils du comte de Valentinois (1257), comme ils le sont habituellement dans le blason des empereurs de Constantinople (Collect. des Arch. nat., n° 613. Cf. J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné*, p. 239, n° 618).

4. F. Hauptmann, *Die Wappen in der Historia minor des Matthäus Parisiensis*, dans le *Jahrbuch der K. K. heraldischen Gesellschaft « Alder »*, nouvelle série, t. XIV, 1908, p. 36.

5. Sceaux de 1184, 1190, 1193, 1199, 1205, 1210, 1213 (Bibl. nat., Latin 5480, p. 459; Français 20369, fol. 5 bis, 7; Pièces originales 891, n° 76, 892, n° 83; Clairambault 646, fol. 73. Collect. de sceaux des Arch. nat. n° 506, 508, 863, 864. Sceaux de la Bourgogne, n° 41, 42, 115). Cf. Du Bouchet, *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay*, Preuves, p. 13-15.

métal : or ou argent ; les tourteaux sont de l'une des couleurs héraldiques. Il semblerait légitime de penser que les besants de Constantinople dérivent des tourteaux de Courtenay, par simple changement d'émail.

Mais cette conjecture ne saurait prévaloir contre un fait patent.

Une bulle en plomb de Henri d'Angre, deuxième empereur latin de Constantinople, qui régna de 1206 à 1216, porte, au revers, un écu à la croix cantonnée de quatre besants chargés d'une croix (*fig. 2*)¹. Cette bulle fait partie

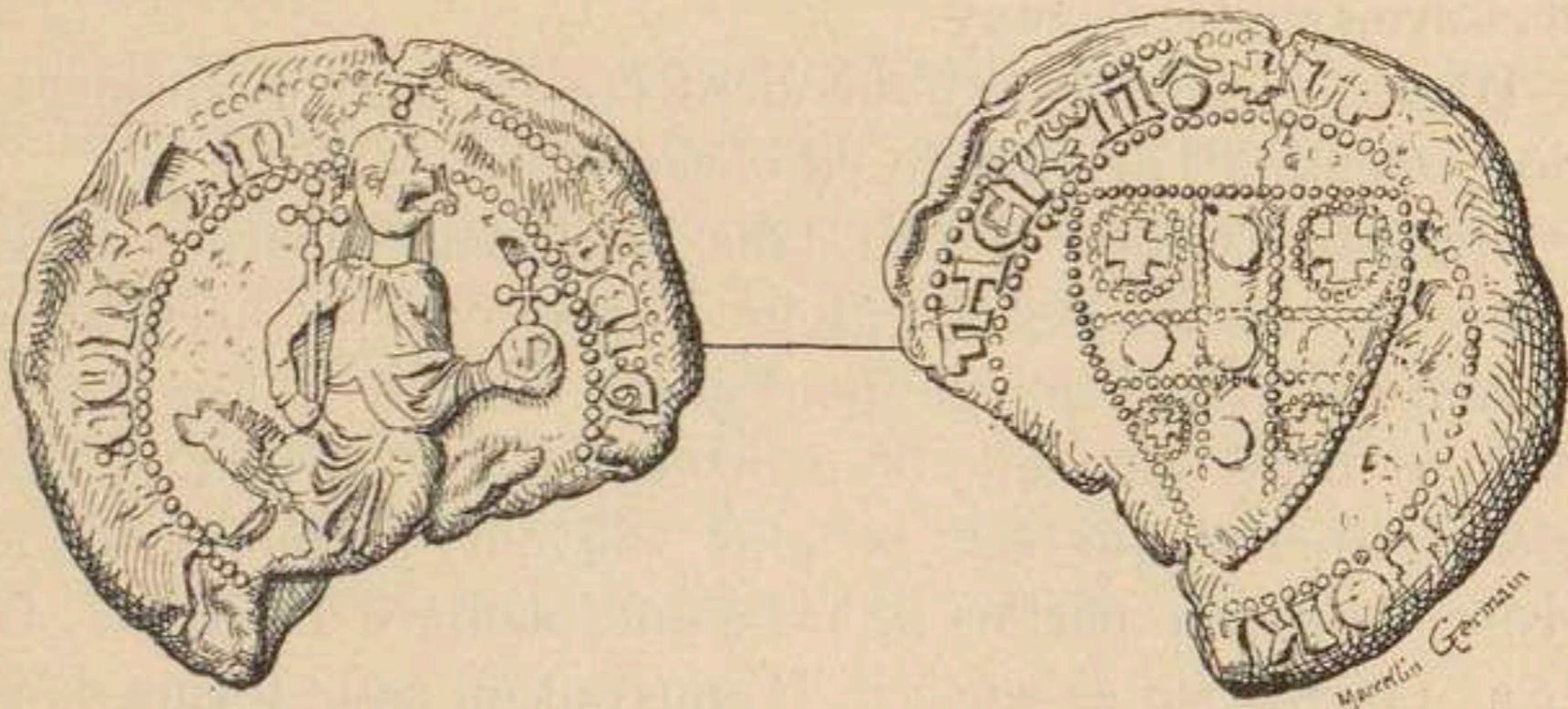


Fig. 2.

de la précieuse collection de M. G. Schlumberger ; elle a été publiée et décrite par ce savant dans la *Revue numismatique*².

Henri d'Angre³ appartenait à la dynastie de Hainaut ; il était le fils puîné de Baudouin, comte de Hainaut, et de

1. La grande croix est, elle-même, chargée de cinq besants ou tourteaux.

2. *Un nouveau sceau de l'empereur latin Henri I^{er} d'Angre de Constantinople*, dans la *Revue numismatique*, 1901, p. 396 et s. — Je prie M. Schlumberger d'agréer mes remerciements respectueux pour l'obligeance qu'il a eue de me permettre d'examiner la bulle de Henri d'Angre.

3. Le surnom de ce prince provient du nom d'un bourg appelé Angre (Hainaut, arrondissement de Mons, canton de Dour) qui lui avait été donné en apanage (Gislebert de Mons, *Chronicon Hanoniense*, dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXI, p. 509. Cf. Henri d'Outreman, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, p. 528 ; Petit-Radel, *Henri de Hainaut, empereur de Constantinople*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 187.).

Marguerite, comtesse de Flandre. C'est après sa mort que la maison de Courtenay parvint au trône de Romanie. Il est donc certain que les besants figuraient, avec la croix, dans les armoiries des empereurs de Constantinople avant l'avènement des Courtenay.

De ces observations, je conclus : 1° que les armes à la croix cantonnée de besants ne sont pas, à proprement parler, celles des Courtenay de Constantinople, mais celles des empereurs latins de Constantinople; 2° qu'on ne peut admettre que les besants qui s'y trouvent dérivent des armoiries de Courtenay.

D'autres hypothèses pourraient être prises en considération, quant à l'origine de ce blason.

Hermann Grote¹ voyait dans les besants chargés d'une croix, des images du globe impérial. L'art héraldique aplanit les reliefs et ne peut guère donner à une boule d'autre forme que celle d'un disque. Il est certain que le globe impérial qui est, le plus souvent, surmonté d'une croix, se trouve parfois figuré d'une manière différente, la croix inscrite sur sa surface. Il apparaît en cette forme dans le psautier de Charles le Chauve, conservé à la Bibliothèque nationale², et dans plusieurs manuscrits, de la fin du x^e siècle ou du commencement du xi^e, qui renferment les effigies d'empereurs de la dynastie saxonne³. C'est ainsi, encore, qu'il a été peint à la main de plusieurs souverains,

1. *Stammtafeln*, p. 445.

2. Bibliothèque nationale, Latin 1152, fol. 3 v°.

3. Feuillet détaché d'un manuscrit, au Musée Condé de Chantilly (n° 15654). Évangélaire à la Bibliothèque de Munich. Manuscrit de Josèphe et Apocalypse, à la Bibliothèque de Bamberg. Cf. Max Kemmerich, *Die frühmittelalterliche Porträtmalerei in Deutschland*, fig. 8, 12-15. — Il y a divergence d'opinions entre les archéologues sur l'identité des empereurs représentés par certaines de ces peintures. Voir : W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends*, p. 13 et s.; Duc d'Aumale, *Chantilly, le Cabinet des livres, Manuscrits*, t. I, p. 16; M. Kemmerich, *op. cit.* p. 63 et s.

sur des vitraux de la cathédrale de Strasbourg¹ qui paraissent dater du commencement du XIII^e siècle.

Je ne sais s'il existe des monuments byzantins où se retrouve la même disposition de la croix par rapport à la sphère placée à la main des empereurs. Mais on rencontre fréquemment des disques et des globes dont la surface est décorée d'une croix, employés comme attributs des archanges, et, en particulier, de saint Michel, l'archistratège de la milice céleste, dans l'art byzantin², comme aussi — peut-être sous une influence byzantine — dans l'art occidental³.

Si ce n'est pas dans les monuments décorés des images de leurs prédécesseurs grecs, que les empereurs latins ont trouvé le prototype de la figure qu'ils ont adoptée comme emblème héraldique, il ne serait pas impossible qu'ils eussent importé en Orient un insigne des empereurs d'Occident. Nous savons qu'ils ne craignaient pas de dépayser les modèles iconographiques : ils ont fait reproduire sur leurs sceaux orientaux le type équestre français⁴. Il se pourrait

1. R. Bruck. *Die Elsässische Glasmalerei*, pl. VI, VII, IX.

2. Mosaïques de Sainte-Sophie de Kief, de Saint-Juste de Trieste, de la Martorana de Palerme, de Saint-Marc de Venise, du dôme de Monreale; fresque de l'abside de la cathédrale de Foro-Claudio; émaux d'Évangélistes conservés à la bibliothèque de Sienne et au trésor de la cathédrale de Capoue; croix, aux trésors de la cathédrale de Gênes et de la cathédrale de Cosenza; peinture d'un Exultet du Mont-Cassin, à la bibliothèque du Vatican (C. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 454, 457. N. Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, t. II, p. 13. C. Errard et A. Gayet, *L'art byzantin d'après les monuments de l'Italie, de l'Istrie et de la Dalmatie* (Venise), pl. XXV. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, pl. VII, XII, XIII. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. III, pl. LXI. G. Schlumberger, *L'Épopée byzantine*, t. I, p. 373, t. II, p. 573, t. III, p. 636. Du même, *La croix byzantine dite des Zaccaria* (trésor de la cathédrale de Gênes), dans les *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot, t. II, p. 131 et s., pl. XIV).

3. Autel d'or de la cathédrale de Bâle, aujourd'hui au Musée de Cluny; figure de saint Michel. Sceau de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (G. Demay, *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 372). Vitrail de la crypte de la cathédrale de Strasbourg (R. Bruck, *Die Elsässische Glasmalerei*, pl. II).

4. Bulles de Baudouin I^{er} et de Henri d'Angre (Schlumberger, *Sceaux et bulles des empereurs latins*, pl. I).

aussi que l'on eût copié, pour l'introduire dans le blason impérial, la forme du globe que les artistes plaçaient à la main des archanges, comme un attribut de pouvoir¹.

Ces considérations permettent, je crois, d'estimer que l'opinion de Grote n'est pas absolument à dédaigner.

Enfin, il se présente naturellement à l'esprit une autre hypothèse, et je serais bien surpris si elle n'avait pas été proposée jusqu'ici : les besants¹ ont pu être adoptés comme emblèmes « parlants », faisant allusion au nom de Byzance.

MAX PRINET.

1. Sur un certain nombre de monuments byzantins, le globe que tiennent les anges est surmonté d'une croix, comme l'est celui que tiennent les empereurs. Il en est ainsi sur une plaque de diptyque en ivoire, au British Museum, sur une plaque de reliure émaillée, au trésor de Saint-Marc de Venise (C. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 277, 650), sur divers sceaux et quelques monnaies (G. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, p. 59, 62, 251, 512, 584. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, pl. LVII, n° 22, LVIII, n° 7). On a donné aux archanges d'autres insignes impériaux, tels que le labarum et le sceptre. Voir : Schlumberger, *op. cit.*, p. 21 et *passim* ; R. Garrucci, *Storia dell'arte*, t. I, p. 295 ; Fr. Wiegand, *Der Erzengel Michael*, p. 10, 11 ; E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, p. 129, 142, 145, 146, 150, 246.

MÉLANGES & DOCUMENTS

ORDONNANCE DE 1350

PERMETTANT AUX OUVRIERS DE LA MONNAIE DE ROUEN DE TRAVAILLER,
PAR EXCEPTION, LE JOUR DE LA SAINT MATHIEU.

L'ordonnance qui suit émane du maître général des monnaies bien connu, Jean Poillevilain, qui exerça son office sous Philippe VI et Jean le Bon et eut même l'honneur de donner son nom à une pièce de monnaie. Elle nous fait connaître quelques détails nouveaux sur la corporation des monnayeurs. Elle nous apprend d'abord que cette corporation avait créé une caisse de secours pour ses membres malades ou infirmes, ce qui n'a rien de surprenant pour qui connaît le caractère fraternel de ces associations du moyen âge, qui considéraient l'aide mutuel et la charité comme leurs premiers devoirs. Nous constatons en outre que, si les monnayeurs ne travaillaient pas les jours de fête chômés, cette défense n'était pourtant pas stricte; si le travail pressait, la corporation ne se faisait aucun scrupule de passer outre avec l'autorisation de ses chefs et de ses directeurs ecclésiastiques. Seulement, dans ces cas, elle devait verser une aumône aux malheureux et une somme d'argent à l'Église, pour compenser par des prières le chômage auquel on avait été obligé de contrevenir. Dans le cas visé par notre document, le travail était urgent, puisqu'il s'agissait de frapper le 21 septembre 1350 des monnaies destinées à payer les frais du couronnement du roi Jean II qui eut lieu cinq jours plus tard, le 26 septembre, et peut-être à être jetées au peuple à cette occasion. Aussi le roi ordonne de travailler un jour férié, prend à sa charge toutes les conséquences de cette dérogation aux lois de l'Église et aux usages de la

corporation, et fait remettre aux monnayeurs comme témoignage de satisfaction la somme importante de 21 livres tournois dont il régle l'emploi à l'avance

De par Jehan Poillevillain, général maistre des monnoies du Roy nostre sire, à Jehan le Mareschal, maistre de la monnoie d'argent de Rouen, salut. Savoir vous faisons que pour le profit du Roy nostre sire et avancement de son œuvre, et aussi pour avoir argent du monnoiage à porter à Rains pour le sacre dudit seigneur, avons traittié et acordé aus ouvriers et monnoiers de la monnoie de Rouen que ils ouvreront et monnoieront le jour saint Mathieu l'apostre, non contrestant la feste, par tel convenant que l'en leur baillera des deniers du Roy nostre sire, pour mettre en la boiste de leur aumosnes dont les povres mehagniez et malades qui ne povent ouvrir ne monnoier sont soustenus, et aussi pour donner au Jacobins et aus peres pour prier à Dieu et au saint que il ne leur veuille desplaire de ce qu'ils ouvreront à ladite journée et pour achater chandèle pour ce que il ouvreront dès la mienuit pour moins ouvrir le jour, pour tout vint et six livres tournois. Si vous mandons la dicte somme d'argent vous leur paiés en prenant lettre de quittance, par laquelle raportant avecquez ce mandement je vous promet à faire en alloer en vos comptes. Donné à Rouen sous notre seel le mardi XXI^e jour de septembre, l'an de grace mil trois cens et cinquante.

(Sceau chargé d'un écu parti, au 1^e à un lion une bande brochante, au 2^e à une demi-croix engrelée (pour une entière) accompagnée en chef d'une merlette. Légende détruite).

Bibl. nation. Pièces originales du Cabinet des Titres. T. 2309, dossier 52215, pièce 8.

J. ROMAN.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

33. A Bompas (c^om ouest de Perpignan, à 6 kil. de cette ville), le 24 décembre 1910, dans une vigne appartenant à M. Antoine Basset et située à un kilomètre au nord du village de Bompas, on a trouvé un vase en argile très friable, enfoui à une profondeur de 0^m 40. Il contenait 600 pièces à la croix avec la tête grossière devant laquelle il y a deux dauphins ; au revers la croix est cantonnée de la hache, d'une sorte d'anneau allongé et de deux amandes pleines. Sur quelques exemplaires on voit les quarts du cercle qui indiquent encore les pétales de la rose d'où est venu le type de la croix. Ces pièces présentent un état d'usure assez avancé.



Ce qui fait l'intérêt de cette trouvaille, c'est qu'elle est la première où l'on puisse constater la présence de pièces romaines fournissant des dates utiles¹. En effet le dépôt de Bompas contenait treize deniers de la République dont j'ai dressé la liste suivante : *M. Voltei M. f.* (Sanglier, Babelon, II, p. 565, 2; temple, *Ibid.*, 1); *L. Rubri Dossenus* (Char. B., II, 406, 1); *L. Juli* (B., II, p. 4); *M. Sergi Silus* (B., II, p. 442); *M. Carbo* (B., II, p. 288); *L. Rutili Flac.* (B., II, 413); *C. Vibius C. f. Pansa* (B., II, p. 539, n° 2); *C. Norbanus* (Char. B., II, p. 259, n° 2); *P. Satrienus* (B., II, 420); *Titurius Sabinus* (B., II, 499, 6); *C. Val. Fla. imperat* (B., II, 513).

Ces deniers appartiennent tous à une période comprise entre 139 (M. Papirius Carbo) et 83 av. J.-C. (C. Valerius Flaccus). C'est préci-

1. On a bien fait dans le département de l'Aude, en 1856, une trouvaille des 250 m. à la croix et deniers romains ; mais ce dépôt fut dispersé avant d'avoir été étudié sérieusement.

sément la pièce de M. Papirius Carbo, qui est la plus usée, tandis que C. Valerius Flaccus est représenté par deux deniers du même type, qui ont peu circulé. Et ces deux deniers au type de la Victoire et de l'aigle légionnaire entre les deux enseignes de cohortes sont particulièrement intéressants puisque C. Valerius Flaccus avait été *imperator* et propréteur en Gaule où il obtint des succès militaires; il remporta aussi une victoire sur les Celtibériens d'Espagne. Il est donc tout naturel de voir deux deniers de cet *imperator* mêlés au numéraire qui avait cours à cette époque dans la région des Pyrénées.

Il est probable que l'enfouissement du trésor de Bompas eut lieu peu de temps après 83, à l'époque où les Romains eurent à soumettre les Aquitains et les Volques, que l'exemple de Sertorius avaient soulevés. Cette cachette est peut-être contemporaine du passage du col du Pertus par Pompée (vers 77).

En tout cas, nous pouvons dater maintenant certains types de monnaies à la croix d'une manière assez précise. — *Les renseignements relatifs à cette trouvaille m'ont été fournis par M. Banet, qui m'a communiqué les photographies de 25 pièces.*

La *Gazette de Lausanne* a donné sur cette trouvaille des indications erronées qui ont été reproduites par plusieurs périodiques numismatiques et autres. Il y a eu en particulier un mélange de légendes lues par un numismate novice; on a indiqué ainsi un denier de « Titus Sabin Fla, imperator » (*sic*) et l'on a attribué le denier de C. f. Pansa au gouverneur contemporain de César.

34. — A Crésancy (c^{on} Condé-en-Brie, arr. Château-Thierry, Aisne), en 1910, on a trouvé un dépôt monétaire dont voici la composition.

« Grands » bronzes: 1 Vespasien; 2 Trajan; 11 Hadrien; 1 Sabine; 4 Antonin le Pieux; 2 Faustine mère; 1 Marc Aurèle; 2 Faustine jeune; 3 L. Verus; 3 Commode; 1 Crispine.

« Moyen » bronze: 1 Caracalla probablement. Tous les bronzes sont très usés.

Argent et billon: 1 Septime Sévère; 1 Caracalla; 2 Elagabale; 1 Julia Paula; 2 Julia Soæmias; 4 Julia Mæsa; 9 Alexandre Sévère; 1 Julia Mamæa; 4 Maximin; 78 Gordien III; 34 Philippe I^{er}; 5 Otacilia Severa; 9 Philippe II; 18 Trajan Dèce; 5 Etruscille; 20 Trébonien Galle; 15 Volusien; 25 Valérien père; 7 Valérien jeune; 1 Mariniane; 33 Gallien; 5 Salonine; 1 restitution du III^e siècle avec la tête de Trajan — *Ce dépôt, intéressant à cause du mélange des bronzes et du billon, a été acquis par M. G. Chance, qui m'en a communiqué l'inventaire.*

35. — A Dompierre (Allier), on a fait une trouvaille qui paraît appartenir à la même époque. Attendant des renseignements complémentaires et rectificatifs de ceux qui sont déjà entre mes mains, je reviendrai ultérieurement sur cette découverte.

36. — A la ferme de Kingsland, dans la paroisse d'Edwinstowe (Nottingham, Angleterre), le 12 novembre 1610, on a trouvé un vase de terre, qui fut brisé par la charrue. Il contenait plusieurs centaines de deniers dont 369 retrouvés se répartissent ainsi : 2 Galba, 1 Othon 37 Vespasien, 5 Titus, 25 Domitien, 12 Nerva, 114 Trajan, 68 Hadrien, 47 Antonin, 15 Marc Aurèle, 1 Commode, 42 incertains et impératrices. — E. Wilmshurst, *Num. Circular*, 1911, 12642.

37. — Sur le territoire de la commune de Guéhenno (c^{on} de St-Jean-de-Brevelay, arr. de Ploërmel, Morbihan), en juin 1910, un cultivateur a trouvé dans un terrain appartenant à Madame Cahur, et appelé la *Grée de Miniers*, un vase de terre (qui fut brisé) contenant plusieurs centaines de petits bronzes, dont 300 environ furent vendus à un amateur du Mans. 126, actuellement entre les mains de M. Alphonse Bunout, percepteur à Josselin, sont en majorité des déformations du type *Pax* de Tetricus, de module moyen. — *Renseignement de M. P. Soullard*.

38. — A Nagyberki, près de Keszthely, sur le lac Balaton (Hongrie), en janvier 1911, on a trouvé, à 0^m 50 de profondeur, un vase rempli de monnaies romaines d'or et d'argent. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4663.

39. — A Berelles (c^{on} de Solre-le-Château, arr. d'Avesnes, Nord), dans la propriété de M. Lemonier, en novembre 1910, on a trouvé un dépôt de deniers de Lille, Alost, Gand, Ypres et Valenciennes ; les pièces de cet atelier sont les plus nombreuses.

On sait qu'il y avait beaucoup de ces petits deniers dans le grand trésor de la rue d'Assaut à Bruxelles. — *Renseignements de la Commission historique du dép. du Nord, transmis par M. le Préfet du Nord*.

40. — A Bergues (arr. de Dunkerque, Nord), en janvier 1911, en démolissant l'ancienne mairie, on a découvert, dans une muraille, un trésor de 192 pièces d'or de Charles-Quint, de Philippe II, de Charles IX roi de France, des nobles d'Angleterre, des écus de divers rois de France, un « pistolet » de Lucques (*Carolus imperator*, Écu avec *Libertas*). — *La Dépêche de Lille*, 28 janvier 1911 ; *Renseignement de M. L. Serbat et de M. le maire de Bergues*.

41. — A Fakenham (Angleterre ; il y a deux localités de ce nom, en Norfolk et Suffolk), on a fait récemment la découverte d'un trésor de 200 nobles d'or d'Édouard III, dont beaucoup à fleur de coin. Ce sont des pièces émises à Londres et Calais de 1351 à 1377. — *Num. Circular*, 1911, 12643.

42. — A Tommen, près de St. Vith (cercle de Malmédy, prov. du Rhin), on a trouvé dans une muraille les débris d'une cassette contenant 71 pièces d'or et 2 d'argent. Il y avait 24 nobles à la rose d'Édouard IV d'Angleterre (1461-1483), de Brabant, d'Overysse et de Campen ; des doubles ducats de Ferdinand et Isabelle, Jeanne et Charles, Philippe et Elisabeth, de la Frise, de Campen, Zwolle, etc. Les deux pièces d'argent de Philippe II portent les dates 1562 et 1564. L'enfouissement a dû avoir lieu au moment de la campagne du duc d'Albe (1566). — G. Lübcke, dans *Berliner Münzbl.*, 1910, 631-632.

43. — A Eggetsbühl, près de Niederhelfenschwyl (c^{on} de Saint-Gall, Suisse), vase de terre contenant 248 pièces et 8 fragments de pièces de Saint-Gall, Constance, Reichenau ou Ueberlingen, Ravensburg, Biberach, Lindau ; Frédéric I^{er} et Henri VI, empereurs d'Allemagne ; Kempten ; Reichenau ou indéterminées. Enfouissement vers 1190-1200. — E. Hahn, dans *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4641 ; Cf. 4582.

44. — A Kamenz (Saxe), en novembre 1910, au coin des Kirch- et Herrenstrasse, dans une maison, on a trouvé un vase contenant 600 ou 800 monnaies d'argent des XII^e et XIII^e siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4642.

45. — A Züllichau (Brandebourg, Prusse), on a trouvé environ 100 gros de Misnie, 15 gros de Louis II de Hesse, 182 deniers de Brandebourg, de Magdebourg et d'Anhalt. Il est probable que le dépôt était plus considérable. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 11.

46. — A Petersberg, près d'Eisenberg (Saxe-Altenburg), on a trouvé un dépôt de 300 gros, 160 pfennigs creux et demis, et 50 petites pièces frappées des deux côtés. Ce sont des gros de Misnie et de Bohême ; des pfennigs de Gotha, Iena, Eisenach, Weissensee, Weimar, Anhalt, Brunswick, etc, un denier tournois de Philippe IV, et des ornements d'argent. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 11.

47. — A Thonhausen (Saxe-Altenburg), en octobre 1910, on a trouvé un vase contenant environ 300 monnaies d'or et d'argent de l'époque de la guerre de trente ans.

48. — A Thonhausen, près de Crimmitschau (Cercle de Zwickau, Saxe), dépôt de 1189 monnaies d'argent d'Autriche, de Bohême, de Saxe, etc., des xvi^e-xvii^e siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4605.

49. — A Gransee (cercle de Ruppin, Brandebourg), dans la marche de Brandebourg, en septembre 1909, en construisant une maison, on trouva un vase de métal contenant environ 10 kilogrammes d'argent dont quelques fragments de bijoux, 46 bractéates entières et 50 coupées, 4389 deniers partagés en deux et 11881 deniers.

Ces monnaies appartiennent au Brandebourg (435 deniers des margraves d'Ascanie jusqu'en 1320; 9980 des margraves de Bavière jusqu'en 1373; 1433 deniers épiscopaux); il y avait aussi des deniers de Poméranie, de Querfurt?, de Saxe, des seigneurs de Pack, de Dortmund, de Luxembourg, 1 esterlin d'Édouard III d'Angleterre, des pièces de Suède, Bologne, Bohême, Lübeck, Lunebourg, Hambourg, Hanovre, Brunswick, Halberstadt, Magdebourg, etc. — Emil Bahrfeldt, dans *Berliner Münzbl.*, 1911, 647-649, pl. xxxi, 4-10.

50. — A Kisselyk (Comitat de Nagy-Küküllö, Hongrie), en 1909, trésor de 4792 p. d'argent et 2 d'or de Hollande. La plupart des pièces sont hongroises et de Transylvanie, de 1434 à 1626. Il y en avait de Bohême, Pologne, Lithuanie, Riga, Courlande, Prusse, Brandebourg, Danzig, Elbingen, Breslau, Hameln, Constance, Soleure, Salzbourg, Gueldres, Tyrol, Utrecht. — *Dolgozatok de Kolozsvár*, 1911, 127.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTE DE MONNAIES

Prix d'adjudication de la Collection de Monnaies grecques et romaines, françaises, jetons, objets divers, vendue à l'Hôtel Drouot à Paris, les 31 mars et 1^{er} avril 1911, par MM. Feuardent.

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	F.
1....	26	7....	20	13....	13	19....	10
2....	31	8....	33	14....	12	20....	22
3....	20	9....	32	15....	24	21....	41
4....	19	10....	45	16....	13	22....	7
5....	30	11....	16	17....	12	23....	52
6....	26	12....	10	18....	11	24....	16

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
25....	18	65....	6	106....	} 5	147....	40
26....	10	66....	3	107....		148....	18
27....	27	67....	51	108....	6	149....	} 10
28....	13	68....	185	109....	10	150....	
29....	17	69....	5	110....	38	151....	50
30....	12	70....	} 55	111....	} 2	152....	11
31....	40	71....		112....		153....	18
32....	} 40	72....	48	113....	112	154....	2
33....		73....	20	114....	12	155....	25
34....	92	74....	6	115....	5	156....	32
35....	58	75....	218	116....	2	157....	2
36....	30	76....	10	117....	58	158....	22
37....	32	77....	14	118....	8	159....	50
38....	32	78....	5	119....	58	160....	15
39....	10	79....	} 4	120....	8	161....	7
40....	} 12	80....		121....	52	162....	3
41....		81....	} 11	122....	2	163....	51
42....	10	82....		123....	} 7	164....	9
43....	10	83....	} 5	124....		165....	3
44....	20	84....		125....	47	166....	8
45....	6	85....	} 10	126....	30	167....	13
46....	6	86....		127....	} 9	168....	20
47....	2	87....	} 15	128....		169....	8
48....	13	88....		129....	45	170....	122
49....	31	89....	} 5	130....	} 17	171....	2
50....	12	90....		131....		172....	4
51....	} 7	91....	13	132....	10	173....	} 3
52....		92....	4	133....	56	174....	
53....	5	93....	4	134....	4	175....	1
54....	7	94....	12	135....	3	176....	22
55....	62	95....	40	136....	3	177....	5
56....	10	96....	8	137....	17	178....	6
57....	11	97....	} 9	138....	} 3	179....	} 3
58....	} 3	98....		139....		180....	
59....		99....	} 3	140 et 141	10	181....	17
60....	4	100....		142....	17	182....	17
61....	} 5	101....	5	143....	87	183....	11
62....		102....	} 5	144....	} 14	184....	44
63....	6	103....		145....		185....	} 2
64....	55	104 et 105	6	146....	186....		

CHRONIQUE

265

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
187....	4	227....	} 4	267....	42	307....	} 15
188....	16	228....		268....	50	308....	
189....	9	229....		269....	28	309....	3
190....	2	230....	5	270....	82	310....	} 6
191....	30	231....	14	271....	} 6	311....	
192....	2	232....	12	272....		312....	
193....	18	233....	11	273....	16	313....	24
194....	2	234....	3	274....	15	314....	15
195....	12	235....	21	275....	13	315....	5
196....	20	236....	18	276....	} 4	316....	15
197....	2	237....	6	277....		317....	14
198....	10	238....	15	278....	9	318....	7
199....	} 5	239....	4	279....	} 6	319....	3
200....		240....	} 13	280....		320....	17
201....	4	241....		281....	15	321....	80
202....	10	242....		} 11	282....	} 7	322....
203....	} 13	243....	283....		323....		59
204....		244....	} 19	284....	} 8	324....	20
205....	11	245....		285....		325....	51
206....	102	246....	31	286....	3	326....	} 4
207....	7	247....	20	287....	7	327....	
208....	2	248....	4	288....	} 4	328....	2
209....	6	249....	} 6	289....		329....	5
210....	} 6	250....		290....	} 6	330....	2
211....		251....	36	291....		331....	5
212....	8	252....	30	292....	80	332....	} 8
213....	} 4	253....	11	293....	12	333....	
214....		254....	12	294....	12	334....	} 9
215....	} 9	255....	} 14	295....	10	335....	
216....		256....		296....	8	336....	15
217....	257....	55	297....	39	337 à 340	13	
218....	8	258....	12	298....	} 12	341....	49
219....	10	259....	} 15	299....		342....	70
220....	} 8	260....		300....	} 4	343....	13
221....		261....	20	301....		344....	20
222....	29	262....	31	302....	} 29	345....	60
223....	21	263....	31	303....		346....	15
224....	} 7	264....	} 20	304....	} 9	347....	} 11
225....		265....		305....		348....	
226....	12	266....	14	306....	349....	15	

N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.	N ^{os}	Fr.
350.....	10	360.....	5	370.....	30	381.....	63
351.....	9	361.....		371.....		382.....	24
352.....		12	362.....	5	372.....	48	383.....
353.....	363.....		373.....		30	384.....	22
354.....	28	364.....	64	374.....	48	385.....	10
355.....		365.....		375.....		10	
356.....	7	366.....	300	376.....	250	387.....	10
357.....		367.....	70	377.....	135	388.....	10
358.....	368.....	378.....		230			
359.....	6	369.....	137	379 et 380	21	390.....	28

*
* *

NOTICES

La collection de Montcarra. — M. Eug. Demole, le sympathique président de la Soc. Suisse de Numismatique, vient de publier une curieuse étude sur la *Correspondance numismatique et archéologique de F.-S. de Bally de Montcarra (1691-1767)*. Flodoard-Sébastien de Bally, seigneur de Montcarra, maître-auditeur en la chambre des Comptes, fut le propriétaire de la remarquable collection, vendue à Londres, par M. de Viry, en 1909, et dont il a été question dans notre Revue (1909, p. 243). La correspondance publiée montre les efforts de ce personnage pour constituer sa belle collection; il était en relation avec la plupart des érudits de son temps et M. Demole a publié un certain nombre de lettres du P. du Pineau, de l'abbé Charles de Rothelin, et du baron Bimard de la Bastie, qui sont remplies de détails intéressants et dépeignent fort bien la Société numismatique du XVIII^e siècle.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

MUSÉES

Le Musée Crozatier, du Puy, va prochainement recevoir en don la collection numismatique de M. de Montelliet, inspecteur du P.-L.-M. à Arvant.

Cette collection est importante. Elle comprend 1200 pièces romaines, 2000 gauloises et françaises, 2500 pièces étrangères, 3000 médailles, jetons, méreaux et poids monétaires depuis le XIII^e siècle, et environ

500 pièces diverses, grecques pour la plupart. M. Montelliet présidera lui-même au transfert de sa collection au Puy et à son installation au Musée. Il se propose ensuite d'en publier un catalogue détaillé avec notices puisées aux plus récents ouvrages. Ajoutons que la collection Montelliet, — à laquelle sera annexé le fonds actuel du Musée, — comprend l'ensemble de la plupart des trésors découverts depuis quarante ans dans la Haute-Loire et dans la Corrèze, ce qui lui donne une valeur documentaire toute spéciale (Communication de M. Ulysse Rouchon).

*
* *

VARIA

On sait qu'un bureau de poste nouveau modèle a été établi au coin de la rue Laffitte et du boulevard, dans l'ancienne Maison Doré. Entrez-y et vous verrez aux murs, alternant avec les déesses tourelées des grandes villes de l'Europe, Pétersbourg, Vienne, etc..., cinq médaillons au type de la monnaie de Panormus; légende ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ; triquètre avec gorgoneion au centre. Symbole de vitesse apparemment.

*
* *

La nuit dernière a eu lieu un vol avec effraction au musée du Havre. De nombreuses pièces de monnaie d'or, d'argent, des bijoux et des miniatures ont été enlevés. Le montant du vol est estimé à plusieurs milliers de francs. Une enquête est ouverte. (*Journal des Débats du 5 juin*).

*
* *

NÉCROLOGIE

H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ

M. Henri-Jean de Dompierre de Chauffepié, qui vient de mourir brusquement, le 12 février 1911, à l'âge de cinquante ans, était conservateur du Cabinet royal de numismatique de la Haye depuis 1893. Sous sa direction, ce musée de vieille date a été tenu au courant de la science et, parmi les acquisitions dont il s'est enrichi, il faut citer en première ligne la collection du grand numismate hollandais Six, que M. de Chauffepié a tenu à juste titre à garder dans son pays natal. M. de Chauffepié appartenait à une famille française d'origine et se

servait aussi volontiers de notre langue que du hollandais dans ses écrits; il comptait en Belgique de nombreuses relations, il avait fondé la Société hollandaise-belge des amis de la médaille et grandement contribué à l'organisation du dernier Congrès international de Bruxelles.

Nous empruntons à la *Revue belge de numismatique* la liste succincte des principaux écrits de M. de Chauffepié :

1° Catalogues.

Catalogus der Nederlandsche en op Nederland betrekking hebbende gedenkpenningen.

Koninklijk Kabinet van Munten, penningen, gesneden Steenen. Verslag van den Directeur (années diverses).

2° Dans la *Revue belge* :

- Un manuscrit de Peiresc (1896).
- La trouvaille d'Escharen (1898).
- Quelques médailles inédites (1905).
- Monnaies grecques de la Collection Six (1907).

3° Dans la *Tidjschrift* d'Amsterdam :

- Muntvondst van's Hertogenbosch (Bois-le-Duc) (1895).
- Les trouvailles de monnaies en 1894 (1896).
- Numismatick in niet numismatische Tijdschriften (1899).
- Penningen aanwezig op de geschiedkundige tentoonstelling van het Nederlandsche zeewezen (1901).
- Médailles inédites ou peu connues du Cabinet des Médailles de la Haye (1903).
- Gegraveerde penningen (1904).
- Een merkwaardig gedenkstuk (1907).
- Een groot verzamelaar (1908).
- J.-C. Chaplain (1910).

4° Recueils à l'usage des savants et des amateurs :

- Grieksche munten in historische orde gerangschikt (Haarlem, 1900).
- Médailles et plaquettes modernes, trois gros volumes (1899-1902), où la part de la France est naturellement considérable.
- Choix de monnaies et médailles du Cabinet royal de la Haye.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

VON FRITZE (Hans). *Die Münzen von Pergamon*. Berlin 1910, in-4°, 108 p et 9 pl. Extr. du Supplément des *Abhandlungen der königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften*.

Ainsi que le dit l'auteur, le monnayage de Pergame, qui a duré pendant sept siècles, depuis le milieu du v^e siècle av. J.-C., a été jusqu'à présent l'objet d'un nombre de travaux relativement restreint. Le plus important est certainement celui que publia M. Imhoof-Blumer, en 1884 (*Die Münzen der Dynastie von Pergamon*). Mais outre qu'il concerne seulement le numéraire émis par les rois, la date de publication est une raison suffisante pour faire désirer une autre monographie. M. Hans von Fritze était bien préparé pour nous la donner, car c'est lui qui publia dans la *Corolla Numismatica* (1906, p. 47-62) un sérieux travail sur la chronologie numismatique de Pergame.

Le monnayage autonome de cette cité débute par de petites unités d'argent, accompagnées de moitiés et tiers, sous le gouvernement de Gongylos. Après une interruption assez longue, les émissions reprennent en or, argent et bronze; la pièce la plus remarquable de cette série est le statère d'or avec la tête d'Hercule de type alexandrin et le palladium. A la suite de quelques bronzes de types divers viennent les tétradrachmes d'Eumène I^{er} et de ses successeurs, dont les portraits figurent à juste titre parmi les plus belles créations de l'art monétaire. L'attribution aux trois premiers princes de la dynastie présente une certitude suffisante, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne Eumène II et Attale II, d'autant plus que le poids des pièces n'a pour ainsi dire pas subi d'affaiblissement. C'est à peine si les tétradrachmes de 16 gr. 89 fléchissent à 16 gr. 67 sous Attale II et III.

Pergame émit des cistophores peu de temps après la création de cette nouvelle monnaie à Ephèse (vers 200 av. J.-C.). Le fait que le cistophore avait cours pour trois deniers romains fut une des causes de la grande faveur avec laquelle il fut reçu et copié en Asie Mineure,

surtout dans les villes qui se trouvaient dans la sphère d'influence du royaume de Pergame. M. von Fritze n'est pas d'accord sur tous les points avec M. Imhoof-Blumer au sujet du classement chronologique de divers cistophores, mais, par contre il approuve l'attribution à Pergame de pièces avec les types de Lysimaque. Un chapitre intéressant est consacré aux monnaies divisionnaires de bronze de Pergame, dont les types dominants sont les têtes d'Athéna ou d'Apollon ou d'Esculape.

Sur les tétradrachmes émis par Philétaire le portrait est celui de Seleucus Nicator; on admet maintenant que la tête du fondateur de la dynastie pergaménienne, paraît sur tous les autres tétradrachmes, à l'exception de la pièce unique d'Eumène II; il y a cependant, à mon avis, des différences essentielles de physionomie sur divers exemplaires, et il est vraisemblable que cette question iconographique n'est pas encore tranchée. De même, on rencontre des difficultés au sujet des monogrammes et des symboles; des recherches ultérieures sont souhaitables.

Le monnayage de l'époque impériale comprend des monnaies sans l'effigie du souverain, parmi lesquelles celles avec les têtes du Sénat romain et de la déesse Rome, puis d'autres où se manifestent de nouveau les types d'Athéna et d'Esculape. Sur un bronze, de module plus grand, qu'on peut placer à l'époque de Caracalla, on voit là tête du fondateur Pergamos. Sarapis est figuré assis sur des pièces d'Antonin le Pieux et de Commode. Et parmi les nombreuses monnaies de bronze portant une effigie impériale, quelques-unes sont tout à fait remarquables.

Je citerai un revers de Marc-Aurèle et de Commode représentant un jeune homme assis faisant danser un enfant sur son pied droit; c'est un sujet dont on trouve des variantes dans la glyptique, et les exemples que j'en connais me portent à croire qu'il faut y voir un sujet de genre dérivé d'une représentation de Faune jouant avec le jeune Dionysos.

Je rappellerai encore, parmi beaucoup de types intéressants, celui du grand autel de Pergame que M. Héron de Villefosse a commenté dans notre revue en 1902.

M. von Fritze donne des listes de magistrats, soit grecs soit romains (ces derniers sont des proconsuls). Les personnages grecs ont rempli des fonctions qu'on ne saurait toujours définir, car les épithètes font défaut le plus souvent; mais l'auteur n'a rien négligé pour élucider cette question. Enfin il a étudié les monnaies d'alliance de Pergame avec Ephèse, Smyrne, etc.

En résumé, la monographie de M. von Fritze comble parfaitement une lacune de la numismatique grecque.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

BERNHART (MAX). *Medaillen und Plaketten*. Berlin, 1911, R. C. Schmidt & C^o, 8^o, 196 p. et 96 fig; relié toile : 6 Mk (Tome I^{er} de la *Bibliothek f. Kunst und Antiquitätensammler*.)

Ce petit volume, destiné à une bibliothèque d'Art et d'Archéologie, se présente sous un aspect agréable et contient d'utiles renseignements. Après quelques mots sur le caractère et la technique de la médaille, l'auteur étudie les productions des médailleurs de l'Italie, puis des Pays-Bas, de la Suède, du Danemark et de la Pologne, ensuite de la France, de l'Angleterre; il s'étend plus longuement sur la médaille allemande de la Renaissance, et consacre quelques pages aux médailles modernes, aux médailles commémoratives, à celles de pèlerinages, et enfin aux médailles de décoration. On conçoit qu'une matière aussi complexe, traitée en 59 pages, ne saurait être épuisée, d'autant plus que cette partie de l'ouvrage est illustrée de 92 figures. Quelques pages sont consacrées à la valeur actuelle des médailles et plaquettes, aux falsifications, à la conservation, à la préparation des moulages. Puis viennent les parties les plus longues du volume : une bibliographie avec des subdivisions par états (p. 77 à 115) et un dictionnaire des signatures d'artistes (p. 117 à 180).

La bibliographie rendra assurément des services et le dictionnaire sera consulté même par ceux qui ont le grand ouvrage de M. L. Forrer sous la main.

Il semble cependant que l'auteur eût pu noter un certain nombre de travaux signalés dans les revues numismatiques. Il aurait eu ainsi connaissance de quelques mémoires de M. E. Babelon (*Origines de la médaille*, dans la *Revue de l'art* et dans l'*Histoire de l'Art*), etc.

Depuis 1905, on connaît aussi le médailleur Rutilio Gaci, et, depuis 1909, on sait que Pisano avait pour prénom *Antonio* et non *Vittore*.

M. Bernhart tiendra certainement à revoir ses listes dans la nouvelle édition que nous souhaitons pour l'utile petit volume. Et, en ce qui concerne la France, nous lui demandons de consacrer quelques lignes aux médailles du xv^e siècle, qui reflètent l'art monétaire contemporain.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

A. Landry. *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII*. Paris, H. Champion, 1910, in-8°, xvii-219 p. (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 185^e fasc.).

Le plan de M. Landry est très clair. Voici le sommaire des chapitres : I Le système monétaire de l'ancienne France. II Premières notions sur les mutations. Définition et classification. III De deux questions connexes à la question des mutations : celle de la traite, celle de la quantité relative des différentes espèces. IV Raisons générales pour lesquelles on muait les monnaies. Le profit du roi. L'intérêt public. Causes adjuvantes. V Pourquoi on affaiblissait. Mêmes divisions. VI Pourquoi on enforcissait. Mêmes divisions. VII Du succès et des conséquences des mutations.

Le lecteur a reconnu les sujets sur lesquels écrivait jadis M. de Vienne dans cette Revue ; mais la position prise par M. Landry est toute différente. D'après M. de Vienne, la rareté du numéraire au moyen âge et le despotisme de l'autorité royale ont « changé les conditions ordinaires du marché des espèces » ; il n'y avait pas de cours commercial des métaux, le roi était pour ainsi dire seul acheteur et seul détenteur ; l'exportation des métaux, comme du numéraire, était presque complètement empêchée et ne pouvait avoir qu'une faible influence sur la circulation, etc..., de sorte que « les faits de l'histoire monétaire de de l'ancienne monarchie sont en désaccord avec les assertions habituelles des économistes et que les lois absolues n'y étaient pas les plus fortes ».

Cela est exagéré, M. Landry professe au contraire, que les lois économiques s'imposaient à tous. Sans doute, dit-il, « les premiers effets étaient les seuls qu'on pût au moyen âge, sinon discerner avec une parfaite netteté, du moins deviner, et qui pussent par conséquent influencer sur la politique monétaire », mais les compensations ultérieures, les mouvements en retour, dont la science nous enseigne le caractère inévitable, ne manquaient pas de s'exercer. M. Landry va quelquefois un peu loin à son tour dans sa préoccupation de ramener l'ordre de choses médiéval au régime commun. Le libre jeu des lois économiques, sans être paralysé, rencontrait tout de même plus d'entraves que dans la société moderne. J'ajouterai que, ce qui ne manquait pas moins que la liberté pour rendre la situation nette, c'était une bonne police. Les territoires s'enchevêtraient dans une confusion extrême ;

il n'y avait pas de cloisons étanches, comme celles qui arrêtent à notre frontière les sous étrangers ou les livres anglaises; les monnaies les plus diverses pénétraient partout, et partout en cachette; les fuites étaient innombrables, et dès qu'une guerre éclatait, la panique raréfiait le numéraire. Or, pour employer une comparaison, qui vérifiera dans sa rigueur la loi des vases communiquants avec des récipients troués ou faits de substances inégalement absorbantes? M. Landry n'ignore pas les ordonnances royales et autres documents qui signalent ces circonstances spéciales, mais il en donne des interprétations nouvelles; il a refait l'enquête, parfois avec succès; toujours il apporte à l'étude des différents cas qui ont pu se présenter une patience d'analyse méritoire, et, comme la matière de tous ces problèmes n'est autre que nos monnaies, son exposé plein de critique ne saurait manquer de nous intéresser vivement.

M. Landry connaît suffisamment la numismatique pour le but qu'il se propose; voici cependant quelques observations qu'un numismate est en droit de lui adresser.

Il énonce (p. 180) que, si la monnaie faible pouvait léser les gens lors de son établissement, c'était un préjugé de croire qu'il fût utile de la renforcer quand on l'avait, et que cela était sans importance pour le public que les espèces fussent taxées en monnaie de compte une somme ou l'autre, du moment qu'elles conservaient leurs distances. Or, pour qui étudie la numismatique de Philippe VI, de Jean II, de Charles VI et VII, les affaiblissements étaient autre chose qu'un simple haussement de tarifs; ils ont toujours eu pour corollaire *l'altération* des monnaies, ou de quelqu'une des monnaies du système, et j'ai peine à croire qu'il en ait été autrement sous Philippe le Bel: la spéculation, quelle qu'en fût l'importance, eut une base réelle, et le mal tangible devait être réparé. D'autre part, si le renforcement a souvent échoué, c'est que les rois avaient négligé l'opération première, consistant à émettre en nombre suffisant des monnaies intrinsèquement meilleures, ou n'avaient pratiqué cette opération que sur trop petite échelle; de là, les pièces rares de nos séries, telles que le gros heaumé de Charles VI. Ailleurs M. Landry, observant que les décriés accompagnent les renforcements plutôt que les affaiblissements, cherche à ce fait des raisons d'ordre sentimental ou politique (p. 175, 188). La réalité est plus simple. Les pièces qu'on décriait étaient en général les monnaies intrinsèquement mauvaises: il n'y avait pas de raison de les décrier quand on en émettait de plus mauvaises; il y avait lieu de les décrier quand on en émettait de meilleures.

Je pourrais risquer d'autres objections d'ordre économique, opposer la loi de Gresham et sa formule simpliste, « la mauvaise monnaie chasse la bonne », à quelques-unes des plus subtiles analyses de M. Landry, mais je craindrais de me tromper, et je préfère inciter le lecteur à lire lui-même ce livre ; il y trouvera d'excellents passages, concernant par exemple les conditions du rapport de l'or à l'argent¹.

A. DIEUDONNÉ.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE² PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— R. Mowat, *D'une collection générale permanente de monnaies contremarquées*. Paris, 1910, gr. in-8°, 45 p., 1 pl. et fig. [Réunion de deux articles parus dans la *Rev. num.* en 1906, p. 262, et 1910, p. 517].

— Theodor Prowe, *Pièces de ma collection*, s. l. n. d., gr. in-8°, 5 p. 1 pl. Extr. du tome I des mémoires de la Soc. de numismatique de Moscou [Pièces d'Acanthus, de Polemon II et Tryphène; d'Amisus, de Sinope (Antonin le Pieux, au revers de la jambe humaine surmontée de la tête du taureau); Cius; Creteia-Flaviopolis; Iuliopolis; Cyzique, Germe; Pergame; Aphrodisias; Iasus; Bagis; Hypaepa; Laodicée; Pessinus].

— F. de Simone Brouwer, *Il " bello enigma " della fanciulla d'Anzio e la Soluzione di Giovanni Svoronos, con un' appendice sul pronostico presso i Greci moderni. Nota letta alla R. Accademia di*

1. M. Landry se demande (p. 148, 151) pourquoi les spéculateurs préféreraient le cours volontaire à l'exportation pour la monnaie d'or et l'exportation au cours volontaire pour l'argent. La raison principale me paraît être que la monnaie d'argent s'exportait en grande partie pour être fondue, tandis que les pièces d'or étaient d'un usage international et par suite, au lieu de se déverser sur les marchés de l'Europe où leur réceptivité — en raison de la place tenue par les monnaies connues et classées telles que le florin — avait une limite, préféreraient attendre le client, avec prime proportionnée au taux du bénéfice différé.

2. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

archeologia, lettere e belle arti nella tornata del 20 dicembre 1910. Napoli. 1910, 8°. Extr. des *Atti R. Accademia Arch. lett. Bell. Arti* nouvelle série, t. II, 1910 [Exposé de la découverte de la statue d'Anzio, et de l'explication de M. Svoronos qui a été signalée ici. La bibliographie de M. S. Brouwer est à compléter].

— George Macdonald, Numismatique antique, s. l. n. d., in-8°; Extr. de *The Year's work in classical Studies* [Compte rendu de divers travaux parus en 1909 et 1910].

— Philipp Lederer, Notes numismatiques sur la superstition des chiffres néfastes. *Berliner Münzbl.*, 1911, 25-26, fig. [Sur le chiffre θ, initiale de θάνατος].

— Albert M. Van Buren, Virgile et les monnaies, *Num. Chron.*, 1910, 409-411 [L'auteur relève cinq passages du poète relatifs à Agrigente, Carthage, Gela, Selinonte, et Tarente, et suppose que les expressions de Virgile ont été inspirées par des monnaies de ces villes. L'hypothèse me paraît contestable pour tous les cas].

— Étienne Kovacs, Le système monétaire de l'Étrurie. *Dolgozatok* de Kolozsvár, 1911, 128-173 [Édition française d'un travail dont l'édition magyare a paru dans la deuxième livraison de l'*Erdélyi Múzeum*, mai 1909. Tableau des monnaies étrusques; l'auteur reconnaît deux systèmes pondéraux, un lourd et un léger, livre lourde d'origine babylonienne, livre légère d'origine persane].

— Ettore Gabrici, Monnaie d'argent des Sontini, *Num Chron.*, 1910, 329-332, fig. [Pièce au type du taureau de Sybaris à revers incus avec OM = So].

— E. Selvaggi, Un dépôt de monnaies grecques. *Apulia*, I, 1^{er} f. 1910 [Je n'ai pu consulter cette publication].

— A.-W. Hands, Les monnaies antiques de la Sicile. *Num. Circular*, 1910, 12369-73, 12425-33, fig., 12481-89, 12545-49, 12609-615, fig. [Himera, Syracuse, Gela, Selinonte, Camarina].

— R. Weil, Le droit monétaire des Συμμάχοι dans la première ligue attique. *Zeitschrift. f. Num.*, XXVIII, 1910, 351-364, pl. IX [Numismatique du v^e av. J.-C.; Egine, Koresia, Siphnos, Erétrie, Karystos, Melos; l'auteur étudie la récente trouvaille de cette île].

— F.-W. Hasluck, Contrefaçons venant de Caesarea Mazaca. *Num. Chron.*, 1910, 411-412, fig. [Petites pièces d'argent avec tête de taureau et de lion, fabriquées à Kaisaryeh].

— H. Dressel, Sur une monnaie d'argent inédite du roi arsacide Mithradate III, *Sitzungsber. der k. preuss. Akademie der Wissenschaften*, Philos.-histor. Klasse, 1910, n. 25.

— J. Ebner, Sicles juifs. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4660 [Lettres du xvi^e s., relatives à des sicles hébreux, vrais ou faux].

— Ad. Reinach, Les Gaulois en Egypte. *Rev. des études anc.*, 1911, 33-74 [fig. p. 47, monnaies de Ptolémée II au bouclier, commentaire dans note 1; p. 74, plomb avec bouclier, jeton gaulois d'entrée au théâtre pour la tribu athénienne nommée Ptolémaïs].

— J. Grafton, Milne, Tétradrachmes de Tibère frappés à Alexandrie. *Num. Chron.*, 1910, 332-339, pl. X [Trésor de 200 tétradrachmes dont quelques-uns de Ptolémée II Philadelphie et Ptolémée XIII Neos Dionysos et 136 de Tibère avec sa tête et celle d'Auguste. Négligence du travail alexandrin; nombre considérable des coins du revers; analyse du métal].

NUMISMATIQUE ROMAINE.

— Giovanni Pansa, Le monnaie des Italiotes pendant la Guerre Sociale; valeur historique et caractère symbolique de ce numéraire. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 303-331, pl. v-vi [Intéressantes recherches sur les prototypes des pièces de cette série].

— G. Pansa, Le denier de P. Accoleius Lariscolus et le sacellum des nymphes Querquetulanae. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 473-479, fig.

— H. Dressel, L'Athena sur la monnaie du préfet C. Clovius. *Zeitschrift f. Num.*, XXVIII, 1910, 365-367 [Combat l'explication de M. Willers, qui a reconnu après d'autres, des javelots associés aux boucliers et a rapporté la monnaie à la bataille de Thapsus].

— Wilhelm Weber, Un temple de Mercure sous l'empereur Marc Aurèle. *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, 1910, 7^e f, 3-43, 4 fig. de monnaies.

— Francesco Gnechi, Contributions de num. romaine; XCVI. Bronze avec les effigies de Philippe fils et de Trajan Déce récemment trouvé à Rome. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 295-302, fig.— XCVII. Médaillon de bronze avec les effigies de Carus et de Magnia Urbica; XCVIII. Contributions au *Corpus Numorum*. *Ibid.*, p. 427-472, pl. VII à IX. [110 pièces décrites].

— E.-J. Haeblerlin, Compte-rendu critique du livre de M. H.

Willers, sur l'histoire de la monnaie romaine de bronze. *Zeitschrift f. Num.*, XXVIII, 1910, 370-395 [Bien que ne citant pas habituellement les comptes rendus, j'indique celui-ci à cause des divergences d'opinions des auteurs et surtout à cause du développement qui lui a été donné].

— E.-J. Haeberlin, Les bases métrologiques du système monétaire le plus ancien de l'Italie centrale. *Rev. ital di Num.*, 1910, 361-404 [Trad. ital. de Ser. Ricci].

— O. Retowski, *Die Münzen der Komnenen von Trapezunt*. Moscou, 1910, gr. in 8°, 190 p., avec 15 pl. et 50 fig. [Importante monographie des monnaies des empereurs de Trébizonde, de 1204 à 1461].

— Paolo Orsi, Dépôt monétaire du bas empire et des premiers temps byzantins, trouvé à Lipari. *Riv. ital di Num.*, 1910, 353-359, fig. [Dépôt de 1745 petites p. de bronze depuis Gallien jusqu'à Léon I^{er} (457-474); beaucoup sont des pièces barbares de petit module].

— A. Jennepin, chronique archéologique; découverte d'une monnaie romaine à Cousobre. *La Frontière*, d'Avesnes, 4 février 1911 [Il s'agit d'un bronze de Postume de 27 mill. au type *Neptuno Reduci*].

— Léon Coutil, *Le trésor gallo-romain d'Acquigny et les trésors de monnaies romaines découverts dans l'Eure*. Evreux, 1910, 31 p. Extr. du *Recueil de la Soc. libre de l'Eure*. [Dépôt de m. de la fin du III^e siècle, décrit médiocrement. L'auteur doit beaucoup d'indications à mon livre sur *les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*; mais il ne le cite pas].

— Walther Schmid, Une petite trouvaille de pièces de cuivre saucé à Emona (Laibach en Carniole). *Berliner Münzbl.*, 1911, 2-4 [Dans les substructions d'une maison antique, petit dépôt de pièces d'Aurélien, de Tacite et Probus, portant des différentes marques de Siscia, XXI^o, etc].

— E. Wilmshurst, La trouvaille de monnaies romaines à Edwinstowe (Nottingham). *Num. Circular*, 1911, 12642.

— Dr Reusch, Monnaies romaines recueillies à Marxberg. *Jahrbuch der Ges. f. lothringische. Gesch. u. Altertums-Kunde*, 1910, t. XXI, 318-320 [Pièces depuis Néron jusqu'à Gratien].

— A. Martin, Trouvaille de monnaies romaines dans la Schwalheim à Nauheim. *Friedberger Geschichtsblätter*, Friedberg, 1910, 2^e fasc.

— Max Bernhart, Contrefaçons de monnaies impériales romaines. *Der Cicerone*, 15 juin 1910, 432-434, 6 fig.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE.

France.

— E. Levasseur, Aperçu de l'histoire des monnaies et du commerce de l'argent en France au moyen âge. *Comptes-rendus de l'Acad. des sc. mor. et politiques*, juin 1910, 704-731 [Charles V et Nicolas Oresme, etc]. Même matière dans *Rev. d'économie politique*, 1910, 181-198 et 261-282.

— E. Levasseur, La révolution monétaire du xvi^e siècle ; la monnaie en France au xvii^e et au xviii^e siècle. *Rev. d'économie politique*, 1910, 421-431, 693-711 [Fragments d'un volume de l'*Histoire du commerce de la France avant 1789*].

— Pierre Caron, *Tableaux de dépréciations du papier-monnaie, réédités avec une introduction*. Paris, 1909, 458 p.

— [Ed. Martin], *Administration des monnaies et médailles ; Rapport au Ministre des finances. Quinzième année, 1910*. Paris 1910, gr. in-8°, XLIV-330 p., 4 pl. [Parmi les annexes, signalons l'Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire, d'octobre 1909, avec la répartition des monnaies étrangères. Les pl. représentent deux plaquettes de Madame Ernesta Robert Merignac : *Bretonne* ; *Boulonnaise* ; la plaquette *Vérité* de M. Léon Deschamps ; la plaquette *Poésie lyrique* de M. Exbrayat : *Le Bain*, médaille d'Abel Lafleur ; plaquette de *l'Alimentation* par Lamourdedieu ; médaille de *l'Aviculture* par Coudray ; médaille de *Mariage* par Allouard ; *Diane* par Abel Lafleur].

— Ph. Tiersonnier, Deux écus d'or du xv^e siècles trouvés au Lieu-Preslier. *Bull. Soc. d'émul. du Bourbonnais*, 1910, 318-320 [Écus de Charles VII, trouvés en juillet 1910, sur le territoire de Beaumont].

— N. Papadopoli, Imitation du sequin vénitien par Guillaume Henri d'Orange (1650-1702). *Riv. ital. di Num.*, 1910, 333-340, fig. [Antérieurement à la publication de cet article, j'ai publié et commenté un sequin semblable dans les *Procès-verb. de la Soc. de Numismatique*, séance du 5 mars 1910].

Europe centrale.

— F. Friedensburg, Bractéates et deniers. *Zeitschrift f. Num.*, XXVIII, 1910, 253-266 [Sur la question des émissions contemporaines de ces sortes de monnaies].

— J. Menadier, L'émission contemporaine de deniers et de bractéates. *Zeitschrift f. Num.*, XXVIII, 1910, 267-269.

— H. Buchenau, *Bemerkungen zur Technik der mittelalterlichen Hohlmünzenprägung*. Wien, 1910, 8°, 16 p. Extr. des *Mitteil. österr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, t. IV. [Recherches sur la technique du monnayage des bractéates].

W. Schwinkowski, Les premiers florins d'or saxons et le monnayage de l'or en Allemagne au moyen âge. *Zeitschrift f. Num.* [Sur le droit du monnayage de l'or dans les pays allemands au moyen âge; le même droit en Saxe; descriptions des florins saxons, valeur, etc.].

— S. B. Kahane, La reine Louise dans la Numismatique. *Der Numismatiker* de Danzig, 1910, 47 et s.

— Ernst Rudolph, Monnaies impériales allemandes. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4580, 4604; 1911, 4640-41, 4662 [Frappe d'août, et septembre, octobre, novembre 1910; Duché d'Anhalt; principautés de Reuss et de Schwarzburg-Sondershausen; Lübeck; Afrique allemande, en 1909].

— X. Demi-groschen inédit de Brême, daté de 1572. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4661.

— W. Jeep, Note sur trois cents coins monétaires des ducs de Brunswick entrés au Musée de Brunswick en 1866 et 1868. *Braunschw. Magazin*, décembre 1910.

— G.-H. Lockner, Compléments aux monnaies franconiennes de Bernard de Weimar. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4658 [Pièces peu connues de 1633 et 1634].

— B. Pick, Vues de Gotha sur des monnaies et médailles, *Heimatblätter* de Gotha, 1910, fasc. 7, 8°, 6 p., 1 pl.

— H. Kirsch, Monnaies d'Hattingen. Dans *Festschrift zur Feier der Einweihung des Rathauses* 1910, 6^e chapitre [Courte étude sur des pièces des xiii^e et xiv^e s.].

— Ulrich Horn, Contributions à la numismatique du Mecklembourg-Strelitz. *Berliner Münzbl.*, 1911, 649-654 et t. iv, 32-36. [Les pièces de 8 et 4 schillings, xviii^e s.].

— Will, Un pfennig de convention entre le Palatinat et Bamberg, *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4652, fig.

— Fr. v. Schrötter, Addition à l'article sur l'atelier de Stettin sous

les rois Charles XI et Ch. XII de Suède, de 1660 à 1710. *Zeitschrift f. Num.* XXVIII, 1910, 311-316. [Documents contemporains].

— Friedrich Wecken, Essais sur l'histoire monétaire du comté de Wertheim. *Zeitschrift f. Num.*, XXVIII, 1910, 270-310. [Histoire monétaire de 1620 à 1624, Documents].

— C. Schwetz, Une pièce remarquable du duc Auguste de Wolfenbüttel. *Berliner Münzbl.*, 1911, 38 [Pièce de deux Mariengroschen, 1654].

— Emil Bahrfeldt, Le trésor de deniers de Gransee. *Berliner Münzbl.*, 1911, 646-649, et t. IV, 4-10, fig. et pl. XXXI [Poméranie, Querfurt ?, Saxe, seigneurs de Pack, Dortmund, Luxembourg, Angleterre, Suède, Bologne, Bohême, Lübeck, Lunebourg, Hambourg, Hanovre, Brunswick, Wernigerode, Halberstadt, Magdebourg, Beichlingen; restes d'ornements d'argent. Enfouissement vers 1370].

— Julius Cahn, Deux pfennigs autrichiens de la fin du XIV^e siècle. *Berliner Münzbl.*, 1910, 4575-77.

— R., Thalers au type de Marie-Thérèse. *American Journ. of Num.*, 1910, 157.

— Arnold Deutscher, Frappes de 1909 pour le jubilé du Tyrol. *Mitth. der öest. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, 1910, 49, 67.

— Arnold Deutscher, Pièces frappées pour le Jubilé du Tyrol en 190. *Mitteil. der Oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk.*, VI, 1910, 49, 51, 67-71.

— Milan v. Resetar, Le monnayage de la République de Raguse. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 185-193, 202-207.

— Klemens Čermák et Fr. Srbek, *Mince Kralovstvi Ceského, za panovani rodu Habsburského od roku 1526*. Pardubitz, 1910, 11 fasc. [p. 827-970. Pl. 181 à 188, n^o 1541 à 1587. Les monnaies du royaume de Bohême sous le gouvernement de la maison de Habsbourg, depuis 1526].

— M. Resetar, Sur les falsifications ragusaines des pièces polonaises de trois groschen de la ville de Riga. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 233.

— I. Kaufmann, [Le rouble d'argent en Russie depuis l'introduction de cette monnaie jusqu'à la fin du XIV^e s.]. 1910, 8^o, 268 p. [En russe].

— A. Iljin, et J. Tolstoj, [Monnaies russes, frappées de 1725 à 1801 ; manuel du collectionneur]. 1910, 40, 128 p., pl. [En russe].

— W. Fayans, *Die russische Goldwährung*. Leipzig, 1909, 8°, xv et 183 p.

Suisse ; Italie.

— Eug. Demole, Emission irrégulière de pièces de six-deniers frappées à la Monnaie de Genève en 1654. *Rev. suisse Num.*, 1910, 129-147, fig.

— E. Demole, Frappe en or d'un kreuzer de Berne en 1596 et d'un sol de Genève en 1622. *Rev. suisse Num.*, 1910, 182-183, fig.

— Eug. Demole, Le propriétaire présumé du trésor de la forêt de Finges. *Rev. suisse Num.*, 1910, 180-181, fig. [Le nom *Ro. Fabry* sur une channe d'étain. Les documents valaisiens de la fin du xiv^e siècle font mention d'un certain *Rodinus Fabri* bourgeois de Loèche ; on connaît aussi un *Rolet Fabri* en 1414 et 1422].

— E. Hahn, Deux documents monétaires de Heinrich Hiller, maître de la Monnaie de la ville de Saint-Gall en 1755 et 1756. *Rev. suisse Num.*, 1910, 97-128.

— P. Adrian, Ateliers fédéraux. *Rev. suisse Num.*, 1910, 148-150 [tableau des émissions suisses de 1850 à 1909].

— S. M. le roi d'Italie, *Corpus nummorum Italicorum*, Rome, 1911, t. I^{er}, gr. in-4°. 532 p., 42 pl. [Catalogue descriptif des monnaies de tous les ateliers italiens du moyen âge et moderne].

— C. Serafini, *Le Monete e le Bolle plumbee pontificie del medagliere Vaticano, descritte ed illustrate ; precedute da un saggio di storia delle collezioni numismatiche Vaticane di St. Le Grelle. T. I. ; Adeodato (615-618) — Pio V (1566-1572)*. 1910, 4°, 439 p., 32 pl. 84 frs. [Ce catalogue des monnaies et bulles pontificales du Musée du Vatican sera complet en 3 vol.].

— A.-F. Marchisio, *Studi sulla numismatica di Casa Savoia. Memoria XI. Elenco bibliografico per la Numismatica Sabauda*, 1910 (Extr. des *Atti della Società Piemontese d'Archeologia e belle arti per la provincia di Torino*, t. VIII).

[Ce travail contient une bibliographie complète de la Numismatique de la Savoie].

— Augusto Telluccini, La collection numismatique de Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne et le trésor du pape Sixte V au château Saint-Ange à Rome. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 485-530 [Documents; description de diverses pièces de cette collection].

— Serafino Ricci, La Zecca de Verceil; les collections numismatiques du Museo Leone [*Museo Camillo Leone in Vercelli*, t. I, Vercelli, 1910, fig. et catalogues].

— L. Rizzoli junior, *Altro contributo alla numismatica padovana*. Padova, 1910, 8°, 8 p., fig. Extr. du *Bollettino del Museo civico di Padova*, XII, fasc. 4-6 [Monnaies diverses de la famille Carrara, avec le nom de Padoue; bel exemplaire de la médaille de François de Carrara].

— A. Cunietti-Cunietti, Une curieuse petite monnaie du marquis Rodolfo Gonzaga, seigneur de Castiglione delle Stiviere. *Rassegna num.*, 1910, 90-91, fig. [Pièce avec *Fanum* sous un saint. Attribution reposant sur une interprétation des lettres R C, etc., autour de deux clefs en sautoir].

— Orazio Roggiero, Monnaie inédite du roi Robert, émise dans l'atelier angevin de Coni. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 479-484, fig. [Denier coronat avec *Comes Pedmontis*].

— M. Strada et P. Tribolati, Variétés de monnaies de Francesco Sforza (1450-1466). *Bollettino di Num.*, 1911, 2-4, fig.

— Pietro Tribolati, Monnaie inédite de Crémone de Philippe Marie Visconti, duc de Milan. *Bollettino ital. di Num.*, 1910, 178-180, fig.

— G.-A. Silla, L'atelier des marquis de Carretto, seigneurs de Finale. *Bollettino di Num.*, 1910, 180-182 [Pièce de la fin du xv^e s.].

— Guido Bustico, Numismatique ossolane. Quatre monnaies romaines tr. dans le val de Vigizzo. Deux médailles d'Innocent IX de Cravegna. Monnaies et sceaux historiques de Domodossola. *Bollettino di Num.*, 1910, 162-166.

— X. Nouvelles monnaies italiennes. *Giornale numism.*, 1911, 27.

— Collon, Un trésor découvert à Saffres (C^{on} de Vitteaux). *Le Réveil bourguignon*, 1^{er} mars 1911 [Communiqué par M. Espérandieu. — Il s'agit d'un dépôt monétaire, trouvé en 1780, qui contenait de nombreuses pièces d'argent vénitiennes du xvi^e siècle].

Amérique du Nord.

— Edgar H. Adams, Pièces d'essai ; beauté et intérêt de ces spécimens pour le collectionneur de monnaies des États-Unis. *Mehl's num. monthly*, 1911, 22, fig.

— X. La question des essais monétaires. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 172-175 [A propos de la saisie d'essais par les officiers de la Monnaie des États-Unis].

— W.-T.-R. Marvin, Curieuse trouvaille à Williamstown (Mass.). *American Journal of Num.*, XLIV, 1910, 178 [A propos de la première monnaie de la colonie de Massachusetts et des contrefaçons qui y ont rapport].

— X. Premier monnayage du Maryland. *Mehl's numismatic Society*, 1910, 178-181, fig. [Le shilling de lord Baltimore avec *Caecilius Dns Terrae Mariae*].

— Eugène-G. Courteau, *The coins and tokens of Nova Scotia*. Saint-Jacques (Canada), 37 p., 7 pl. [Catalogue de pièces de la Nouvelle-Écosse].

— Howland Wood, Les Monnaies du Canada. *The Numismatist*, XXIII, 1910, 97-108.

— H. Wood, *The Canadian Blacksmith Coppers*. Philadelphia, 1910, 8°, 10 p., 3 pl. et fig.

— A. de Souza Lobo, *Catalogo da Collecção numismatica Brasileira de Augusto de Souza Lobo*. Rio de Janeiro, 1908, 4°, pl. [Catalogue rédigé d'après l'ouvrage de J. Meili].

— de Cavalcanti, *Catalogo das medalhas brazileiras e das estrangeiras referentes ao Brazil*. 1910, in-4°, 142 p. et 1 album de 66 pl. reproduisant 294 p. [tiré à 100 ex. dont 40 en vente. 84 frs.].

Orient.

— Theodor Schapper, La réforme monétaire en Turquie. *Berliner Münzbl.*, 1911, 36-38 [Monnaies de nickel].

— R. P. Jackson, Collection de monnaies dans le Deccan. *The British num. Journal*, V, 1908, 263-285, 3 pl.

— Le même, Coll. de m. à Mysore. *Ibid.* 287-340, 3 pl. [M. de Mysore].

— R. P. Jackson, Quelques monnaies de cuivre émises par l'East

India Company et d'autres puissances européennes dans l'Inde méridionale. *The British num. Journal*, V, 1908, 341-346, pl.

— H.-E. Stapleton, Contributions à l'histoire et à l'ethnologie du Nord-Est de l'Inde, I. *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, t. VI, n° 4, avril 1910, 141-166, pl. XXII et XXIII [Cet article est consacré à la Numismatique de Dacca ; m. du xv^e s. ; atelier nouveau de Mubarakabad ; le premier monnayage d'or des empereurs de Dehli ; « tanka » d'or de Nasr ed din Mahmoud Shah ; le plus ancien monnayage du Bengale ; Monnaies de la dynastie de Koch et des rois de Jaintia].

— Auteurs divers, Supplément numismatique n° XIII. *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, t. VI, n° 4, avril 1910, 227-245 [Notices de MM. Rakhal Das Banerjee, H. Nelson Wright, R. B. Whitehead et J. Allan, sur des monnaies poinçonnées provenant de l'Afghanistan (Pl. XXVIII), sur des monnaies mongoles rares, sur des trésors de monnaies mogoles trouvés à Ladkhed et à Jubbulpore, sur des « Dams » d'Akbar frappés à Jaunpour et Ajmer, sur un nouvel atelier, indiqué sur un mohur d'or de Rafi u-d-Darjat].

— R. Burn, Un trésor de monnaies d'or de la dynastie goupta. *Num. Chron.*, 1910, 398-408, pl. XIV [Dépôt de 40 pièces trouvées à Tikri Debra, dans le district de Mirzapour, et devant entrer au Musée de Lucknow ; quelques variétés et un type nouveau de « tueur de lion » pour Çandragupta II].

— J.-A., Note sur le monnayage de Mohammed Ali. *Num. Chron.*, 1910, 325-326 [Rectifications et additions à un article de M. Jackson sur des monnaies des empereurs mogols].

— H.-A. Ramsden, Monnaies en formes de couteau du petit type, fabriquées pour Tsi Moh. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 158-163, pl. 20 [Tsi Moh, place de commerce de l'ancien état de Tsi, au nord-est du golfe de Kiao-Tchou].

— C.-J. Dudgeon, Roupies, yen et cash de cuivre. *Num. Circular*, 1910, 12394.

— H.-A. Ramsden, Monnaies de cuivre de la Chine moderne, *The numismatist*, 1910, 141.

— X. La réforme monétaire en Chine. *Bulletin mens. du Comité de l'Asie française*, octobre 1910.

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs et graveurs anciens et modernes. *Num. Circular*, 1910, 12269-80, 12318-34, 12373-85, 12433-45, 12489-501, fig.

— Horatio R. Storer, Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la Médecine. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 28, 67, 133, 166.

— L. Testi, « Vittore » Pisano ou Pisanus pictor. *Rassegna d'arte*, septembre 1910 [Étude chronologique des œuvres d'Antonio Pisano].

— Max Rosenheim, Épreuve en plomb d'un médaillon de Cosme I^{er} de Médicis, par Cesare da Bagno. *Num. Chron.*, 1910, 412, fig.

— G.-F. Hill, Les médailles de Paul II. *Num. Chron.*, 1910, 340-369, pl. XI-XIII [Étude sur l'iconographie de Pierre Barbo, qui devint le pape Paul II et commença la série des médailles officielles des papes].

— G. Castellani, Un nouveau médailleur. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 341-344 [Il s'agit de Peruzzo Bartolelli, en 1465-1475, documents].

— G.-F. Hill, Notes sur des médailles italiennes. *The Burlington Magazine*, juin et octobre 1910.

— Flavio Valerani, Médaille commémorative du siège de Casal en 1630. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 345-362 [C'est le jeton de Louis XIII avec la légende *Gratum quo Sospite cœlum*. L'auteur y voit le buste du maréchal de Toiras].

— O. Ronchi, Une médaille padouane inédite relative à François I^{er} d'Autriche. *Bollettino del Museo civico di Padova*, XII, 1909-1910, fasc. VI.

— Lerafino Ricci, Les médailles commémoratives du Lycée Gymnase royal Maffei à Vérone et de la Société ligure d'histoire de Gênes. *Bollettino di Num.*, 1910, 171-173, 182-184, fig.

— X. La médaille en l'honneur du maître Salvatore Gallotti. *Ars et labor*, janvier 1910.

— A. Bouclier, Médaille du « Retour de Fréjus ». *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXVI [Jeton de jeu, en 1806].

— J. Durieux, La médaille des invalides. *Carnet de la Sabretache*, octobre 1910.

— X. Médaille commémorative de la guerre franco-allemande *Intermédiaire des chercheurs*, 10 août 1910.

— J. Besson, Les médailles scapulaires. *Nouv. revue théologique*, juillet 1910.

— Ch. Gilleman, Médaille commémorative du mariage de Philippe V (1701), par Ph. Roettiers. Cabinet des médailles de la ville (n° 519). *Inventaire archéol. de Gand*, fasc. LII.

— Jul. Ebner, Vie et travaux de François Guichart, *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4653-4658, pl. 191 et 192 [Nouvelles recherches sur l'orfèvre Fr. Guichart, né à Tramayes qui grava des sceaux, médailles et monnaies pour les souverains du Wurtemberg, de 1612 à 1634. Quelques œuvres de cet artiste sont dignes de figurer à côté de celles de Briot].

V. v. Röder, Médaille relative à la mort de Bernhard VII d'Anhalt. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 3651, fig.

— Rudolf v. Höfken, Deux médailles de pèlerinage. *Berliner Münzbl.*, 1911, 1-2 [Pièces du xviii^e s. avec saint François d'Assise, et saint François de Borgia].

— A. Friedrich, Médailles de Hans Schaefer. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 278, pl. XXIX-XXX [Plaquette de l'exposition de la chasse, 1910; plaquette de la famille Fischel; plaquette de l'industriel Hütterott].

— Rudolf Bosselt, Médailles, plaquettes, reliefs et monnaies. Dans *Der Ring* de Düsseldorf, 1908, fasc. 2, fig.

— Ernst, La première médaille de Congrès du Verein numismatique de Dresde. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 276, fig.

— Ernst, Plaquette du nouvel an 1911, d'Arthur Krupp. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 276.

— Ernst, Médailles de Ludwig Hujer. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 277-278, pl. xxvii-xxviii [Plaquette du Congrès des médecins à bord de la Thalia; pl. de Franz Zeiner; pl. de « mon bébé »; médaille du cinquantenaire de la Société philharmonique de Vienne, médaille du prince Jean de Liechtenstein].

— Wilh. Mayer et Frz. Wilhelm, *Festchr. zum 50 jährigen Jubiläum der Firma*. Stuttgart, 1911, in-f°, 29 p. avec fig. [Catalogue de la Fabrique de médailles].

— Herm. Protze, *Elberfelder Medaillen*. Elberfeld, 1910, 8°, 25 p. et 28 fig. Extr. de la *Zeitschrift d. Bergischen Gesch.-Vereins*, t. XLIII [Dix-huit médailles et plaquettes].

— L.v. L. Médaille éditée par le Verein numismatique de Dresde en souvenir du groupe de Bacchus du professeur Wrba; médailles des Sociétés numismatiques de Nuremberg et de Stuttgart; médaille en souvenir d'Otto Lilienthal (1848-1896); médaille sur la mort de la reine Louise de Prusse; plaquette de R. Marschall].

— X. Monnaies et médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4582, 4605; 1911, 4642 [Pièces de 3 marks du jubilé de l'Université; jubilé de la Société d'agriculture de Bavière; centenaire de la mort de la reine Louise; série de médailles du jardin d'acclimatation de Munich; médaille du nouvel Hôtel de ville de Dresde; médaille russe des assiégés de Port-Arthur; médaille de cinquantenaire pour le Monténégro.

— X. Illustrations métalliques de l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. *Num. Circular*, 1910, 12337.

— L. Forrer, Médaille présentée par le Club numismatique de New-York à son président F. C. Higgins. *Num. Circular*, 1910, 12391.

— W.-T.-R. Marvin, La médaille-essai de la Monnaie des États-Unis pour 1910. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 131, pl. XVII.

— X. La médaille de membre de l'Association américaine numismatique. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 130.

— W. T. R. Marvin, médaille maçonnique de la grande loge de Massachusetts. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 139, pl. XVII.

— Howland Wood, Trois médailles japonaises. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 168-171, pl. 21 [Médaille pour le mariage de l'empereur; médaille pour le mariage du prince impérial; médaille pour la guerre russo-japonaise].

JETONS ET MÉREAUX.

— J. Roman, Les jetons du Dauphiné. *Gaz. Num. fr.*, 1910, 31-94, 149-166, fig.

— P. Bordeaux, Marques des cuirs du xvi^e au xviii^e s. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LX-LXIV.

— A. Blanchet, Le jeton du pharmacien Rouvière. *Rev. Num.*, 1910, 536.

— A. Salles, Le cercle des Philadelphes au Cap-Français (Saint-Domingue, Haïti), 1784. *Num. Circular*, 1910, 12335-36, fig. [Jetons avec l'effigie de Louis XVI].

— Henry Nocq, Une histoire métallique de la Faculté de Médecine de Paris, publiée en 1790. *Gaz. Num. fr.*, 1910, 167-193 [D'après le *Calendarium medicum ad usum Saluberrimae Facultatis*, 1790.

— A. Bouclier, Jeton de 1824, pour le chemin de fer de St-Étienne à la Loire. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, LXXXIII, fig.

— Eug. Demole, Jeton de la Société suisse d'Alexandrie (Égypte). *Rev. suisse de Num.*, XVI, 1910, 70, fig. [Pièce de 25 centimes émise en 1867, comme m. d'appoint].

— S.-H. Hamer, Le monnayage des méreaux en Angleterre et en Irlande. *The numismatist*, 1910, 133-140, 153-155.

— Ch. Guilleman, Méreaux ostendais. *La Gaz. num. de Bruxelles*, XIV, 1910, 89-91, fig. [En novembre 1909, vase contenant des méreaux de plomb de l'église de SS. Pierre et Paul, de deux types différents, dont l'un aux clefs croisées en sautoir].

— Georges Brunin, Méreau de Jacques Kervyn et de Lucie Mahieu. *Inventaire archéol. de Gand*, fasc. LIII, 1910 [Grand méreau armorié, pour une fondation faite à l'église St.-Michel, xviii^e s.]. *Ibid.* Méreau de Maximilien-Jean d'Heyne et de Marie-Thérèse Maelcamp. [Autre pour l'église St.-Nicolas].

— Ernst, Le jeton de la Société d'Archéologie de Bruxelles, *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 242.

— Jean Justice, Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. *La Gaz. num. de Bruxelles*, XIII, 1909, 106-110, 126-144; 1910, 8-23, 49-59, 92-97.

— J. V. Kull, Méreaux de cuivre bavarois de 1725. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4635, fig. [Avec C P et 1725].

— A.-W. Waters, Notes sur les méreaux du xviii^e siècle. *Num., Circular*, 1910, 12447-49 [Caricatures ayant rapport aux pièces de Thomas Spence].

— Edgar-H. Adams, Nouvelles variétés des méreaux de l'Anse du Canot dans l'île du prince Édouard. *American Journ. of Num.*, XLIV, 1910, 132, pl. XVI.

— R. Trebo, *Patagon et jeton*. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 197 [Étymologies. Celle de *jeton* est inadmissible].

SCEAUX.

— M. Prinnet, Sceau de Jean de Bauffes, évêque de Dax. (xiv^e s.). *Rev. num.*, 1910, 526-531, fig. [Article bien documenté].

— J. Bailhache, sceau de Robert « Le Fevre ». *Procès-verb. Soc. Num.*, 1910, XV, fig. [Sceau du xiv^e s., portant un fer à cheval].

— Louis Caillet, Notes sur des sceau et contre-sceau d'argent de Lyon en 1427 et 1493. *Gaz. num. fr.* 1910, 194-196.

— L. Caillet, Note sur le "signet" municipal à marquer la vaisselle d'argent à Lyon, en 1448. *Gaz. num. fr.*, 1910, 196-197.

— G. Collon, Le premier sceau connu de la ville de Tours. *Bull. Soc. archéol. de Touraine*, 1710, 167-168 [L'auteur en est Jean Bérard, orfèvre et graveur, vers 1553].

— A. Babut, Une nouvelle œuvre du graveur Jean-Nicolas Branche Le sceau du prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé (1736-1818). *Gaz. num. fr.*, 1910, 25-30, fig.

— Fréd. Alvin, Contributions à la Sigillographie nationale. *Rev. belge Num.*, 1911, 82-101, pl. VI [Sceau de St.-Augustin de Tongres, xv^e s.; Sceau des échevins de Sempst, xvi^e s.; sc. du Béguinage de Bruxelles, xiv^e s.; sc. de la léproserie de Saint-Pierre d'Obbruelles, xv^e s.; sc. de la Sainte-Trinité de Bruxelles, xvi^e s.].

— Fernand Donnet, Les sceaux anversois particuliers aux xvi^e et xv^e siècles. *Rev. belge Num.*, 1910, 393-404 [Sur les modifications fréquentes des blasons des familles anversoises; documents].

— Ferran de Sagarra, *Notes referents als segells del rei Martí. Conferència llegida en el Centre excursionista de Catalunya, el dia 2 de Julial de 1910.* Barcelone, impr. "L'Avenç", 1911, gr. in-8°, 22 p., fig. [Dans cette notice, qui m'est signalée par M. Prinnet, l'auteur a réuni des recherches intéressantes sur les graveurs de sceaux du roi Martin, à la fin du xiv^e s.].

— Q. Perini, Le sceau de Marcobruno Castelbarco di Beseno. Dans "San Marco", *Studi e materiali per la Storia di Rovereto e della Lagarina*, 1909, fasc. 3-4.

— v. Pantz, Souvenirs héraldiques et généalogiques de la vallée de de l'Enns. *Monatsblatt der k. k. her. Ges. Adler*, 1910, 421, 432, 448.

— H.-G. Ströchl, Nouvelles armoiries de villes et places de marché autrichiennes. *Même rec.*, 1910, 424, 459.

— H.-G. Ströhl, Sceaux et signatures Japonais. *Jahrb. der k. k. her. Ges. Adler*, n. s^{ie}, t. XX, 200.

QUESTIONS DIVERSES

— *Procès-verbaux et Mémoires du Congrès international de Numismatique et d'art de la médaille contemporaine, tenu à Bruxelles, les 26, 27, 28 et 29 juin 1910, publiés par Alph. de Witte et Victor Tourneur*. Bruxelles, 1910, gr. in-8°, xcvm et 885 p., frontispice et 36 pl. [Le volume a été distribué en mars 1911. Je donnerai le dépouillement bibliographique des soixante-six articles de cet important volume dans la chronique du 3^e trimestre 1911 de la *Rev. Num.* Ce souvenir durable du troisième congrès numismatique fait honneur aux érudits qui en ont dirigé l'impression].

— *Giornale numismatico; supplemento quindicinale alla Rassegna numismatica*. N^o 1, 1^{er} Janvier 1911 [Feuille de quinzaine consacrée aux nouvelles récentes].

— M. Piccione, *Battaglie di Archeologia*, 1910, n^o 8, 9-10 [Articles de polémique].

— *Dolgozatok az erdélyi nemzeti múzeum érem-és régiségtárából szerkeszti: Pósta Béla. Travaux de la section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie à Kolozsvár (Hongrie) avec un abrégé français, rédigés par Béla Pósta*. Kolozsvár, 1911, 4^o, 173 p., fig.

— Ser. Ricci, La Numismatique et l'importance de cette science pour l'Histoire et pour l'Art. *Bollettino ital. di Num.*, 1910, 155-160.

— X. Lois concernant la monnaie; réclames; mutilation. *Mehl's numismatic Society*, 1911, 5.

— Georg Obst, *Bankgesetz und Münzgesetz Textausgabe mit Erläuterungen und Sachregister*. Leipzig, 1910, 8^o, vii et 181 p. 2 m. 50. [Travail intéressant sur les lois régissant la banque et la monnaie.]

— G. Habich, Acquisitions du Cabinet royal de Munich, 1909. *Münchener Jahrbuch der bild. Kunst*, 1910, 3 pl.

— X. Pièces volées et retrouvées du Musée du Castello Sforzesco à Milan. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 407 et 563.

— Comptes rendus de la Soc. numism. italienne. *Riv. ital. di Num.*, 1910, 417-423, 567 et s.

— Proceedings of the British Num. Society, session 1908. *The British num. Journal*, V, 1908, 411-487, fig.

— *Sitzungsberichte der Numismatischen Gesellschaft zu Berlin* 1910. Berlin, 1911, in-8°, 35 p. Extr. de la *Zeitschrift f. Num.* [Comptes rendus des séances de la Société num. de Berlin, pour 1910].

— Alfred Nagl, Coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société numismatique de Vienne, de 1870 à 1910. *Monatsblatt de Vienne*, 1911 (n° 331), 269-272.

— Séances de la Société de numismatique de Vienne. *Monatsblatt de Vienne*, 1910, 245-248 ; 1911, 258.

— Travaux de la Société numismatique de Hambourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4713.

— X. Séances des sociétés numismatiques allemandes. *Berliner Münzbl.*, 1910, 615-616 ; 635-639 ; 1911, 657-660 [Berlin, Francfort-s. Main, Hambourg, Hanovre, Nuremberg, Stuttgart, Dresde].

— Ludwig Zimmermann, Coup d'œil rétrospectif sur les travaux de la Société hongroise de Numismatique pendant les six dernières années. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 43-52.

— Assemblée de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'Art. *Rev. belge num.*, 1911, 194-197.

— Pety de Thozée, Une religieuse numismate. *Rev. belge Num.*, 1911, 192-194 [Il s'agit de Marie-Caroline-Sylvie Pety de Thozée, chanoinesse de Berlaymont (1830-1882), qui réunissait tous les monuments numismatiques concernant la Vierge].

— A. de Witte, Notice nécrologique sur Henri-Jean de Dompierre de Chauffepié. *Rev. belge Num.*, 1911, 185-190, portrait.

— B. de Jonghe, Notice nécrologique sur le général-major Tinne. *Rev. belge Num.*, 1911, 190-191.

— L. Hujer, Notice nécrologique sur Oscar Roty, Josef Kowarzik et Josef Tautenhayn. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 296-298.

— W.-K.-F. Zwierzina, Notice nécrologique sur Antoine Begeer. *Tijdschrift d'Amsterdam*, XVIII, 1910, 215-219, fig. [Plaquette, etc].

— C., Notice nécrologique sur Jules-Clément Chaplain. *Rev. suisse de Num.*, XVI, 1910, 71.

— C., Notice nécrologique sur Camille Picqué. *Rev. suisse Num.*, 1910, 185.

— Fréd. Alvin, Camille Picqué (1834-1909); Biographie et bibliographie numismatique. *Gaz. num. fr.*, 1910, 1-12, portrait.

— Ernst, Notice nécrologique sur Josef Müller, ancien directeur de la Monnaie de Vienne. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 263.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

(THRACE, MACÉDOINE, THESSALIE, GRÈCE CENTRALE)

Pl. VII.

THRACE

ABDÈRE

1. **ΑΒΔΗ** (en bas). Griffon bondissant à gauche, les ailes ouvertes.

Ῥ. **ΠΡΩΤΗΣ**. Cavalier vêtu de la chlamyde lançant sa monture au galop vers la droite. Le tout dans un carré creux.

Ἀ. 22 1/2 mill. (*Pl. VII*). Statère. Poids : 12 gr. 40.

2. Sans légende. Même griffon.

Ῥ. **A | ΘΗ | Ν | ΗΣ**. Biche debout à gauche. Le tout dans un carré creux.

Ἀ. 14 1/2 mill. (*Pl. VII*). Triobole. Poids : 2 gr. 84.

Ces deux pièces se rattachent, par leurs poids, au système monétaire usité à Abdère à la fin du v^e siècle, depuis 430 notamment. C'est du reste à cette époque que le style de l'une et de l'autre nous aurait engagé à les placer.

Toutefois le triobole semble d'une date un peu postérieure au statère. Notons en passant que le cavalier figuré

au revers de ce statère rappelle tout à fait les fins cavaliers de la fameuse frise du Parthénon, qui, en 430, étaient dans leur plus fraîche et plus glorieuse nouveauté.

L'inscription du revers de ce statère ΠΡΩΤΗΣ se lit également au revers de trioboles et de trihémioboles de la même époque. Un triobole du Musée de Berlin porte également l'inscription ΕΠΙ ΠΡΩΤΕΩ. Ce nom de *Prôtès* est un nom de magistrat, qui suit la même déclinaison provinciale et ionienne que d'autres noms comme Πύθης que nous trouvons au génitif, sous la forme Πύθεω, dans le monnayage d'Abdère. Le monnayage d'Abdère nous fournit d'autres exemples de cette déclinaison, comme Παυσανίης donnant au génitif Παυσανίω. Nous devons donc admettre que l'inscription ΑΘΗΝΗΣ qui se lit au revers du triobole décrit ci-dessus est un nom de magistrat au nominatif, bien qu'un semblable nom d'homme ne soit point connu dans la Grèce propre et que cette forme provinciale soit tout à fait exceptionnelle.

ÆNOS

3. Tête à droite d'Hermès, coiffé du pétase.

℞. ΑΙΝΙ. Chèvre passant à droite. Sous sa patte antérieure droite levée, un crabe. Le tout dans un carré creux.

℞. 15 mill.

Tétrobole. Poids : 2 gr. 67.

Cette petite pièce complète la série de tétroboles et de dioboles d'Ænos acquise il y a quelques années et décrite ici même par M. Dieudonné¹.

APOLLONIE

4. Tête laurée d'Apollon à gauche, les cheveux relevés. Le haut du profil est rogné. A gauche, derrière la nuque, trace d'une cassure du coin.

1. *Rev. num.*, 1905, p. 466 et sqq.

R. Ancre (l'organeau en bas), accostée d'un A à gauche et d'un homard à droite. Dans le champ, ΑΛΚΑΙΟΣ. Aire creuse.
 R. 24 mill. (Pl. VII). Tétradrachme. Poids : 15 gr. 07.

C'est M. Tacchela¹ qui a démontré que les pièces à l'ancre ont été frappées à Apollonie de Thrace, aujourd'hui Sozoupolis, importante colonie milésienne, située sur les rives du Pont-Euxin, et commandant, en face d'Anchialus, l'entrée d'une baie profonde où s'abrite aujourd'hui le port de Burgas, le plus important de la Roumélie orientale et, après Varna, le plus important du royaume de Bulgarie.

Les tétradrachmes d'Apollonie-Sozoupolis sont fort rares. On en trouvera un, encore attribué à Apollonie sur le Rhyndacus, dans le catalogue du British Museum consacré à la Mysie. On y lit un nom de magistrat incomplet : ... ΕΣΙΑΣ.

Le Cabinet de France en possédait déjà deux, avec deux noms de magistrats différents, l'un incomplet, ΚΑΡΑ..., l'autre facile à restituer : ΑΡΧΙΛΟΧΟΣ. Le nom nouveau que nous apporte le tétradrachme publié ci-dessus, Ἀλκαῖος, est un nom très fréquent dans les populations ioniennes.

BISANTHE

5. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. Β | Ι | Σ | Α | Ν en caractères bouletés accostant une chouette vue de face. Aire concave.

Æ. 10 1/2 mill.

BYZANCE

6. √[Υ]. Protomé de taureau passant, à gauche. Au-dessous, monogramme Β et dauphin à gauche.

1. *Rev. num.*, 1898, p. 210 et sqq. Ces pièces avaient été attribuées par Mionnet à Abydos, puis à Astacus de Bithynie et à Apollonie de Mysie.

℞. Fer de trident orné de rinceaux. Aire concave.

℞. 12 mill. (*Pl. VII*). Hémidrachme. Poids : 1 gr. 84.

Cette hémidrachme (d'étalon rhodien), variété inédite d'une série bien connue, se rattache au monnayage assez abondant de Byzance, au iv^e siècle, émis avant le siège de la cité par Philippe II de Macédoine, en 340-339.

CABYLÉ

7. Tête laurée d'Apollon à droite, penchée en avant; les cheveux sont relevés et noués au-dessus de la nuque. L'aspect du visage est très féminin.

℞. KABY | ΛΗΝΩ[N]. Artémis en chiton court, le carquois sur l'épaule, debout à gauche, appuyée sur un long flambeau et tenant une phiale; une biche bondit à gauche à ses pieds. Dans le champ, à droite, massue.

Æ. 19 mill.

8. Tête laurée d'Apollon, à droite, les cheveux relevés au-dessus de la nuque.

℞. [K]ABY (à gauche). Artémis debout de face, regardant à gauche, tenant de chaque main un long flambeau. A droite, dans le champ, une massue.

Æ. 14 mill.

9. Même tête.

℞. Même type, mais barbare.

Æ. 12 mill.

10. Tête à droite d'Héraclès, coiffé de la dépouille du lion de Némée.

℞. KABY. Artémis en longue tunique, debout à droite, tenant de la main droite un long flambeau. A droite, dans le champ, massue.

Æ. 14 1/2 mill.

11. Même tête.

℞. [Y]ΒΑΛ. Artémis debout de face, en longue tunique bouffante, tenant de chaque main un long flambeau allumé. A gauche, dans le champ, massue (rognée en partie).

Ces cinq pièces, fort rares et fort intéressantes, sont celles mêmes que M. Georges Seure avait publiées dans la *Revue numismatique*, en 1907 (pp. 157 et sqq.), avant qu'elles n'entrassent au Cabinet de France. Je ferai seulement remarquer que, au revers de notre n° 7, la lecture KABY | ΛHNΩ[N], qui avait échappé à M. Seure, est certaine.

M. Tacchela, qui a étudié le monnayage si restreint de Cabylé ¹, l'attribue à tort à la première moitié du iv^e siècle. Le style de ces monnaies à demi barbare ne permet pas de les dater d'une époque si reculée. L'Héraclès coiffé de la peau de lion est un type certainement postérieur à l'époque d'Alexandre et de Lysimaque, et imité de leurs monnaies. En raison de cette imitation flagrante, et qui fut courante en Thrace, après 280, nous pouvons attribuer avec certitude ce monnayage à la seconde partie du iii^e siècle avant J.-C. ².

CHERSONÈSE DE THRACE

12. Tête d'Athéna à droite, coiffée du casque attique à cimier.

℞. XEP | PO. Grain d'orge.

Æ. 11 mill. (*Pl. VII*).

Ce petit bronze, déjà connu mais fort rare, a été certainement frappé au iv^e siècle ; il est d'un style délicat et d'une excellente fabrique.

1. *Rev. num.*, 1900, p. 297, et *Bulletin int. de Num.*, 1903, p. 61.

2. M. Barclay V. Head (*Hist. Num.*, 2^e éd., p. 278) attribue, avec un point d'interrogation, ce monnayage au ii^e siècle ; mais il omet de signaler les bronzes au type de la tête d'Héraclès.

PAUTALIA

13. *Septime Sévère*. — ΑΥΤ·Λ·ΣΕΠΤΙ | ΣΕΥΗΡΟΣ ΠΕΡ. Tête laurée de Sévère, à droite. Grènetis.

℞. ΟΥΛΠΙΑΣ ΠΑΥΤΑΛΙΑΣ. Serpent enroulé, relevant la tête à gauche. Grènetis.

Æ. 30 mill.

ROIS THRACES

SPARADOCUS

14. ΣΓΑ || ΑϞ (*rétrograde*) || ΟΥΟΔ (*rétrograde*). Cheval en liberté marchant vers la gauche ; au-dessous (entre ses jambes), un osselet.

℞. Aigle volant vers la gauche, tenant dans son bec un serpent. Carré creux.

Æ. 16 mill.

Drachme. Poids : 3 gr. 90.

Cette drachme au différent de l'osselet est une variété inédite. L'osselet est rare (surtout à cette époque) comme type monétaire : on le trouve cependant sur un bronze du iv^e siècle frappé à Chalcédon sur le Bosphore, c'est-à-dire assez près, relativement, de la vallée de l'Hèbre où Sparadocus, roi des Odryses, régnait à la fin du v^e siècle.

MACÉDOINE

ACANTHE

15. Tête laurée d'Apollon, à droite, les cheveux courts.

℞. ΑΚΑ | Ν | Θ | Ι | ΟΝ. Cithare. Aire concave.

Æ. 10 mill.

Obole. Poids : 0 gr. 55.

AMPHIPOLIS

16. **ΑΜΦΙΠΟ | ΛΕΙΤΩΝ**. Buste à droite d'Artémis, le front paré d'un diadème en forme de croissant, les cheveux relevés et noués en crobyle, le buste drapé mais l'épaule nue, l'arc et le carquois visibles, par derrière. Grènetis.

R. **[Α]ΜΦ** (en haut). **ΚΑΙCΑΡ** (à gauche). **CEBACTOC** (à droite). Estrade ornée de bucrânes où l'on voit une figure virile à demi nue, debout à gauche, couronner une autre figure virile en costume militaire, le parazonium dans la main gauche et la main droite étendue en avant, debout à gauche également, devant la première.

Æ. 25 mill. (*Pl. VII*).

Ce bronze est une variété inédite d'un type connu et qui a été expliqué de différentes façons. Le buste d'Artémis du droit offre ici des ressemblances, qui, sans doute, ne sont pas fortuites, avec Livie mère de Tibère et femme d'Auguste.

Au revers il faut remarquer l'inscription **ΑΜΦ** qui manque sur les autres bronzes au même type. Enfin, quels noms donner aux deux personnages impériaux debout sur une large base? Le Catalogue du Musée de Berlin y voit Auguste couronné par César. Mais pourquoi ne pas admettre plutôt que ces deux figures sont deux statues, et représentent César en costume militaire couronné par Auguste divinisé? Dans les monuments, César a été plus souvent représenté en *imperator*, revêtu de l'armure et du paludamentum, que drapé dans la toge du pontife. De plus, la disposition des inscriptions **ΚΑΙCΑΡ** et **CEBACTOC** semble bien avoir été conçue à dessein pour que chacune des deux figures soit désignée par son nom écrit à côté d'elle. Ce bronze aurait donc été frappé sous Tibère; la représentation de Livie en déesse, au droit, n'en serait que plus naturelle, et l'absence de l'effigie de Tibère serait très conforme

au goût de ce prince qui a toujours évité que son effigie et ses titres ne fussent indiscretement prodigués.

17. ΑΥΤΟΚΡΑ | ΤΩΡ ΤΡΑΙΑΝΟΣ. Trajan debout à gauche sur un socle, drapé dans la toge, tenant de la main gauche un *vexillum* (?) et levant la main droite. Grènetis.

Ῥ. ΑΜΦΙΠΟ | ΛΙ | Τ | ΩΝ. Artémis tauropole sur le taureau, galopant vers la droite. Grènetis.

Æ. 19 mill.

18. ...ΑΥ... | ΕΙΝ... Buste drapé de Faustine à droite.

Ῥ. [ΑΜ]ΦΙΠΟ | Λ | ΕΙ... Même type.

Æ. 16 mill.

19. ΑΥ ΚΑΙΣΑΡ | ΚΟΜΟΔΟΣ. Buste cuirassé et drapé de Commode adolescent, à droite. Grènetis.

Ῥ. Α | Μ | ΦΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Même type. Grènetis.

Æ. 21 mill.

Ces trois derniers bronzes ont été donnés au Cabinet des Médailles par M. Paul Perdrizet, qui les a rapportés de Macédoine.

APHYTIS

20. Α | Φ. Canthare.

Ῥ. Carré creux à fond rugueux, très irrégulier.

Æ. 10 1/2 mill.

Hémidrachme. Poids : 1 gr. 33.

Hémidrachme frappée dans la première moitié du v^e siècle, avant qu'Aphytis ne fût passée sous la domination athénienne.

21. Tête de Zeus Ammon de trois quarts à gauche.

Ῥ. ΑΦΥ | ΤΑΙ | ΩΝ. Canthare. Ligne au pourtour. Patine verte.

Æ. 18 1/2 mill.

22. Tête cornue d'Aristée, imberbe, à droite.

℞ .A | Φ. Aigle volant.

Æ. 10 1/2 mill.

MENDÉ

23. ΜΕΜ (à droite, de haut en bas). Ane debout à droite. Au-dessus, symbole incertain (grappe de raisin ?).

℞. Carré creux divisé en quatre triangles par deux traits épais se coupant au centre.

℞. 12 mill.

Tétrobole. Poids : 2 gr. 48.

24. Ane passant à droite ; au-dessus, un œil (?).

℞. Carré creux divisé en quatre parties par une sorte de croix pattée.

℞. 10 1/2 mill.

Tétrobole. Poids : 2 gr. 63.

25. Tête de cheval harnaché à gauche.

℞. Carré creux irrégulier, grossièrement divisé en quatre triangles.

℞. 8 1/2 mill. Tritémorion.

Poids : 0 gr. 59.

Cette pièce a été publiée et attribuée à Mendé par M. Babelon, dans son *Traité* (*Description*, I, p. 1135 et pl. 41, n° 11).

26. Ane debout à droite ; sur sa croupe est posé un corbeau, à gauche. Grènetis.

℞. Corbeau posé à gauche, dans un carré creux.

℞. 8 1/2 mill. Tritémorion.

Poids : 0 gr. 51.

27. Silène à demi nu, couché à gauche sur un âne passant à droite ; Silène soulève de la main droite un canthare. Grènetis.

℞. ΝΟΙΑ | Δ | ΜΕΜ. Cratère à anses en volutes. Le tout dans un carré creux.

℞. 16 mill.

Tétrobole. Poids : 2 gr. 70.

28. Même description. Style plus récent.

℞. **MEN** | Δ | AI[Ω]N. Cratère à anses en volutes, Le tout dans un carré creux.

℞. 19 mill. (*Pl. VII*).

Tétrobole. Poids : 2 gr. 42.

29. Tête imberbe de Dionysos à droite, les cheveux ceints d'un corymbe de lierre et répandus sur la nuque.

℞. [M]EN [Δ]AIΩ[N]. Cratère allongé. Autour, rameaux de lierre.

Æ. 16 mill.

30. Même description.

℞. **MEN** | Δ | AI. Même description.

Æ. 18 mill.

31. Variété de coins. Style plus élégant.

32. Même tête de Dionysos à droite.

℞. **MEN** | ΔAI. Deux cratères de forme allongée, côte à côte.

Æ. 14 1/2 mill.

33. Même droit.

℞. Même description. Aire concave circulaire, profonde.

Æ. 15 mill.

34. Même tête ; autre style.

℞. **MEN**. Deux jarres à deux anses, côte à côte.

Æ. 14 1/2 mill.

35. Variété de coins et de style.

Æ. 14 1/2 mill.

36. Autre variété.

Æ. 13 1/2 mill.

37. Même tête de Dionysos à droite.

℞. **MEN** | ΔAI. Cratère avec anses en volutes.

Æ. 12 mill.

38. Même tête de Dionysos à droite. Autre style.

℞. **MEN**Δ | AIΩN. Amphore.

Æ. 10 1/2 mill.

39. Même droit.

R. MEN | [Δ]AI. Amphore.

Æ. 10 mill.

NÉAPOLIS

40. NE οΠ. Buste drapé à droite d'Andromède (?), les cheveux relevés et noués sur l'occiput. Derrière sa nuque, dans le champ, un globule.

R. Gorgoneion de face.

Æ. 11 1/2 mill. Trouvé en Macédoine.

Don de M. Paul Perdrizet.

OURANOPOLIS

41. Tête d'Arès, à droite, coiffé du casque attique.

R. Étoile fleuronnée à nombreux rayons.

Æ. 7 mill.

Tritémorion. Poids : 0 gr. 30.

SCIONÉ

42. Casque corinthien, à droite, sans cimier, avec un long nasal. En bas, trace d'un coup de poinçon.

R. Carré creux très irrégulier divisé grossièrement par des ébauches de traits (au nombre de huit) se reliant tous au centre. Flan globuleux.

Æ. 20 1/2 mill.

Tétradrachme. Poids : 16 gr. 94.

43. Même casque, à gauche.

R. Carré creux irrégulier à fond rugueux et inégal, où on distingue deux traits parallèles.

Æ. 9 mill.

Trihémiobole. Poids : 1 gr. 20.

44. Même droit.

R. Carré creux divisé en quatre carrés ; deux de ces subdivisions, tangentes par un de leurs angles, sont à un plan plus élevé que les deux autres.

Æ. 9 mill.

Trihémiobole. Poids : 0 gr. 92.

45. Même droit.

R. Carré creux divisé confusément en quatre autres carrés, comme au n° 44.

Æ. 6 1/2.

Hémiobole. Poids : 0 gr. 34.

46. Casque à droite.

R. Même description.

Æ. 5 1/2 mill.

Hémiobole. Poids : 0 gr. 29.

47. Tête de jeune homme imberbe, à droite, les cheveux courts et ceints d'un diadème.

R. Casque à droite dans un carré creux.

Æ. 6 mill.

Hémiobole. Poids : 0 gr. 39.

48. Même droit.

R. Un œil, dans un carré creux.

Æ. 6 mill.

Tétartémorion. Poids : 0 gr. 21.

49. Tête diadémée de jeune homme à droite, les cheveux courts.

R. ΣΚΙΩ | Η | Α | Ι | Ω | Η. Casque à droite; derrière, une pousse de laurier. Aire concave.

Æ. 13 mill. (*Pl. VII*).

Hémidrachme. Poids : 2 gr. 08.

50. Même tête.

R. [Σ] | Κ | Ι | Ω. Casque à droite.

Æ. 17 mill. (*Pl. VII*).

51. Tête d'Aphrodite à droite, les cheveux relevés et ceints d'un lien orné.

R. ΣΚ. Deux colombes affrontées, posées sur un trait orné en dessous de deux rinceaux et au-dessus, entre les oiseaux, d'une palmette.

Æ. 15 1/2 mill. (*Pl. VII*).

52. Même tête d'Aphrodite. Grènetis.

R. [Σ]ΚΙΩ | ΝΑΙΩ | Ν. Deux colombes affrontées.

Æ. 16 mill.

C'est pour mémoire que je signale ici les n^{os} 42 à 46, que M. Babelon a décrits dans son *Traité des monnaies grecques et romaines* (*Descr. hist.*, I, p. 1146, et pl. LII, 1, 2 et 3).

L'hémidrachme n^o 49 est identique à une pièce que le British Museum a acquise en 1905 et que M. Warwick Wroth a publiée la même année, dans le *Numismatic Chronicle*¹. Notre exemplaire a été acquis à la même époque et provient vraisemblablement de la même source. La tête d'éphèbe qui est figurée sur ces pièces est d'un style médiocre, fort inférieur au style des bronzes n^{os} 50 et 51, et qui rend très difficile l'attribution de cette hémidrachme à une date précise. Les deux bronzes n^{os} 50 et 51 au contraire, d'un style net et élégant et d'une excellente fabrique, sont certainement du iv^e siècle : le n^o 51, où l'on voit cette ravissante tête d'Aphrodite, est du commencement de ce siècle ; le n^o 50 n'est pas antérieur à l'époque du roi de Macédoine Alexandre II (368), avec les bronzes duquel il offre d'étroites ressemblances. Scioné, qui avait été prise et détruite par les Athéniens en 424, avait été repeuplée presque aussitôt après par une colonie de Platéens². M. Macdonald³, en publiant un exemplaire très fruste du bronze à la tête d'Aphrodite, a cru qu'il le fallait dater d'avant la prise de la ville. Les jolis exemplaires ici publiés démontrent qu'un atelier monétaire fonctionnait à Scioné au iv^e siècle. La ville émettait moins de monnaies qu'au v^e siècle, mais les coins de ses bronzes étaient gravés par des artistes plus raffinés encore que ceux à qui l'on doit les petites monnaies d'argent de sa nouvelle métropole, Platées⁴.

1. *Num. Chron.*, 1905, p. 326, n. 6, et pl. XIV, 6.

2. Thucydide, V, 33.

3. *Cat. of gr. coins in the Hunterian collection*, t. I, p. 272.

4. Cf. *Rev. num.*, 1906, p. 253 et sqq.

THESSALIE

HOMOLIUM

53. Tête barbue à droite, coiffée d'un pileus (Philoctète?). Sur le pileus apparaît, en surfrappe, un fragment de profil barbu à gauche. Grènetis.

℞. ΟΜΟΛ. Serpent enroulé sur lui-même, redressant la tête à droite ; au-dessus, en différent, grappe de raisin.

Æ. 25 mill.

Bronze de très bon style, du iv^e siècle.

LAMIA

54. Tête imberbe de Dionysos à gauche, les cheveux répandus sur la nuque, et couronnés d'un corymbe de lierre.

℞. ΞΙΜΑΛ (rétrograde) | ΩΝ. Haut cratère à anses en volutes, décoré de stries ; au-dessus, feuille de lierre, lancéolée ; à droite, dans le champ, en différent, une sorte de simpulum.

℞. 15 mill.

Hémidrachme. Poids : 2 gr. 96.

Les jolies pièces de ce type ne sont pas rares, mais l'inscription n'y est presque jamais rétrograde, ces trioboles datant en effet du plein iv^e siècle.

LARISSA

55. ΣΟ (dans l'exergue). Protomé d'un taureau bondissant à droite, qu'un jeune homme, vêtu d'une chlamyde, le pétase attaché sur l'épaule, saisit par les cornes. Grènetis.

℞. Λ[Α] ΡΙΣ | Α. Protomé de cheval, traînant sa bride, lancé au galop vers la droite. Le tout dans un carré creux.

℞. 16 mill. (*Pl. VII*).

Hémidrachme. Poids : 2 gr. 80.

56. Ι | Я. Cheval passant à gauche. Grènetis.

℞. Λ | Α. La nymphe Larissa jouant à la balle ; elle est debout

à gauche, en longue tunique, et plie sur ses jambes. Le tout dans un carré creux.

℞. 12 mill. (*Pl. VII*).

Obole. Poids : 0 gr. 95.

57. Bouclier rond décoré d'un pied de cheval (à dr.), entouré d'un grènetis. A gauche, dans le champ, ΟΠ. Grènetis.

℞. Λ | Α | [P]Ι. Buste d'Asclépios à droite ; devant lui, le serpent qui retourne sa tête vers lui. Le tout dans un carré creux. Pièce percée.

℞. 14 mill. (*Pl. VII*). Obole ou trihémiobole. Poids : 1 gr. 12.

58. ΣΙΜ[Ο] (en haut). Buste de face de la nymphe Larissa, les cheveux épars ; deux tresses dénouées restent liées au-dessus du front ; sur le cou, un fin collier. Grènetis.

℞. ΛΑ[P]Ι. Cheval en liberté, à droite, paissant.

℞. 19 mill.

Drachme. Poids : 5 gr. 90.

Ces pièces de Larissa sont des variétés de pièces connues, la plupart assez rares. Le n° 56, avec l'amusante représentation du jeu de balle, est une variété nouvelle particulièrement bien conservée. Le n° 57, variété d'une pièce curieuse publiée par M. Warwick Wroth¹, confirme la lecture conjecturale proposée par lui des deux lettres minuscules ΟΠ inscrites au droit. Ces diverses monnaies de Larissa ont été frappées entre la fin du v^e siècle et le milieu du iv^e. Je les ai décrites dans l'ordre chronologique. La dernière porte le nom du tétrarque Simos : elle date donc de la période 352-344 avant J.-C.

LARISSA CRÉMASTE

59. Tête de nymphe à droite, les cheveux ornés d'un diadème en forme de croissant.

℞. ΛΑΠΙ (à gauche). Persée nu, debout de face, tenant de la main droite la harpe et de la main gauche la tête de Méduse.

℞. 13 mill. (*Pl. VII*).

1. *Num. Chron.*, 1900, p. 282.

Cette pièce est généralement attribuée à l'époque de Démétrius Poliorcète.

PHALANNA

60. A. Tête d'Arès imberbe à droite. Grènetis.

R. Φ | A | Λ | AN | NAIΩN. Tête à droite de la nymphe Phalanna, parée de pendants d'oreilles et d'un collier de perles, les cheveux retenus dans un élégant saccos.

Æ. 22 1/2 mill. (*Pl. VII*).

61. Même tête (plus bouclée). Grènetis.

R. ΦΑΛΑΝΝΑΙΩΝ (caractères bouletés). Même description.

Æ. 18 mill. (Jolie patine verte).

Ces jolis bronzes du iv^e siècle ne peuvent pas être postérieurs au temps de Philippe II de Macédoine. Les bronzes de Phalanna du module du n^o 60 sont fort rares.

TRICCA

62. Cheval en liberté marchant au pas vers la droite.

R. ΤΡΙΚΚΑΙ | ΩΝ. La nymphe Tricca jouant à la balle ; elle est debout de face, vêtue d'une tunique longue, la main gauche sur la hanche ; elle tourne la tête vers sa droite et de la main droite renvoie sa balle bondir à terre.

R. 12 mill. (*Pl. VII*).

Obole. Poids : 0 gr. 82.

Pièce curieuse et élégante, du iv^e siècle, déjà connue d'ailleurs, mais très rare dans cet état de conservation.

PHOCIDE

Monnayage fédéral du V^e siècle.

63. ⓄⓄ. Tête de taureau à droite, le cou limité par une ligne de points.

℞. Casque corinthien à nasal, à droite, dans un carré creux.

℞. 7 1/2 mill.

Hémiobole. Poids : 0 gr. 49.

DELPHES

64. Tête de bélier à droite. Au-dessous, dauphin à droite.

℞. Tête de bouquetin de face, accosté de deux dauphins (la tête en bas). Le tout dans un carré creux.

℞. 11 1/2 mill.

Tribémiobole. Poids : 1 gr. 38.

Don de M. Paul Perdrizet.

65. Tête de Déméter à gauche, couronnée d'épis, la chevelure mollement répandue sur l'oreille et le cou, un voile lui couvrant toute la partie postérieure de la tête et la nuque. (Le profil est tréflé, mais sans que ce tréflage en altère la beauté.)

℞. ΑΜΦΙ | ΚΤΙΟ | ΝΩΝ. Apollon en longue tunique, assis à gauche sur l'omphalos ; il tient un long rameau de laurier qui s'appuie sur son épaule gauche ; son bras droit s'accoude sur sa cithare posée à terre à sa droite ; à gauche, sur un socle, on voit le trépied. Aire concave.

℞. 25 1/2 mill. (*Pl. VII*).

Statère. Poids : 12 gr. 25.

Très bel exemplaire de cette pièce fameuse, frappée en 346 pour la réunion du conseil Amphictyonique¹. Il vient compléter dans le médaillier national la pièce publiée par Pellerin et par Mionnet, exemplaire usé, où la tête de Déméter est d'une beauté très pure, mais dont le revers est fruste et incomplet². Le revers du nouvel exemplaire ici publié est au contraire d'une conservation admirable.

66. *Hadrien*. — ΑΥΤΟ ΚΑΙ Τ[Ρ]ΑΙΑΝΟC ΑΔΡΙΑ[ΝΟC]. Buste lauré et cuirassé d'Hadrien à droite. Traces de grènetis.

1. Cf. Svoronos, *Bull. de corr. hell.*, 1896, p. 29 et pl. XXVI.

2. L'exemplaire ancien, qui a circulé et perdu de son poids, ne pèse que 11 gr. 92.

Ὶ. ΔΕΛ | ΦΩΝ. Temple (six colonnes sur la façade, statues dans le fronton, acrotères). Grènetis.

Æ. 25 mill.¹.

67. Α[Υ]·ΚΑΙ·ΤΡΑΙΑΝΟC·ΑΔΡΙΑΝΟC. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Hadrien à droite. Grènetis.

Ὶ. ΔΕΛ | ΦΩΝ. Omphalos autour duquel s'enroule un serpent, et posé sur une base quadrilatérale. Grènetis.

Æ. 20 mill.².

68. *Faustine mère.* — ΘΕΑ | ΦΑΥCΤ. Buste drapé à droite de Faustine mère. Grènetis.

Ὶ. ΔΕΛ | ΦΩΝ. Buste diadémé et drapé d'Apollon à droite, les cheveux répandus sur la nuque; devant lui, une pousse de laurier. Grènetis.

Æ. 19 1/2 mill.

Variété inédite³.

69. ΘΕΑ ΦΑΥ | CΤΕΙΝΑ. Même buste. Grènetis.

Ὶ ΠΥ | ΘΙ | Α en trois lignes dans une couronne de laurier. Grènetis.

Æ. 21⁴.

Ces deux derniers bronzes ont été donnés au Cabinet des Médailles par M. Paul Perdrizet.

BÉOTIE

70. Bouclier béotien.

Ὶ. ΔΑ | ΜΟ. Cratère avec anses à volutes. Au-dessus, petite couronne de lierre.

Æ. 21 mill.

Statère. Poids : 11 gr. 43.

1. Svoronos, *loc. cit.*, n° 53, p. 35.

2. Svoronos, *loc. cit.*, n° 62, p. 38.

3. Cf. Svoronos, *loc. cit.*, p. 43, n° 77. Cf. aussi n° 96.

4. Svoronos, *loc. cit.*, p. 48, n° 93.

Ce statère faisait partie du legs Delécluse. Dans le monnayage fédéral du iv^e siècle, cet exemplaire constitue une variété inédite, les statères déjà connus au nom de Damoclès portant l'abréviation ΔΑΜΟΚΛ.

71. Tête de Coré couronnée d'épis, de trois quarts à droite.

℞. [B]ΟΙΩΤΩΝ. Poseidon nu debout à droite, s'appuyant sur son trident, et tenant de sa main gauche tendue en avant un dauphin. A droite dans le champ, ΔΙ et un bouclier béotien.

℞. 18 mill.

Drachme. Poids : 5 gr.

72. Buste imberbe de Dionysos couronné de lierre, les cheveux dénoués sur la nuque, à droite.

℞. ΒΟΙΩΤΩΝ (à droite, de haut en bas). Apollon nu assis à gauche sur une base où est placé le trépied; le dieu tient son arc de la main droite. Sur la base, Ε.

Æ. 17 1/2 mill.

73. Tête laurée de Poseidon à droite. Grènetis.

℞. ΒΟΙΩΤΩ[N] (à gauche, de haut en bas). Niké en longue tunique debout à gauche, s'appuyant de la main gauche sur un trident, tenant dans sa main droite tendue en avant une couronne (rognée); aux pieds de Niké, devant elle, un candélabre.

℞. 18 1/2 mill. (Pl. VII).

Drachme. Poids : 5 gr. 11.

Variété nouvelle provenant du legs Delécluse.

HALIARTUS

74. Demi-bouclier béotien.

℞. Α | Ρ. Fer de trident orné de rinceaux, les pointes tournées en bas.

℞. 9 mill. ¹.

Hémiobole. Poids : 0 gr. 50.

1. Cf. Warwick Wroth, *Num. Chron.*, 1902, p. 321, n° 9 et pl. XV.

THÈBES

Vers le milieu du V^e siècle.

75. Bouclier béotien.

R. Ξ | Θ . Cratère à anses en volutes. Le tout dans un carré creux aux bords en partie rognés.

R. 15 1/2 mill. (*Pl. VII*). Drachme. Poids : 5 gr. 90.

Variété nouvelle. La forme du θ , encore archaïque, mais où trois traits sont inscrits au lieu de quatre, est tout à fait exceptionnelle.

JEAN DE FOVILLE.

RECHERCHES
SUR LA
RÉDUCTION PROGRESSIVE DU POIDS
DES MONNAIES DE BRONZE

DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

CHAPITRE V

TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

1

Pour prolonger notre étude jusqu'aux plus faibles valeurs pondérales de l'as, consultons l'ouvrage du baron d'Ailly. Tome II, As anonymes. « S'il nous a été très difficile, dit le baron d'Ailly, de fixer les limites précises des diverses réductions de l'æs grave, nous sommes encore plus embarrassé pour grouper d'une manière satisfaisante les espèces des quatre régimes différents de l'as frappé : sextantaire, oncial, demi-oncial et quart-oncial. »

Cela dit, il décrit avec minutie les types monétaires et réunit dans une même classe ou variété de classe les monnaies de même type, sans trop s'occuper de leur poids.

Ce triage au moyen des types est tout à fait rationnel, mais plusieurs des classes ou variétés comprennent visiblement des monnaies de poids différents et l'auteur les a englobées

dans une même moyenne, ce qui lui a caché la solution qu'il avait si bien préparée.

Il suffit de reporter sur une graphique la classification qu'il a faite pour voir la séparation par poids des as sextantaires et onciaux s'effectuer d'elle-même et pour mettre tout en lumière (fig. 27).

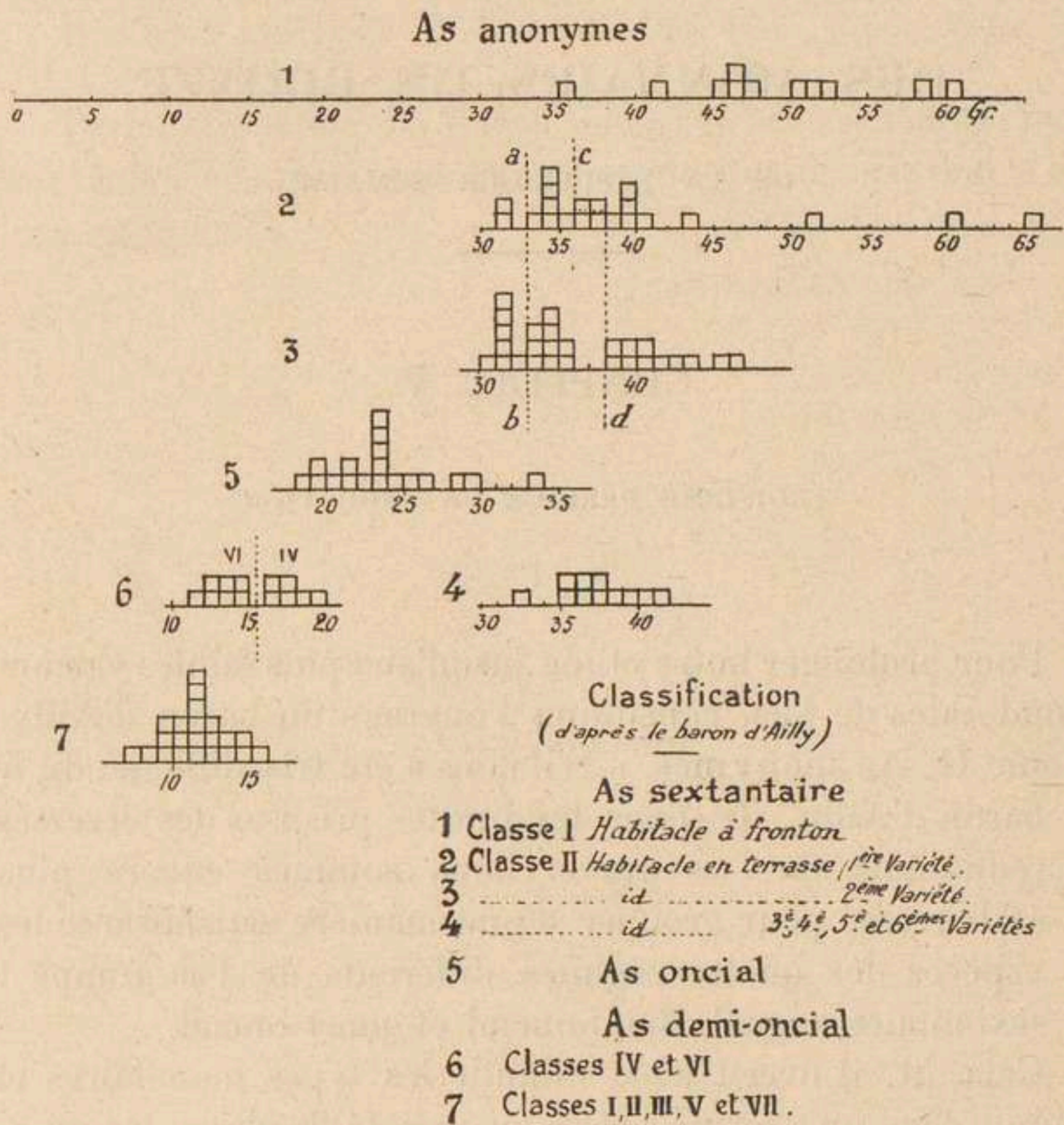


Fig. 27.

La classe I comprend des as que nous pouvons rapporter à des systèmes notés précédemment ; ils sont en trop petit nombre pour modifier les résultats acquis.

La classe II (1^{re} et 2^e variétés) nous montre trois systèmes d'as, dont les poids sont respectivement de 40, 34 et 31 grammes, répartis entre les deux variétés ; pour calculer les poids moyens, nous totalisons les pièces appartenant à chacun des systèmes dans les deux variétés ; la ligne pointillée indique la séparation (Suite p. 317).

AS DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRESPONDANT	D	Δ	OBSERVATIONS
2 et 3	19	40 gr. 4	40,93 = 18 α	-0,53	$(1 + \frac{1}{2}) \alpha$	Moyenne entre le sextantaire et l'oncial romains.
4	8	37 gr. 7	37,50 = $(16 + \frac{1}{2}) \alpha$	+0,20		
2 et 3	17	34 gr. 06	34,10 = 15 α	-0,04	$(1 + \frac{1}{2}) \alpha$	Moyenne entre le sextantaire et l'oncial campaniens.
2 et 3	9	31 gr. 40	31,83 = 14 α	-0,43	α	
			27,28 = 12 α		2 α	Oncial romain.
5	17	23 gr. 10	22,74 = 10 α	+0,36	2 α	
6	6	17 gr. 90	18,19 = 8 α	-0,29	2 α	
6	7	13 gr. 10	13,64 = 6 α	-0,54	2 α	Demi-oncial romain.

Triage de l'as demi-oncial et de l'as quart-oncial

7	5	13 gr. 90	13,64 = 6 α	+0,26	α	Demi-oncial romain.
7	11	11 gr. 40	11,37 = 5 α	+0,03	$\frac{2}{3} \alpha$	Demi-oncial campanien.
7	3	9 gr. 63	9,84 = $(4 + \frac{1}{3}) \alpha$	-0,21	$\frac{2}{3} \alpha$	
7	3	8 gr. 23	8,32 = $(3 + \frac{2}{3}) \alpha$	-0,09	$\frac{2}{3} \alpha$	
7	2	6 gr. 95	6,82 = 3 α	+0,13	$\frac{2}{3} \alpha$	quart-oncial romain
	1	5 gr. 40	5,30 = $(2 + \frac{1}{3}) \alpha$	+0,10	$\frac{2}{3} \alpha$	
	4	2 gr. 35	2,27 = α	+0,08	$\frac{2}{3} \alpha$	

SEMIS DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	CLASSE ET VARIÉTÉ	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRES- PONDANT	SEMIS	D	OBSERVATIONS
1	Sext. I cl.	1	33 gr. 79	30 α	34,11	-0,34	
2	» »	2	27 gr. 3	24 α	27,29	+0,01	
3	» II cl.	1	27 gr. 1	»	»	-0,19	
4	» I cl.	1	24 gr. 5	$(21 + \frac{1}{2})\alpha$	24,44	+0,06	ou 21 α avec D = + 0,62.
5	» VI cl. 2 ^e v.	1	24 gr. 1	21 α	23,88	+0,22	
6	» III cl.	1	23 gr. 8	»	»	-0,08	
7	» VI cl. 2 ^e v.	8	21 gr. 15	$(18 + \frac{1}{2})\alpha$	21,03	+0,12	
8	» IV cl.	4	20 gr. 15	18 α	20,46	-0,31	
9	» VI cl. 1 ^{re} v.	1	19 gr. 4	17 α	19,33	+0,07	
10	» VI cl. 2 ^e v.	2	19 gr. 35	»	»	+0,02	
11	» III cl.	1	17 gr. 9	16 α	18,19	-0,29	
12	» VI cl. 2 ^e v.	7	17 gr. 75	»	»	-0,44	
13	» IV cl.	5	16 gr. 65	15 α	17,05	-0,40	
14	» V cl.	2	16 gr. 35	14 α	15,92	+0,43	
15	» VI cl. 2 ^e v.	3	15 gr. 97	»	»	+0,05	
16	» VII cl.	2	15 gr. 15	13 α	14,78	+0,37	
17	» VI cl.	2	14 gr. 43	»	»	-0,35	
18	Oncial I cl.	1	14 gr. 40	»	»	-0,38	
19	Sext. VI cl. 1 ^{re} v.	2	13 gr. 35	12 α	13,64	-0,29	
20	» IV cl.	1	12 gr. 9	11 α	12,50	+0,40	
21	» VI cl. 1 ^{re} v.	1	12 gr. 50	»	»	0,00	
22	» VI cl. 2 ^e v.	1	12 gr. 0	»	»	-0,50	
23	Oncial IV cl.	1	11 gr. 8	10 α	11,37	+0,43	
24	» II cl.	3	10 gr. 9	»	»	-0,47	

SEMIS (*suite*)

N ^{os}	CLASSE ET VARIÉTÉ	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRES- PONDANT	SEMIS	D	OBSERVATIONS
25	Oncial III cl.	2	9 gr. 5	8 α	9,09	+0,41	
26	» II cl.	4	9 gr. 37	»	»	+0,28	
27	$\frac{1}{2}$ Onc. II cl. 6 ^e v.	1	8 gr. 10	7 α	7,96	+0,14	
28	» I cl. 2 ^e v.	2	7 gr. 10	6 α	6,82	+0,28	
29	» II cl. 2 ^e v.	1	7 gr. 00	»	»	+0,18	
30	» II cl. 1 ^r v.	1	6 gr. 86	»	»	+0,04	
31	» I cl. 3 ^e v.	2	6 gr. 50	»	»	-0,32	
32	» I cl. 1 ^{re} v.	1	6 gr. 45	»	»	-0,37	
33	» I cl. 2 ^e v.	1	5 gr. 60	5 α	5,68	+0,08	
34	» I cl. 3 ^e v.	3	5 gr. 53	»	»	-0,15	
35	» II cl. 3 ^e v.	1	5 gr. 20	»	»	-0,38	
36	» II cl. 5 ^e v.	1	5 gr. 20	»	»	-0,38	
37	» I cl. 2 ^e v.	1	4 gr. 80	4 α	4,54	+0,26	
38	» I cl. 3 ^e v.	1	4 gr. 60	»	»	+0,06	
39	» I cl. 4 ^e v.	2	4 gr. 35	»	»	-0,19	
40	» II cl. 1 ^r v.	4	4 gr. 27	»	»	-0,27	
41	» II cl. 4 ^e v.	2	3 gr. 70	3 α	3,41	+0,29	
42	» I cl. 5 ^e v.	1	3 gr. 20	»	»	-0,21	
43	» I cl. 5 ^e v.	1	2 gr. 10	2 α	2,28	-0,18	

Le n^o 6 comprend deux as séparés à la fois par leur poids et par leur type ; le n^o 4 se compose de 3 variétés différentes qui pourraient être réparties entre les as de 31 et 40 grammes ; l'as qui lui correspond s'affirme moins nettement

TRIENS DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	CLASSE ET VARIÉTÉ	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRES- PONDANT	TRIENS	D	OBSERVATIONS
1	Oncial I cl.	1	15 gr. 20	20 α	15,16	+0,04	
2	Sext. I cl.	2	13 gr. 80	18 α	13,64	+0,16	
3	» II cl.	1	14 gr.	»	»	+0,36	
4	» I cl.	7	11 gr. 31	15 α	11,37	-0,06	
5	» II cl.	3	11 gr. 26	15 α	11,37	-0,11	
6	» I cl.	3	10 gr.	13 α	9,85	+0,15	
7	» II cl.	2	9 gr. 80	»	»	-0,05	
8	» III cl.	1	9 gr.	12 α	9,09	-0,09	ou 11 α avec D = + 0,67.
9	» I cl.	3	8 gr. 33	11 α	8,33	0,00	
10	Oncial IV cl.	2	7 gr. 20	9 α	6,82	+0,38	ou $(9 + \frac{1}{2})$ α, avec D = + 0,01.
11	» III cl.	1	7 gr.	»	»	+0,18	
12	» II cl.	1	6 gr. 60	»	»	-0,22	
13	» IV cl.	2	6 gr. 70	»	»	-0,12	
14	» IV cl.	6	6 gr. 10	8 α	6,06	+0,04	
15	» III cl.	1	5 gr. 90	»	»	-0,16	
16	» IV cl.	10	4 gr. 61	6 α	4,55	+0,06	
17	» IV cl.	1	3 gr. 30	4 α	3,03	+0,27	
18	$\frac{1}{2}$ Oncial	3	2 gr. 10	3 α	2,27	-0,17	

que les autres, mais son poids est une moyenne exacte entre 18 α (40 gr. 90) et 15 α (34 gr. 12); c'est pourquoi nous en faisons état.

Le groupement n^o 7 est manifestement trop étendu; une monnaie du poids de 10 grammes ne peut comporter des erreurs supérieures à un ou deux grammes au maximum.

QUADRANS DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	CLASSE ET VARIÉTÉ	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRES- PONDANT	QUADRANS	D	OBSERVATIONS
1	Sext. 2 ^e v.	2	11 gr. 90	21 α	11,94	-0,04	
2	» 1 ^{re} v.	2	10 gr. 45	18 α	10,23	+0,22	
3	» 2 ^e v.	4	10 gr. 47	»	»	+0,24	
4	» 2 ^e v.	2	9 gr. 00	16 α	9,09	-0,09	
5	Oncial I cl.	3	7 gr. 80	14 α	7,98	-0,18	
6	» »	3	6 gr. 53	$(11 + \frac{1}{2})\alpha$	6,53	0,00	ou 12 α avec D = -0,29.
7	» II cl.	3	6 gr. 53	»	»	0,00	
8	» III cl.	2	6 gr. 55	»	»	+0,02	
9	» I cl.	2	5 gr. 55	10 α	5,68	-0,13	
10	» III cl.	1	5 gr. 30	$(9 + \frac{1}{2})\alpha$	5,39	-0,09	ou 9 α avec D = +0,19.
11	» IV cl.	2	5 gr. 30	»	»	-0,09	
12	$\frac{1}{2}$ Onc. I cl. 7 ^e v.	1	4 gr. 90	9 α	5,11	-0,21	
13	Oncial IV cl.	3	4 gr. 36	8 α	4,55	-0,19	
14	» V cl.	1	4 gr. 50	»	»	-0,05	
15	» VI cl.	1	4 gr. 20	»	»	-0,35	
16	$\frac{1}{2}$ Onc. II cl. 1 ^{re} v.	3	3 gr. 53	6 α	3,41	+0,12	
17	» I cl. 1 ^{re} v.	9	3 gr. 36	»	»	-0,07	
18	» III cl.	3	3 gr. 47	»	»	+0,06	
19	» I cl. 3 ^e v.	3	2 gr. 80	5 α	2,84	-0,04	
20	» IV cl. 2 ^e v.	7	2 gr. 64	»	»	-0,20	
21	» V cl.	8	2 gr. 47	4 α	2,27	+0,20	
22	» IV cl. 4 ^e v.	3	2 gr. 40	»	»	+0,13	
23	» I cl. 4 ^e v.	1	2 gr. 40	»	»	»	
24	» I cl. 6 ^e v.	2	2 gr. 30	»	»	+0,03	
25	» V cl.	3	1 gr. 53	3 α	1,70	-0,17	
26	» II cl. 2 ^e v.	1	1 gr. 50	»	»	-0,20	
27	» I cl. 6 ^e v.	1	1 gr. 30	2 α	1,14	+0,16	

Pour trier le n° 7 nous avons fait un classement par deux décigrammes ; on voit alors certaines classes ou variétés se répartir entre plusieurs groupements ; cela n'est pas fait pour nous surprendre puisqu'il est avéré qu'on a diminué le poids des monnaies sans en modifier leur type.

A partir de $\frac{5}{3} \alpha$, l'as a diminué par $\frac{1}{3}$ ou $\frac{2}{3}$ d' α ; les as de 4α et de 2α n'ont pas laissé de traces (Tableau p. 315).

Remarque. L'as oncial romain ne se montre pas. De 16 à 47 grammes tous les poids sont représentés par une pièce au moins, seul le poids de 27 grammes ne l'est pas.

L'as de 5 gr. 40, pièce isolée, peut être attribué au quart oncial campanien ($2 + \frac{1}{2}$) α .

2. Divisions de l'as.

Pour bien utiliser la classification faite par d'Ailly, il faut faire un triage par poids dans chaque variété (semis, triens, quadrans, sextans). On obtient ainsi les résultats que donnent les tableaux (p. 316 et suiv.) ; leur importance doit se mesurer au nombre total des pièces affectées à chaque système et aux valeurs de D correspondantes.

SEXTANS DE LA TROISIÈME PÉRIODE DE RÉDUCTION

N ^{os}	CLASSE ET VARIÉTÉ		NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	AS CORRESPONDANT	SEXTANS	D	OBSERVATIONS
1	Sext.	1 ^{re} v.	1	9 gr. 10	24 α	9,09	+0,01	
2	»	»	3	8 gr. 36	22 α	8,34	+0,02	
3	»	»	1	7 gr. 50	20 α	7,58	-0,08	
4	»	»	1	6 gr. 90	18 α	6,82	+0,08	
5	»	»	6	6 gr. 11	16 α	6,06	+0,05	
6	»	2 ^e v.	2	5 gr. 45	14 α	5,30	+0,15	

CHAPITRE VI

TRIAGE DES MONNAIES DE L'ÉPOQUE LIBRALE

1

Le passage du système libral campanien (120 α) au système demi-libral campanien (60 α) n'a pas été fait brusquement.

Entre les deux se place d'abord le demi-libral romain (72 α) qui se présente au complet jusqu'à la quartuncia ; au-dessus de lui le système de 78 α montre son semis, son triens, sa quartuncia, enfin nous avons inscrit la quartuncia et l'once de l'as 88 α .

Le lecteur qui, malgré l'aridité du sujet, a pu nous suivre jusqu'ici, peut admettre que la classification en usage jusqu'ici est beaucoup trop étroite ; il en a la preuve ; il est prêt à attaquer avec nous le système libral pour déchiffrer s'il est possible l'énigme qu'il renferme et que nous n'avons fait qu'entrevoir au début de notre étude.

2. *Once.*

En séparant les poids relatifs à l'once librale de deux en deux décigrammes on obtient le tableau représenté fig. 28. Nous avons été conduit à en extraire 16 groupements. Cette désagrégation pouvant paraître exagérée, il faut la justifier.

Les groupes 4, 16, 5 se séparant facilement, il n'y a pas de raison de garnir le groupe 5 à gauche plus qu'à droite ; le groupe 13, formé de deux piles juxtaposées avec une brèche de chaque côté, doit se mettre à part également. Ces groupements, séparés en quelque sorte par nécessité, ayant une largeur à la base inférieure à un gramme, il n'y a pas lieu

Once librale

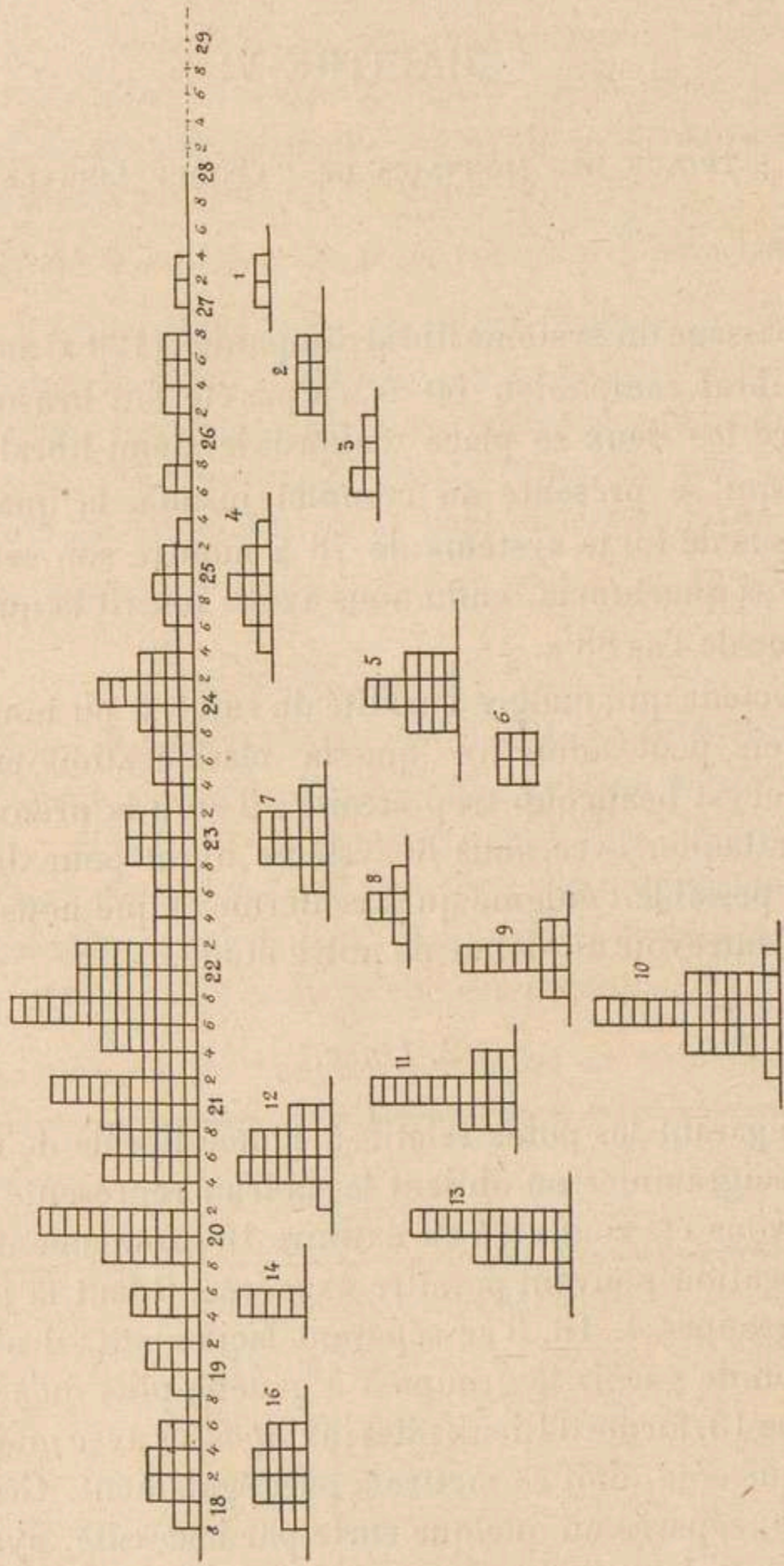


Fig. 28.

de donner aux autres une largeur plus grande, mieux vaut admettre pour tous la même précision.

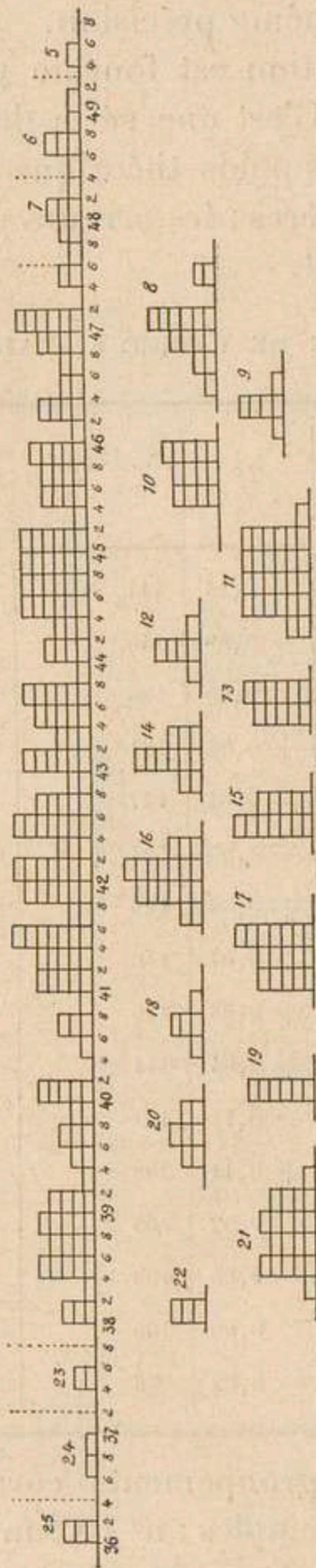
La meilleure justification est fournie par l'ensemble des résultats numériques. C'est une série de poids en concordance parfaite avec des poids théoriques ronds et formant des progressions régulières ; les erreurs sont de l'ordre du centigramme seulement.

TRIAGE DE L'ONCE LIBRALE

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	VALEUR DE L'AS	REMARQUES
1	2	27 gr. 15	27 gr. 29	- 0,14	144 α	once librale romaine.
2	6	26 gr. 45	26 gr. 54	- 0,09	140	
3	4	25 gr. 77	25 gr. 77	0,00	136	
4	9	24 gr. 86	24 gr. 82	+ 0,06	131	
5	15	24 gr. 02	24 gr. 06	- 0,04	127	
6	6	23 gr. 55	23 gr. 50	- 0,05	124	
7	14	22 gr. 95	22 gr. 75	+ 0,20	120	once librale camp-
8	5	22 gr. 44	22 gr. 37	+ 0,07	118	nienne.
9	12	22 gr. 02	21 gr. 99	+ 0,03	116	
10	30	21 gr. 65	21 gr. 61	+ 0,04	114	
11	18	20 gr. 93	21 gr. 04	- 0,11	111	
12	17	20 gr. 58	20 gr. 47	+ 0,11	108	
13	20	19 gr. 92	19 gr. 90	+ 0,02	105	
14	5	19 gr. 46	19 gr. 52	- 0,06	103	
15	8	18 gr. 95	18 gr. 95	0,00	100	
16	13	18 gr. 17	18 gr. 19	- 0,02	96	

Remarques. 1. Les groupements correspondent à une précision excellente. Exemples : n° 10 $Em = 0,11 = 0,50/0$ du poids ; n° 4 $Em = 0,2 = 0,80/0$ du poids.

Sextans libral



Sextans libral (suite)

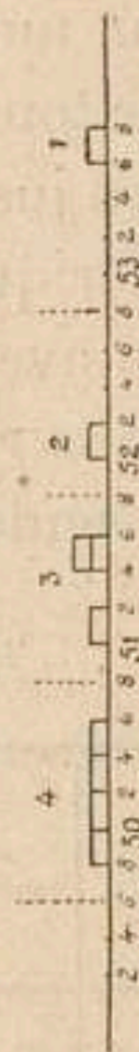


Fig. 16.

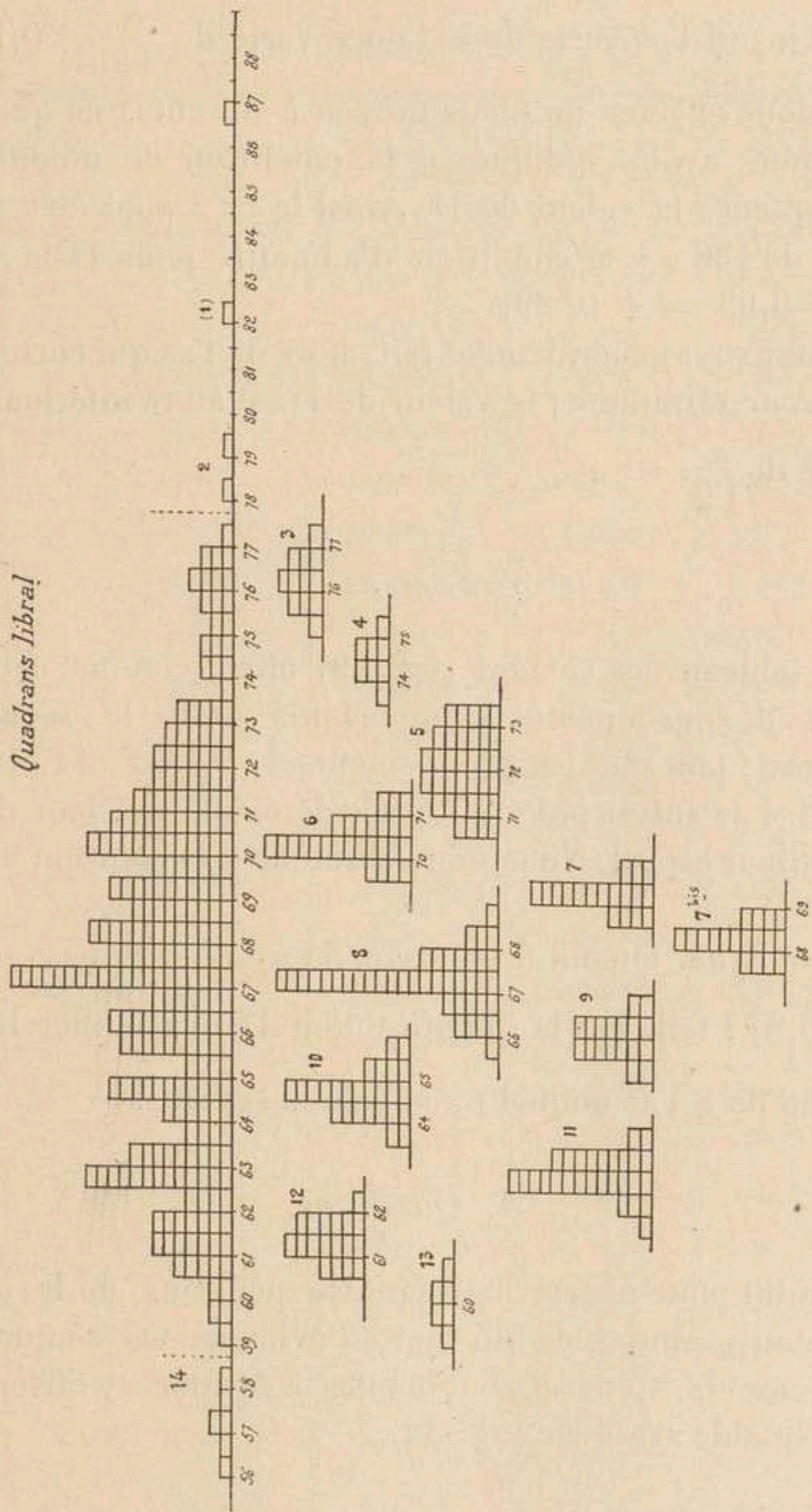


Fig. 30.

2. Quand l'as varie de α , l'once varie de $\frac{\alpha}{12} = 0,19$, on peut donc affecter un poids moyen à un autre as que celui que nous avons indiqué, à la condition de modifier en conséquence la valeur de D. Ainsi le n° 2 peut être affecté à l'as de 138α à la condition d'admettre pour D la valeur $0,38 - 0,09 = + 0,29$.

Nous avons généralement fait choix de l'as qui correspond à l'erreur minimum; la valeur de D est alors inférieure à la moitié de $\frac{\alpha}{12}$.

3. Sextans.

Le tableau des sextans (fig. 29) offre, comme celui des onces, des groupements importants dont la séparation s'impose; tels sont les groupements 1, 3, 4, 8, 11, 16, 19, 21, 25. Les autres ont été formés de manière à leur donner le meilleur aspect. Nous nous arrêtons à la solution donnée plus loin.

Remarque. Quand l'as varie de α , le sextans varie de $\frac{\alpha}{6} = 0,37$; telle est la quantité dont il faut modifier D si on modifie de α l'as auquel on affecte le sextans.

4. Quadrans.

Il suffit pour opérer le tirage des quadrans, de les classer par demi-gramme, ce qui met en évidence les sommets des groupements. Ceux-ci sont faciles à former et offrent une remarquable symétrie (fig. 30).

TRIAGE DU SEXTANS LIBRAL

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	VALEUR DE L'AS
1	1	53 gr. 65	53 gr. 81	— 0,16	142 α
2	1	52 gr. 11	52 gr. 11	0,00	137 + 1/2
3	3	51 gr. 30	51 gr. 18	+ 0,12	136
4	5	50 gr. 22	50 gr. 22	0,00	132 + 1/2
5	1	49 gr. 50	49 gr. 64	— 0,14	131
6	6	48 gr. 68	48 gr. 51	+ 0,17	129
7	7	47 gr. 93	47 gr. 94	— 0,01	126 + 1/2
8	15	46 gr. 96	47 gr. 01	— 0,05	124
9	6	46 gr. 23	46 gr. 25	— 0,02	122
10	13	45 gr. 66	45 gr. 48	+ 0,18	120
11	25	44 gr. 72	44 gr. 74	— 0,02	118
12	6	44 gr. 05	43 gr. 93	+ 0,07	116
13	11	43 gr. 54	43 gr. 58	— 0,06	115
14	11	43 gr. 11	43 gr. 22	— 0,11	114
15	12	42 gr. 52	42 gr. 46	+ 0,06	112
16	18	41 gr. 94	42 gr. 08	— 0,14	111
17	17	41 gr. 26	41 gr. 32	— 0,06	109
18	5	40 gr. 66	40 gr. 57	+ 0,09	107
19	6	40 gr. 03	40 gr. 00	+ 0,03	105 + 1/2
20	7	39 gr. 63	39 gr. 62	+ 0,01	104 + 1/2
21	20	38 gr. 74	38 gr. 66	+ 0,08	102
22	3	38 gr. 03	37 gr. 90	+ 0,13	100
23	2	37 gr. 50	37 gr. 54	— 0,04	99
24	2	36 gr. 70	36 gr. 78	— 0,08	97
25	3	36 gr. 10	36 gr. 01	+ 0,09	95

TRIAGE DU QUADRANS LIBRAL ROMAIN (1 à 7)
ET CAMPANIEN (7^a à 14)

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	VALEUR DE L'AS
	1	86 gr. 60	86 gr. 70	— 0,10	152 α
1	1	82 gr. 03	81 gr. 86	+ 0,44	144 α
2	2	78 gr. 07	78 gr. 50	+ 0,02	138
3	12	76 gr. 18	76 gr. 20	— 0,02	134
4	8	74 gr. 42	74 gr. 47	— 0,05	131
5	35	71 gr. 95	72 gr. 19	— 0,24	127
6	27	70 gr. 58	70 gr. 52	+ 0,06	124
7	18	69 gr. 22	69 gr. 38	— 0,16	122
7 ^a	18	68 gr. 11	68 gr. 22	— 0,11	120
8	41	67 gr. 17	67 gr. 10	+ 0,07	118
9	18	65 gr. 95	65 gr. 97	— 0,02	116
10	26	64 gr. 65	64 gr. 83	— 0,18	114
11	29	62 gr. 84	63 gr. 13	— 0,03	111
12	18	61 gr. 27	61 gr. 42	— 0,15	108
13	6	59 gr. 81	59 gr. 72	+ 0,09	105
14	6	57 gr. 02	57 gr. 42	— 0,22	101

Le quadrans de 86 gr. 6 mérite une mention spéciale. Son poids surpasse celui du quadrans libral, 81 gr. 86, d'une quantité supérieure aux erreurs admissibles.

Dans la liste des triens, il s'en trouve un de 115 grammes, le quadrans correspondant pèserait 86 gr. 20.

Cette coïncidence est remarquable. Il a existé un système monétaire romain de poids supérieur à celui du système libral. On n'en a retrouvé jusqu'ici que deux

témoins, mais l'étude des monnaies des peuples voisins de Rome nous a apporté une preuve décisive de son existence.

Des poids de la série à la tête d'Apollon, indiqués par M. Hæberlin, nous avons extrait un système monétaire dont l'as pèse 346 gr. 80 et est accompagné du semis, du triens, du quadrans et de l'once; il comprend plus de 50 pièces. Le triens présente un groupement de 11 pièces, de forme théorique et nettement séparé des groupes voisins; il pèse 115 gr. 63.

Il est fort probable que la série à la tête d'Apollon a débuté antérieurement à la série librale romaine; elle avait déjà subi six ou sept réductions successives au moins lorsque les Romains lui ont emprunté le système dont l'as pèse 346 grammes.

5. *Triens.*

Le triage du triens libral se fait avec la même facilité que celui du quadrans. Il importe de remarquer l'importance du groupement voisin de 94; c'est celui du triens dont l'as vaudrait $(123 + \frac{1}{2}) \alpha$; nous trouverons le semis correspondant. Le tas considérable et de hauteur uniforme compris de 88 à 91 correspond à 3 monnaies différentes, le sommet 90 est virtuel et provient du mélange des triens des as 120 et 118. Pour s'en convaincre il faut séparer d'abord le triens de 40α (fig. 31).

Le groupement n° 13 présente 2 sommets, il pourrait être séparé en deux, correspondant aux triens des as 113 et 115.

Triens libral

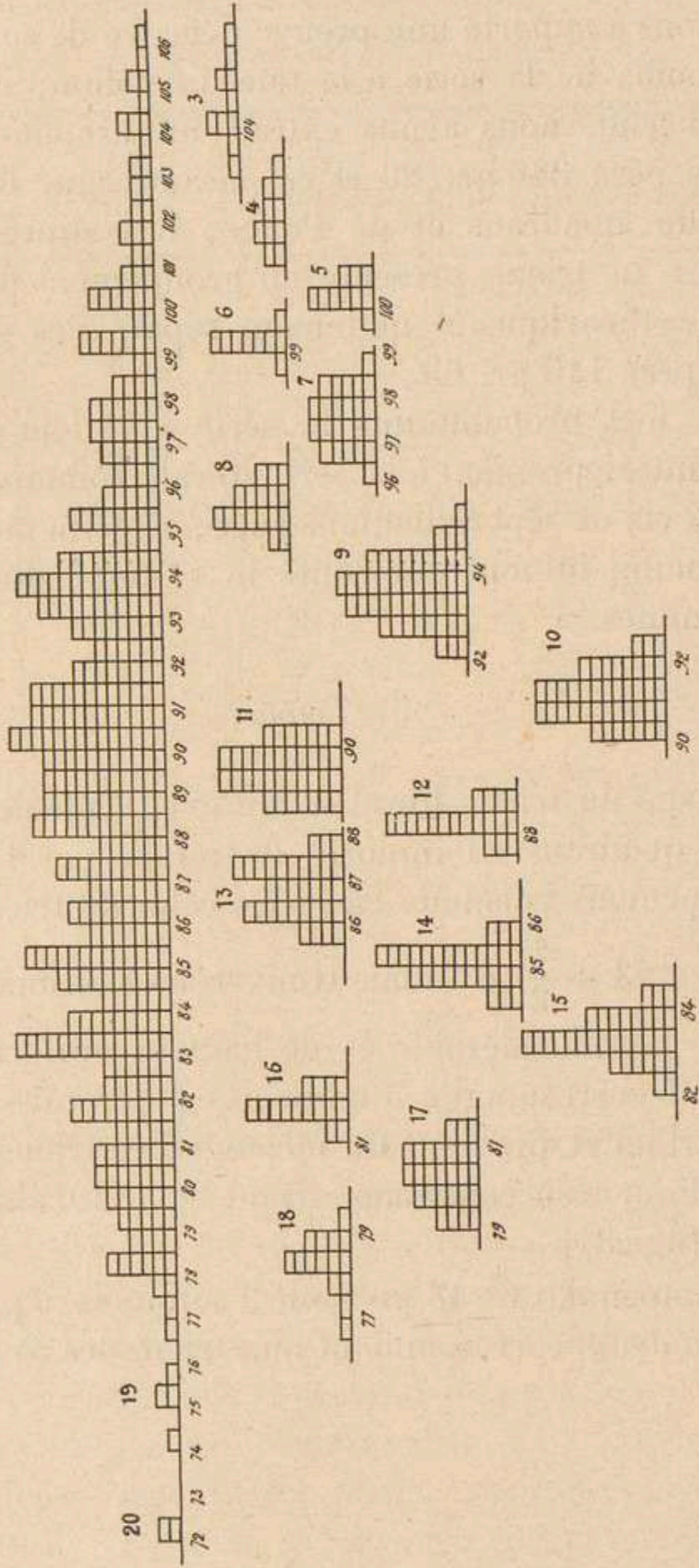


Fig. 31.

TRIAGE DU TRIENS LIBRAL

N ^o .	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	VALEUR DE L'AS	REMARQUES
1	1	115 gr.	115 gr. 20	— 0,02	152	
2	5	109 gr. 05 ¹	109 gr. 15	— 0,01	144 α	
3	10	104 gr. 62	104 gr. 60	+ 0,02	138	
4	10	102 gr.	102 gr. 32	— 0,32	135	
5	11	100 gr. 23	100 gr. 05	+ 0,02	132	
6	9	99 gr. 14	99 gr. 29	— 0,15	131	
7	23	97 gr. 37	97 gr. 39	— 0,02	128 + 1/2	
8	17	95 gr. 38	95 gr. 51	— 0,13	126	
9	48	93 gr. 50	93 gr. 59	— 0,09	123 + 1/2	
10	42	91 gr. 02	90 gr. 96	+ 0,06	120	
11	36	89 gr. 49	89 gr. 44	+ 0,05	118	
12	9	88 gr. 14	87 gr. 98	+ 0,16	116	
13	33	86 gr. 44	86 gr. 65	— 0,21	114	
14	28	84 gr. 94	84 gr. 93	+ 0,01	112	
15	33	83 gr. 21	83 gr. 42	— 0,21	110	
16	15	81 gr. 60	81 gr. 90	— 0,03	108	
17	27	80 gr. 17	80 gr. 38	— 0,21	106	
18	15	78 gr. 09	78 gr. 12	— 0,03	103	
19	4	74 gr. 97	75 gr. 08	— 0,11	99	
20	2	72 gr. 30	72 gr. 03	+ 0,27	95	
21	2	69 gr. 82	69 gr. 73	+ 0,09	92	d'après d'Ailly — 69,85 — 69,80.
22	1	60 gr. 45	60 gr. 30	+ 0,15	80	d'après d'Ailly.
23	1	52 gr. 20	52 gr. 30	— 0,01	69	—

1. En dehors de la figure 31. Poids des triens : 107,5 ; 108,9 ; 109,6 ; 110,4 ; 111,1.

TRIAGE DU SEMIS LIBRAL

N ^{os}	NOMBRE DE PIÈCES	POIDS MOYEN	POIDS THÉORIQUE	D	VALEUR DE L'AS	REMARQUES
1	2	163 gr. 80	163 gr. 70	+ 0,01	144 α	libral romain.
2	2	160 gr. 40	160 gr. 30	+ 0,01	141	
3	4	157 gr. 80	158 gr. 09	- 0,24	139	
4	1	156 gr. 20	156 gr. 37	- 0,17	137 + 1/2	
5	3	154 gr. 30	154 gr. 10	- 0,07	135 + 1/2	
6	3	152 gr. 20	152 gr. 40	- 0,02	134	
7	4	150 gr. 65	150 gr. 70	- 0,05	132 + 1/2	
8	8	148 gr. 97	148 gr. 94	+ 0,03	131	
9	10	146 gr. 37	146 gr. 71	- 0,34	129	
10	14	144 gr. 00	144 gr. 38	- 0,38	127	
11	9	142 gr. 24	142 gr. 17	+ 0,17	125	
12	29	140 gr. 48	140 gr. 47	+ 0,01	123 + 1/2	
13	8	138 gr. 92	138 gr. 76	+ 0,16	122	
14	17	137 gr. 38	137 gr. 62	- 0,24	121	
15	9	136 gr. 24	136 gr. 43	- 0,19	120	
16	4	136 gr. 42	»	- 0,01		
17	29	135 gr. 20	135 gr. 35	- 0,15	119	
18	17	134 gr. 02	134 gr. 21	- 0,19	118	
19	34	131 gr. 99	131 gr. 94	+ 0,05	116	
20	44	129 gr. 18	129 gr. 61	- 0,43	114	
21	13	126 gr. 60	126 gr. 82	- 0,22	111 + 1/2	
22	9	125 gr. 28	125 gr. 06	+ 0,22	110	
23	9	123 gr. 60	123 gr. 98	- 0,32	109	
24	7	122 gr. 75	122 gr. 80	- 0,05	108	
25	7	121 gr. 30	121 gr. 71	- 0,04	107	
26	3	120 gr. 10	120 gr. 52	- 0,42	106	
27	5	118 gr. 76	118 gr. 66	+ 0,01	104 + 1/2	
28	6	117 gr. 18	117 gr. 15	+ 0,03	103	
29	1	115 gr. 30	115 gr. 40	- 0,10	101 + 1/2	
30	1	113 gr. 70	113 gr. 70		100	
31	1	112 gr. 80	112 gr. 60	+ 0,02	99	
32	1	109 gr. 55	109 gr. 18	+ 0,35	96	
33	1	106 gr.	105 gr. 73	+ 0,27	93	d'après d'Ailly.
34	1	102 gr. 50	102 gr. 33	+ 0,17	90	

Semis libral

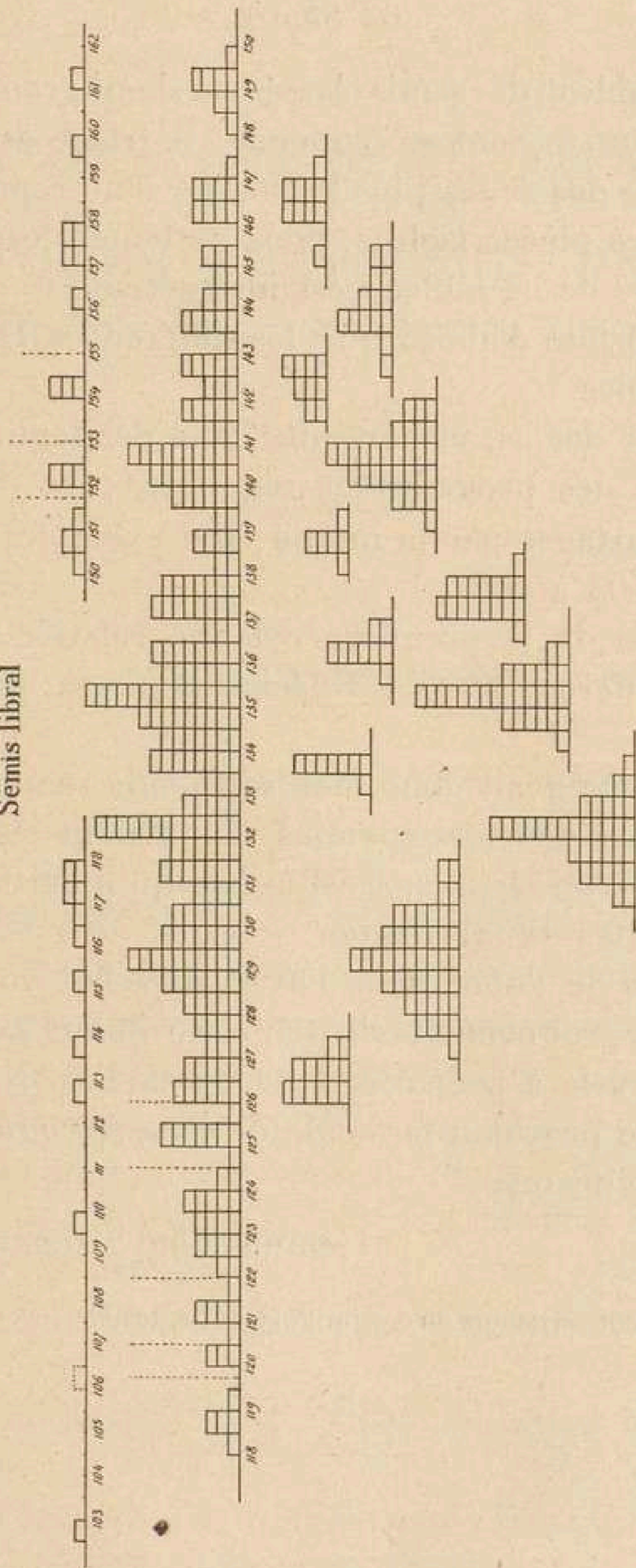


Fig. 32.

6. *Semis*.

Dans le tableau des semis classés par demi-gramme (fig. 32), tous les sommets sont en évidence ; le triage est facile.

Les semis des as les plus lourds ne sont représentés que par quelques pièces isolées, mais nettement espacées ¹.

La lecture de ce tableau est instructive.

On y constate d'abord que les différences *D* sont nulles ou très faibles.

La valeur des as, et par suite celle des semis, se suivent en formant des progressions régulières ; les intervalles de 3α sont partagés par la moitié ; par exemple ceux de 125 à 122, de 103 à 100.

Les poids de la première colonne relatifs à une seule pièce ne diffèrent que de 3 décigrammes au plus du poids théorique.

La monnaie avait donc bien son poids réel et il est probable que les ouvriers romains éliminaient les pièces trop lourdes ou trop légères, c'est-à-dire qu'il existait des tolérances limites de fabrication.

Le triage de l'once nous l'avait déjà fait voir, l'examen de certains groupements du semis en donne la conviction.

Il nous reste à présenter le triage de l'as. Nous le réservons pour le prochain fascicule de cette *Revue* avec l'exposé de nos conclusions.

(*A suivre.*)

Commandant LACHAUSSÉE.

1. 2 pièces sont en dehors du dessin. Poids 164,8, 162,8.

BRONZES REMARQUABLES

DE TIBÈRE, DE SON FILS, DE SES
PETITS-FILS ET DE CALIGULA

PL. VIII.

ATELIER DE ROME

1. — TI·CAESAR DIVI AVG·F AVG·VST·IMP·VII. Légende discontinue après la lettre F ; tête laurée de Tibère à gauche ; le tout dans un cercle de grènetis ; frappe excentrique.

R. CLEMENTIAE. Dans le champ, à gauche et à droite, S C ; au centre d'un bouclier rond, buste viril de face, à cheveux courts, entouré d'une couronne de laurier au fond d'une aire creuse circulaire encadrée d'un cercle de trente palmettes rayonnantes, lui-même entouré d'un cercle de huit fleurons palmés alternant avec autant de traits convergents, chacun entre deux points ; le tout dans un cercle de grènetis. Grand bronze.

An de Rome 769 = de J.-C. 15 (septième salutation impériale).

Cabinet de France, G.B., 918 ; diamètre du grènetis, 30 mill. (Pl. VIII, fig. 1).

Morell, *Thesaurus*, I, p. 574, n. 6 ; III, pl. 81, n. 6.

Cohen n'a pas connu ce grand bronze.

2. — TI·CAESAR DIVI AVG·F·AVGVST·IMP·VIII. Légende continue; tête laurée de Tibère, à gauche; cercle de grènetis.

R. CLEMENTIAE. Dans le champ, à gauche et à droite, S C; au centre d'un bouclier rond semblablement encadré, même buste viril de face. Cercle de grènetis. — Moyen bronze.

An de Rome 774 = de J.-C. 21 (huitième salutation impériale).

Cabinet de France, M.B., 4747, 4748 (du Cabinet de Modène); diamètre du grènetis, 28 mill.

(Pl. VIII, fig. 2 et 2 bis).

Ch. Patin, *Imp. rom. numism*, 1671, p. 64. Revers gravé seul. — Morell, *Thes.*, I, p. 595, n. 1; III, pl. 89, n. 1. — Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, I₂, p. 189, n. 4: « buste de la Clémence de face sur un bouclier ». C'est une erreur, car le buste est manifestement viril, à cheveux courts et à oreilles écartées; il ne peut donc représenter que l'empereur régnant, Tibère.

3. — TI CAESAR DIVI AVG·F·AVGVST·IMP·VIII. Légende sans ponctuation; tête laurée de Tibère, à gauche; cercle de grènetis.

R. MODERATIONIS (avec le s final du génitif). Dans le champ, à gauche et à droite, S C; au centre d'un bouclier rond, buste viril de face à cheveux courts, entouré d'une couronne de laurier, au fond d'une aire creuse circulaire encadrée d'un cercle de trente palmettes rayonnantes, lui-même entouré d'un cercle de huit fleurons palmés alternant avec autant de traits convergents, chacun entre deux points. Cercle de grènetis (voir le même type aux n^{os} 1 et 2, *supra*).

An de Rome 774 = de J.-C. 21 (huitième salutation impériale). Grand bronze.

Cabinet de France, G.B., 936_x; diamètre du grènetis, 28 mill. Frappé concentriquement sur un flaon de module supérieur; 35 mill. (Pl. VIII, fig. 3).

Cohen n'a connu la légende *Moderationis* (au génitif), ni sur le grand bronze, ni sur le moyen bronze, mais seulement *Moderationi* (sans *s* final) sur les moyens bronzes suivants.

4. — TI·CAESAR·DIVI·AVG·F·AVGVST·IMP·VIII (légende ponctuée); tête laurée de Tibère, à gauche; cercle de grènetis.

R. MODERATIONI (peut-être avec un *S* final, dont je crois voir les traces); dans le champ, à gauche et à droite, *S C*; au centre d'un bouclier rond, buste viril, de face, pareil au précédent; cercle de grènetis. Moyen bronze.

An de Rome 774 = de J.-C. 21. (Pl. VIII, fig. 4).

Cabinet de France, M.B., 4749; diamètre du grènetis, 28 mill.

Ch. Patin, *Imp. rom. num.*, p. 64; le revers seul est gravé. — Morell, *Thes.* I, p. 595; III, pl. 89, n. 2. — Haverkamp, *Médailles de grand et de moyen bronze¹ du Cabinet de la reine Christine*, p. 22, pl. II, f. 20; il classe cette pièce aux grands bronzes. — Cohen, I, p. 490, n. 6.

5. — TI CAESAR·DIVI·AVG·F·AVGVST·IMP·VIII (légende irrégulièrement ponctuée); tête laurée de Tibère, à gauche; cercle de grènetis.

R. MODERATIONI (sans *s* final); dans le champ, à gauche et à droite, *S C*; au centre d'un bouclier rond, buste viril, de face, à cheveux courts et oreilles écartées, dans un

1. Les petits bronzes ne sont pas annoncés dans le titre général, quoiqu'ils le soient en tête de la page 278 et suivantes, *Numismata secundae et tertiae magnitudinis*, sans y être décrits.

cercle linéaire bordé de vingt-deux petites palmettes convergentes, au fond d'une aire creuse circulaire entourée d'une trentaine de palmettes plus grandes en fort relief et encadrées d'une grande couronne de laurier ; cercle de grènetis.
Grand bronze.

An de Rome 774 = de J.-C. 21.

Cabinet de France, M.B., 4750. Diamètre du grènetis, 30 mill. (*Pl. VIII, fig. 5*). — Collection Mowat, 30 mill. (*Pl. VIII, fig. 5 bis*). — Collection Feuarent, 30 mill.

Cohen, 1, p. 190, n. 5 : « buste de la Modération, de face sur un bouclier entouré d'une couronne de laurier ». Cette description omet les grandes et les petites palmettes ; le dessinateur n'a pas gravé ces dernières dans la vignette.

En comparant entre eux à diverses reprises ces huit spécimens, je me suis convaincu que l'image centrale représente non une divinité féminine dénommée ici la Clémence, là la Modération, mais un personnage masculin qui ne peut être autre que Tibère, dont les traits sont indistincts par le fait de l'exiguïté de la figure : c'est donc son *imago clupeata* qui prend rang iconographiquement à la suite de celle d'Auguste exécutée à plus grande échelle sur un beau denier frappé au moment du départ d'Auguste pour la Gaule dans le premier semestre de l'an 738 = 16 av. J.-C. ; je décris ce denier.

S·C·OB·R·P·CVM·SALVT IMP CAESAR AVG CONS (*Senatus consulto ob rem publicam cum salute imperatoris Caesaris Augusti conservatam*). Tête jeune d'Auguste, imberbe, de face, au centre d'un bouclier rond dans un cercle intérieur de grènetis entouré d'une couronne de laurier.

R. L·MESCINIUS RVFVS IIIVIR (légende discontinue). Mars debout, de face, regardant à gauche, tenant une haste et un parazonium, sur un cippe portant une inscription de trois lignes, S·P·Q·R·V·S || PRO S·ET || RED·AVG || (*Senatus*

populusque romanus votum suscipiunt pro salute et reditu Augusti). — Argent. (Pl. VIII, fig. 6).

Cohen, I, p. 130, n. 465, vignette.

La statue de Mars prouve que le bouclier fut déposé dans le temple de *Mars Ultor in Capitolio*, construit en l'an 734 = 20 av. J.-C.

La légende *Clementiae* sur un grand bronze de l'an 15 et sur un moyen bronze de l'an 21 nous apprend que la clémence de Tibère fut célébrée à deux reprises ; la réduction de l'éloge n'a rien d'in vraisemblable si l'on considère que longtemps après ces deux dates le Sénat décréta l'hommage, non plus d'un bouclier, mais d'un autel de la Clémence¹ en l'an 28. Suétone² a fait aussi l'éloge de la modération de Tibère au début et au cours de son principat, mais sans préciser sous quelle forme elle fut officiellement reconnue. Quant à sa clémence, il y avait une cruelle ironie à faire rendre par le Sénat un décret d'actions de grâces après la mort d'Agrippine, veuve de Germanicus, le 18 octobre de l'an 33, pour ne l'avoir pas fait étrangler au lieu de l'exiler à Pandateria. Suétone avait été aussi peu explicite en parlant de la modération et de la clémence de Jules César. La numismatique supplée à cette insuffisance de renseignements, témoin le denier suivant :



1. Tacite, *Ann.* IV, 74 : *Aram Clementiae, aram Amicitiae, effigiesque circum Caesaris ac Seiani censuere.*

2. Suétone, *Tib.* 26 : *Parem moderationem minoribus quoque et personis et rebus exhibuit*; *Tib.* 53 : *pro tali clementia interponi decretum passus est quo sibi gratiae agerentur.* — *J. Cues.* 75 : *Moderationem vero clementiamque quam in administratione tum in victoria belli civilis admirabilem exhibuit.*

CLEM || ENTIAE || CAESARIS en trois lignes encadrant, à gauche, en bas et à droite, une édicule tétrastyle à fronton triangulaire dont le tympan renferme un disque ou autre objet circulaire.

R. P·SEPVLLIVS MACER. Cavalier de cirque (*desultor*) tenant un fouet et conduisant deux chevaux au galop, à droite; dans le champ, derrière lui, une couronne agônistique. Argent.

Cohen, I, p. 16, n. 43, vignette.

L'édifice est le *sacellum* ou chapelle dans laquelle on voyait les statues de Jules César et de la Clémence se donnant la main¹. Dans l'ornement circulaire du fronton, indéterminé jusqu'à présent, je n'hésite pas à reconnaître un bouclier, votif ou commémoratif. J'en ai de même reconnu un dans le disque placé entre les deux frontons triangulaires du portique à entrecolonnement qui figure au droit de la célèbre tessère de bronze argenté du Cabinet impérial de Vienne dont le revers représente un atelier de monnayeurs².

On n'est d'ailleurs pas réduit à de simples conjectures sur la place assignée à des boucliers décoratifs au faite de certains édifices; une inscription de Zuglio (Julium Carnicum) en Carniole le dit expressément au sujet de cinq boucliers dorés fixés au temple de Bélinus³: AEDEM·BELINI || *su* A·PECVNIA·REFECERE·ET || *clu* PEA·INAVRATA·IN·FASTIGIO V || ET·SIGNA·DVO·DEDERE, etc.

Longtemps avant de voter à Auguste le bouclier avec son

1. Appien, *Bell. civ.*, II, 106; Dion Cassius, XLIV, 6; Vell. Paterculûs, II, 56; Pline, *Nat. hist.*, II, 14; VII, 93; Preller, *Röm. Myth.*, II, p. 267.

2. A. de Belfort, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1892, p. 175; A. Blanchet, *Études de Num.*, t. II, 1901, p. 199, fig.; R. Mowat, *Le bureau de l'Équité et les ateliers de la Monnaie impériale à Rome*, dans la *Numismatische Zeitschrift de Vienne*, n. s. II, p. 108; tir. à p., p. 22, vignette avec agrandissement porté à 45 mill.; Babelon, *Traité des monn. gr. et rom.*, I, col. 904, f. 23, vignette de grandeur réelle, 25 mill.

3. *Corp. insc. lat.*, V, 1829.

portrait représenté sur le denier de son triumvir monétaire L. Mescinius Rufus (*supra*, p. 338), le Sénat lui en avait décerné un autre en or massif qui fut déposé dans la Curia Julia où il tenait ses séances. Le fait est relaté par Auguste lui-même, à la date du 13 janvier de l'an de Rome 727 = 27 av. J.-C., dans la mémorable inscription bilingue qu'il fit graver sur les murs du temple de Rome et d'Auguste à Ancyra de Galatie (auj. Angora), converti en mosquée sous le vocable Hadji Beiram. Je donne ici la partie du texte grec qui a permis la restitution du paragraphe correspondant latin, très endommagé en cet endroit ¹ :

ὁ[πλ]ον τε χρυσοῦν ἐν τῷ βο[υλ]ευτηριῷ ἀνατε[θὲν] ὑπο τε τῆς συνκλήτου καὶ τοῦ δήμου τῶν Ῥω[μαί]ων, διὰ τῆς ἐπιγραφῆς ἀρετῆν καὶ ἐπέικειαν καὶ [δι]καιοσύνην καὶ εὐσέβειαν ἐμ[ο]ὶ μαρτυρεῖ, κ. τ. λ.

[*clupeusque aureu*]s in [*c*]uria Iulia positus quem mihi senatum [*populumque romanu*]m dare virtutis clem[entia]e iustitia[*e pietatis causa testatum*] est pe[r e]ius clupei [*inscription*]em.

A Potenza, l'ancienne Potentia du Picenum, existe un bas-relief en pierre représentant une Victoire qui tient un bouclier sur lequel est gravée l'inscription ²

S·P·Q·R||AVGVSTO DED†||CLVPEVM·VIRTVTIS||...IE...TI..T...||

La partie supérieure de la pierre porte une inscription mutilée de laquelle il ressort que les sévirs augustaux de

1. *Corp. insc. lat.*, III, p. 798-799. Je me souviens d'avoir vu à l'Exposition universelle de Paris en 1867 la restitution de cette inscription monumentale à l'aide du fac-similé en feuilles exécuté sur place par M. Georges Perrot, assisté d'Edmond Guillaume.

2. Orelli-Henzen, *Insc. lat. select.*, III, 5361, d'après l'*Archaeologische Zeitung*, 1844, p. 242.

Potentia élevèrent à Auguste déifié un monument reproduisant une image du fameux bouclier d'or qui lui avait été décerné de son vivant par le Sénat de Rome et mentionné dans l'inscription d'Ancyra.

Cette dernière, conjointement avec celle de Potentia, prouve que les sigles S·P·Q·R·CL·V, ou simplement CL·V qui se lisent sur de nombreuses monnaies d'Auguste¹ doivent être interprétées, comme Borghesi l'a fait remarquer, *Senatus Populus Que Romanus CLupeum Virtutis (dedit)*, et non *CLupeum Votivum*².

Nous savons donc pertinemment maintenant que les boucliers d'honneur, *virtutis, clementiae causa*, étaient placés de la manière la plus apparente dans la partie élevée des temples et autres édifices publics. Un denier du monétaire de M. Lepidus³ montre la frise de la basilique Aemilia décorée de boucliers d'airain sur tout son pourtour, à propos de quoi Pline fait remarquer que cette ornementation était passée dans les usages de la vie privée⁴. Un denier de Marc Antoine montre l'intérieur d'une édicule distyle à fronton triangulaire au fond de laquelle apparaît un disque orné de la tête d'Apollon radié, de face : c'est un bouclier votif consacré à la divinité de ce sacellum. Pour ne pas étendre démesurément cette digression, je laisse de côté les arguments purement archéologiques tirés d'anti-

1. Cohen, I, *Aug.*, n^{os} 50, 253, 264, 286-295, 352.

2. *Dict. des ant. gr. et rom.*, I, p. 1250, n. 172 : « d'après certains grammairiens, *clipeus* serait le bouclier militaire, et *clipeum* le bouclier votif. Trebellius Pollion parlant d'un bouclier d'or consacré à Claude le Gothique dit : *illi clipeus aureus, sive ut grammatici dicunt, in romana curia collocatum est*. Pline l'Ancien traite cette distinction de frivole. L'orthographe classique est *clupeus* ; la forme *clypeus*, d'où *clipeus*, est postérieure et due aux lettrés hantés d'hellénisme.

3. Babelon, *Desc. des monn. de la rép. rom.*, I, p. 129, n. 25 ; p. 170, n. 34.

4. Pline, *Nat. H.*, XXXV, 3, 13 : *M. Aemilius collega in consulatu Q. Lutatii, non in basilica modo Aemilia, verum et domi suae clipeos posuit*.

quités telles que la peinture d'un édifice circulaire à colonnes découverte à Pompéi ¹.

Des médaillons de bronze exécutés en petit sur le modèle des boucliers monumentaux sont parvenus à nous avec leur cadre de même métal à large bordure moulurée en doucine ; ils sont dépourvus des sigles S C. Ce sont peut-être, a-t-on pensé, des spécimens d'*imagines sacrae* attachées aux hampes des enseignes que portaient les *imaginiferi* à la tête des cohortes et figurées sous la forme de disques sur une foule de monnaies représentant ces enseignes. L'absence des sigles sénatoriales s'expliquerait par le fait que ces médaillons étaient destinés au service armé qui était passé exclusivement aux mains de l'empereur, lequel seul avait le droit d'en ordonner la fabrication, par conséquent sans sénatus-consulte. C'est pour cette destination spéciale que Caligula aurait fait fabriquer des grands bronzes au revers ADLOCVTCOH, de caractère essentiellement militaire et approprié à la cérémonie que nous appelons « remise des drapeaux », dont il existe plusieurs émissions différenciées par les quantièmes de sa puissance tribunice, 1, 3, 4, toutes sans S C, tandis que les autres bronzes de son principat portent normalement la marque du Sénat qui en fait de simples monnaies.

De même Néron aurait fait fabriquer pour le service militaire des grands bronzes avec ce revers faisant allusion au retour des mêmes circonstances ; les ateliers du Sénat auraient adopté ce type pour le faire entrer dans les usages monétaires en y ajoutant les sigles S·C. qui le rendaient propre à la circulation du numéraire de bronze.

Il est facile de se rendre compte du nombre d'exemplaires destinés à l'armée, à raison de 10 cohortes par légion, et

1. *Dict. des ant. gr. et rom.*, I, p. 1259, fig. 1667.

d'un nombre à peu près égal de cohortes auxiliaires, au bas mot, 600.

Le titre de *mater castrorum* qu'on lit sur des médaillons et des monnaies de Faustine jeune, de Julia Domna, de Mamaea, d'Otacilia, d'Etruscilla, quelquefois avec adjonction du mot *Augusti*, ou *Augustorum*, fait supposer que des portraits d'impératrices ont parfois figuré aussi sur les enseignes, d'autant plus que ce titre est mentionné dans des inscriptions officielles découvertes au camp de la légion III Augusta de Lambèse. Peut-être est-il permis d'en conclure qu'il a été inventé au temps de Marc-Aurèle pour permettre l'introduction, jusque là inouïe, des portraits de princesses parmi les *imagines sacrae* des Césars, mentionnées au pluriel, et impliquant par conséquent le nom de l'empereur avec celui ou ceux d'autres membres de sa famille ¹.

Il est bien entendu que l'empereur disposait, selon son bon plaisir, d'exemplaires pareils à ces médaillons qu'il donnait aux personnages honorés de sa faveur, ou aux soldats, aux particuliers qu'il voulait récompenser par un souvenir personnel. Rien n'empêchait le Sénat d'en faire frapper pour des usages civils, par exemple comme pions de jeux de luxe, avec sa marque caractéristique S C, qui persista tant qu'il exerça son privilège monétaire, c'est-à-dire jusqu'au règne de Florian dont il existe quelques bronzes portant cette marque.

Le droit de monnayer le bronze ne lui fut jamais officiellement dénié ou retiré; seulement il tomba en désuétude quand le numéraire d'argent fut tellement avili par la proportion croissante de l'alliage qu'il n'eut plus cours que

1. *Corp. insc. lat.*, VIII, 2586 : QVI·IMAGINES SA || CRAS AVREAS
FECERVN[†] || CORNICVLARI, etc.

pour sa valeur intrinsèque de cuivre et qu'il rendit superflue la fabrication de la monnaie normale de bronze dévolue au Sénat.

Cette théorie des médaillons de bronze a l'avantage de concilier des explications en apparence contradictoires, sans cesser de s'appuyer sur des faits positifs ou démontrés. Elle résout le problème encore controversé et discuté sur la destination et l'emploi de ces pièces monétiformes tantôt marquées, tantôt dépourvues des lettres S C, sans que l'on en ait donné nettement une explication logique comme celle qui vient d'être exposée. J'ose à peine croire que j'ai dit le dernier mot sur ce sujet et résolu définitivement le problème.

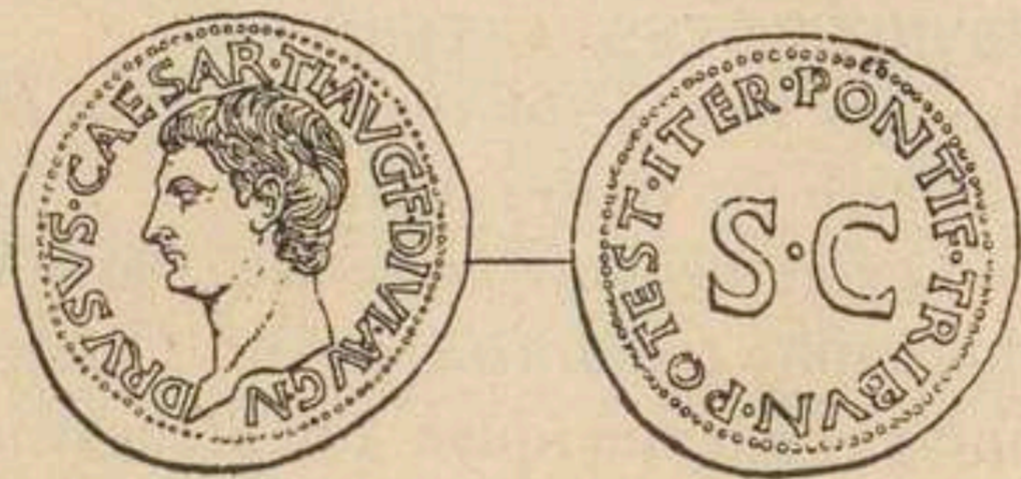
6. — DRVSVS·CAESAR·TI·AVG·F·DIVI AVG·N. Tête nue de Drusus César l'aîné, à gauche.

R. PONTIF·TRIBVN·POTEST ITER. Au milieu du champ, en grandes capitales, S C. Moyen bronze.

An de Rome 776 = de J.-C. 23.

Cabinet de France, M.B. — Collection Mowat.

Cohen, I, *Drus.*, p. 217, n. 2, vignette.



Contrairement à l'assertion de Cohen qui déclarait (*ibid.*, p. 216) que « l'année de la naissance de Drusus, fils de Tibère et de Vipsanie, est inconnue », Borghesi avait démontré dès 1846 dans le *Bull. de l'Inst. arch.*, p. 80,

qu'elle a eu lieu en l'an de Rome 739 = de J.-C. 15 ; la date précise est même fixée aux nones d'octobre = 7 octobre, par le calendrier férial de Cumes ¹. J'ajoute à sa dénomination officielle *Drusus César* le mot *ainé*, pour le distinguer de son cousin homonyme *Drusus César jeune*, fils de l'illustre Germanicus César et d'Agrippine, né en l'an 761 = de J.-C. 8, mort le 28 mai de l'an 20. Il mourut empoisonné par l'eunuque Lygdus ², agent de Séjan, en 776 = de J.-C. 23, l'année même où fut frappé le moyen bronze n° 6 précité, ainsi que le grand bronze n° 8 *infra*. Je l'ai décrit ici pour permettre la comparaison de son revers avec celui d'une variété qui mérite d'être signalée.

7. — Même légende, même effigie que celles du n° 8.

R. PONTIF TRIBVNICIA POTESTA ITERO (*sic*). Au milieu du champ, en grandes capitales, S C ; sur la sigle, S, en contremarque quadrangulaire, AVG. Moyen bronze. (Pl. VIII, fig. 9).

Cabinet de France, série des monnaies contremarquées. Cohen, I, *Drus.*, p. 217, n° 3 ; pièce du Cabinet d'Elberling, de Luxembourg, fautive ment décrite d'après une copie ou une empreinte défectueuse avec le déchiffrement incorrect PONTIF TRIBVNIT.POTESTA.ITERO S C.

A remarquer le mot *tribunicia*, et non *tribunit*, seul exemple monétaire en toutes lettres, et le mot *potesta*, également seul exemple pour *potestate*. Par là il est démontré que l'orthographe *tribunitia* (par un *t* dans la quatrième syllabe), employée par quelques auteurs, est incorrecte ; la seule forme authentique est *tribunicia* (par un *c*), en français *tribunice*, et non *tribunitienne*, forme doublement fautive, et par le *t* et par la désinence *enne*, qui ne saurait provenir que du latin *ana*.

1. *Corp. insc. lat.*, I, p. 295, 310, 403.

2. Tacite, *Ann.* IV, 8. Dion Cassius, LVII, 22.

La rédaction de la formule est conforme à celle de l'exemplaire n° 6 que l'on rencontre habituellement, mais elle est épelée ou *littérée* de façon anormale, si je puis me permettre cette expression, la seule que je trouve pour rendre exactement ma pensée (*litterata*).

La contremarque [AVG] joue ici un rôle qui sort de la banalité. Évidemment elle n'a pu être appliquée du temps d'Auguste, mort neuf ans auparavant; elle a donc été apposée sous Tibère, l'Auguste en titre, mais non pas pour proclamer son avènement qui a eu lieu à la mort même d'Auguste. Elle ne s'explique donc que comme poinçon officiel destiné à donner un cours légal à la pièce en corrigeant l'anomalie de sa légende du revers qui était de nature à la faire refuser dans la circulation. Elle a dû être exécutée dans le bureau de l'Équité, ou, comme nous dirions aujourd'hui, en passant par le Contrôle. Ceci éclaire d'un jour nouveau la question obscure des contremarques que des collectionneurs affectent de dédaigner pour n'avoir pas à se donner la peine de chercher à les expliquer dans des cas embarrassants; c'est en effet le moyen le plus simple de se tirer d'affaire, sinon le plus élégant. Le bronze de Drusus à légende défectueuse auquel on ne peut reprocher rien autre, pas même son état de conservation qui est encore très passable, semble montrer que le poinçon de l'État avait quelquefois pour but de parer à un vice de fabrication et lui servait en quelque sorte de passe-port, même quand l'usure par le frai n'était pas suffisante pour mettre la pièce au rebut.

8. — Sans légende. Bustes affrontés des jumeaux Tibérius et Germanicus Césars, fils de Drusus César l'aîné, émergeant de deux cornes d'abondance croisées en sautoir entre lesquelles se dresse un caducée ailé, et décorés de la

bulle d'or patricienne suspendue à leur cou ; au-dessous de celle-ci apparaît une feuille ou une grappe suspendue au bord de chaque corne ; grènetis.

R. DRVSVS CAESAR TI·AVG·F·DIVI AVG·N·PONT·TRPOT II.
 Au milieu du champ, en capitales majuscules, séparées par un signe de ponctuation triangulaire, S·C ; grènetis.
 Grand bronze.

An de Rome 776 = de J.-C. 23.

Cabinet de France, G.B. en vitrine. — Collection Mowat.
 (Pl. VIII, fig. 10).

Goltzius, *De re nummaria antiqua*, II, 1708, *Tib.*, p. 36, pl. 9, f. 9. — Gessner, *Numismata antiqua imperatorum romanorum*, pl. XXXVII, 30, d'après Pedrusi, *Mus. Farn.*, VI, 4. — Havercamp, *Médailles du Cabinet de la reine Christine*, p. 26, pl. III, 15-16. — (Ch. Lenormant), *Trésor de numism. et de glypt. Iconog. des emp. rom.*, 1843, pl. X, n° 12. — Cohen, I, *Drus.*, p. 217, n° 1, sans vignette.

Les deux jumeaux, fils de Drusus César l'aîné et de Claudia Livilla, sœur de Germanicus, le vengeur de Varus, par conséquent petits-fils de Tibère, naquirent en l'an 19, après le 10 octobre ¹. Ce grand bronze a donc été frappé environ quatre ans plus tard, probablement le jour où les jeunes princes passèrent des mains des femmes à celles du *paedagogus* et prirent la robe prétexte.

Le nom du plus jeune, Tiberius, nous est seulement connu par des passages d'auteurs ² à l'occasion de son

1. Tacite, *Ann.* II, 84 : *Ceterum, recenti adhuc moestitia, soror Germanici Livia (lis. Livilla), nupta Druso duos virilis sexus simul enixa est.* Il ne faut pas confondre cette Livilla, sœur de Germanicus et de Claude I^{er}, avec Julia Livilla, fille de Germanicus et par conséquent sœur de Caligula, mariée à M. Vinicius.

2. Tacite, *Ann.* VI, 46 : *Minorem ex nepotibus complexus (scil. Tiberius Augustus), truci alterius (scil. Caligulae) vultu, occides punctu, inquit.* — Suétone, *Calig.*, 19 : *fratrem Tiberium die virilis togae adoptavit appellavitque*

meurtre, par ordre de Caligula, vers novembre de l'an 37.

Le nom de l'autre jumeau, Germanicus, n'est donné par aucun auteur ancien ; il a été découvert par le père jésuite Hardouin qui le lut sur un moyen bronze grec du Cabinet du Roi où il était relégué dans les *Incerta*. J'en reproduis le signalement au numéro 9, *infra*.

Cette découverte a été confirmée plus tard par Noël des Vergers en son *Commentaire d'une inscription de Famagousta en l'île de Chypre* (Böckh, *Corp. insc. graec.*, 2630). Je reproduis cette inscription.

ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΑΥΤΟΥ ΔΙΔΥΜΩΝ ΥΙΩΝ Δ(ρουσού) ΤΙΒΕΡΙΟΥ
ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥ.

Le jumeau Germanicus mourut en bas âge à la fin de l'an 28, peu après la mort de Drusus, son père, par conséquent dans l'année même où le grand bronze mentionne celui-ci au revers des portraits des jeunes Césars jumeaux. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle les historiens n'ont pas jugé nécessaire de relever le nom d'un enfant qui ne se rattache à aucun fait mémorable.

Cohen a eu le tort de décrire cette pièce en tête de celles de Drusus, auquel il omet d'ailleurs de donner la qualification de César ; elle doit prendre rang à part dans la série iconographique et les jeunes princes ont droit à une notice spéciale intitulée : « Tiberius et Germanicus Césars » puisque l'on connaît avec certitude leurs noms et que leurs portraits sont figurés sur le côté principal de la pièce, tandis que le nom de leur père, sans son portrait, n'est mentionné qu'au revers. Cohen aurait été remis dans la bonne voie s'il avait lu l'article de Joseph De Witte dans la *Revue*

principem iuventutis. — *Ibid.*, 23 : *fratrem Tiberium inopinantem, repente immisso tribuno, militum, interemit*. — Cassius Dion, LIX, 8 ; cf. Xiphilin, *Epitom.* V : Τιβερίον τὸν τοῦ Τιβερίου ἔχγονον ἀνεχρήσατο.

numismatique, 1862, p. 72. Feuardent avait été mieux avisé dans la rédaction du n° 1862 de son *Catalogue de monnaies romaines*, à prix marqués, 1862.

ATELIER INDÉTERMINÉ DE CYRÉNAÏQUE

9. — ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΓΟΥΣΤΟΥΥΙΟΣ. Tête laurée de Drusus César l'aîné à droite, entre un lituus et un simpulum.

R. ΤΙΒ ΓΕΡ ΚΑΙΣΑΡΕΣ. Têtes nues et affrontées de Tibérius et Germanicus Césars, fils jumeaux de Drusus César.

Moyen bronze.

Cabinet de France, *Incertaines* ; Cyrénaïque ?

(Pl. VIII, fig. 11).

Morell, *Specimen rei numariae*, 1695, p. 133, pl. XV, 5-6. — Mionnet, *Desc.*, VI, p. 673, n. 415. — Cohen, I, p. 210, *Tib. Germ. et Drus.* Espagne.

Cohen ajoute : « il en existe encore de grecques de villes incertaines ». Il a évidemment confondu les jeunes jumeaux avec leurs homonymes l'empereur Tibère et son neveu, Germanicus. Mionnet avait d'ailleurs fait de même. Le P. Hardouin, édition de Pline, *Nat. hist.*, XIV, 28 (24), note 24, tome I, 1723, p. 729 : « In nummo vetere e Gaza Regia ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΓΟΥΣΤΟΥ ΥΙΟΣ. Drusus Caesar Augusti Tiberii filius. In altera parte capita duo nuda et adversa Drusi liberorum, superpositis nominibus prioris ΤΙΒ, alteri ΓΕΡ, hoc est Tiberius et Germanicus ; infra ΚΑΙΣΑΡΕΣ, Caesares, quia de stirpe Caesaris Augusti, quippe ex Druso nati qui filius Tiberii Aug. fuit et Juliae Caesaris Augusti filiae. Nomen alteri e gemellis ab avo Tiberio fuit, alteri ab avunculo Germanico Caesare, fratre Liviae¹ quae

1. Il a été de mode de le décrier à la légère en lui attribuant la paternité de l'interprétation des sigles CONOB inscrites sur des *solidi* d'or = *Cusi Omnes Nummi Officina Benedictorum* que lui avait apportée un mystificateur qui riait sous cape de la rivalité des Jésuites et des Bénédictins (Cohen, VIII, p. 86).

Drusi conjux. » Il valait la peine de reproduire tout au long cette importante démonstration perdue dans un ouvrage qu'on ne lit plus guère aujourd'hui et qui fait honneur à la perspicacité de son auteur. Elle a été remise en lumière par l'abbé Celestino Cavedoni dans les *Annali dell' Instit. Arch.*, XXIII, 1851, p. 231, avec des recherches sur le pays d'origine du moyen bronze grec qu'il détermine avec probabilité, la Cyrénaïque, conjointement avec la suivante (n° 10, *infra*) : « queste due monete de fabbrica ordinaria e quasi semi-barbara probabilmente furono impresse nella Cirenaica nelle cui monete ricorre talora il tipo del camello o dromedario che dirsi debba ; vide Eckhel, V, p. 237, Liebe, *Gotha numaria*, p. 393 ».

10. — ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΓΟΥΣΤ. Tête laurée de Drusus César l'aîné, à droite.

R. ΤΙΒ ΓΕΡ ΚΑΙΣΑΡΕΣ. Têtes affrontées des Césars Tibérius et Germanicus, jumeaux. Moyen bronze.

Cabinet de France, *Incertaines* ; Cyrénaïque ?

Mionnet, *Desc.*, VI, p. 673, n. 416. — Cavedoni, dans les *Annali dell' Instit. Arch.*, XXIII, 1851, p. 231-232.

Il est surprenant que Ludwig Müller ait passé sous silence ces pièces dans sa *Numismatique de l'ancienne Afrique*, p. 1-174, *Suppl.*, p. 1-32, quoi qu'il fût au courant des travaux de Cavedoni copieusement cité par lui, p. 18, en 1862.

(A suivre.)

ROBERT MOWAT.

RÉCENTES ACQUISITIONS
DU CABINET DES MÉDAILLES

L'ÉCU « NEUF » DE CHARLES VII

Pl. IX.

Dans la deuxième partie du règne de Charles VII, après que le roi fut rentré en possession de Paris (1436), on entreprit une réforme des monnaies, dont le célèbre Jacques Cœur, s'il n'y a pas uniquement présidé, paraît avoir été le principal inspirateur¹.

L'écu à la couronne reparut dans un type nouveau, celui de l'écu accosté de deux lis couronnés. L'ancienne pièce de Charles VI et de Charles VII reçut alors, par opposition à celle-ci, le nom d'« écu vieux ». Voici l'écu neuf :

✠ KĀROLVS ✠ DEI ✠ GRA (ou GRAVIA) ✠ FRĀNCORVM
(ou FRĀNCORVM) ✠ REX. Écu aux trois fleurs de lis posées
2 et 1 (armes de France nouveau), timbré d'une couronne
ouverte vue de trois quarts de bas en haut, accosté de
deux lis couronnés. Grènetis (ou cercle et grènetis) au
pourtour.

R. ✠ XPC ✠ VINCI (ou VINCI) ✠ XPC ✠ REGNAT
(ou REGNAT) ✠ XPC ✠ IMPERAT (ou IMPERAT ou IMPERAT)
— dans un grènetis (ou un cercle et un grènetis).

1. Sur Jacques Cœur, voy. une note dans la 2^e partie de mon article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* actuellement sous presse.

Croix figurée par une ligne pleine entre deux lignes moins épaisses, rosace centrée en cœur; les quatre bras recroisetés par une double ligne que surmontent deux ornements feuillus — dans une rosace double quadrilobée, la croix cantonnée de quatre couronnelles posées contremont. Grènetis (ou cercle et grènetis au pourtour).

Aux particularités et variantes de dessin déjà signalées à propos de l'écu de Charles VI, ajoutons les suivantes :

Les trèfles de la couronne accostant la fleur de lis centrale peuvent être remplacés par des feuilles d'ache (par ex. n^{os} et fig. 9, 14, 15, 25) ou par de simples globules (n^{os} et fig. 7); ailleurs, les trèfles ont un anneau central qui, accosté des trois lobes, rapproche l'aspect de la figure de celui d'une rose (par ex. 22); sur le n^o 10, c'est au milieu une feuille cordiforme, accostée de deux trèfles, et des feuilles d'ache de profil aux extrémités. De plus, la couronne du même n^o 10 a une rangée de points en demi-cercle, et celle du 33 deux annelets, soit au pied des fleurons de droite et de gauche.

Quant au revers, c'est non pas celui de l'ancien écu, mais celui du royal simplifié, allégé. Il y a quelques exemples de rosace centrale à quatre pointes (1, 2, 3, 4, puis 33); mais généralement la figure dessinée en cœur est un simple quadrilobe centré. La ponctuation est très variable. En un mot, l'uniformité des temps qui ont précédé la guerre n'a pas encore reparu.

I. *Émission du 28 janvier 1436 n. st. — Or pur (24 carats). — Poids légal : 70 au marc (3 gr. 49).*

1 (61 a). Point sous la 20^e lettre *ṛ* au droit, petit R en fin de légende au revers. — *Romans*. — Initiale au

droit, ✠· (?) et au revers ✠. Orthographe : GRACIA .
Ponctuation $\overset{x}{\underset{x}{R}}$. — Poids : 3 gr. 44.

2 (61 b). Point sous la 2^e lettre au droit \overline{A} , R final sur les deux faces. — *Romans*. — Orthographe : GRA .
Même ponctuation. — Poids : 3 gr. 43.

3 (61 c). Point sous la 2^e lettre, \overline{A} , \overline{P} , sans R final. —
Romans. — GRACIA . Même ponctuation. — Poids :
3 gr. 40.

Nous classons dans cet ordre ces trois écus de Romans, frappés par le dauphin Louis au nom de son père Charles VII qui lui avait remis son apanage, en nous référant à l'article de M. de Castellane¹. Le point sous la 20^e lettre, qui précède la reprise du point sous la 2^e, était une marque familière aux maîtres de cet atelier, puisque nous la voyons déjà prescrite en 1422. Les exemplaires *a* et *b* ont le même style, l'exemplaire *c* semble accuser l'œuvre d'un tailleur différent; mais le quadrillé de la couronne est le même sur les trois exemplaires.

4 (61 d). Point (creux) sous la 3^e lettre \overline{R} , \overline{G} . — *Montélimar*. — GRACIA . Ponctuation $\overset{x}{\underset{x}{R}}$. — Poids :
3 gr. 36.

5 (62 a). Point sous la 4^e lettre, \overline{O} , \overline{V} . — *Montpellier*.
— GRACIA . Ponctuation \ddagger \overline{R} . \ddagger . Cet écu, aux initiales ✠·, fut précédé d'un autre avec ✠·, et sans doute d'un autre encore avec croisette simple. — Poids : 3 gr. 48.

6 (62 b). Point (creux) sous la 5^e lettre, \overline{L} , \overline{I} . — *Toulouse* (l'annelet était usuel à Toulouse)². — GRACIA , les \overline{A} non barrés. Ponctuation : \overline{R} : . — Poids : 3 gr. 45.

7 (62 c). Autre exemplaire. En tête des légendes, ✠·. —

1. Comte de Castellane, *Les écus frappés à Romans de 1435 à 1445*, dans *Bull. de num. Serrure*, 1895-6, p. 193.

2. Voy. l'article sur l'écu « vieux », n° 5.

Même ponctuation, en partie oubliée. — Poids : 3 gr. 48.

8 (62 d). Point (creux) sous la 6^e lettre, \mathfrak{V} , \mathfrak{N} . — *Tours*. — \mathfrak{CRA} . Une petite tour et un point à la fin des légendes. Ponctuation du modèle. — Poids : 3 gr. 35.

9 (62 e). Autre exemplaire. — Ponctuation + \mathfrak{R} . ★ une fois, puis : . — Poids : 3 gr. 42.

10 (62 f). Point sous la 7^e lettre, \mathfrak{S} , \mathfrak{A} . — *Angers*. — Point en plus sous la 1^{re}, au droit, et après la croisette, au revers. On lit : \mathfrak{CRA} . Ponctuation par : \mathfrak{R} . °°°. — Poids : 3 gr. 37.

11 (63 a). Point sous la 17^e lettre et molettes initiales à six pointes sans croisettes. — *Saint-Quentin*. — \mathfrak{CRA} . Ponctuation \times \mathfrak{R} . petite rose. — Cette pièce est indiquée dans l'article de M. Bordeaux ¹. On gardait la molette, ancien différent de l'époque franco-anglaise et même de la période antérieure, avec le point 17^e restauré, qui est alors commun à Saint-Quentin et Amiens exploités par le même maître, au profit du duc de Bourgogne. La fabrication de l'écu avait commencé à Saint-Quentin, en vertu d'un bail du 6 février 1437 *n. st.*, le 12 juin. — Poids : 3 gr. 45.

12 (63 b). Point sous la 18^e lettre, \mathfrak{A} , \mathfrak{T} . — *Paris* (reconquis le 13 avril 1436). — \mathfrak{CRA} , les \mathfrak{A} non barrés. Ponctuation par deux trèfles superposés. \mathfrak{R} . Molette à cinq pointes. — Poids : 3 gr. 43.

13 (63 c). Pas de point d'atelier, mais croissant initial sans croisette. — *Châlons-sur-Marne*. — \mathfrak{CRAQIA} . Ponctuation du modèle. — La présence du croissant, ancien différent franco-anglais, indique que l'émission de cette pièce suivit de près le traité d'Arras. — Poids : 3 gr. 43.

1. P. Bordeaux, *La molette d'éperon, différent de Saint-Quentin*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 24 du t. à p., d'après la collection Marchéville.

II. *Émission du 12 août 1445. — 23 carats 3/4. Couronnelle initiale. — Poids légal : 70 1/2 au marc (3 gr. 47).*

14 (80 a). Point sous la 1^{re} lettre, κ , χ . — *Crémieu. —* CRAQIA . Ponctuation \ddagger puis \ddagger au droit et au revers. — Poids : 3 gr. 37.

15 (80 b). Point sous la 4^e lettre, θ , ν . — *Montpellier. —* CRAQIA . Ponctuation par deux annelets (ou losanges) superposés, allongés et adhérents en 8. En finale, étoile dans un croissant, marque qui se retrouve à Montpellier et qui ne peut se confondre avec le différent de l'atelier de Châlons¹, quand elle est accompagnée du point 4^e. — Poids : 3 gr. 35.

16 (80 c). Autre exemplaire avec point (creux) *en plus* sous la 1^{re} lettre. — Ponctuation spéciale qui est la même que celle de l'écu de Crémieu. — Poids : 3 gr. 43.

17 (80 d). Point (creux) sous la 6^e lettre, ν , η . — *Tours. —* CRA , les κ non barrés. Petite tour en finale au droit. Ponctuation : \mathcal{R} . : . — Poids : 3 gr. 42.

18 (80 e). Point sous la 7^e lettre, \mathcal{S} , \mathcal{A} . — *Angers. —* CRA . Ponctuation comme au n^o 15. — Poids : 3 gr. 35.

19. (80 f). Point sous la 14^e lettre, \mathcal{F} , \mathcal{A} . — *Troyes. —* Orthographe : CRA ; le premier $\chi\mathcal{P}$ au lieu de $\chi\mathcal{P}\mathcal{A}$. Ponctuation par un annelet allongé. — Poids : 3 gr. 45.

20 (80 g). Point sous la 16^e lettre, \mathcal{A} , \mathcal{H} . — *Tournai. —* A la fin de la légende, un petit losange, qui avait été sous la domination anglaise en initiale le différent d'Arras, officine temporaire destinée à remplacer Tournai et supprimée par Charles VII. — CRA . Ponctuation par

1. Châlons a tantôt le croissant seul, tantôt le croissant accompagné de l'étoile.

deux trèfles superposés en sens inverse l'un de l'autre. R. Étoile à six rais au centre. — Poids : 3 gr. 40. — Cette émission avait été ordonnée à Tournai dès le 7 décembre 1444.

21 (80 h). Autre exemplaire. — Ponctuation comme au n° 15. — Poids : 3 gr. 39.

22 (80 i). Point sous la 21^e lettre. — *Châlons-sur-Marne*. — $\sigma R\bar{\kappa}$, les $\bar{\kappa}$ non barrés. Ponctuation comme au n° 15, au droit. R. Annelet allongé. Poids : 3 gr. 43. — Le point 21^e était le point secret de Châlons depuis 1440 environ. Le fait que ce numéro d'ordre est obtenu sur une légende orthographiée $\sigma R\bar{\kappa}$ et que, si on faisait le calcul sur une légende $\sigma R\bar{\kappa}\Theta I\bar{\kappa}$, d'ailleurs ici absente, on obtiendrait un numéro impossible, prouve que nous avons eu raison de compter le point secret de Troyes et de Tournai sans compléter mentalement la légende $\sigma R\bar{\kappa}$ qui est effectivement sur ces pièces.

III. *Émission du 20 janvier 1447 n. st. — 23 carats 1/2. Couronnelle initiale pointée. — Poids légal : 70 1/2 au marc (3 gr. 47).*

23 (82 a). Point (creux) sous la 9^e lettre, Θ , $\bar{\tau}$. — *La Rochelle*. — En tête de la légende, sorte de trèfle à longue tige, qui se retrouvera plus loin. $\sigma R\bar{\kappa}\Theta I\bar{\kappa}$. Ponctuation comme au n° 15. — Poids : 3 gr. 36.

24 (82 b). B en fin de légende. — *Bourges*. — Il y a au revers un point secret sous le Θ du premier $\bar{\kappa}P\Theta$. — $\sigma R\bar{\kappa}$. Sauf celui de $\bar{\kappa}R\Theta LVS$, les autres $\bar{\kappa}$ non barrés. Ponctuation : R. : . — Poids : 3 gr. 31.

IV. *Émission du 26 mai 1447. Lis en tête des légendes (au lieu de la couronnelle avec nouveau différent, pour indiquer qu'on a décidé de réagir contre l'affaiblissement du*

titre). — 23 carats $3/4$. — Poids légal : 70 $1/2$ au marc (3 gr. 47).

25 (85 a). Point sous la 4^e lettre, Θ , Ψ . — Montpellier. — $\sigma R\bar{\Lambda}\Theta I\bar{\Lambda}$. Ponctuation \ddagger \mathcal{R} . \ddagger . — Poids : 3 gr. 42.

26 (85 b). Point creux sous la 5^e lettre, L , I . — Toulouse. — $\sigma R\bar{\Lambda}\Theta I\bar{\Lambda}$, les $\bar{\Lambda}$ non barrés. Ponctuation nulle au droit. \mathcal{R} . \therefore . — Poids : 3 gr. 43.

27 (86 a). Point sous la 16^e lettre, $\bar{\Lambda}$, $\bar{\Lambda}$. — Tournai. — $\sigma R\bar{\Lambda}$. Ponctuation et petit losange à la fin de la légende comme au n^o 20. — Poids : 3 gr. 45.

28 (86 b). Point sous la 18^e lettre, $\bar{\Lambda}$, $\bar{\Lambda}$. — Paris. — $\sigma R\bar{\Lambda}$, les $\bar{\Lambda}$ non barrés. Ponctuation : deux trèfles superposés inversés. \mathcal{R} . Molette à cinq pointes (cf. n^o 12). — Poids : 3 gr. 38.

A partir d'ici, la ponctuation en 8 allongé au droit et au revers devient générale.

V. Émission du 10 janvier 1448 n. st. Couronnelle marquée d'un anneau en tête des légendes (indiquant la reprise de l'affaiblissement). — 23 carats $1/2$. — Poids légal : 70 $1/2$ au marc (3 gr. 47).

29. (91 a). Point sous la 6^e lettre, Ψ . — Tours. — Petite tour en fin de légende. $\sigma R\bar{\Lambda}\Theta I\bar{\Lambda}$, les $\bar{\Lambda}$ non barrés. — Poids : 3 gr. 40.

VI et VII. Émissions du 18 mai 1450 et du 26 juin 1456. Couronnelle initiale marquée d'un losange¹. — 23 carats

1. Le départ n'est pas toujours aisé à établir entre l'annelet ou le losange figuré dans la couronnelle ; le losange est plus ou moins écrasé en amande. Les écus de Saint-Lô et de Rouen, ateliers reconquis en 1450 qui ne peuvent avoir monnayé qu'à l'émission au losange, fourniraient un terme de comparaison, si précisément, n'ayant pas frappé au différent de l'annelet, il ne leur était inutile de faire la distinction.

1/8¹. — Poids légal : 70 1/2 au marc (3 gr. 47) et 71 au marc (3 gr. 44).

30 (92 a). Point sous la 4^e lettre, θ , ν . — *Montpellier*. — En finale, \circ , avec CRAQIA . — Poids : 3 gr. 38.

31 (92 b). Point sous la 10^e lettre, $\dot{\iota}$, \times . — *Limoges*. — En finale, un trèfle, et au revers un symbole incertain (sorte d' \times tordue). Or rouge. — Poids : 3 gr. 37.

32 (92 c). Autre exemplaire, d'or pâle, avec point sous la 10^e lettre, $\dot{\iota}$ et la 11^e, \dot{p} . Le même symbole se retrouve, et à la fin des deux légendes. — Poids : 3 gr. 23.

33 (92 d). Point sous la 11^e lettre, ζ , \dot{p} . — *Saint-Pourçain*. — CRAQIA , les κ non barrés. — Poids : 3 gr. 40.

34 (92 e) Point sous la 15^e lettre, \dot{r} , ζ . — *Rouen* (reconquis à la fin de 1449 ; atelier rouvert en 1450)². — CRA . Ponctuation comme au n^o 15. — Poids : 3 gr. 43.

35 (92 f). Point sous la 16^e lettre, \dot{a} , \dot{u} . — *Tournai*. — En fin de légende, le petit losange déjà signalé à Tournai, et qui persiste ici indépendamment du losange de la couronnelle, signe d'émission. — Poids : 3 gr. 40.

36 (93 a). Point sous la 18^e lettre, α , $\dot{\tau}$. — *Paris*. — CRA . Ponctuation par *un* anneau allongé (le n^o 93, de l'ancien fonds, a la ponctuation normale). — Poids : 3 gr. 43.

37 (93 b). Autre exemplaire. — Les κ non barrés et pas de ponctuation après RAX . — Poids : 3 gr. 41.

38 (93 c). Point sous la 19^e lettre, θ , \times . — *Saint-Lô* (reconquis en 1449)³. — Poids : 3 gr. 45.

39 (94 a). Trèfle en fin de légende. — *Lyon*. — CRAQIA . — Poids : 3 gr. 55.

1. Le titre restant le même, les deux émissions, 6^e et 7^e, n'ont d'autre différent que le poids, qui aujourd'hui ne donne plus de démarcation.

2. Sauley, *Doc. inéd.*, t. III, p. 196.

3. Sauley, *Doc. inéd.*, t. III, p. 195.

40 (94 f). Nef en tête de légende. — *Bordeaux* (reconquis en 1451 et Monnaie rouverte le 9 mai 1455) ¹. — CAR . — Poids : 3 gr. 41.

DEMI-ÉCU.

✠ $\text{KAROLVS} \times \text{DEI} \times \text{CAR} \times \text{FRANCORV} \times \text{RAX}$. Écu à la couronne non accosté.

R. $\text{XPS} : \text{VICIT} : \text{REGNAT} : \text{ET} : \text{IMPERAT}$. Croix pareille à celle de l'écu sans cantonnement.

Le demi-écu n'a pas de lis couronnés en cantonnement. Cela pourrait faire penser à Charles VI, mais ce n'est qu'une simplification propre à une pièce divisionnaire, suivant un usage fréquent de la numismatique de tous les temps. Le revers ne laisse aucun doute sur l'attribution à Charles VII par le dessin de la croix ; ajoutons que, pour la première fois, l'orthographe XPQ est remplacée par XPS ² qui deviendra de règle par la suite. Ce mot ne figure qu'une seule fois, mais pour le point secret on tient compte des mots supprimés.

Il y eut autant d'émissions du demi-écu que de l'écu, et aux mêmes titres. Le Cabinet des Médailles possédait déjà des demi-écus de la 1^{re} émission et de la 3^e ; en voici deux nouveaux, de la 2^e (couronnelle initiale) :

1 (80 j). Point sous la 18^e lettre, Q , T . — *Paris*. — Les A en partie barrés, en partie non. Ponctuation \times . R. \therefore . — Poids : 1 gr. 70.

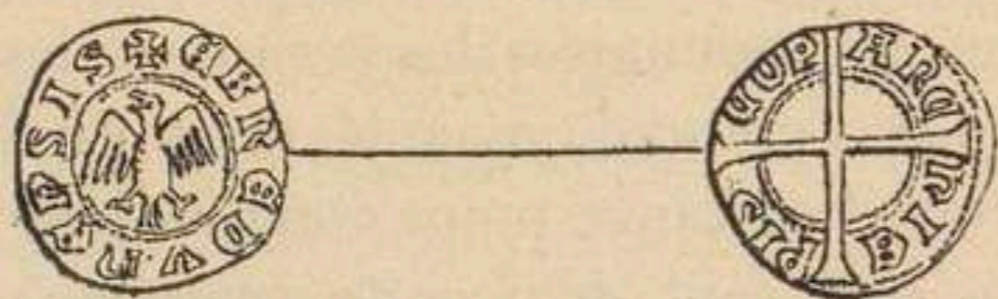
2 (80 k). Autre exemplaire, avec XPQ . — Ponctuation inversée, c'est-à-dire \therefore , R. \times . — Poids : 1 gr. 67.

A. DIEUDONNÉ.

1. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. III, p. 206.

2. XPQ , par un sigma lunaire (XPICITOC) se lisait *Christus*, dont se rapproche l'orthographe XPS .

MONNAIE ARCHIÉPISCOPALE
INÉDITE D'EMBRUN



Il y a peu de mois un cultivateur de Château-neuf-de-Chabre, petite commune du canton de Ribiers (Hautes-Alpes), vit briller sur la terre brune du champ qu'il labourait, une parcelle métallique qu'il ramassa. Il avait mis la main, sans s'en douter, sur un exemplaire unique de la plus ancienne monnaie archiépiscopale d'Embrun. Il la vendit, peu de jours plus tard, à M. Plat, antiquaire à Orpierre, qui a bien voulu m'autoriser à en prendre un croquis, et à le communiquer à la *Revue Numismatique* ; je le prie de recevoir tous mes remerciements pour sa complaisance.

Voici la description de cette pièce :

✠. **ARCHEPIS**—**COPIA**. Aigle éployée la tête tournée à gauche.
R **ARCHEPIS**—**COPIA**. Croix pattée coupant la légende.

Petit denier de billon paraissant d'un assez bon titre ; diamètre 16 millimètres ; poids 0 gr. 78.

Plusieurs éléments concourent à préciser la date approximative de cette monnaie anonyme.

Nous devons constater en premier lieu que dans le sud-

est de la France la monnaie anonyme a presque toujours précédé la monnaie signée. Nous constatons ce fait dans le monnayage des Dauphins¹, de Valence², de Die³, et de Grenoble⁴. Notre monnaie étant anonyme, c'est déjà une forte présomption pour qu'elle soit antérieure aux monnaies d'Embrun qui portent un nom d'archevêque.

Il faut remarquer en outre que le type de l'aigle paraît pour la première fois sur les monnaies de Guillaume de Roussillon, évêque de Valence de 1298 à 1329, et son apparition sur les monnaies, les sceaux et les bulles de la région du sud-est, coïncide avec le travail habile et persévérant des rois de France pour étendre leur influence sur le Dauphiné, qui seul dans cette région s'y était encore soustrait.

La Bourgogne, la Provence, le Languedoc leur appartenaient directement ou par les membres de leur famille; le Dauphiné ne pouvait être longtemps réfractaire à leur influence et déjà ils avaient obtenu un premier et important succès : en 1294 Humbert I^{er} dauphin s'était reconnu leur vassal.

Les seigneurs inférieurs de toute la région comprirent aussitôt que leur indépendance était menacée. Ils tenaient tous leurs privilèges de l'empereur d'Allemagne dont la souveraineté purement nominale n'était nullement absorbante; ils avaient tout à craindre, au contraire, de la royauté française, pouvoir jeune, actif et rapproché, et l'avenir montra que leurs craintes n'étaient pas chimériques. Ils se rapprochèrent aussitôt de l'Empire qu'ils avaient fort négligé jusqu'alors, et pour montrer qu'ils se

1. Caron, nos 496 et 497.

2. Poëy d'Avant, nos 4686 et 4696.

3. Poëy d'Avant, nos 4741 à 4745.

4. Morin-Pons, pl. V, nos 1 et 2.

mettaient sous sa protection ils gravèrent l'aigle impériale sur leurs sceaux et leurs monnaies.

C'est à partir de 1300 environ que nous voyons cette aigle faire son apparition dans un certain nombre de seigneuries du sud-est ; à Avignon nous lisons sur la bulle de la cour épiscopale : *Sigillum imperatoris Romani*¹ ; à Saint-Paul-Trois-Châteaux nous lisons sur une autre bulle : *Aquila imperatoris romani*², autour d'une aigle. Un monument à date certaine nous démontre que l'archevêque d'Embrun avait des préoccupations semblables ; la bulle de son officialité porte d'un côté un buste épiscopal mitré, crossé et bénissant, et de l'autre une aigle impériale avec la légende : **✠ S. ARCHIEPISCOPALIS ✠ CVRIE EBREDVNENSIS**³. Cette aigle, quoique de plus grande dimension que celle qui se voit sur notre petite monnaie anonyme, est d'un dessin et d'un style identique. Or ces bulles se trouvent appendues à un certain nombre d'actes à partir de 1310 et leur adoption est certainement un peu antérieure à cette date.

L'examen de la croix du revers de notre denier anonyme nous conduit à une date à peu près semblable. La croix simple, patée et coupant la légende se rencontre dans notre région sur des deniers d'Humbert I^{er} dauphin (1287-1307) et de Robert, comte de Provence (1309-1343) absolument identique à celle de notre denier d'Embrun. Antérieurement la croix était plutôt carrée ; plus tard, lorsque la croix coupe la légende, elle comporte généralement un double trait ou encore est ornée d'un écusson (voyez les monnaies de Louis de Villars, évêque de Valence, 1354-1376, et d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, 1345-1373)⁴.

1. Blancard. *Monographie des sceaux des Archives des Bouches-du-Rhône*.

2. Charvet. *Collection Dongé*, pl. V, n° 4.

3. J. Roman. *Sigillographie du diocèse d'Embrun*, pl. V, n° 23.

4. Poëy d'Avant, pl. CIII.

Tout concorde donc pour faire attribuer à notre petit denier la date de 1300 environ.

Cela étant, il est antérieur d'environ vingt ans aux plus anciennes monnaies d'Embrun connues jusqu'à aujourd'hui. Ces monnaies au nombre de quatre seulement, appartiennent à trois archevêques différents.

Ce sont d'abord un gros et un demi-gros portant l'initiale archiépiscopale R et figurant le premier un archevêque, en pied vu de face, le second un buste archiépiscopal tourné de profil à gauche. Ces deux pièces appartiennent à n'en pas douter au même archevêque ; les lettres de la légende sont paléographiquement identiques, les croix feuillues du revers présentent une indéniable analogie, et cet archevêque ne peut être que Raymond Roubaud qui siégea de 1319 à 1323.

Dans la petite monographie qu'il a consacrée aux monnaies d'Embrun¹, M. Maxe-Werly, a bien attribué à ce prélat le gros, mais il a cru pouvoir faire rétrograder le demi-gros jusqu'à l'archevêque Raymond de Mévouillon qui siégea de 1289 à 1294. J'avais moi-même adopté antérieurement cette opinion, mais M. Caron nous a démontré notre erreur à M. Maxe-Werly et à moi² ; en effet non seulement le travail de ces deux pièces est identique, mais la croix feuillue du revers est une ornementation trop moderne pour remonter au dernier quart du XIII^e siècle. La plus ancienne croix feuillue de la région du sud-est est celle du carlin de Charles II d'Anjou, comte de Provence de 1283 à 1309, qui date probablement des dernières années du règne de ce prince³, qui l'avait lui-même importée

1. Maxe-Werly. *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun*. Valence, Céas, 1890. Tirage à part du *Bulletin de la Société archéologique de la Drôme*.

2. Caron, p. 269-270.

3. Poëy d'Avant, n° 3974.

d'Italie. Les croix feuillues d'Embrun ne peuvent être antérieures à 1300 et les monnaies qui les portent sont en conséquence nécessairement de Raymond Roubaud.

Le gros de Pasteur de Sarrescuderio, archevêque de 1338 à 1350, est visiblement postérieur aux deux monnaies précédentes quoique au même type ; l'onciale de la légende est plus ornée, les feuillages de la croix sont larges et évidés et enfin le personnage debout est d'un travail moins pur et d'un style très inférieur.

Enfin vient en dernier lieu le denier de l'archevêque Michel de Perellos (1379-1427) publié par M. Blanchet en 1900 et republié par moi avec son autorisation l'année suivante. Il est en si mauvais billon qu'on peut le dire en cuivre superficiellement argenté. Son type n'a aucun rapport avec ceux de ses prédécesseurs ; c'est d'un côté une mitre et de l'autre une croix patée cantonnée de quatre bésants. Cette monnaie doit être antérieure au 22 février 1401, date à laquelle le Conseil delphinal déclara nominativement la monnaie de l'archevêque d'Embrun comme fausse et de mauvais aloi.

Il y eut bien encore quelques tentatives de la part des archevêques pour émettre de la monnaie en 1420 et 1442, puis en 1445 toute frappe d'espèces autres que les delphinales fut interdite en Dauphiné.

Les monnaies des archevêques d'Embrun actuellement connues doivent donc être classées de la façon suivante :

Le denier anonyme qui fait l'objet de cette note, vers 1300.

Gros et demi-gros à l'initiale R à Raymond Roubaud, 1319-1323.

Gros de Pasteur de Sarrescuderio, 1338-1350.

Denier à l'initiale \mathfrak{M} à Michel de Perellos, 1370-1401.

J. ROMAN.

MÉLANGES & DOCUMENTS

MONNAIES DE SYRIE

M. Babelon a reçu du R. P. Declaedt, des Pères Blancs de Jérusalem, la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« L'accueil que vous avez fait à la petite communication que j'eus l'honneur de vous envoyer l'an dernier et le plaisir de la relire, ces jours-ci, dans la *Revue numismatique*, a été pour moi un encouragement. Je vous en remercie de tout cœur. Vous me souhaitiez de faire de nouvelles découvertes : la chose est un peu malaisée après les magnifiques travaux des numismates sur la Syrie. Cependant, si je n'ai pas la joie de vous envoyer des types nouveaux, j'espère bien pouvoir vous communiquer de temps à autre des dates ou des légendes inédites.

C'est un peu le cas pour les monnaies de Dora et de Philadelphie dont je vous envoie les empreintes et les moulages. En voici la description :

1. Dora (Phénicie) : autonome datée.



Buste tourelé de Tyché, à droite, avec un voile qui lui couvre la nuque. Grènetis au pourtour.

R. Astarté tourelée, debout à gauche et vêtue d'un long chiton. Elle s'appuie de la main droite sur la barre d'un gouvernail et porte sur le bras gauche une corne d'abondance. Dans le

champ, à gauche, Δ; à droite, Ω et par dessous, en une ligne horizontale, une date que je lis L | ΘΠ (an 89). Je pensais d'abord lire L.ΘIC : an 219, mais la barre horizontale reliant les deux jambages du Π existe réellement et m'arrête. J'observe seulement que ce Π est un peu déformé (et peut-être proposera-t-on de lire LΘΗ avec un koppa, soit an 99. — Le dessin représente à tort un O et, à la troisième lettre, un premier jambage descendu trop bas).

Æ. 20 mill. — 7 gr.; chalque. Ni Sauley, dans sa *Numismatique de Terre Sainte*, ni le docteur Rouvier, dans son recueil des monnaies de Phénicie, ne mentionnent cette date : 89 (ou à la rigueur 99 ou 219).

II. Philadelphie (Décapole) : autonome datée.



[ΦΙ]ΛΑΔΕ[Λ]Φ[Ε], à droite; [Ω]Ν, à gauche, en légende circulaire.

Buste casqué de Minerve, à droite, une haste sur l'épaule gauche. Grènetis en partie effacé.

R. ΕΤΟ-Υ·C-Α·ΜΥ, en trois lignes horizontales superposées au centre d'une couronne de lierre. Grènetis au pourtour.

J'avoue ne rien comprendre à cette date.

Æ. 15 mill. — 3 gr.; héli-chalque.

III. Nabatéenne d'argent.

Tête diadémée, à droite : cheveux longs et bouclés retombant sur la nuque. Grènetis.

R. ...נת[ש] נבטו, à droite; עבודת מלך, à gauche : Obodas, roi de Nabatène; l'an...? en légende circulaire.

Buste voilé de la reine, à droite. Grènetis.

R. 14/17 mill. — 4 gr. 25.

A quel Obodas classer cette drachme? Je l'attribuerais volontiers à Obodas IV pour deux raisons. Tout d'abord, cette drachme est de poids attique et doit appartenir au dernier des Obodas. Dans un article consacré à une nouvelle drachme nabatéenne au nom d'Obodas, et publié dans le *Florilegium* dédié au marquis de Vogüé, M. Dussaud propose en effet de laisser à Obodas III les monnaies de poids ptolémaïque, déjà classées sous ce nom, et de réserver à un Obodas IV les monnaies de poids attique dont on a des exemplaires datés de l'an 1 à l'an 20.



En second lieu, la légende de cette drachme est de tous points semblable à celle qui, d'après M. Dussaud, caractériserait Obodas IV : Obodas, roi de Nabatène, avec la date.

Mais ici se présente une difficulté. M. Dussaud dit en effet au même endroit : « Nous possédons dorénavant pour Obodas IV un monnayage d'une parfaite homogénéité, entièrement composé de drachmes attiques au poids moyen de 4 gr. 41. Sur toutes ces pièces on trouve cette particularité que n'offre aucun autre monnayage nabatéen : le droit est orné d'une effigie et le revers de deux effigies accolées. La légende tout entière gravée autour de l'effigie du droit se compose uniformément de la mention : Obodas, roi de Nabatène, avec la date. On sait quelle remarquable fixité caractérise le protocole royal sur les monnaies nabatéennes d'argent pendant le règne de chaque roi. » Or la drachme que j'ai l'honneur, Monsieur, de vous présenter n'offre pas ces caractères : au droit, pas de légende (comme pour Ododas II); au revers, une seule effigie, celle de la reine sans doute. Il est vraiment regrettable que la date ait été effacée. Cette drachme ne se trouve pas au musée de Sainte-Anne de Jérusalem ; notre exemplaire reste dans le commerce.

IV. *Nabatéenne, bronze.*

Tête laurée d'Arétas IV, à droite. Grènetis au pourtour. Le coin a porté à côté.

R'. Deux cornes d'abondance diadémées, pleines de fleurs et tournées vers la gauche. A gauche, une palme. Dans le champ, à droite, un Ξ nabatéen très net; le Υ n'est représenté que par un trait, la pièce étant un peu trouée à cet endroit.

Æ. 13 mill. — 2 gr. 05; héli-chalque, forme quadrangulaire.

C'est une variété inédite du numéro 57 publié par M. Dussaud dans sa *Numismatique des rois de Nabatène* (*Journal asiatique*, 1904, p. 43) et que vous avez jadis attribué à Arétas IV.

Dans l'exemplaire de M. Dussaud, les cornes d'abondance sont tournées vers la droite, la palme est à droite; les lettres nabatéennes $\Upsilon\Xi$, à gauche. Dans celui que j'ai l'honneur de vous signaler, les cornes d'abondance sont tournées vers la gauche, la palme est à gauche, les lettres nabatéennes sont à droite.

V. *Moule de monnaie arabe¹ provenant des environs de Gaza.*

1



2

Je n'en possède malheureusement que la partie du revers. Ce moule est en pierre noire très dure, d'une épaisseur moyenne de 16 millimètres et pesant 69 grammes. Il devait être primitivement de forme rectangulaire: c'est du moins ce que semble prouver une cassure oblique faite sans doute par les Bédouins,

mais qui a laissé intacts le canal servant de passage au métal en fusion ainsi que les deux trous de repère permettant de juxtaposer nettement la partie de l'avvers. L'empreinte en creux porte en caractères cursifs :

اللطان المك
الناصر ناص
الو نبا

Quel est ce Nās'er? Ne serait-ce pas El-Nās'er nās'er el-Dīn Mohammed? Je n'ai malheureusement pas sous la main les éléments nécessaires pour la vérification. Il me semble toutefois que les caractères de ce moule sont plutôt assez grossiers; ceux des monnaies d'El-Nās'er nās'er el-Dīn Mohammed au contraire, que publie Lavoix dans son *Catalogue des monnaies musulmanes*, sont plus déliés et plus détachés.

VI. Autre moule ?

Le second moule, dont je ne possède également qu'une partie, est en jaspe vert sombre, de forme quadrangulaire, lisse sur deux côtés, raboteux sur les deux autres. Il a 10 millimètres d'épaisseur et pèse 37 grammes. Il provient du Hauran. Le canal servant de passage au métal en fusion est nettement marqué; les trous de repère sont remplacés par une fente droite d'une profondeur de 1 millimètre.

L'empreinte comprend une croix cantonnée de 4 points, placés irrégulièrement, et une double légende : légende centrale autour de la croix, et légende circulaire.

J'ai fait mon possible pour les déchiffrer l'une et l'autre, mais je dois avouer mon impuissance. Ce seraient des sigles plus ou moins compliquées, non liées entre elles, dans le champ comme sur le bord, peut-être de quelque alphabet araméen (palmyrénien?) déformé.

Quoi qu'il en soit, la croix centrale ne permet pas de douter, semble-t-il, de l'origine chrétienne de ce moule.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc... »

CHRONIQUE

TROUVAILLES

51. — A Vourla (l'antique Clazomène, Turquie d'Asie), en 1910, on a trouvé un vase de terre cuite contenant au moins 38 pièces dont 5 statères de types divers et 21 hectés d'electrum avec tête de taureau, et 12 pièces d'argent avec la protomé de sanglier. — R. Jameson, dans *R. N.*, 1911, 60-68, pl. I et II.

52. — A Dompierre (Allier), M. E. Cartier, propriétaire, en faisant faire une conduite d'eau, a découvert un vase contenant environ 3600 pièces, dont 1500 de bronze, qui n'ont pas été nettoyées, et le reste en argent et billon dont voici une liste approximative : 1 Antonin, 2 Trajan, 2 Septime Sévère, 3 Julia Domna, 1 Julia Mamaea, 2 Julia Maesa, 12 Caracalla, 2 Geta, 4 Alexandre Sévère, 2 Macrin, 23 Élagabale, 7 Maximin, 2 Balbin, 2 Pupien, 635 Gordien III, 144 Trajan Dèce, 34 Étruscille, 13 Herennius Etruscus, 8 Hostilien, 46 Trébonien Galle, 37 Volusien, 3 Æmilien, 1 Mariniane, 1 Auguste, restitution du III^e siècle, 1 Quietus, 499 Philippe père et fils, 99 Otacilia Severa, 46 Valérien, 76 Gallien, 27 Salonine, 3 Salonin, 12 Postume. — *Lettre de M. Cartier communiquée par M. Salomon Reinach.* Je n'ai pas encore de renseignements plus précis sur la composition du lot de pièces de bronze.

53. — A Angora (anc. Ancyre, Turquie d'Asie), en mars 1911, on a fait une trouvaille contenant au moins un grand bronze de Philippe père, 13 *folles* de Dioclétien, 30 de Maximien Hercule, 8 de Constance Chlore, 28 de Galère Maximien, 8 de Maximin Daza et 1 Licinius père. Ce dernier, variété inédite pour le droit, porte au R. *Genio Caesaris* et la marque de l'atelier de Thessalonique, avec le type du génie coiffé du modius. Tous les *folles* de ce dépôt sont d'ailleurs au type du génie du peuple romain. — *Lettre de M. M. Coen, communiquée par M. Bordeaux.*

54. — A Perchembé (près de Constantinople), on a fait, il y a quelques mois, une trouvaille comprenant au moins 141 petits bronzes

ainsi répartis : Licinius père (*Iovi conservatori Augg*, Cyzique, Antioche, Nicomédie; *Providentiae Augg*, Thessalonique); Licinius fils (*Providentiae Caess*); Constantin le Grand (types divers, Constantinople, Antioche, Siscia, Cyzique, Thessalonique, Nicomédie); Constantinople, Rome; Crispus (Thessalonique, Cyzique, Antioche); Fausta (Nicomédie); Constantin II (Thessalonique, Constantinople, Nicomédie, Cyzique, Antioche); Constance II (Constantinople, Nicomédie, Siscia, Cyzique). — *Communication de M. M. Coen.*

55. — A Carthage, dans des circonstances mal déterminées, on a trouvé, il y a quelques mois, un dépôt de plusieurs milliers de pièces dont 800 ont été examinées par M. E. Couturier, à Tunis. Voici un état provisoire du lot examiné : 1 « grand bronze » d'Alexandre Sévère; 1 « petit bronze » de Probus; des *folles* de Dioclétien, Maximien Hercule, de Constance Chlore César, puis Auguste, de Galère César, puis Auguste, de Galeria Valeria, de Sévère II César, puis Auguste, de Maximin II Daza César, puis Auguste, de Maxence (très nombreux), de Romulus (12 exemplaires), d'Alexandre (1 exemplaire), de Licinius père, de Constantin I^{er} César, puis Auguste; de ce dernier, il y avait aussi deux « petits bronzes ». Les ateliers représentés dans le dépôt sont : Ostie, Aquilée, Tarragone, Lyon, Carthage, Antioche, Alexandrie. Ostie en particulier est représenté par une quantité d'officines; il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque ce grand port était en relations directes, journalières, avec l'Afrique. — *Lettre de M. Couturier, communiquée par MM. Feuardent.*

56. — A Verdun, en septembre 1910, dans un terrain vendu récemment par le nommé Nicolas Sylvain, on aurait trouvé un vase contenant des monnaies d'or et d'argent des rois Henri II et Henri III et des ducs de Lorraine. — Je n'ai pu avoir de renseignements précis sur cette trouvaille.

57. — A Miécourt (Jura bernois), le 25 avril 1910, en établissant une canalisation d'eau, on a trouvé : 1 écu de Louis XIII, 1636; deux sequins des doges de Venise Girolamo Priuli et Leonardo Donato; 1 ducat de Mathias II de Hongrie; 1 florin de Gueldre, 1596; 1 demi-écu de Charles VIII, de France; 7 pièces rognées d'Espagne; 2 écus d'argent de Bâle, 1639 et 1640; 2 dickens de Bâle, 1633, et un $\frac{1}{4}$ d'écu de France-Navarre-Béarn, 1616. — Enfoui au cours des dernières années de la guerre de Trente Ans. — F. Ducrest, *Rev. Suisse Num.*, XVI (1911), 340.

58. — Près de Sant' Ambrogio di Susa (Piémont), en 1910, dépôt

de 80 pièces d'or et de 30 d'argent, la plupart de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. — *Rev. Suisse Num.*, XVI (1911), 345.

59. — A Gollub (cercle de Marienwerder, Prusse), en février 1911, près de la frontière russe, on a trouvé un dépôt de 600 pièces du temps de l'ordre teutonique dont les grands maîtres Michel, Paul et Conrad V, de 1414 à 1449, sont représentés par des monnaies. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4688.

60. — A Steinau a. O. (Silésie, Prusse), on a trouvé un vase de terre contenant trois livres de monnaies d'argent et quelques ducats de 1761. — *Blätter Münzfr.*, 1911, 4765.

61. — A Stolzenberg (Haute-Lusace), on a trouvé, en mars 1911, 350 monnaies d'argent, parmi lesquelles des gros de Prague au nom de Jean, qui sont entrés au Musée de Görlitz. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4713.

62. — Dans la vieille école de Bollingen (cercle du Danube, Wurtemberg), en creusant une cave, on a trouvé une cassette avec des monnaies anciennes. Sur un billet qui y était joint on lisait : « Der schwedt ist komme, hat alz mitgnomme, hat auch wolle hawe, i habs vergrabe. 1634 Bozehartt. » — *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4482.

Pour qui connaît la terreur inspirée par les Suédois pendant la guerre de Trente Ans, le billet enfoui en 1634 avec la petite fortune de celui qui l'écrivit, est un précieux renseignement qui prouverait, s'il en était besoin, que de nombreux dépôts monétaires sont les témoins des guerres qui ont désolé l'humanité.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Métrologie médiévale. — Il n'est jamais trop tard pour parler d'une *Note* érudite et substantielle comme celle qu'a publiée M. Guilhiermoz sur les poids du moyen âge dans la « Bibliothèque de l'École des Chartes » de 1906. Ayant eu occasion de consulter ce travail, nous nous empressons de le signaler à nos lecteurs. Aucune dissertation, mais un classement qui paraît s'établir sans effort et, comme conclusion, le groupement de tous ces poids innombrables et variés du moyen âge autour de la livre romaine. M. Guilhiermoz croit que celle-ci n'était

pas tout à fait la livre antique reconstituée par Bœckh (327 gr. 423), mais une livre un peu plus légère (326 gr. 337); c'est la livre de 326 gr. 337 qui est exactement les deux tiers de la livre de 16 onces de Troyes de 489 gr. 506 et qui, réduite d'un quart, donne le poids du marc de Paris. Je me demande si M. Guilhiermoz a fait la part suffisante à la livre constituée par 12 onces de Troyes; il dit que les Anglais en ont fait usage sous le nom de livre Troy, mais je ne serais pas éloigné de croire qu'elle ait joué chez nous un certain rôle entre la livre de Charlemagne et l'adoption du marc (je reviendrai là-dessus). Signalons quelques erreurs d'ordre numismatique :

1° p. 49, n. 1. Le *III^{or} sterlingorum de lege* de la charte de Philippe Auguste de 1202 sur la monnaie de Tournai est interprété comme signifiant : au titre de 4 parties de cuivre contre 156 d'argent. Outre que cette manière de s'exprimer serait on ne peut plus bizarre, c'est en contradiction avec la teneur de la charte qui parle d'une monnaie *ad medietatem*, au demi fin. M. de Vienne a traduit *quatuor sterlingorum* par 4 doubles sous (4 fois 24 240^{emes}) ou 4 dixièmes de l'esterlin-loi de 240 240^{emes}, en considérant l'esterlin-loi comme un groupe d'unités numériques emprunté au type de la livre, ainsi qu'il a pu, en d'autres occasions, comprendre 160 unités comme le marc (*La livre de paris et la livre de tournois*, dans *Annuaire Soc. Num.*, 1896, p. 20).

2° p. 45. M. Guilhiermoz énonce qu'« on ne s'inquiétait pas de la différence qui existait entre les marcs » (de Paris et de Tours) pour apprécier des monnaies : ce serait bien étrange, mais la vérité est que, pour interpréter la donation de 1236 (n. 2), l'auteur a pris une équivalence du temps de Philippe Auguste, oubliant qu'on était sous saint Louis, époque où le marc de fin de Paris représentait non 40 mais 42 sous ou davantage (cf. M. de Vienne, p. 40, *ibid.*, qui s'est trompé à un autre point de vue). De même l'équivalence de 50 s. t. à 40 s. p. est d'une époque où le marc de Tours avait été remplacé par le marc de Paris, et d'ailleurs ce rapport ne vise pas des chiffres de taille au marc.

3° Dans le *Journal du trésor du temple*, le denier sterling est compté d'une part pour 4 deniers tournois et d'autre part pour 3 deniers parisis, mais d'autre part aussi à un autre moment pour 3,20 deniers parisis, et jamais simultanément pour 3 d. p. et 4 d. t.; il est bien vrai aussi que le gros tournois est pris pour 10¹/₂ d. p., mais sa valeur en tournois ressort à 13¹/₈ d'après le contexte. Bref, aucune constatation ne subsiste ici contre le rapport 5/4 du parisis au tournois. Quant au texte de 1307, il comprend peut-être des éléments empruntés à des sources différentes.

Ces légères critiques, qui prouvent que M. Guilhaiermoz a tenu à se rendre compte des phénomènes monétaires, laissent toute sa valeur au précieux résumé ou répertoire de 120 pages que l'auteur intitule modestement « note ».

A. DIEUDONNÉ.

*
* *

MUSÉES

La collection Émile Lalanne à Bordeaux. — Le 2 juillet dernier, on a inauguré une salle au premier étage de l'aile droite du Musée du jardin de la Mairie, à Bordeaux. Elle contient l'importante collection archéologique et numismatique, léguée à cette ville par notre regretté confrère Émile Lalanne. Ces riches séries, classées dans un ordre logique et avec goût par le Conservateur du Musée des Antiques, M. C. de Mensignac, comprennent 11.000 monnaies, 1.800 médailles et jetons, 150 poids de changeurs, 90 poids anciens de Bordeaux et des villes méridionales de la France, et près de 1400 assignats, bons patriotiques, billets de confiance, etc. La collection archéologique est composée de 2500 numéros environ.

M^{me} Émile Lalanne, qui a tant contribué à cette importante donation, y a joint le catalogue manuscrit, la bibliothèque numismatique de son mari et les portraits de M. et M^{me} Marionneau, parents de la donatrice. Nous nous réjouissons de savoir que cet ensemble, formé avec tant d'amour et de zèle, durant une vie entière, est préservé de la pénible dispersion qui est si souvent réservée aux œuvres humaines.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VARIA

Exposition rétrospective de la Légion d'Honneur. — En mai dernier a été ouverte une exposition rétrospective de l'ordre de la Légion d'Honneur et des décorations françaises, même de celles qui ont cessé d'exister. Au point de vue archéologique, les organisateurs auraient pu trouver beaucoup de documents intéressants qui paraissent leur avoir échappé. Ainsi l'ordre du Camail méritait d'être étudié, et, à défaut d'originaux, les miniatures en eussent fourni des représentations.

Telle qu'elle était, même avec d'assez nombreuses répétitions et un

ordre un peu confus, dont les exposants sont probablement responsables, la « Rétrospective » de la Légion d'Honneur présentait un réel intérêt. On a pu voir, dans les salles du Musée des Arts décoratifs, de beaux colliers de la plupart des ordres et de riches séries de décorations appartenant à MM. J. Mattei, Léon Bourdier, Bottet, Bacqueville, M. Bucquet, P. Feuillâtre, M^{is} de Champreux d'Altenbourg, Guillet, Kœchlin, Prince de la Moskowa, F.-A. Rigault, etc.

A l'occasion de l'Exposition a été édité un élégant petit volume, avec un catalogue de 15 pages en appendice. Ce volume rédigé par MM. Joseph Durieux, Paul Feuillâtre, Maurice Bucquet et L. Brasier, contient d'intéressants renseignements sur la Légion d'honneur et sur divers ordres anciens et modernes, sur les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur (dont il existe plusieurs médailles commémoratives), sur les médailles des ministères, sur les ordres créés par Napoléon et ses frères. Vingt planches dont deux en couleurs illustrent ce petit volume que les bibliothèques numismatiques conserveront certainement.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

Réparons un oubli de notre article du précédent fascicule sur la *Monnaie de Figeac*. Nous avons omis de citer MM. Lala et fils, photographes à Figeac, qui ont eu la complaisance de nous prêter leurs excellents clichés. Nous les remercions d'autant plus que ces représentations architecturales ont l'avantage de rompre la monotonie des planches de monnaies.

*
* *

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort tout à fait inattendue de M. Warwick Wroth, l'éminent conservateur adjoint du Cabinet de Londres. Cette perte sera vivement ressentie par les numismates, et en particulier au Cabinet de France.

*
* *

NÉCROLOGIE

L.-O. ROTY.

« Louis-Oscar Roty vient seulement de s'éteindre, le 23 mars 1911, écrivait récemment un admirateur du grand artiste; mais, depuis quelques années déjà, il se survivait à lui-même lamentablement, et

c'était bien moins l'âge que la maladie qui le condamnait à une si douloureuse inaction ». En effet, né à Paris le 11 juin 1846, l'illustre médailleur disparaît à un âge où bien d'autres produisent encore : et du reste depuis cinq années, cruellement frappé par la paralysie, il n'était plus que l'ombre de lui-même. Ceux qui ont connu dans le plein de son activité cet homme resté si longtemps jeune d'apparence et de cœur, et dont le fin visage, pâle sous des cheveux très blonds, était aussi nerveux que régulier et distingué, ceux-là ne le reconnaissent plus qu'avec une poignante émotion quand ils le rencontraient, effroyablement changé, se traînant comme un vieillard, appuyé sur un serviteur.

Nous ne voulons dire ici que quelques mots du maître qui s'en va et nous renverrons le lecteur désireux de plus de détails à l'étude que M. Fernand Mazerolle a consacrée au médailleur et qui contient le catalogue détaillé de son œuvre, ou aux articles nécrologiques récemment imprimés dans de grandes revues ¹. Il suffira de rappeler ici quelques dates de la carrière du grand artiste : parisien de naissance, et de famille modeste, Oscar Roty se révéla dès l'enfance éminemment doué pour les arts du dessin, et, sans avoir fait d'études classiques, il entra d'abord dans l'atelier de peinture de Lecoq de Boisbaudran, puis, quelques années après, dans l'atelier du sculpteur Augustin Dumont. Attiré par l'art de la médaille, il l'étudia sous la direction de Ponscarne : il avait trouvé sa voie. Il obtint en 1872 le deuxième grand prix de Rome, en 1875, après onze années de séjour à l'École des Beaux-Arts, le premier grand prix. A son retour de la Villa Médicis, il s'établit à Paris : le charme, l'esprit, la finesse de ses premières médailles lui valurent aussitôt la notoriété et bientôt la gloire. Rappelons que c'est de 1880 que date un de ses plus purs chefs-d'œuvre, le portrait de M^{me} Oscar Roty, plaquette fondue d'une simplicité et d'une suavité de touche si rares. D'ailleurs Roty, qui avait obtenu au Salon de 1873 une 3^e médaille pour un modèle de médaille, obtenait en 1882 une seconde médaille, et en 1889 une première médaille. Membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1888, il remportait l'année suivante, à l'Exposition Universelle, le Grand Prix. Il était célèbre, et l'histoire de sa vie se confond avec celle de ses œuvres.

Quel que soit le jugement définitif de la postérité sur l'œuvre de Roty, il est certain que son nom occupera une très grande place dans

1. F. Mazerolle, *Gazette Numismatique française*, t. I, 1897 ; t. II, 1898, p. 401 t. IX, 1905, p. 225. E. Babelon, *Louis-Oscar Roty (Revue de l'art anc. et mod.*, 1911, mai). A. de Foville, *Un grand Médailleur, Oscar Roty et son Œuvre (Revue hebdomadaire*, 10 juin 1911, p. 157).

l'histoire de la médaille et résumera, pour le public, l'importante évolution de cet art aux environs de 1880, quand, l'invention du *tour à réduire* en ayant considérablement simplifié la technique, la médaille et la plaquette prirent des apparences plus souples, plus variées, plus pittoresques, qui contribuèrent beaucoup à en accroître la popularité. Oscar Roty a provoqué cette évolution et en a profité beaucoup plus que son glorieux émule, Chaplain, esprit traditionaliste, plus mâle et plus vigoureux aussi. Certes, avant Roty, de nobles artistes, comme Chapu et Degeorges, avaient donné à l'art de la médaille un pittoresque tout nouveau pour le xix^e siècle, et avaient su aussi empreindre cet art précis et souvent dur de sentiment et de poésie : on n'exagérera jamais, je crois, ce que Roty dut à l'exemple de ces deux maîtres, qui furent sculpteurs autant que médailleurs ; mais par la durée de sa carrière, par sa volonté de s'enfermer dans les limites d'un seul art et sa persévérance dans l'utilisation d'une même idée, Roty demeure bien plus nettement *représentatif* que Chapu et Degeorges. Aussi, même si son talent délicat et sensible, mais enclin à la mièvrerie, devait être moins admiré dans l'avenir qu'il ne l'a été de son vivant, son nom est assuré d'être immortel.

D'ailleurs plusieurs de ses œuvres, pour leurs seules vertus, sont-elles aussi, sans aucun doute, des immortelles. S'il y a une part précaire, dans ce que Roty a créé, la postérité y récoltera une large part de chefs-d'œuvre, chefs-d'œuvre affinés, nuancés, et d'une grâce touchante. Il manquait à Roty la robustesse ; il lui manquait aussi un goût sévère : mais il avait en partage une imagination ingénieuse et gracieuse, une rare subtilité d'observation et le don de poésie. C'est assez pour faire un grand artiste.

Si donc nous négligeons les médailles où son art paraît menu ou légèrement édulcoré, et où l'amour du joli manque soit d'un peu de distinction, soit de cet esprit par lequel notre xviii^e siècle corrigeait l'afféterie, il nous reste à pleinement admirer toute une suite de médailles ou de plaquettes infiniment originales par la poétique nouveauté des allégories, par leur beauté expressive et par l'exquise délicatesse de la touche. L'accent en est toujours extrêmement moderne, et souvent d'une familiarité attendrie qui fut, il y a trente ans, l'une des plus heureuses hardiesses de Roty. Si l'on voulait établir l'ascendance artistique du maître, c'est parmi les artistes français du xviii^e siècle (jusqu'à Prud'hon inclusivement), et parmi les statuaires de la seconde moitié du xix^e siècle (il les a tous vus à l'œuvre), qu'il faudrait chercher. Ses vierges si habilement drapées du manteau grec et sa tendre *Patria non immemor* au visage voilé, la *Semeuse* de nos

monnaies, et les belles pleureuses même des *Funérailles du Président Carnot*, un de ses plus neufs chefs-d'œuvre, ne sont point des Syracusaines et encore moins des Athéniennes: l'âme, l'idéal, l'esprit du grand médailleur était essentiellement et intimement français.

Comme portraitiste, il ne fut pas moins fidèle aux traditions de la sculpture française que comme créateur d'aimables allégories. Ses charmants portraits de femmes et d'enfants aussi bien que ses portraits si fouillés et si délicatement expressifs de vieillards ne font-ils pas penser aux bustes de l'école de Houdon? Nous n'avons pas la place de dénombrer ici les plus beaux de ces portraits: pouvons-nous finir cependant sans citer celui de Pasteur, chef-d'œuvre si pénétrant, que la pensée y semble éternisée dans le métal? Une telle œuvre nous prouve que, si Roty manquait de puissance, il savait comme quelques délicats, parvenir à la force la plus expressive par le raffinement même de l'intelligence et de la sensibilité. Et il y a peu de gloires qui valent celle-là.

JEAN DE FOVILLE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

RETOWSKI (O.). *Die Münzen der Komnenen von Trapezunt*. Moscou, 1910, gr. in-8°, 190 p., 50 fig. et 15 pl. en phototypie (Extr. du tome I^{er} du "Sbornik numismatique" russe).

Les monnaies d'argent au type de saint Eugène, frappées à Trébizonde, ainsi que l'avait reconnu le B^{on} Marchant, en 1827, ont fait l'objet d'un travail du baron de Pfaffenhoffen, en 1847, puis d'une étude du baron de Köhne, en 1849, sans parler des articles de Sabatier, Blau, etc. Aucun de ces auteurs n'a disposé des matériaux nombreux et variés que vient de réunir M. Retowski; il les a classés soigneusement en s'appuyant sur les sources historiques étudiées par Fallmerayer, Finlay et Krumbacher. C'est le cabinet impérial de l'Ermitage qui possède la plus riche collection de Trébizonde, puis viennent les cabinets de Londres, Berlin, Paris, Moscou, Odessa et de divers particuliers, parmi lesquels la collection de l'auteur,

Bien que la dynastie des Comnènes à Trébizonde commence avec Alexis I^{er} (1204-1224), il ne semble pas que ce prince se soit arrogé le droit de frapper monnaie ; les bronzes que Sabatier lui avait attribués et que M. Retowski signale avec une défiance justifiée, appartiennent évidemment à l'importante série que M. Svoronos a étudiée dans le *Journal international d'archéologie numismatique* (1899, p. 389). De même pour une pièce portant saint Tryphon, il y aurait lieu de comparer le tome II du même périodique (p. 229). La série monétaire de Trébizonde commence avec Jean I^{er} (1235-1238) qui frappe des aspres d'argent. Ces espèces, dont le type ne varie guère pendant tout le XIII^e siècle, représentent d'un côté l'empereur debout tenant un sceptre et un *volumen* et, au revers, saint Eugène debout, tenant une longue croix. Les légendes sont assez explicites pour que l'attribution soit certaine en ce qui concerne Jean I^{er} et de Manuel I^{er}. Pour Jean II, la fabrique et la réduction du flan fournissent des éléments de classement ; on a d'ailleurs des aspres où Jean II est associé à Alexis II. Manuel I^{er}, dont la suite paraît la plus nombreuse, a frappé aussi des monnaies scyphates d'argent, qui se rattachent au système byzantin, tandis que l'aspre est évidemment influencé par la technique monétaire occidentale. Sur ces monnaies, le côté convexe représente la Vierge assise sur un trône. Manuel a émis aussi de rares pièces de cuivre où saint Eugène est figuré en buste. A Georges (1226-1280), M. Retowski attribue aussi des monnaies de cuivre avec le buste de saint Georges, ou avec saint Eugène assis, ou avec une croix cantonnée de IC XC NIKA. A Jean II (1280-1297), appartient une série de pièces du même métal dont Sabatier a déjà publié les principaux types et dont le plus rare est celui du buste de saint Jean-Baptiste.

M. Retowski a groupé avec soin les imitations géorgiennes des aspres de Trébizonde ; ceux-ci étaient déjà très répandus en Géorgie dès le règne de Manuel I^{er}, et le nom de cet empereur devint même un nom de monnaie sous les formes, *Kirmaneul*, *Kirmanaul*, etc. Ces imitations conservent souvent des restes des légendes primitives ; mais il y en a dont les types sont presque informes.

De Theodora Comnène (vers 1285) on a une pièce d'argent et une de bronze dont la fabrique est assez différente de celle des pièces de Jean II, son frère cadet.

A partir d'Alexis II (1297-1330), le type de l'aspre d'argent change : Au droit, l'empereur est à cheval, et saint Eugène est aussi représenté en cavalier. Andronic III, Basile, Michel, Alexis III, Manuel III, Alexis IV et Jean IV (1447-1458), ont frappé à ces types, des pièces dont le module devint à peu près la moitié du module primitif et dont

le style n'est pas sans analogie avec celui des dernières monnaies d'argent de Byzance.

On pourra peut-être tenter de classer chronologiquement quelques émissions sous chaque règne ; mais il est douteux qu'on puisse modifier beaucoup les grandes lignes tracées par M. Retowski. C'est, je pense, l'éloge le plus satisfaisant qu'on puisse lui adresser.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

BONNET (Émile). *L'atelier monétaire de Béziers sous Henri III*.
Montpellier, 1911, gr. in-8°, 18 p., fig.

Nous savions déjà que plusieurs ateliers avaient été établis dans des villes du Midi, pendant la Ligue, et nous connaissions aussi celui de Béziers. Mais M. Bonnet a trouvé quelques inexactitudes dans les travaux de ses devanciers ; c'est pourquoi il a repris la question. Il cite d'abord un passage du journal de Louis Charbonneau, bourgeois de Béziers, qui fournit la version que j'ai adoptée en 1890 (*Manuel de Num. du moy. âge*, t. I, p. 144). C'est pour augmenter sa popularité que le gouverneur du Languedoc, Henri de Montmorency, fit frapper à Béziers, pendant quatre mois environ, des pièces de 6 blancs (*gros de Nesle* ou *pinatelles*) ; car les populations manquaient de menues monnaies pour les transactions journalières. C'est un certain Barselon qui dirigea cette fabrication. S'il devint plus tard maître de la Monnaie de Montpellier, il ne l'était pas en 1586, puisque nous apprenons que les maîtres de ce dernier atelier versèrent 15000 écus au duc de Montmorency pour obtenir la suppression de l'atelier concurrent de Béziers. D'ailleurs le journal de Charbonneau ne dit pas que Barselon ait été maître de monnaie.

Les *pinatelles* de Béziers, inférieures aux pièces des ateliers royaux, furent décriées par une ordonnance du 26 mai 1587, dont M. Bonnet publie le texte, qui est accompagné de deux figures reproduisant les « pièces de six blancs forgées ès villes de Beaucaire, Montpellier et Béziers ». D'après ces figures, M. Bonnet pense avec raison que les pièces de Béziers devaient porter un N, différent de Montpellier.

Des documents, extraits des procès-verbaux des États généraux du Languedoc, prouvent qu'on voulut rétablir l'atelier de Béziers en 1593 ; mais Montmorency, si puissant qu'il fût dans sa province, ne put venir à bout de la résistance de M. de Coquerel, général maître en la Cour des Monnaies.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VALENTINE (W.-H). *Modern Copper Coins of the Muhammadan states of Turkey, Persia, Egypt, Afghanistan, Morocco, Tripoli, Tunis, etc.* London, Spink, 1911, gr. in-8°, 203 p., cartes et fig.

L'auteur s'est proposé de fournir un guide clair à ceux qui sont souvent rebutés par le numéraire de bronze à légendes arabes. On peut dire qu'il a mené son projet à bien ; il a même dépassé son cadre, car, pour la Géorgie, il décrit et reproduit des monnaies du XII^e siècle auxquelles l'épithète de « moderne » ne convient pas. Loin de moi la pensée de critiquer l'auteur ; je regrette seulement qu'il n'ait pas compris dans son travail quelques séries comme celle des Orthokhides, afin de donner la physionomie complète du monnayage de bronze musulman.

M. Valentine commence par les monnaies des sultans turcs du XIV^e siècle ; il continue par les espèces égyptiennes, sans oublier le Soudan, passe à Tunis, Alger, Tripoli et au Maroc. Il reproduit une tablette de 12 fels coulés en branche, selon le procédé usité dans l'antiquité et au moyen âge pour la fabrication des tessères et méreaux de plomb. M. Valentine reproduit avec des restrictions, d'après la collection Fontrobert, un bronze attribué à Fez. C'est certainement, selon moi, une pièce antique des Baléares, dont l'inscription phénicienne, sans doute effacée, a été prise pour une légende arabe.

Plusieurs colonies européennes en Afrique sont représentées : Nigeria et Est Africain anglais ; Est Africain allemand ; Somalia italienne.

A côté, on a Zanzibar, le Harrar abyssinien, le sultanat d'Angazchiya, celui de Mascate et d'Oman ; les pièces de Lahaj et de Makalla en Arabie. Un certain nombre de ces bronzes ont des balances comme principal type.

On trouve ensuite la description du monnayage de la Russie mahométane : Khans de Crimée ; grandes pièces de Kaffa ; monnaies variées du Caucase à types persans (animaux divers) ; la Géorgie avec ses curieux lingots et avec ses pièces de types persans.

De ces provinces, qui furent persanes, on passe à la Perse dont M. Valentine a groupé de nombreux produits pour divers ateliers ; on y trouve, fréquemment répétés, la représentation de signes du Zodiaque, du Soleil seul ou avec le lion, de fleurons, etc.

L'Afghanistan présente, comme types spéciaux, un ou deux sabres

recourbés, et aussi des fleurons. Kandahar, qui fut persan, a des pièces du xvii^e siècle, avec le lion ou le soleil. Après les pièces de Bokhara, Khiva et de Khokand, M. Valentine a réuni les séries du Turkestan chinois, où les pièces, chinoises d'apparence, portent des légendes bilingues dont une en caractères arabes (fin du xviii^e et xix^e s.); ces monnaies sortent des ateliers d'Ak-Sou, de Kachgar, de Koutcha, de Ushi, de Yarkend.

On trouve dans l'utile volume de M. Valentine, des résumés historiques des divers pays, des tableaux d'alphabets, des listes des souverains et des ateliers.

La numismatique musulmane est particulièrement difficile quand il s'agit de bronzes incomplets, mal frappés ou portant des indications trop succinctes. Un bon connaisseur, M. de Zambaur, a dit dans le *Monatsblatt* de la Société numismatique de Vienne (1911, p. 307) le bien qu'il pensait de l'ouvrage de M. Valentine. Je crois que tous les numismates peuvent remercier ce dernier d'avoir mis à leur disposition un instrument de travail particulièrement utile.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— F. Imhoof-Blumer, Note sur l'état d'avancement de la description des monnaies grecques, entreprise par l'Académie de Berlin. *Proc. verb. et mém. Congrès int. num. de Bruxelles*, 1910, 1-3.

— George Macdonald, La signification primitive de l'inscription sur les monnaies anciennes. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 281-288 [A l'origine l'inscription devait se rapporter au type; plus tard, il faut généralement suppléer ἀργύριον ou un synonyme; il ne semble pas qu'on ait sous-entendu στατήρ].

— Joseph Déchelette, Les origines de la drachme et de l'obole. *Rev. num.*, 1911, 1-59, fig. [Rapprochement avec des jeux de broches.

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

La théorie ne sera probablement pas admise sans discussion. Il en est de même pour le rite de l'obole à Caron dont l'origine serait la broche placée près de la bouche du mort].

— Giovanni Pansa, Les monnaies samnites de Métaponte. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 263-275, fig. [M. de bronze de style barbare avec éléphant et légende que M. Pansa interprète par *Mel*. — M. Haebler lit *Mel* et attribue ces pièces à Meletò, à 4 kilom. au nord de Naples].

— Alberto Simonetti, Numismatique italienne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 6-11 [Généralités; rien de nouveau].

— B. Yakountchikoff, Médaillon inédit de Syracuse. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 277-280, fig. [On a élevé des doutes au sujet de l'authenticité de cette pièce].

— Kurt Regling, Cabinet des médailles de Berlin; Un statère d'or de Philippe V. *Amtliche Berichte aus den Königl. Kunstsammlungen*, 7 avril 1911, 150-154, fig. [A propos d'un statère avec la tête de Persée et la massue, dont l'unique exemplaire était jusqu'ici au Cabinet de France, l'auteur donne une vue d'ensemble sur les statères grecs].

— Edward T. Newell, Nouvelle attribution de quelques tétradrachmes d'Alexandre le Grand. *American Journ. of Num.*, XLV, 1911, 1-10, *suivre*, pl. I à VII [Insuffisance actuelle du livre de Müller; choix de pièces provenant du grand dépôt de Demanhour; elles doivent appartenir à un seul atelier ainsi que le prouve l'identité de certains coins].

— E. Babelon, Un nouveau statère d'electrum de l'Ionie méridionale. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 561-576, pl. XXIX [Pièce de la collection de M. Jameson, représentant un taureau androcéphale ailé; remarques sur le système milésiaque, inférieur au système phocaïque, et sur les poinçons mobiles].

— R. Jameson, Trouvaille de Vourla; monnaies grecques des VI^e et V^e siècles. *Rev. num.*, 1911, 60-68, pl. I et II [M. d'Asie Mineure du milieu du V^e s. av. J.-C.].

— A. Dieudonné, Le droit de monnaie à Antioche à l'époque romaine. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 577-596 [Monnaies frappées par ordre de l'Empereur; par ordre du Sénat de Rome; par l'Assemblée de la province; par la ville d'Antioche].

— Edgar Rogers, Le type des sicles juifs. *Num. Chronicle*, 1911,

1-5 [Le type de la fleur a été inspiré par un passage de l'Ecclésiaste, et cette fleur est probablement un lis].

— X. Sicile juif faux. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4711, fig. [Il porte les noms de David et Salomon et celui de Jérusalem].

— C.-R. Morey. Une nouvelle représentation de Dusarès et autres types de Bostra (Arabie). *Rev. num.*, 1911, 69-85, pl. III [Pièces du Princeton Art Museum à New-Jersey, dont un bronze de Commode avec le nom et le buste de Dusarès].

— M., Une monnaie d'or unique d'Alexandre le Grand. *American Journ. of Num.*, 1911, 21-23 [Cette pièce singulière porterait l'inscription *a-la-sa-dda*, en caractères *Kharoshti*. Cf. *Mehl's num. monthly*, 1911, 42.

— Edmond Gohl, Note sur les monnaies barbares de la Hongrie, *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 645-663, fig. [Le sympathique conservateur du Musée national hongrois a réuni des renseignements précis et importants sur les monnaies celtiques du Danube; grâce à lui, un classement plus exact devient possible].

— Edmond Gohl, Les monnaies d'or barbares de la Hongrie. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 52-70 et 82, fig. [Monnaies provenant des dépôts de Nagybiszterecz, Jandorf, Nadasd, Velem; groupes des m. au type d'Alexandre, de celles avec la légende **CIECIN**; des imitations de Lysimaque; groupe dace et sarmate d'imitations des monnaies d'or impériales romaines; imitations de triens byzantins en Pannonie]

— G.-F. Hill, Un trésor de monnaies romaines et bretonnes trouvé à Southants. *Num. Chron.*, 1911, 42-56, fig. et pl. III à V [Deniers de la République romaine du II^e siècle jusqu'à Octave, deniers de César, Tibère et Vitellius dont quelques imitations, as depuis Agrippa jusqu'à Hadrien, imitations de Claude, et monnaies bretonnes de billon et de cuivre, ces dernières les plus nombreuses, de types déformés, présentent surtout un nombre plus ou moins considérable de globules et une sorte d'*upsilon*].

— Georges Cumont, Monnaies gauloises trouvées dans la province de Luxembourg et en Brabant. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, 387-394, pl. [Statères, l'un au type de Philippe, les deux autres analogues à ceux qu'on attribue aux Eburones].

— L. Coutil, Les monnaies des Bellovaques, et leur dispersion dans l'Eure et la Seine-Inférieure. *Cinquième Congrès préhistorique de*

France, session de Beauvais, 1909, p. 593-598 [Note ayant pour base les inventaires de M. le Dr Leblond].

— G. Amardel, Les monnaies des Elisyques et les autres monnayages narbonnais. *Bull. Commission archéol. Narbonne*, X, 1908-1909, p. 131-188.

— G. Amardel, Monnaies celtibériennes d'Elicia. *Bull. Commission Archéol. Narbonne*, X, 1908-1909, p. xxxvii-xxxviii.

NUMISMATIQUE ROMAINE.

— E.-J. Haeberlin, Sur l'Aes grave. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 687-698 [Exposé des études qui ont précédé le grand ouvrage que l'auteur a publié].

— Julien Gruaz, Sur une médaille en or romaine trouvée à Sainte-Croix en 1876. *Rev. suisse num.*, XVI (1911), 297-301 [C'est évidemment un exemplaire à la tête de Janus, imité du denier de Ti. Veturius. Cf. *Corolla Num.*, p. 320, pl. XVI, 8 à 14].

— G. Amardel, Denier de la gens Sicinia. *Bull. Commission archéol. Narbonne*, X, 1908-1909, p. lxxxviii-xc.

— C. Mayer, Dupondii frappés. *Frankfurter Münzz.*, 1910 [Concernant des pièces de la trouvaille d'Ostie qui se rattachent au système de la réduction onciale de 217 av. J.-C.].

— Lodovico Laffranchi, Les dernières monnaies romaines portant des noms de triumvirs monétaires. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 13-21, pl. I [Il s'agit de quelques moyens bronzes et surtout de petits avec autel, instruments du sacrifice, etc.; quelques-uns ont déjà été étudiés il y a quelques années par M. Kubitschek].

— Kurt Regling, Cabinet des médailles de Berlin; un médaillon d'argent de Géta. *Amtliche Berichte aus den Königl. Kunstsammlungen*, 9 juin 1911, 183-185, fig. [Il porte le type des trois Monnaies avec la lég. *Aequitati publicae* et pèse 21 gr. 75].

— A. O. Van Kerkwijk, Les médaillons romains en or de la trouvaille de Velp, en 1715. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 30, pl. IV [Grands médaillons d'Honorius et de Galla Placidia, dont quelques exemplaires sont aujourd'hui aux Cabinet de France et de la Haye].

— C. Harold Dodd, Le cognomen de l'empereur Antonin le Pieux; origine et signification au sens numismatique. *Num. Chron.*, 1911, 6-

41, pl. I et II [Histoire et interprétation des types de *Pietas*. L'auteur ne paraît pas connaître la bibliographie de la question].

— Protze, Deux monnaies inédites d'empereurs romains. *Berliner Münzbl.*, 1911, 49-50, fig. [Moyen bronze de Victorin avec *Felicia Tempora* et quatre enfants nus dansant. *Antoninianus* de Macrien avec *Liberalitas Aug.*, estrade avec quatre figures; mauvaise fabrique].

— Adrien Blanchet, Numismatique des empereurs gaulois; les monnaies barbares aux noms et types des deux Tetricus. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 597-609, pl. XXX [Ces pièces barbares sont contemporaines des Tetricus et n'ont pas été frappées postérieurement par les Alamans et les Francs].

— R. Forrer, Imitations des monnaies de Tetricus par les Alamans. *Berliner Münzbl.*, 1911, 56-61, 80-84, fig. [Hypothèse d'un auteur qui ne connaît pas la matière sur laquelle il écrit].

— G. Dattari, Étude expérimentale sur les monnaies de la réforme de Dioclétien. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 723-748, pl. XXXVI [fixe la valeur des diverses monnaies romaines par rapport au *nummus centenionalis*; conclusions basées sur de nombreuses pesées].

— R. Gadant, *Note sur un pendentif romain en or trouvé à Autun et sur des bijoux analogues de l'époque romaine*. Autun, 1910, 8°, 25 p., pl. [Extr. des *Mém. de la Soc. éduenne*, N. s^{ie}, t. XXXVIII, 355-378 [Médaillon octogone composé d'un estampage de monnaie de Maximin serti dans une monture ajourée; inventaire de pièces similaires].

— J. Maurice, La Renaissance de l'art du graveur à l'époque constantinienne et ses causes principales. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 611-633 [Remarques sur divers types].

— Kurt Regling, Bulles byzantines de plomb. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 39-45, pl. V [Bulles d'Étienne II, évêque de Naples, 767-799; d'un stratège du thème des Thracésiens; etc.].

— Alexis de Markoff, Exagia byzantins en verre inédits. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 635-644, pl. XXXI [Exagia de sou, demi-sou et tiers de sou avec divers noms d'épargnes, récemment acquis par le Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg].

— Francesco Gnechi, La médaille chez les Romains. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 23-27, pl. II et III [Choix de pièces

que l'auteur considère comme des médailles. Le sesterce de Caligula frappé sur un flan épais doit être considéré plutôt comme un essai].

— G. Amardel, Les monnaies antiques coupées. *Bull. Commission archéol. Narbonne*, X, 1908-1909, 593-628.

— Th. Burckhardt-Biedermann, Statistique d'antiquités celtiques, romaines et germaniques de la première époque, recueillies dans le canton de Bâle. *Basler Zeitschrift f. Gesch. u. Altertumsk.*, IX, 1910, 347-373 [Monnaies romaines *passim*].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE.

France.

— Benno Hilliger, Lex salica, épilogue. *Historische Vierteljahrschrift*, XIV, 1911, 153-181 [Discute les théories de M. M. Krammer et déclare que le compte en deniers n'a pu paraître avant les deniers francs du VII^e siècle].

— Siegfried Rietschel, Le système monétaire de la loi salique. *Vierteljahrschrift f. Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 1911, 31-83 [L'auteur suppose que le denier de la loi salique est la monnaie d'argent barbare dont 16 exemplaires ont fait partie du trésor de Dortmund]

— X, Le denier de la *lex salica*. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 281-282 [Résumé de l'étude de M. A. Luschin von Ebengreuth].

— A. de Kesling, Tiers de sou de Toulouse. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, II, fig.

— H. Buchenau, Un triens du Cabinet de Munich. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 289-290, fig. [Imitation d'une pièce d'Anastase avec monogrammes considéré comme celui de Gondebaud de Bourgogne].

— A. Dieudonné, Récentes acquisitions du Cabinet des médailles; l'écu à la couronne de Charles VI et de Charles VII. *Rev. num.*, 1911, 97-107, pl. IV [Classement par émissions de 1385, 1389, 1411, etc.].

— A. Dieudonné, Classement des monnaies noires de Charles VII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XVI-XXV, croquis. Cf. C^{te} de Castellane, *Ibid.*, XXV-XXVII.

— F. Collombier, Écus d'or de Charles VIII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, I-II, fig.

— C^{te} de Castellane, Document concernant l'atelier d'Aix en 1499. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, v-viii, fig. Cf. A. Dieudonné, *Ibid.*, viii.

— P. Bordeaux, Douzain de Louis XII pour la Provence. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, v [Probablement de l'atelier d'Aix].

— V. Luneau, Quelques deniers normands inédits du xi^e siècle; nouvelle trouvaille. *Rev. num.*, 1911, 86-96, fig. [Pièces avec *Gaufri*, *Roga*, etc.; obole avec *Rodom* et deux clefs].

— A. Blanchet, Documents concernant l'installation de balanciers à la Monnaie de La Rochelle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, xiii-xvi [xviii^e siècle].

— Émile Bonnet, *L'atelier monétaire de Béziers sous Henri III*. Montpellier, 1911, in-8^o, 18 p., fig.

— R. Vallentin du Cheylard, Mélanges de Numismatique (xvii^e s.). *Rev. belge Num.*, 1911, 132-157, fig. [Barberins d'Urbain VIII; pièces de 5 sols d'Avignon; variétés de patards d'Avignon; liards et doubles décriés; faux liards dits Pied-Guailoux, du nom du faussaire; patacs d'Avignon dits *pierroux*; daldre des Pays-Bas, etc.].

— R. Vallentin du Cheylard, Notes sur la circulation en Dauphiné des espèces de Monaco. *Rev. suisse num.*, XVI (1911), 286-290 [d'après un placard, « arrêt de la Cour de parlement de Dauphiné », sans date, mais postérieur à 1652].

— Henri Moris, L'abbaye de Lérins, son histoire, ses possessions, ses monuments anciens; Supplément. *Annales de la Société des Lettres, Sc. et Arts des Alpes-Maritimes*, t. XXII, 1910, 1 et s., pl. reprod. 6 monnaies de l'abbaye, de 1667 à 1671.

— Paul Banéat, *Catal. du Musée archéol. et ethnographique de Rennes*. Rennes, 1909, in-8^o, 493 p. [Monnaies diverses].

— P. Hauberg, Les monnaies françaises du moyen âge dans les trouvailles faites en Scandinavie. *Congrès intern. num. de Bruxelles*. 1910, 773-789 [83 m. carolingiennes; m. de la III^e race trouvées dans des dépôts danois des xiii^e-xv^e siècles dont 37 écus d'or de Philippe VI à Slagelse; imitations du type tournois en Danemark. Remarques intéressantes].

Belgique; Pays-Bas.

— C^{te} de Castellane, A propos d'un denier inédit de Louis le Bègue, frappé à Namur. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 291-300, fig. [Pièces de Charles-le-Chauve, Louis le Bègue, Louis de Saxe, Louis l'Enfant].

— Fréd. Alvin, Le monnayage des premiers comtes de Namur. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 519-531, pl. XXII et XXIII [Deniers inédits d'Albert, frappés à Namur et Dinant, xi^e s.].

— Fréd. Alvin, A propos de deux trouvailles de deniers namurois et liégeois du xi^e siècle. *La Gazette num.*, 1910, 113-123 [Trouvaille de Chatelet, en 1896, comprenant 200 p. d'Albert III de Namur, de l'abbaye de Celles, de l'évêché de Liège, de Bouillon, de Loos?, etc. Tr. de Silenrieux, en 1904, d'environ 50 deniers d'Albert III et de l'évêché de Liège. Enfouissement entre 1081 et 1102].

— Ed. Bernays, Un demi-esterlin émis à Vieuville sous le règne de Guillaume I^{er}, comte de Namur, 1337-1391. *Rev. belge Num.*, 1911, 129-131, fig. [*Moneta Vetvile*].

— Victor Tourneur, De la nature du monnayage dénarial au nom et aux armoiries des villes de Flandre au xiii^e siècle. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 301-311 [En Flandre, dans le xiii^e siècle, le monnayage dénarial au nom des villes a été exercé par les comtes sous le contrôle de ces villes].

— Ch. Rutten, De la date de l'enfouissement de la trouvaille de Bruxelles et de celle de l'émission des deniers attribués à Ostende. *Rev. belge Num.*, 1911, 158-165 [Repousse la date de 1267 proposée par M. Tourneur en opposition avec celle de 1264 que M. Rutten avait proposée. M. Rutten conteste en outre l'attribution à Ostende d'un denier lu OSTD, mais qu'on peut lire ST DO, nom d'un saint].

— Alphonse de Witte, Les conventions monétaires conclues entre les souverains des anciennes provinces belgiques jusqu'à la réunion de leurs états sous la maison de Bourgogne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 47-66 [Convention de l'évêque de Liège et du duc de Brabant vers 1230; convention entre le Brabant et le comté de Loos; entre la Flandre et le Brabant, vers 1299; entre le Brabant et le comté de Namur, vers 1300; entre le comte de Hainaut et Cambrai, etc. Cette étude présente un vif intérêt tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial].

— A. de Witte, Un réal d'or inédit de la seconde période du règne de Philippe II, duc de Brabant. *Rev. belge Num.*, 1911, 166-168, fig.

— R. P. Vanden Borre, *Monnaies des anciennes provinces de Belgique du collège de Sainte-Barbe à Gand*, 141 p. Cf. *Rev. belge Num.*, 1911, 199.

— H. Lonchay, De l'importance de l'étude des monnaies de compte, *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 89-94 [L'auteur revient sur une question connue depuis longtemps; certains numismates y ont attaché de l'importance, bien que M. Lonchay paraisse l'ignorer].

— B. de Jonghe, Les types monétaires anglais sur le numéraire des Pays-Bas. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 67-76 [La première pièce anglaise imitée est l'esterlin d'Henri III, 1216-1272; outre l'esterlin, pendant le xiv^e siècle, on copia le *noble* d'or, l'*angelot*; le *souverain* de Marie fut copié par Campen et par la comtesse de Megen. Utile étude qui forme le complément de celle de M. de Witte].

— Aug. Sassen, Introduction à l'histoire du développement du florin hollandais actuel. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 77-88 [Valeurs diverses du florin selon les époques].

Europe centrale.

— Alfred Nagl, Une vieille signification du mot « mark ». *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 309.

— Nöbbe, Monnaies impériales allemandes des dynasties de Saxe et de Franconie. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4677-80, fig. [Augsbourg, Tongres? Maastricht, villes rhénanes, Vérone, Ratisbonne].

— Th. Kirsch, La devise *Soli Deo gloria*. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4680-84, fig. [M. allemandes du xvii^e s.].

— H. B., Pfennigs inédits de Cobourg et de Bavière. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4710, fig. [Pièces des xiv^e et xv^e s.].

— X. Pièces frappées pour le 90^e anniversaire du prince Luitpold, régent de Bavière. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4675-77, fig., 4709. Cf. *Berliner Münzbl.*, 1911, 63 et 64, fig.

— Edward Schröder, Heinrich Bünting, l'auteur du supplément au registre monétaire de Berg. *Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen*, 1910, 430 et s.

— Emil Bahrfeldt, Les dix premières années du monnayage du Brandebourg sous Frédéric-Guillaume, le Grand Electeur. *Berliner*

Münzbl., 1911, 77-80 [États de fabrication de l'atelier de Berlin de 1641 à 1650].

— H. Buchenau, Deniers d'Henri I^{er} de Brunswick-Grubenhagen (1279-1322). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4703, fig.

— Carl Hauer, Pièce de 8 gros inédite de Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, 1791. *Berliner Münzbl.*, 1911, 84, fig.

— Engelke, Marien-Drebber, atelier de Jean, seigneur de Diepholz (1377-1422). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4704-06.

— A. Luschin von Ebengreuth, Ingolstadt? Ingelheim? Groningen? Graz. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 313-330, fig. [Florin d'or de Frédéric III attribué à Gratz, avec d'autant plus de certitude que le petit écusson, inscrit au milieu de la légende de cette pièce, se retrouve sur le sceau contemporain de Hans Wieland, maître de la Monnaie de Gratz].

— Alexander Fiorino, Les gros de Louis II de Hesse (1458-1471). *Berliner Münzbl.*, 1911, 89-90.

— F. Friedensburg, Le gros de Jägerndorf, de 1475. *Oberschlesien*, publié à Kattowitz, 1911.

— G., Gros tournois d'Edo Wiemken I pour Jever. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4707.

— X. Pfennig creux de Magdebourg avec Z (Zerbst?). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4711, fig.

— E. Hahn, Document concernant Jacob Merz, originaire de Saint-Gall et maître de monnaie dans le Palatinat. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4706.

— Chr. Lange, Double shilling de 1514 de Frédéric I, duc de Schleswig-Holstein. *Berliner Münzbl.*, 1911, 73-74, fig. [Figure armée au-dessus de l'écu à deux lions].

— D. H., Demi-ort saxon de 1626. *Berliner Münzbl.*, 1911, 96, fig.

— G. Stockhammer, Monnaies d'or silésiennes. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 286 [Pièces du xvii^e s.].

— Th. Kirsch, Le droit légal de l'État sur les dépôts monétaires en Bavière. *Berliner Münzbl.*, 1911, 87-89 [Les inventeurs doivent prévenir la police de la localité].

— Carl W. Scherer, La trouvaille de deniers de Mechttersheim

(Palatinat). *Berliner Münzbl.*, 1911, 74-77, pl. XXXIII [Pièces du XI^e s. de Spire, Worms, Mayence].

— E. Hahn, La trouvaille de bractéates de Niederhelfenswil, 30 septembre 1910. *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 302-314, fig. [Vase avec 270 pièces de Saint-Gall, Reichenau, Constance, Ravensburg, Lindau, Kempten? Rheinau?, et des empereurs Frédéric II et Henri VI, XII^e s.].

— Ladislav Réthy, Opinion de Sigismond Rosty, en 1857, sur le classement des monnaies de Bela et d'Étienne. *Numizmatikai Köz-löny*, 1911, 70-72 [Attribution à Étienne IV et à Béla II].

— *Bericht über das Museum des Königreiches Böhmen für das Jahr 1910*. Prague, 1911, in-8° [Monnaies et médailles récemment entrées au Musée de Prague, p. 97-99].

— Maximilian Goldstein, Indications sur les collections de monnaies et médailles de Lemberg. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 149-155.

— Sigismond de Zakrzewski, L'usage d'entailler et de mâcher les monnaies en Pologne au moyen âge. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 467-475, pl. XVI [Étude du trésor de Dzierznica *Diegenica*, prov. de Posen); les pièces étaient mâchées, dans le but de découvrir les monnaies fausses].

— Maryan Gumowski, L'introduction de la monnaie d'or en Pologne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 331-348, fig. [Exemplaire unique du ducat de Ladislav I^{er} 1306-1333, types particuliers à la Pologne; rapport de l'or à l'argent; ducat de Sigismond I^{er} au type italien].

— M. Demmenie, Les plaques carrées, frappées en Russie, de 1725 à 1727. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 791-813, pl. XXXII [Plaques de diverses valeurs émises en Sibérie. Étude documentaire sur ces pièces rares].

— P. Latycheff, Notice sur les opérations de l'Hôtel des monnaies de Saint-Pétersbourg. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 705-722, pl. XXXIII [Catalogue de médailles des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles].

Suisse ; Italie.

— Eug. Demole, Le double-ducat de Berne de 1727. *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 334-335, fig. [Démontre par des documents que cette pièce a été gravée par Jean Dassier].

— E. Hahn et Adolf Iklé-Steinlin, Les monnaies de la ville de Saint-Gall; Histoire monétaire et description. *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 225-285, fig. [Espèces monétaires, liste des maîtres des monnaies].

— Émile Chanel, Petit trésor trouvé à Izernore (Ain); deniers des évêchés de Genève et de Lausanne. *Rev. num.*, 1911, 112-117.

— Georges Paillard, *La Suisse et l'Union monétaire latine*. Paris, Alcan, 1909, in-16, 302 p.

— X., Nouvelles monnaies italiennes. *Giornale num.*, 1911, 43.

— C. Gurlitt, Surfrappes italiennes. *Berliner Münzbl.*, 1911, 29-32.

— S. Ricci, *La Zecca di Vercelli*. Vercelli; Gallardi et Ugo, 1910, 95 p. [Catalogue du Musée Leone à Verceil et note sur l'atelier de cette ville].

— Furio Lenzi, A propos du premier volume du *Corpus nummorum italicorum*. *Rassegna num.*, 1911, 1-11.

— H. Buchenau, M. papales, à propos de l'ouvrage de C. Serafini. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4699-4702, fig.

— Nicolò Papadopoli, Les premiers sequins des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 349-358, fig. et pl. XII [Dieudonné de Gozon jusqu'à Philippe de Villiers de l'Isle Adam, xiv^e-xv^e s. Les premiers sequins portent, au R, l'Ange assis sur le saint sépulcre].

— Giuseppe Castellani, Les édits monétaires de Ferdinand IV, roi des Deux Siciles à Rome (1799-1800). *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 359-374.

— C. Gurlitt, Imitations italiennes. *Berliner Münzbl.*, 1911, 32 et s., 50-54, 84 et s., pl. XXXII [Bologne, Déciane, Mantoue, Correggio, Frinco, etc.].

Empire britannique.

— Lord Grantley, Les deniers de saint Cuthbert. *Congrès intern. num. Bruxelles*, 1910, 699-704, fig. [Curieux deniers à flan étroit et à flan large, portant le nom de saint Cuthbert, ix^e s.].

— George-C. Brooke, Le classement des types monétaires d'Aethelred II. *Num. Chron.*, 1910, 370-380.

— H.-Alexander Parsons, Réplique aux objections de M. G.-C.

Brooke relatives au classement des types monétaires d'Aethelred II. *Num. Chron.*, 1910, 381-387.

— George B. Petrie, Le monnayage du règne d'Henri VII. *Num. Circular*, 1910, 12501-506; 1911, 12563-571, 12630-636, fig. [Ateliers et marques, Canterbury, Durham, York, Londres, ateliers ecclésiastiques; types des émissions; légendes; description des pièces.

— Henry Symonds, Charles I^{er}; les essais des boîtes; les marques monétaires et les comptes de la Monnaie. *Num. Chron.*, 1910, 388-397 [Documents relatifs à Nicolas Briot, enterré à Londres le 25 décembre 1646].

— T.-H.-B. Graham, Monnayage d'argent de Charles II, frappé au marteau. *Num. Chron.*, 1911, 57-79, pl. VI.

— Edward F. Herdman, Monnaies obsidionales anglaises; souvenirs de la guerre civile (1642-1649), *Mehl's numism. monthly*, 1910, 145-147 [Pièces de Scarborough, Pontefract].

— Henry Garside, Un essai rarissime de la couronne de la reine Victoria. *Num. Circular*, 1911, 12571, fig. [Pièce de 1879, aux armes écartelées d'Angleterre, Écosse et Irlande]. Un essai rarissime de la pièce de six pence de la reine Victoria, 1887. *Ibid.*, 12572, fig.

— Henry Garside, Quelques monnaies de l'Empire britannique. *Num. Circular*, 1910, 12393; 1911, 12572, 12695. [Crowns de la reine Victoria, etc.].

— H. Hz., Notes sur les travaux de la Monnaie de Londres pour 1909. *Blätter f. Münz/r.*, 1911, 4659.

— X., Le nouveau monnayage anglais; dessins pour la monnaie d'argent. *Num. Circular*, 1911, 12696.

— J. Armstrong Foster, Le nouveau monnayage anglais. *Mehl's num. Monthly*, 1911, 38, 53, fig.

MÉDAILLES ET PLAQUETTES.

— Fritz Hörnlein, A propos de la technique de la médaille. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 815-816.

— J.-C. Wienecke, Sur l'emploi du tour à réduire dans la production actuelle des coins monétaires. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 213-218.

— Rudolf Marschall, Moses; un essai sur la médaille moderne.

Congrès intern. num. de Bruxelles, 1910, 228-243 [L'auteur passe en revue les diverses phases de la création d'une œuvre d'art].

— Ch. Buls, Esthétique de la numismatique; monnaies et médailles. *Congrès intern. de num. de Bruxelles*, 1910, 127-148 [Considérations générales sur la valeur des divers procédés techniques; est partisan de la gravure directe des coins].

— Rudolf Bosselt, L'art ancien de la médaille et l'art moderne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 157-171 [M. Bosselt est un partisan convaincu de la gravure directe par l'artiste].

— Carel-J.-A. Begeer, Que sera la médaille contemporaine? *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 857-865, fig. [Pense que la médaille de notre temps devra être une œuvre bien modelée].

— Serafino Ricci, La médaille dans la Renaissance italienne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 449-466 [L'auteur analyse les caractères communs aux monnaies antiques et aux médailles de la Renaissance, puis ceux communs aux médailles et aux autres œuvres artistiques de la Renaissance].

— F. Mazerolle, La Renaissance de la médaille en France. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 749-771 [Étude bibliographique].

— A. de Foville, L'art de la médaille en France depuis un quart de siècle. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 665-686 [L'œuvre de Daniel-Dupuis, de Chaplain, de Roty; fines remarques].

— Joseph Kowarzik, Le développement de l'art de la médaille en Allemagne pendant les dernières soixante années. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 173-185 [C'est un plaidoyer en faveur de l'art allemand contemporain].

— Victor Brenner, Court aperçu sur le progrès de l'art de la médaille aux États-Unis. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 549-553.

— Alphonse de Witte, La médaille en Belgique depuis 1830; résumé de son histoire. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 203-211 [Rôle de Joseph Braemt et de Jacques Wiener].

— Hans Frei, La médaille suisse moderne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 219-228, pl. VIII à XI.

— L. Förner, La médaille en Angleterre au XIX^e siècle. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 187-202 [Exposé très nourri de faits].

— Ladislav de Siklóssy, L'évolution de la médaille hongroise moderne. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 835-856, pl. XXXIV-XXXV [Le début de la médaille hongroise moderne est marqué par les œuvres de François Szárnowsky, exécutées après un séjour à Paris, en 1893].

— Kurt Regling, Cabinet des Médailles de Berlin. Acquisitions de la collection Lanna. *Amtliche Berichte aus den königl. Kunstsammlungen*, 10 juillet 1911, 211-219, 2 pl. [Médailles allemandes, dont une unique de Margerete Tetzl et Magdalene Haunolt, de 1523; quelques pièces de personnages français].

— Georg Habich, Médailles anciennes des Pays-Bas. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 113-126, pl. VI et VII [Médaillon d'or émaillé avec parties de chalcédoine, représentant Philippe le Bon de Bourgogne, conservé au Cabinet de Munich; c'est un merveilleux joyau, auquel on peut comparer la bague de Jean sans Peur, de la collection Guilhou. Médaille de Jean Tourneur; médaille inédite d'un personnage de la maison Wittelsbach].

— Victor Tourneur, la médaille en 1910; Vue d'ensemble et description des pièces. Supplément à la *Rev. belge de Num.*, 1911, 71-109, pl. XVII à XXV, nos 95 à 144.

— Paul Hildebrandt, *Die Medaille*. Berlin, 1911, 44 p., 98 fig.

— Hyacinthe Cerrato, Une médaille de Charles Solaro, seigneur de Moretta. *Rev. num.*, 1911, 108-111, fig. [Intéressante pièce concernant un personnage de la cour de François I^{er}].

— André de Hevesy, Les miniaturistes de Mathias Corvin. *Rev. de l'art chrétien*, 1911, 1-20, fig. [Médailles de Galeotto Marzio, de Taddeo Ugoletto, de Mathias Corvin].

— Albert Vuafart et Henri Bourin, Les médailles du mariage de Marie-Antoinette. *Gaz. num. fr.*, 1910, 209-223, 4 pl. [Bonne étude documentée sur les médailles gravées d'après des dessins de Louis Vassé].

— Louis Hourticq, *Ars una; Species mille. Hist. générale de l'Art; France*. Paris, 1911, p. 188-189, fig. 391-393, médailles par G. Dupré et Jean Warin [L'auteur ne connaît pas l'histoire de l'art de la médaille].

— J. de Foville, Médailles du dépôt légal français. *Rev. num.*, 1911, 124-126.

— *Medallic illustrations of the History of Great Britain and Ireland*. Planches CXXI-CXXX [Public. du British Museum. Médailles de la reine Anne de 1404 à 1709].

— Pablo Bosch, Rutilio Gaci et l'importance de la médaille comme document historique. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 441-447 [Catalogue des médailles signées de RVT ou d'un monogramme et attribuées récemment avec certitude à un artiste florentin établi à Madrid sous Philippe IV].

— X., Médaille en l'honneur de Menendez y Pelayo élu directeur de la Real Academia de la Historia à Madrid. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, nov.-déc. 1910, pl.

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, Médailles et estampes. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 427-440, pl. XIII à XV [Médailles du siège de Leyde, de la levée du siège d'Ostende, de la prise de Hulst, de batailles navales diverses; types de ces pièces comparés à des estampes contemporaines, souvent semblables].

— Horatio R. Storer, Les médailles de Linnée. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 405-425.

— Rudolf Marschall, Le portrait dans l'art du médailleur et le droit d'auteur. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 245-254.

— Horatio R. Storer, Les médailles de Charlotte Auguste, princesse de Belgique, fille de George IV. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 375-383.

JETONS

— Jeton en cuivre de Nicolas de Faverolles (1605-1663), trouvé dans la démolition de l'immeuble qu'il habitait, rue des Prouvaires, n° 6. *Ville de Paris*, 1910, *Commission du Vieux Paris*, séance du 9 novembre, p. 98.

— J. Roman, Les jetons du Dauphiné. *Gaz. num. fr.*, 1910, 225-288, fig. [Méreaux, jetons banaux, jetons de personnages dauphinois].

— Q. Perini, La médaille de Concino di Concini, comte della Penna et seigneur de Gatenaia, maréchal de France. *Num. Circular*, 1911, 12689-91, fig. [Ce n'est pas une médaille, mais un des jetons bien connus gravés en France].

— Charles Szentgali, Jeton de la Soc. hongroise de numismatique. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 72-73, fig. [Types inspirés des deniers des légions de Marc Antoine et de petits bronzes de Constantin].

— Boleslaw Demel, *Liczmany mennicze zwane podskarbiówkami*. Cracovie, 1911, 6 pl. [Description de 68 jetons frappés dans des ateliers polonais ou ayant rapport à la Pologne].

— Albert Visart de Bocarmé, Projet de confection d'un répertoire des jetons des Pays-Bas. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 95-101 [Catalogue par fiches].

— Ch. Gilleman, Quelques considérations sur les projets de refonte du Catalogue des jetons des Pays-Bas. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 103-112 [Opinion différente de celle de M. Visart de Bocarmé].

— Marie de Man, Les jetons de la seigneurie des États de Walcheren. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 477-492, pl. XVII et XVIII [D'abord instruments de calcul, puis remis comme marque de présence dans les assemblées des seigneurs et des auditeurs des comptes, xvii^e s.].

QUESTIONS DIVERSES

— Compte rendu des séances du Congrès de numismatique de Bruxelles. *Procès-verb. et mém. du Congrès intern. de numism. et d'art de la médaille contemporaine, tenu à Bruxelles, les 26-29 juin 1910*, p. LXI-XCVIII.

— Eug. Demole, De la codification des méthodes descriptives en numismatique. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 817-834 [L'emploi des mots *avers* et *droit* pour désigner le côté opposé au revers. Emploi d'un cadran de 60 degrés appliqué à la description de légendes numismatiques].

— Georges Verhas, De la persistance des empreintes monétaires dans l'intérieur des pièces battues. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 533-547, fig. [Le changement de texture moléculaire décèle l'image superficielle même dans les couches subjacentes; bain d'acide nitrique et lavages à l'eau et à l'alcool, ou bain de teinture d'iode diluée; résultats très satisfaisants pour l'argent. Communication fort intéressante].

— Ignacio Calvo et N. J. de Linan y Heredia, Avantages que pourraient apporter à la Numismatique la facilité des échanges de monnaies et médailles existant en plusieurs exemplaires dans les collections d'États, ainsi que les rapports fréquents entre les musées de divers États. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 255-261.

— Eug. Demole, *Correspondance numismatique et archéologique de F.-S. de Bally de Montcarra (1691-1767)*. Genève, 1911, in-8°, 47 p., fig. [Étude intéressante relative à la formation de la belle collection, malheureusement dispersée à Londres, en 1909].

— F. Imhoof-Blumer, Le Cabinet des Médailles de Winterthur. *Rev. suisse num.*, XVI (1911), 315-319 [Comprend aujourd'hui 19000 pièces].

— X. Le nouveau Cabinet des Médailles à Vienne. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 262.

— X. Notice nécrologique sur Oscar Roty. *Giornale numismatico*, 1911, 51.

— E. Babelon, « Louis-Oscar Roty », *La Revue de l'Art ancien et mod.*, 10 juin 1911, 413-426, fig. [Examen de l'œuvre du grand artiste; critique des procédés de la médaille contemporaine appliqués à la monnaie].

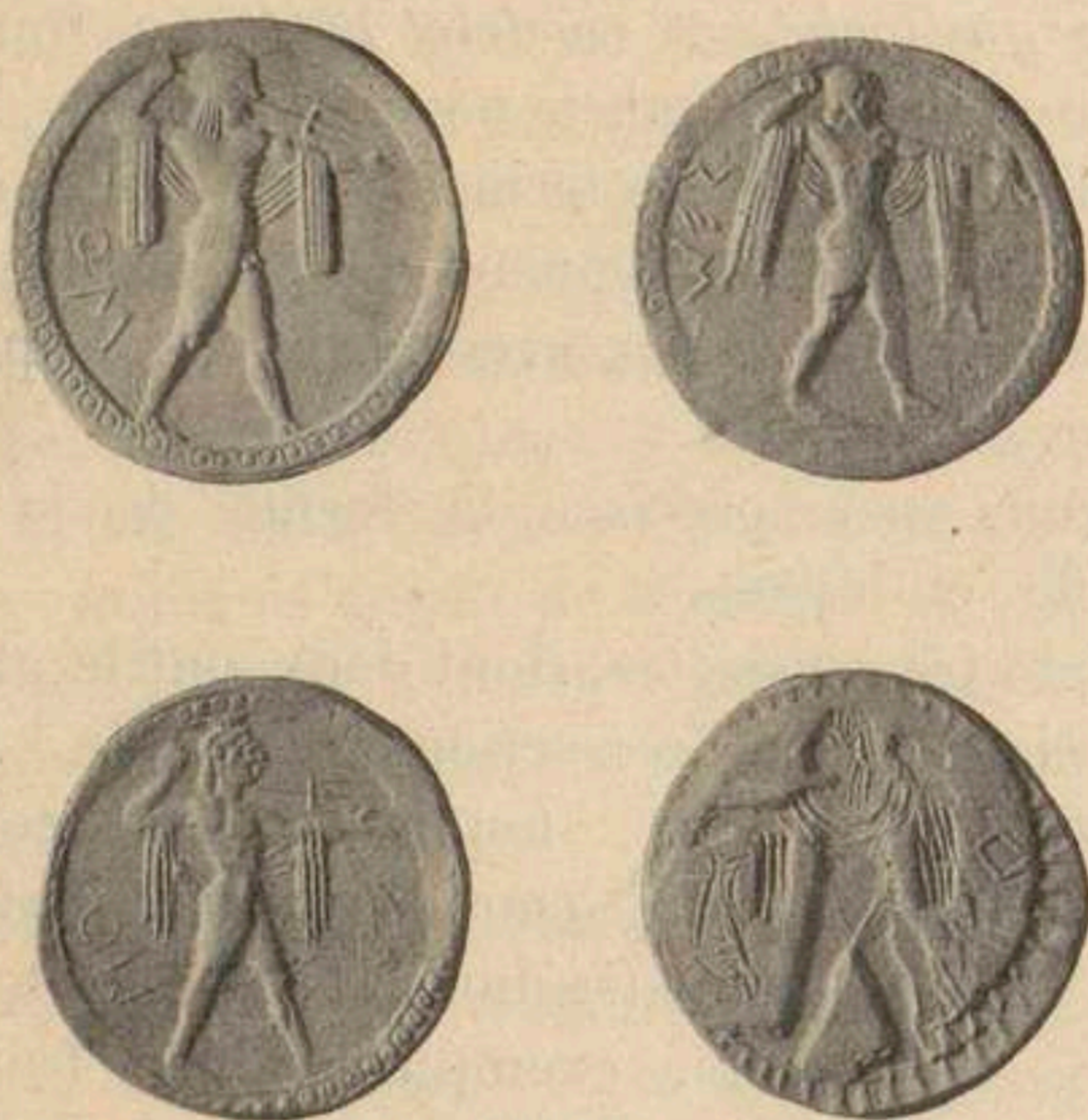
— X. Notice nécrologique sur Émile Caron. *Rev. num.*, 1911, 127-131.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LA BORDURE GUILLOCHÉE
DES MONNAIES GRECQUES



Le caractère extraordinaire des monnaies incuses de la Grande-Grèce a été depuis longtemps remarqué, et des numismates éminents ont étudié ces pièces sous divers rapports. On est frappé de ce fait que les plus anciennes sont généralement les plus parfaites, soit par la finesse du dessin et de l'exécution, soit même par la perfection relative de la frappe, quelquefois à un tel degré que l'on se demande comment ont pu être fabriqués, directement et à l'aide du

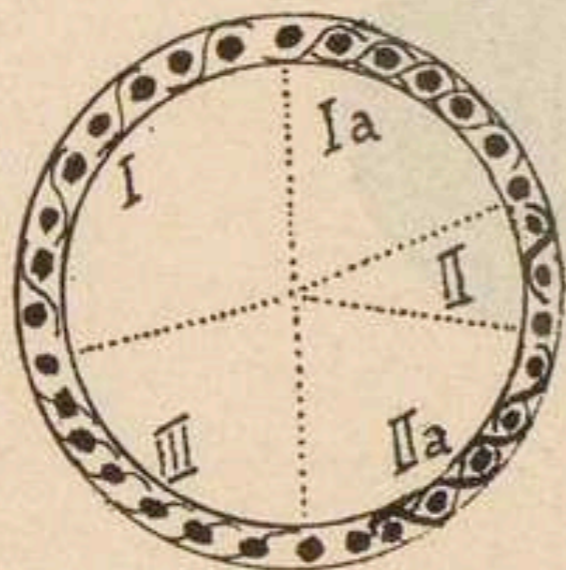
marteau seul, des objets pour ainsi dire accomplis, même au point de vue de la technique moderne.

Je me propose d'examiner une partie accessoire des types de ces monnaies remarquables, je veux dire l'ornement assez curieux qui sert de bordure au plus grand nombre de ces pièces.

On a qualifié cette bordure d'appellations diverses, telles que *bordure guillochée* et *cordelet perlé* en français, ou *cable-border* en anglais. Mais je ne discuterai pas la plus ou moins grande justesse de ces termes. Ceux qui les emploient envisagent la bordure simplement comme dessin décoratif, ce qui ne saurait s'accorder avec l'explication que je vais proposer.

Commençons par préciser la forme de la bordure guillochée (fig. ci-dessous).

Il en existe trois variétés, dont deux ont le globule au centre de chaque maille (section I^a ¹ et II^a ² de notre dessin), tandis que la troisième le montre comme faisant partie du fil même (section III ³).



Les exemplaires bien frappés sont remarquables par la sûreté et la netteté de ce détail. Comment est-on arrivé à une telle exactitude? Évidem-

ment le graveur a dû fixer l'étendue de chaque maille en posant des points équidistants, avant de tracer les mailles elles-mêmes. Donc, ces points, ou globules, ne font pas partie intégrante du dessin, et il était sans conséquence que les fils des mailles les rencontrassent ou non.

1. Voyez Babelon, *Traité*, pl. LXV, 3, 11, 12, 14, 15 (Tarente); pl. LXVI, 3, 4, 9, 20 (Métaponte); pl. LXVII, 2 (Siris); pl. LXVII, 14 (Pal et Mol); pl. LXVIII, 12 (Poseidonia); pl. LXX, 14, 15; pl. LXXI, 4 (Caulonia).

2. *Traité*, pl. LXVII, 3, 4 (Siris); pl. LXVIII, 13, 14, 15 (Poseidonia).

3. *Traité*, pl. LXV, 5 (Tarente); pl. LXVII, 6, 8, 9 (Sybaris).

Quant aux mailles elles-mêmes que le graveur a placées ensuite, coupons-les en deux, pour voir de quoi elles sont faites. C'est ainsi que les sections I et II du dessin les montrent. Ce sont de petites figures, à peu près de la forme de la lettre S, qui se chassent les unes les autres, comme les ondes d'une rivière ou de la mer.

Ces petites ondes se ressemblent de très près, seulement celles de la section II sont un tant soit peu plus recourbées que les autres. Il en résulte que les points d'intersection des ondes successives tantôt les coupent par le milieu (section II^a), donnant ainsi l'aspect de deux lignes sinueuses, qui se rencontrent en s'entrelaçant, comme deux courants d'eau serpentant, tandis que ces mêmes points de contact dans les autres ondes (section I^a) sont en haut et en bas. Quant à la variété de dessin de la section III, il est évident que le graveur, ayant commencé par faire passer les petites ondes à travers les globules, ne trouvait pas de moyen pour les joindre.

Des ondes de forme conventionnelle se présentent assez fréquemment sur des monnaies grecques d'un âge postérieur, par exemple à Camarine ¹. Mais c'est à Tarente que l'on suit le mieux la bordure d'ondes, depuis son origine à l'âge archaïque, presque jusqu'aux dernières émissions de la ville ². Le rapprochement des monnaies telles que le n° 8, pl. II, et le n° 14, pl. III, des *Horsemen of Tarentum*, placées à côté des numéros 1 et 4 de la planche I, met en évidence la connection étroite de leurs bordures, évidence confirmée par la nature de leurs types marins.

Il est vrai que les types de certaines villes ne paraissent

1. *Coins of the Ancients*, pl. 16, 18.

2. Arthur-J. Evans, *Horsemen of Tarentum*, pl. I, 1, 4, 7; pl. II, 1, 3, 5, 8; pl. III, 7, 8, 14; pl. IV, 1, 2, 3, 4, 7; pl. VI, 1, 2, 3, 5; pl. VIII, 9, 10; pl. X, 7; pl. XI, 5, 6, 7, 8.

pas être en accord direct avec une telle bordure, notamment ceux de Métaponte et de Caulonia. Mais ne serait-il pas juste de supposer que l'élément décoratif en question peut avoir eu de l'influence sur le choix universel du type marin par les villes de la confédération achéenne ? Certainement, une bordure suggérant l'idée des ondes marines ou fluviales s'accorde avec la pluralité des sujets.

Ici je voudrais attirer l'attention sur une variété inédite d'un statère (7 gr. 55) de Poseidonia de ma collection figuré ci-dessus à gauche, qui semble confirmer notre théorie : car on y voit Poseidon les pieds à moitié submergés. Le dessin de cette belle pièce est si fin et si soigné, que l'on aurait peine à croire que ce détail fût l'effet d'une négligence. C'est, je pense, Poseidon marchant sur la mer, dont les ondes lui baignent les pieds.

J'ai mis, à droite et au-dessous, deux autres statères de Poseidonia de ma collection, que l'on ne trouve pas dans le *Traité* de M. Babelon. Le premier (6 gr. 95) des deux, d'un dessin admirable, est intéressant à cause du polype que tient Poseidon de la main gauche. Aussi paraît-il le seul statère de cette émission avec la légende, écrite de droite à gauche, Π◇ΜΕΣ, au lieu de ΠΟΜ. C'est évidemment l'exemplaire unique publié par Garrucci¹, et on est tenté de le croire une vraie copie de la statue du dieu du temple de Paestum.

L'autre statère (gr. 7. 58) est inédit avec le dauphin au revers en relief. Garrucci en a publié une variété². Notre pièce, de même que celle de Garrucci, est d'une fabrique peu soignée, et la bordure se compose de simples globules. Elle est, pourtant, d'une conservation excellente.

La bordure guillochée a été employée pour quelques types

1. *Le Monete dell' Italia antica*, pl. CXX, 2.

2. *Op. cit.*, pl. CXX, 6.

monétaires¹ dans des régions assez éloignées de la Grande-Grèce ; en voici quelques exemples.

C'est d'abord (n^o 5) un quart de statère (3 gr. 17) de Tyr, dont je ne connais que deux exemplaires, outre celui de la Bibliothèque Nationale². On y voit Melkarth guidant son cheval marin à travers les flots de la mer, et les vagues qui forment l'horizon y sont dépeintes, naïvement, par la bordure circulaire. On trouve ce même dessin en perspective redoublée sur le statère de cette émission, et sur les octodrachmes avec la galère, de Sidon.

Une autre médaille, plus rare encore et plus célèbre, et dont le type est entouré d'une bordure guillochée *carrée*, est l'unique quart de shekel (3 gr. 3), attribué à l'atelier de Gaza, avec le nom *Jahvé* au-dessus d'une divinité, qui est assise sur un char ailé.

Ce type extraordinaire a été savamment discuté par plusieurs auteurs, la dernière fois par le Révérend A. W. Hands³. La mer serait ici, je le propose sans insister, la partie prise pour le tout, une figuration de l'univers.

Pour conclure, je ferai observer que l'ornement guilloché se rencontre assez fréquemment sur d'autres objets, quelquefois d'un âge très reculé. Ainsi, une coupe d'or, trouvée dans les tombes de Mycènes, montre des dauphins entourés de petites ondes qui ressemblent à celles des monnaies⁴. De même, on les remarque sur les vases archaïques, où elles sont, généralement, décrites comme

1. *Traité*, pl. CXIX, 1 à 7; pl. CXXI, 7, 12 à 17 (Sidon); pl. CXXII, 6, 10 à 26 (Tyr); pl. CXXIV, 1, 2, 5, 7, 20 (Gaza). Il y en a quelques-unes, de Paphos, où l'ornement guilloché se trouve dans le champ même. Voyez *Traité*, pl. CXXXIII, 18 à 22.

2. *Traité*, pl. CXXII, 17. — Coll. Ward, n^o 817, fig. Brit. Museum, Catal. Phoenicia, pl. suppl. XLIV, 3; et ma collection.

3. *Numismatic Chronicle*, 1909, pp. 121, etc. — Sur les travaux dont cette monnaie a été l'objet, voy. A. Blanchet, dans *Rev. num.*, 1908, p. 276.

4. Murray, *Handbook of Greek Archaeology*, p. 24, fig. 12.

ornements en spirale ¹, et sur des objets de bronze ². Les pierres gravées des temps archaïques avec de semblables ornements sont nombreuses. J'en citerai une, du Musée de Londres, avec Hercule, Achéloüs et Déjanire, qui sont entourés des ondes du dieu fluvial ³. Généralement on n'établit pas de connection entre les sujets et la forme des bordures, ce qui se comprend pour des objets d'usage privé, où l'élément décoratif doit l'avoir emporté sur d'autres considérations ⁴.

J'avais attribué jadis une signification astronomique à la bordure guillochée ⁵, j'y renonce aujourd'hui.

E. J. SELTMAN.

1. Par exemple, Furtwaengler, *Mykenische Vasen*, pl. 38, 393. Les lignes serpentantes, généralement superposées, qui se voient toujours sur les vases du style géométrique, ne regardent pas notre thème.

2. *Journal of Hellenic Studies*, tome XIII, p. 245 et pl. VIII.

3. Murray, *op. cit.*, pl. XII, 8.

4. L'effet décoratif de la ligne spirale est bien illustré par le beau plafond du thalamos d'Orchomène. *Journal of Hellenic Studies*, tome II, pl. XII et XIII.

5. *Numismatic Chronicle*, 1899, pp. 330 et suiv.

RECHERCHES
SUR LA
RÉDUCTION PROGRESSIVE DU POIDS
DES MONNAIES DE BRONZE

DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

(*fin*)

CHAPITRE VI (*suite*)

TRIAGE DES MONNAIES DE L'ÉPOQUE LIBRALE

7. *As*

Le triage des as paraît inextricable au premier abord. Sur les figures 33 et 34 (au verso) on voit les sommets se succéder à des intervalles très faibles, souvent inférieurs au gramme. Comme les erreurs de fabrication devaient souvent atteindre et même dépasser le gramme, il doit en résulter des chevauchements étendus de chaque groupe sur les groupes voisins, d'où leur aspect irrégulier.

Cependant les as dont les poids suivent peuvent être séparés assez aisément, et on ne peut commettre qu'une faible erreur sur leur poids moyen.

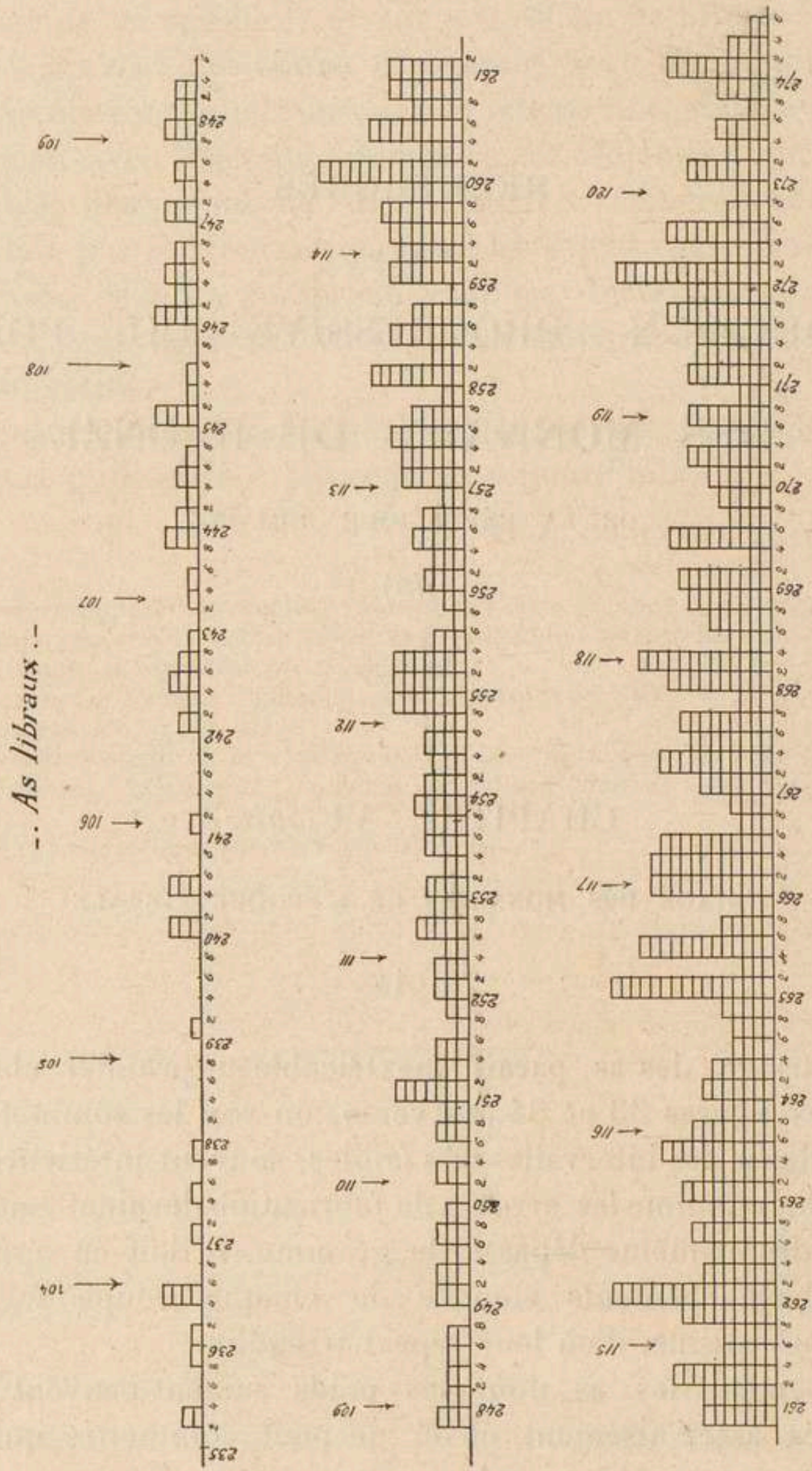


Fig. 33.

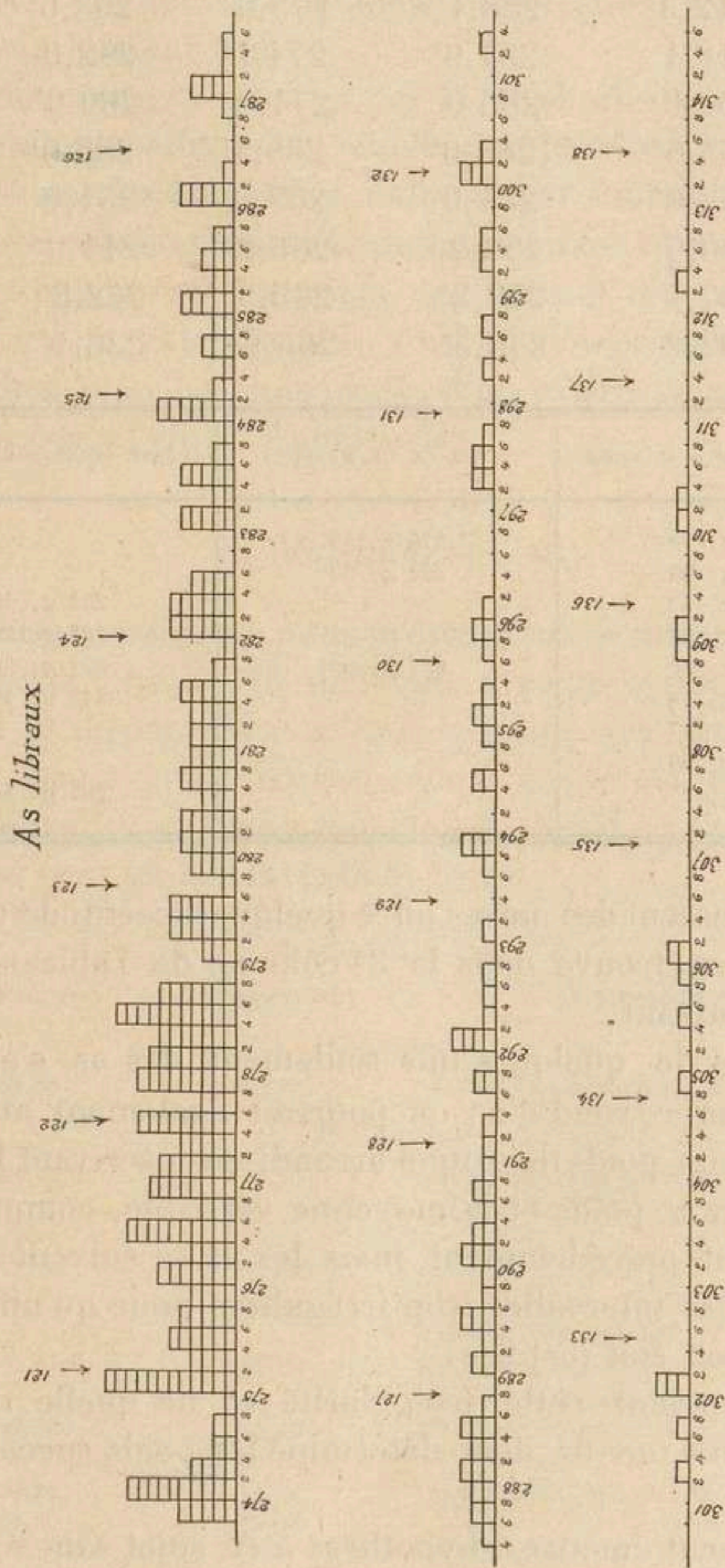


Fig. 34.

312,3*	288,1*	275,0	263,6*
310,1	287,0*	274,1*	262,0
309,0	286,0	271,8	260,0*
305,6*	285,0*	268,15*	255,0*
302,0*	284,0	267,3	251,0
300,0	282,2	266,2	244,0*
297,4	279,3*	265,5	242,5*
292,2	278,5*	265,0	236,4*

SÉRIE PROUE A GAUCHE	SÉRIE (A LA MASSUE)	SÉRIE (SANS DIFFÉRENT)
276 g. 70	276 g. 75	
269 g. 00	269 g. 20	
264 g. 42		264 g. 49
261 g. 33		261 g. 18
252 g. 35	252 g. 26	252 g. 26
243 g. 78		242 g. 96
234 g. 17		
230 g. 60		
227 g. 27		227 g. 46

Le classement des autres offre quelque incertitude ; la liste complète se trouve dans la 3^e colonne du Tableau III au chapitre suivant.

Le poids de quelques-uns seulement des as s'exprime par un nombre rond d' α ; on pourrait également attribuer aux autres un poids théorique arrondi en inscrivant la différence entre ce poids et la moyenne véritable, comme nous l'avons fait précédemment, mais les as se suivent de trop près et à des intervalles trop irréguliers pour qu'une telle comparaison soit justifiée.

D'où provient cette irrégularité et de quelle manière les Romains ont-ils donc déterminé les poids successifs de leurs as ?

On ne peut émettre d'hypothèse à ce sujet sans avoir au

préalable étudié les systèmes monétaires des peuples qui environnaient Rome.

Les documents recueillis par M. Hœberlin nous ont permis d'entreprendre cette étude comparative. Nous avons constaté que les monnaies italiotes ont subi une évolution dégressive analogue à celle de la monnaie romaine et que très fréquemment les poids des unes et des autres sont identiques ou extrêmement voisins. C'est ce qui a lieu en particulier pour les as marqués d'un astérisque sur la liste qui précède et sur le Tableau III.

8. Multiples de l'as.

La série romaine ne nous présente pas de multiples de l'as à l'époque librale. Ils débutent avec le système triental romain et disparaissent avec le système quadrantaire campanien. Leurs poids correspondent d'une manière remarquable avec les systèmes monétaires classés au Tableau III; deux ou trois seulement restent isolés.

Multiples de l'as.			
N	Poids moyen.	As correspondant.	Observations.
1° Decussis			
1	1106,60	110,66	L'as triental romain est : (23) 110,70
2° Tripondii			
3	308,86	102,95	Correspond au système n° 99 du Tableau III.
1	293,91	97,97	— — 101 —
2	284,40	94,80	— — 102 —
2	274,92	91,64	— — 103 —
Triental campanien.			
4	261,47	87,16	On trouve le sextans et le dupondius correspondants.
1	247,20	82,40	Correspond au n° 105. Quadrantaire romain.
2	224,96	74,98	Correspond au n° 108.
1	205,80	68,60	— — 109. Quadrantaire campanien.

3° Dupondii

2	220,87	110,43	Triental romain.
2	211,22	105,61	Correspond au n° 98 du Tableau III.
3	195,55	97,77	— 101 — —
2	187,30	93,65	— au tripond. de 284 g. 40
2	176,70	88,35	— — de 261 g. 47
2	168,84	84,42	On trouve le semis correspondant.
1	159,10	79,55	Correspond au sextans du n° 107.
4	147,07	73,52	— au n° 108.
1	133,60	66,80	— — 109. Quadrantaire campanien.

Les multiples de l'as affirment d'une manière très nette l'existence du système triental romain ; les poids du décussis, du dupondius et de l'as s'accordent d'une manière parfaite.

9. Série romaine avec la proue à gauche.

Beaucoup de monnaies de bronze ont la proue figurée au revers tournée à gauche, M. Hœberlin en a fait un classement à part.

Nous en avons fait le triage. Le plus souvent leur poids se confond avec celui des monnaies qui présentent la proue à droite ; aussi n'avons-nous mentionné sur le Tableau III que celles pour lesquelles il n'en est pas ainsi ; leur poids est précédé des lettres PG.

Les monnaies avec la proue à gauche semblent constituer spécialement plusieurs systèmes monétaires. Nous avons donné plus haut la liste des mieux caractérisés. Le plus important est celui de 252 gr. 35.

Nous en avons retrouvé 7 sur 9 dans deux séries étrangères ; la série à la Massue et la série sans différent.

CHAPITRE VII

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

1. Pour condenser en un tableau les résultats des triages, il convient d'opérer comme suit :

Sur un papier quadrillé, tracer une échelle de poids de 345 gr. à 0.gr., chaque intervalle du quadrillage représentant un quart de gramme ; représenter chacune des monnaies dont on a calculé la moyenne par un carré de quadrillage mis en place sur l'échelle d'après la valeur de cette moyenne qu'on aura multipliée par 2 pour le semis, par 3 pour le triens... etc. ; affecter une couleur différente à l'as, au semis, au triens... etc., et inscrire au centre du carré le nombre des pièces utilisées pour la moyenne.

Les carrés ainsi mis en place s'empilent et se groupent nettement en certains endroits, tandis qu'en d'autres ils sont épars et clairsemés.

On peut considérer comme formant un système monétaire les monnaies très bien groupées et prendre pour base du système la moyenne des poids¹ des monnaies du groupement.

C'est ainsi que nous avons dressé le Tableau numérique de la page ci-contre.

Toutes les monnaies ne se groupent pas en systèmes. Un certain nombre restent isolées et ne peuvent être rattachées à un système voisin. Leur isolement n'est pas imputable aux lacunes que peut présenter le tableau ; il provient de ce que les réductions de poids n'ont pas toujours été effectuées parallèlement pour l'as, le semis, le triens.... chaque sorte de monnaie conservant une certaine indépendance dans la réduction.

1. Nous jugeons inutile de calculer cette moyenne en affectant chaque poids d'un coefficient.

TABLEAU III

Classement des monnaies de bronze romaines.

NUMERO	HABR DU SYSTEME MONETAIRE	AS	SEMIS	TRIHENS	QUADRANS	SEXTANS	ONCE	SEMUNCIA	QUARTUNCIA
1	345.70 *			(1) 115.00	(1) 86.60				
2	327.44		(2) 163.80	(5) 109.05	(1) 82.30		(2) 27.15		
3	321.11 *		(2) 160.40			(1) 53.65			
4			(4) 157.80	(10) 104.62	(2) 78.70	(1) PG 53.50	(6) 26.45		
5	312.45 *	(4) 312.30 *	(1) 156.20			(1) 52.11			
6	310.10	(2) 310.10			(1) PG 77.60				
7	308.50	(1) 308.90	(3) 154.63			(5) 51.30	(4) 25.77		
8	305.18	(5) 305.62 *	(3) 152.20	(10) 102.00	(12) 76.18				
9		(4) 302.00 *							
10	301.17 *	(2) PG 301.35 *	(4) 150.65	(11) 100.24		(5) 56.22			
11		(7) 299.91							
12	297.62 *	(4) 297.35	(8) 148.97	(9) 99.14	(8) 74.42	(1) 49.50	(9) 24.86		
13	295.72	(8) 295.45	(1) PG 148.00						
14		(6) 294.01							
15	292.28 *	(10) 292.19	(10) 146.37	(23) 97.37		(6) 48.68			
16		(19) 290.04							
17	287.94 *	(15) 288.10 *	(14) 144.00		(35) 71.95	(7) 47.93	(15) 24.02		
18		(6) 287.01 *							

19	286.09	(5)	286.04	(17)	95.38	(1) PG 47.50	
20	285.30 *	(18)	285.10				
21	284.26	(11)	284.05	(9)	142.24		
22		(14)	283.32				
23	282.22	(16)	282.20				(27) 70.58 (6) 23.55
24	280.82	(28)	281.10	(29)	140.48 (48)		
25		(9)	280.06				
26	279.45 *	(16)	279.30 *			(1)	46.60
27		(27)	278.48 *				
28	277.70 *	(19)	277.90 *	(8)	138.92	(6)	46.23
29	276.70	(70)	276.55 *	(1) PG 138.40	(1) PG 92.23 (18)	(4) PG 46.10	
30	275.77	(17)	275.05	(17)	137.38	(1) PG 91.70	(14) 22.95
31	273.88	(25)	274.08 *	(3) PG 136.75	(1) PG 68.50 (13)		45.66
32	273.03	(18)	273.20	(4)	136.42 (42)		
33	272.47 *	(20)	272.50	(9)	136.24	(18)	68.11
34		(41)	271.81				
35	270.83 *	(29)	270.89 *	(29)	135.20	(1) PG 45.20	
36		(34)	269.81				
37	269.00 *	(26)	268.85	(1) PG 134.70	(1) PG 89.70	(2) PG 67.10	(5) 22.44
38	268.33	(37)	268.15 *	(17)	134.02 (36)	(41)	67.17 (25) 44.72
39	267.15	(43)	267.30	(3) PG 133.50			
40		(39)	266.21 *				
41		(18)	265.52 *				
42	264.72	(28)	264.97	(9)	88.14		
43	264.42 PG	(4) PG	264.50	(1) PG 132.10		(2) PG 65.97	(2) PG 44.20
44	263.90 *	(63)	263.58 *	(34)	131.99	(18)	65.95 (12) 22.02
45		(54)	262.10				
46	261.33 PG	(5) PG	261.60	(2) PG 130.60		(1) PG 65.30	
47	261.16 *	(27)	261.08 *			(11)	43.54
48		(15)	260.48				

L'examen du tableau conduit à le diviser en trois parties : La première, de 346 gr. à 216 gr. correspond à l'époque librale ; la deuxième de 216 gr. à 164 gr. est la période intermédiaire ; la troisième s'étend de 164 gr. jusqu'à la plus faible valeur constatée pour l'as.

1° Période librale. Elle se trouve précédée par le système de 345 gr. 70 dont nous avons démontré l'existence tout en indiquant son origine. Vient ensuite le système libral romain ; il est représenté par le semis, le triens, le quadrans et l'once, comprenant au total une dizaine de pièces. L'as, calculé par la moyenne des 4 monnaies pèserait 327 gr. 44, ce qui constitue une vérification remarquable du poids de la livre romaine donné par Hultsch.

Les systèmes monétaires se succèdent ensuite à des intervalles plus ou moins réguliers. Il faut rechercher d'abord si les réductions successives ont été opérées suivant une loi arithmétique.

Pour cela descendons de quart d'once en quart d'once à partir du poids de 327 gr. 44 et comparons les poids théoriques à ceux des bases monétaires qui s'en rapprochent le plus.

Poids théoriques.	Bases monétaires.	Observations.
144 α = 327 g. 45	327 g. 44	
138 α = 313 g. 79	312 g. 45	La série (à la tête d'Apollon) présente un système de 312 g. 71 et la série (lourde de Latium) un système de 312 g. 78. La série (à la tête d'Apollon) donne 301 g. 23 et la série (à la massue) 301 g. 36.
132 α = 300 g. 16	301 g. 17	
126 α = 286 g. 51	286 g. 09	
120 α = 272 g. 87	272 g. 47	La série (sans différents) donne 272 g. 60
114 α = 259 g. 23	259 g. 29	
108 α = 245 g. 58	245 g. 17	
102 α = 231 g. 94	230 g. 60	La série (à la massue) donne : semis (5) 115 g. 30, valeur de l'as 230 g. 60.
96 α = 218 g. 29	218 g. 04	

Les bases monétaires s'écartent peu des nombres théoriques ronds, mais ce qui doit fixer l'attention c'est qu'elles ne s'en écartent que pour se rapprocher de bases monétaires étrangères, au point de se confondre avec elles.

Le même fait peut être constaté pour un grand nombre des bases monétaires qui s'intercalent entre les précédentes; elles correspondent à des réductions qui, exprimées en poids romains, sont d'environ 3α , $2\alpha\alpha$ ou $\frac{\alpha}{2}$ mais coïncident le plus souvent avec un poids étranger.

Tel est le fait qui prédomine dans l'étude de la période librale; une adaptation constante de la monnaie romaine aux milieux extérieurs.

Il permettra sans doute d'expliquer pourquoi on trouve à plusieurs reprises deux systèmes monétaires romains extrêmement voisins.

Ex. : PG. 269,00 et 268,33; PG. 264,42 et 263,90; PG. 261,33 et 261,16, PG. 252,36 et 252,58.

2° Période intermédiaire. Elle ne présente que des monnaies peu nombreuses; presque toujours isolées; les quelques as qui s'y rapportent ont tous la proue à gauche, leur poids ne descend pas au-dessous de 208 gr.

Elle correspond à un changement brusque de régime caractérisé par des réductions de poids très importante et une raréfaction du monnayage.

3° Troisième période. Elle commence avec le système demi-libral romain. On y trouve ensuite successivement les systèmes romains et campaniens indiqués au tableau I et en outre un certain nombre de systèmes intermédiaires. Parmi ces derniers, les plus importants sont ceux de 97 gr. 97 et de 74 gr. 71, confirmés par leur dupondius et leur tripondius. Leur origine est à rechercher.

Le sextantaire campanien n'est représenté que pauvre-

ment, par un triens et un sextans; l'oncial romain a un poids trop faible, l'as manque; le système demi-oncial romain est bien groupé et conforme au poids théorique.

2. Il serait essentiel de juxtaposer à l'échelle des poids une échelle chronologique.

Les époques les plus intéressantes à connaître seraient celles des systèmes de 217 gr. et de 163 gr. c'est-à-dire le commencement et la fin de la période intermédiaire.

M. Babelon a démontré que c'est en 269 av. J.-C., date à laquelle commença la frappe de la monnaie d'argent à Rome, qu'on adopta l'as triental romain (48α), ce qui établissait pour l'époque la concordance des valeurs des monnaies de bronze et de celles d'argent.

Des textes fixent à l'époque de la première guerre punique (264-241) l'apparition de l'as sextantaire (24α) et à l'époque de la deuxième guerre punique (217 av. J.-C.) celle de l'as oncial (12α).

La réduction demi-onciale eut lieu en 89 av. J.-C., au moment de la guerre sociale.

3. Poids romains ou campaniens. On cherchait jusqu'à présent à classer les monnaies romaines de bronze dans l'une des deux catégories indiquées au tableau I, poids romains ou poids campaniens; on optait pour l'une ou pour l'autre.

C'était renfermer dans des limites étroites une question fort complexe; nous sommes eu mesure de l'envisager d'une manière plus générale.

Tout d'abord une remarque s'impose: Étant donnée une suite de poids se succédant de très près et à des intervalles assez irréguliers on peut les exprimer en onces romaines, en onces campaniennes... etc., absolument comme on les exprime en grammes, et avant de décider s'ils sont taillés suivant tel ou tel système pondéral il importe de détermi-

ner d'une manière rationnelle l'erreur maximum qu'on peut admettre par rapport aux nombres ronds dont on aura fait choix dans ce système.

Mais en particulier les systèmes romain et campanien sont dans le rapport simple de 12 à 10 ; il en résulte qu'ils s'intercalent naturellement et que dans une liste de poids romains on trouvera forcément des poids campaniens, c'est affaire de pure arithmétique. C'est ainsi que le demi-libral campanien est une moyenne arithmétique entre le demi-libral romain et le triental romain, qu'il en est de même du quadrantaire campanien par rapport au quadrantaire et au sextantaire romains, que dans le tableau II tous les multiples de 5α sont des poids campaniens.

Les Romains exprimaient leurs monnaies d'après leur système pondéral; un très grand nombre des poids du Tableau III en fournit la preuve.

C^t LACHAUSSÉE.

BRONZES REMARQUABLES

DE TIBÈRE, DE SON FILS, DE SES
PETITS-FILS ET DE CALIGULA

Pl. VIII.

(suite et fin)

ATELIER INDÉTERMINÉ DE COMMAGÈNE

11. — TI·CAESAR·DIVI AVGVSTI F·AVGVSTVS. Tête laurée de Tibère, à droite; cercle de grènetis.

R. PONT·MAXIM·COS·III·IMP VII·TR·POT·XXII. Caducée ailé entre deux cornes d'abondance croisées en sautoir; cercle de grènetis (sans les sigles S C).

Module entre grand et moyen bronze.

An de Rome 776 = de J.-C. 20.

Cabinet de France, M.B.; 4766; diam., 28 mill.; poids, 13 gr. 75; *ibid.*, M.B., 4768, sur le cou contremarque quadrangulaire [PRO]; *ibid.*, M.B., 4769, sur le cou, en contremarque ronde, tête jeune, virile, à droite, probablement Caligula; poids, 15 gr. 30; *ibid.* *Série des monn. contremarquées*, devant le menton, contremarque quadrangulaire, [KOP]; sur le cou, en ligne verticale aboutissant à l'oreille, quatre points équidistants incus; poids, 16 gr. 71; pièce perforée d'outre en outre derrière le cou. — Collection Mowat, diam., 28 mill.; poids, 16 gr. 60.

(Pl. VIII, fig. 13).

Havercamp, *Méd. du Cabinet*, etc., p. 23, pl. II, 21. — Cohen, I, *Tib.*, p. 190, n. 8 : « frappée probablement en Commagène ». — Rollin et Feuarent, *Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce*, 1862, p. 654, n. 9592.

Ces derniers décrivent ainsi : « TI·CAESAR·DIVI·F·AVGVSTVS (*sic*). Tête laurée d'Auguste (*sic*). R. PONT·MAXIM·COS·III·IMP·VII·TR·POT·XXI. Deux cornes d'abondance en sautoir ; au milieu un caducée, frappé probablement en Judée. » — Cette description est fautive, par la légende de tête, par l'attribution à Auguste, et par le chiffre de la puissance tribunitice XXI au lieu de XXII, la dernière unité ayant été confondue avec l'extrémité du manche du caducée.

La contremarque [KOP] est très intéressante ; j'y reconnais le poinçon de l'illustre Corbulon, Κορβούλων, soit comme proconsul de la province romaine d'Asie vers l'an 51, soit comme légat impérial de Syrie vers 59. On pourrait aussi songer au surnom de Marius Cordus, proconsul d'Asie sous Néron.

Quant à la contremarque [PRO], *Proculus* (?), elle est plus vague ; elle se rencontre aussi sur un moyen bronze de Tibère¹, et sur un moyen bronze de Claude I^{er}², tous deux frappés à Antioche.

Les cornes croisées en sautoir, emblème de fertilité et d'abondance, se montrent : 1° comme type principal, sur des chalques des princes asmonéens et iduméens, depuis Judas Macchabée, 167 ans avant J.-C., jusqu'à Agrippa II, 86 ans après J.-C.³ ; 2° comme symbole accessoire, sur un denier de L. Roscius Fabatus de 64 ans avant J.-C.⁴ ;

1. Rollin et Feuarent, *Catal. d'une coll.*, etc., 1862, n° 6842.

2. Cabinet de France, série des monnaies contremarquées.

3. Head, *Hist. numorum*, p. 682.

4. Babelon, *Descr. des monn. rép.*, II, p. 403, f. 46.

3° comme contremarque et comme type principal sur des chalques d'Antiochus IV Épiphane de Commagène et de sa femme Iotapé Philadelphos, de l'an 38 à 72 après J.-C. ¹. Avec adjonction d'un caducée intermédiaire, emblème de paix et de richesse commerciale, les cornes croisées forment le type principal : 1° d'un denier du triumvir Marc Antoine ², de 41 à 33 avant J.-C., frappé en Orient (Arménie ou Syrie); 2° du moyen bronze de Tibère que j'étudie, an 20 de J.-C.; 3° d'un chalque d'Antiochus IV, de 38 à 72 après J.-C. Avec adjonction d'un caducée intermédiaire et de deux bustes d'enfants émergeant de leur ouverture, elles forment le type d'un grand bronze urbain de l'an 23; et enfin avec adjonction d'une ancre séleucide intermédiaire et de deux têtes d'enfants émergeant de leur ouverture, elles forment le type d'un chalque des princes Epiphanès et Callinicus, fils d'Antiochus IV, de 38 à 72 ans après J.-C.

Par ce tableau d'ensemble on voit que le prototype des cornes croisées appartient aux monnaies de Judée d'où il sera probablement passé au denier de Marc Antoine qui, à son tour, l'aura implanté en Commagène.

Lorsqu'en l'an 17 et 18, Tibère, profitant des troubles qui avaient éclaté en Cappadoce, en Commagène et en Cilicie, les réduisit en provinces romaines, en donnant pour gouverneurs à la Cappadoce, le légat consulaire Q. Veranius, et à la Commagène le légat de rang prétorien Q. Servaeus, les revenus qu'il en tira lui permirent de diminuer de moitié l'impôt du centième qui pesait sur les citoyens

1. Babelon, *Cat. des monn. des rois de Syrie*, p. 220, n. 24, pl. XXX, 8.

2. Cohen, I, p. 42, n. 66, vignette.

romains ¹. Le caducée entre les cornes croisées symbolise parfaitement la richesse des pays annexés à l'empire. Les actes de cruauté et les vices reprochés à Tibère par ses ennemis politiques ne doivent pas faire oublier qu'il réunissait à un haut degré les qualités d'administrateur éclairé, d'habile général et d'homme d'État consommé, qui confèrent à leurs possesseurs le titre de grand empereur. Quel est, de nos jours, le gouvernement qui supprimerait un impôt traditionnel ou amortirait la dette publique comme conséquence d'une annexion de territoires ?

Après sa réduction en province romaine, la Commagène passa par des vicissitudes qui se succédèrent rapidement. Augmentée de la côte de Cilicie, elle fut rendue à son roi, Antiochus IV Épiphanes, par Caligula en décembre de l'an 37 ; mais ce dernier ne tarda pas à la reprendre. De nouveau elle fut rendue à son roi en 41 par Claude I^{er} ; en 52 Antiochus réprima les brigandages des Clites en Cilicie ; mais ayant ensuite entretenu avec Vologasos, roi de Parthie, des intelligences qui parurent suspectes aux Romains, il comprit trop tard le danger ; Caesenus Paetus, légat de Corbulon en Arménie, envahit la Commagène avec une armée et Vespasien l'incorpora définitivement à l'empire. Dans ces intermittences d'autonomie ou de protectorat déguisé, Antiochus monnaya à son nom et à celui de ses jeunes fils Epiphanès et Callinicus. En dernier lieu, Vespasien rouvrit l'atelier provincial de monnayage latin et fit émettre des bronzes avec sa titulature et celle de

1. Tacite, *Ann.* II, 42 : *regnum (i. e. Cappadociae) in provinciam redactum est ; fructibus que ejus levare posse centesimae vectigal professus Caesar, ducentimum in posterum statuit. Per idem tempus Antiocho Commagenorum, Philopatore Cilicum, regibus defunctis, turbabantur nationes, plerisque romanum, aliis regium imperium cupientibus. — Ibid., 56 : At Cappadoces in formam provinciae redacti. Q. Veranium legatum accepere... Commagenis Q. Servaeus praepositur tunc primum ad ius praetoris translatis.*

Titus avec les mêmes types dont Tibère s'était servi et qu'il reprit pour son propre compte. En 70, la Cappadoce augmentée de l'Armenia Minor devint province romaine.

12. — IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Tête laurée de Vespasien, à droite.

R. PON MAX TR POT PP COSV CENS. Caducée ailé entre deux cornes d'abondance croisées (sans S.C). Moyen bronze.

An de Rome 827 = 74 de J. C.

Cabinet de France, MB. — Collection Mowat.

Cohen, I, p. 396, n. 376.

13. — Même légende et tête laurée à gauche.

R. Même légende; même type du caducée entre deux cornes: (sans S.C). Moyen bronze.

Cabinet de France, MB.

Cohen, I, p. 396, n. 377.

14. — IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Tête laurée de Vespasien, à droite.

R. Même légende; même type (sans S.C). Moyen bronze.

Cabinet de France, MB.

Cohen, I, p. 396, n. 378.

15. — T·CAESAR IMP PONT. Tête laurée de Titus, à gauche.

R. TRPOT COS III CENSOR (sans S.C). Caducée ailé entre deux cornes croisées. Moyen bronze.

An de Rome 327 = 74 de J. C.

Cabinet de France, MB.

Cohen, I, p. 455, n. 325.

16. — Même légende; tête laurée de Titus, à droite.

R. Même légende; même type du caducée ailé entre deux cornes croisées (sans S.C).

Cabinet de France; Collection Mowat.

Cohen, I, p. 455, n. 326.

Vers la même époque l'atelier colonial d'Antioche sur l'Oronte émettait des petits-bronzes avec sa marque au revers, S.C dans une couronne, et au droit l'emblème judéo-commagénien du caducée ailé entre deux cornes croisées, à titre commémoratif de la reprise de la Commagène, ou peut-être de l'occupation de la Judée après la prise de Jérusalem. Je décris cette série de petits-bronzes coloniaux d'Antioche, en dehors du numérotage, réservé aux bronzes sans S.C.

IMP CAES VESPASIANCOS IIII. Caducée ailé entre deux cornes croisées.

R. S C dans une couronne de laurier. Petit-bronze.

An de Rome 825 ou 826 = 72 ou 73 de J.-C.

Cabinet de France, PB. (*Pl. VIII, fig. 18*).

Cohen, I, p. 407, n. 503.

IMP CAES VESP AVG COS VII. Caducée ailé entre deux cornes croisées.

R. S C dans une couronne de laurier. Petit-bronze.

An de Rome 829 = 76 de J. C.

Cabinet de France, PB.

Cohen, I, p. 407, n. 504.

IMP CAES VESP AVG COS VIII. Caducée ailé entre deux cornes croisées.

R. S C dans une couronne de laurier. Moyen-bronze.

An de Rome 830 ou 831 = 77 ou 78 de J.-C.

Cabinet de France, PB.

Cohen, I, p. 407, n° 505.

IMP VESP COS VIII. Caducée ailé entre cornes croisées.

R. S C dans une couronne de laurier. Petit-bronze.

Collection Mowat, deux exemplaires.

N'est pas dans le livre de Cohen.

IMP TITVS. Caducée ailé entre deux cornes croisées.
R. S C dans une couronne de laurier. Petit-bronze.
Cabinet impérial de Vienne.

Cohen, I, p. 451, n. 253.

Je reprends le numérotage des pièces sans S C.

17. — TI CAESAR DIVI AVGVSTI F·AVGVSTVS. Tête laurée de Tibère, à droite; grènetis. (*Pl. XVIII, fig. 17*).

R. PONT MAXIM COS III IMPVIITRPOTXXII. Caducée ailé auquel sont attachés deux épis à gauche, deux à droite, sans S C; grènetis. Moyen-bronze.

An de Rome 773 = de J. C. 20.

Cabinet de France MB. 4770; diamètre, 23 millim.; poids 13 gr. 35.

Cohen, I, Tib, p. 190, n. 9 « caducée ailé auquel sont attachés deux épis ». C'est une erreur; il y a deux épis de chaque côté, total quatre.

L'identité absolue des légendes et l'identité inégale, claudicante, des types assignent pour fabrication le même atelier que celui du bronze précédent (n. 11).

ATELIERS INDÉTERMINÉS D'ASIE MINEURE, CAPPADOCE? CILICIE?

18. — TI CAESAR DIVI AVG·F·AVGVSTVS légende interrompue; tête nue de Tibère, à gauche; cercle de grènetis.

R. PONTIF || MAX, en deux lignes au milieu d'une couronne de laurier, sans S C; grènetis.

Entre grand et moyen-bronze.

An de Rome 768 = de J. C. 15.

Cabinet de France, M. B. 4751; diamètre, 28 millim.; poids, 10 gr. 31. Pièce perforée de deux trous derrière la tête et derrière le cou, le premier rebouché.

(*Pl. VIII, fig. 15*).

Cohen, I, *Tib.* p. 170, n. 10 : « dans une couronne de chêne » ; erreur, c'est une couronne de laurier.

Malgré l'absence des sigles S C non signalée par Cohen, la pièce est rangée par lui pèle-mêle parmi celles de coin urbain, sans la moindre remarque sur sa fabrication évidemment provinciale, voire même asiatique, au même titre que les bronzes n^{os} 17 et 18 *supra*, avec lesquels elle a une certaine affinité de style et de travail. Pour cette raison, je suis disposé à l'attribuer à la Cappadoce, enlevée au roi Archélaüs, qui s'était attiré l'animadversion de Tibère pour ne pas lui avoir rendu hommage pendant son séjour à Rhodes, et qui, étant venu à Rome pour s'excuser lors de son avènement, fut emprisonné ; son royaume fut réduit en province romaine sous le gouvernement du légat Q. Veranius, en même temps que la Commagène du roi Antiochus IV passait sous le gouvernement de Q. Servaeus.

19. — Sans légende ; tête nue de Tibère à gauche, au milieu d'une couronne de laurier ; grènetis ; frappe concentrique.

R. TI CAESAR DIVI AVG·F·AVG·IMP·VIII, légende circulaire se lisant extérieurement, le pied des lettres sur le pourtour ; au milieu du champ en trois lignes. TPIB POT || XXXVIII || PON MAX ||, sans les sigles S·C ; grènetis ; frappe excentrique. Entre grand et moyen-bronze.

An de Rome 789 = de J. C. 36.

Cabinet de France, MB. 4786 ; diamètre, 28 centimètres ; poids, 10 gr. 66. (Pl. VIII, fig. 16).

Havercamp, *Méd. du Cab. de la reine Christine*, p. 304, pl. XLVII, 25-26.

Cohen, I, *Tib.* p. 193, n. 44 : « médaille frappée hors de Rome » ; il a lu PONT au lieu de PON.

Sous réserve de meilleure conjecture, j'attribue ce bronze

à la Cilicie, au même titre que le précédent (n. 18). C'est à la Cappadoce, à moins de les interchanger, par inversion. En effet, les bronzes de Tibère, n^{os} 17, 18 et 19 forment un groupe de monnaies provinciales qui ont entre elles un air de famille et qui paraissent correspondre à la réduction de la Commagène, de la Cappadoce et de la Cilicie en provinces romaines sous Tibère. Ils comblent avec à-propos une triple lacune dans le monnayage de ces pays voisins l'un de l'autre et assujettis à une destinée semblable qui paraît s'être continuée pour la Cappadoce et la Cilicie pendant une partie du principat de Caligula, témoin les moyens bronzes suivants.

20. — Sans légende. Tête nue de Caligula, à gauche, au milieu d'une couronne de laurier; grènetis.

R. C CAESAR AVG GERMANICVS IMP, en légende circulaire, se lisant extérieurement, le pied des lettres sur le pourtour. Au milieu du champ en trois lignes PONT MAX || TRIB POTEST || COS ||, sans les sigles S C; grènetis.

Moyen-bronze.

Ancienne collection Herpin.

Cohen, I, *Cal.*, p. 240, n. 30, vignette; la description est précédée d'une note que je reproduis¹ ci-dessous.



1. Les deux médailles suivantes qui ont fait partie du cabinet de M. Herpin, quoique paraissant coloniales par l'absence des lettres SC, méritent d'après leur fabrique d'être rangées à la suite des médailles romaines de Caligula.

Le bronze de Caligula n° 20 se lie d'une manière frappante, au bronze de Tibère n° 19, par la particularité caractéristique de l'absence de légende au droit remplacée par une couronne de laurier entourant l'effigie ; dans la numismatique grecque je n'en connais d'autres exemples qu'en Syrie, coïncidence à retenir, par les tétradrachmes de Démétrius I Soter et de Démétrius II Nicator, son fils¹ ; la Cilicie se signala par son dévouement envers ces princes, quand ils luttèrent pour reconquérir leur trône contre les usurpateurs Antiochus Eupator et Alexandre Bala. Ce fait tend à confirmer l'attribution à la Cilicie des bronzes de Tibère et de Caligula à légendes latines avec leur effigie encadrée de laurier, car la domination des rois de Syrie s'étendait à certaines époques sur la Cilicie, comme cela est prouvé par le tétradrachme d'Antiochus IV Épiphane frappé à Castala-Hiéropolis sur le Pyramus². Le roi de Cilicie, mort sous Tibère, s'appelait Eupator, sans nom dynastique connu. Les troubles qui suivirent cet événement furent cause de la réduction du pays en province romaine³. Dans la numismatique romaine, on ne peut citer que les deniers d'Auguste frappés à son effigie entourée d'une couronne et d'une légende par le monétaire C. Marius Tromentina.

21. — CCAESAR GERMANICVS·M·AGRIPPAE·N. Tête nue de Caligula, à gauche ; grènetis.

R. DIVI AVG·PRON·AVGVST·GERMANICVS. Légende circulaire se lisant extérieurement le pied des lettres sur le pourtour ; au milieu du champ, en trois lignes, PONT MAX
|| TR POTEST || COS || ; grènetis. Moyen-bronze.

Ancienne collection Herpin.

1. Babelon, *Catalogue des monn. des rois de Syrie*, pl. XVI, 3 ; pl. XIX, 16.

2. *Ibid.*, p. civ-cv.

3. Tacite, *Ann.*, II, 42.

Cohen, I, *Cal.*, p. 241, n. 31, vignette avec PONT, tandis que le texte de la description porte PON.



Le bronze de Caligula n° 21 se lie au bronze de Tibère n° 18 par l'analogie des effigies nues profilées à gauche et par l'agencement linéaire des légendes de revers encadrées pour Tibère d'une couronne de laurier, pour Caligula d'une légende circulaire qui remplace la couronne. Je l'attribue donc à la Cappadoce, pour les mêmes raisons.

Il est à remarquer que la légende où Caligula est qualifié **M·AGRIPPAE·N** est en contradiction formelle avec le passage où Suétone¹ dit qu'il ne voulait qu'on le crût, ni qu'on l'appelât petit-fils d'Agrippa dont la naissance lui paraissait trop basse.

ATELIER COLONIAL DE LUGDUNUM.

22. — **TI·CAESAR AVGVST·F·IMPERAT·V**. Légende se lisant extérieurement, le pied des lettres sur le pourtour; tête nue de Tibère à gauche; grènetis.

R. **ROM ETAVG**, en bas. Autel orné d'une couronne entre deux palmes et deux trépieds, chargé des prix ago-

1. Suétone, *Calig.* 23 : *Agrippae se nepotem, neque credi, neque dici ob ignobilitatem ejus volebat.*

nistiques et flanqué de deux colonnes surmontées de Victoires stéphanophores; grènetis. Moyen bronze.

Diamètre, 26 millim.; poids

Trouvée à Pontréan (Ille-et-Vilaine).

Collection Mowat, 2 exemplaires.

Variété inconnue à Cohen. Je la décris, parce qu'elle me fournit l'occasion de citer son premier éditeur et de signaler en même temps une notice peu connue d'An. de Barthélemy qui ne figure pas dans la bibliographie minutieusement détaillée que lui ont consacrée deux de ses admirateurs. En voici le titre : *Médailles au revers de l'autel d'Auguste*, dans le livre d'Aug. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, 1863, p. 138-139, pl. VI, f. 9.

Au sujet des contremarques imprimées sur un grand nombre de ces bronzes, il fait une remarque ingénieuse que je relève : « il y avait un intérêt public à faire nettement distinguer par ce moyen les monnaies légales et leurs grossières imitations fabriquées en moyen et petit bronze sous Tibère chez quelques-uns des peuples représentés dans cette institution ».

Cette pièce a aussi été publiée dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Mayenne*, 1865, art. *Fouilles du gué S. Léonard*, p. 20 : « 60 médailles dont 18 portent des signes gravés en croix et 2 sont contremarquées, l'une avec TIB.C, l'autre PR ».

R. MOWAT.

TROUVAILLE DE MONNAIES
DE L'ÉPOQUE
DE HENRI I^{ER}, ROI DE FRANCE
A SAINT-HILAIRE, PRÈS D'ÉTAMPES
Pl. X.

Pendant l'hiver de 1910-11, un paysan qui extrayait des cailloux pour l'entretien des routes, aux confins des terroirs d'Étampes et de Saint-Hilaire, mit au jour une centaine de monnaies de l'époque de Henri I^{er}, roi de France.

Le lieu de la trouvaille, voisin de la grand' route qui conduit d'Étampes à Authon-la-Plaine vers Chartres, est situé sur un plateau dominant la vallée de Chalo-Saint-Mars, localité célèbre par le privilège tant discuté de Philippe I^{er} en faveur des héritiers d'Eudes le Maire¹; les Templiers ont fondé près de là un monastère sous Louis VI ou VII, et Saint-Hilaire a eu un prieuré de Bénédictines, dont on trouve mention au commencement du XII^e siècle. Pour en revenir à une époque plus ancienne, rappelons qu'un gros dépôt de monnaies carolingiennes (environ 400) a été trouvé à Chalou-Moulineux, et que la route d'Étampes à Authon, qui coupe une voie romaine, est bordée, non loin de l'endroit présumé de la trouvaille, de vestiges gallo-romains (on a

1. M. Prou, *Actes de Philippe I^{er}*, p. CCX et CCXIII et 422 à 425.

ramassé sur le sol des Constantin et des Maxence). Bref, la rencontre de monnaies du haut moyen âge n'a rien de surprenant par soi-même dans cette région ; mais la nomenclature des pièces démontrera l'intérêt qui s'attache à cette découverte.

I

DENIERS ET OBOLES PARISIS DE HENRI I^{er}

Au droit, A et ω suspendus par des pals aux branches de l'X de la légende circulaire. Au revers, croix pattée à branches égales.

1. En lég. circulaire, au droit : HAINRICVS REX¹ (*Hainricus rex*) ; au revers : PAISIVS CIVITAS (*Paisius civitas*). — Denier. Poids : 1 gr. 27.

2. Même, poids : 1 gr. 22. — 3 : 1, 20. — 4 : 1, 20. — 5 : 1, 17. — 6 : 1, 14. — 7 et 8 : échancrés.

9. Même description, l'N retourné en И. Poids : 1 gr. 30.

10. Même, poids : 1 gr. 27. — 11 : 1, 20. — 12 : 1, 19. — 13 : 1, 16. — 14 : 1, 16. — 15 : 1, 15. — 16 : 1, 15. — 17 : 1, 15. — 18 et 19 : échancrés.

19 *bis*². Autre exemplaire : 1 gr. 15.

20. Autre exemplaire. L'écrasement des lettres S et P, finale et initiale de la légende de revers, pourrait faire croire à tort à l'existence entre elles d'un signe en forme de V. — 1 gr. 25.

21. En lég. circulaire, au droit : HAINRICVS REX ; au

1. Pour la forme exacte des lettres, voyez la planche.

2. Les n^{os} *bis* sont venus rejoindre postérieurement le reste de la trouvaille.

revers : PAISIVIS CIVITAS (avec deux I). — Denier. Poids : 1 gr. 38.

22. Même, poids : 1 gr. 28. — 23 : 1, 25. — 24 : 1, 25. — 25 : 1, 24. — 26 : échancré.

27. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. — Denier. Poids : 1 gr. 43.

28. Même, poids : 1 gr. 37. — 29 : 1, 32. — 30 : 1, 30. — 31 : 1, 30. — 32 : 1, 28. — 33 : 1, 27. — 34 : 1, 25. — 35 : 1, 24. — 36 : 1, 18. — 37 : 1, 15.

38. Même description, l'N retourné en И. Poids : 1 gr. 30.

39. Même, poids : 1 gr. 29. — 40 : 1, 27. — 41 : 1, 22. — 42 : 1, 22. — 43 : 1, 20. — 44 : échancré.

45. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS (sans I). Poids : 1 gr. 27.

46. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVIS CIVITAS (avec deux I). Poids : 1 gr. 50.

47. Même, poids : 1 gr. 40. — 48 : 1, 35. — 49 : 1, 33. — 50 : 1, 33. — 51 : 1, 32. — 52 : 1, 32. — 53 : 1, 31. — 54 : 1, 30. — 55 : 1, 27. — 56 : 1, 26. — 57 : 1, 24. — 58 : 1, 17. — 59 : 1, 07.

60. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 39.

61. Même, poids : 1 gr. 35. — 62 : 1, 28. — 63 : 1, 27. — 64 : 1, 22. — 65 : 1, 22.

66. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS (sans I). Poids : 1 gr. 21.

67. En lég. circulaire, au droit : HANIRCVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 22.

68. Même description, l' N retourné en И. Poids : 1 gr. 27.

Deniers du même type, avec globules séparatifs.

69. En lég. circulaire, au droit : HAINRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 28.

70. Autre exemplaire : échancré.

71. En lég. circulaire, au droit : HAINRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 15.

72. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 11.

Deniers du type ΩA.

73. En lég. circulaire, au droit : HAINRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 26.

74. Même, poids : 1 gr. 26. — 75 : 1, 21. — 76, 77 : échancrés.

78. En lég. circulaire, au droit : HANIRICVS REX ; au revers : PAISIVS CIVITAS. Poids : 1 gr. 34.

79. Autre exemplaire. Poids : 1 gr. 23.

Deniers de module un peu réduit.

80. Même description qu'au n° 27. Poids : 1 gr. 35.

81. Autre exemplaire. Poids : 1 gr. 10.

81 *bis*. Même description qu'au n° 69, mais avec trois globules au revers. Poids : 1 gr. 30.

Oboles.

82. Type AΩ. — HAINRICVS REX et : PAISIVS CIVITAS.
Poids : 0 gr. 62.

83. Autre exemplaire. Poids : 0 gr. 59.

84. Même, avec N retourné en И. Poids : 0 gr. 65.

85. Autre exemplaire. Poids : 0 gr. 61.

86. Type ΩA. — N retourné en И. Ponctuation incertaine.
Poids : 0 gr. 62.

87. Autre exemplaire. Poids : 0 gr. 48.

Poids maximum des deniers de Henri I^{er} : 1 gr. 50.

Poids moyen des AΩ : 1 gr. 25.

Poids moyen des ΩA : 1 gr. 26.

Poids moyen des deniers plus petits : 1 gr. 25.

Poids moyen des oboles : 0 gr. 59.

II

DENIERS ET OBOLES ANONYMES D'ORLÉANS

88. ✠ AVRELIANIS (l'1 plus petit placé dans l'L) CIVITAS.
Croix portant l'A et l'Ω suspendus à ses bras latéraux.

R. ✠ D̄I DEXTRA BE circ. et NE—D—IC—TA cantonnant et meublant la porte de ville. R. Denier. Poids : 1 gr. 31.

89. Même droit. R. S D̄I DEXTRA BE et NE—I—IC—TA.
Même type. R. Denier. Poids : 1 gr. 30.

90. Même, poids : 1 gr. 30. — 91 : 1, 30. — 92 : 1, 30.
— 93 : 1, 27. — 94 : 1, 27. — 95 : 1, 27. — 96 : 1, 25.
— 97 : 1, 22. — 98 : échancré.

99 à 101. Autres exemplaires avec **BES** plus ou moins écrasés et déformés. Poids : 1 gr. 30, 1 gr. 30, 1 gr. 28.

101 *bis*. Autre exemplaire. Poids : 1 gr. 30.

102. Obole, type du n° 88. Poids : 0 gr. 70.

103. Même, poids : 0 gr. 62. — 104 : 0, 59. — 105 : 0, 55.

106. Même description, mais, au lieu de —I— ou —D— on lit NE—□—IC—TA. Poids : 0 gr. 59.

107. Même, poids : 0 gr. 59. — 108 : 0, 57. — 109 : 0, 47.

110 et 111. Autres exemplaires, l'un d'eux avec **CIVIAS** sans **T**. Poids : 0 gr. 62, 0 gr. 55.

Poids du denier à la croix initiale : 1 gr. 31.

Poids moyen des deniers à l'S initial : 1 gr. 28.

Poids moyen des oboles (à la croix) : 0 gr. 58.

III

GEOFFROI II, COMTE D'ANJOU

112. **GOSFRIDVS COIS**. Croix à laquelle sont suspendus l'A et l'Ω.

R. ✠ **VRBS ANDEOAV** (N et D liés. O pour σ) (*Urbs Andegav*). Monogramme de Foulque. Denier.

Poids : 1 gr. 19.

IV

DENIERS ET OBOLES ANONYMES DE CHARTRES

113. Type chartrain de la tête dégénérée en forme de \square avec trois traits horizontaux en haut, trois besants dans le champ et un enroulement dentelé en bas.

R. + CARTIS CIVITAS. Croix légèrement pattée à ses extrémités. R. Denier. Poids : 1 gr. 33.

114. Même description, avec croix nettement pattée. Poids : 1 gr. 51.

115. Même poids : 1 gr. 35. — 116 : 1, 31. — 117 : 1, 27. — 118 : 1, 26. — 119. 1, 18. — 120 : 1, 15.

121. Même type, à la croix pattée, avec CARTIS CIVITS. Poids : 1 gr. 25.

122. Obole à la croix pattée, avec CARTIS CIVITAS. Poids : 0 gr. 67.

123. Même, poids : 0 gr. 61. — 124 : 0 gr. 55.

Poids moyen des deniers de Chartres : 1 gr. 29.

Poids moyen des oboles de Chartres : 0 gr. 61.

Grâce à la complaisance de M. le Directeur de la Monnaie, à qui nous adressons tous nos remerciements, deux deniers de Paris ont pu être analysés, les n^{os} 18 et 26 ; le n^o 18 renfermait 52 0/0 d'argent, et le n^o 26, 67 0/0 ¹.

1. Voici le détail de l'analyse :

		N ^o 18	
Poids initial.....			0,962
Poids après nettoyage, lavage et séchage.....			0,9002
			p. 100
Ag.....	0,4689		52,08
Cl combiné.....	0,0059		0,65

Trouvé aux portes d'Étampes, ce trésor ne renferme aucune monnaie de cette ville, à laquelle il y a cependant lieu, on le sait, d'attribuer un denier autonome d'époque antérieure à Philippe I^{er}, légende **STAMBIS**¹. Les deniers et oboles parisis de Henri I^{er}, roi de France (1031-1060), les plus nombreux du dépôt, ont toujours été regardés comme des monnaies rares. Le Cabinet des Médailles ne possédait dans ses cartons, avant la présente trouvaille, qu'un seul denier de ce genre, acquis le 2 août 1845 de M. Coquerel pour 100 fr., et une obole, celle-ci de conservation exécrable, provenant de la collection Rousseau et payée 200 fr. Le denier est du type de notre n° 9, l'obole est pareille au 82. Hoffmann a coté le denier au prix de 60 à 100 fr.², et l'obole de 80 à 100 fr.³, et le catalogue de MM. Feuardenet n'enregistre pas de prix inférieur à 50 fr. pour les plus médiocres exemplaires. Notre trouvaille est donc un événement numismatique et une bonne fortune pour

Cu.....	0, 3876	43, 06
Pb.....	0, 0168	1, 87
Fe.....	0, 0114	1, 26
Au.....	0, 0025	0, 27
Sn.....	0, 0037	0, 41
Sb.....	0, 0026	0, 29

N° 26

Poids initial.....		0, 5875
Après lavage.....		0, 5508
		p. 100
Ag.....	0, 3703	67, 22
Cl combiné.....	0, 0035	0, 63
Cu.....	0, 1515	27, 50
Pb.....	0, 0091	1, 66
Fe.....	0, 0073	1, 32
Au.....	0, 0040	0, 73
Sn.....	0, 0052	0, 95

1. *Rev. num.*, 1839, p. 100.

2. Hoffmann, *M. roy.*, pl. III, n° 1. — Dans la description : **HĀNIRICVS R̄. PAISIVS** ; sur le dessin : **HĀINRICVS R̄. PAISIVIS**.

3. Hoffmann, pl. III, n° 2. Trois globules superposés en initiale de légende.

le Cabinet des Médailles qui en a eu la primeur. Les deniers d'Orléans, d'Anjou, de Chartres, complètent cet ensemble ; il n'est pas probable que les trois ou quatre pièces restées aux mains de l'inventeur ou de quelque voisin en modifient l'aspect.

Reprenons en détail chaque série. Celle des parisis contient un nombre d'oboles très restreint par rapport à celui des deniers : les pièces divisionnaires restent, suivant l'usage, sensiblement plus rares. Elles pèsent environ la moitié du denier, un peu moins à la vérité, mais leur usure accentuée explique cette différence. Parmi les deniers, quelques-uns (n^{os} 80-81 *bis*) sont de flan un peu moins large et plus épais, à bords plus réguliers, les caractères moins écrasés et plus ramassés ; leur poids est d'ailleurs égal à celui des autres deniers.

Il nous faut justifier l'ordre de classement que nous avons adopté. Nous avons regardé comme deux types distincts l'ΑΩ et l'ΩΑ¹. On nous objectera que cette différence résulte d'une interversion de poinçons qui peut être le fait de l'inattention du graveur ; mais nous croyons que le changement était trop sensible à l'œil pour qu'on ne se fût pas avisé de le faire disparaître s'il avait été involontaire. Jusqu'à nouvel ordre, nous maintiendrons donc cette division primordiale. C'est la première fois qu'on signale l'ΩΑ pour Henri I^{er} ; il était connu pour Philippe I^{er}, dont le

1. La forme véritable de la lettre est Ψ. 8 Cet Ψ (cf. les monnaies du Mans) est l'Ω (cursif) de l'antiquité ; cependant il n'en a pas la double courbure qui se rencontre à Issoudun (Hoffmann, III, 7) et à Sens (V, 26), où il tend au fleuron. On pourrait aussi le considérer comme un Ω (capitale) renversé et suspendu au pal dont l'extrémité lui serait demeurée, si les autres Ω de l'époque n'avaient gardé la forme sinueuse de cette lettre (Hoffmann, l'appelle C : III, 11 ; V, 27 ; VI, 17) et si l'extrémité pattée du jambage central n'apparaissait ici nettement au point de jonction. — A remarquer que l'Α du champ est toujours barré, à l'inverse de l'Ᾱ de la légende circulaire.

monnayage présente les deux formes. Par suite, il n'y a pas lieu de placer l'un des types de préférence à l'autre tout à la fin du règne de Henri pour des considérations qui seraient empruntées à la numismatique de son successeur. C'est, dans les deux cas, un exemple de retour à une ancienne pratique et une preuve de plus de l'impossibilité déjà observée (à Pontoise notamment pour Philippe I^{er} et Louis VI) d'établir à cette époque une séquence de types sans régression ni alternance. Comme, pour Henri I^{er}, les ωA sont ici moins nombreux, plus abîmés, ils seront présumés plus anciens.

Serrure dit dans son *Traité*¹ : « Ces modifications de type correspondent, suivant toute apparence, à des affaiblissements successifs du titre. » Se référant à ce que nous apprend l'histoire des temps ultérieurs, on dira plutôt que c'est lorsque le roi renforçait sa monnaie qu'il en changeait le type, pour bien marquer par ce changement le début d'une ère nouvelle. Quant aux affaiblissements, ils étaient indiqués par des différents, en l'espèce par des globules. Je parle des globules initiaux, placés dans l'axe de la pièce, en tête de légende, là où sera mise plus tard une croisette. Puisqu'on connaissait l'obole à 3 globules, on en pouvait inférer que le denier avait été frappé avec les mêmes différents ; la trouvaille nous apporte trois deniers munis de deux globules initiaux (n^{os} 69, 70, 71), un avec trois globules (n^o 81 *bis*) ; reste à découvrir le denier avec 1 globule. Pour l'obole, on ne la connaissait et on ne la connaît encore qu'avec 3 globules. Ainsi les affaiblissements monétaires ont laissé leur trace dès les premiers Capétiens (l'obole de Robert a aussi 3 globules). Dès le règne de Henri, ou du moins dès la fin de son règne, le titre normal de la monnaie

1. Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 361 (à propos de Philippe I^{er}).

était voisin de celui de la monnaie 8^e ou aux 2/3 (67 % ou 8 deniers de fin sur 12), puisque les exemplaires analysés ne donnent pas davantage d'argent et qu'ils étaient dépourvus de globules ¹.

Les autres caractéristiques de nos deniers n'ont pas la même importance ². Le n^o 71 est muni d'un point ou globule dans l'X de REX; le bas de la lettre X n'ayant pas laissé de place pour un point entre elle et l'H initial de Henri, ce globule de l'X serait-il le troisième point séparatif? Simple conjecture. Le n^o 72 a un globule entre PAISIVS et CIVITAS. Ni l'un ni l'autre de ces globules n'avaient sans doute la valeur monétaire des globules initiaux: on rencontre de ces marques de maître ou d'atelier à l'époque de saint Louis, indépendamment de toute altération.

Quoique par la suite, à l'époque de Charles VI notamment ³, le globule placé à l'extrémité d'un des bras de la croix ait été un différent d'émission, nous ne croyons pas qu'il faille le présumer pour nos n^{os} 2, 37, 46, 62, 81, d'autant moins que le globule est ici non en bas de la croix, mais à gauche ou à droite: c'était apparemment une bavure, comme on voit sur les n^{os} 4, 58, le bout de la croix et le grènetis se confondre, tout au plus une marque secondaire de fabrication.

Quant au globule central qui se distingue sur les n^{os} 1, 16, 19, 29, 36, 44, 51, 55, 59, 64, 68, 69, 73, 76, 77, 78, 80, 86 et 87, et se laisse deviner sur quelques autres, je l'attribue à un accident de fabrication; placé au centre géométrique de la pièce, il n'a pas la netteté de contour des globules intentionnels; il reproduit en relief la trace creuse

1. Cf. l'article à paraître sur le denier parisien dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1912.

2. L'N retourné est presque aussi fréquent en numismatique que l'N droit.

3. Émission du 10 mai 1417 (Guénar).

laissée sur le coin par la pointe du compas ayant servi à dessiner la circonférence où devait s'imprimer le grènetis¹.

Le nom du roi revêt différentes formes, dont la plus correcte est celle de *Hainricus* (allemand actuel : Heinrich); *Haniricus* résulte d'une interversion de poinçons et ne peut passer pour une forme officielle, pas plus que *Hanircus* ou *Hairnricus*; on s'étonnera toutefois que le nom du roi ait été aussi mal traité, à Paris même, dans sa résidence. Henricus, Hinricus, Heinricus, que donnent les monnaies d'autres princes de ce temps, ne se rencontrent pas ici.

Enfin, au revers, les orthographes *Civitas*, avec suppression de l'*i*, *Parisiuis* ou *Parisivis* avec addition d'un *i* adventice, résultent de ce que le graveur avait mal calculé ses distances et n'a pas trouvé d'autre moyen d'y remédier.

Passons aux monnaies d'Orléans, ville à peu près aussi éloignée d'Étampes que Paris. On savait que Henri I^{er} n'avait pas frappé à son nom à Orléans; ce fait est confirmé par la présente trouvaille.

Les deniers anonymes que nous décrivons sont au type de la Porte de ville², accompagnée de la légende parfaitement correcte : *Aurelianis civitas : Dei dextrâ benedicta*, et de deux émissions différentes. La première émission n'est représentée que par 1 denier, mais c'est celle de toutes les

1. Cf. l'écu de Charles VI. Le coin ne s'obtenait pas par l'impression en creux d'une matrice en relief semblable à la monnaie, mais au moyen de toute une série de petits poinçons imprimés séparément; et il fallait préparer la place de ces poinçons par un repérage.

2. Sur la porte de ville, voy. un article de A. Duchalais, dans *Rev. num.*, 1840, p. 119. — La porte de ville apparaît sous Louis le Pieux et Charles le Chauve; puis elle cède la place au monogramme (voy. M. Prou, *Cat. des m. carol.*) enfin à la tête dite « chinonaise » du temps des ducs de France (Serrure, *Traité*, t. II, p. 355); cela nous conduit presque jusqu'à Hugues Capet. Quant au n° de Hoffmann, pl. II, 4, d'après Le Blanc, s'il a jamais existé, ce serait une monnaie de Robert I^{er}.

oboles. Dans la seconde, 1° le D est devenu un I; 2° un globule est placé sous l'X, position choisie tant en raison de la place que laissent libres les jambages écartés de cette lettre que parce qu'elle est dans l'axe de la grande porte; 3° la croisette initiale a été remplacée par un S. Pourquoi? Nous supposons que le graveur, n'ayant pas sous la main le poinçon de la croisette, ou celui-ci ayant été cassé, il a préféré, plutôt que de le refaire, prendre une lettre quelconque. Si l'on veut justifier le choix de l'S, on fera observer d'une part qu'au revers il y a un S dans l'axe (*Civitas*) et que la raison de symétrie a pu être déterminante, d'autre part que S est l'initiale de *Signum Dei*, terme par lequel on désigne la croix qu'il remplace.

Les deniers à l'S sont les mieux conservés et paraissent de style plus récent; ils représentent vraisemblablement ceux qui furent frappés sous le règne de Henri I^{er}; l'autre denier est plus ancien, mais voici où gît la difficulté. Nous ne rencontrons ici aucun de ces deniers à la porte de ville cantonnée de H—V—G—O, que M. Caron a cru devoir attribuer à Hugues, fils de Robert, et son lieutenant sur la Loire, que M. Prou a proposé depuis de rattacher plus simplement au règne de Hugues Capet¹. Comme les deniers *Hugo* donnent la légende ainsi tronquée : *Dei dextra be*, ils supposent un prototype de légende entière et correcte, *Dei dextra benedicta* : ce prototype est-il notre denier usé, et faudrait-il le faire remonter jusqu'à Hugues Capet, ou faut-il préférer l'hypothèse de M. Caron en faveur de Hugues, fils de Robert, et placer notre denier sous Robert, prédécesseur de Henri?

Quand Philippe I^{er} frappe à son nom à Orléans, les lettres du nom du roi se confondent plus ou moins avec les restes

1. E. Caron, dans *Annuaire Soc. fr. Num.*, 1886 et *Bull. de num. Serrure*, 1891, p. 96; M. Prou, dans *Rev num.*, 1894, p. 523.

de la légende *Dei dextra*, tandis que Louis VI paraît plutôt s'inspirer des pièces à la légende *Hugo*.

La monnaie de Geoffroi II, comte d'Anjou (1040-1060) ¹ établit, avec les Henri I^{er}, un autre terme de comparaison pour le classement des deniers d'Orléans et de Chartres. Ceux-ci sont évidemment contemporains de Eudes II (1004-1037) ou de Thibaut III (1037-1089), plutôt du premier, car le métal en paraît excellent. Ils sont anonymes, mais on sait que Thibaut le Tricheur (922-977) est le seul des comtes de Chartres de la première dynastie qui ait mis son nom sur la monnaie. Ajoutons pour mémoire que le type chartrain n'est autre chose que l'ancien type chinonais à la tête dégénérée, qui conserva longtemps à Blois l'aspect d'une tête, qui prit de bonne heure à Chartres cette forme carrée monogrammatique ².

A. DIEUDONNÉ et M. LEGRAND.

1. Poey d'Avant, *M. féod.*, t. I, pl. XXVIII, 5.

2. Sur les monnaies de Chartres, voy. E. Cartier, *Rev. num.*, 1844, pl. XII et XIII; Poey d'Avant, *M. féod.*, t. I, pl. XXXIV; E. Caron, *M. féod.*, p. 74; Ponton d'Amécourt, *Descr. gén. des m. au type chinonais*, dans *Annuaire Soc. fr. de numism.*, 1895.

LA MÉDAILLE DE NICOLAS ORSINI

COMTE DE PITIGLIANO

PL. XI

A Venise, dans l'église Saint-Jean et Saint-Paul, qui est l'église des mausolées, on remarque un monument funéraire d'une fière allure, que couronne un cavalier casqué et cuirassé, chevauchant entre deux statues, la Prudence et la Foi. C'est le cénotaphe érigé par la République de Venise en l'honneur de l'un de ses plus fermes condottières, Nicolas Orsini, comte de Pitigliano, le défenseur victorieux de Padoue en 1509, mort le 27 janvier 1510 des suites de toutes les fatigues et de toutes les souffrances supportées durant le siège de cette ville, et Paul Jove¹ nous apprend que le Sénat lui avait fait ériger cette statue équestre en bois, avec la promesse qu'aussitôt que la République verrait des jours plus tranquilles, une statue de bronze doré remplacerait la statue provisoire.

De ce condottière célèbre², dont la fortune et les talents connurent des vicissitudes, mais qui eut la gloire de mourir à la suite du plus beau de ses faits d'armes, il existe, — outre plusieurs monuments et des portraits — une inté-

1. P. Jove, *Elogia virorum bellica virtute illustrium*, Bâle, 1575, in-f^o, p. 204-207.

2. Nicolas Orsini est plus célèbre sous le nom de Pitigliano que sous son nom patronymique, ce qui s'explique par le grand nombre des Orsini vivant de son temps.

ressante médaille ¹ qui mérite d'être étudiée. On en possède deux variantes qui ne diffèrent que par les légendes, et dont voici la description :

1° NIC· VRS· PET· ET NOL· COMES· SANTE· ROM· ECCLE· ARMOR· CAP. (*plusieurs lettres liées*). Buste cuirassé à gauche du comte de Pitigliano, la tête chauve, le visage imberbe ; sa cotte de mailles apparaît sous sa cuirasse. Grènetis.

℞ NIC· VRS· PETILIANI· ET NOLAE· COMES· REIP· FLOR· CAP. Le comte de Pitigliano, revêtu de sa cuirasse, mais la tête nue, montant un cheval qui marche au pas vers la droite et tenant un bâton de commandement dans sa main droite tendue en avant ; au second plan, deux fantassins armés de hallebardes, marchant vers la droite. Grènetis.

Br. 43 mill. (Cabinet de France). Médaille fondue (*Pl. XI, n° 1*). (Autre exemplaire en argent, 41 mill.)

2° NIC· PET· VRS· ETNOL· COMES· SIRI· DV· DO· VE· ARMOR· CAP· GNRALS. Même buste. Ligne au pourtour.

℞· NIC· VRS· PETILIANI· ET NOLAE· COMES· SIR· DV· DO· VE· ARMOR· C· GE. Même type. Ligne au pourtour.

Br. 44 ¹/₂ et 41 ¹/₂ mill. Deux exemplaires, dont un doré (Cabinet de France). Médaille fondue (*Pl. XI, n° 4*). (L'exemplaire dont le module est le plus grand présente un fort listel auquel seul est dû le diamètre plus large.)

Une première constatation s'impose, lorsqu'on examine ces deux pièces : c'est que la seconde — d'aspect toujours fruste — n'est qu'un surmoulé de la première, exécuté sur un exemplaire dont la légende avait été préalablement retouchée. La légende de la première médaille se lit clairement : *Nicolaus Ursinus, Petiliani et Nolae comes, Sanctae Roma-*

1. Armand, *Les médailleurs italiens*, 2^e éd., 1883, t. II, p. 64.

nae Ecclesiae armorum capitaneus, c'est-à-dire Nicolas Orsini, comte de Pitigliano et de Nola, capitaine des armées de la sainte Église romaine. Et au revers : *Nicolaus Ursinus, Petiliani et Nolae comes, Reipublicae florentinae capitaneus*. La légende de la seconde médaille prête à des interprétations diverses. Van Mieris¹ en lit la fin ainsi : *Sirenissimi Ducis dominiique Venetorum armorum capitaneus generalis*. On pourrait proposer *Sirici*² *Dumicellaeque dominus*, Sirico et Domicella étant des terres du comté de Nola ; plus probablement encore ces abréviations cachent les noms de deux des nombreuses terres que Pitigliano acquit après 1495 en Lombardie, dans le Brescian et dans le Vicentin³. Quoi qu'il en soit, il demeure évident que cette seconde médaille ne saurait passer pour originale : les retouches pratiquées sur la légende de l'exemplaire surmoulé ont été uniquement destinées à remplacer par le titre nouveau de *capitaine général des armées vénitiennes* décerné à la fin de l'année 1495 à Pitigliano, ses titres périmés et moins élevés de capitaine de la République florentine et de capitaine des armées de la sainte Église romaine. Donc, pour l'histoire de l'art, la première médaille seule importe.

Pitigliano acquit le comté de Nola en 1485. Il commanda les troupes florentines de 1485 à 1489. En 1489, Innocent VIII le mit à la tête de l'armée pontificale. D'ailleurs l'inscription de son monument funéraire parle aussi d'un commandement que lui avait donné Sixte IV, et en outre on sait qu'il resta quelque temps au service d'Alexandre VI,

1. Van Mieris (Frans). *Histori der Nederlandsche Vorsten*. La Haye, 1732, in-f°, t. I, p. 415. V. aussi Kenner, *Jahrbuch der Kunsthist. Samml.* Vienne, 1897, p. 237, n. 4.

2. Voy. Ambr. Lioni, *De Nola opusculum*, Venise, 1514, p. 28. Une autre terre du comté de Nola porte le nom de Sirignano, et pourrait donc être désignée par l'abréviation **SIRI**. Sirignano a été plus tard érigé en principauté.

3. V. Litta, *Fam. cel. ital.*, art. *Orsini*, pl. XXII ; v. notamment ce qu'il dit des terres données à la seconde femme de Nicolas Orsini et à ses enfants.

qu'il ne quitta définitivement qu'en 1495, après Novare (sept. 1495), lorsque les Vénitiens le choisirent comme chef suprême de leurs armes. De ces observations il résulte que la médaille a été exécutée entre 1485 au plus tôt et 1495 au plus tard. Le titre de capitaine des armées florentines qui figure sur la pièce tendrait à faire croire qu'elle n'est point postérieure à 1489 : mais Pitigliano pouvait tenir à inscrire ce titre sur sa médaille, même après avoir résigné ce commandement ; en effet le même titre se retrouve encore sur son mausolée, érigé en 1510 par les Vénitiens ; d'autre part le titre qu'on lit au droit de la médaille, celui par conséquent qu'il portait au moment où elle fut modelée et fondue, étant celui de capitaine des armées de l'Église, la médaille date de 1489 au plus tôt et non pas au plus tard. En 1489 Pitigliano avait quarante-sept ans. Or sur sa médaille il semble plutôt avoir dépassé la cinquantaine que ne l'avoir pas atteinte. Ce lourd visage rasé, d'une laideur si caractérisée, cette tête ronde et chauve, appartiennent à un chef déjà vieilli sous l'armure, et rappellent les paroles de Paul Jove, dans son éloge de Pitigliano : « Hoc honesto calvitio derasaque barba, et veterae levis armaturae cultu, Petilianus maxime vigilantis et vere statuarii ducis specimen praebebat. » Or Paul Jove a illustré son texte d'une gravure sur bois représentant Nicolas Orsini, copiée, très médiocrement, d'un portrait du musée des Offices peint au xvi^e siècle ; et il suffit d'une brève comparaison pour s'assurer que ce portrait, certainement posthume, a été exécuté d'après la médaille : l'armure, fort reconnaissable, figurée sur la pièce, a été reproduite par le peintre anonyme ¹. Donc toute l'iconographie

1. Il existe au musée de Vienne une copie du portrait des Offices, copie relativement tardive. E. Müntz, *Le Musée de portraits de Paul Jove, Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXVI, 2^e p., p. 317. Kenner, *Jahrbuch des Museen de Vienne*, 1897, p. 237. Le portrait gravé dans l'ouvrage de Sansovino (*Degli*

de ce capitaine a pour point de départ notre médaille. Il s'y ajoute trois statues funéraires plus ou moins idéalisées, sculptées pour les monuments de Fiano, de Ghedi (aujourd'hui au musée de Brescia) et de Venise, érigés à sa mémoire ; celle de Fiano seule est antérieure à sa mort : *vivens sibi posuit*. Mais le visage n'y est pas traité dans un sentiment de réalisme suffisant pour nous donner du vainqueur de Padoue une image bien fidèle. Nous sommes donc en droit d'affirmer que l'iconographie exacte et véridique de Pitigliano se résume à notre médaille¹, à laquelle, directement ou non, Paul Jove a emprunté les traits saillants du portrait littéraire cité plus haut.

Ces observations nous permettent de mesurer, en même temps que l'intérêt de ce portrait, le mérite du médailleur qui, loin de flatter ou de banaliser son modèle, a souligné, avec une sincérité directe, concise et nette jusqu'à la sécheresse, cette laideur puissante, et cette physionomie d'oiseau de proie au gros œil vigilant et glacial. Au revers, l'artiste, tout en cherchant la précision et la clarté, a mis plus de virtuosité de dessin, et s'est amusé à détailler avec la finesse la plus étudiée cette figure équestre : son œuvre révèle, non pas une imagination créatrice très originale ni très féconde, mais autant de savoir que d'adresse. Quel est donc ce médailleur d'un talent peu commun qui a omis de signer son œuvre ? Je crois que certains indices nous doivent le faire deviner.

Que rappelle le portrait équestre du revers ? Le Gatta-

huomini illustri della Casa Orsina, Venise, 1555, p. 74) doit être assez fantaisiste. V. dans cet ouvrage, pp. 39-59 et pp. 74-76, les documents et éloges relatifs au comte de Pitigliano.

1. Aujourd'hui du moins. Vasari (éd. Milanese, t. III, p. 500) dit que Pinturicchio, dans ses fresques du château Saint-Ange, qui étaient terminées en 1495, avait peint, au milieu d'autres personnages, *Niccolò Orsino conte di Pitigliano*. Cf. Kenner, *loc. cit.*, p. 238. Ces fresques de Pinturicchio ont péri depuis longtemps.

melata de Donatello, sans doute, mais avec de notables différences dans les proportions du cheval et dans son harnachement. Il y a des ressemblances plus intimes et plus frappantes entre l'œuvre du médailleur et certains dessins de Léonard, conservés dans la Bibliothèque de Windsor, qui sont des études pour la statue de François Sforza : on sait que Léonard a laissé des projets très divers pour cette fameuse statue équestre, et que nous ignorons encore s'il figura le cheval marchant au pas ou galopant. Les nombreuses études pour le cheval au pas offrent de telles analogies avec le revers de notre médaille qu'on est tout de suite tenté d'admettre que le médailleur, ou bien a connu ces études, ou bien s'est inspiré du modèle du cheval exposé à Milan par Léonard, le 30 novembre 1493, et qui dans cette hypothèse aurait été figuré au pas.

Ces analogies notables dans les proportions, plus courtes que celles du cheval de Gattamelata, dans l'allure, dans le dessin du poitrail, dans la disposition de la tête, légèrement tournée de trois quarts, dans l'arrangement de la queue aux crins libres et touffus ¹, sont d'autant plus importantes à souligner, que Léonard à Milan renouvela l'étude du cheval et qu'il fut le premier alors à le représenter moins lourd que n'avaient fait Donatello et Pisanello, qui ont pris pour modèles les énormes montures en usage de leur temps, ou moins fantaisiste que ne le figurent des médailleurs de cette fin du xv^e siècle comme Sperandio ou Niccolò Fiorentino. Si donc nous tenons pour certain que l'auteur de la médaille de Pitigliano a connu le cheval sculpté par Léonard de Vinci ou du moins les études préparatoires du maître, nous devons en conclure que cet artiste

1. V. surtout les dessins de la Bibliothèque de Windsor reproduits dans l'ouvrage de J. P. Richter, *The literary Works of Leonardo da Vinci*, 1883, t. II, pl. LXIX à LXXV.

travaillait à Milan et que son œuvre n'est pas antérieure à 1493. Or, cela admis, un nom s'impose aussitôt : c'est celui de Caradosso. L'attribution de cette médaille à Caradosso est-elle donc possible ?

Comparons la médaille de Pitigliano à celles de François Sforza (*Pl. XI, n° 2*) et de Ludovic le More (*Pl. XI, n° 3*), dont l'attribution à Caradosso n'a jamais été contestée : en ces trois pièces, à peu près de même module, il y a identité dans la disposition du grènetis, dans la *lettre*, et même dans les points triangulaires de la légende, enfin dans l'arrangement du buste découpé suivant une ligne courbe parallèle au grènetis et à la tranche. En outre, les bustes sont de même relief, d'un modelé analogue, simple, aisé plus qu'expressif ou que très étudié. Plus curieuse est l'extrême similitude qu'on remarquera dans la construction générale de la tête, dans le dessin du front, du menton, du cou, entre les deux portraits de François Sforza et de Nicolas Orsini ; la bouche, dans ces diverses médailles, est indiquée pareillement, par un seul trait : on sent, dans ces portraits d'hommes si dissemblables, la même main fort habile guidée par le même esprit, assez lent et superficiel. Sans doute le revers de la médaille de Pitigliano est beaucoup moins chargé, beaucoup plus clair que les revers des médailles de Ludovic le More et de son père : mais rien ne nous empêche de croire que Caradosso est allé en simplifiant son goût, et d'ailleurs le *style* dans ces trois pièces reste le même : que l'on compare les fantassins esquissés derrière le cheval de Pitigliano, et dont l'allure rythmée, les jambes, les pieds aux lignes trop arrondies, sont d'un caractère très particulier, avec les personnages figurés autour de François Sforza, au revers de sa médaille ; l'analogie n'est-elle point singulière ? Bref, l'attribution de cette pièce à Caradosso, si elle nous a été suggérée par une coïncidence de détail, nous est confirmée par l'examen

général du style, et devient ainsi plus convaincante. Mais, avant qu'il ne fût nommé capitaine général des armées vénitiennes, Pitigliano avait-il donc pu se rencontrer avec l'orfèvre lombard ?

De 1489 à 1494, cette rencontre, quoique possible, est peu vraisemblable, puisque Caradosso habitait Milan et que Nicolas Orsini commandait les troupes papales. En 1494, au mois d'août, nous le voyons à Césène¹, où Guido Guerra le retint prisonnier, puis dans le royaume de Naples envahi par Charles VIII². Il y voulut défendre son comté de Nola, mais il se montra timide et irrésolu et fut fait prisonnier par le roi de France, qui l'emmena avec lui lorsqu'il voulut regagner son royaume. C'est alors que les événements mirent tout à coup Pitigliano en lumière. On sait quelle valeur montra, à la bataille de Fornoue, la petite armée française, qui se fraya héroïquement un passage à travers l'importante armée commandée par le duc de Mantoue. Mais, en dépit de cette valeur, cette bataille avait été des deux côtés menée avec la plus complète inintelligence de toute stratégie. Les Français, quoique vainqueurs, n'étaient pas en mesure de reprendre l'offensive, et les troupes de Jean-François de Gonzague, rompues et décimées, étaient prêtes à s'enfuir dans la nuit. C'est alors que Pitigliano, avec son cousin Virginio Orsini, s'échappa du camp français, à la faveur du désordre, et par sa fermeté sut empêcher la déroute des confédérés, ce qui autorisa dans la suite le duc de Mantoue à travestir sa défaite en victoire (6 juillet 1494). Mais les Vénitiens et leur allié du moment, Ludovic le More, surent discerner quel avait été le vrai sauveur de l'Italie ce jour-là. Paul Jove n'a pas omis de le dire : «... Qua cohor-

1. L. Cobelli, *Cronache forlivesi* (Bologne, 1874), p. 356-364.

2. Guicciardini, *Istoria d'Italia*, I, 4, II, 4, 5. Sansovino, *Degli uomini illustri della casa Orsina*, passages cités ci-dessus.

tatione summa proculdubio clades aversa est, et gravioris ignominiae decus Italo militi ademptum, tanta cum laude ut mox a legatis Venetis et Sfortianis servati exercitus gratiae certatim agerentur. » N'est-il donc pas extrêmement vraisemblable que la médaille de Pitigliano fut faite alors par Caradosso, sur l'ordre de Ludovic le More, en témoignage de gratitude ? En souvenir de sa prétendue victoire, le duc de Mantoue commanda lui-même sa propre médaille à Sperandio : il est naturel que le duc de Milan, qui savait plus de gré à Pitigliano qu'à Jean-François de Gonzague, du succès de la campagne, ait voulu que la médaille commémorative exécutée par son ordre fût à l'effigie du soldat que les Vénitiens, ses alliés, allaient appeler à prendre la succession même de Jean-François.

Saurions-nous fixer le moment précis où la médaille fut modelée et coulée ? Du 6 au 8 août, un mois après la journée de Fornoue, Nicolas et Virginio Orsini se trouvaient à Bologne, d'où Virginio s'en vint à Milan. Nicolas Orsini, lui, retourna à Rome d'où les Vénitiens le rappelèrent aussitôt : le 6 septembre, avec le titre de *governator*, il commandait déjà une partie de leurs troupes devant Novare¹. C'est donc entre le 6 juillet et le 6 août que Pitigliano dut passer par le duché de Milan, où Caradosso le vit assez pour éterniser ses traits.

Cette médaille d'un homme de guerre qui, de ce moment jusqu'à sa mort, connut une grande gloire, ajoute donc un monument intéressant à l'œuvre de Caradosso, artiste trop vanté par Vasari et par Benvenuto Cellini, et encore mal connu, mais malgré tout d'un talent distingué, facile et net.

1. Guicciardini (II, 5) et Sansovino (*Degli uomini ill. della casa Orsina*, p. 74-75). Pitigliano ne fut nommé capitaine général qu'après Novare. On peut donc à la rigueur reculer la date où Caradosso exécuta cette médaille jusqu'au moment où, retournant de Novare à Venise, Pitigliano passa, nécessairement, par Milan.

Puisqu'elle date de 1495, il est très naturel que Caradosso s'y soit inspiré du cheval sculpté par Léonard pour sa statue de François Sforza et érigé à Milan le 30 novembre 1493 ; cette imitation s'imposait même à lui, et cette médaille fournit ainsi un argument de plus à ceux qui assurent que le cheval sculpté par Léonard était figuré marchant au pas. Sans doute, cette imitation voulue, attentive, étudiée, d'une œuvre du Vinci par Caradosso, reste encore, dans une certaine mesure, une hypothèse : mais si cette hypothèse, que les comparaisons faites plus haut rendent extrêmement vraisemblable, devenait une certitude, quel intérêt capital prendrait tout à coup cette médaille de Pitigliano !

JEAN DE FOVILLE.

MÉLANGES & DOCUMENTS

ARTAXISATA

M. Babelon a publié dans le *Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions*, 1914, p. 363, la monnaie suivante :



Tête tourelée de Tyché à droite. Grènetis au pourtour.

Ὶ. ΑΡΤΑΞΙΚΑΤΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Niké debout à gauche, tenant de la main gauche une palme appuyée contre son épaule, et une couronne de la main droite tendue en avant ; elle est vêtue d'une tunique talaire, et ses ailes sont éployées et dressées derrière ses épaules. Dans le champ à gauche, IB ; à droite, ΘΞ et le monogramme ⲀⲢ .

Bronze, 26 millim.

Dans l'ethnique au génitif pluriel ΑΡΤΑΞΙΚΑΤΩΝ, on reconnaît tout de suite une forme inusitée du nom de la ville appelée habituellement *Artaxata*, la capitale de la Grande Arménie, qui, ainsi, prend place pour la première fois dans la nomenclature numismatique. Seul, Strabon nous dit dans un passage (XI, 14, 6) que cette ville s'appelait aussi *Artaxiasata*, nom qu'il dérive d'Artaxias, et M. Lagarde, dans ses *Armenische Studien* (1877), a démontré que la forme arménienne *Artaschat* était une déri-

vation de *Artasisasat*. C'est, à une abréviation près, l'orthographe officielle aujourd'hui restituée, *Artaxisata*.

La date est indiquée par l'année ΘΞ (= 69) et le mois IB (= 12). Mais de quelle ère s'agit-il ?

Les rois d'Arménie de la dynastie arsacide, comme Tigrane le Grand (97 à 56 av. J.-C.), ont adopté l'ère des Séleucides sur leurs monnaies ; mais on ne saurait s'arrêter à cette interprétation pour notre pièce, car il faudrait la placer à une époque beaucoup trop reculée, étant donnés son style, la forme des lettres et le titre de *métropole*. On ne peut songer davantage à une ère qui aurait pour point de départ la fondation de la ville d'Artaxisata, laquelle fut la conséquence de la défaite du roi de Syrie, Antiochus III, à Magnésie, en 189 avant notre ère. C'est en vain aussi, pour des motifs divers, qu'on chercherait à appliquer à notre date monétaire quelque une des ères employées sur les monnaies de la Syrie, de la Cappadoce, de la Petite Arménie, telles que l'ère pompéienne (64 av. J.-C.), l'ère césarienne (49-48 av. J.-C.), l'ère d'Actium (31 av. J.-C.), pour parler de celles dont l'usage fut le plus général en Orient sur les monnaies, en dehors des ères locales ou provinciales.

Reste l'ère de la réduction de l'Arménie en province romaine. Ni Pompée, ni Marc-Antoine, ni Auguste, ni Germanicus, ni Corbulon, général de Néron, ne s'arrêtèrent à l'idée de réduire l'Arménie en province romaine ; ils s'en emparèrent à plusieurs reprises dans la lutte contre les Parthes, mais ils y conservèrent des rois vassaux, le plus fameux en numismatique étant ce Zénon-Artaxias dont le couronnement est commémoré par un denier entré récemment au Cabinet des médailles, mais connu depuis longtemps ¹, et par un double denier (7 gr. 67), exemplaire également unique jusqu'ici, acquis en 1898 par le Cabinet de Berlin ². C'est après avoir détrôné Parthamasirus, installé sur le trône par Chosroès, que Trajan, en l'an 114 de notre ère, incorpora l'Armé-

1. Duc de Luynes, *Rev. num.*, 1838, p. 338 ; cf. Cohen, *Méd. imp.*, t. I, p. 225, n° 6 ; A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1898, p. 670.

2. H. Dressel, *Zeitsch. für Num.*, t. XXI, 1898, p. 228 et pl. VI, 5.

nie. L'ère d'Artaxisata métropole doit débiter en cette année ; la monnaie qui porte l'an 69 a, dans ce comput, été frappée en (114+69) 183 de notre ère, sous le règne de Commode.

Cette date convient parfaitement au style et à la légende de notre médaille. A vrai dire, l'histoire et la numismatique romaine nous apprennent qu'Hadrien avait cru de bonne politique de renoncer à une partie des conquêtes orientales de son prédécesseur et de rétablir en Arménie un royaume tributaire ; mais une inscription, découverte en 1863, qui mentionne la présence à Cœnopolis, forteresse d'Artaxisata, de la *vexillatio* de la légion XV^e *Apollinaris* , en 183 de notre ère, atteste qu'à cette date la province romaine avait été reconstituée. La monnaie que M. Babelon a présentée à l'Institut donne de ce fait une confirmation éclatante.

*
* *

P.-S. — Le R. P. Declaedt nous demande de rectifier de la façon suivante la reproduction des légendes du moule de monnaie arabe dont notre dernier fascicule entretenait le lecteur.

A la page 370, lisez :

السلطان الملك	<i>au lieu de</i>	اللطان المك
الناصر ناصر	<i>au lieu de</i>	الناصر ناصر
الدنيا	<i>au lieu de</i>	الونبا

CHRONIQUE

TROUVAILLES

63. — A Welzheim (Wurtemberg), on a trouvé un vase contenant des monnaies romaines d'or et d'argent du 1^{er} jusqu'au 3^e siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4764.

64. — A Padoue, près du pont delle Torricelle, le 13 janvier 1910, en démolissant des maisons pour agrandir une rue, les ouvriers trouvèrent, dans des fondations, un vase de terre cuite contenant 59 deniers, 15 quinaires et une pièce d'un sesterce et demi (Anonyme, *Bab.*, I, p. 77). La plus ancienne de ces monnaies était du monnayeur C. Renius (154 av. J.-C.); les plus récentes appartiennent à D. Postumius Albinus et à Q. Caepio Brutus (44-43 av. J.-C.). L'enfouissement a dû avoir lieu vers 40 avant notre ère. — L. Rizzoli jun., *Ripostiglio di monete consolari romane rinvenute a Padova...*, Palermo, 1910, in-8°, 6 p.

Cette cachette peut être contemporaine des luttes entre L. Antonius et Octavien.

65. — A Sotin (district de Vukovar, Slavonie), en 1909, on a trouvé un vase de bronze contenant 270 deniers de la République romaine et 1667 de l'Empire jusqu'à L. Verus. Voici un état des pièces d'après l'étude consciencieuse qu'en a donnée le Dr Josip Brunsmid : Monétaires, 29 ; César, 6 ; M. Antoine, 234 ; Sextus Pompée, 1 ; Néron, 19 ; Galba, 5 ; Othon, 11 ; Vitellius, 8 ; Vespasien, 220 ; Titus, 32 ; Domitien, 90 ; Nerva, 27 ; Trajan, 231 ; Hadrien, 203 ; Sabine, 13 ; Aelius, 1 ; Antonin le Pieux, 270 ; Faustine mère, 136 ; M. Aurèle, 188 ; Faustine jeune, 125 ; L. Verus, 87 ; Lucille, 1.

Un denier de Marc Antoine était contremarqué de **IMP VES** et M. Brunsmid a relevé 126 marques poinçonnées sur les deniers de la République, signes qui sont à comparer avec ceux déjà relevés par M. Fr. Gneccchi. — *Nekoliko našašca novaca na skupu u Hrvatskoj i Slavoniji*, IX, *Nahodaj rimskih denara I i II stoljeća u Sotinu*. Zagreb, 1911, in 4°, 37 p. Extr. du *Vjesnik Hrvatskoga Arheol. Društva*, XI, 1910-1911.

65 *bis*. — Dans la trouvaille de Carthage dont j'ai donné quelques détails sous le n° 55 de la chronique précédente, il y avait encore d'autres variétés de divers empereurs. On a retrouvé par exemple des *folles* d'Alexandre, avec les revers *Gloria Exercitus Kart., Iovi conservatori, Romae aeternae*. — *Renseignement complémentaire de M. Couturier, à Tunis.*

66. — La trouvaille de deniers normands, que M. V. Luneau a publiée dans la *Rev. num.* de 1911, a fait partie de la collection Buchenau, vendue par Ad.-E. Cahn en 1909. Le premier possesseur l'avait reçue d'un marchand en un lot non nettoyé. Avec les deniers normands se trouvaient des deniers de Provins, dont 100 Thibaut IV (1125-1152) et 30 Henri I^{er} (1152-1181). — [H. Buchenau], *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4764.

Ce renseignement, digne de foi, me paraît indiquer que les deniers normands anonymes ont sans doute été émis pendant une période plus longue que celle admise généralement. Émile Caron pensait que les deniers avec noms de monétaires appartenaient au premier tiers du XII^e siècle et au règne d'Henri I^{er}. M. Luneau place toute la série au XI^e siècle, mais le mélange de ces espèces avec les deniers provinois d'Henri I^{er} de Champagne démontre que les pièces anonymes de Normandie au fronton circulaient encore dans la seconde moitié du XII^e siècle. Elles n'ont donc pas été chassées immédiatement par les deniers *Normanna* avec noms de monétaires.

67. — A Strasbourg, dans la Magdalenengasse, une trouvaille, datée par des pièces françaises d'une période entre 1322 et 1336, contenait des deniers à l'ange de Strasbourg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4734.

68. — A Langenfeld, près de Neustadt a. Aisch (Franconie moyenne, Bavière), on a trouvé plus de 3.000 petites pièces d'argent de Saxe, Bavière et Autriche, du XVI^e siècle. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 119.

69. — A Willmandingen (cercle de Reutlingen, Wurtemberg), en mars 1911, on a trouvé un vase de terre contenant plus de 200 pièces de Tübingen, de Souabe, et un denier tournois de Louis VIII ou IX. La trouvaille a été acquise pour le Cabinet de Stuttgart. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4733.

70. — A Krumbeck (Mecklembourg-Strelitz), le 31 mars 1911, en construisant une maison, on a trouvé un vase de terre avec des monnaies du XV^e siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4734.

71. — A Bitterfeld (Saxe), vase contenant 10 pièces d'or, 40 thalers, et une quantité de gros dont les plus récents sont de 1530. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4765.

72. — A Kuttlau (Basse-Silésie, Prusse), on a trouvé plus de 400 gros des rois de Bohême Jean I^{er} et Charles I^{er}. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4765.

73. — A Elbing (Prusse Occidentale), en juin 1910, on a trouvé un lingot d'or, un florin de Trèves, un de Cologne, une monnaie de Serbie, et environ 300 pièces de l'ordre teutonique du xiv^e s. La ville d'Elbing a acquis la plus grande partie de cette trouvaille. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4799.

74. — A Stulsk (Cercle de Zydaczow en Galicie), on a trouvé un dépôt de 200 monnaies, en majeure partie des pièces de Sigismond III de Pologne, qui ont été acquises par le Musée national Sobieski.

75. — A Stenyatyn (Cercle de Sokal), en juillet 1910, on a trouvé un dépôt de monnaies hollandaises d'or dont le poids atteindrait 70 kilogrammes. — M. Goldstein, dans *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 285.

76. — A Vasto (sur l'Adriatique, dans les Abruzzes), dans une vigne, un cultivateur a trouvé un petit vase de terre cuite contenant 1072 pièces d'or et d'argent. Le professeur Anelli, inspecteur régional des monuments et fouilles de la région, a empêché que ce trésor fût dispersé. Il comprend : 9 sequins de Venise du xiv^e siècle, 85 gros d'Ancone du xii^e au xv^e siècle, 23 de la république de Rimini de 1250 à 1355 ; 4 gros d'Arezzo de 1326 ; 525 « bolognini » de Bologne de 1191 à 1337 ; 1 bolognino de 1347, 60 de 1350, 1 de 1362 ; 35 gros de Modène de 1226 à 1293 ; 3 « bolognini » de Modène de la même époque ; 27 bolognini de Reggio d'Émilie de 1233 à 1293 ; 294 demi-gros de Rome de 1367 ; 3 « gigliati » de Naples de 1309. — *Bollettino di Num.*, 1911, 32 ; *Riv. ital. di Num.*, 1911, 140.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

Métrologie médiévale. — M. Guilhiermoz nous fait observer qu'à son sens l'interprétation qu'il a donnée ¹ du *quatuor sterlingorum* (lisez

¹ Voir ci-dessus, p. 374.

quatuor sterlingorum minus), de la charte de Tournai n'exclut en rien la désignation d'une monnaie *ad medietatem*; en effet, selon M. G., cette expression désignerait la qualité de l'argent (aux 156/160^e) qui, considéré comme fin pour la frappe, servait de point de départ à la détermination du titre, ici le demi-fin; ce serait donc l'analogue de notre « Argent le Roi » aux 23/24^e. Nous reconnaissons volontiers la vraisemblance de cette hypothèse, que confirment d'autres passages du livre de M. Guilhaumez; toutefois, nous devons ajouter en faveur de l'explication de M. de Vienne que, dans son système, le denier tournois, au titre qu'il conserva longtemps de 3 deniers 18 grains, représentait exactement 3 dixièmes de l'esterlin-loi, et que Lautier¹ a donné (sous le nom de Philippe-Auguste!) le titre d'un double royal à « 4 d. 19 grains et ung quint de grain argent le roy (fraction bizarre dans le langage français, il y en a toutefois des exemples) qui font (exactement) 4 esterlins de loy ».

Le doute est permis entre les deux solutions pour le cas de la monnaie de Tournai. Car, si 4 dixièmes ne sont pas l'équivalent exact de la moitié, ils pouvaient s'appliquer tout de même à une monnaie plus ou moins considérée comme telle ou courant comme telle, *currat ad medietatem*; d'autre part, l'hypothèse de M. Guilhaumez, loin de s'opposer à cette condition, la remplit intégralement et n'a d'autre tort que de supposer un oubli du scribe ou une rédaction anormale.

A. D.

*
* *

NÉCROLOGIE

KARL VON ERNST.

Le chevalier Karl von Ernst, conseiller du Commerce, qui vient de mourir à Presbourg, le 27 août 1911, était né à Zara, en 1833. Il eut une carrière régulière dont une des étapes, la fonction de caissier de la Monnaie de Vienne, eut sûrement une influence sur ses goûts de numismate. Si Karl von Ernst n'a pas produit de grands ouvrages, il acquit cependant une notoriété considérable bien méritée. Un des fondateurs de la Société numismatique de Vienne, il y a plus de quarante ans, il n'a jamais cessé de lui consacrer de nombreuses heures de son existence, en rédigeant pour le *Monatsblatt* et la *Zeitschrift* de cette Société une quantité de notes et de comptes rendus qui sont la

1. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. I, p. 116.

« menue monnaie » de la Numismatique, aussi utile que la monnaie divisionnaire réelle.

Je n'ai connu le conseiller Karl v. Ernst que par correspondance, mais j'ai pu apprécier cependant l'étendue de ses connaissances variées et l'urbanité de son caractère. Karl v. Ernst laisse sûrement des regrets unanimes, et notre *Revue* lui devait un souvenir, car il a fait beaucoup dans son pays pour développer le goût de la Numismatique.

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

GARDNER (Percy). *The earliest Coins of Greece Proper*. London [1911], 8°, 41 p., 1 pl. (Extr. des *Proceedings of the British Academy*).

M. Gardner, dont la longue carrière (il écrit depuis quarante ans) a été si profitable à la Numismatique antique, continue ses études sur les origines de la monnaie. Le mémoire qu'il nous offre aujourd'hui est consacré aux premières monnaies de la Grèce proprement dite.

Il considère d'abord comme émises en Asie, certaines pièces d'électrum que les types (Centaure emportant une femme, tortue, chouette, roue, aigle) avaient fait classer à la Thrace, à Égine, Athènes et Chalcis d'Eubée, M. Gardner reprend ensuite la question de l'émission des monnaies par Phidon à Égine ; mais Phidon vivait dans le VIII^e siècle, date qui paraît trop ancienne pour les pièces et d'ailleurs Phidon ne possédait pas Égine ; il faut comprendre que les Éginètes émirent leur premier numéraire en prenant pour étalon celui que Phidon avait réformé pour le Péloponnèse. L'obole, le drachme et le talent ont constitué un système particulier à la Grèce ; la mine de 100 drachmes a été ajoutée ensuite.

Quant aux villes de l'Eubée, elles ont frappé monnaie vers le VII^e siècle, en se servant de l'étalon d'or babylonien, adapté au système de Phidon ; ces monnaies étaient d'un type uniforme, semblable à celui d'Athènes et peut-être à celui de Mégare.

Les Corinthiens, dont le monnayage commence à l'époque de

Cypselus (vers 650 av. J. C.), ont divisé le statère euboïque en trois parties; il faut remarquer que les pièces de ce système ont été souvent surfrappées en Italie où le commerce corinthien acquit une grande importance.

Les plus anciennes pièces d'Athènes portent la chouette ou l'amphore, créations de Solon, dont les réformes furent faites pour des raisons démocratiques. Ce législateur avait d'abord adopté l'étalon euboïque, remplacé ensuite par le système attique sous Pisistrate, qui, le premier, émit des tétradrachmes portant la tête d'Athéna. Cette réforme heureuse contribua au développement du commerce d'Athènes, aux dépens de Corinthe et de ses colonies.

On a sûrement saisi les vues générales de l'auteur; on éprouvera un plaisir certain à lire son propre travail, qui vaut beaucoup mieux que mon résumé.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SCHLUMBERGER (Gustave). *Un « boullotirion » byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine*. 1911, 8°, 7 p., 2 fig. (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1911, p. 411).

Dans sa *Sigillographie byzantine* (1884), M. Schlumberger, ne pouvant signaler qu'un petit *boullotirion*, vu chez un marchand d'Athènes, s'étonnait de la rareté des instruments de ce genre, alors que les bulles byzantines de plomb sont parvenues jusqu'à nous par milliers. Cette rareté vient-elle du métal employé pour ces instruments? Certes le fer s'altère rapidement, mais cependant des armes et des objets de fer, très anciens, ont été retrouvés de tous côtés. Peut-être faut-il penser que les Byzantins détruisaient très soigneusement les instruments destinés à marquer les bulles, lorsque ces bulles devaient cesser d'être employées (changement de fonctions du personnage, décès, etc.). Cette destruction systématique correspondrait, comme le dit M. Schlumberger, au bris du sceau en Occident.

Quoi qu'il en soit, le *boullotirion*, presque légendaire, est aujourd'hui mieux connu, car un exemplaire vient d'en être découvert récemment dans des fouilles exécutées aux environs de Brousse (Asie Mineure). Il est en forme de pinces en fer et ressemble beaucoup au double coin de Constant I^{er}, conservé au Cabinet de France, c'est-à-dire que les faces gravées, destinées à produire l'empreinte, sont maintenues dans

une position fixe, par une tige traversant les bras coudés de la pince. L'ustensile est accompagné d'un maillet dont l'ouvrier frappait sur les faces opposées à celles qui sont gravées; entre celles-ci était placée la bulle de plomb dans laquelle passaient les fils de soie destinés à rattacher le sceau au document qu'il authentifiait. Les types du *boul-lotirion* représentent saint Théodore Tyron, debout accompagné de la légende Ο ΑΓΙΟΣ ΘΕΟΔΩΡΟΣ; au revers, une inscription en sept lignes donne deux trimètres iambiques dont le premier mot est peu certain, mais qu'on peut toutefois traduire ainsi : (moi) *Kostis, sébaste, je lie (scelle) fermement les écrits en présence du martyre céleste (saint Théodore)*.

Cet intéressant monument paraît appartenir au XII^e siècle.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

ÉDOUARD BERNAYS et JULES VANNERUS, *Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs. — Abbaye d'Echternach, comté de Chiny, seigneurie de Moiry, de Schonecken et de Saint Vith, comté de Salm en Ardenne, seigneurie d'Orchimont, terre franche de Cugnon*. Bruxelles, Hayez, éditeur, 1910, 1 vol., 802 p. et 19 pl.

La numismatique du Luxembourg a eu le privilège d'être l'objet d'un certain nombre de travaux préparatoires, que MM. Bernays et Vannérus ont complétés par la publication de leur important volume. Ils ont su profiter de toutes les données acquises, pour en faire le point de départ de nouvelles et heureuses recherches, qui ont permis d'éclaircir la plupart des problèmes que le classement des monnaies de cette contrée présentait.

Les renseignements historiques fournis à l'occasion de chacun des souverains, ont permis aux auteurs de faire revivre à nos yeux les péripéties de tous genres, que la Seigneurie de Luxembourg, champ de bataille entre la France et l'Allemagne, a traversées jusqu'à l'époque actuelle. La numismatique est une science sœur de l'histoire. Ce principe leur a servi de guide. Leur livre y a gagné d'offrir le plus vif attrait pour tous les genres de lecteurs.

Les auteurs ont voulu éviter l'écueil de laisser leurs travaux indéfiniment en suspens, sous prétexte de parvenir au plus haut point de perfection et d'arriver à ce que personne ne trouve quoi que ce soit à ajouter plus tard. Ils ont entendu rédiger leur ouvrage rapidement et

faire profiter aussitôt les numismates des documents et monnaies inédits, qu'ils étaient parvenus à réunir en quantité vraiment notable. Nous approuvons de tous points leur décision. Il en résulte seulement que certaines de leurs énonciations se ressentent de la trop grande hâte mise à la publication, et qu'elles auraient gagné à être vérifiées à l'aide de renseignements pris auprès de tels ou tels numismates susceptibles de renseigner sur les questions monétaires concernant les pays limitrophes.

L'histoire numismatique du Luxembourg commence pour les auteurs à la fin de la période carolingienne, au moment où les comtes amovibles deviennent héréditaires, c'est-à-dire vers la seconde moitié du x^e siècle. Les énonciations concernant cette période initiale sont faites avec la plus grande prudence en profitant des quelques points acquis. Les auteurs n'émettent pas la prétention d'avoir clos le champ des discussions et des découvertes sur l'époque primitive. Suivant leur heureuse expression, ils n'ont jamais entendu établir de « criterium ne varietur ». Un tel témoignage est la probité de la science.

Pendant les règnes de Henri IV-V-VI et VII, comtes de Luxembourg (1136-1309), les émissions deviennent régulières. Les sceaux et quelques rares documents d'archives permettent de commencer un classement rationnel du numéraire. Les auteurs fournissent des indications nouvelles et curieuses sur la valeur d'échange des monnaies alors en circulation. Ils nous montrent les premiers esterlings ou pennys comme étant des tiers de gros tournois et les cavaliers d'argent équivalant à deux tiers de gros tournois ¹.

MM. Bernays et Vannerus n'ont peut-être pas toujours pleinement réussi dans le travail délicat, qui consiste à identifier les espèces sonnantes relatées dans un acte avec celles réellement en circulation. Quand ils énoncent que le château de Poilvache ², qui a été successivement appelé Esméraude, puis Méraude, fut vendu le 14 août 1344, par Jean l'Aveugle à Marie d'Artois moyennant « 27.000 florins de l'escu de pois et d'alloy dou vray coing le Roi de France », ils ajoutent en note que ces *florins de l'escu* auraient été des écus d'or à la chaise de Philippe VI, créés le 1^{er} février 1336. Ils ont commis une erreur matérielle. L'écu d'or à la chaise de Philippe VI fut frappé pour la première fois le 4-17 juillet 1346. Par suite il n'a existé et n'a circulé que deux ans après la vente en question. Les *florins de l'escu* du contrat sont les *écus d'or à l'écu*, dont la création fut prescrite par Philippe de

1. P. 59.

2. P. 63 à 66. On y fait ressortir la curieuse étymologie de Pille-vache.

Valois dès 1336, date qui concorde avec celle figurant en l'annotation, et dont les émissions se succédèrent pendant les années suivantes. C'était le numéraire d'or circulant le plus abondamment sous Philippe VI et dont il fut évidemment question en l'acte de vente. La confusion, excusable dans une certaine mesure, doit provenir de ce que, sur cet écu d'or, le Roi est représenté assis sur une chaise aussi bien que sur la pièce d'or de type distinct, créée en 1346 et dénommée plus spécialement et pour la première fois : écu à la chaise.

L'étude des imitations des royaux d'or, des gros tournois d'argent et de diverses monnaies divisionnaires de billon des rois de France est éminemment suggestive. Mais les auteurs auraient dû approfondir leurs investigations sur ces questions si complexes. Ils nous font connaître une curieuse imitation des doubles tournois de Philippe VI par Jean l'Aveugle, portant dans le champ $B \clubsuit O - \text{A} \clubsuit \text{N}$ en deux lignes, pour ressembler à la pièce française pourvue de $F \clubsuit R - \text{A} \clubsuit \text{N}$. Ils indiquent que le prototype serait le denier tournois créé par l'ordonnance royale du 4 décembre 1340. Ils s'en sont rapportés à l'énonciation figurant à la page 235 des documents monétaires de de Sauley, et extraite des registres de Lautier. Mais il est reconnu maintenant que les extraits provenant du registre de Lautier ne doivent être examinés qu'avec la plus grande circonspection et après vérification. Celui ci-dessus en est un exemple. Les premiers doubles au type de $F \clubsuit R - \text{A} \clubsuit \text{N}$ en deux lignes ont été frappés en exécution d'une ordonnance du 1^{er} janvier 1336 (1337 n. s.), sans qu'il y figurât le moindre point secret. D'autres émissions de type identique, mais pourvues de points secrets supplémentaires, ont été effectuées à la suite de nouvelles ordonnances des 31 octobre 1338, 29 janvier et 6 avril 1339 (n. s.). L'émission du 4 décembre 1340 à laquelle il a été fait allusion concerne les doubles à la fleur de lys, c'est-à-dire une espèce divisionnaire ayant pour type une seule fleur de lys dans le champ. L'imitation de Jean l'Aveugle doit donc être rapportée à une monnaie de Philippe VI, antérieure de quelques années à celle indiquée. Le tort du registre de Lautier, qui a occasionné l'erreur de MM. Bernays et Vannerus, consiste à avoir mis à la suite de l'ordonnance de 1340 une figure représentant le numéraire de l'émission antérieure.

Nous avons été étonné de voir énoncer au sujet d'une plaque de Jean de Bohême portant au droit : $+ IOHANNES \times BOHEMIA \times REX \cdot IBNDVX$, que $IBNDVX$ n'était que du remplissage¹. Comme cette pièce porte au revers : $+ MORAVIA \times LVCEBORGIA$

1. P. 125.

on aurait pu au moins supposer, si ce n'est proposer, la lecture **LBN** pour **LBce** **U**urgi **DVX**, compréhensible autour de l'écu central écartelé de Bohême et de Luxembourg. Ce Prince a bien pu prendre sur certaines monnaies le titre de duc de Luxembourg, quand on le voit avoir prétendu au titre de roi de Pologne, pays sur lequel ses droits étaient éminemment problématiques. C'est une simple hypothèse que le titre de duc de Luxembourg ait pu être employé dès cette époque, mais la question de la transformation de ce comté en duché pouvait déjà exister à l'état latent, être dans l'air entre 1340 et 1346, quand on remarque que ce fut le 13 mars 1354, que Charles IV, le successeur de Jean de Bohême, érigea officiellement le comté de Luxembourg en duché, Charles IV n'aurait fait que proclamer ouvertement ce qui avait été commencé par son père.

Le dessin n° 66 de la planche V montre une rare contrefaçon réalisée par Jean l'Aveugle du blanc à la couronne avec croix anglaise de Philippe VI, au type de l'une des dernières émissions de ce numéraire soit probablement du 6 avril 1339. Ce blanc porte *un petit lion* héraldique à la place de la fleur de lys surmontant la petite croix du châtel tournois. Ce petit lion reparaît dans les mêmes conditions sur une imitation de tiers de gros tournois faite par Wenceslas I, duc de Luxembourg (1353-1383) ¹. Nous n'avons pu nous empêcher de rapprocher ces exemples du curieux gros tournois portant **+ LVDVICVS REX** et sur lequel figure un petit lion semblable pour remplacer la fleur de lys en question. Ce gros tournois, pourvu d'une telle adjonction, ne peut évidemment provenir que d'un pays voisin du Luxembourg. Mais quel est le roi Louis, qui a pu le faire frapper. Laissant de côté Louis X, qui n'a pas émis de gros tournois, il ne peut avoir été créé que par le seul autre prince de la même période de temps, qui ait porté le nom de Louis et le titre de roi, c'est-à-dire par Louis III, comte palatin du Rhin, duc de haute et basse Bavière (1294-1347), qui fut proclamé *roi* d'Italie en 1327, et empereur d'Allemagne en 1328. Ayant joui de ces deux titres, Roi et Empereur, de 1327 à 1348, ce monarque a pu normalement faire fabriquer dans l'un quelconque de ses ateliers rhénans de tels gros tournois avec un petit lion remplaçant une fleur de lys. Nous devons ajouter que le poids de 3 gr. 62 centig., qui est celui de l'exemplaire de cette pièce se trouvant dans notre collection, semble appuyer particulièrement cette seconde hypothèse et lui donner toute vraisemblance. Le poids

1. Pl. X, n° 136.

des gros tournois rhénans a presque toujours été inférieur à celui des pièces identiques de France. Il a varié de 3 gr. 50 à 3 gr. 75.

Il convient de faire remarquer parmi les expressions peu connues, dont les numismates sont appelés à chercher l'identification, celle de « Béguinettes », donnée à certaines petites espèces, qui valaient quatre deniers parisis, ou cinq deniers tournois. Le type n'en a point été déterminé parmi tous ceux du numéraire en circulation à ce moment. Les Béguinettes, d'après leur valeur, devaient être des sortes de tiers de gros tournois. Peut-être aurait-ce été une telle division, à une époque où le change en aurait légèrement augmenté la valeur. On peut supposer que les Béguines auraient eu plaisir à faire circuler entre elles et pour leurs aumônes ces diminutifs de gros tournois, aussi propres que le gros d'argent, mais en étant une jolie réduction. D'autre part, comme les esterlins avaient une valeur presque équivalente, on peut supposer avec autant de raisons que les béguinettes auraient été des sortes d'esterlins dont l'effigie de face aurait paru offrir une certaine ressemblance avec une béguine. Nous souhaitons que l'interprétation incontestable du terme ci-dessus soit un jour découverte à l'aide de quelque document d'archives. Il ne déplairait pas que cette gracieuse dénomination pût désormais être appliquée couramment à telle ou telle des pièces, que nous autres numismates manions tous les jours.

La numismatique française doit être reconnaissante à MM. Bernays et Vannerus d'avoir retrouvé et publié l'acte intervenu à Arlon le 5 décembre 1403, aux termes duquel Louis d'Orléans, de la maison de France, engagiste du duché de Luxembourg de 1402 à 1407, afferma par l'entremise de son lieutenant général en ce pays, l'atelier monétaire de Luxembourg, pour qu'il y fût monnayé à des coins déterminés¹. C'est une nouvelle preuve des liaisons que l'on remarque fréquemment entre la numismatique du Luxembourg et celle de la France. Ce bail, consenti le 18 septembre 1337 par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, à Boniface Annelier, autorise ce dernier à frapper dans la capitale du comté un certain nombre d'espèces et notamment à faire : « toutes manières de monnaies d'or et d'argent, blanches et noires, aussi bonnes et aussi souffisans de pois et de loy, *comme sont et seront les monnoyes de Monsieur le Roy de France* ». Le futur employé montre vraisemblablement que les fermiers de cet atelier monétaire voisin de la frontière avaient l'intention non seulement de contrefaire le numéraire du moment, mais encore de copier la plupart

1. P. 265, et 577. Pièce justificative n° 6.

des types royaux français au fur et à mesure de leur création. Par suite le double parisis, ayant dans le champ une couronne entourée de : + K̄ROLVS R̄X et au revers la croix fleurdelysée avec la légende : + SINGNV̄M·CRVCIS, paraît avoir été forgé par ces monnayeurs de Charles IV, le fils et successeur de Jean de Bohême, et le contemporain de Charles IV, roi de France. Les fermiers de l'officine luxembourgeoise auraient continué d'ouvrir dans les conditions ci-dessus prévues en remplaçant le MONETA·DVPL̄X des espèces françaises par SINGNV̄M·CRVCIS, légende d'usage assez fréquent dans les régions rhénanes. Cette question avait déjà été posée dans les Procès-verbaux de la Société française de numismatique¹.

La partie moderne est également utile aux collectionneurs français. Ils y trouveront (p. 412) que le chiffre 13 figurant sur les monnaies obsidionales de Luxembourg de 1795, au-dessous de l'inscription LXXII ASSES, indique non pas que la pièce contient 13 degrés de fin, comme on l'a supposé de temps à autre, mais seulement qu'elle a le poids de 13 lothings, vocable de stathmétique locale peu connu, égalant une once luxembourgeoise, ce qui concorde avec le poids réel des exemplaires.

Au cours de leur travail, MM. Bernays et Vannerus s'occupent à maintes reprises du numéraire frappé par les divers souverains du Luxembourg à Saint-Mihiel, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Commercy (Meuse). Dans les dernières pages ils traitent les questions concernant la numismatique de Moiry, petite commune du département des Ardennes, canton de Carignan; arrondissement de Sedan. Leur livre est dans ces parties un complément de nos ouvrages relatifs à la numismatique féodale française. On ne peut donc que recommander la lecture de cet important volume, dans lequel se rencontrent à chaque instant des questions, qui touchent de si près notre France.

PAUL BORDEAUX.

1. *Rev. num.*, 1897. P.-V. *Soc. fr. de num.*, pp. 51 à 53, fig.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE ¹
PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Georges Perrot, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. IX, *La Grèce archaïque, la Glyptique, la Numismatique, la Peinture, la Céramique*. Paris, 1911, gr. in-8°, p. 45-154, pl. IV à IX et fig. [Ch. xv. L'invention de la Monnaie; la matière et les procédés de fabrication (Coins grecs); les noms des monnaies grecques, les types, les marques et les légendes; ch. xvi. La matière du monnayage au cours de l'âge archaïque; les monnaies de la Grèce d'Asie; — de la Grèce propre, îles égéennes; Cyrénaïque; — de l'Occident hellénique, grande Grèce, Sicile; caractères généraux des m. grecques archaïques].

— L. Anson, *Numismata Graeca; Greek Coin-types, classified for immediate identification. Text of part I, Industry, Vases, Recipients, Tripods, etc.* London, 1911, 4°, 138 p. [1364 N^{os}. J'ai déjà signalé cet utile répertoire de monnaies grecques dont le texte paraît maintenant].

— G. Varelli, La monnaie grecque. *L'Antiquario*, Florence, 1910, p. 56 à 58.

— Fr. Imhoof-Blumer, Essais d'explication de types monétaires grecs; héros marins, *Nomisma*, f. V, 1910, 25-42, pl. II et III [Protesilaos, Argos, Miletos, Dardanos, Hector, Athamas, Ankaïos, Otreus, Mygdon, Cadmos, Didon, etc.].

— H. v. Fritze et H. Gaebler, *Nomisma; Numismatische Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde*. Berlin, 1910, fasc. V, 40, 52 p. et 3 pl. [5^e fasc. de ce recueil de numismatique antique, qui n'est pas périodique].

— E. Asmann, L'origine babylonienne des mots *as*, *aes*, *raudus uncia*, *libra*. *Nomisma*, f. V, 1910, 1-9. [A l'aide de rapprochements linguistiques très hasardés, l'auteur croit pouvoir établir que ces

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

termes latins ont été introduits en Italie par des colons assyriens, dans le deuxième millénaire avant notre ère].

— G. Amardel, Les monnaies antiques percées. *Bull. Commission archéol. de Narbonne*, 1910, 1-46 [M. votives].

— A. Blanchet, Observation sur les dates monétaires antiques évitant le chiffre néfaste Θ . *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XLIII.

— H. J. de Dompierre de Chaufepié et A. O. van Kerkwijk, *Keur van Munten en Penningen uit het Koninklijke Kabinet van Munten, Penningen en gesneden steenen te's-Gravenhage*. Den Haag, 1910, f^o, 32 p., 25 pl. [Choix de monnaies et médailles du Cabinet royal des monnaies, médailles et pierres gravées de La Haye, pl. I et II, M. grecques; pl. III, M. et médaillons romains; pl. IV et V, M. des Pays-Bas; pl. VI et VII, M. étrangères; pl. VIII et IX, Médailles italiennes allemandes de la Renaissance; pl. X à XIX, Médailles des Pays-Bas; pl. XX et XXI, Médailles des autres pays; pl. XXII à XXV, Médailles modernes].

— J. N. Svoronos et K. M. Kônstantopoulos. Rapport sur le Musée national numismatique et sur la collection numismatique de l'Université. *Journ. intern. d'Arch. num.*, t. XIII, 1911, 33-112. [La liste des accroissements comprend en particulier le catalogue des monnaies d'Athènes, de diverses villes et provinces de la Grèce ancienne et des romaines trouvées dans les fouilles de l'École française à Délos (p. 57-63, 75-91); des byzantines d'or (Manuel Comnène, Isaac l'Ange, Alexis I^{er}, Théodore Comnène) provenant de la trouvaille d'Amorgos].

— *Collection du vicomte de Sartiges, séries grecque et romaine 1910*. Album in-4^o de 43 pl. en phototypie, avec feuille d'indications pour chaque planche [Série remarquable par la conservation des exemplaires et comprenant de nombreuses pièces rares].

— J. N. Svoronos, Collection numismatique du Grec N. Mavrocordato appartenant maintenant à Georges P. Mpaltatzi. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 241-300, pl. VI-XIII [Importante collection; p. 253, n^o 169 a, Monnaie d'argent inédite d'Olophyxos de Macédoine, pl. VII, 35].

— J. de Foville, Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des Médailles (Thrace, Macédoine, Thessalie, Grèce centrale). *Rev. Num.*, 1911, 293-312, pl. VII.

— Percy Gardner, *The earliest coins of Greece proper*. London

[1911], gr. 8°, 41 p., 1 pl. Extr. des *Proceedings of the British Academy*, t. V [Monnaies d'electrum en Europe; Phidon et les m. d'Egine; m. d'Eubée, de Corinthe et de Corcyre; monnaies primitives d'Athènes].

— E.-J. Seltman. A propos d'une monnaie récemment attribuée aux *Sontini* (Italie méridionale). *Rev. Num.*, 1911, 161-163, fig. [C'est une copie barbare d'une pièce de Siris].

— Ph. Lederer, Un tétradrachme unique de Syracuse. *Num. Zeitschr.*, N. s^{ie}, III, 1910, 1-5, fig. [La signature rétrograde serait celle d'un Eumène plus ancien que celui dont on a d'autres monnaies].

— L. D. C., Les monnaies de Syracuse. *Boston Museum of fine Arts, Bulletin*, octobre 1910.

— P. Perdrizet, Geta, roi des Edones. *Bull. de Corresp. hellénique*, t. XXXV, 1911, 108-109. [Suppose que ce roi, inconnu dans l'histoire, dont cinq grosses pièces d'argent nous sont parvenues, serait un Gète régnant sur les Edones].

— J. Scholz, Monnaies grecques de ma collection; II. *Num. Zeitschr.*, N. s^{ie}, III, 1910, 7, pl. I-III [Surtout de la Mœsie, de la Thrace, de la Bithynie et de la plupart des provinces d'Asie. Les planches, exécutées d'après des empreintes en papier de plomb, laissent à désirer]. Cf. 1911, 20.

— J.-N. Svoronos, Ianiskos et Esculape enfant à Pergame, Nicopolis de Mœsie et Serdica de Thrace. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 113-120, pl. I-II [Description de 16 monnaies portant Ianiskos et Esculape enfant].

— J.-N. Svoronos, Tessères juridiques des Epirotes trouvées à Dodone; Monnaies des Epirotes frappées en Macédoine, sous Pyrrhus. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 121 et s., pl. III, et fig. [Les tessères de bronze portent un monogr. formé des lettres ΑΠΡΤΑΝ. Pièces de bronze avec un monogramme analogue à côté de l'aigle].

— A.-J. Reinach, Un monument delphien; l'Etolie sur les trophées gaulois de Kallion. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 177-240, pl. V et fig. [Monnaies avec l'Etolie et des armes gauloises].

— J.-N. Svoronos, Décret attique et les omphalos de la Pythie. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 301-316, fig. de m.

— J.-N. Svoronos, Monnaies archaïques de l'île de Scyros. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 127-130. pl. III, 14-25 [Pièces avec feuille d'ache entre deux boucs. Pièces d'Imbros et de Lemnos].

— J. Mavrocordato, Quelques monnaies grecques inédites. *Num. Chronicle*, 1911, 85-100, pl. VII [Pièces de Chio, de Chio et Erythrée, d'Athènes (tessère ou monnaie), d'Egine ?, des Locri Opuntii, de Syracuse].

— H. v. Fritze, Les monnaies d'Adramytion avant l'époque impériale. *Nomisma*, f. V, 1910, 10-24, pl. I [Les premières monnaies de cette ville auraient été émises, en même temps que celles d'Orontas, au milieu du iv^e siècle ; seconde émission entre 170 et 150].

— J.-G. Milne, Trésor de monnaies d'argent à Cnide. *Num. Chron.*, 1911, 197-198 [Remarques intéressantes sur la succession des noms de magistrats].

— J.-G. Milne, Fabrication de pièces fausses à Caesarea Mazaca. *Num. Chron.*, 1911, 197.

— R. P. Declaedt, Monnaies de Syrie. *Rev. Num.*, 1911, 366-370, fig. [Bronzes de Dora, de Philadelphie, d'Obodas, roi de Nabatène, moules arabes].

— F. Cumont, L'aigle funéraire des Syriens et l'Apothéose des empereurs. *Revue de l'hist. des religions*, sept. octobre, 1910, 119-164. [L'auteur s'est servi des m. impériales rom. et grecques].

— W. v. Voigt, Les monnaies séleucides de l'Ermitage impérial à Saint-Petersbourg. *Journ. intern. d'Arch. num.*, 1911, 131-197, pl. IV (monogrammes) [768 n^{os} ; 17 pour l'Arménie ; 18 pour la Commagène et additions].

— E. Babelon, *Artaxisata*. Paris, 1911, 8^o, 12 p., fig. Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1911, 363 et s. [M. frappée sous Commode à Artaxisata, capitale de la Grande Arménie].

— G.-F. Hill, *Some Graeco-Phœnician shrines*. Gr. in-8^o, Extr. du *Journ. of Hellenic studies*, t. XXXI, 1911, 56-64, pl. III et IV. [L'auteur étudie, d'après les monnaies, les sanctuaires gréco-phéniciens d'Aradus, de Berytus, de Byblos, de Sidon, de Tyr, de Tripoli, d'Arca et de Gaza].

— A. Dieudonné, Monnaies des Ptolémées. *Rev. Num.*, 1911, 164-165,

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Etienne Kovacs, Le système monétaire de l'Etrurie. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 367-404 [Réimpression d'un travail déjà paru dans une revue magyare de Kolozsvár].

— E.-J. Haeberlin, traduit par Ser. Ricci, Les bases métrologiques du système monétaire le plus ancien de l'Italie moyenne. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 77-118 [Le talent léger babylonien; divisions duodécimales et décimales de l'as; conclusions].

— E. Cavaignac, L'As et les Comices par centuries. *Journal des Savants*, 1911, 247-260 [Cite l'ouvrage de M. Haeberlin à propos du cens].

— J. de Foville, Les monnaies grecques et romaines de la Collection Valton (suite). République romaine. *Rev. Num.*, 1911, 166-188.

— W. v. Voigt, Petites remarques iconographiques et prosopographiques sur les monnaies « consulaires ». *Journ. intern. d'Arch. num.*, XIII, 1911, 25-30 [Sur les monnaies de bronze de Q. Oppius].

— Wilhelm Kubitschek, *Studien zu Münzen der römischen Republik*. Wien, 1911, gr. 8^e, 78 p., 1 pl. Extr. des *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-Historische Klasse*, 167^e vol., 6^e mémoire. [A propos du statère de T. Quintius Flamininus, l'auteur traite la question des portraits sur les monnaies de la République romaine; deniers de L. Marcius Philippus et de Q. Pilipus. Remarques importantes.]

— V. v. Renner, La statue d'Antium et le type de la Fortune sur les monnaies de la République romaine. *Mitteil. d. österr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk. in Wien*, 1911, 48-50, fig. et 2 pl.

— A.-A. Grueber, Emissions des triumvirs Antoine, Lépide et Octavien, en rapport avec les événements du temps. *Num. Chron.*, 1911, 109-152, pl. VIII et IX [Plusieurs idées utiles pour le classement topographique des émissions].

— E.-A. Stückelberg, Une galerie iconographique de moulages. *Der Cicerone*, 1^{er} août 1910, 513-520, 32 fig. [Etude iconographique des empereurs romains d'après les monnaies].

— Luigi Paulon, Monnaies romaines inédites ou variétés dans la Collection L. Paulon de Cracovie. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 185-198, pl. V [M. de la République jusqu'à Valens].

— Lodovico Laffranchi, Observations numismatiques, 3; Erreurs et permutations de légendes sur les monnaies impériales romaines de l'atelier d'Alexandrie. *Bollett. ital. di Num.*, 1911, 113-115 [Pièces de Constance Chlore et Galère Maximien].

— M. Bernhart, Essais de numismatique antique. *Blätter f. Münzfr.*

1911, 4775 et s., fig. [Bronze de Gordien III frappé à Nicomédie; moule de terre cuite d'un denier de Géta].

— Lodovico Laffranchi, Bibliographie numismatique romaine. *Bollett. di Num.*, 1911, 65 [L'auteur reproché à M. Stückelberg de n'avoir pas cité son article dans lequel est proposée l'attribution au règne de Caligula du « moyen bronze » d'Agrippa au type de Neptune].

— Fr. Gnechi, Numismatique romaine; trois nouvelles combinaisons de têtes. *Num. Circular*, 1911, 13031-33, fig. [Philippe fils et Trajan Dèce; Trajan Dèce et Etruscille, médaillon d'un style singulier; Carus et Magnia Urbica].

— Alessandro Cortese, Erreurs et variantes sur des monnaies antiques. *Bollett. di Num.*, 1911, 49-51. [Bronzes romains avec erreurs dans les inscriptions].

— Giovanni Pansa, Le type de Rome sur les deniers consulaires et les imitations de ce type sur les monnaies des colonies. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 199-208, fig. [Monnaies de Valenza d'Espagne, des Macédoniens, de Pella, d'Amphipolis].

— F. Gnechi, Contributions à la numismatique romaine. XCIX. La médaille chez les Romains. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 1-18, pl. I et II [Cf. le volume du Congrès de Bruxelles, 1910].

— Le même, C. Médaillon cerclé de Trajan Dèce et d'Etruscille; CI, Médaillon de bronze avec cercle et chaînette. *Ibid.*, 147-150, fig. [cf. p. 407].

— Le même, CII. Contributions au Corpus Numorum; Coll. Joachim Scheyer de Milan. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 151-164, pl. III.

— Lodovico Laffranchi, Les divers styles dans le monnayage romain. VIII, Les dernières monnaies romaines avec le nom des triumvirs monétaires. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 319-328, pl. VII [Voy. le vol. du Congrès num. de Bruxelles de 1910].

— M. Caspari, Sur les monnaies datées de Jules César et de Marc Antoine. *Num. Chron.*, 1911, 101-108, fig.

— Eug. Demole, Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste, écrite vers 1730, par M. F.-S. Bally de Montcarra. *Rev. belge num.*, 1911, 237-242, fig. [Denier au capricorne frappé à l'avènement d'Auguste].

— E.-A. Stückelberg, I, Le couronnement d'Auguste; II, La date des monnaies d'Agrippa. *Frankfurter Münz.*, 1911 [L'auteur s'occupe des monnaies d'Agrippa datées par COS III].

— Adrien Blanchet, Petits bronzes inédits de Victorin et de Tetricus. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LXXVI, fig. [Bronze de Tetricus au revers *Miner. fautr.*].

— P. Bordeaux, Petit bronze de Dioclétien, contremarqué du *tograh turc*. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, xxviii, fig.

— G. Costa, Gratianus. *Dizionario epigraphico di antichità romana*, t. III, f. 18-19, p. 589 [Monnaies de Gratien].

— B. de Jonghe, Un sou d'or pseudo-impérial à l'effigie de Constantin I^{er} le Grand. *Rev. belge Num.*, 1911, 243-247, fig. [Pièce à légendes barbares aux types d'un médaillon du Cabinet de Vienne; pays d'origine indéterminé].

— Lorenzina Cesano, Sur un nouveau médaillon d'or de Constantin I^{er} et sur le titre de *Princeps Juventutis*; étude numismatique et épigraphique. *Rassegna num.*, 1911, 33-92, fig. et pl. I et II [Médaillon pesant quatre *solidi*; l'auteur reprend, avec sa grande érudition, l'étude d'un titre dont je me suis occupé il y a vingt ans. Voici les principaux résultats auxquels arrive M^{lle} Cesano : Le titre concerne seulement le César, héritier du trône; la couronne radiée et le nimbe ont encore sur les pièces de Constantin et de ses fils une signification religieuse et païenne, contrairement à l'opinion émise récemment; que la présence ou l'omission de la couronne dans les effigies monétaires sont des indices importants pour discerner les espèces de bronze et d'argent et la condition des princes représentés].

— R. Mowat, Contributions à la théorie des médaillons de bronze romains; fabrication des médaillons à deux métaux. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 165-184, pl. IV.

— C.-O. Seltman, Le médaillon attaché à une enseigne romaine. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 407-409 [C'est une pièce de Néron].

— Wilhelm Kubitschek, Plombs antiques. *Numism. Zeitschr.* de Vienne, n. s^{ie}, t. III, 1910, pl. V, fig. 12 et 13 [Sur la fausseté des plombs d'*Aquileia Chrysopolis*; sur un plomb du Cab. de France où l'on a lu le nom de l'impératrice Sabine; sur un autre plomb de la même collection avec la formule de bénédiction *καὶ εἰς ὄρας*].

— Lutand, Trouvaille de 130 monnaies romaines à Maubeuge (Nord). *Annales cercle archéol. Mons*, XXXVIII, 1909, 275-280 [De Trajan à Gordien III].

— De Romizowski, Monnaies trouvées à Autun. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LXXV.

— De Romiszowski, Bronze de Claude II et de Julien trouvés à Autun. *Mém. Soc. éduenne*, XXXVIII, 1910, 398 et 423.

— E. Bécus, Monnaies romaines, et des XIII^e-XV^e siècles trouvées aux environs d'Albi. *Rev. histor., sc. et litt. du Tarn*, XXXV, 1910, 198 et 402, 123-124.

— J. Petermann, Un lot de pièces romaines trouvées à Bourdons, en juillet 1907. *Annales Soc. d'hist., d'archéol. et des Beaux-Arts de Chaumont*, III, 1906-1910, 158-160.

— Kurt Regling, *Nachtrag zum Dortmunder Fund römischer Goldmünzen*. Dortmund, Ruhfus, 1910, 4^o, 3 p.

— Wilhelm Kubitschek, A propos du trésor de monnaies d'or découvert à Dortmund. *Numism. Zeitschr.* de Vienne, n. s^{ie}, t. III, 1910, 54-61 [Étudie la note que j'ai publiée dans le *Moyen-Age*; accepte le rapport des sous barbares d'or blanc avec l'édit de Majorien. Je ne puis considérer ces pièces comme émises régulièrement par des alliés germaniques; tous les textes, y compris celui bien connu de Procope, sont contraires à cette hypothèse].

— A. Martin, Notice sur une trouvaille de monnaies romaines dans les bains de Nauheim. *Friedberger Geschichtsblätter*, 1910.

— Lorenzina Cesano, Sur deux trouvailles de monnaies de la République romaine en bronze. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 275-318, pl. VI. [Trésor trouvé près d'Ostie, en 1908, comprenant 3 dupondii du système oncial; trésor tr. à Avala en Sicile].

— Luigi Rizzoli j., *Ripostiglio di monete consolari Romane rinvenute a Padova presso il ponte delle Torricelle*. Palermo, 1910, 8^o, 6 p. Extr. des *Studi in onore di Biagio Brugi*. [Enfouissement vers 40 av. J.-C.]

— Lod. Laffranchi, Trouvaille de petits bronzes romains à Milan. *Bollett. di Num.*, 1911, 66 [Pièces de Constance II à Valens, trouvées isolément].

— Josip Brunšmid, *Nekoliko Našašca novacana Skupu u hrvatskoj i Slavoniji*, IX, Zagreb, 1911, 4^o, 37 p. [Extr. du *Vjesnik* de la Société archéologique croate, ce 9^e fascicule consacré aux trouvailles monétaires faites en Croatie et Slavonie, contient la description d'un trésor de deniers romains de la République jusqu'à L. Verus, trouvé à Sotin, en 1909].

— W. Kubitschek, Un trésor monétaire à Délos. *Numism. Zeitschr.*

de Vienne. n. s^{ic}, t, III, 1910, 50-55 [Dépôt de 3.797 pièces depuis Claude II jusqu'à Constantin II ; les plus nombreuses sont celles de Licinius père (774) et Constantin I^{er} (2480). Observations complétant la note publiée par M. Svoronos à propos de ce dépôt].

— Warwick Wroth, *Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the Empires of Thessalonica, Nicaea and Trebizond in the British Museum*. London, 1911, gr. 8^o, XCIV et 344 p., 42 pl. et frontispice.

— Gustave Schlumberger, *Un "boulloir" byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine*. Paris, 1911, 8^o, 7 p., fig. Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, 1911, p. 411 et s.

— H. Leclercq, Carthage. Dans le *Dict. d'Archéol. chrétienne* de D. Cabrol, 1910, fasc. XIX, col. 2190 et s. [col. 2303, plombs byzantins, etc].

— R. P. Delattre et P. Monceaux, Plombs byzantins récemment découverts à Carthage. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1911, 107-108, 164-165.

— N. A. Vei, Description de bulles byzantines. *Journ. Intern. d'Arch. num.*, XIII, 1911, 1-24 [29 pièces].

— S. J. Xénaki, Bulles byzantines. *Byzant. Zeitschr.*, 1910, 115-118.

— K. M. Kônstantopoulos, Bulle d'un abuditikos de Thessalonique. *Journ. intern. d'Arch. num.*, XIII, 1911, 31-32.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— Fred. Alvin, Triens mérovingiens d'ateliers incertains. *Rev. belge Num.*, 1911, 341-346, fig. [Tiers de sou de *Linnio*, attribué à Ligney, et de *Cadolidi*].

— J. Menadier, Deniers carolingiens. *Amtliche Berichte aus den Königl. Kunstsammlungen*, 1911, 261-282, 63 figures [Coup d'œil sur la numismatique carolingienne à propos de la remarquable acquisition que vient de faire le cabinet des médailles de Berlin. Il s'agit de la collection, provenant en grande partie de celle de Gariel et qui fut augmentée par un amateur bien connu de Paris, puis donnée à un

parent. Cette suite contient beaucoup de pièces très rares ou uniques. A signaler un sou fourré d'Uzès].

— A. Dieudonné, Classement des monnaies des premiers rois capétiens. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LII-LV [Le type avec AΩ serait occidental ; le type *Rex* dans le champ serait oriental].

— F. de Rilly, Mitre royale tournois de Philippe IV. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LV, fig.

— A. Dieudonné, Récentes acquisitions du Cabinet des médailles, L'écu "neuf" de Charles VII. *Rev. num.*, 1911, 352-360, pl. IX [Relevé des émissions avec les différents].

— A. Dieudonné, Récentes acquisitions du Cabinet des médailles. Le royal d'or de Charles VII. *Rev. num.*, 1911, 233-237, pl. V [Points secrets, classement par émissions].

— C^{te} de Castellane et A. Dieudonné, Classement des monnaies noires de Charles VII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XXXVIII-XLIII.

— D^r Bailhache, Le dizain de Louis XII pour le Dauphiné. *Rev. num.*, 1911, 246-249, fig. [Différent de Gérard Chastaing, à Grenoble].

— Frédéric Alvin, Sous tapés et sous marqués. *Rev. belge num.*, 1911, 261-266, fig. [M. de Gaston de Dombes avec la fleur de lis entourée du grènetis, gravée dans le coin même].

— P. Bordeaux, Documents sur l'émission des pièces obsidionales de Lille, en 1708. *Procès-verb. Soc. num.*, 1911, XXIX et s.

— "P. Joe", La guerre de la succession d'Espagne et quelques-unes des monnaies qui s'y rapportent. *Mehl's Num. monthly*, 1911, 88-96, fig. [M. obsidionales d'Ulm, Lille ; Tournai, Landau, etc.].

— P. Bordeaux, Numéraire du second semestre, XVIII^e siècle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XLVII-L.

— P. Bordeaux et L. Théry, Différents des directeurs et graveurs de la monnaie de Lille. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LVI-LXXII [XVIII^e siècle].

— Adrien Blanchet, Trois placards monétaires inédits. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XLIV-XLVII.

— X., Monnaie de Louis XVI. *Rivista araldica*, janvier 1911, p. 62 [c'est une pièce de 1792 avec la contremarque de l'écu de Berne et un autre écu avec B. Z.].

— P. Bordeaux, Pièces de 5 décimes dites de Robespierre. *Procès-*

verb. Soc. Num., 1911, LXXVII-LXXX [Textes prouvant que ces pièces ont été des monnaies courantes].

— B. de Jonghe, Plaque de bronze pour les assignats. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LXXVI.

— J. Béranger, Bons des Communes de la période révolutionnaire *Gaz. num. fr.*, 1911, 335-412, avec 1 fac-simile de pièce imprimée [Avec des renseignements généraux sur les émissions de billets de confiance, étude spéciale de ceux de la Société patriotique de Caen, de 20 sols, de 40 sols, de 3 livres, en 1792. Documents contemporains].

— V^{le} Menjot d'Elbenne, Le trésor de la forêt de Vibraye. *Soc. des archives historiques du Maine, La province du Maine*, t. XVIII, 1910, 344-349 [Monnaies et bijoux du xv^e s.].

— X. Détournement de monnaies trouvées à Escaudain. *La Dépêche* (Lille), 23 novembre 1910 [Il s'agit d'une cachette, trouvée dans un vieux mur et qui contenait des écus de Louis XV, Louis XVI et de la République, et des pièces de 5 et de 2 francs de Napoléon I^{er} dont les dernières sont de 1812].

— Louis Théry, Les monnaies lilloises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles. *Rev. belge num.*, 1911, 256-260 [Examen d'un lot provenant de cette découverte considérable. Une seule variété inédite].

— J. Roman, Ordonnance de 1350, permettant aux ouvriers de la Monnaie de Rouen de travailler, par exception, le jour de la saint Mathieu. *Rev. num.*, 1911, 257-258.

— Fred. Schneider, Deux arrêts du conseil de Strasbourg pour la période du faux monnayage (Kipperzeit). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4729-31 [Dépréciation de florins d'or de Coire, d'Ehrenfels, de Bâle, Nancy, Metz, Lorraine, Liège, Sedan].

— Donation de la monnaie de la ville de Saint-Mihiel par Richer, évêque de Verdun (1099). Confirmation par Henri, évêque de Verdun, de la possession de la monnaie de Saint-Mihiel (1123). *Mettensia VI* (publiés par la *Soc. nat. des Antiquaires de France*, fondation A. Prost), fasc. 2, 199-202, 244-246.

— J. Roman, Monnaie archiépiscopale inédite d'Embrun. *Rev. num.*, 1911, 361-365, fig. [Petit denier anonyme aux légendes *Archiepiscop. Ebredunensis*, première monnaie des archevêques, vers 1300].

— L. Cavalié et A. Dieudonné, La Monnaie de Figeac. *Rev. num.*, 1911, 238-245, fig. et pl. VI [Monument d'où sont sorties les espèces d'Édouard III et du Prince Noir].

Europe centrale.

— H. Halke, Le développement historique de la frappe de l'or. dans le *Jahrbuch d. numism. Vereins zu Dresden*, pour 1910, Dresde, 1911 [Les premiers florins allemands paraissent en Bohême en 1325].

— Emil Heuser, *Das Rheingold und die Rheingoldmünzen*. Kaiserslautern, 1911, 4^o, 6 p., 1 pl. et fig, Extr. du *Pfälzisches Museum*, 2^e fasc. [Les premières monnaies frappées avec l'or provenant du Rhin sont des pièces celtiques ; la plus ancienne monnaie portant la mention de ce métal est le demi-ducat de Karl Ludwig du Palatinat, en 1674, et la dernière est un ducat de Bade, de 1854].

— Fr. v. Schrötter, Un essai du Frédéric d'or. *Amtliche Berichte aus den kön. Kunstsammlungen*. septembre 1910. 320-322, fig. [Pièces d'or du XVIII^e siècle acquises récemment par le Cabinet de Berlin].

— F. Friedensburg, *Die Nachahmung fremder Münzbilder, besonders in deutschen Mittelalter*. Antrittsvorlesung. Breslau, 1910, 8^o [Discours d'inauguration sur l'imitation des types étrangers, dans les monnaies allemandes du moyen âge].

— S. B. Kahane. Années rares et variétés de thalers allemands. *Der Numismatiker*, 1911.

— H. Halke, Contribution à l'histoire des monnaies antiecclesiastiques ; addition. *Berliner Münzbl.*, 1911, 107-109, 140-142, 203-207 [Il s'agit des thalers avec l'inscription *Gottes Freundt der Pfaffen Feindt*. Cite des documents du XVII^e siècle].

— Balthasar, La circulation monétaire en Allemagne avant et après la réforme monétaire. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4866-4872 [Liste des monnaies et des papiers-monnaies ayant cours de 1856 à 1878].

— Ernst Rudolph, Émissions des ateliers monétaires allemands. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4689, 4732, 4763, 4799.

— H. Buchenau, Pfennig d'Amöneburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4732, fig. [Denier dégénéré d'un atelier mayençais, XIII^e s.].

— *Sammlung Otto Bally in Säckingen. Zweiter Teil*. Aarau, 1911 [Ce second fascicule de la collection Bally contient : Konstantin Hilger, Étude sur les médailles des margraves de Bade, pendant la Renaissance ; W. Brambach, Symboles de la maison de Zähringen et armoiries sur les monnaies ; W. Brambach, Les armoiries d'alliance de

Bade sur les monnaies et médailles ; L. Müller, Deniers d'Offenburg et aux lis ; Otto Konrad Roller, Les types monétaires badois].

— C.-F. Gebert, Projet de monnayage de Bamberg à Nuremberg, en 1552. *Numism. Mitteil.*, 1911, 924.

— Franz Bastian, *Mittelalterliche Münzstätten und deren Absatzgebiete in Bayern* ; I Teil. Berlin, 1910 [Ateliers du moyen âge en Bavière].

— J.-V. Kull, *Die ehemaligen Münzstätten im heutigen Bayern*. Gr. in-8°, 7 p. Extrait de l'*Altbayer. Monatsschrift*, 1911, fasc. 1 et 2 [Coup d'œil sur 140 ateliers anciens qui font partie de la Bavière actuelle].

— R. Diller, Luitpold, roi de Bavière ? *Die deutschen Reichsmünzen*, 1910-1911 [C'est par une infraction à la loi impériale que la tête du régent figure sur les monnaies bavaroises du jubilé].

— Alfred Noss, Le roi Charles IV a frappé à Bonn. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4777-79, fig. [Gros tournois avec *Moneta Bunens*].

— Édouard Fiala, *Sammlungen sr. Kgl. Hoheit des Herzogs von Cumberland. Teil : Die Welfen in den Sachsenlanden. Das alte Haus Braunschweig. Das alte Haus Lüneburg. Prägungen der Burgunder, der Welfen in Bayern, Italien u. s. w.* Leipzig et Wien, 1911, 4°, 173 p., 11 pl. [Suite du catalogue des collections du duc de Cumberland. Les maisons anciennes de Brunswick et de Lünebourg, etc.].

— S. B. Kahane, Un piedfort inédit d'un pfennig inconnu de Walter von Cronberg de l'an 1534. *Der Numismatiker*, 1911.

— Engelke, Les comtes de Diepholz, leurs armoiries et leurs monnaies. *Berliner Münzbl.*, 1911, 131-135, 155-160, fig. et pl. XXXIV [Monnayage depuis Rudolf, 1302-1350 jusqu'à Frédéric, 1510-1529. Les m. portent un écu au lion à partir du xv^e siècle. Ateliers de Diepholz et de Marien-Drebber].

— J.-V. Kull, Devise des Hohenzollern en Franconie sur les médailles et monnaies. *Berliner Münzbl.*, 1911, 163-168 [Quelques-unes sont empruntées à des textes religieux ou classiques].

— Emil Bahrfeldt, *Golberger Kippermünzen*. Dans le *Festschrift zur 700. Jahrfeier der Stadt Goldberg i. Schlesien*, 1911, 8°, 4 p., 30 fig. [Il s'agit de monnaies de l'époque du billonnage frappées à Goldberg].

— Deahna, Notes de numismatique de Henneberg. *Frankfurter*

Münzz., 1911 [Essai de thaler de 1572; les maîtres de monnaie Gregor Einkhorn et Hans Haffner; atelier de Schleusingen].

— Alexander Fiorino, Les gros de Louis II de Hesse (1468-1471). *Berliner Münzbl.*, 1911, 116-119, 142-144.

— M. Bahrfeldt, Pfennigs de la ville de Lunebourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4848, fig.

— H. Buchenau, Un atelier inédit de Mecklembourg. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4873, fig. [Pièces portant *Moneta Kalant* ou *Calant*].

— Emil Bahrfeldt, Numismatique mecklembourgeoise poméranienne des XIV^e-XV^e siècles. *Berliner Münzbl.*, 1911, 27-29, 91-95, 109-113, 144-146, 186-190, 210-215 [M. de Gnoien, Friedland, Brandenburg, Güstrow, Malchin, Parchim, Anklam, Demmin, Greifswald, Stargard, Stettin, Stralsund, Wolgast, Barth, Lübeck, Lunebourg, Oldenbourg, Ostfrise, etc.].

— Carl Hauer, Monnaies inédites de Mecklembourg. *Berliner Münzbl.*, 1911, 160-162, fig. [XVI^e et XVII^e s.].

— E. Rzehak, Deniers de Moravie du margrave Wladislaw I (1197-1222). *Zeitschrift des deutschen Vereines f. die Geschichte Mährens und Schlesiens*, XIV, Brünn, 1910, fasc. 1 et 2.

— M. Bahrfeldt, Numismatique de la ville de Nordhausen dans la période récente. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4752-4757 [Documents de 1616 à 1625].

— P. Joseph, Les monnaies et médailles de la maison princière et comtale de Solm. *Frankfurter Münzz.* 1911, 185 [Monnaies et histoire monétaire de 1612 à 1621, nos 177 à 226].

— Karl Roll, *Die Salzburger Münzmerkung vom Jahre 1681*. Salzburg, 1910, 3 pl. Extr. des *Mitteil. der Ges. für Salzburger Landeskunde*, t. L, 1910.

— [H. Buchenau], Deniers allemands de la Souabe. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4807-4828, 4839-4848, fig. [Demi-bractéates, etc., de diverses seigneuries, XI-XIV^e siècles].

— X. Deniers des seigneurs de Souabe. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4760-4764, pl. 193, 4780.

— Ulrich Horn, Note sur une émission de « sechslings » et de blancs par la ville de Stralsund, en 1773. *Berliner Münzbl.*, 1911, 168-170.

— G. Schöttle, *Geld- und Münzgeschichte der Pfalzgrafschaft*

Tübingen. Dresde, 1910, 8°, fig. Extr. du *Jahrbuch des Num. Vereins zu Dresden* [Numismatique du comté palatin de Tübingen].

— P. Joseph, Sur les bractéates récentes de Wettérvie. *Frankfurter Münzz.*, 1911.

— Julius Cahn, Un dernier mot sur la question des bractéates royales les plus récentes de la Wettérvie. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4747-4750.

— C. F. Gebert, Refonte à Nuremberg de monnaies envoyées par Windsheim. *Numism. Mitteil.*, 1911, 932.

— X. Acquisitions numismatiques des cabinets de Dresde, Stuttgart et Berlin, *Berliner Münzbl.*, 1911, 120.

— Alfred Noss, Essai en cuivre d'une monnaie inconnue. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4751, fig. [Cette pièce porte comme seule légende les onze premières lettres de l'alphabet et OS, autour de la tête de Maximilien I, roi de Bavière].

— Paul Harsanyi, Exposition du Collège protestant de Budapest. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 73-74.

— Z. Zakrzewski, Bractéates polonaises à légendes hébraïques. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 4, 19, 54, 67, 85, 99.

— M. Gumowski, Bractéates polonaises. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 81-84, fig.

— Michel Grazynski, Monnaies polonaises du xvi^e s. *Wiadomosci de Cracovie*, 1911, 158-159, 171-172.

— M. Gumowski, Monnaies saxo-polonaises. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 6, 24, 56, pl. II, 119-122, 151-153, pl. 20 [Pièces du xviii^e s.].

— A. Hnilko, Monnaies polonaises frappées à Cracovie. *Wiadomosci de Cracovie*, 1911, 154-157, 169-171, fig. [Pièces de Jean-Casimir].

— Documents monétaires polonais, de 1636. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 5, 23, 69.

— A. Hnilko, Monnaie de Cracovie en 1655-1657. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 138, fig.

— B. Kosciesza, Monnaies polonaises du xix^e siècle. *Wiadomosci numizm. arch.*, 1911, 149-151.

— Michal Grazynski, Monnaies suédoises en Pologne. *Wiadomosci numizm. arch.*, 1911, 136.

— X., Monnaies et médailles inédites. *Wiadomosci numizm. arch.*, 1911, 11, 27, 60, 77, 92, 110, 128, pl. 19 [Pièces polonaises des xvi^e et xvii^e s., etc.],

— H. Buchenau, Polonoise ou autre. *Wiadomosci numizm. arch.*, 1911, 126, fig. [Il s'agit d'une bractéate portant un demi-aigle et un lion].

— N.-J. Bulycov, *Opyt Klassifikacii melkikh mednykh monet caria Alekseia Mikhailovica*. Moscou, 1910, 4^o, 65 p., fig. [Essai de classement des petites monnaies de cuivre d'Alexis Mikhaïlovitch].

— M.-J. Antonov, *Nagliadnoe opisanié raz novidnosti monet Rossii preimuscestvenno XIX Stoletia*. Saint-Pétersbourg, 1910, 8^o, 70 p. [Description des monnaies russes du xix^e siècle].

— Koloman Dékani, Traité écrit à la fin du xviii^e s. sur les monnaies hongroises par Kovasznai Toth Sandor. *Numismatikai Közlöny*, 1911, 109-116. [C'est une traduction magyare d'un traité écrit en latin et contenant d'intéressants renseignements sur les ordonnances monétaires, les poids, etc.].

— V.-N. Zlatarski, Contribution à l'étude des plus anciennes monnaies bulgares. *Bull. de la Soc. archéol. bulgare*, Sofia, 1910, I, 29-54 [Les m. attribuées aux rois Assen et Pierre appartiennent à Jean Alexandre et à son fils Michel].

Amérique.

— A., La question des pièces d'essai. *American Journ. of Num.*, 1911, 10-11 [Le gouvernement des États-Unis a reconnu aux collectionneurs le droit de posséder des pièces de ce genre].

— C. v. Ernst, Les monnaies de la Nova Constellatio et de Fugio, les premières monnaies des États-Unis. *Num. Zeitschr.*, n. s^{ie}, III, 1910, 233-240 [Pièces de 1776 à 1787].

— C.-H. Shinkle, *United States Coin values and lists*. Pittsburgh, 1911, 4^o, 40 p. [Prix obtenus par les monnaies des États-Unis].

— X., Demi-aigle et demi-dime. *Mehl's num. Monthly*, 1911, 43.

— X., Quelques curieux billets du trésor qui ont circulé. *Mehl's num. Monthly*, 1911, 57 [Billets volés incomplets].

— Edgar H. Adams, Monnayage d'or par des particuliers. *American Journ. of Num.*, 1911, 11-21, 46-67 [Le bureau d'essais de la Californie, en 1850 ; pièces d'or rectangulaires et autres émises par la maison Moffat et C^{ie} de San Francisco, 1849-1853].

— R.-W. Mc Lachlan, *The Canadian card Money*, pl. [Étude de la monnaie de cartes en usage au Canada de 1685 à 1757; cartes de 12 livres et de 30 sols].

— Harry-F. Williams, Un catalogue provisoire du monnayage de l'or au Mexique et dans l'Amérique centrale. *Mehl's Num. Monthly*, 1911, 113-120.

— J., Deux monnaies contremarquées de la république du Pérou. *Mehl's num. Monthly*, 1911, 49-52, fig. [Guerre de l'Indépendance, 1824; confédération du Nicaragua, du Honduras et du San Salvador, en 1850].

— « P. Joe », L'écu obsidional de l'Uruguay et les monnaies contremarquées du Salvador. *Mehl's Num. Monthly*, 1911, 61-64, fig. [Des pièces de 1 et 4 reals du Guatemala ont été poinçonnées d'un R dans un grènetis (Revision) par le général Barrios pour le Salvador].

Orient et Afrique.

— A. de Markoff, *Topografïa Kladoff vostotchnyx monet (Sasanidskix i Kufitsheskix)*, 1910, 8°, IV et 148 p. [Topographie des trésors de monnaies orientales, sassanides et coufiques; Russie, Finlande, Suède, Norvège, Angleterre et Irlande, France, Allemagne. En russe].

— Ahmed Tewhid, Monnaies des Ayoubites de Hisn-Keïfa. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 493-505, pl. XIX et XX [M. du XIII^e-XVI^e s.].

— Ed. v. Zambaur, Les monnaies des khazars. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 313-315. [L'auteur est porté à considérer comme émises par ce peuple habitant, au moyen âge, entre les mers Noire et Caspienne, diverses imitations de m. musulmanes, fréquentes en Russie].

— M. Coen, Pièces de nickel turques. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, xxvii.

— H.-L. Rabino, Monnaies des shahs de Perse. *Num. Chron.*, 1911, 176-196 [Pièces des XVIII^e et XIX^e s.].

— X., Monnaies modernes. *Blätter f. Münzfr.*, 1910, 4583, 4606; 1911, 4642 [Turquie, Chili; monnaies allemandes de nickel pour la colonie de Kiao-Tschou].

— Henry-T. Grogan, Monnaies portugaises de Ceylan. *Num. Circular*, 1911, 12891-95, fig. [La plupart portent les armes de Portugal].

quelquefois accostées de CL° (Colombo), et le gril de saint Laurent ou un monogramme formé de TA (*Tanga*, unité monétaire d'argent).

— H.-A. Ramsden, *Siamese Porcelain and other tokens*. Yokohama, 1911, 8°, 37 p., 20 pl. en couleurs [Intéressante étude, concise mais précise, sur les jetons employés dans les maisons de jeu siamoises ; ces pièces, le plus souvent de porcelaine, portent en général des inscriptions chinoises, car le public de ces tripots était surtout composé de Chinois].

— H.-A. Ramsden, *Modern Chinese copper Coins*. Worcester, 1911, 8°, 27 p., 67 fig. Extr. de *The Numismatist* [Catalogue du monnayage des provinces chinoises, émis, avec des inscriptions bilingues, anglaise et chinoise, depuis 1899. Pièces de 20, 10, 5, 1 cash, en cuivre].

— H.-A. Ramsden, Circulation métallique chinoise, primitive ; monnaies-carapaces. *American Journ. of Num.*, 1911, 70-72, fig. et pl. 16 [Il s'agit de la plus rare espèce de monnaie chinoise, décrite seulement par le traité Ch'ien Pu T'ung Chih, comme étant semblable à une carapace de tortue. Ce numéraire appartiendrait à la dynastie des Han. L'auteur reproduit un lot de pièces de ce genre découvert près de Honan-fu ; quelques-unes reproduisent des coquillages].

— H.-A. Ramsden, Quelques monnaies chinoises rares et inédites. *Num. Circular*, 1911, 13103-13106, fig. [Les monnaies de « Tchoui » appartenant probablement au VIII^e siècle de notre ère].

— H.-A. Ramsden, Monnaie chinoise ? à légendes arabes ? *Num. Circular*, 1911, 13172, fig.

— J. Armstrong Foster et Ramsden, Nouvelles monnaies chinoises, et papier-monnaie chinois. *Mehl's Num. Monthly*, 1911, 110 et 123.

— H.-A. Ramsden, Le papier-monnaie en Chine. *Berliner Münzbl.*, 1911, 182-184.

— H.-A. Ramsden, *Manuals of far eastern Numismatics. N° 1. Chinese paper money*. Yokohama, 1911, in-8°, 37 p., 3 pl. et 70 fig. [Essai de catalogue abrégé, mais utile, des papiers-monnaie chinois, depuis le commencement du IX^e siècle de notre ère].

— Gustav Richter, Le Japon et son monnayage. *Monatsblatt de Vienne*, 1911, 301, cf. 309 ; 315-318, 325-327 [Coup d'œil succinct sur les diverses périodes de cette numismatique].

— X., Note sur les monnaies de Kruger. *Mehl's numismatic monthly*, 1911, 20, fig.

— J.-W.-B. Gunning, *Aantekeningen over enige weinig bekende muntstukjes van Zuid-Africa*. 8°, 3 p. Extr. des *Annales of the Transvaal Museum*, Pretoria, 1911 [Remarques sur quelques pièces peu connues de l'Afrique australe. Il s'agit de jetons-monnaies de Griqua, frappés au commencement du XIX^e siècle].

MÉDAILLES ET PLAQUETTES

— G.-F. Hill, L'influence classique sur les médailles italiennes. *The Burlington Magazine*, février 1911, 2 pl.

— Giuseppe Biadego, « Pisanus Pictor », 5^e note. *Atti r. Istituto veneto di Scienze e lettere*, s. VIII, t. XII, 1910, p. 1047-54.

— Laudedeo Testi, Vittore Pisano ou *Pisanus pictor* (autrefois Antonio di Filippo d'Ostiglia, puis Antonio Bartolomeo da Pisa, maintenant Antonio di Puccio). Chronologie des œuvres de Pisanello. *Rassegna d'Arte*, 1910, 134-141, 10 fig., 1 pl. [Cet article remet en question les conclusions de M. G. Biadego. Pisano peut avoir porté le nom de Vittore et être un autre artiste qu'Antonio].

— G. Biscaro, « Pisanus Pictor » à la cour de Philippe-Marie Visconti en 1440. *Archivio Storico lombardo*, 1911, fasc. I.

— G.-F. Hill, Notes sur des médailles italiennes. *The Burlington Magazine*, 1910, 13-21, 2 pl. [Dixième article consacré à des médailles de Benvenuto Cellini et d'Antonello della Moneta, etc.].

— F. de Villenoisy, Les monnaies et les médailles dans l'Art. *Notes d'art et d'archéologie*, novembre et décembre 1910, 134-138, 151-155.

— Fr. Alvin, Principaux prix de la vente Lanna de Prague. *Rev. belge Num.*, 1911, 427-436 [Les prix des médailles de la Renaissance ont dépassé les évaluations les plus exagérées].

— F. Savini, Une médaille de bronze de Constance Sforza, second seigneur de Pesaro (1473-1483). *Giornale numism.*, 15 juin 1911, 91.

— J. Menadier, Modèles de médailles de la Renaissance en cire coloré. *Amtliche Berichte aus den königl. Kunstsammlungen*, septembre 1910, 314-320, 6 fig. [Portrait de Galileo Galilei (1564-1641); Médaillons de Marie, femme de Maximilien II, par Antonio Abondio; de Gabriel Scheurl, de Jean-Hieronyme von Murr].

— J. Menadier, Cabinet des médailles. Wilhelm Farel. *Amtliche Berichte aus den Kön. Kunstsammlungen*, octobre 1910, 4-5, fig. [Médaillon de Guillaume Farel, né près de Gap en 1489; il fit adopter la Réforme à Neuchâtel où il mourut en 1365].

— Feliks Kopera, Médaille d'Isabelle Jagellon faite à Modène en 1532. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 65.

— R. Münsterberg, Attila représenté en *Faunus ficarius*. *Num. Zeitschr.*, n. s^{ie}, III, 1910, 62-66, fig. [Médaille et plaquette de la Renaissance].

— Francesco Pistolesi, Quelques médailles de Sixte Quint. *Giornale numism.*, 15 mai 1911, p. 75.

— G. C., Médailles anciennes et nouvelles. *Giornale numism.*, 1911, 163 [Médailles des papes].

— H.-J. Hermann, Pier Jacopo Alari-Bonacolsi, appelé *Antico*. *Jahrbuch der Kaiserl. Kunstsammlungen* de Vienne, t. XXVIII, fasc. V, 13 pl. et 63 fig. [Monographie sur le sculpteur-médailleur Mantouan, dit l'*Antico*].

— W.-R. Hamilton, Benedetto Pistrucci. *Num. Circular*, 1911, 13168-170.

— Serafino Ricci, Le salon international de la médaille et de la plaquette moderne à l'Exposition internationale de Rome en 1911. *Bollett. di Num.*, 1911, 46.

— Raffaello Mondini, Septième Congrès géographique italien; Médailles. *Bollett. di Num.*, 1911, 20-23, fig.

— Raffaello Mondini, Médaille dédiée aux Mille par la ville de Gênes. *Bollett. ital. di Num.*, 1911, 141-142, fig. [Portrait de Garibaldi].

— La Direction, La médaille du Cinquantenaire de l'Indépendance italienne. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 409-410, fig. [Ce serait la plus grande médaille frappée connue; 120 mill.].

— Q. Perini, Deux médailles concernant le Trentin. *Num. Circular*, 1911, 12742-45, fig. [Méd. du xix^e s.].

— Q. Perini, Contributions à la « Médaillistique » de Trente. *Bollett. di Num.*, 1911, 72-79 [Médailles modernes].

— J. Roman, Médailles de la pose de la première pierre de la pompe à feu de Grenelle en 1783. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1911, 165-166.

— Jean-Georges Keyssler, Description de Lunéville, etc. Trad. de Chr. Pfister, publiée dans *Bull. Soc. philomatique vosgienne*, 1910, 5-38, pl. [Note sur le graveur Ferdinand de Saint-Urbain ; patine des médailles].

— Henry Nocq, *Les Duvivier ; Jean Duvivier (1687-1761) ; Benjamin Duvivier (1730-1819). Essai d'un catalogue de leurs œuvres précédé d'une notice biographique et bibliographique*. Paris, 1911, gr. in-8°, 318 p., 17 pl. et fig.

— Henry Nocq, Les Duvivier. *Gaz. num. fr.*, 1911, 305-317, portrait et pl. V-VII [Extrait de l'ouvrage spécial consacré aux graveurs Jean et Benjamin Duvivier].

— *La Légion d'honneur et les décorations françaises*. Paris, 1911, 8°, VIII-63 p., 20 pl., dont 2 en couleurs. Suivi du *Catalogue de l'Exposition rétrospective* de mai 1911, 15 p.

— R. Nadrowski, Une erreur singulière. *Num. Circular*, 1911, 12697 [Médaille d'argent de l'aéronaute Blanchard gravée par Loos, avec les prénoms de Jean-Pierre].

— E. Bouclier, Médaille offerte à L.-A. Lahure, notaire honoraire. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, IX-X.

— F. B.-B., Plaquette de la visite de M. Fallières à M. Robert Comtesse, président de la Confédération suisse. *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 343, fig.

— X., La médaille Babelon. *American Journ. of Num.*, 1911, 72-73, pl. 15.

— V. Tourneur, Médaille Babelon. *Rev. belge Num.*, 1911, 425.

— A. Babut, Médaille de la traversée des Alpes par Chavez. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, xxxiv.

— X., Plaquette du Dr Jean Garel, de Lyon. *L'Illustration*, 1^{er} juillet 1911, fig. [Œuvre de M. Henry Nocq].

— V. Tourneur, Exposition A. Bonnetain. *Rev. belge Num.*, 1911, 225.

— S. Wigtersma, *Verhaal van het Ontstaan van den Gedenkpenning op de Vrijverklaring van America in 1782*. S. l. n. d., 8°, 34 p., fig. et 4 pl. [Histoire du projet de la médaille relative à l'indépendance de l'Amérique, frappée en 1782, pour les États, par la Société bourgeoise de Leeuwarden].

— A.-O. van Kerkwijk, *Koninklijk kabinet van Munten, Penningen*

en Gesneden Steenen te 's-Gravenhage. Verslag van den Directeur over het tijdvak van 1. Jan. tot 31 Dec. 1910. 's-Gravenhage, 1911, 8°, 44 p., 1 pl. [Catalogue des acquisitions de médailles artistiques, de monnaies antiques et modernes, entrées au Cabinet de la Haye, en 1910].

— Eug. Demole, Médailles genevoises décernées au « Secours suisse » du xvii^e au xix^e siècle, *Rev. suisse Num.*, 1911, 189-217, fig. et pl. I-III [Médailles distribuées aux officiers de la garnison suisse envoyée à Genève lors de l'envahissement de la Savoie par l'armée française, 1692-1697; Méd. distr. aux officiers de la garnison suisse en 1707; médailles analogues en 1743-1744; Médailles accordées aux Compagnies suisses ayant tenu garnison à Genève en 1792; Médailles analogues en 1814-1815].

— Ernest Lugrin, La médaille frappée par LL. EE. de Berne, à la suite de la tentative de soulèvement du major Davel, en 1723. *Rev. Suisse Num.*, XVI (1911), 291-296, fig. [Étude documentaire sur une médaille frappée à 40 exemplaires d'or et dont il ne subsiste que des spécimens d'argent et de bronze].

— S. Beck, Les prix d'école de Sursée (canton de Lucerne). *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 324-333, fig. [De 1686 à 1864 environ].

— G. Grunau, Le thaler du Jura et les médailles du gymnase de Bienne. *Rev. suisse Num.*, XVI (1911), 335-337 [Pièces du xix^e s.].

— Arthur Lamas, Médailles de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne. *O Archeologo Português*, XIV, 1909, 324-353, 5 pl. [Les plus anciennes sont de 1783. Étude bien documentée].

— Rudolf-F. Burckhardt, Médaille de Wilhelm Schewez, archevêque de Saint Andrew en Écosse, daté de 1491. *Anzeiger f. Schweizerische Altertumskunde*, 1911, 42-46, pl. III. [Rapprochement avec un médaillon de Christine Metsys].

— *A Handbook of British and Foreign orders, war medals and decorations awarded to the Army and Navy, chiefly described from these in the collection of A.-A. Payne.* London, 1911.

— « Utile Dulci », La croix Victoria. *Num. Circular*, 1911, 12832 [Décoration créée en 1857].

— B. L. B., La médaille d'or de John Sanford Saltus. *American Journ. of Num.*, 1911, 67-68, pl. 15 [Médaille attribuée à M. P. Carlyon-Britton pour le meilleur article publié dans le *Journal of the British Numismatic Society*. Ce lauréat est président de ladite Société.

La médaille offre une belle personnification de la Britannia par Bowcher].

— C. W., Médaille de l'Union de l'Afrique du sud. *Num. Circular*, 1911, 12834, fig.

— Beelaerts de Blokland, Une médaille chinoise. *Rev. belge Num.*, 1911, 397-399 [Médaille relative à la conférence internationale de la peste, à Moukden, en 1911. Frappée en or et en argent, elle porte deux dragons et des inscriptions en chinois et en anglais].

SCEAUX

— Max Prinnet, Les insignes des dignités ecclésiastiques dans le blason français du xv^e siècle. *Rev. de l'Art Chrétien*, 1911, 21-41, fig. [Sceaux divers des xiv^e et xv^e siècles].

— D. Mater, Les sceaux des chapitres de la ville de Bourges et du Cher. *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, 1910, t. XXXIII (Bourges, 1911), 379-403, 2 pl. [56 n^{os} du xiii^e au xviii^e s.].

— J. Roman, Sceau du prieuré de la Charité-sur-Loire. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1911, 139-140 [Intaille byzantine du vii^e siècle représentant la vierge assise avec la légende **EMMANOYHA**].

— Max Prinnet, Sceaux de Bernard Carit, évêque d'Évreux (1376-1383). *Gaz. num. fr.*, 1911, 319-325, fig. [Vitreaux et sceaux armoriés].

— A. Mayeux, Sceau du prieuré de Notre Dame du Val de Walincourt (Nord). *Bull. Soc. Antiq. France*, 1911, 161-163, fig. [Sceau de la fin du xiii^e siècle avec un moine lisant sous une arcature].

— R. Vallentin du Cheylard, Scel de Raymon d'Aurengua. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 385-404, fig. [Petit sceau du xiii^e s. avec écu portant un astre à seize rais].

— X., Amaury II, vicomte de Narbonne (1260-1328). *Bull. Commission archéol. Narbonne*, 1910, 47-130, pl. [Sceau équestre et contre-sceau].

— J. Delaville Le Roulx, *Mélanges sur l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*. Paris, 1910, 4^o [Ce vol. contient plusieurs mémoires sur les sceaux, déjà publiés dans divers recueils].

— A. Babut, Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'ordre du temple. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 507-517, fig. [La devise *Urget prolis amor*, xviii^e s.].

— C^{te} Th. de Limburg-Stirum, Sceaux communaux du moyen âge et monuments contemporains. *Congrès intern. num. de Bruxelles*, 1910, 555-560, pl. XXIII à XXVIII [Halles d'Ypres; Beffroi de Tournai; Château de Binche; Château de Gavre; Hôtel de ville de Grammont; Château des comtes à Gand].

— G. Des Marez, Les sceaux des corporations bruxelloises. *Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, 459-484 [Note complémentaire; fig. et armoiries].

— Alphonse de Witte, Quelques sceaux-matrices de ma collection. *Rev. Belge Num.*, 1911, 400-406, pl. XII [Sceaux d'Adrien-Jean van Borssele, de la ville de Menin, du tribunal de la commune libre de Bruxelles, de l'arrondissement de Brabant].

— Ad. Hoffmann, *Über Siegel und Wappen der Stadt Hannover*. Hannover, 1910, 8°, 21 p. et 34 fig. [Cet article sur les sceaux et les armoiries de la ville de Hanovre, a paru dans les *Hannoversche Geschichtsbl.*, 1910, n° 3. Le plus ancien sceau est de 1266].

— P. Schweizer, *Siegel abbildungen zum Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*. Herausgegeben von der Stiftung Schnyder von Wartensee in Zürich. Zurich, 1911, 4°, 8° fasc. (pl. en phototypie de sceaux relatifs au canton de Zurich).

— E.-J. Seltman, Le sceau d'état d'Édmond, roi de Sicile et d'Apulie, 1254-1263. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 110-124, fig. [Sceau d'or fondu et ciselé, à l'imitation des bulles byzantines, avec le roi assis de face et au revers, l'écu d'Angleterre à trois léopards.]

— Fr. Malaguzzi Valeri, L'orfèvrerie de Reggio. *Rassegna d'Arte*, 1910, 163-174, fig. [Il est question de sceaux fabriqués par les orfèvres de cette école du xiii^e au xvi^e siècle].

— Maryan Gumowski, Sceaux polonais. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 9, 26, 42, 58, fig. et pl. 8 et 9 et 18, 73, 88, 108, 127, 159-161, 173-174, pl. 21 et 23 [Henri de Valois, pl. 8].

— X. Kaz. Konopka, Cachets des Jésuites en Pologne. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 8, fig., 25, 40, 57, 71, 105, pl. 14.

— Demeter Dan, Un document roumain muni du grand sceau de la ville de Baia en Moldavie. *Mitteil. der 3. Sektion d. K. K. Zentral-Kommission zur Erforschung... der... Denkmale*, t. VIII, Vienne, 1910, 82-87 [Sceau gravé en Transylvanie, c^t du xiv^e s.].

— Max Prinnet, Les armoiries des empereurs latins de Constantinople.

Rev. num., 1911, 250-256, fig. [Étude de sigillographie; origine du type des besants].

— N. Lacroix, Notes sur les cachets et les sceaux chez les Musulmans. Les cachets des gouverneurs généraux de l'Algérie. *Rev. africaine*, 1910, 201-224, 2 pl. [Le tograh turc; les cachets ronds marocains; les grands sceaux des gouverneurs de l'Algérie avec une devise arabe].

QUESTIONS DIVERSES

— A. Hickmann, *Neuste Münzen aller Staaten der Erde: die kursierten Münztypen in naturgetreuen Abbildungen mit ihren Prägungs- u. Umrechnungsverhältnissen; ergänzt durch Angabe der Masse u. Gewichte, Fachen- u. Einwohnerzahlen sämtlicher Länder*. 1911, 8°, III et 85 p. [Liste des récentes monnaies des divers états du monde avec tableaux statistiques pour les poids, mesures, etc.].

— Ch. Le Grelle, *Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances. Onzième année, 1910*. Bruxelles, 1911, 8°, 124 p. [Pièces fabriquées pour la Belgique, le Congo, la Roumanie, le Siam et la Perse].

— G. C., La production des monnaies et médailles de la Monnaie royale de Rome pendant l'année 1910-1911. *Giornale num.*, 1911, 131-132.

— A. de W., La numismatique et la médaille d'art à l'Exposition de Charleroi. *Rev. num.*, 1911, 415-416.

— A. Dieudonné, Note de métrologie médiévale. *Rev. num.*, 1911, 373-375.

— B.-H. Saxton, Conseils pour la description d'une collection. *Mehl's num. monthly*, 1931, 33-36, fig.

— X. Pièces de 2 1/2 Tola. *Berliner Münzbl.*, 1911, 170, fig. [Cette singulière pièce, portant des indications de poids en allemand et une marque de valeur indoue, se rapproche comme facture de certaines pièces fabriquées en Belgique].

— *Jahrbuch d. numism. Vereins zu Dresden*, pour 1910. Dresde, 1911, 8°, 70 p., fig.

— Max Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, 1910, n^{os} 178 à 183 [L'auteur poursuit régulièrement la publication de son utile recueil bibliographique].

— *Giornale numismatico* (Supplément bimensuel de la *Rassegna numismatica*). Nos 10 à 21, 15 mai-1 nov. 1911.

— *Musée National Suisse à Zurich. XIX^e Rapport annuel présenté au département fédéral de l'intérieur et rédigé, au nom de la Commission, par la Direction, 1910.* Zurich, 1911, 8^o, pl. [p. 69-78, liste des dons et acquisitions de cette collection. La part la plus importante est constituée par un complément du legs du Dr Julius Meili, qui comprend 1662 monnaies, médailles et jetons du Brésil],

— Paul Ginisty, L'affaire Fossier. *Journal des Débats*, 30 août 1911 [Relation du vol du Cabinet des Médailles en 1834].

— L. Delavaud, Le vol du trésor de Childéric I^{er}. *La Revue de Paris*, 15 septembre 1911, p. 357-367 [Le vol de Fossart le 6 novembre 1831].

— X. Un vol au Palais des Beaux-Arts de Lille. *La Dépêche* (Lille), 4 octobre 1911 [Il s'agit d'un vol de monnaies, peu important heureusement à cause de l'ignorance des malfaiteurs]. *Communiqué par M. Richebé.*

— Max Bernhard, Falsifications de monnaies impériales romaines. *Der Cicerone*, 15 juin 1910.

— L. Théry, Remarques sur l'habitude de mâcher les pièces pour en reconnaître l'aloi. *Rev belge num.*, 1911, 331.

— X. Don d'un Italien à l'Université égyptienne. *Giornale numism.* 1911, 147 [6000 pièces trouvées en Égypte, données par M. G. Dattari].

— Divers, Pour le médaillier di Brera, à Milan. *Bollettino ital. di Num.*, 1911, 105-111 [Plaidoyer en faveur de la création d'une direction].

— Memmo Cagiati, Le médaillier du Musée de Naples. *Il supplemento all' Opera Le Monete... delle due Sicilie*, 1911, n^o 2, 1-5; n^o 3, 1-3.

— *Berichte über die Tätigkeit der Provinzial Kommission für Denkmalpflege in der Rheinprovinz und der Provinzialmuseen zu Bonn und Trier*, 1910, 82-84 [Acquisitions numismatiques du musée de Bonn].

— R. Martz, Monnaies et médailles. Acquisitions récentes du Musée lorrain. *Bulletin de la Soc. d'archéol. lorraine et du Musée histor. lorrain*, X, 1910, 269-284, 2 pl.

— M. Gumowski, Le Muzeum Czapskich en 1910. *Wiadomosci numizm. archeol.*, 1911, 133-136, fig.

— Jos. Scholz, *Katalog der Bibliothek der numismatischen Gesellschaft. Zu Ehren des 40 jährigen Bestandes der Wiener numismatischen Gesellschaft*. Wien, 1910, gr. 8°, 48 p. [Utile catalogue de la bibliothèque de la Société de numismatique de Vienne].

— Assemblée générale de la Société royale de Numismatique de Belgique, le 2 juillet 1911. *Rev. belge num.*, 1911, 441-446.

— X. Soc. numismatiques anglaises. *Num. Circular*, 1911, 12698-701, 12764-66.

— *Proceedings of the Royal numismatic Society*, 1910-1911, 48 p. [Procès-verb. des séances de la Soc. royale de Numismatique de Londres. Dans *Num. Chron.*, 1911, fasc. II].

— Comptes rendus de la Société américaine de Numismatique. *American Journ. of Num.*, t. XLV, 1911, 30, 73-77 et 81-112.

— X. Soc. numismatiques d'Amérique. *Mehl's num. monthly*, 1911, 44-46, 54, 60 [Montreal, New-York, Chicago, Denford].

— X. Le Congrès de l'Association numismatique américaine, tenu à Chicago, les 28-31 août 1911. *Mehl's num. monthly*, 1911, 101-108, fig.

— *Jahresbericht der Numismatischen Gesellschaft über das Jahr 1909, — über das J. 1910*. Dans *Num. Zeitschrift* de Vienne, n. s. t. III, 1910, 269-324.

— E. Bahrfeldt, Comptes rendus des travaux des sociétés fédérées de numismatique en Allemagne et Autriche. *Berliner Münzbl.*, 1911, 13-20, 39, 65-69, 97-101, 121-126, 147-150, 171-173. [Berlin, Dresde, Francfort s. M., Görlitz, Hambourg, Hanovre, Nuremberg, Leipzig, Stuttgart, Rostock, Halle, Munich, Vienne, Soc. Suisse, Halle en Souabe].

— E. Bahrfeldt, *Sitzungsberichte der vereinigten Numismatischen Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs für das Jahr 1910*. Berlin, 1911, 8°, 49 p. [Compte rendu des séances de 14 sociétés fédérées de Numismatique en Allemagne et en Autriche].

ADRIEN BLANCHET

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME QUINZIÈME

1911

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

BABELON (E.). Artaxisata.....	459.
DÉCHELETTE (J.). Les origines de la drachme et de l'obole...	1.
DECLAEDT (R. P. Achille). Monnaies de Syrie (Dora, Philadelphie, Nabatéenne, moules araméen et arabe).....	366, 461.
DIEUDONNÉ (A.). Tétradrachme et double statère d'or de Ptolémée I ^{er} . Liste de variétés.....	164.
FOVILLE (J. de). Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des Médailles. Thrace, Macédoine, Thessalie, Grèce centrale.	293.
JAMESON (R.). Trouvaille de Vourla. Monnaies grecques des vi ^e et v ^e siècles av. J.-C.....	60.
MOREY (C. R.). Une nouvelle représentation de Dusrès et autres types monétaires de Bostra (Arabie).....	69.
SELTMAN (E. J.). A propos d'une monnaie récemment attribuée aux Sontini (Italie méridionale).....	161.
— La bordure guillochée des monnaies grecques.	401.

Comptes rendus: Travaux de MM. Von Fritze, P. Gardner, E. Gohl, Retowski, G. Schlumberger, voy. ci-dessous.

Monnaies romaines et byzantines.

- FOVILLE (J. de). Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton (*suite*). République romaine..... 166.
 LACHAUSSÉE (C^{dt}). Recherches sur la réduction progressive du poids des monnaies de bronze de la république romaine. 189, 313, 407.
 MOWAT (Comm^{dt} R.). Bronzes remarquables de Tibère, de son fils, de ses petits-fils et de Caligula..... 335, 423.
Comptes rendus : Travaux de M.M. Hübl, Retowsky, voy. ci-dessous.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE**Monnaies royales françaises.**

- BAILHACHE (D^r). Le dizain de Louis XII pour le Dauphiné... 246.
 DIEUDONNÉ (A.). Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles.
 L'écu à la couronne de Charles VI et de Charles VII..... 97.
 — Le royal d'or de Charles VII..... 233.
 — L'écu « neuf » de Charles VII..... 352.
 DIEUDONNÉ (A.) et LEGRAND (M.). Trouvaille de monnaies de l'époque de Henri I^{er}, roi de France, à Saint-Hilaire près d'Étampes. 435.
 ROMAN (J.). Mandement de 1350 permettant aux monnayeurs de Rouen de travailler le jour de la Saint-Mathieu..... 257.
Chronique : Métrologie médiévale (d'après Guilhiermoz) (la loi de l'esterlin, rapport du parisis au tournois), 373, 464.
Comptes rendus : Travaux de MM. E. Bonnet, A. Landry, M. Prou (A. Michel), voy. ci-dessous.

Monnaies seigneuriales françaises.

- DIEUDONNÉ (A.) et CAVALIÉ (L.). La Monnaie de Figeac : l'hôtel des monnaies, les émissions..... 238, 376.
 LUNEAU (V.). Quelques deniers normands inédits du XI^e siècle. Nouvelle trouvaille..... 86.
 ROMAN (J.). Monnaie archiépiscopale inédite d'Embrun..... 361.
Comptes rendus : Travaux de MM. E. Bernays et J. Vannerus, M. Prou (A. Michel), voy. ci-dessous.

Monnaies étrangères.

- CHANEL (Em.). Petit trésor trouvé à Izernore (Ain). Deniers des évêchés de Genève et de Lausanne..... 112.
Comptes rendus : Travaux de MM. E. Bernays et J. Vannerus, M. Prou (A. Michel) et Corpus nummorum italicorum, voy. ci-dessous.

Monnaies musulmanes.

Compte rendu d'après W. H. Valentine, voy. ci-dessous.

MÉDAILLES ET JETONS

CERRATO (Hyacinthe). Une médaille de Charles Solaro, seigneur de Moretta..... 108.

FOVILLE (J. de). La méd. de Nicolas Orsini, comte de Pitigliano. 449.

Chronique : Médailles nouvelles du dépôt légal, par J. F., 124.

Comptes rendus : Travaux de MM. E. Babelon (A. Michel), M. Bernhart, J. de Foville (A. Michel), voy. ci-dessous.

Poids, Sceaux et bulles. Tessères.

PRINET (M.). Les armoiries des empereurs latins de Constantinople. 250.

Chronique : Sceaux et monnaies à l'écu timbré (d'après M. Prinet), 123.

Compte rendu d'après Schlumberger, voy. ci-dessous.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE*Comptes rendus* :

BERNAYS (Ed.) et VANNERUS (J.). Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs (P. Bordeaux)..... 468.

BERNHART (Max). Medaillen und Plaketten (A. Bl.)..... 271.

BONNET (Em.). L'atelier de Béziers sous Henri III (A. Bl.).. 381.

CORPUS NUMMORUM ITALICORUM (Monnaies médiévales et modernes)

Casa Savoia (A. Bl.)..... 137.

FITZE (Hans von). Die Münzen von Pergamon (A. Bl.)..... 269.

GARDNER (Percy). The earliest Coins of Greece (A. Bl.)..... 466.

GOHL (Edmond). Gróf Dessewffy Miklós Barbár Pénzei (Monnaies celtiques) (A. Bl.)..... 134.

HILL (G. F.). The early use of Arab. numerals in Europe (A. Bl.). 136.

HÜBL (Albert). Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien I, Römische Münzen (A. Bl.).....	135.
LANDRY (A.). Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France, de Philippe le Bel à Charles VII (A. D.).	272.
MICHEL (André). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. Chapitres concernant les monnaies et médailles par M. Prou, E. Babelon et J. de Foville (E. B.).....	132.
RETOWSKI (O.). Die Münzen der Komnenen v. Trapezunt (A. Bl.).	379.
SCHLUMBERGER (G.). Un « boullotirion » byzantin ou appareil à fabriquer les sceaux de plomb de l'époque byzantine (A. Bl.).....	467.
VALENTINE (W. H.). Modern copper coins of the Muhammadan states of Turkey, Persia, Egypt, Afghanistan, Morocco, Tripoli, Tunis, etc. (A. Bl.).....	382.
VANNERUS (J.). Voy. BERNAYS (Ed.).	
<i>Bibliographie méthodique</i> . Périodiques et publications diverses, par A. Blanchet.....	139, 274, 383, 474.

NÉCROLOGIE

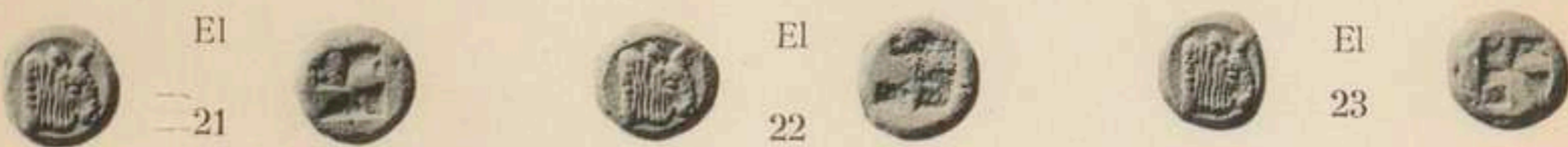
EM. CARON.....	127.
H. J. DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ.....	267.
K. VON ERNST (A. Bl.).....	465.
L. O. ROTY (J. F.).....	376.

DIVERSES

Chronique : Trouvailles de monnaies, par A. Bl., 118, 259, 371, 462. — Ventes de monnaies, 122 (Bourgey), 263 (Feuardent). — Les collections Lalanne à Bordeaux, 375; de Montcarra (d'après E. Demole), 266; Montelliet, au musée Crozatier du Puy, 266. — Exposition rétrospective de la Légion d'honneur, 375. — Vol au Musée du Havre, 267. — Monnaies de Panormus en médaillons dans un bureau de poste, 267.

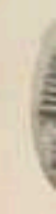
Comptes rendus : Travaux de MM. G. F. Hill (chiffres arabes), A. Hübl (coll. Schotten), voy. ci-dessus.

Le Gérant, F. FEUARDENT.



Phototypie Berthaud, Paris

TROUVAILLE DE VOURLA



[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

PROPERTY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO



R

27



R

29



R

28



R

30



R

31



R

32



R

33



R

34



R

36



R

35



R

37



R

38

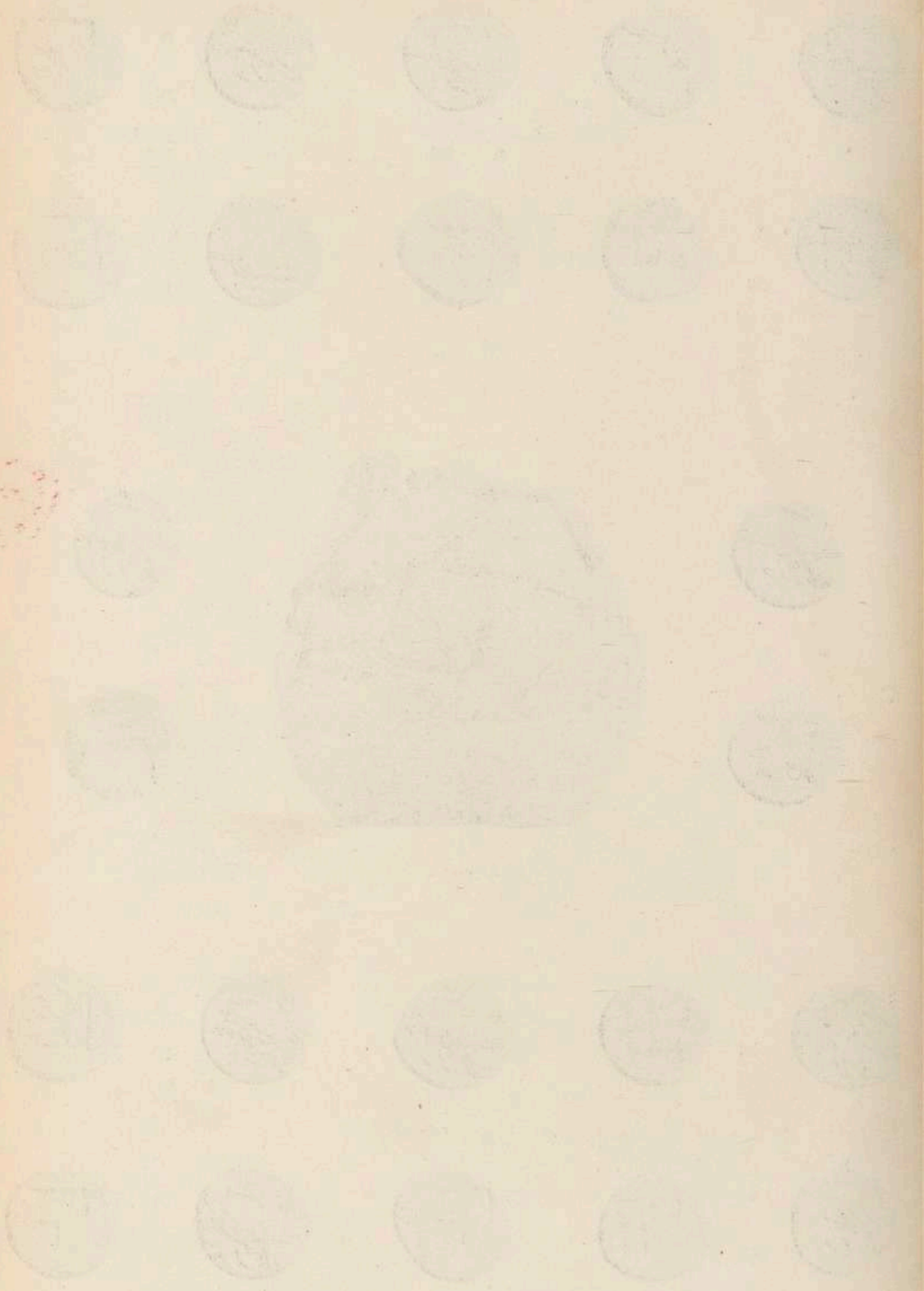


Phototypie Berthaud, Paris.

TROUVAILLE DE VOURLA



Small, faint red markings or text located on the left side of the page, near the center vertically.





1



2



3



9



4



6



5



7



10



8



8



10

Phototypie Berthaud, Paris

MONNAIES DE BOSTRA

RECEIPT



Small red handwritten mark or stamp.



RECEIVED



2



12



13



15



16



18



19



20



21



23



24



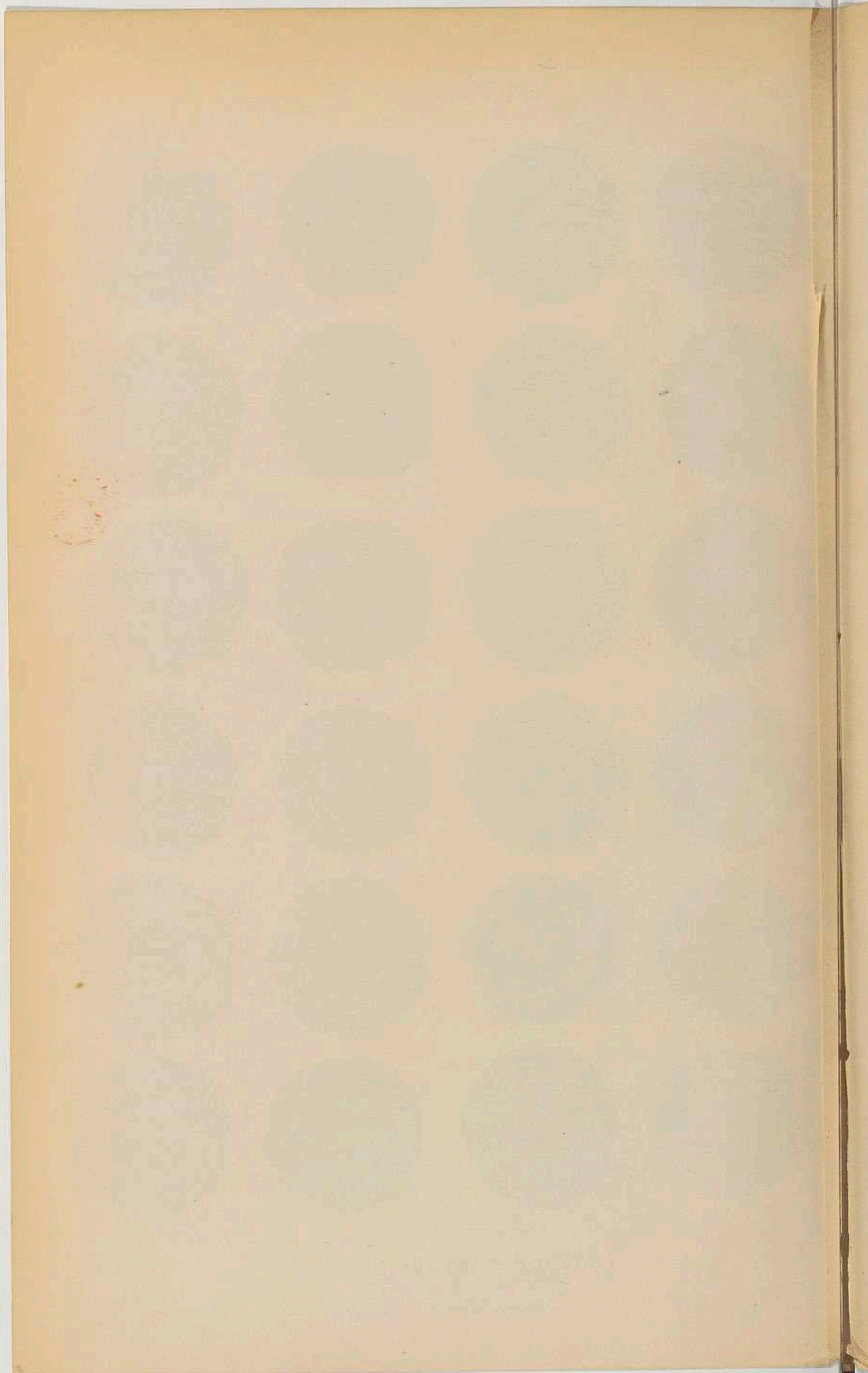
25



26



ÉCUS DE CHARLES VI ET VII





1



2



3



21



4



24



5



40



6



7



8



10



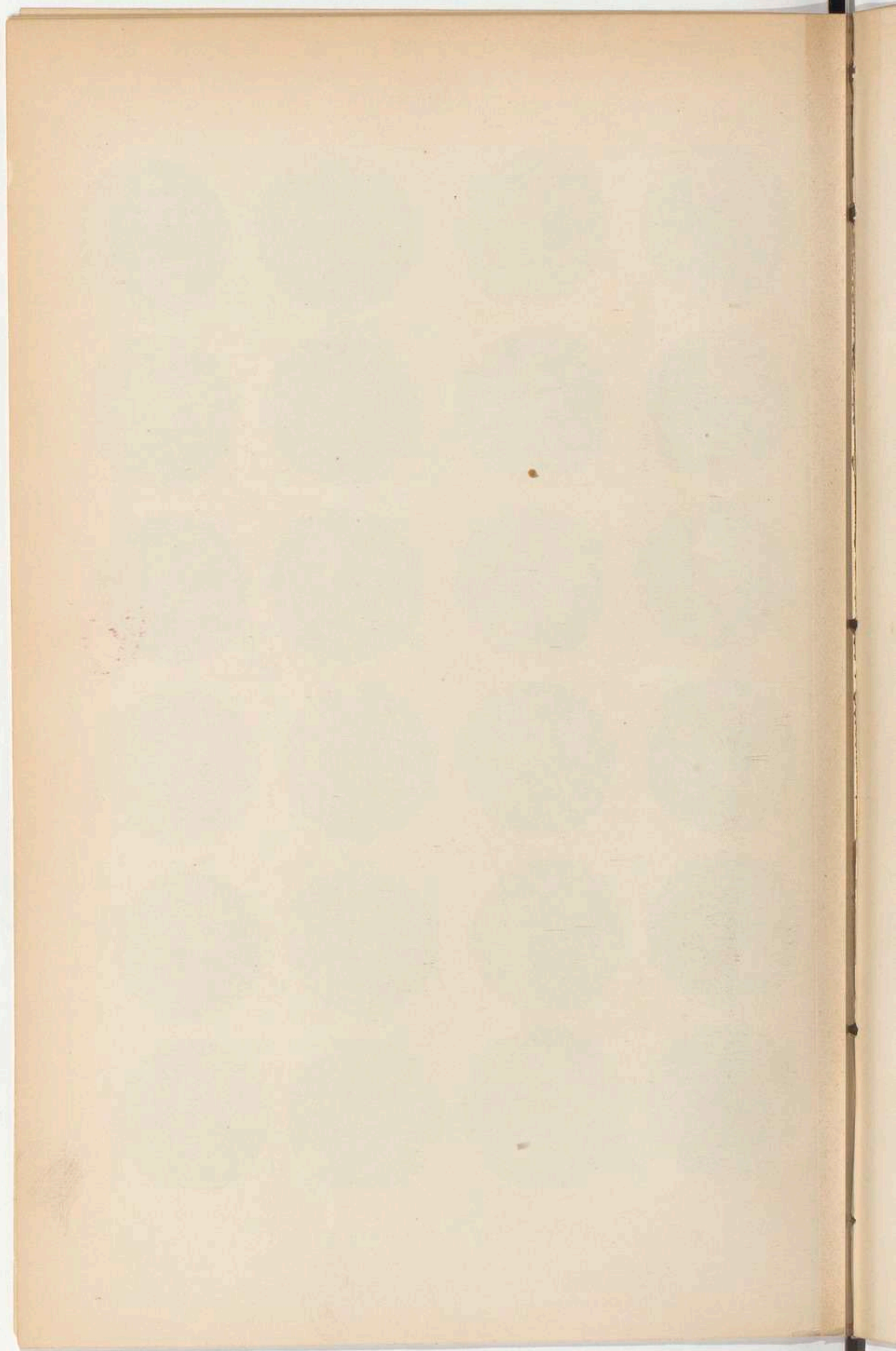
29



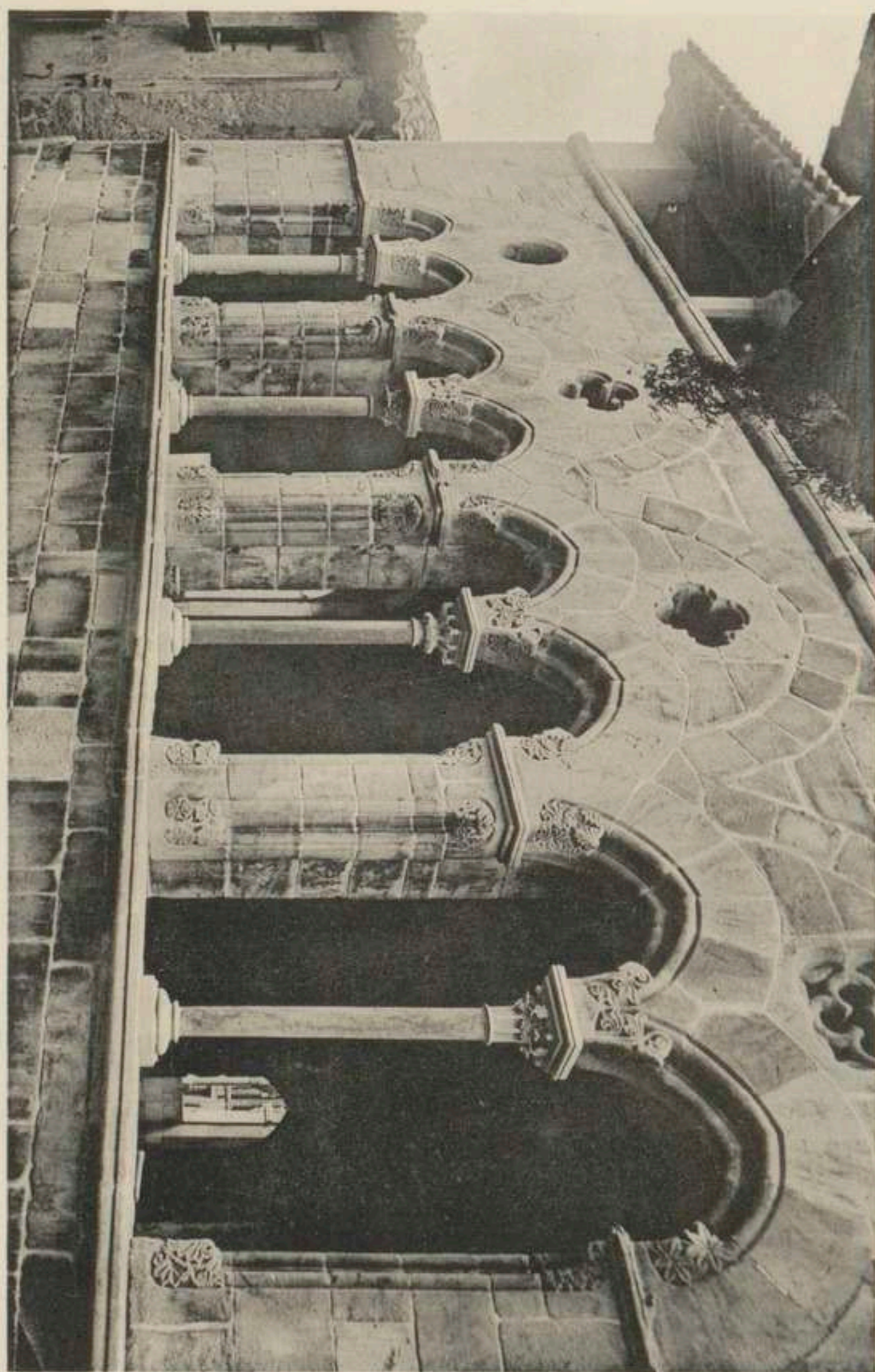
11

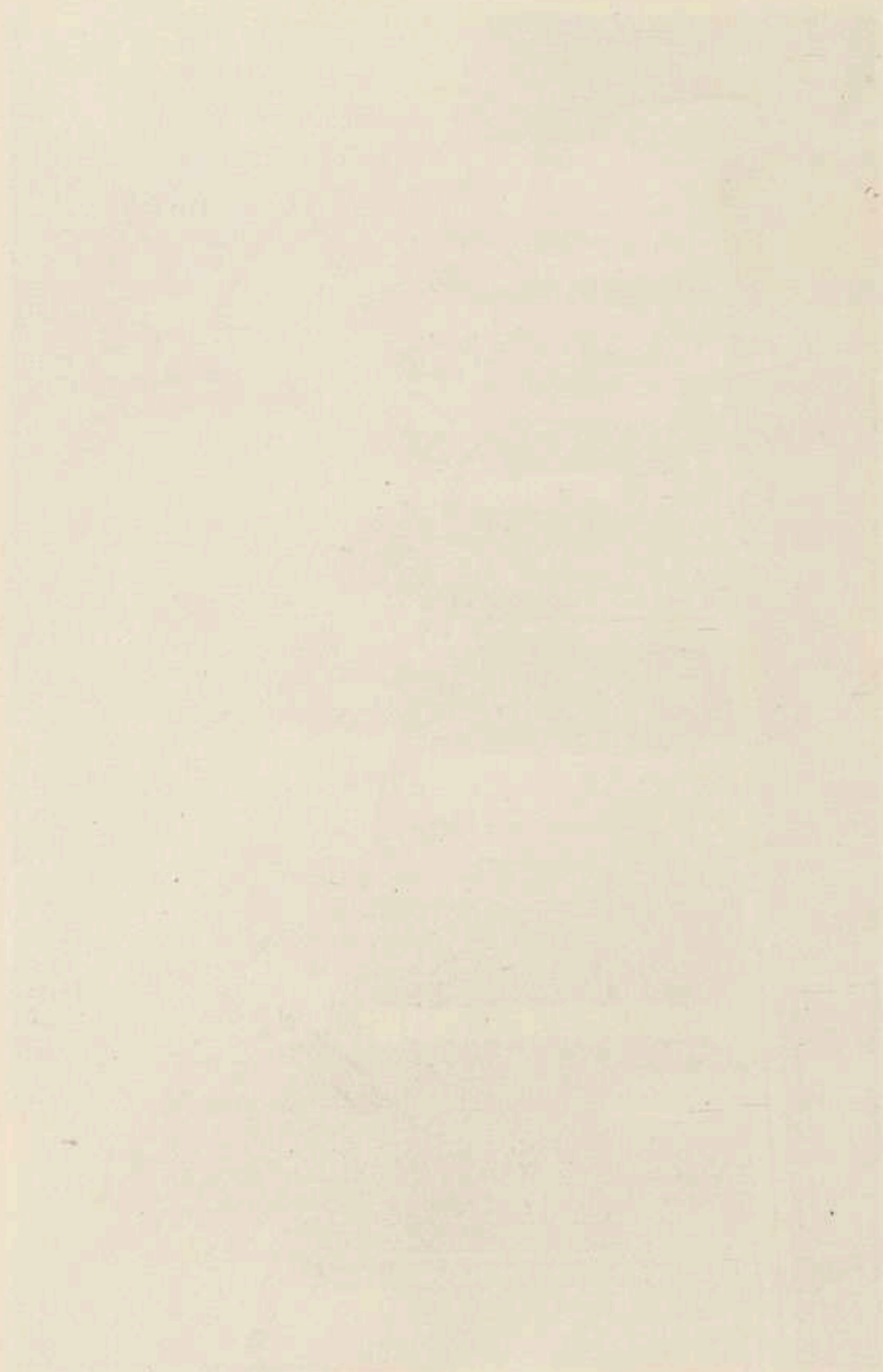


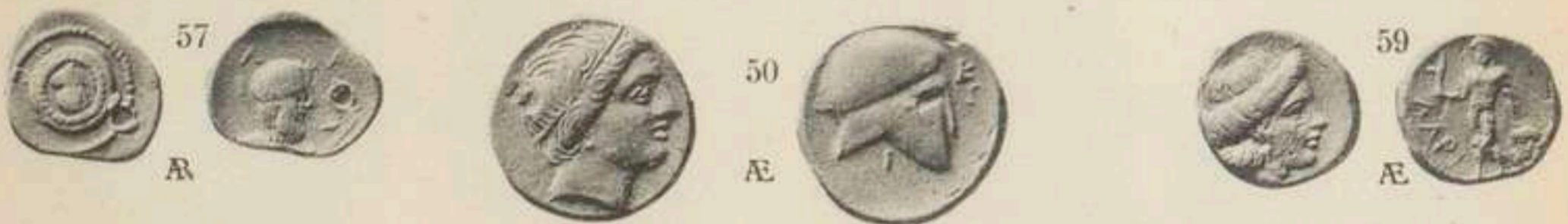
ROYAUX D'OR DE CHARLES VII



LA MONNAIE DE FIGEAC







MONNAIES GRECQUES D'EUROPE



1



2



2



5a



2a



4



5



3



6



9



14



10



11



10



13



15



16



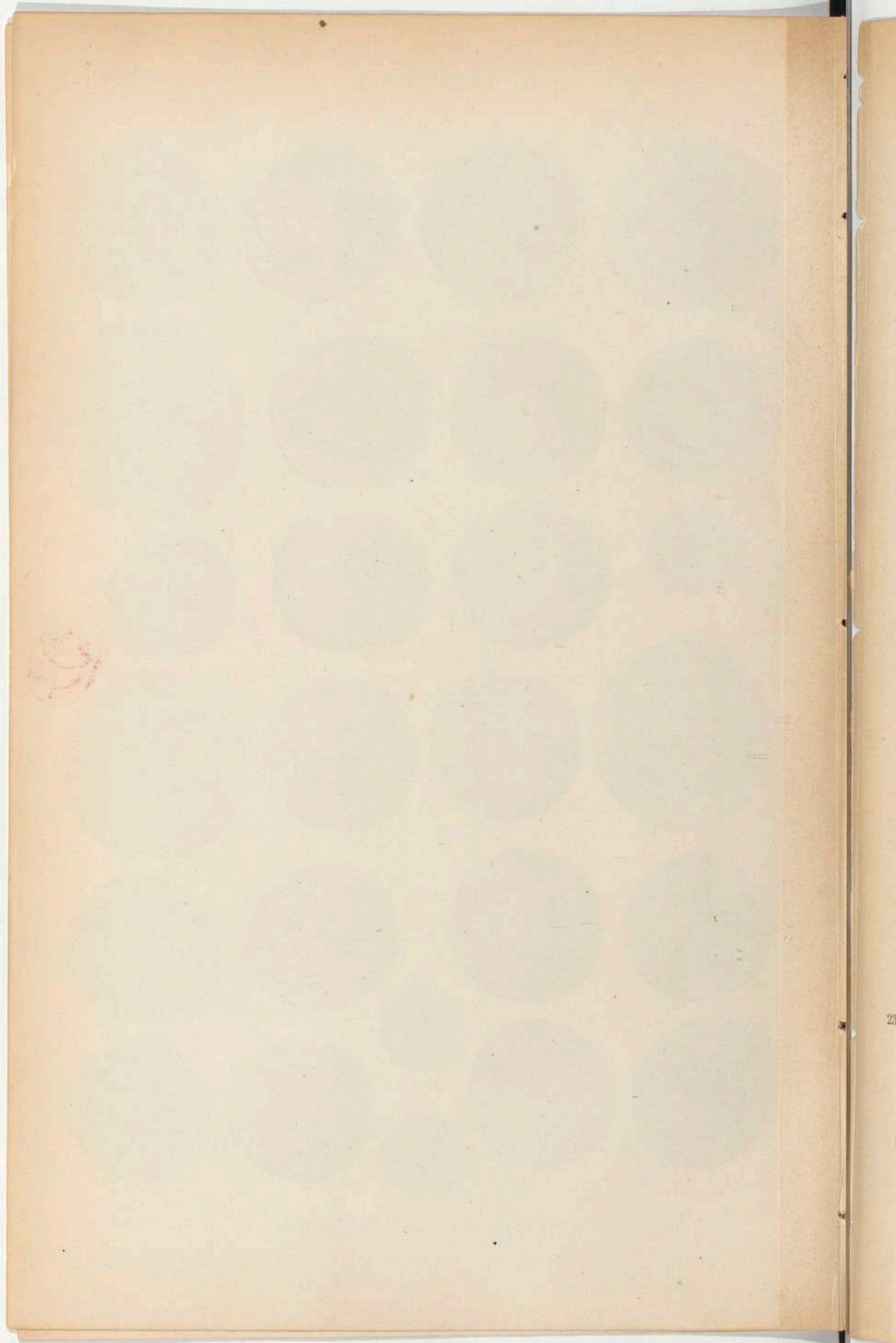
18



17



BRONZES DU HAUT-EMPIRE





1



2



3



7



9



10



14



11



12



15



20



22



23



24



29



40



31



33

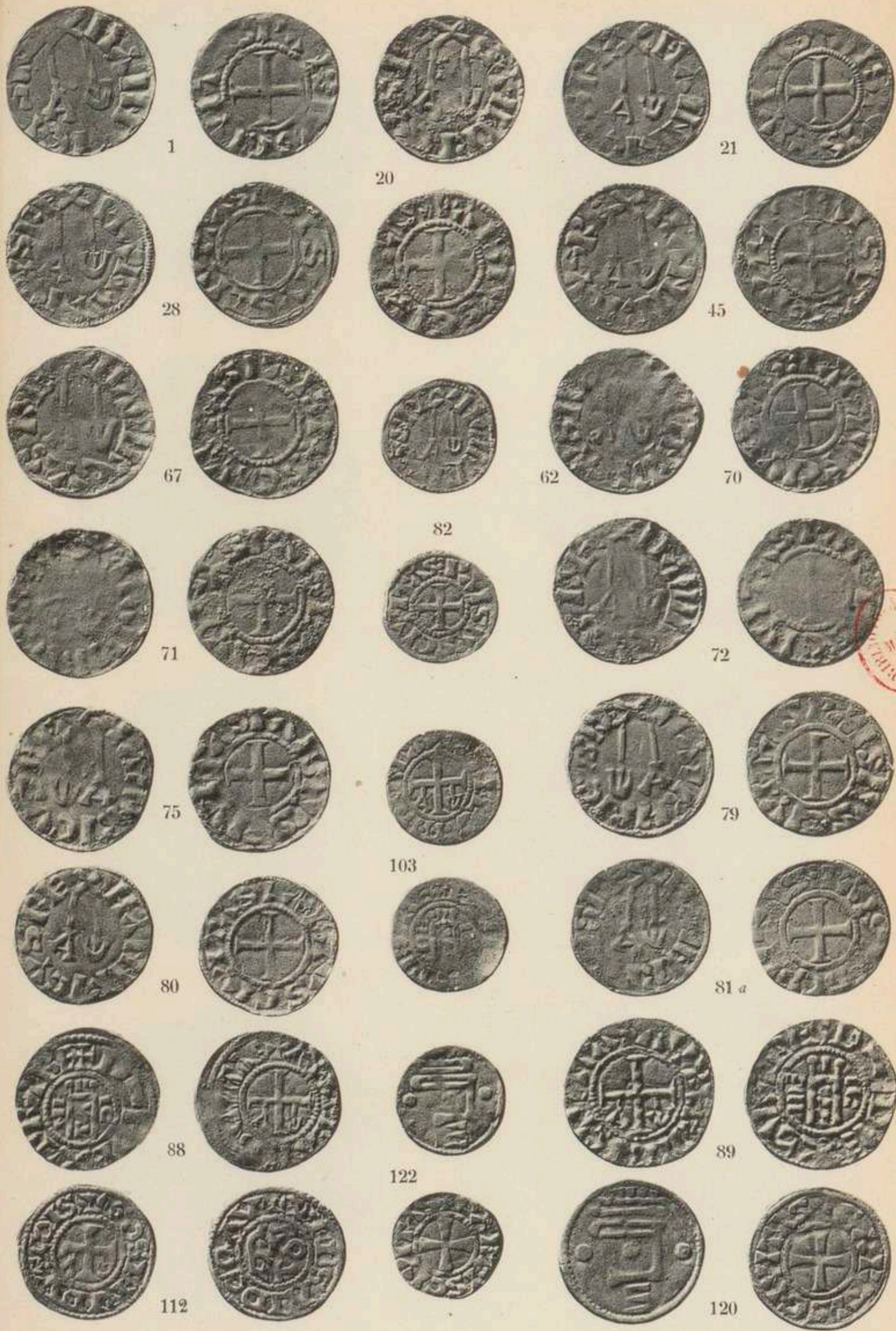


25



ÉCUS D'OR DE CHARLES VII





Phototypie Berthaud, Paris

TROUVAILLE DE SAINT-HILAIRE, PRÈS D'ETAMPES

1873



1



2



3



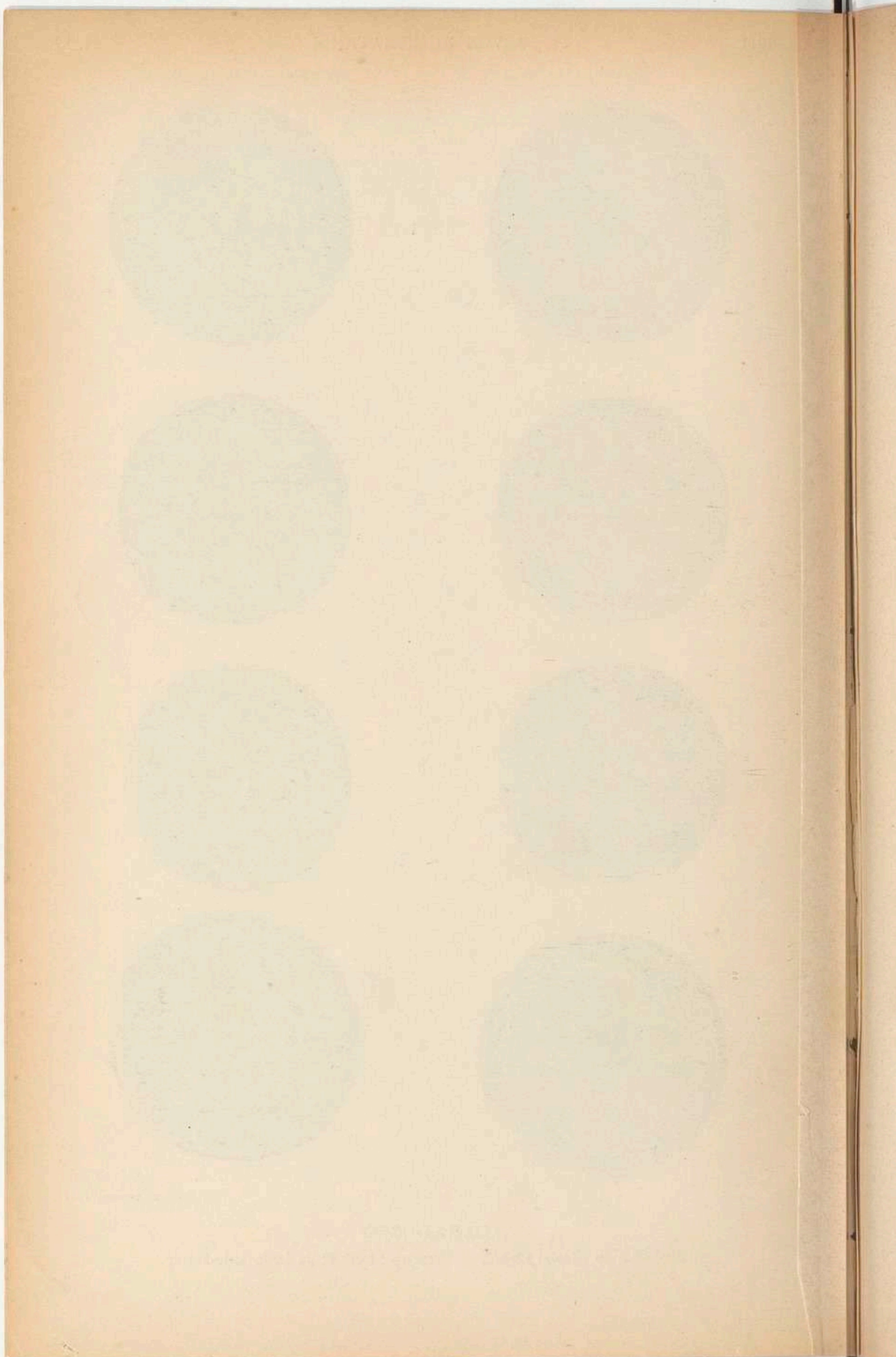
4



Phototypie Berthand, Paris

CARADOSSO

Médailles de Nicolas Orsini, de François Sforza et de Ludovic-le-More.



PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 6 JANVIER 1911.

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Annales de la S. hist. et arch. de Château-Thierry, 1909.

Bull. de la S. arch., scient, litt. de Béziers, 1910, 2.

Soc. des Sc. et Arts de Vitry-le-François, XXVI, 1907.

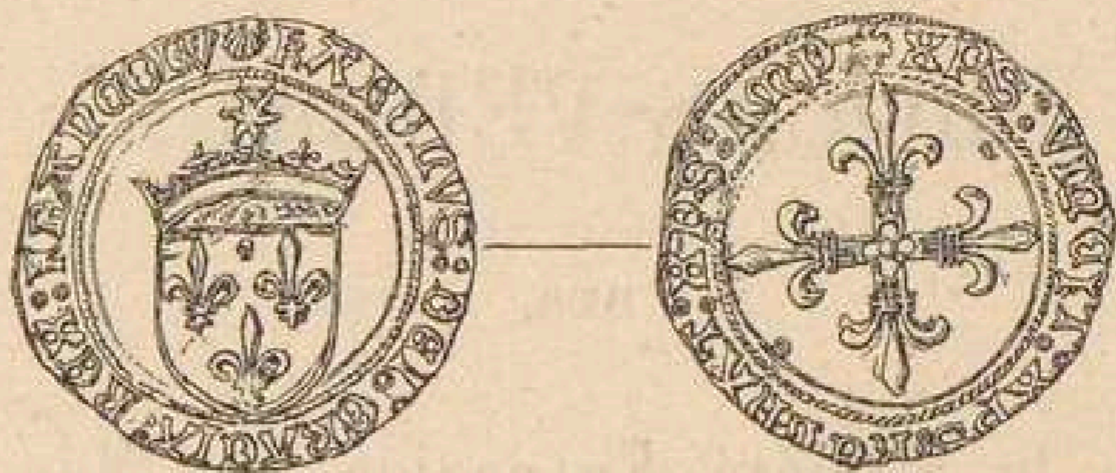
Berliner Münzblätter, n^{os} 102-3 à 106.

M. Julien Chappée, au Cognier, le Mans (Sarthe), est présenté comme membre titulaire par MM. Bordeaux et Blanchet.

M. Collombier, membre titulaire, communique deux écus d'or de Charles VIII provenant d'une trouvaille faite aux environs de Quimper. L'un d'eux est figuré sous le n^o 4 d'Hoffmann, mais la couronnelle est remplacée par une nef au-dessus d'un petit croissant.

L'autre est inédit au droit qui porte : (coquille) KAROLVS ∴ DEI ∴ GRACIA ∴ REX ∴ FRANCORV. Le mot *Rex* placé avant *Francoru* est peut-être imputable au gra-

veur, mais il est utile de signaler cette erreur. Au droit, le point désignant l'atelier a disparu, au revers, il est entre



la 16^e et la 17^e lettre, mais plutôt sur cette dernière (voir la fig., dessin de l'auteur).

M. de Kesling, par l'organe de M. Bordeaux, soumet à la Société le triens ci-dessous, recueilli par un cultivateur au mois de mai dernier à deux mètres de profondeur dans un champ des environs de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).



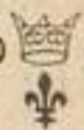
Buste barbare de profil à droite. Lég. : **THOLOS**


R. Croix ancrée avec deux points dans les cantons supérieurs et une barre transversale au-dessus. Lég. **MALLIONE MON.**

Or pâle. Poids : 1gr. 18 c. Coll. De Kesling.

Ce nom de monétaire est nouveau. On connaissait déjà l'existence à Tours d'un **MALLIO**, dont le nom figure sur un triens, cité sous le n^o 4528 des mon. mérov. d'A. de Belfort et sous le n^o 871 du Catal. des mon. mérov. de M. Prou. Ce dernier vocable est augmenté cette fois par l'adjonction d'un suffixe, comme c'est le cas pour les formes : **BRIVA**, devenue : **BRIVATE** (Nos 995 et 1015 de De Belfort), **BETTO** — **BETTONE** (nos 4204 et 4132 De Belfort), etc.

L'emploi du nom seul de THOLOSÀ avait déjà été constaté sur certains triens toulousains, portant de même au revers une croix ancrée pourvue de points ou de petites croisettes dans les cantons opposés à la partie de la croix ayant l'extrémité doublement recourbée. (N° 4329 à 4331 de De Belfort.)

M. Bordeaux présente aux membres de la Société un douzain de Louis XII, frappé pour la Provence, portant au droit la légende :  (fleur de lys couronnée accostée de chaque côté d'un point ouvert) LVDOVICVS : F : REX : PVIA : COMES : P. Poids : 2 gr. 60.

Cette pièce doit être rapprochée d'un écu d'or publié par *M. Carpentin* dans la *Rev. num.* de 1863 (p. 269, pl. XIII, n° 9), pourvu de la légende sensiblement identique :  LVDOVICVS : D : G : F : REX : PVIRGIA : COMES : P. *M. Carpentin* a cru que la lettre figurant à la fin de cette légende pouvait être lue comme représentant les lettres PD liées. Il a supposé que ce monogramme constituerait la preuve d'une revendication du titre de comte de Piémont par Louis XII, en plus et indépendamment de sa qualité de Comte de Provence. En fait il n'y a eu sur l'écu d'or qu'un simple tréflage de coin.

Le sol tournois soumis, dont la légende se termine par un P, ne portant incontestablement aucune adjonction, détruit l'hypothèse de prétentions quelconques de Louis XII au titre de comte de Piémont. La situation historique est la suivante. En 1347, Cuneo, actuellement Coni, l'une des villes principales du Piémont, qui appartenait à ce moment aux comtes de Provence, se révolta contre Jeanne de Naples, comtesse de Provence, et se donna au comte de Savoie, Amédée VI. En 1373, le comte de Savoie, qui convoitait

le reste de la partie piémontaise des États de Jeanne de Naples, profita des difficultés au milieu desquelles cette princesse se débattait pour achever la conquête de ce pays. Malgré ses protestations et ses efforts, Jeanne, impuissante, dut s'incliner devant les faits acquis. En 1382, Louis I^{er}, d'Anjou, comte de Provence, au moment de partir pour le royaume de Naples, désireux de se concilier l'appui du duc de Savoie, céda au souverain de ce pays, Amédée VI, par traité conclu à Lyon le 19 février, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le Piémont, en qualité de fils adoptif et d'héritier de Jeanne, en s'interdisant toute revendication ultérieure sur cette seigneurie¹. Aucune convention, aucune réclamation même, de qui que ce soit, ne modifia dans la suite cette situation. Louis XII n'eut pas plus de droits que les comtes de Provence, auxquels il succéda. Aucun document n'indique qu'il ait jamais protesté contre ce qui avait été conclu le 19 février 1382 au sujet du Piémont.

Le P, finissant la légende sur le douzain, aussi bien que sur l'écu d'or, n'étant pas davantage un différent d'atelier provençal, peut seulement être considéré comme la marque particulière du Maître de la Monnaie de la ville, où les pièces ont été frappées.

Ce douzain ne peut provenir de Tarascon, dont le numéraire se distingue par les lettres L. T. ou simplement par un L, en fin de légende, initiale de Laurent Pons, maître particulier des Monnaies de ladite ville en 1508. Il ne peut avoir été créé à Marseille, dont l'Hôtel des Monnaies n'a jamais frappé d'espèces pourvues de la titulature : $\alpha\omicron\mu\epsilon\varsigma$: PROVINCIA , à côté de celle de Roi de France, Marseille constituait un territoire adjacent de la Provence, non compris dans le Comté.

1. Bauche, II, 386. — Papon, *Histoire de Provence*, III, 239.

Il ne reste dès lors en terre provençale d'autre atelier que celui d'Aix, où cet écu et ce douzain aient pu être forgés au cours du règne de Louis XII. La lettre p doit par suite être considérée comme le différent encore inconnu d'un des Maîtres de la Monnaie d'Aix, ayant ouvré pendant cette période de temps.

Cette attribution est confirmée par l'existence dans notre collection d'écus d'or et de douzains pourvus non seulement du même point sous la neuvième lettre, mais en plus d'un A, initiale indubitable de l'officine d'Aix, placé soit en fin de légende, soit au bas de la croix du revers.

Le comte de Castellane fait la communication suivante, destinée à compléter l'histoire de l'atelier d'Aix :

« Nous n'avons à notre disposition que peu de documents relatifs au monnayage provençal de Louis XII. Ceux qui concernent le commencement du règne sont particulièrement rares : le quatrième volume du recueil de Saulcy ne fait, en effet, mention¹, pour la première fois, d'un atelier provençal qu'à la date du 15 mai 1504, pour nous apprendre que, à cette époque, celui d'Aix était le seul maintenu en activité. Je crois donc intéressant de faire connaître le document suivant qui me paraît inédit :

« Littere transmissae per generales monetarum Provincie custodibus cuncte regie Aquensis, super modo cudendi monetam novam juxta ordinationes regias.

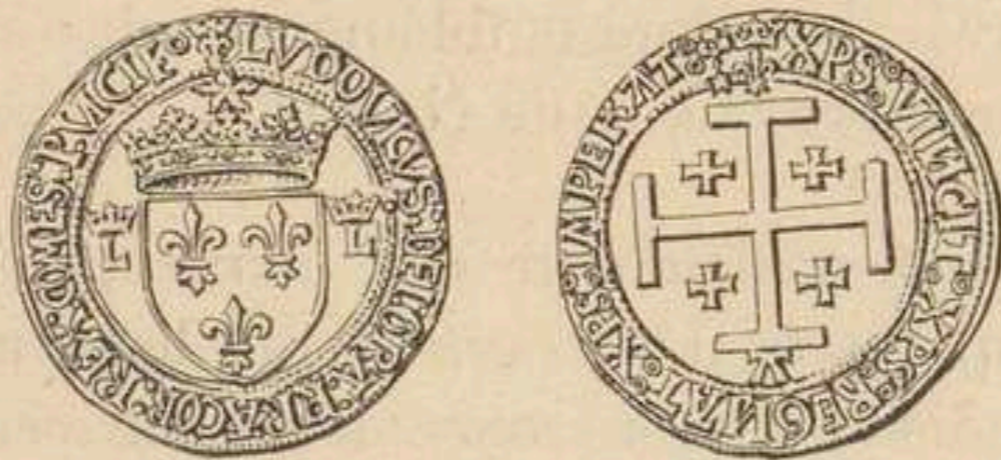
De par les généraux maistres des Monnoyes du Roy nostre Sire es pays et contez de Provence, Forcalquier et terres adjacentes. Gardes de la Monnoye d'Aix, ou leurs commis, nous vous mandons que vous faictes ouvrer, en la dicte Monnoye, Escus au soleil à 23 carractz et 1/8 et à 1/8 de remède, de 70

1. Saulcy, *Documents*, t. IV, p. 55.

de poix en marc de Paris, qui auront cours pour 36 solz 3 deniers tournois la pièce, en faisant donner aux merchans et changeurs du marc d'or fin 130 livres 3 solz 4 deniers tournois ; Item, grans blans à 4 deniers 12 grains argent le Roy, à 2 grains de remède, de 7 solz 2 deniers de poix audict marc, qui auront cours pour 12 deniers tournois la pièce ; et demy grans blans à la dicte loy et remède, de 14 solz 4 deniers de poix audict marc, qui auront cours pour 6 deniers tournois la pièce : Item, doubles tournois à 1 denier 12 grains argent le Roy et à 2 grains de remède, de 15 solz 6 deniers de poix, qui auront cours pour 2 deniers tournois la pièce ; Item, petis deniers tournois à 1 denier de loy argent le Roy, à 2 grains de remède, de 21 solz de poix audict marc, qui auront cours pour un denier tournois la pièce ; Et faictes donner aux merchans et changeurs frequentans la dicte monnoye, de tout marc d'argent allié ès dictz poix et loy, tant en blanc que en noir, 11 livres tournois. Et par tous les fers faictes mettre *Ludovicus Dei gratia Francorum rex Provençie comes*, et ce de la part de la pille, avec les armes de France, et à chascun coté de l'escu une L coronné, et du costé du trousseau ferez mettre la croix de Jherusalem, et en escript : *Sit nomen Domini benedictum*. Car tel est le plaisir du Roy nostre Sire. Avez ce, ferez mettre la différence ancienne de la Monnoye d'Aix là où la coustume est d'estre mise ; et, pour la différence du maistre, faictes mettre ung poinct cloz soubz S de *Ludovicus*. Et parellement ferez mettre la croix de Jherusalem es doubles et deniers tournois, ou lieu de la croix que paravant y souloit estre, et, du costé de la pille, trois fleurs de lys aux doubles, et deux fleurs de lys aux deniers, comme à ceulx qui ce batent ès Monnoies de France. Et faictes tailler les dictes monnoyes, tant d'or que d'argent, de bon recours, bien rondes et bien monnoyées, en contraignant les ouvriés et monnoyers de ce faire. Et en faisant les délivrances en la dicte Monnoye, tant d'or que d'argent, ferez mettre en boete de 200 escuz 1 denier escu, et des demys escuz à l'équipolent ; aussi de la monnoye blanche que vous ferez battre solz mettez de 9 mars 1 denier en boete, c'est assavoir 1 pièce d'icelle monnoye, et des demys sols

à l'équipolent ; aussi des doubles tournoys, en faisant vos délivrances, mettez de 6 marcs 1 denier en boete comme dessus, et de 6 marcs de petis deniers tournoys pareillement. Sy gardez qu'il n'y ait faute. Donné à Aix, le III^e jour de novembre, l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur M.CCCC.III.XX.[X.]IX¹. Antoine Vidal, Jean Corbeil. Par mes dictz Seigneurs les généraulx maistres des Monnoyes : P. Albert². »

« Les pièces dont il est fait mention dans ces lettres, qui offrent toutes, au revers, la croix dite de Jérusalem, ou croix potencée cantonnée de quatre croisettes, sont en partie connues : Hoffmann en a reproduit des spécimens, pl. XLIII, 13³, et pl. XLV, 28. Voici du reste un écu d'or, portant au revers, sous la croix, le différent de l'atelier d'Aix, qui est en tous points conforme aux prescriptions ci-dessus.



Poids : 3 gr. 40. — Cab. de France.

La communication que vous faisait tout à l'heure M. Bordeaux nous a fait connaître d'autre part une pièce où existe bien le point sous la 9^e lettre et pas l'initiale d'Aix ; sans être visée directement par l'ordonnance, ce douzain appartient à la même série.

1. Il est de toute évidence que le chiffre X a été omis dans l'expression de la date, qui doit être lue : 1499 ; l'année de 1489 appartient au règne de Charles VIII.

2. Arch. des Bouches-du-Rhône, B, 22, f^o 58.

3. Il y a une confusion dans l'ouvrage d'Hoffmann : c'est le piéfort indiqué dans le texte, sous le n^o 14, et non l'écu courant, qui y est décrit sous le n^o 13 et qui est dessiné, pl. XLIII, sous le même numéro.

« Enfin, la réapparition, en 1499, du type de la croix de Jérusalem, abandonné depuis longtemps, sur les monnaies de Provence, dont les comtes s'étaient considérés, depuis 1277, comme héritiers des droits de Marie, princesse d'Antioche, en raison de leur acquisition, à cette époque, par Charles d'Anjou, appelle une remarque : il y a peut-être lieu de rapprocher ce fait des préparatifs de l'expédition de Naples qui commençaient et des projets de croisade, alors, à l'ordre du jour. On sait, en effet, et j'ai insisté autrefois sur ce point¹, que le motif officiel, la raison avouée, des expéditions des rois de France dans l'Italie méridionale, furent toujours la nécessité de s'assurer d'une base d'opérations pour pouvoir ensuite effectuer une croisade contre les Infidèles et délivrer Jérusalem. En de semblables circonstances, Charles VIII avait agi d'une manière analogue en faisant graver le même emblème sur des espèces qu'il fit frapper dans le royaume de Naples² ».

M. Dieudonné, parlant sur ces deux communications, fait observer qu'il y a eu trois types pour les écus, douzains, doubles tournois et deniers tournois de Provence au commencement du règne de Louis XII :

1° Le type de la croix cantonnée de quatre croisettes, dite croix de Jérusalem, où l'écu est accosté au droit de deux L couronnés, que le document publié par *M. de Castellane* nous apprend avoir été employé le premier, dès 1499. — A Aix, la légende a un trèfle final, et de plus le point sous la 9^e lettre au droit, et au revers un A sous la grande croix : écu (*Hoffm.*, pl. XLIII, 13. — Cabinet de France, avec annelet sous l' A , 23^e lettre au droit ; piéfort sans le point 9^e) ; douzain (*Carpentin, Rev. num.*, 1862, pl. XI, 10). —

1. Comte de Castellane, *Le ducat napolitain de Louis XII*, p. 19.

2. Hoffmann, pl. XLI, 52, 53, 58 et 60.

A Tarascon, L T final : écu (Hoffm., XLV, 31), douzain (Cab. de Fr., avec point sous le D , 16^e lettre, au revers) ;

2^o Le type de la croix potencée au revers, cantonnée de quatre couronnelles (écu) ou de deux couronnelles et de deux lis (douzain). Je ne l'ai rencontré qu'à Tarascon, L T final : écu (Hoffm., XLIII, 12. Cab. de Fr., point sous V , 24^e lettre, au droit, et R , 26^e au revers) ; douzain (Hoffm., XLV, 29. — Cab. de Fr.) ;

3^o Le type ordinaire du royaume, différencié en ce que le roi prend le titre de « comte de Provence » (auquel appartient le douzain de M. Bordeaux). — A Aix, a) point sous la 9^e lettre et P final ; b) (Hoffm., pl. XLIII, 3) fer de flèche \uparrow (M. Faivre, *Ateliers monétaires*, dit : pic de mineur) sous la 9^e lettre, A final : écus (Cab. de Fr.), douzains (Cab. de Fr.). — A Tarascon, T et TL final : écu (Cab. de Fr., anneaulet, sous V , 24^e lettre, au droit et R , 20^e au revers), douzain (Cab. de Fr.).

M. Bouclier présente à la Société une médaille intéressant le notariat, qui offre cette particularité rare de n'exister qu'à l'état d'exemplaire unique. En voici la description :

Au droit : le profil à gauche de Charles X, tête et cols nus, avec la légende : SPES OLIM NUNC SOLATIO. Sous le buste la signature CAQUÉ.F. et tout en bas : DE PUYMAURIN.N.P.

Au revers, dans le champ, inscription en six lignes : LES NOTAIRES DE PARIS — A — L.A.LAHURE — NOTAIRE HONORAIRE — MDCCCXXVI, dans une large couronne de feuilles de chêne.

Bronze. Diam. 76 mill. Collection A. Bouclier.

La face de cette médaille est à rapprocher de celle de la médaille du sacre de Charles X, dite pour la Vendée, qui est décrite au Catalogue des Coins de la Monnaie, page 445,

n° 8. Tout en étant semblable, elle est cependant d'un autre coin et, dans la légende, le nominatif *solatium* est remplacé par le datif *solatio*.

Voici dans quelles circonstances cette médaille fut frappée : Vers l'année 1820, un notaire parisien tomba en déconfiture par suite de spéculations malheureuses et cette catastrophe se trouva avoir de graves conséquences pour ses confrères. L'un de ceux-ci, M^e Lahure, se dévoua pour le salut commun. Il se démit de sa charge afin de consacrer tout son temps à la liquidation de son confrère malheureux. Lorsqu'elle fut terminée, plusieurs années après, les notaires de Paris lui offrirent, en témoignage de reconnaissance, la médaille dont il est ici question. Elle ne fut frappée qu'à deux exemplaires, l'un en or et l'autre en bronze. Lahure mourut peu de temps après et l'exemplaire en or fut fondu. L'exemplaire en bronze, qui est présenté à la Société, est donc actuellement unique.

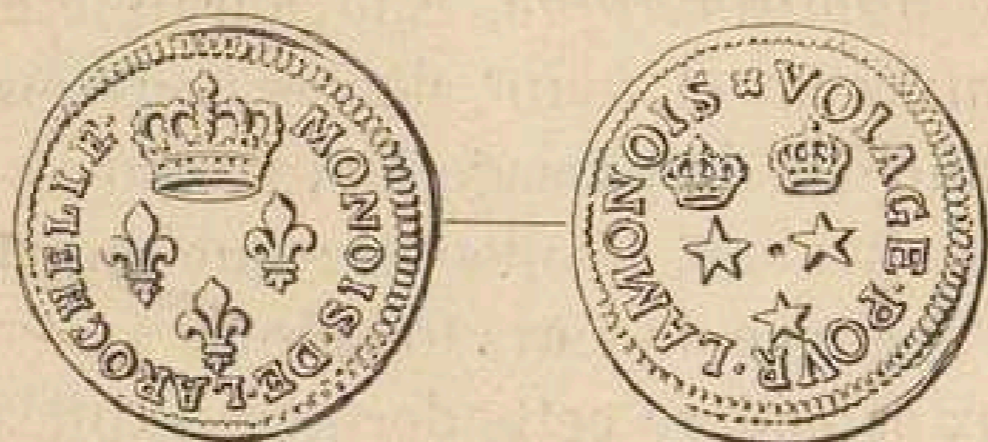
M. Bordeaux présente les nouvelles monnaies d'argent d'Albert I^{er}, roi des Belges, et signale la disposition inusitée de la couronne de laurier du revers, qui est ouverte à la partie inférieure.

M. Blanchet, en présentant le jeton bien connu du pharmacien Rouvière, où figure une vipère, établit par des textes qu'il y a bien là une allusion à la thériaque, dont il s'était fait une spécialité.

Le *Colonel Allotte de la Fuye* soumet aux membres de la Société le méreau en plomb ci-dessous figuré, recueilli par lui à La Rochelle, il y a près de soixante ans.

Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne royale fermée et fleurdelysée. Lég. : MONOIS DE LA ROCHELLE.

R. Trois étoiles placées deux et une surmontées de deux petites couronnelles fermées. Lég. : + VOIAGE POVR LA MONOIS.



Poids : 1 gr. 16. Collection Allotte de la Fuye.

Cette pièce, dont le type n'avait jamais encore été signalé, paraît dater du xvii^e ou du xviii^e siècle. Les raisons de sa création et de son emploi restent à découvrir.

Le Comte de Castellane émet l'hypothèse qu'un tel méreau a pu servir, pour permettre la perception de ses émoluments et de ses frais de voyage, à l'employé, qui portait les boîtes de l'atelier de La Rochelle envoyées à Paris pour que les espèces y contenues fussent vérifiées par la Cour des Monnaies.

M. Bordeaux fait remarquer que le métal employé le porte à conjecturer que cet objet serait peut-être une empreinte en plomb, faite exceptionnellement avec le sceau, ou plutôt avec les pinces en fer employées pour sceller les cordes attachant le sac contenant les deniers de boîtes à transporter. La pièce présentée aurait été un simple essai d'empreinte, et non l'un des plombs de scellés, puisqu'elle n'est traversée par aucune ligature.

M. le Président Sudre estime que ce méreau de plomb, à raison de son caractère exceptionnel et unique jusqu'à ce jour, doit plutôt concerner une coutume particulière à l'Hôtel des Monnaies de la Rochelle, relative au déplacement de tel ou tel de ses officiers monétaires.

M. de Villenoisy suppose que cette rondelle de plomb pourrait avoir quelque rapport avec les méreaux de passe des monnayeurs dont il a déjà été question plusieurs fois dans la *Revue numismatique*. Elle aurait été employée à La Rochelle aux xvii^e et xviii^e siècles pour servir de jeton assurant la franchise de passage aux employés de l'officine monétaire, qui avaient à effectuer quelque transport ou voyage dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Bordeaux considère cette dernière explication comme la plus vraisemblable, à raison des nombreux précédents antérieurs existant en or, en argent et en cuivre, dans un style assez sensiblement différent¹. Cette pièce, dont l'orthographe populaire étonne, serait le dernier vestige, au xviii^e siècle, d'habitudes plus anciennes tombant finalement en désuétude.

Le Président,

L. SUDRE.

Le Secrétaire,

F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1911

Présidence de M. Sudre, président.

Les ouvrages reçus sont :

Mémoires de la Soc. d'émul. de Montbéliard, t. XXXVII à XXXIX.

Revue suisse de numismatique, t. XVI, n^o 2.

1. *R. N. F.*, 1839, p. 216 et 275. Médailles d'argent servant de laissez-passer aux monnayeurs de Grenoble, Crémieu, Lyon, Avignon, Trévoux et Aix, par Longpérier et Cartier; 1848, p. 66. Médailles de laissez-passer pour les monnayeurs de Tarascon; 1897, p. 66. Laissez-passer des monnayeurs de Chambéry; 1899, p. 254. Laissez-passer des monnayeurs de Lyon; 1909, p. 243 et 249. Laissez-passer en or des monnayeurs de Crémieu de la collection de Montcarra. *Compte rendu du Congrès de la Société d'archéologie tenu à Avignon en septembre 1882*. Article de M. Laugier sur le laissez-passer des monnayeurs du Comtat Venaissin.

M^{lle} Marie de Man, *Een merkwaardige Historieprent*. Amsterdam, 1911.

C^t Babut, *Une nouvelle œuvre du graveur Jean Nicolas Branche. Le sceau du prince Louis-Joseph de Bourbon Condé, 1736-1718*.

Arthur Lamas. *Le séjour à Lisbonne de Charles Wiener* (extrait de la *Gazette numismatique française*).

— *Medalha do Cardeal De Gorge da Casta*. Lisbonne, 1910.

Le président annonce la mort de M. Testenoire Lafayette et exprime toute la part que la Société prend à ce nouveau deuil. Le défunt était l'un de ses plus anciens membres et avait toujours pris une part active à ses travaux.

M. Julien Chappée, au Cognier, le Mans, est admis comme membre titulaire sur la présentation de MM. Bordeaux et Blanchet.

M. Collombier communique une maille de Philippe VI, semblable à celle reproduite par Hoffmann sous le n^o 54, mais avec le différent monétaire A au lieu de P. Cette variété semble encore inédite.

Le colonel Allotte de la Fuye présente un petit bronze de Victorin, qui semble porter dans la légende deux G qui feraient croire à une association non mentionnée par les historiens.

Le colonel fait ensuite circuler une très belle tablette cunéiforme présargonique qui renferme la comptabilité d'un troupeau domanial et permet de contrôler le système de numération et le calendrier. Elle provient d'une découverte récente faite dans les environs de Tello.

M. Adrien Blanchet, revenant sur une communication, faite dans la séance de janvier, sur un méreau concernant

un « voyage de la Monnaie » pour La Rochelle, signale la lettre suivante qui fait partie de sa collection de documents numismatiques :

A Roüen ce 17 9^{bre} 1739.

J'ay l'honneur de vous donner avis, Messieurs, que j'ay fait charger dans le navire nommé les deux frères, capitaine Olivier Rinette, un Balancier de cuivre rouge, deux Barres garnyes de leurs Boules, et une caisse cerclée de fer, contenant les équipages et double équipages du dit Balancier, dont j'ay été chargé par M^r Grassin de vous le faire passer. A l'égard du second Balancier que vous attendez aussy, l'on me marque aujourd'huy de Paris qu'il en partira la semaine prochaine, ainsy sitost qu'il me sera parvenu, vous pouvez compter que si nous avons quelque navire en ce port pour la Rochelle, je le fairay embarquer sur le champ; le capitaine Olivier m'a assuré qu'il partiroit dans l'autre semaine. Voicy le connessement; vous aurez la bonté de luy payer trente six livres dix-neuf sols outre son fret et les avaries, qui sont les déboursées que jay faites depuis Paris jusqu'à son Bort. Je suis charmé que cette petite occasion me procure l'honneur de vous assurer de la parfaite considération avec laquelle je suis, Messieurs, Vostre très humble et très obéissant Serviteur.

De Guillerville¹.

La suscription de cette lettre porte :

A Messieurs

Messieurs les juges gardes de la Monoye
à La Rochelle.

Une autre lettre adressée aux mêmes par Grassin et datée de Paris, le 17 mars 1740, est conçue en ces termes :

Je ne peux disconvenir, Messieurs, que la difficulté que font les monoyeurs de se charger des balanciers avant qu'ils ne soient

1. La lettre était fermée par un cachet armorié, timbré d'une couronne de comte, qui est aux armes de Le Peinturier de Guillerville, famille de Normandie : *D'azur au chevron d'or, chargé de trois roses de gueules et accosté de trois étoiles d'argent.*

montés ne soit bien fondée. Vous pouvez toujours dresser en attendant le procès-verbal de réception et reconnoissance de toutes les pièces de ces balanciers dans lequel vous ferez mention des raisons qui empêchent quant à présent lesdits monoyeurs de s'en charger, et vous m'enverrez ce procès verbal sauf à m'en envoyer un autre quand les dits balanciers auront été placés ; vous ferez mention, je vous prie, dans le papier de ce que le Directeur aura à payer pour avoir rendu les d. balanciers de Paris à Rouën et de Rouën à La Rochelle. Je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Grassin ¹.

« Sur cette lettre on trouve deux minutes des réponses des juges gardes de la Monnaie de La Rochelle, datées du 2 avril 1740 et du 8 avril 1741. Ces lettres étaient relatives à la réception et à l'installation des balanciers. La nouvelle organisation ne se fit pas sans difficultés ; il avait fallu construire un nouveau bâtiment, qui était terminé en avril 1741. Les balanciers furent confiés aux sieurs Oselin ² et Regnaud, prévôts des ajusteurs et monoyeurs, qui furent chargés de diriger aussi « deux petites presses de fer servant à monoyer les menues espèces, qui ont été placées « dans ladite salle où sont lesdits grands ballanciers neufs. « Nous y avons aussi placé l'ancienne presse de fer qui sert « à monoyer les écus et de laquelle nous avons chargé « le s^r Pierre graveur, pour servir seulement à y étamper « les carrés, car en avons déchargé lesdits sieurs prévôts « des ajusteurs et monoyeurs. »

Il y eut donc, à une époque proche de celle où fut frappé le plomb, communiqué précédemment à la Société, un *voyage* qui était important pour l'organisation de la Monnaie

1. Cette lettre était fermée par un cachet à l'écusson timbré d'une couronne de comte, supporté de deux lions, aux armes de Grassin, famille de Sens : *De gueules à trois lis de jardin d'argent.*

2. Ce nom n'est pas certain.

de La Rochelle ; je me garde de conclure que le méreau de plomb a nécessairement rapport à ce *voyage*. Mais les lettres que je viens de communiquer m'ont paru présenter quelque intérêt sous le rapport de l'organisation de cet atelier. »

M. Dieudonné fait la communication suivante :

Le Cabinet des Médailles a acquis un double tournois de Charles VII, qui se décrit ainsi :

ΚΑΡΘΛΥΣ : FRÆΘΘRV : REX.

Grand K couronné dans le champ.

R. † DVP | LEX : TVR | ΘRVΣ : | FRÆΘ

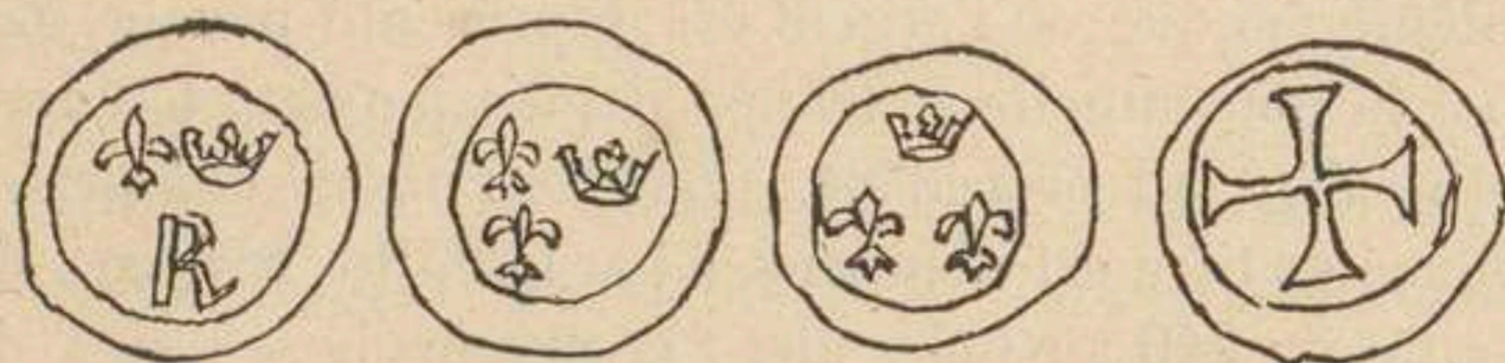
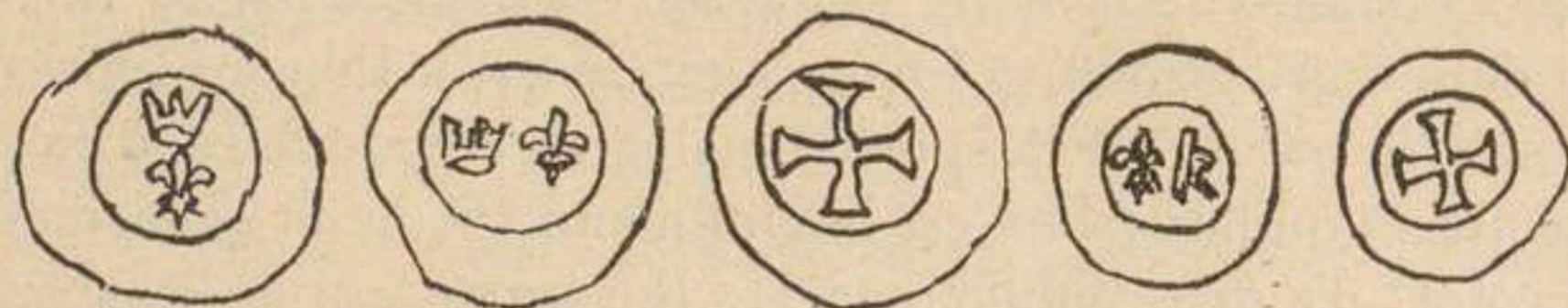
Croix longue anglaise coupant la légende.

Cette pièce figure dans Hoffmann, pl. XXXIV, n° 52 ; elle y est donnée comme connue seulement par un manuscrit. Il est donc intéressant de l'avoir retrouvée en nature¹ et dans un état de conservation satisfaisant.

Maintenant, quelle date lui assigner ? Où lui faire place dans les émissions du règne ? Rien n'est plus mal établi que le classement des monnaies noires de Charles VII et en particulier des doubles, deniers et mailles tournois. Hoffmann ne lui en attribue pas moins de vingt et une, et sans aucun ordre. Dans la première partie de son règne, ce prince, pour se procurer des ressources, démonétisa plusieurs fois les basses espèces, d'où création d'autant de types. Si l'on ajoute que les ordonnances ou exécutoires prescrivant la frappe de la monnaie noire, ou les registres de délivrances, les trois seuls genres de documents à peu près sûrs, ne mentionnent pas d'ordinaire le type adopté ; que les règles édictées dans ces temps de troubles n'ont pas toujours été comprises ou observées ; que les érudits tels que Poullain

1. M. Bordeaux nous fait observer qu'il possède cette monnaie dans sa collection.

ont multiplié dans les manuscrits leurs attributions contradictoires et sans fondement ; que les dessins de Le Blanc ne sont pas toujours fidèles ; que nous n'avons pas le moyen de faire le départ des émissions du Languedoc qui se sont distinguées des autres ; enfin que la liste des pièces à retrouver n'est pas close, on comprendra toutes les difficultés du sujet. Essayons de nous y reconnaître.

H. 51
DoubleH. 55
DoubleH. 61
DoubleP. V. 1906
DenierH. 58
DenierH. 60
Maille

I. Un exécutoire du 2 mars 1423 *n. st.* dit, en parlant des doubles tournois à ouvrer : « En lieu du K une fleur de lis ; ainsi aura deux fleurs de lis et une couronne. » Donc le double qui précède le 2 mars 1423 avait — un K, un lis et une couronne — ; c'est celui dont il est dit en janvier : « Et faites fère la monnoye noire ainsi que vous avez accoustumé de fère. » Donc ce double était antérieur à janvier, et en effet les pièces d'argent qui ont été frappées de septembre 1422 à janvier 1423 *n. st.*, le blanc et le petit blanc ¹, avaient

1. Hoffmann, pl. XXXIII, 27 et 28.
1911. — *Procès-verbaux*.

comme élément le K et le lis, et le gros au K¹, de plus une couronne. Le double tournois correspondant à cette période n'est autre que le n° de Hoffmann 51².

En janvier 1423 *n. st.*, le K disparaît de l'argent; il se maintient, comme nous venons de voir, sur le double tournois jusqu'en mars, où il est remplacé par un lis, sans que la monnaie blanche soit modifiée. On obtient alors les types de Hoffmann, 55, 56 et 61 — deux lis et une couronne — à la même époque où l'argent est représenté par le grand blanc à la couronnelle³, frappé depuis janvier. Ce double est équivalent au précédent, mais autrement compris : la différence de titre est compensée par la taille, le titre 2 den. à la taille de 240 au marc étant la même chose que 1 den. 18 grains à la taille de 210. C'est la monnaie 48°.

De même que nous possédons deux doubles, nous avons deux deniers, où la taille est aussi compensée par le titre (1 den. 6 gr. \times 300 = 1 den. 3 gr. \times 270). Ils sont représentés en nature par des pièces analogues aux doubles, d'éléments simplifiés : l'un est le Hoffmann 58, lis et couronne accotés; l'autre, publié par M. Bordeaux⁴, a le lis sous la couronne.

1. Ce gros au K (Hoffmann, 20?) (repris plus tard à l'état de blanc, Hoffmann, 17 et 18) ne fut probablement pas frappé. Cependant Delombardy (*Cat. de la coll. Rignault*, n° 143) place dès cette époque le denier d'Hoffmann; nous lui objecterons l'enchaînement des raisons développées ci-dessus. Nous ajouterons que le Cabinet des Médailles possède un de ces deniers pour l'atelier de Troyes (avec la rose conservée du temps des Anglais) qui ne fut repris que dans l'été de 1429.

2. Ici une restriction s'impose. La pièce porterait au droit un point sous la treizième lettre, au revers un point sous la douzième. De là l'attribution de Hoffmann à Dijon (ou Mâcon). Mais ni l'un ni l'autre de ces ateliers ne reconnaissait Charles VII en 1422 et 1423, et il en fut de même jusqu'à 1435, époque du traité d'Arras. La solution est ailleurs. Prenant texte de l'incompatibilité des deux points, je propose de les compter à rebours. La légende n'est pas complète, mais on peut la compléter en *Karolus Francorum rex* et *Duplex Turonus Franc*; on obtient ainsi le point septième qui désigne Angers. On a quelques exemples de points secrets comptés à rebours.

3. Hoffmann, pl. XXXIII, 31.

4. M. Bordeaux (*Proc. verb. de la Soc. fr. de numism.*, dans *Rev. num.*, 1906, p. xcix) le place le premier, disant qu'il a le type du niquet et faisant observer

La maille, de module plus petit, a un lis et un K accotés (Hoff. 60). Cette maille, pourvue d'un K, semblerait plutôt correspondre à la période d'avant mars, cependant c'est en mars seulement qu'il est question d'une maille.

Tout ce groupe se caractérise par des combinaisons du K, du lis et de la couronne : quatre éléments pour les pièces blanches, trois pour le double, deux pour le denier et pour la maille. Au revers, une croix restant en deçà du « guy » (grènetis).

Les légendes sont :

1° Pour le double : *Duplex Turonus Francie* (La lecture de Hoffm. 55, *Sit Nomen Dni Bene*, connue seulement par un dessin, est suspecte. — Le..... *Tuonus...* de 61, dont Hoffmann a fait *Tuonus Francie*, doit être *Duplex Tuonus Fr.*).

2° Pour le denier : *Turonus Civis*, ainsi que l'a prouvé M. Bordeaux¹ pour le Hoffm. 58, lu à tort : *Sit Nomen Dni Be.*

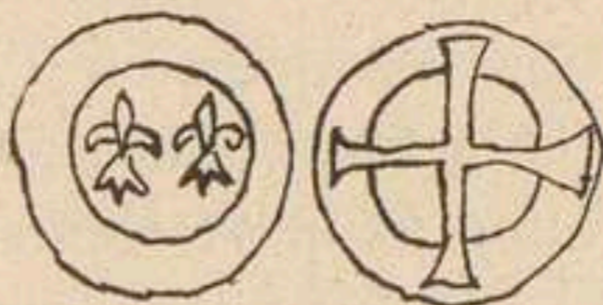
3° Pour la maille : *Obolus Civis* (?) (Ici encore, Hoffm. 60 donne *Sit Nomen*, etc., sur la foi d'un dessin). La légende *Sit Nomen Dni Benedictum* n'a paru que beaucoup plus tard sur la monnaie noire, aux temps de Louis XI et de Charles VIII.

II. Le 4 novembre 1423 est adoptée la croix anglaise ou croix longue dépassant le grènetis. Ici le texte de l'exécutoire envoyé en Dauphiné nous signale des pièces qui n'ont pas été revues : un double à deux éléments, soit deux lis ; une maille à un élément, la couronne ; seul le denier, à un élé-

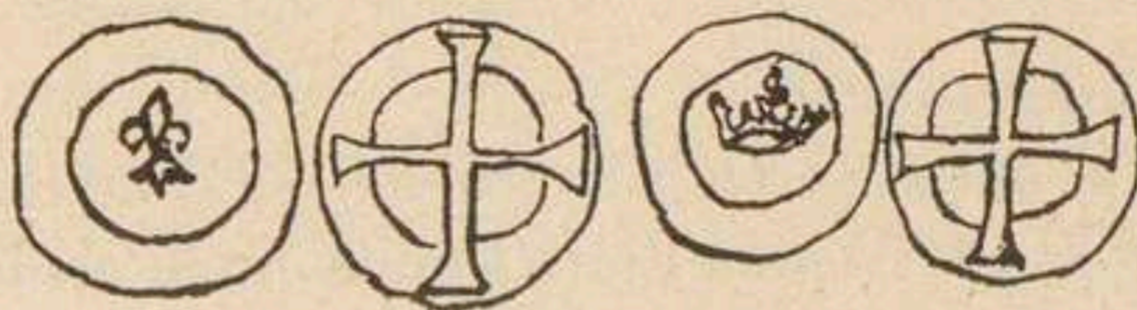
que le niquet démonétisé était tombé à 1 denier de cours. Il est de Montpellier ou de Toulouse et représente peut-être un type spécial au midi (Il existe pareille pièce sous Charles VIII, parfois avec la coquille initiale, le lis engagé sous la couronne, avec la légende *Sit Nomen*, etc., et au revers une croix différente. Hoffm., pl. XXXIX, 28.)

1. P. Bordeaux, *loc. cit.*, p. xcviij.

ment, a été retrouvé par M. Bordeaux ¹, légende *Turonus Civis*. Le titre de ces monnaies était relevé au pied 32^e :

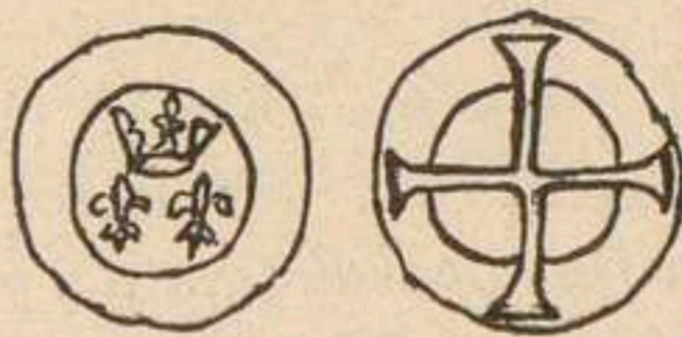
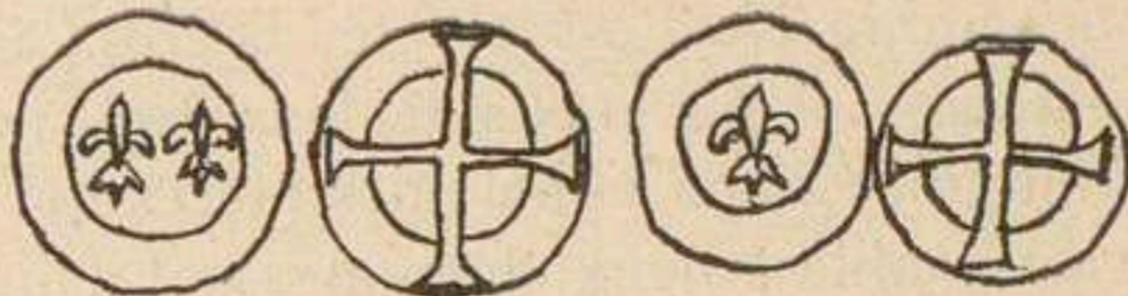


Double

P. V. 1906
Denier

Maille

pour le denier tournois, 1 den. 12 gr. de loi, 240 au marc.
En novembre 1427, il y eut un petit affaiblissement ; le

H. 63
DoubleH. 59, 64
Denier

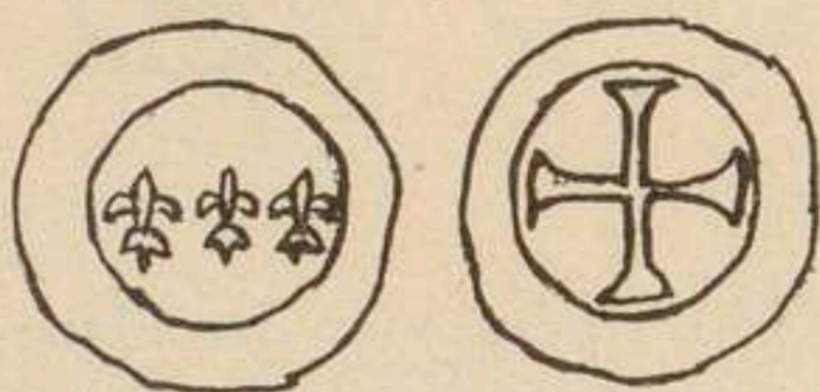
Maille (?)

denier passe à 1 den. de loi, le poids restant le même.
C'est à ce moment que je place une seconde série de mon-

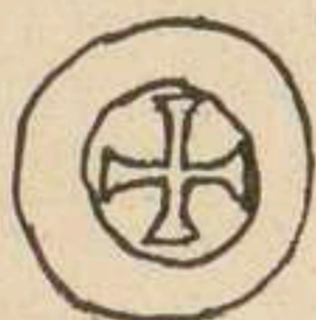
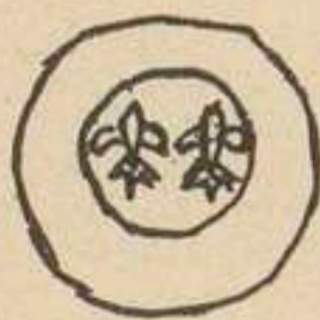
1. P. Bordeaux, *loc. cit.*, p. xcix.

naies noires à la croix anglaise : un double à trois éléments, couronne et deux lis ; un denier à deux éléments, deux lis ; une maille à un élément, lis. Le double, *Duplex Turonnis*, est le Hoffm. 63 ; le denier, pareil au type du précédent double (cette succession est bizarre, mais pas plus que celle des deux deniers) porte les n^{os} 59 et 64 : le 59 dont la lecture est *Turonus Francie* (coll. Bordeaux) ; le n^o 64 se lisant *Turonus Ppius* (*Parvus?*), légende qui est d'accord avec une note de Poullain², ou *Turonus Francor* (P. Bordeaux, Cab. des méd.) ; enfin la maille n'a pas été revue, mais elle est facile à supposer.

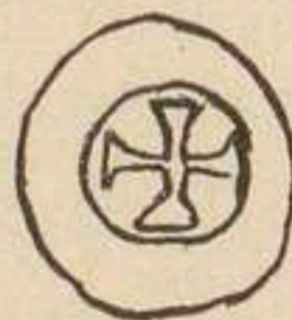
La croix longue occupait l'argent depuis décembre 1426, époque de création de la florette².



H. 46
Double



H. 62
Denier



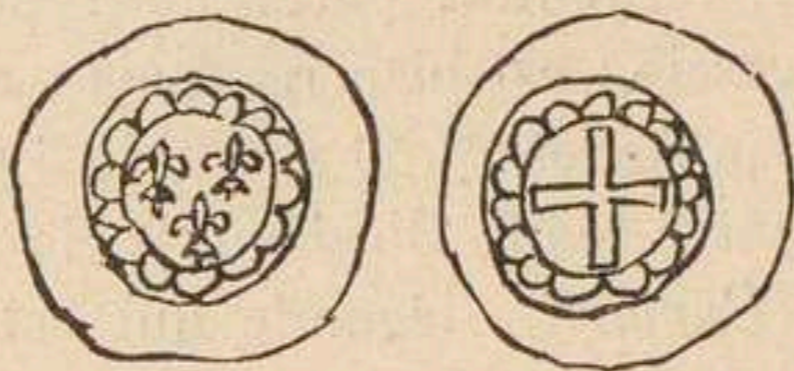
H. 65
Maille

III. Le 9 octobre 1429, on revient à la croix hospitalière ne dépassant pas le « grant du compas », laquelle reparais-
sait en même temps sur les espèces d'argent. C'est la

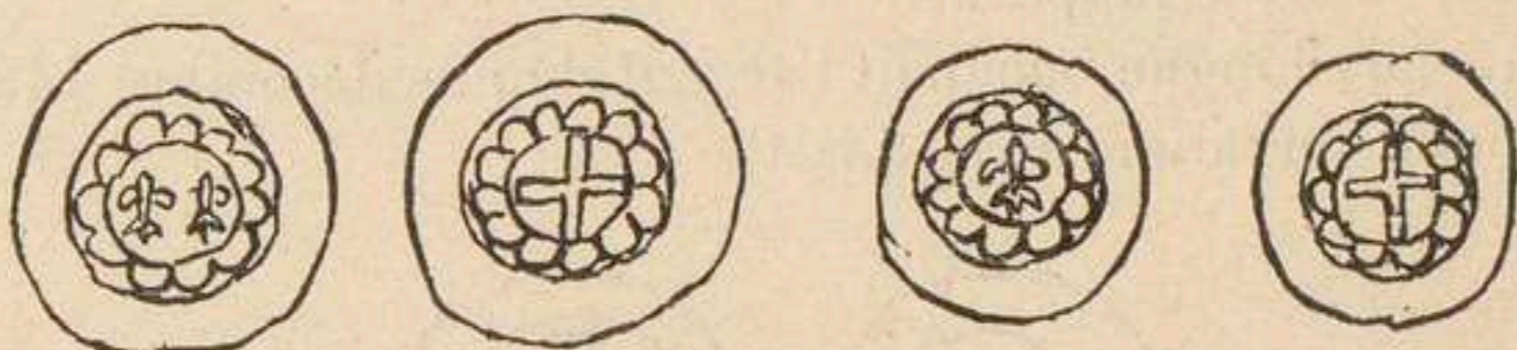
1. Saulcy, *Doc. inéd.*, t. III, p. 55.

2. Hoffmann, pl. XXXIII, 35.

période du grand blanc aux lis accotés ¹. Le double a trois lis (Hoffm. 46) ; le denier, deux lis (Hoffm. 62) ² ; la maille (*Obolus civis*), un lis (Hoffm. 65).



H. 47
Double



H. 48
Denier

Maille

IV. Le 5 avril 1431, l'émission des blancs dentillés ³ est l'occasion d'une frappe de doubles (Hoffm. 47), deniers (Hoffm. 48) et mailles tournois (non revues) d'un dessin original, avec croix « plaine » au revers, c'est à-dire une croix unie sans étranglement, et toujours à trois, deux et un lis. Légendes : *Duplex Turonus Fraci*, *Turonus Francie*. D'après les textes, il y aurait eu deux émissions dans ce système.

V. Le 4 décembre 1431, la dentelure est abandonnée, on revient à un dessin plus simple, et il y a quatre éléments pour caractériser le double : K, deux lis et couronne ; trois

1. Hoffmann, pl. XXXIII, 39.

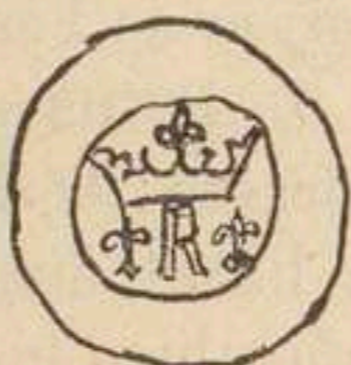
2. La pièce de Hoffmann n'a pas, comme il dit, une croisette initiale carrée (?), mais une rose, la rose de Troyes conservée de l'occupation anglaise (Troyes fut repris dans l'été de 1429).

3. Hoffmann, pl. XXXII, 15 et 16.

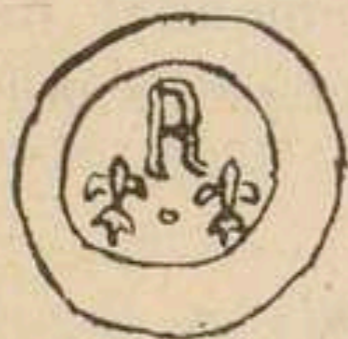
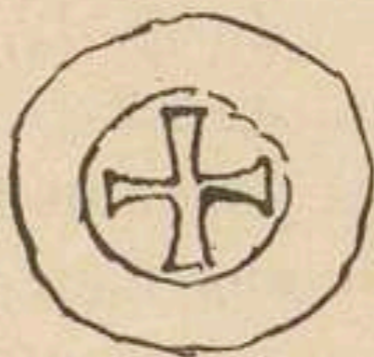
pour le denier : K et deux lis ; trois pour la maille : couronne K et lis. Le double est dans Hoffmann, n^{os} 49 (*Turonus duplex Encie*) et 50 (*Sit Nome Dni Benedi*, légende



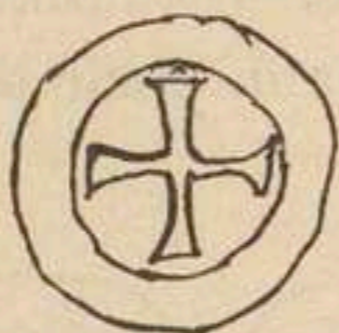
P. V. 1907
Double



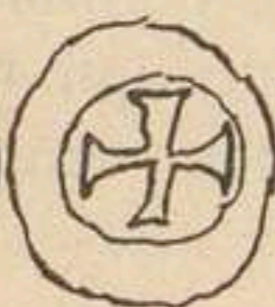
H. 49
Double



H. 53
Denier



Maille



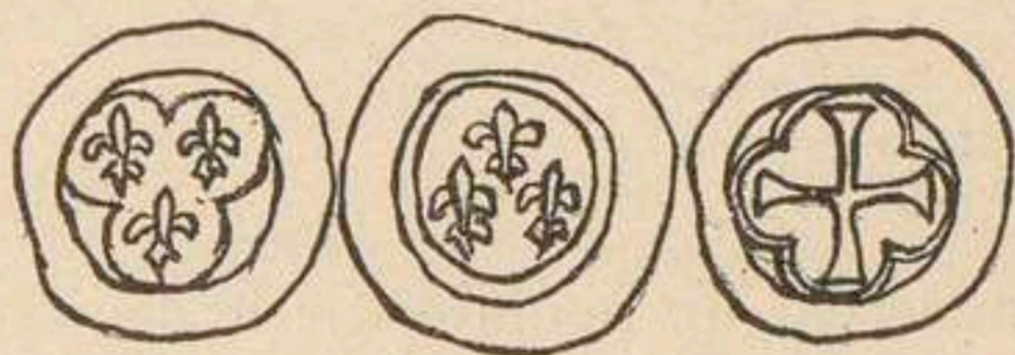
douteuse, donnée par un manuscrit) ; le denier porte le n^o d'Hoffmann 53¹ ; la maille n'a pas été revue. Ce qui fait placer ici ce double, c'est qu'il est au type du grand blanc au K² alors émis pour la première fois. A vrai dire, le texte du 4 décembre 1431 ne parle pas de couronne ; « ... 2^o Grands blans esquiels aura un K couronné entre deux fleurs de lix ; 3^o Petits blans esquiels aura pareillement un K couronné entre deux fleurs de lix ; 4^o Doubles noirs qui auront pareillement un K entre deux fleurs de lix... ». On ne dit pas : un K couronné, mais on dit : *pareillement*, ce qui semble revenir au même, d'autant plus qu'un autre texte, celui du

1. M. D. Mater a publié, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XXX, 1906, *Bull. numism.*, n^o 24, p. 321, monnaie n^o 20 (pl. II, 20), une variété, de l'atelier de Bourges, avec *Tronus Civis Frae*, où les deux lis ne sont pas tout à fait sur la même ligne horizontale.

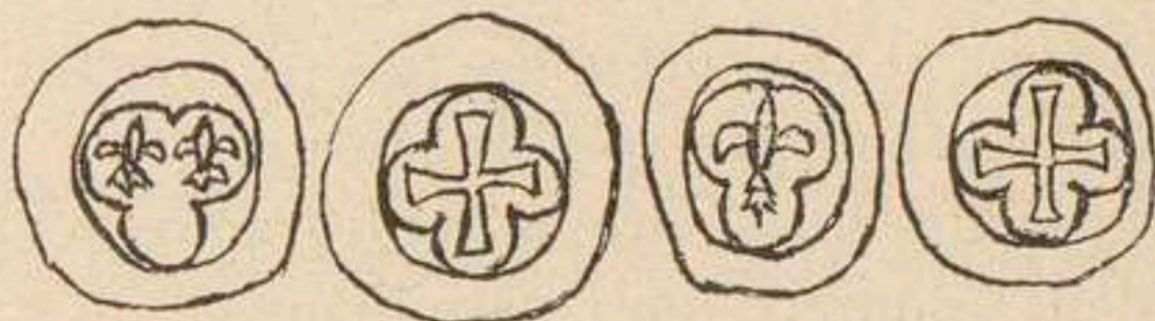
2. Hoffmann, pl. XXXII, 18.

24 janvier suivant, nomme explicitement la couronne. Cela explique toutefois qu'il se rencontre des doubles au K non couronné. M. de Kesling en a publié un ¹, qui ne se distingue du denier que par la légende et par la position respective des lis et du K. L'analyse de l'ordonnance du 4 décembre continue en effet : « 5° Petits deniers qui auront deux fleurs de lix et un K dessus ; 6° Petites mailles qui auront un K et une fleur de lix et une couronne dessus. » Le système se présente ainsi bien homogène.

Ces doubles et deniers sont les plus communs du règne. Il est probable qu'ils durèrent quatre ans, et reçurent le 15 septembre 1435 des points d'affaiblissement : nous voyons que le denier de Hoffmann porte deux petits points après la croisette.



Double



Denier

Maille

VI. Nous arrivons enfin à l'époque de la rentrée du roi à Paris. Désormais les doubles, deniers et mailles tournois sont ramenés au type de trois, deux et un lis, mais avec un trilobe quelquefois oublié ²; ils ont au revers une croix dans un quadrilobe (janv. 1436 *n. st.*).

1. *Proc.-verb. de la Soc. fr. de numism.*, dans *Rev. num.*, 1907, p. cxvi.

2. Sur ce trilobe, voy. ci-dessous.

Pour en revenir au double tournois, objet de cette communication, il a deux caractéristiques, un K au droit, une croix longue au revers. Or il n'y a aucune époque où le type au K ait été associé sur les monnaies à une croix longue. Le classement n'en est donc pas certain. Il faut choisir soit une des deux périodes au K (sept. 1422 à mars ou nov. 1423; décembre 1431 à fin 1435), soit la période de la croix longue (novembre 1423 à octobre 1429).

Le *Comte de Castellane* fait alors observer que la présence de la croix longue est une caractéristique plus importante que celle du K, initiale du souverain, et doit l'emporter pour le classement de ce double tournois. Il ajoute qu'il a établi autrefois un tableau des émissions de Charles VII, comprenant la monnaie noire, qui serait à confronter avec l'exposé de M. Dieudonné.

Voici ce tableau :

(Les renseignements attribués à chaque ordonnance ne s'y rencontrent pas tous, mais peuvent être déduits des états de délivrances qui ont suivi.)

TABLEAU DES ÉMISSIONS

12 septembre 1422.	Double tournois	2 den.	200	au marc.
	Denier	—	(1 den. 6 gr.)	(300)
Janvier 1423 <i>n. st.</i>	Double	—	2 den.	240
	Denier	—	(1 den. 6 gr.)	(300)
Mars 1423 <i>n. st.</i>	Double	—	1 den. 18 gr.	210
	Denier	—	1 den. 3 gr.	270
	Maille	—	0 den. 16 gr.	320
Novembre 1423.	Double	—	2 den. 6 gr.	180
	Denier	—	1 den. 12 gr.	240
	Maille	—	1 den.	308
Décembre 1426.	Denier	—	1 den. 12 gr.	240
Novembre 1427.	Denier	—	1 den.	240
9 octobre 1429.	Double	—	2 den. 6 gr.	180
	Petit	—	1 den. 12 gr.	240
	Maille	—	1 den. 3 gr.	360
5 avril 1431.	Double	—	2 den. 6 gr.	180
	Petit	—	1 den. 12 gr.	240
	Maille	—	1 den.	320

15 septembre 1431.	Double tournois	2 den.	200	au marc.
	Petit	—	1 den. 6 gr.	250
	Maille	—	0 den. 21 gr.	350
Décembre 1431.	Double	—	2 den. 6 gr.	180
	Petit	—	1 den. 12 gr.	240
	Maille	—	1 den.	320
15 septembre 1435.	Double	—	2 den.	200
	Petit	—	1 den. 6 gr.	250

(En janvier 1436 *n. st.* commence une dernière période où la monnaie noire est à comparer avec celle de Charles VIII¹).

Tel est, selon nous, le classement le plus plausible des monnaies noires de Charles VII. On nous objectera que plusieurs de ces pièces pourraient aussi bien s'attribuer à Charles VI ou au dauphin Charles qui ne se firent pas faute de pratiquer les démonétisations et les refontes. Nous ne le croyons pas. C'est la comparaison avec les monnaies blanches qui étaye notre système.

Le seul type de double tournois qui convienne parfaitement à l'époque des florettes et des guénars, est celui qui a au droit trois fleurs de lis posées 2 et 4, au revers une croix fleuronnée (Hoffmann, pl. XXVI, 31). De même que pour le guénar et la florette, dont le type persistait, les émissions de la monnaie noire furent caractérisées par des différents. Nous en avons la preuve au 21 octobre 1417 : « et ès deniers doubles, petiz tournois et maille sera mis pour différence devers la croix entre deux des bastons de la croix un point, et devers la pille entre les deux fleurs de liz du ront un point. » La forme de l'0 long (1385) ou rond (1389), l'emploi du point creux d'atelier (1411), différencièrent d'autres émissions, et aussi sans doute les signes empruntés à la florette, autant du moins que l'émission de cette pièce devenue détestable n'eut pas rendu impossible toute frappe de monnaie noire. Enfin le 11 avril 1421 fut créé le double au lis couronné,

1. Une communication a été faite à ce sujet. Voir ci-dessous.

dit niquet (Hoffm., pl. XXVII, 34 — type de Charles VII, mais pour le denier : notre I, 2).

Le denier tournois a eu sous ce règne : soit deux lis couronnés avec θ long (Hoffm., pl. XXVII, 35 — type de Charles VII, mais pour le double : notre III, 1), soit simplement deux lis avec O rond (Hoffm., pl. XXVII, 38 — diffère de notre Charles VII, III, 2, par la croix du revers, et de notre IV, 2 par la légende), puis un seul lis, avec le niquet (Hoffm., pl. XXVII, 39 — type de notre Charles VII, II, 2 avec croix différente). La maille eut un lis (Hoffm., pl. XXVII, 41), et il est à remarquer que l'ordonnance d'avril 1421, à laquelle je rapporte le denier à un seul lis, ne mentionne pas de maille ¹.

M. Maurizio Coen, par l'intermédiaire de M. Bordeaux, présente à la Société les pièces de nickel pur de 10 et de 20 paras, datées de l'an 1325 de l'hégire (1910 de l'ère chrétienne), qui viennent d'être émises à Constantinople. Celle de 5 paras n'a pas encore été mise en circulation. Des négociants allemands ont fourni à l'Hôtel des monnaies constantinopolitain les flans ronds de nickel pur prêts à être frappés. Il n'avait été jusqu'à présent répandu dans les États de l'Islam d'autres espèces de ce genre que celles de 5, de 2 et de 1 ochr-el-guerche en Égypte par application d'un décret du 7 seffer 1303 (14 novembre 1885). Ces dernières étaient composées avec un alliage comprenant trois quarts de cuivre et un quart de nickel. Elles avaient été frappées à l'Hôtel des Monnaies de Berlin ².

1. On pourra aussi essayer d'intercaler, soit le double tournois au type du guéner donné par Le Blanc (Hoffm., pl. XXVI, 30) (a-t-il jamais été frappée ?) soit les double et denier de la collection Sauley, pareils aux autres, mais avec croix anglaise (Hoffm., XXVII, 33, 36) (il n'y a pas d'émission à la croix anglaise sous Charles VI dans la monnaie blanche),

2. *Gazette numismatique française* de Serrure et Mazerolle, 1897, p. 243, pl. VI, n° 19.

M. Bordeaux soumet ensuite le petit bronze ci-dessous de Dioclétien, ayant au revers le type connu de la CONCORDIA MILITVM, avec la marque d'Héraclée de Thrace, 5^e officine, datant de l'an 292 environ. L'effigie du droit a été contremarquée du Tograh, ou chiffre impérial du Sultan.



Poids : 3 gr. 05. Coll. P. Bordeaux.

D'après les renseignements recueillis à Constantinople auprès des personnes le plus autorisées, le Tograh, ou sceau impérial représentant la signature du Sultan régnant, et dont on voit un exemple sur la monnaie ci-dessus, ne remonte, comme origine du type, qu'au milieu du xi^e siècle de l'hégire (entre 1625 et 1675 de l'ère chrétienne). Ce nom de Tograh paraît provenir de Toghrul I, fondateur de la dynastie des Seldjoucides (1051-1063 de l'hégire). Cette sigle ne se rencontre usitée que sur des espèces datant soit de la fin du xvii^e siècle, soit du xviii^e ou du xix^e siècle de l'ère chrétienne. Le Tograh diffère légèrement suivant le nom du sultan régnant, mais l'aspect général, pour des yeux européens, reste toujours le même depuis l'origine.

En conséquence, ce petit bronze de Dioclétien, qui provient vraisemblablement d'une trouvaille effectuée en Turquie d'Europe vers le xviii^e siècle, a dû être contremarqué à cette même époque du Tograh, probablement par ordre d'une autorité gouvernementale à raison du sceau impérial représenté, de façon à pouvoir circuler librement comme monnaie courante dans les États ottomans.

Il semble douteux que l'on parvienne jamais à être renseigné avec certitude sur la date précise, à laquelle ce poinçonnage a été apposé, ni sur les ordres, qui ont pu le prescrire.

M. Coen soumet à ce sujet deux pièces ottomanes courantes de cuivre provenant de Constantinople, datées de 1255 de l'hégire (1839 de l'ère chrétienne) contremarquées en arabe de la mention : Date : 315, ne pouvant être interprétée que dans le sens de : 1315 de l'hégire (1899 ap. J.-C.). Ce poinçonnage est donc éminemment récent. Néanmoins M. Coen n'a rencontré personne à Constantinople, ni parmi les fonctionnaires du gouvernement, ni parmi les conservateurs des Musées, ni parmi les négociants ou banquiers, qui ait pu lui en indiquer l'origine ou la cause. On lui a laissé supposer l'apposition comme devant provenir d'un pays éloigné, tel que le nord de l'Afrique. Si l'explication de faits contemporains est aussi difficile à découvrir en pays musulman, celle de faits plus anciens ne saurait être espérée que d'une façon approximative.

M. Bordeaux rappelle que la Société s'est déjà occupée des obsidionales du siège de Lille de 1708 et que M. de Castellane a fait connaître un document de 1712, donnant un premier aperçu sur la quantité des espèces de confiance de cuivre émises, pour équivaloir à 20 sols, à 10 sols et à 5 sols. Le montant en avait été évalué au premier moment à environ :

100.000 pièces de XX sols,

150.000 pièces de X sols,

100.000 pièces de V sols¹.

M. le Marquis de Boufflers, nommé maréchal de France en mars 1693, était gouverneur de Lille en 1708, quand le

1. R. N., 1900, P.-v. de la Soc. f. de N., p. XLIV. Van Hende, Numismatique lilloise, p. 64.

prince Eugène vint assiéger la ville avec ses troupes à partir de la nuit du 22 au 23 août. Le siège dura deux mois. Le représentant du roi de France employa les canons hors d'usage à fabriquer avec leur bronze le numéraire qui lui était nécessaire pour la solde des troupes¹. Il y fit apposer d'un côté ses armoiries et de l'autre une légende appropriée. Son ordonnance à ce sujet porte la date du 10 octobre 1708. Comme la ville fut rendue le 23 octobre et la citadelle le 8 décembre, il en résulte que les fabrication et émission du numéraire obsidional, frappé dans l'Hôtel des monnaies urbain, furent réalisées en quinze jours. Ces espèces n'auraient à l'origine circulé que fort peu de temps, ce qui explique le bon état de conservation dans lequel elles sont rencontrées le plus souvent. M. Baret, à ce moment directeur de la monnaie de Lille, avait été chargé du travail. Il remit la monnaie de confiance qu'il forgea au trésorier militaire, qui répondait au nom de Lévêque. Ce numéraire dut être employé surtout dans la citadelle entre les 10 ou 23 octobre et le 8 décembre. Ces divers renseignements, restés ignorés jusqu'à ce jour, sont révélés par l'arrêt du Conseil d'État du Roy, que Baret obtint pour régler ses comptes de fabrication et d'émission en 1713, c'est-à-dire plusieurs mois après le 26 novembre 1712, date du document, qui avait été relaté par M. de Castellane, et qui avait été jusqu'alors l'unique source d'indications. Les quantités réellement émises sont cette fois précisées, comme étant de :

	111.000	pièces de XX sols	égalant :	111.000	livres
	42.000	— X —		21.000	—
	48.000	— V —		12.000	—
Totaux	<u>201.000</u>	pièces	égalant	<u>144.000</u>	—

1. T. Duby, *Monnaies obsidionales*, p. 79, pl. XVIII, nos 7, 8 et 9. — Mailliet, *Atlas*, pl. 73, n° 1, 2 et 3.

Le contexte de la décision ci-après fait connaître un certain nombre de particularités intéressantes pour les détails de la mise en circulation de ce numéraire obsidional et énonce les formalités remplies pour l'apurement des comptes :

Arret du Conseil d'État du Roy, qui décharge le s^r Baret, Directeur de la Monnoye de Lille de la fabrication des espèces de cuivre de 20 sols, 10 sols et 5 sols.

Du 11 avril 1713. Extrait des registres du Conseil d'État.

Veue au Conseil d'Etat du Roy l'ordre donné pendant le siège de la ville de Lille au Sieur Baret, Directeur de la Monnoye de ladite ville le 10 octobre 1708 par le sieur Maréchal de Boufflers pour la fabrication de pièces de cuivre de 20 sols, de 10 sols et de 5 sols, ayant pour empreintes les armes du Sieur Maréchal de Boufflers d'un costé, et une inscription de l'autre : PRO DEFENSIONE VRBIS ET PATRIÆ, avec la valeur desdites espèces, à l'effet d'estre remises au Trésorier des troupes sur les ordres du Sieur Saint Martin, commissaire ordonnateur, pour fournir au paiement desdites troupes en cas de besoin, et estre remboursées sur le même pied immédiatement après la levée du siège ou la prise de la citadelle ;

le certificat des officiers de ladite Monnoye portant qu'il a été fabriqué cent onze mille desdites pièces de XX sols, quarante deux mille de X sols, et quarante huit mille de V sols, montant ensemble à la somme de cent quarante quatre mille livres, pesant quatre mille cinq cent soixante marcs ;

l'ordre donné par le Sieur Saint Martin audit Sieur Baret pour la remise de toutes lesdites espèces au Sieur Lévêque, trésorier des troupes du 23 dudit mois, ensuite duquel est le récépissé dudit Sieur Lévêque du 24 dudit mois ;

Et attendu qu'il n'en est rien resté entre les mains dudit Sieur Baret, et qu'il n'a fait qu'ayder de son expérience pour la fabrication desdites espèces, qui ont été remises à l'instant audit trésorier des troupes, qui doit rendre compte au Sieur De Sauroy Trésorier général de l'extraordinaire des guerres de ce qu'elles sont devenues ;

Ouy le rapport du S^r Desmarets, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Controleur général des finances,

Sa Majesté en son Conseil a déchargé et décharge ledit Sieur Baret de la fabrication desdites espèces de cuivre de XX sols, X sols et V sols en vertu du présent arrêt, sans qu'il soit besoin d'autres décharges, ni lettres patentes, imposant sur ce sujet silence perpétuel à ses Procureurs Généraux en la Chambre des Comptes et en la Cour des monnoyes et à tous autres, sans qu'il soit obligé de rendre aucun compte de ladite fabrication.

Faict au Conseil d'Etat du Roy tenu a Versailles le onzième jour d'Avril 1713. Collationné avec paraphe Signé : Dujardin avec paraphe¹.

On comprend comment, à la suite de cet arrêt, les coins purent se trouver régulièrement transportés et maintenus dans le musée de Lille conformément à ce qui avait été énoncé dans la séance de la Société du samedi 3 novembre 1900. Mais il semble singulier que Baret, qui, avant et après cette date de 1708, a apposé sur les espèces courantes une sorte de bâton ou un trait, comme son différent, n'ait fait figurer ni cette marque distinctive, ni aucune autre sur les espèces obsidionales forgées incontestablement sous sa direction. Baret a été directeur de l'atelier lillois au moins de 1707 à 1715 environ.

En plus des exemplaires courants de ces obsidionales, M. Bordeaux soumet deux pièces de V sols de ce siège, laissant supposer que de légères quantités de ce numéraire ont pu de temps à autre se glisser dans la circulation locale pour des valeurs minimales. Ces piécettes portent, l'une deux contremarques consistant en deux losanges contenant les lettres L. C., l'autre une contremarque ovale contenant la lettre V surmontée d'une étoile à cinq pointes (Coll^{on} Théry). Ces marques paraissent avoir été apposées simplement

1. Archives de la Monnaie de Paris. M^e 4, n^o 193.

avec des poinçons d'orfèvre au début du XIX^e siècle. Au sujet de la première M. Théry a pu nous communiquer l'extrait ci-après du registre de délibération de l'administration des monnaies du 17 nivôse de l'an VI :

« L'Administration des Monnaies arrête :

1^o le poinçon de chaque fabricant d'ouvrages d'or et d'argent dans toute l'étendue de la République sera invariablement formé en losange \diamond .

.....
3^o la forme du poinçon de chaque fabricant de doublé ou de plaqué sera un carré parfait \square ¹.

Il se peut qu'antérieurement certains orfèvres aient exceptionnellement fait usage de marques ressemblant plus ou moins à des losanges, mais l'emploi de poinçons de cette forme déterminée ne fut officiellement généralisé qu'à partir de l'an VI, soit de 1798. Par suite les contremarques en question sont simplement des épreuves de poinçons d'orfèvres apposées par amusement, ou pour essayer la bonté de l'acier à ce premier moment où l'emploi d'objets de fer de cette nature fut prescrit administrativement. Le dictionnaire des monogrammes de M. Ris-Paquot indique un orfèvre de Paris du nom de : Léonard Chatenet ayant employé les initiales L. C. au début du XIX^e siècle. Le poinçonnage en question doit provenir plus probablement d'un orfèvre de Lille, ayant fait usage vers la même époque d'initiales identiques.

M. Théry fait remarquer qu'il ne connaît pas de pièces lilloises antérieures à 1708, qui aient été pourvues d'un différent de Baret, et qu'il est possible que Baret n'ait commencé à être Directeur de la Monnaie de Lille qu'à partir de la date de 1708. La frappe des monnaies fut

1. Archives de Lille. Série L, n^o 1743.

interrompue à Lille de 1708 à 1713, pendant l'occupation hollandaise. Baret ne paraît avoir été réinstallé à la tête de l'officine lilloise qu'à partir de 1713, lorsque la ville fut restituée à la France. A partir de cette dernière date seulement, on voit apparaître d'une façon constante sur les espèces frappées à Lille le différent de Baret consistant en une sorte de bâton.

Le Commandant Babut présente à la Société la médaille commémorative de la traversée des Alpes en aéroplane, le 23 septembre 1910, entreprise glorieuse qui a coûté la vie à l'aviateur Chavez.

Cette médaille présente au droit : L'aéroplane de Chavez venant de passer au-dessus de l'hospice du Simplon et se dirigeant sur l'Italie. A l'exergue on lit HUGUENIN DEL.

Au *℞*. un aigle planant au-dessus des Alpes et portant la nouvelle de ce nouveau triomphe de l'aviation : Légende :

LE 23 SEPTEMBRE

1910

CHAVEZ FRANCHIT LES ALPES.

Œuvre des frères Huguenin médailleurs, cette médaille d'une gravure très fine et très soignée présente un aspect fort séduisant ; elle est exécutée en deux modules, 40 et 25 mill., ce dernier avec bélière, et est frappée en or, en argent et en bronze.

Le Président,

L. SUDRE.

Le Secrétaire,

F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 MARS 1911

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.

Présidence de M. Sudre, président.

Le président dépose sur le bureau le premier volume du *Corpus* des monnaies d'Italie publié sous les auspices de S. M. Victor-Emmanuel III, consacré aux monnaies de la maison de Savoie et gracieusement offert à la Société par ordre du Roi.

Les autres ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Revue Numismatique, 1910, IV.

Rapport de l'Adm. des Monnaies pour 1910.

Bull. de la S. arch. et hist. du Limousin, LX, 1 ; 1910.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, T. VI, n° 84.

Répertoire d'art et d'archéologie, fasc. à la suite.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXVIII, 1910, fasc. 3 et 4.

Travaux de la section num. et arch. du musée national de Transylvanie à Kolozsvár (Hongrie), 1911.

A. Dieudonné, *Comptes rendus*, du *Traité des Monnaies gauloises* de M. Adr. Blanchet et de *La Théorie de la monnaie au XIV^e siècle. Nicole Oresme*, de Em. Bridey (extraits de la *Vierteljahrschrift* de Vienne, 1911).

Le Président annonce les pertes que la Société vient de faire dans la personne de M. Caron, son président honoraire, et de M. de Dompierre de Chauffepié, membre correspondant depuis de longues années. Il rappelle leur rôle dans la Société et les services qu'ils ont rendus à la science numismatique. Il s'exprime ainsi :

« M. Caron, qui a été avoué à Paris pendant de nombreuses années, s'était senti de bonne heure attiré vers la

Numismatique. Il était heureux de s'en occuper pendant les loisirs que lui laissait l'exercice de sa charge et il s'était attaché spécialement à l'étude des monnaies féodales. En 1865, il fut l'un des premiers collaborateurs du vicomte de Ponton d'Amécourt pour la fondation de la Société française de Numismatique. Depuis cette époque, il n'avait cessé de porter à cette société le plus vif intérêt et, en diverses circonstances, il avait été à même de lui rendre d'importants services en raison de son expérience des affaires.

M. Caron, après avoir été Président de la Société en 1892 et ensuite Membre honoraire, fut nommé par un vœu unanime Président honoraire en remplacement de M. Anatole de Barthélemy, lors du décès de ce dernier.

Tant que sa santé et son âge le lui permirent, M. Caron resta un membre assidu des réunions de la Société. Il y faisait souvent des communications, prenait part aux discussions et les membres présents se plaisaient à rendre hommage à son aménité et à sa compétence. Aussi tous ceux qui ont eu des rapports avec M. Caron en conserveront-ils le meilleur souvenir, et l'affluence qu'on a pu constater à ses obsèques sont la preuve de l'estime dont il jouissait à juste titre.

M. Caron a donné de nombreux articles à la Revue Numismatique et aux Annuaires de la Société, mais son principal titre à la reconnaissance des Numismatistes est un travail important sur les Monnaies féodales formant un volume qui est la suite et le complément indispensable du recueil de Poey d'Avant sur le même sujet.

Avec M. Caron disparaît un des derniers survivants des fondateurs de la Société dont il était, du reste, le doyen.

En terminant, le Président se fait l'interprète de la Société, en adressant à la famille de M. Caron et spécialement à notre cher confrère, M. Bordeaux, ses sympathiques condoléances

et l'assurance de toute la part qu'elle prend au malheur qui les frappe. »

M. Bouclier, trésorier, lit son rapport sur la situation financière et annonce que le vicomte de Sartiges a racheté sa cotisation. Ce rapport est approuvé, et la Société exprime à son trésorier ses remerciements pour le zèle et le soin qu'il a témoignés dans ses fonctions délicates.

M. Sudre, président sortant, remercie les membres présents de la confiance qu'ils lui ont témoignée pendant son année de présidence.

Il est procédé aux votes pour le renouvellement du bureau. Sont élus :

Président : M. Ad. Blanchet.

Vice-président : Le C^t Babut.

Secrétaire : M. de Villenoisy.

Trésorier : M. Bouclier.

Le nouveau président exprime à M. Sudre la gratitude de la Société, qui se réjouit de l'avoir eu à sa tête pendant deux années.

M. Moricand rend compte de la troisième vente de la collection Stroehlin et présente diverses monnaies qu'il a pu y acquérir.

M. Beranger signale un timbre conservé au musée de Caen et qui a dû servir à estampiller des papiers monnaies émis par la municipalité avant l'émission des livres de la Société patriotique. Malgré un état qui témoigne d'un usage prolongé, on ne connaît pas de pièces qu'il ait servi à authentifier.

M. Bouclier présente quelques monnaies récemment émises : livre sterling de Georges V ; deux li de Roumanie ; la dernière monnaie portugaise du roi don Manoel ; enfin

une médaille d'argent inédite, munie d'une bélière, commémorant la prise d'Alger. Elle porte au droit les profils de Charles X et du duc et de la duchesse d'Angoulême.

Le Comte de Castellane, à l'occasion d'une demande de renseignements qu'il a reçue sur un double tournois de Louis XI, reprend l'étude de M. Dieudonné sur la monnaie noire de Charles VII au point où il s'est arrêté; il expose ainsi la suite du classement des doubles tournois et deniers tournois des quatre princes qui se sont succédé aux noms de Charles et de Louis : Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII :

« Le 28 janvier 1435 (1436 *n. st.*), furent créés sous Charles VII des doubles et des deniers tournois, en même temps que les blancs à la couronne dont ils portaient les armes simplifiées, savoir au droit respectivement trois lis et deux lis dans un trilobe (la maille, un lis), au revers une croix dans un quadrilobe. La légende était pour le double : *Duplex Turonus Francie*.

Une autre émission eut lieu par ordonnance du 20 janvier 1446 (1447 *n. st.*). L'exécutoire de cette ordonnance, que je trouve analysée au Registre entre deux Ais, dit qu'il « fut ordonné ès doubles deniers tournois estre mis pour difference un petit point dedans le premier θ de la lettre, quelque part qu'il soit, tant devers la croix comme devers la pille. » C'est à cette émission que j'attribue la pièce gravée dans Hoffmann, pl. XXXIX, 29, et classée à tort à Charles VIII. Ainsi, le point dans l' θ fut la caractéristique de l'affaiblissement des tournois, à l'époque où les écus changeaient la croisette initiale pour la couronnelle et la couronnelle pointée. En revanche, les doubles et deniers tournois semblent avoir reçu comme les écus et les blancs, le 26 mai 1447, le lis initial (la pièce ci-dessus mentionnée a

d'un côté le lis, de l'autre la croisette), — qu'ils gardassent ou non le point dans l'Θ, — et lorsque le 26 juin 1456, des molettes furent mises entre les mots sur les blancs à la couronne (avec rétablissement de la croisette initiale), il dut en être de même sur les doubles tournois, dont on ordonnait de poursuivre la fabrication.

Ce dernier type, avec molettes, fut continué par Louis XI, toujours avec la légende *Duplex Turonus Francie* (Hoffmann, pl. XXXVII, 29).

Mais, lorsqu'après la création des écus et blancs au Soleil (nov. 1475), une nouvelle émission de doubles tournois eut été ordonnée, le 15 sept. 1476, cette légende disparut pour faire place à une nouvelle, empruntée aux monnaies blanches : *Sit Nomen Dni Benedictum*. A cette émission appartient le double tournois qui m'a été signalé et auquel je faisais plus haut allusion ; il est d'Angers, le point sous la septième lettre remplacé par un petit croissant qui fut, comme l'on sait ¹, la marque du maître René Poupart, de 1470 à 1480.

Ce nouveau double tournois se continue sous Charles VIII, en vertu de l'ordonnance du 11 septembre 1483, ainsi qu'on peut l'inférer du denier tournois appartenant à cette émission, qui est figuré par Hoffmann, pl. XXXIX, 32, et qui porte aussi la légende : *Sit Nomen Dni Benedictum*.

Louis XII fit de même (Hoffmann, XLV, 41), avec son lis couronné pour sigle initiale. »

M. Dieudonné remercie vivement *M. de Castellane* de sa communication, qui lui paraît des plus intéressantes. En effet, il hésitait jusqu'à présent pour le classement desdites pièces entre deux systèmes.

1. C^{te} de Castellane, *Différent d'un maître particulier de la Monnaie d'Angers sous Louis XI*, dans *Bull. de numism. Serrure*, 1891-92, p. 206.

MONNAIE NOIRE TOURNOIS.

1^{er} système2^e système

De 1436 à la fin du règne de Charles VII :

{	Doubles au type des trois lis		
	Deniers	—	deux —
	Mailles	—	d'un seul —

au nom de *Karolus*.

a Sans encadrement au droit.

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**(P. Bordeaux, *R. N.*, 1895, pl. V, 6)

b Avec trilobe au droit.

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**

(Hoff., XXXIX, 29)

Règne de Louis XI jusqu'à 1476.

Les mêmes

au nom de *Ludovicus*.

α Sans encadrement au droit.

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**

β Avec trilobe au droit.

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**

(Hoff., XXXVII, 29)

Règne de Louis XI après 1476

Les mêmes

au nom de *Ludovicus*.

β Avec trilobe au droit.

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**

(Hoff., XXXVII, 29)

γ Avec trilobe au droit.

Légende des doubles : **SIT****ROME DNI BENEDEI-****TV** (Angers, sous René Poupert)

Règne de Charles VIII.

Les mêmes

au nom de *Karolus*.

b Avec trilobe au droit

Légende des doubles : **DVPLÆX****TVRORVS FRANCIÆ**

(Hoff., XXXIX, 29)

c Avec trilobe au droit.

Légende des doubles : **SIT****ROME DNI BENEDEI-****TV** (Denier dans Hoff., XXXIX, 32).

Règne de Charles VIII (1489).

Double au type d'un grand lis surmonté d'une couronne (Hoff., XXXIX, 28)

Denier au type d'un grand lis (Hoff., XXXIX, 42)

Légendes des doubles : **SIT
ROME DNI BENEDIC-
TV**

Les mêmes qu'à gauche.

Louis XII avant le teston.

Les mêmes que ci-dessus au nom de *Ludovicus*.

δ Avec trilobe au droit et lis initial couronné.

Légendes des doubles : **SIT
ROME DNI BENEDIC-
TV** (Hoff., XLV, 44)

Les mêmes qu'à gauche.

Louis XII après le teston.

Les mêmes que ci-dessus au nom de *Ludovicus*.

γ Avec trilobe au droit et croisette initiale.

Légende des doubles : **SIT
ROME DNI BENEDIC-
TV** (Cab. de France)

Même denier qu'à gauche. Pas de double tournois ailleurs qu'en Dauphiné.

« Dans le premier système, continue M. Dieudonné, il manque une pièce (α) que je n'ai pas rencontrée : le Louis XI d'avant 1476 ; dans le second système, je ne crois pas que le double de Charles VIII (c) d'avant 1483 ait été revu, mais M. de Castellane nous fait observer que le denier en est connu, et que l'existence du double correspondant devient par là très probable.

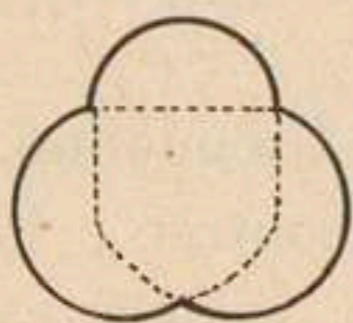
Dans le second système, on ne fait pas de place aux pièces publiées par M. Bordeaux dans la *Rev. num.* de

1895¹ ; mais sans doute faut-il regarder le fait de l'absence du trilobe comme un oubli du graveur.

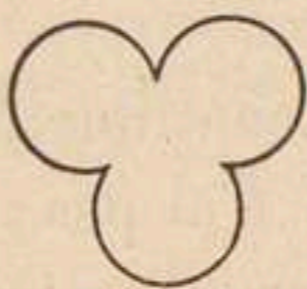
Au reste, les arguments de M. de Castellane, point dans l'Ø sous Charles VII, marque de René Poupart après novembre 1476, me paraissent irréfutables. C'est donc le second système qui est le bon. La légende SIT ROMA DNI BERNEDICTV apparaît sur les doubles en 1476, en même temps que sur le bourdelois, un peu plus tard que sur le hardi.

Certes, il serait logique que la pièce de René Poupart eût une couronnelle initiale, comme les espèces supérieures, et que la pièce avec croisette initiale fût de Louis XII, postérieurement à l'abandon par ce prince de la fleur de lis initiale couronnée, mais il n'en est pas ainsi : nous voyons que la monnaie noire ne suit pas rigoureusement les changements de sigle initiale prescrits pour la monnaie blanche, et de plus nous apprenons par les textes que le double tournois ne fut pas frappé sous Louis XII après 1507 ; d'ailleurs, la même irrégularité existerait dans le premier système, puisque la pièce β a une croisette initiale.

Ce qui m'inclinait encore au premier système, c'est qu'il me paraissait vraisemblable que le trilobe (fig. B), qui est



A



B

celui du blanc au soleil, eût été créé pour cette pièce, plutôt qu'à l'occasion d'une monnaie noire. Car il ne suffit pas de dire, avec M. de Castellane, que le type du double de 1436 est par

la suppression de l'écu une simplification de celui des blancs (fig. A) : le trilobe a été retourné (fig. B). Mais vous observerez que, si on a voulu simplifier le blanc à

1. *Monn. royales françaises inédites ou peu connues.*

l'écu, on ne pouvait laisser la figure dans la position A pour y loger les lis posés 2 et 1. On a donc été amené à retourner le trilobe, et voilà pourquoi a été créé à l'occasion de la monnaie noire un dessin qu'on s'attendrait plutôt à voir inaugurer pour une pièce d'argent telle que le blanc sol.

Et cela même explique cette bizarrerie de l'un des exemplaires du double publié par M. Bordeaux (*Rev. num.*, 1895, pl. V, 7), où les lis sont posés 1 et 2. C'est que le graveur se proposait de tracer autour le dessin du grand blanc, que d'ailleurs il a négligé, semble-t-il.

Quant à l'emploi de la légende *Sit Nomen Dni Benedictum* sur le denier tournois, il est moins facile à préciser que sur le double. On rencontre encore des Louis XII, caractérisés par le lis initial couronné, avec *Turonus Civis Francor.*

Encore un mot relativement au double de Charles VIII, de février 1489 *n. st.*, qui interrompt la série. Il est au type de l'ancien niquet de Charles VI, avec une autre croix de revers, et il porte en effet le nom de *niquet* dans le mandement adressé aux gardes de Dijon; il ne fut sans doute frappé qu'à Dijon et peut-être à Troyes; il courait à raison de 6 pour 10 deniers tournois. Le denier correspondant (Hoff., XXXIX, 42) est appelé par Hoffmann *bourdelois*, mais le *bourdelois* n'a jamais été fabriqué qu'à Bordeaux, avec la nef initiale; la coquille qui paraît ici est à ce moment la marque de Dijon ou de Troyes ¹.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Dans le fascicule de mars des *Berliner Münzblätter*, M. Philipp Lederer a publié une note dans laquelle il reprend la question du chiffre de mauvais augure. On sait que dans certains ateliers du III^e siècle (Rome, Antioche), le chiffre

1. Je compte reparler plus tard de cette coquille.

indiquant la neuvième officine, qui devrait être un Θ (initiale de θάνατος est remplacé par Ν (*Novem*, à Rome), et par €Δ (5 + 4) ou AH (1 + 8).

Il ne faut pas croire que cette crainte superstitieuse ait été générale dans l'Empire. S'il y a, dans l'atelier d'Alexandrie d'Égypte, un exemple qui peut être interprété de la même manière (Monnaie de Gallien datée par HA), je rappelle qu'on connaît beaucoup d'autres monnaies du même atelier qui portent le Θ pour marquer la neuvième année du règne de plusieurs empereurs¹ ».

M. Adrien Blanchet communique ensuite trois placards monétaires qui n'ont pas été signalés dans le *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française* de MM. Engel et Serrure.

Le premier est une ordonnance monétaire rendue par « les Commissaires, presidens pour le Roy, en l'assemblée « des gens des trois Estats du pays de Languedoc, convoc- « quez par mandement de sa Majesté en la ville de Pezenas, « au mois de novembre mil six cens trente-cinq ». Elle avait pour but de mettre un terme à la hausse des espèces d'or et aux exactions des « Receveurs, trésoriers de la Bource et Collecteurs des deniers », qui prenaient les espèces au prix inférieur porté dans les arrêts royaux, mais qui, dans les paiements faits par eux, comptaient les mêmes espèces au prix courant qui était supérieur. Cette ordonnance fixa les modes de paiement d'une manière plus équitable, provisoirement et en attendant un règlement royal.

Le document se termine par les lignes suivantes :

« Et sera la présente ordonnance, leuë, publiée, « enregistrée ès Registres des Estats et des 22 Diocèses, « & maisons communes des villes & lieux, dudit pays.

1. Voy. à ce sujet F. Feuwardent, *Collection Giovanni di Demetrio; Egypte ancienne*, 2^e partie, Domination romaine, p. 239.

« Et affichée par tout, où il appartiendra. A ce qu'aucun
 « n'en pretande cause d'ignorance. Fait à Pezenas pendant
 « la tenuë des Estats, le dixième jour de Decembre, mil six
 « cens trente cinq. »

Signé : « Schomberg, Ambres, Miron, Le Camus, de
 « Garaud, Dalsol.

« Par mesdits sieurs, Guilleminet.

« Collationné à l'Original par moy, Secrétaire du Roy,
 « aux Estats generaux de Languedoc, sous-signé. »

Guilleminet.

Le placard est surmonté d'une vignette représentant les écus accostés de France et de Navarre couronnés chacun d'une petite couronne, entourés des colliers des ordres et surmontés d'une grande couronne ¹.

Le deuxième placard porte comme titre : « Pièces de vingt sols (vignette : armes de France, couronnées et entourées des colliers des ordres). »

« Arrest du Conseil d'État du Roy, qui ordonne que la
 « fabrication des pièces de Vingt sols et de Dix sols, sera
 « continuée dans toutes les Monnoyes du Royaume, conformé-
 « ment à la Déclaration du 9 Decembre 1718.

« Du vingt-neuf janvier mil sept cens vingt. »

Cet arrêt ² est suivi, après le nom de Phelypeaux, des indications que voici :

« Jean-Prosper Goujon, chevalier, seigneur de Gasville et
 « de Coutte, baron de Châteauneuf, Conseiller du Roy en
 « ses conseils, Maître des requêtes ordinaires de son Hôtel,
 « Intendant de Justice, Police et Finances, en la généralité
 « de Roüen ».

« Veu l'Arrest du Conseil ci-dessus ; Nous ordonnons

1. La lettre L, initiale de l'arrêt, est un bois orné d'un fleuron et de lis.

2. L'arrêt débute par la lettre L, qui est un bois orné d'un écu ovale de France surmonté d'un heaume et entouré de drapeaux.

« qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur, lû, publié et
 « affiché par tout où besoin sera, dans l'étenduë de notre
 « département, à ce que personne n'en ignore. Fait à Roüen,
 « le premier février 1720. Signé, De Gasville. Et plus bas :
 « Par Monseigneur, Duvert. »

Au-dessous on lit l'adresse de l'imprimeur :

« Rue Ecuycere, chez Jean-Baptiste Besongne, Imprimeur
 « de Monseigneur l'Intendant. »

Le troisième placard porte au sommet une vignette composée des armes de France, couronnées, entourées des colliers des ordres et placées entre deux palmes. Au-dessous, un œil dans un rayonnement; à droite et à gauche une corne d'abondance d'où tombent des monnaies.

Le titre est :

« Arrest du Conseil d'Etat du Roy, concernant les
 « monnoyes, du 4 février 1724. »

Cet arrêt ¹ ordonne que les louis d'or ayant alors cours pour 27 livres n'aurent plus cours que pour 24 livres, les doubles, demis, et les matières d'or à proportion; les écus, pour 6 livres 3 sols pièce (au lieu de 6 l. 18 sols), les demis, quarts et autres espèces et matières d'argent à proportion. Après le nom de Phelypeaux, on lit :

« Antoine-François Meliand, conseiller d'Etat, Intendant de Justice, Police et Finances en Flandres.

« Veu l'Arrêt du Conseil cy-dessus : Nous ordonnons
 « qu'il sera exécuté selon sa forme et teneur dans l'étenduë
 « de ce département, lû, publié et affiché par tout où besoin
 « sera.

« Fait à Lille ce 12. Février 1724.

« Signé, Meliand. Et plus bas :

« Par Monseigneur,
 Remond.

1. Il débute aussi par la lettre L, qui est un bois représentant un génie ailé sur un aigle qui repose sur une sorte de chapiteau.

« A Lille : De l'imprimerie de C. M. Cramé, Imprimeur
« du Roy.

Les ordonnances et arrêts monétaires imprimés en province, sous forme de placards, sont assez rares.

L'édition parisienne de l'arrêt du 29 janvier 1720 est connue par des recueils du XVIII^e siècle, dont l'un est conservé aux Archives des Basses-Pyrénées¹. L'arrêt du 4 février existe aussi, mais il n'a pas été signalé non plus.

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur la circulaire du Ministre des contributions publiques du 11 juin 1791, prescrivant l'apposition d'un point sous la troisième lettre de la légende du droit pour caractériser le numéraire fabriqué pendant le second semestre de chaque année². Il a retrouvé l'article 11 de la loi du 3-10 avril 1791, qui est ainsi conçu :

La monnaie sera vérifiée deux fois par an en la manière qui sera ci-après déterminée, ainsi que le titre des espèces fabriquées dans chacun des Hôtels de monnaies. Cette vérification se fera, quant aux espèces fabriquées pendant les six premiers mois de l'année, dans les trois mois, qui suivront l'expiration de ce premier semestre. Les espèces fabriquées pendant le cours du dernier semestre seront vérifiées dans les trois premiers mois de l'année suivante.

Les injonctions de cette loi et de la circulaire en question furent confirmées peu après par l'article 8 d'une loi du 30 août-8 septembre 1791, qui s'exprima ainsi :

Les espèces, qui seront monnayées dans chaque hôtel des monnaies, à compter du 1 juillet de chaque année seront distinguées de celles qui auront été frappées pendant le semestre précédent par une marque, dont il sera fait mention dans le

1. Registre A. 3 bis.

2. *R. N. F.*, 1907, P.-V. Soc. fr. de num., p. xx.

procès-verbal de la première délivrance du semestre de juillet. Cette marque n'aura lieu pour la présente année qu'à partir du jour de l'installation des nouveaux fonctionnaires particuliers des monnaies ¹.

En fait la marque consista, comme l'avait énoncé Tarbé, dans l'apposition d'un point sous la troisième lettre de la légende du droit; mais la circulaire ministérielle contient en outre l'énonciation suivante :

Cette distinction est depuis longtemps en usage dans la Monnaie de Paris.

M. Van de Vyvère Colens a essayé une première fois de déterminer l'époque à laquelle remontait cet usage indiqué comme existant *depuis longtemps*. Il n'a pu, à ce premier moment, la reporter qu'à l'année 1723 sous Louis XV². Depuis, il a montré qu'une coutume de ce genre a existé dès 1686 pour les espèces frappées dans l'atelier de Lille et qu'elle a consisté en l'apposition d'un point sous l'X numérique de la légende : LVD·XIII³.

M. Bordeaux justifie maintenant que l'emploi d'un point sous la troisième lettre de la légende du droit remonte dans l'atelier de Paris aux dernières années du règne de Louis XIV. Il produit à l'appui :

1° Deux exemplaires du petit louis d'argent ayant une croix de huit L au revers, frappé en la seule année 1720, dont l'un porte LVD, sans point, et l'autre LVD, avec point, pour indiquer les fabrications distinctes de cette monnaie au cours du premier ou du deuxième semestre de l'année unique d'émission.

1. *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État*, par J.-B. Duvergier. Lois des 3-20 avril et 30 août-8 septembre 1791.

2. *R. N. F.*, 1908. P.-V. *Soc. fr. de num.*, p. cxiii.

3. *R. N. F.*, 1909. P.-V. *Soc. fr. de num.*, p. lx.

2° Un écu aux trois couronnes, daté 1711, portant : LVD, ainsi qu'un quart d'écu semblable de 1712, ayant en plus un point sous le premier chiffre de cette dernière date. Ces deux derniers numéraires proviennent évidemment de fabrications effectuées aux cours des deuxièmes semestres desdites années.

Pour la période antérieure, il a trouvé seulement usité dans l'atelier parisien le différent d'un point sous le dernier I du chiffre numérique du Roi, sous cette forme : LVD·XIII. Il produit ainsi marqués :

- 1° Un demi-louis de 1697 à la croix de 4 lys et de 4 L;
- 2° Un demi-écu aux palmes de 1694;
- 3° Un demi-écu aux 8 L de 1691;
- 4° Deux demi-écus du Parlement de 1683 et de 1680 (collection de la Durandière);
- 5° Un demi-écu au buste juvénile de 1668;
- 6° Un louis à l'effigie juvénile de 1662;
- 7° Deux écus au buste poupard à la mèche longue de 1652 et de 1653;
- 8° Les divisions de cet écu, soit le demi de 1649, des quarts de 1648 et de 1650, le douzième de 1647; le quart de 1648 a en plus un lys entre quatre points au commencement de la légende du revers;
- 9° Deux demi-louis à la mèche longue de 1652 et de 1646.

Ces dernières pièces : demi-louis, écus et divisions à la mèche longue, portent en outre au revers un petit triangle placé : pour l'or sous l'R de CHRS, et pour l'argent sous l'O de DOMINI, soit, déjà pour l'or une sigle sous la troisième lettre.

Il a remarqué en outre sur un quart d'écu à la mèche courte de 1644 (atelier de Paris) l'existence d'un point

après les deux premières lettres du nom royal sous cette forme : LV·D·XIII·

Par suite : 1^{ment} l'emploi d'un point sous la troisième lettre de la légende du droit pour indiquer les espèces forgées au cours du second semestre de chaque année, date à Paris de 1711 au moins, ou au maximum des dix ou quinze années antérieures. Mais il se peut qu'à certains moments cette habitude ait été plus ou moins strictement observée.

2^{ment} Il est possible et même probable que le point signalé sous le dernier I de XIII indique les fabrications réalisées à Paris au cours des seconds semestres d'un certain nombre des années antérieures, sans que rien puisse être encore affirmé à cet égard.

3^{ment} Le point figurant après les deux premières lettres du mot : LV·D· paraît être, quant à présent, le vestige le plus ancien de cette coutume.

La découverte d'un document d'archives des dates que l'on connaît maintenant sera seule susceptible d'apporter la lumière et la certitude sur ces diverses questions.

M. le D^r Bailhache fait observer que le triangle sous la dixième lettre de la légende du revers et le point sous la huitième lettre de celle du droit, figurant sur les écus et divisions à la mèche longue de 1647 à 1652, donnent, en les totalisant, une marque sous les dix-huitièmes lettres, qui concorderait avec le point monétaire primitif de l'officine parisienne.

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1911.

Présidence du Commandant Babut, vice-président.

Le président lit un télégramme de M. Blanchet, président de la Société, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Les ouvrages reçus sont :

Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1909.

— *Histoire des grands prieurs et du grand prieuré de St. Gilles*, par l'abbé C. Nicolas.

Mém. de l'Ac. Nat. des S. A. et B. L. de Caen, 1910.

Mém. de l'Acad. des S. L. et A. d'Arras, 1910.

S. A. S. le prince Louis Alexandre de Battenberg ayant témoigné le désir de faire partie de la Société de numismatique, le comte de Castellane a communiqué ses intentions à la Société qui s'est empressée de le proclamer membre d'honneur par acclamation.

Sont présentés : comme membre titulaire : M. James Hazen Hyde, 18, rue Adolphe-Yvon, par MM. Babelon et de Villenoisy ;

Comme membres correspondants :

Marquis de Traynel, par M. Collombier et le commandant Babut.

Noel Thiollier, notaire à Saint-Étienne, 4, rue du Général-Foy, par MM. Collombier et Bordeaux.

MM. Bordeaux et Béranger signalent les difficultés que les travailleurs rencontrent pour avoir communication du médaillier du musée de Rouen et expriment l'espoir que cette situation anormale cesse bientôt.

M. Bordeaux signale une découverte récente de monnaies romaines à Perchambé, près de Constantinople.

Le Colonel Allotte de la Fuye communique quelques pièces trilingues de sa collection, frappées dans le Turkestan chinois, à Aksou et à Ouchi, et qui proviennent de l'ancienne collection Édouard Blanc. Leur détermination lui a été rendue possible par un ouvrage récemment paru en Angleterre et qu'il croit utile de signaler à ses collègues : W. H. Valentine, *Modern Copper Coins of the Muhammadan States*.

M. Dieudonné fait la communication suivante sur les monnaies des premiers Capétiens :

« *M. de Marchéville*¹ a constaté l'existence de deux groupes d'émission des deniers parisis sous Henri I^{er}, Philippe I^{er} et Louis VI. Les uns ont pour type la légende REX inscrite dans le champ en grands caractères comme sous Robert²; les autres ont AΨ dans le champ, suspendus ou non à l'X finale de la légende circulaire³. Ces deux monnayages sont parallèles. Chacun d'eux a ses points d'affaiblissement, 1 ou 2 globules ou annelets en tête de légende. *M. de Marchéville* se demanda, timidement, si ce ne seraient pas là les produits de deux ateliers parisiens, frappant le premier sous la main du roi, le second au profit d'un pouvoir différent.

Je propose de ce fait une explication nouvelle. Je remarque que les deniers à l'AΨ correspondent à un type répandu dans l'ouest — l'AΨ, à la vérité suspendus à une

1. *M. de Marchéville*, *Proc.-verb. de la Soc. fr. de num.*, dans *Rev. num.*, 1897, p. XLVII.

2. Robert : Hoffmann, II, 1; — Ph. I^{er} : Hoffmann, IV, 4 (et 6 avec PHI au lieu de REX); — Louis VI : Hoffmann, VI, 1, 2.

3. Henri I^{er} : Hoffmann, III, 1; — Ph. I^{er} : Hoffmann, IV, 1, 2, 3; — Louis VI : Hoffmann, VI, 3, 4.

croisette, — type des deniers d'Herbert, comte du Maine imité à Dun-le-Roi¹, à Pontoise². Le REX dans le champ, au contraire, n'est autre que le type familial aux populations de l'est, celui de Henri l'Oiseleur à Verdun. Par suite, je crois que les deux genres de deniers furent frappés à Paris pour les relations avec l'une et l'autre région, les deniers AΨ devant servir au commerce avec ce que j'appellerai la Neustrie, les REX avec l'Austrasie.

Il faut s'inspirer des mêmes considérations quand on veut classer les monnaies des comtés de Mâcon et de Chalon³. On a recherché dans quelle période de temps le roi Robert domine ces villes, à quelle époque le duc en révolte les occupe avec l'appui moral de l'empereur, et l'on a essayé d'après cela d'établir une suite chronologique où les alternatives de victoire et de défaite de la royauté seraient marquées par des changements de type. Certes il serait tentant de voir dans la pièce au seul nom d'Otto Guillaume⁴, qui était duc de Bourgogne et comte de Mâcon, celle que ce fils adoptif de Henri le Grand, en lutte avec le roi Robert, frappa au commencement du règne; dans la monnaie au seul nom de Robert⁵, celle de ce prince après qu'il se fut emparé des deux villes, et dans le denier de Mâcon au nom de Robert associé au monogramme d'Otto⁶, le témoignage de l'accord qui intervint entre les deux compétiteurs, laissant à l'un le duché, à l'autre le comté de Mâcon en hommage (le comté de Chalon appartenait à une autre famille dont on explique

1. Hoffmann, V, 19.

2. Hoffmann, V, 23.

3. Les uns ont considéré ces monnaies comme royales, les autres comme féodales. La meilleure formule a été donnée par Marchéville, *Rev. num.*, 1893, p. 507.

4. Poey d'Avant, nos 5567 à 5569.

5. Hoffmann, II, 7 et Poey d'Avant, n° 5572.

6. Le meilleur exemplaire est celui de la coll. Protat, à Mâcon, pub. dans *Rev. num.*, *Proc.-verb.*, 1897, p. xxx; mais le n° de Hoffmann, II, 7, et le n° de la coll. Meyer 556, sont en somme la même monnaie.

l'adhésion par un mariage). Mais comment justifier alors les pièces de Chalon et Mâcon au nom de Henri I^{er} ¹ et de Philippe I^{er} ², puisqu'à l'époque de ces deux rois la Bourgogne était de nouveau détachée du domaine ?

En réalité, les espèces aux noms de *Rotbertus*, *Henricus*, *Philippus* ont été créées pour le commerce avec la France ; celles qui portent *Otto* ou le monogramme d'Otto ³ pour le commerce local ou peut-être, dans une intention plus ambitieuse, pour se faire accepter des régions où avaient régné des empereurs nommés Otton ; l'R, le B, l'H, l'N mis dans le champ se conforment à une mode lyonnaise, à l'imitation des deniers d'Henri le Noir, afin de créer un numéraire destiné à être reçu dans la région lyonnaise ; la pièce qui porte le nom de *Ludovicus* sous la forme L + D + V + C ⁴ (cf. O ° ° T ° ° O ° ° T) n'a rien à voir avec Louis VI, mais se rapporte à une imitation des pièces de Langres, métropole de Dijon. Ainsi toutes les régions environnantes sont représentées dans ce monnayage.

Certes, je ne méconnais pas l'importance des faits politiques dans l'histoire des monnaies : depuis l'antiquité, le souverain qui s'est emparé d'une ville, d'un pays, a toujours eu la préoccupation d'y frapper une monnaie qui porte témoignage de sa prise de possession. Mais, à côté des faits particuliers, il faut tenir compte surtout des grands courants créés par la politique, suivis par le commerce. Si les monnaies se frappent sur les bords de la Saône, la plupart du moins, au nom royal, après l'an 1000, — et au nom du roi vivant, — cela ne veut pas dire que le prince émette directement ce monnayage, mais cela signifie à tout le

1. Hoffmann, III, 5 à 10.

2. Hoffmann, V, 30 à 34.

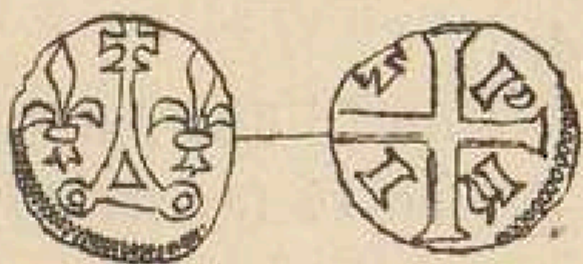
3. Soit qu'elles émanent d'Otto Guillaume ou de son petit-fils Otton, comte de Mâcon lui-même dès la fin du règne de Robert.

4. Poey d'Avant, n° 5593 à 5595.

moins que les comtes n'osèrent rompre une tradition que la conquête avait renouée ; puis cela devint comme un monnayage d'imitation, et si les monnaies à la légende *Philippus* sont les dernières de cette série, et continuent à être frappées après la mort de Philippe I^{er}, c'est qu'un phénomène fréquent dans ces sortes de monnayages intervint, celui de l'immobilisation, en attendant que les monnaies au nom royal disparussent tout à fait, devant l'influence du duc de Bourgogne.

Si Paris de son côté cesse vers le temps de Louis VI de copier les monnaies des autres, c'est que la royauté prend une importance décisive et impose aux autres le type monétaire nouveau de **FRA—NCO** en deux lignes qui s'est élaboré dans la capitale.

Le comte F. de Rilly présente une mitte royale tournois de Philippe IV le Bel qui, au lieu d'avoir au revers la croix cantonnée des lettres **P h R** ☞ ou **P h R E** ☞ porte la



légende **P h I** ☞. Les lettres monétaires, comme **P. R** ou **h** etc., se faisaient à cette époque, de plusieurs morceaux, ainsi d'un **I** en ajoutant une boucle (on en faisait de la sorte un **P**) ou une boucle et un second jambage (on en faisait un **R**) ; ne s'agirait-il pas par suite d'un oubli du graveur qui, après avoir posé son **I**, a omis d'y ajouter les deux autres morceaux qui devaient composer l'**R**? Ceci est fort possible, mais on remarquera que le bâton de l'**I** est bien au milieu du cantonnement de la croix, tandis que ceux du **P** et de l'**R** sont un peu de côté, afin que la lettre une fois finie soit à sa

place. Cette circonstance tendrait à prouver que l'I est intentionnel.

M. Dieudonné observe à ce propos que ce terme de « mitte, employé par Hoffmann pour le demi-double de Philippe le Bel, ne se rencontre pas dans les documents du règne de ce prince, mais on le trouve dans une ordonnance de Charles IV concernant la circulation de cette pièce; la mitte, monnaie flamande, est postérieure et toute différente. Au reste, l'appellation de mite (*dimidia, media moneta*), est ici toute naturelle.

MM. Bordeaux et Théry, désireux de compléter les énonciations qui figurent à la page LVII des procès-verbaux de l'année 1910, concernant les différents des Directeurs et graveurs de la Monnaie de Lille, précisent en ces termes la situation de cet atelier monétaire :

Noms des Directeurs.	Durée des fonctions.	Différents.
Lepage (David François).	1754-1785	Λ — un chevron.
Le Page (Louis François Théophile) fils du précédent.	1785-1793	* — une étoile à cinq pointes.
Chesnel	du 15 décembre 1793 au 14 février 1794.	Λ un niveau sans traverse inférieure.
Un graveur inconnu choisi par Chesnel ou probablement Gannat précédemment en fonctions et qui changea son différent antérieur d'une demi-fleur de lys en	—	◇ un losange avec point ouvert au centre.
Le Page (Louis François Théophile) le même que celui de 1793.	du 14 octobre 1795 au 4 décembre 1816.	un caducée.

L'étoile à cinq pointes, différent de Le Page fils, figure

sur les espèces d'or ¹, d'argent ² et de cuivre, sols constitutionnels et aux balances jusqu'au mois de décembre 1793 ³. Néanmoins pendant les deux dernières années, le Directeur de l'officine lilloise ne jouit pas toujours d'une véritable tranquillité dans sa situation. L'article 1 du décret des 21-27 mai 1791, prescrivant la suppression des offices, mit fin à ses fonctions en même temps qu'à celles de tous les autres officiers monétaires du Royaume. L'article 2 de la même décision avait toutefois prescrit que les titulaires des offices supprimés continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'au moment où il aurait été pourvu à leur remplacement. Quelque temps après, l'article 6 d'un décret des 30 août-8 septembre 1791 décida que :

« Les fonctionnaires particuliers de chaque hotel des Monnaies, qui seront établis en exécution de l'article 2 du titre 2 du décret du 21 mai précédent, entreront en fonctions au 1^{er} septembre prochain. »

Le Page réussit, comme beaucoup d'autres de ses collègues, à se faire maintenir dans sa place. Il fut régulièrement réintégré le 1^{er} septembre 1791, ainsi que l'apprend le procès-verbal ci-après dont le projet seul non-signé figure dans les archives du Nord :

« Nous Administrateurs composant le Directoire du département du Nord,

Vu la lettre du Ministre des contributions publiques annonçant la nomination faite par le Conseil exécutif provisoire des citoyens :

Louis François Théophile Le Page, Louis Joseph Fourmentel et Allard François Joseph Gannat aux places respectives de :
Directeur, essayeur et *graveur* de la Monnaie de Lille,

Nommons les citoyens Pluys et Salmon administrateurs, le

1. Dewamin, *Atlas de Cent ans de numismatique française*, vol. 3, pl. 17, n° 14.

2. Dewamin, *id.*, n° 16.

3. Van Hende, *Numismatique lilloise*, p. 83. Les quantités émises y sont précisées.

premier, membre du Directoire et le second, membre du Conseil du département pour procéder à l'installation des susdits ¹.

L'installation eut certainement lieu. Nous trouvons effectivement ces trois officiers monétaires en exercice pendant les années 1792 et 1793.

Le Page fils aussi bien que les deux autres avaient pu invoquer comme preuves de civisme les relevés qu'ils avaient régulièrement envoyés à Paris pour faire connaître les quantités de vaisselle et de bijoux d'or et d'argent remis à leur Monnaie. Citons comme spécimen l'état ci-après daté du 17 novembre 1790 :

Poids des matières.				
marcs	onces	deniers	grains	
24	7	9	4	bijoux d'or et lingots à divers titres valant ensemble 18.009 livres 13 sols 2 deniers.
13225	3	22	18	vaisselle, lingots d'argent et argenterie d'église à divers titres et prix valant ensemble 666.370 livres 14 sols ² .

Ils continuèrent de prouver leur bonne volonté en ne faisant aucune difficulté pour recevoir les cloches, qui leur étaient journellement apportées à fondre, et notamment le 28 décembre 1791 celles de l'abbaye de Cygien (sic) probablement Cysoing, l'un des plus célèbres monastères des environs de Lille ³. Une lettre d'octobre 1792 adressée au citoyen Béranger, commissaire général des fontes, montre Le Page demandant dix milliers (sic?) de cuivre rouge pour

1. Archives départementales du Nord. Série L, n° 1744.

2. Archives départementales du Nord. Série L, n° 1744.

3. Id., n° 1742. Reçu de 6 cloches du 28 décembre 1791.

la Monnaie de Lille, afin que la fabrication n'y fût pas interrompue : « Son administration n'ayant pas reçu les cuivres que le Ministre des Contributions publiques lui avait annoncés ¹ ».

Le Directeur effectua régulièrement entre les ayants droit les répartitions des espèces en métal de cloche. Le relevé ci-après en fournit un exemple :

« État des espèces de cuivre allié de métal revenant aux départements cy-nommés du 4 jusques et y compris le 23 d'aout 1793 :

Moitié réservée aux départements.		8441 ¹
Répartition :	au départ ^t du Nord 8/20	3376 ¹ , 8 ^s
	— de la Somme 6/20	2532, 6
	— de l'Aisne 6/20	2532, 6
	Total égal.	<u>8441¹</u>

A Lille le 25 aout 1793 — 2^e de la République ². »

Il avait auparavant réparti dans les mêmes termes :

du 7 au 13 juillet 1793. 19.809¹ 13^s 4^d

du 13 juillet au 3 août. 17.417¹ 6^s 8^d

D'autres reçus témoignent des versements qu'il ne cessa d'effectuer de ce numéraire entre les divers districts ou entre les communes, auxquels il devait être transmis.

Malgré la bonne volonté qu'il déploya, Le Page se trouva exposé à l'insubordination des ouvriers de la Monnaie. Il fut mis en demeure de fournir des explications sur les plaintes de ceux-ci. Sa réponse donnant des détails curieux sur le fonctionnement des ateliers révolutionnaires, fut adressée le 17 juillet 1793 aux citoyens Représentants du peuple près l'armée du Nord. Elle indique ainsi le sujet de ces mésintelligences :

« Les ouvriers ne dépendent en aucune façon de moi. Ils sont employés par les Officiers monnayeurs. Ces officiers sont au

1. Archives dép. du Nord. Série L, n° 1744.

2. Id. Série L, n° 1744.

nombre de douze, et la police de leur Chambre appartient au Prévost, qu'ils élisent parmi eux. C'est à cet officier, que je paie sur sa quittance les attributions qui luy sont accordées par la loy à raison de tant au marc, prix qui varie suivant les espèces. Ce qui occasionne la difficulté, qui parait s'être élevée entre les officiers et leurs ouvriers est l'exécution d'un décret du 30 mai dernier, qui ordonne que les frais de fabrication seront payés en assignats avec une plus value de moitié en sus ¹. »

On était aux plus mauvais jours de la Terreur. Le Comité de Salut Public et la Convention envoyèrent les Représentants du peuple Charles et Isoré en mission dans le département du Nord pour faire une enquête. Ces deux conventionnels, accusant tout le monde de fomenter la contre-révolution, décidèrent la dissolution de la Municipalité de Lille, composée de gens honorables élus par leurs concitoyens, et leur remplacement par une nouvelle Commission municipale comprenant des hommes de la condition la plus basse. Ils estimèrent qu'il fallait modifier de fond en comble tout ce qui existait antérieurement. Ils y réussirent si bien que la Convention dans sa séance du 3^e jour du 2^e mois de l'an II, crut devoir remercier Charles et Isoré d'avoir entièrement régénéré la ville de Lille ².

La destitution de Le Page fut un des nombreux épisodes de cette régénération. Elle parait avoir été causée tant par les difficultés existant dans l'atelier monétaire entre le Directeur et ses ouvriers, que par des accusations de contre-révolution formulées contre celui-ci. Malgré les preuves de civisme qu'il avait données, Le Page fut qualifié de suspect et comme tel, révoqué par le Ministre des contributions publiques aux termes de la lettre ci-après :

Paris le 23 brumaire de l'an 2^e de la République française une et indivisible.

1. Arch. dép. Nord. Série L, n° 1740.

2. Réimpression de l'ancien Moniteur. Tome 18, p. 216.

Le Ministre des contributions publiques aux Administrateurs du Directoire du département du Nord.

Je vous préviens, citoyens administrateurs, que le Conseil Exécutif a destitué le citoyen Le Page, directeur de la Monnaie de Lille, et qu'il a commis le citoyen Chesnel pour en remplir provisoirement les fonctions. En conséquence je vous invite à procéder sans délai à son installation, et à l'inventaire des espèces, matières, effets, ustensiles et machines de cette monnaie, qui appartiennent à la Nation. Signé : de Nournelles¹.

Chesnel, qui était nommé en remplacement de Le Page, n'avait d'autre mérite que d'avoir travaillé depuis un an, à l'Hôtel des Monnaies de Paris, comme surnuméraire, et sans y avoir reçu d'appointements. Il se rendit à Lille le plus rapidement possible pour faire auprès des Administrateurs du Directoire du Nord les démarches nécessaires à son installation. Ceux-ci donnèrent le visa approbatif sur sa Commission, le 1^{er} frimaire de l'an II (21 novembre 1793). Puis, par application de l'article 9 du titre 1 de la loi du 8 septembre 1791, ils chargèrent les citoyens Delsarte et Delahaye de réaliser le changement de Direction en prenant la délibération suivante :

« Vu par nous, Administrateurs composant le Directoire du département du Nord la lettre du Ministre des contributions publiques donnant avis de la destitution du citoyen Le Page, Directeur de la Monnaie de Lille et de la nomination provisoire du citoyen Chesnel à ladite place de Directeur.

Avons commis les citoyens Delsarte et Delahaye, membres du Directoire pour se transporter à la Monnaie de Lille, se faire représenter la Commission du citoyen Chesnel, l'installer en qualité de Directeur provisoire de la Monnaie de Lille, et procéder à l'inventaire des matières ou espèces fabriquées, et de tous les outils ou ustensiles, qui se trouvent à ladite Monnaie, et faire

1. Arch. dép. Nord. Série L, n° 1744.

en général tout ce qui est prescrit par les articles 10, 11 et 12 de la loi du 8 septembre 1791.

A Douay, le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) ¹.

Le Page fut mis en demeure de fournir ses comptes. Il les adressa dans les termes suivants le 7 décembre 1793 :

« Citoyens,

Suivant l'état arrêté le dernier d'Août 1793, il reste en la monnaie de Lille :

en matières de cloches environ	217.898	marcs
en cuivre jaune	60.735	—
en flaons et lavurès	111.171	—
Total	390.804	—

J'ai l'honneur de vous observer que sur la quotité du dernier article, il y en a déjà une partie de monnayée, mais la délivrance n'en étant par arrêtée, ils n'ont pas encore été répartis. Mais ils sont comptés et prêts à être mis en barils, pour être expédiés aux divers départements, à qui ils doivent être distribués suivant la loi ².

Cette lettre précise la situation au moment du départ de Le Page. Les citoyens Delsarte et Delahaye, chargés de l'installation de Chesnel, commencèrent le 20 frimaire an II (10 décembre 1793) à réaliser le remplacement du Directeur vraisemblablement en présence d'un nommé Delepierre, que l'on trouve désigné en qualité de Commissaire national près la Monnaie de Lille sur les émargements financiers du 25 frimaire de l'an II. Le secrétaire de la Commission fut un nommé Lévêque (Alexis-François). Les procès-verbaux qu'il dressa établissent que les opérations d'inventaire nécessitées par ces changements de titulaire ne durèrent pas moins de treize jours. Une allocation de 10 livres par jour fut attribuée à ceux qui y procédèrent. Les nouveaux fonc-

1. Arch. dép. Nord. L. 1642.

2. Arch. dép. Nord. L. 1740.

tionnaires républicains avaient intérêt à y prendre part en grand nombre. Les pièces comptables retrouvées énoncent le paiement à Delahaye de 130 livres, à Lévêque de 97 livres et demie, etc.

Le remplacement de Le Page par Chesnel eut ainsi lieu entre le 20 frimaire et le 4 nivôse de l'an II, soit entre le 10 et 23 décembre 1793. Chesnel prit pour différent le niveau républicain sans la barre transversale inférieure et il le fit substituer, sur les coins, à celui de son prédécesseur.

Il eut d'autre part à réaliser l'absence d'ère chrétienne sur le nouveau numéraire qu'il fit forger. Un décret de la Convention du 7 octobre 1793 avait, il est vrai, ordonné, dans son article 3, que le millésime des monnaies serait conforme au nouveau calendrier républicain, qui avait été antérieurement décrété en principe¹. Mais l'article suivant avait chargé le comité de législation d'aviser aux mesures nécessaires pour mettre en pratique ce nouveau mode de supputer le temps. Un mois et demi s'écoula avant que calendrier et ère républicaine puissent être soumis aux législateurs dans des conditions réalisables. Le 4 frimaire seulement de l'an II (24 novembre 1793) la Convention rendit, sur le rapport de Fabre d'Églantine, le décret définitif ordonnant désormais l'emploi du nouveau calendrier républicain, et *abolissant* par son article deux, *l'emploi de l'ère vulgaire dans les usages civils*. Les articles 13 et 14 prescrivirent que le calendrier nouveau de la République, ainsi que l'instruction permettant de le comprendre et de transformer les dates de l'ère chrétienne en celles de l'ère républicaine seraient envoyés à tous les corps administratifs, à tous les officiers publics, à tous les fonctionnaires, etc., en résumé à tous ceux qui avaient à en faire l'application.

1. Dewamin, *Cent ans de numismatique*, vol. II, p. 141.

« *Tous documents devaient être dorénavant datés seulement suivant la nouvelle ère républicaine.* »

Ces rapport, instruction et décret eurent encore besoin d'être mis au point pour être rendus pratiques, car ils ne furent publiés officiellement dans le *Moniteur* que le 28 brumaire de l'an II (18 décembre 1793)¹. Il fut alors énoncé que : « Le temps devait *dorénavant graver d'un burin neuf* et pur les annales de la France régénérée. » Quelques jours après, les préposés à l'Administration des monnaies reçurent ces instructions explicatives en exécution dudit article 13 précité. Comme conséquence, l'époque à partir de laquelle ils cessèrent l'emploi de l'ère vulgaire sur les espèces se place forcément aux derniers jours de décembre 1793, puisque l'ordre d'avoir à exécuter les prescriptions de la loi en question ne leur fut officiellement transmis qu'à cette dernière date.

Chesnel venait donc d'être installé comme directeur de la monnaie de Lille le 15 ou 20 décembre, quand il reçut, comme les autres directeurs des ateliers de la République française, le 20 ou 25 du même mois, l'injonction d'avoir à cesser de faire figurer sur les espèces la date : 1793.

Le numéraire nouveau, créé en exécution de ces circulaires, consiste :

1° en écus d'argent de 6 livres au génie pourvus seulement de la date : AN II. La partie d'exergue ayant porté précédemment la mention : 1793, resta vide.

2° en des pièces de 2 sols et 1 sol, dites aux tables de la loi ou aux balances, sur lesquelles la mention 1793 fut également supprimée. La seule indication : AN II fut maintenue.

Ces espèces furent forgées :

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*. Vol. 18, p. 673 et 687.

1° les écus de 6 livres seulement dans les officines de Lille (W) et de Rouen (B).

2° les pièces de 2 sols dans celles de Limoges, Montpellier, Orléans, Lille, Metz, Strasbourg et Pau.

3° celle de 1 sol dans celles de Limoges, Metz, Strasbourg, Marseille et Pau.

Il paraît douteux que l'exemplaire portant les tables de la loi et l'an II, des deux côtés, faisant partie de la collection de M. Bordeaux, puisse provenir de l'Hôtel des monnaies de Paris. Ce dernier établissement omit d'ouvrer ce numéraire dépourvu d'ère vulgaire pendant cette période tant parce qu'il était occupé à frapper et à émettre les pièces de bronze de cinq décimes dites de Robespierre, qu'à cause du caractère trop aigu de la Terreur dans la capitale.

Les monnaies au type exceptionnel de l'an II sans la date 1793 furent forgées depuis le 1^{er} janvier 1794 environ jusqu'au 14 février suivant; date de la fermeture de tous les ateliers monétaires. Cette particularité explique leur rareté relative.

Ces écus de six livres et pièces de 2 sols fabriqués à Lille avec la marque W sont pourvus des différents nouveaux suivants :

1° un triangle égalitaire sans la barre transversale inférieure \blacktriangle au lieu de la précédente étoile, indicatrice du Directeur.

2° un losange avec point percé au centre \blacklozenge , pour remplacer le demi-lys, constituant le différent du graveur.

La première sigle indique certainement Chesnel, dont nous avons constaté l'installation comme directeur en remplacement de Le Page révoqué. La seconde sert à désigner le graveur ayant travaillé à cette même époque sous les ordres de Chesnel. Il est probable, puisqu'il n'a pas été possible de découvrir le nom d'un artiste différent en fonctions à ce

moment, que Gannat, le précédent graveur, resté étranger aux contestations survenues entre Le Page fils et ses ouvriers, a continué de remplir son office. Il a dû se borner à abandonner son précédent différent du demi-lys, qui avait une apparence royaliste choquante à un tel moment. Il lui a suffi de changer la marque le caractérisant et de prendre en remplacement un losange avec point central. Il sera ainsi parvenu à se faire conserver dans son office par le nouveau Directeur. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'il n'est pas resté trace que Chesnel ait amené avec lui un autre graveur. Il ne put dès lors avoir recours qu'à celui travaillant déjà à ce moment à Lille.

Chesnel se maintint à la tête de l'officine lilloise pendant les mois de nivôse et de pluviôse de l'an II (20 décembre 1793-20 février 1794). La correspondance retrouvée aux archives du Nord est signée de lui avec mention de sa qualité de Directeur de la Monnaie de Lille. Une lettre du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794) montre la nature de ses préoccupations et la façon dont il se conduisit :

« Chesnel, Directeur de la Monnaie de Lille aux Représentants du peuple près l'armée du Nord.

Le manque absolu de charbon m'a entraîné dans une dépense extraordinaire, pour que le service de la Monnaie n'en souffre pas. J'étais obligé de faire venir de Douay des ouvriers consommés dans l'art de construire des fourneaux à reverbère, qui à l'aide du bois, suppléent au défaut de charbon. . .

Je te soumets aussi ma réflexion relative au transport d'argenterie d'église à Paris. De tous temps on les a envoyées fondues en lingots, ce qui demandait beaucoup moins d'espace pour les voituriers, et plus de sûreté. Le magasin de Paris en serait moins embarrassé. Le temps qu'on met à les difformer et les encaisser¹, suffirait pour les couler en lingots. J'ignore le sujet qui a pu déterminer subitement à prendre cette dernière mesure.

1. Renfermer dans des caisses.

Je te prie aussi d'autoriser le district à me laisser les cuivres jaunes, qui peuvent être dans les différents envois des municipalités, pour corriger l'acreté du métal des cloches qui étant seul et coupé en flaons, ne pourrait supporter l'empreinte. Le cuivre rouge étant de toute nécessité pour les canons je ne puis plus en employer.

Salut et fraternité. Signé : Chesnel¹ ».

Ce spécimen de sa correspondance donne la mesure de ses capacités. On comprend qu'il n'ait pas eu le temps de fabriquer les demi-sols de l'an II dont les poinçons lui furent seulement remis.

La Convention qui l'avait nommé se fatigua rapidement de tels agents improvisés. Une loi du 26 pluviôse de l'an II (14 février 1794) supprima tous les ateliers monétaires de la République à l'exception de celui de Paris. L'Hôtel des monnaies de Lille dut arrêter ses travaux quelques jours après, environ vers le 30 pluviôse (20 février 1794).

Le Comité de Salut Public prescrivit, par un arrêté figurant en ses registres à la date du 18 thermidor an II (5 août 1794), qu'un inventaire du mobilier des Hôtels des Monnaies serait effectué, et qu'il serait procédé à une estimation des machines servant à la fabrication et qui appartiendraient aux ex-directeurs. Ces prescriptions bien naturelles furent gênantes pour Chesnel. Celui-ci, aussitôt après la suppression de la frappe dans l'officine monétaire lilloise, non seulement avait continué d'y habiter, mais il y avait installé son atelier de fabrication d'armes blanches, qu'il exploitait, avec la permission plus ou moins avouée d'un conventionnel quelconque.

Les Administrateurs du Nord, qui avaient si volontiers installé Chesnel en remplacement de Le Page, s'aperçurent

1. Id. Série L, 1740.

qu'ils avaient été trompés sur ses capacités et surtout sur sa probité. Chesnel fut à son tour destitué. Il fut presque en même temps menacé de poursuites judiciaires. Chesnel écrivit, pour se défendre, une lettre datée du 26 nivôse de l'an III (13 janvier 1795), qui nous fournit d'autres détails sur ses agissements. Il y prend cette fois la qualification d'ancien directeur de la Monnaie de Lille et de l'atelier de fabrication d'armes.

Chesnel, ancien Directeur de la Monnaie de Lille et des ateliers (*sic*) d'armes blanches, aux administrateurs du département du Nord.

Les vexations que j'éprouve continuellement et appuyées par le district me forcent d'avoir recours à une autorité supérieure et à vous détailler ma position.

Après avoir travaillé pendant un an sans aucuns appointements à l'Administration des Monnaies de Paris, je suis nommé à la direction de Lille pour remplacer le citoyen Le Page, qui était destitué comme suspect, et qui depuis n'a cessé de cabaler contre moi, appuyé par le Sieur Tondy, ancien membre du district avant son épuration. Les cit^{ens} Delsarte et Delahaye, deux des membres qui m'ont installé, en ont vu des échantillons.

Les monnaies supprimées, je fus chargé par le représentant (?) d'établir des ateliers d'armes. Ce fut un nouveau sujet de jalousie. Sans aucun ordre de la Trésorerie, de laquelle je dépendais, on me demanda sur le champ mes comptes de la Monnaie, ce qui n'est arrivé à aucun directeur, toutes les avances que j'avais faites pour les ateliers, et les recouvrements que j'avais à faire. Je demandai dix jours. Mais comme on savait que jouissant du crédit public, j'aurais bientôt trouvé à *remplir le vide* jusqu'à mes rentrées, le cit^{en} Tondy, protecteur de Le Page, qui avait bien su faire dormir la loi lors de la destitution de ce dernier, sous le nom sacré de bien publique (*sic*), en forgea une, et criant plus fort que les autres, me fit mettre deux gendarmes pour me discréditer, mais ce n'était pas là le but que l'on se proposait....

.....On profita du moment où j'étais à Paris avec permission authentique de la Commission des armes pour faire courir le bruit que j'avais assassiné mon gendarme, et voyant que le bruit ne s'accréditait pas, on en tint un plus probable, disant que moyennant une somme d'argent, je m'étais esquivé avec lui.

On fabrique des dénonciations qu'on envoie à la Commission, en lui demandant ma destitution, mais cette dernière ne voulant pas juger inconsidérément, me communique les inculpations pour y répondre.

Ce n'était pas le but du plat Général Songès, sans parler des démarches qu'il avait déjà faites; il obtint, sur simple dire, ma destitution du représentant Berlier. Il demande de suite au district mon logement, qui malgré que par arrêté du Comité de Salut Public en date du 18 thermidor, j'avais le logement pour six mois, comme Directeur de la Monnaie et que le temps n'est pas encore révolu, le lui accorda sur le champ. J'en fis part à l'agent monétaire qui m'envoya extrait de l'arrêté pour le signifier au district et lui montrer sa lettre.....

On cherche à me faire incarcérer, et je m'attends à l'être, quoique j'aie toutes mes lavures à faire, et à extraire des déchets de fabrication tout ce qui pouvait y rester de matières métalliques, quoiqu'on m'ait ôté tous moyens de me liquider, en ne me payant pas ce qui m'est dû.....

On n'a rien à me reprocher pour le civisme.

Salut et fraternité.

Signé Chesnel¹.

Chesnel se plaint de machinations de toutes sortes suscitées par ses ennemis. Il est douteux qu'il faille voir une perfidie de ce genre dans l'existence d'une pièce de 5 centimes de l'an 3, qui peut sembler avoir été faite pour l'accuser d'avoir continué à tort la fabrication après l'an II. L'exemplaire soumis à la Société créé au moyen d'un changement du 5 en 3, n'a certainement pas été frappé en l'an III, puisque l'atelier était clos. C'est une pièce de Lille

1. Arch. dép. Nord, série L, n° 1744.

de l'an 5, sur laquelle ce chiffre a été modifié en 3 par une main experte.

Après cette prétendue lettre de défense, contenant plutôt des aveux compromettants pour son auteur, une instruction criminelle fut commencée contre Chesnel. Tous les documents concernant son administration furent saisis et mis entre les mains de la justice à Douai, ainsi que l'apprend le reçu suivant :

Je soussigné reconnais que le citoyen Dupuis m'a remis trente pièces par lui cotées et paraphées relatives à la comptabilité de Chesnel lors de son installation, lesquelles je promets lui remettre, lorsque *l'affaire criminelle dudit Chesnel* sera définitivement jugée.

Douay ce 26 floréal 3^e de la Rép. franc. (15 mai 1795).

Signé : Delartre ¹.

Nous n'avons pas découvert le résultat de l'enquête qui suivit, n'ayant rencontré qu'un mémoire de Chesnel destiné aux jurés, et dans lequel celui-ci cherche à se disculper avec un accent de franchise moindre que celui rencontré dans la lettre publiée précédemment. Ce qui est certain, c'est que Chesnel fut déconsidéré et qu'il ne reparait plus dans l'atelier monétaire lillois.

Un Hôtel des monnaies fut rétabli à Lille par la loi du 22 vendémiaire de l'an IV (14 octobre 1795), c'est-à-dire au début du Directoire, qui, installé officiellement le 27 octobre 1795, crut opportun de remplacer les excès de la Terreur par un commencement d'apaisement. Les investigations continuèrent néanmoins sur la conduite de Chesnel. Dans une lettre du 27 fructidor de l'an IV (13 septembre 1796), le Ministre des finances demande à l'Administrateur du Nord de lui faire savoir :

1. Arch. dép. Nord, série L, n° 1744.

1° Par qui ont été habités les logements composant l'Hôtel des Monnaies de Lille depuis sa suppression prononcée par la loi du 26 pluviôse an II jusqu'à son rétablissement en exécution de la loi du 22 vendémiaire an IV. Le rapport dressé constate que les fonctionnaires en exercice en dernier lieu n'avaient pas cessé d'occuper les bâtiments de l'officine.

2° Si le Directeur (Chesnel) y a effectivement établi un atelier d'armes et s'il s'est servi des moulins de la monnaie pour y travailler.

Ce document est le dernier retrouvé concernant l'ancien Directeur choisi par le Comité de Salut Public.

L'an IV fut employé presque en entier à la réorganisation et à la mise en activité de l'atelier lillois. A la fin de cette année, il y fut frappé quelques rares exemplaires de la pièce de cinq centimes de petit module, datés de l'an 4¹. Ce sont vraisemblablement des essais. Il en existe des spécimens dans le Musée numismatique de la ville de Lille, ainsi que dans la collection de M. Rigaux de la même ville. Ils portent comme différent de Directeur un caducée, qui est le sigle, que le même Le Page fils, remplacé à la tête de l'atelier par le Directoire, prit pour remplacer l'étoile à cinq pointes, dont il s'était servi jusqu'à la fin de 1793. L'autre étoile à cinq pointes figurant à la fin de la légende du droit se rencontre à partir de l'an IV sur toutes les espèces de cuivre des diverses officines françaises et ne se rapporte en aucune manière aux Directeurs des ateliers monétaires. Il est digne de remarque qu'à la suite de la loi du 22 vendémiaire an IV, prescrivant la reprise des travaux de frappe dans un certain nombre des anciennes Monnaies, la plupart des Directeurs, bien qu'étant les mêmes que ceux

1. R. N. B., 1884, p. 81 à 85, *Une monnaie frappée à Lille*, par Quarré-Reybourdon.

en fonctions en 1792 et 1793, ont jugé bon de changer sur les espèces les marques distinctives, qui les avaient désignés jusqu'alors. Cette particularité pourra être un jour le sujet d'une étude intéressante.

L'Hôtel des monnaies de Lille ne commença sérieusement à ouvrir sous la direction de Le Page, dans les termes qui viennent d'être précisés, qu'en l'an V. Il débuta par une fabrication de pièces de cuivre de un décime et de cinq centimes. On trouve quelques rares exemplaires de ces espèces en métal de cloche, qui sont vraisemblablement des travaux de faussaires. Les archives lilloises contiennent des documents si nombreux sur les fabrications de fausses monnaies pendant cette période de temps, qu'il sera peut-être intéressant un jour d'en exposer un résumé.

En l'an VI, l'atelier lillois ne fabriqua que du numéraire d'argent. Il émit pour 348.070 francs de pièces de 5 francs¹. En l'an VII, les émissions du métal blanc y furent suspendues, et il ne fut forgé que des décimes et des cinq centimes de cuivre, peut-être en prévision du transport à Bruxelles de cet Hôtel des Monnaies. Une lettre des Représentants du peuple composant la députation du Nord, datée du 23 ventôse an VII (3 mars 1799), destinée au Corps législatif, s'exprime ainsi :

« Nous apprenons avec douleur que dans le nouveau placement des Monnaies de la République, il est question de transférer celle de Lille à Bruxelles. »

Les députés du Nord faisaient valoir dans le surplus de leur lettre les raisons qui militaient en faveur du maint en de cet établissement dans la ville de Lille. Leurs raisons furent estimées assez convaincantes pour que ce transfert n'eût jamais lieu, même au cours des années ultérieures de l'Empire.

1. Dewamin, vol. 2, p. 293. — *Numismatique lilloise*, par Van Hende, p. 90 et 91.

En l'an VIII, il fut frappé pour 49.420 francs de pièces de 5 francs, ainsi que les précédents numéraires de bas métal. L'Hôtel des Monnaies de Lille chôma de l'an IX à l'an XI inclusivement, probablement par suite de la réorganisation complète, qui en fut faite, comme conséquence du refus de son transfert à Bruxelles. Son importance, comme étendue et comme bâtiment, fut à ce moment doublée, par suite de l'acquisition de plusieurs immeubles contigus, donnant sur la rue à l'Eau et sur la place aux Oignons. On construisit un second moulin, de nouveaux ateliers et on établit l'installation nécessaire pour permettre la refonte des quantités importantes de matières premières mises à sa disposition. L'officine, qui sous la direction entendue de Le Page, était devenue l'une des plus importantes de la République, fut agencée avec assez de soin pour arriver à la frappe de 10.000 écus de 5 francs, par jour, chiffre considérable pour l'époque¹.

En l'an XI, la fabrication recommença par des émissions de pièces de 5 francs² et de 5.756 francs de pièces de 1 franc à l'effigie du Premier Consul. Elle continua pendant les ans XII et XIII, au cours desquels les pièces de 5 francs, 2 francs et 1 franc y furent forgées sans création de monnaies de dimension inférieure. Bien que l'ouvrage de M. Dewamin ne commence les fabrications de pièces d'or de 40 et de 20 francs qu'en 1806, et que Van Hende, dans sa *Numismatique lilloise*, énonce que les monnaies d'or émises à Lille portent toutes un millésime de l'ère chrétienne recommençant à 1806, il est certain que cette émission d'or a été commencée dès la fin de 1805 et qu'elle

1. *Annuaire statistique du département du Nord* pour l'an XI, par S. Bottin, secrétaire particulier du Préfet du Nord, p. 94.

2. Citées par Van Hende à la p. 93 de la *Numismatique lilloise*, comme existant dans diverses collections, et non répertoriées dans Dewamin, vol. II, p. 293 et 295

a compris quelques rares pièces datées exceptionnellement de l'AN 14. La collection de M. Théry renferme une pièce de 40 francs et une de 20 francs au type de Napoléon Empereur, portant indépendamment du W caractéristique la mention : AN 14, qui date forcément de la fin de 1805.

Le caducée ne cessa pas d'être la sigle employée par le Directeur Lepage jusqu'à la fin de ses fonctions en décembre 1816. M. Sudre, dans son travail paru dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1873-1876, p. 165, avait déjà précisé cette dernière situation à partir de la reprise des travaux dans les ateliers français en exécution de la loi du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795).

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 6 MAI 1911.

Présidence de M. Blanchet, président.

MM. de Jonghe et de Witte, président et secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, sont présents à la séance.

Les ouvrages reçus sont :

Bull. et Mém. de la S. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XL, 1911.

Revue Suisse de Num., XVI, n° 3, 1911.

Archief vroegere en latere mededeelingen...., Zeeland, 1810.

Le Marquis de Traynel, à Sens, et M. Noël Thiollier, archiviste paléographe, 28, rue de la Bourse, à St. Étienne, sont élus membres correspondants.

M. James Hyde est élu membre titulaire.

M. Émile Daragon, ingénieur, 15, boulevard Laferrière, à Alger, est présenté comme membre correspondant par le commandant Babut et M. Sudre.

M. de Romizowski adresse la lettre suivante pour signaler des trouvailles de monnaies :

Chambois par Autun, le 4 mai 1911.

« Mon cher Président,

« J'ai l'honneur de vous signaler la trouvaille à Autun, sur les bords de l'Arroux, d'un aureus de Dioclétien, pièce à fleur de coin, dont voici la description :

IMP C G VAL DIOCLETIANVS P F AVG. Buste lauré et drapé à droite.

℞. VICTORIA AVG. Dans le champ O et à l'exergue SMA. Victoire marchant à droite.

« Dans un jardin a été trouvé un aureus de Constantin le Grand : CONSTANTINVS P F AVG. Tête laurée à droite.

« ℞. PRINCIPI IVVENTVTIS, à l'exergue ANT. L'empereur debout à dr. tenant un globe et une lance. Cette pièce semble avoir été munie d'une bélière anciennement.

Il y a quelques mois on avait déjà trouvé une bractéate de Maximin enchâssée dans une très belle monture antique, et un Licinius fils à fleur de coin.

« Veuillez agréer, mon cher Président, l'hommage de mes sentiments bien dévoués.

DE ROMIZOWSKI. »

M. de Witte présente et offre à la Société la médaille frappée à l'occasion du Congrès international de Numismatique et d'art de la médaille, tenu à Bruxelles, et qui reproduit au droit les traits de M. Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles de France. Une discussion eut lieu au Congrès sur les mérites respectifs de la gravure directe

du coin et de sa fabrication par le tour à réduire. Le droit de cette médaille, dû au graveur belge Devreese, a été fait au tour à réduire; le revers a été gravé directement par le graveur allemand Bosselt.

M. de Jonghe présente une plaque de bronze qui donne l'image retournée d'un assignat de 100 livres, avec médaillon à l'effigie de Louis XVI. On peut se demander s'il y a là un cliché destiné au tirage des assignats ou une épreuve d'essai d'une planche analogue à celles déposées à la Bibliothèque nationale par ordre de la Convention. Cet objet semble encore unique.

M. Adrien Blanchet communique deux pièces inédites, qui font partie de sa collection.

« La première est un « petit bronze » de Victorin portant le buste drapé et radié, à droite, entouré de la légende **IMP VICTORINVS AVG.** Au **℞. VICTORI AVG** et une Victoire, sans ailes, le pied droit posé sur un globe et le gauche ramené en arrière; elle tient de la main droite une couronne et, de la gauche, une palme.

C'est une variété d'une pièce décrite par Cohen (2^e éd., t. VI, p. 83, n^o 129), d'après un exemplaire autrefois chez M. Colin. Le style de cette monnaie est assez différent de celui des espèces les plus communes de Victorin.

L'autre pièce est un « petit bronze » de Tetricus fils, complètement inédit, dont voici la description : **C PIV ESV TETRICVS CA.** Buste drapé et radié à droite. **℞. MINER FAVT[R]** (*Minervae Fautrici*). Minerve marchant à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et, de la gauche, un bouclier et une lance.

Ce type de Minerve protectrice est extrêmement rare dans la Numismatique romaine; on ne le trouve que sur des pièces d'or, de billon et de bronze de Postume, et si

les monnayeurs de Tetricus l'ont emprunté à un numéraire plus ancien, il est du moins certain que ce type est une



création gauloise. Mais il paraît impossible de dire la raison qui a fait choisir l'épithète de *fautrix*, exceptionnelle en numismatique. »

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur les pièces de cinq décimes dites de Robespierre, dont le droit représente un épisode de la fête célébrée sur la place de la Bastille le 10 août 1793 — le président de la Convention offrant aux envoyés des assemblées primaires, une coupe remplie de l'eau tombant d'une statue d'Isis. — La date ci-dessus figure à l'exergue. Le haut porte la légende : REGENERATION FRANÇAISE. L'ouvrage d'Hennin énonce que « cette pièce ne fut pas mise en cours, ou du moins n'eut qu'une circulation très bornée et qu'elle doit être considérée comme un essai de monnaie¹. Certains numismates la considèrent même seulement comme une médaille commémorative.

M. Dewamin, qui a publié le décret de la Convention du 12 septembre 1793, prescrivant la fabrication de ce nouveau numéraire², n'a pas indiqué les limites dans lesquelles cette décision législative a reçu son exécution.

M. Bordeaux soumet sur ce point à la Société une affiche

1. *Histoire numismat. de la Révol. fr.*, p. 416, n° 608, pl. 60.

2. *Cent ans de numismatique française, de 1789 à 1889*, vol. 2, p. 140, n° 52.

Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. XVII, p. 643.

officielle, faisant partie de sa collection, qui, après la publication in extenso du décret concernant ces nouvelles espèces, porte imprimées les mentions suivantes :

Visé par l'inspecteur. Signé Pérard.

Collationné à l'original par nous Président et Secrétaire de la Convention nationale. A Paris le 15 septembre 1793, l'an second de la République française, une et indivisible. Signé Billaud-Varenne, Président, D. V. Ramel, Garnier (de Saintes) secrétaires.

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et Tribunaux, que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher, et exécuter dans leurs départements et ressorts respectifs, en foi de quoi nous y avons apposé notre signature et le sceau de la République. A Paris le treizième jour du mois de septembre mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française une et indivisible. Signé Gohier, Président du Conseil exécutif provisoire : Contresigné. Gohier, et scellée du sceau de la République. Certifié conforme à l'original. Signé : Gohier.

Les administrateurs composant le Directoire du département d'Ille-et-Vilaine.

Après avoir entendu le Procureur-général syndic,

Arrêtent que la loi ci-dessus sera consignée dans les registres du département, imprimée et adressée à la diligence du procureur-général-syndic, aux Directoires de district, pour être pareillement consignée dans leurs registres, et envoyée par eux aux municipalités de leur ressort, qui la feront consigner dans leurs registres, publier et afficher.

A Rennes le 7 octobre 1793, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Signé Clouet, vice-président, Lehalper, Rimasson, Kernef, Even, Potier, Nicolais, Lecamus, Procureur-Général-Syndic. Languedoc, secrétaire général.

A Rennes, chez R. Vatar, fils, imprimeur du département d'Ille-et-Vilaine.

Il résulte de ces contextes :

1° Que la loi de la Convention relative à la mise en circulation et à la diffusion de ce numéraire de bronze de 5 décimes a été promulguée régulièrement dans tous les départements français, puisqu'il a été procédé de cette façon dans l'Ouest de la France.

2° Que les mesures nécessaires ont été prises pour que ces espèces fussent admises dans la circulation et que le cours normal en fut assuré.

Ces pièces de 5 décimes ont donc constitué une monnaie courante de la République pendant le dernier trimestre de 1793. On en connaît de deux sortes, les unes portant sur la tranche les mots : EGALITE. LIBERTE. INDIVISIBILITE, gravés en creux, conformément aux prescriptions du décret sus énoncé, les autres pourvues d'une tranche lisse. Il ne paraît pas possible quant à présent de préciser la cause de cette différence. L'atelier de Paris, qui a frappé et émis ces exemplaires, s'est probablement abstenu de créer les pièces de 2 sols aux tables de la loi, suivant la remarque que nous en avons déjà faite ¹, parce qu'il se consacrait plutôt à la frappe de ce numéraire de valeur plus élevée.

Ces 5 décimes, équivalant à 10 sols, qui ne se rencontrent qu'avec le différent A, n'ont eu vraisemblablement qu'une circulation éphémère. Étant de la même grandeur et presque de même poids que les pièces de 2 sols au type constitutionnel, ou que les nouvelles pièces républicaines de 2 sols dites aux tables de la loi en circulation à ce même moment, elles avaient le défaut de pouvoir être trop facilement confondues avec elles. Leur émission dut être rapi-

1. *Rev. num. fr.*, 1911. P. v, p. LXV.

dement arrêtée. Mais les documents officiels suspendant leur fabrication et décidant leur retrait de la circulation n'ont pas encore été retrouvés.

M. Bordeaux soumet ensuite à la Société une affiche officielle contenant non seulement la publication des deux décrets impériaux du 18 août 1810 et du 12 septembre 1810 (cités sous les n^{os} 7913 et 7914, p. 89 du vol. 3 du Répertoire des sources imprimées de Serrure) relatifs aux tarifs de réduction en francs des pièces d'or de 48 livres et de 24 livres, et des pièces d'argent de 6 livres et de 3 livres, mais portant en outre un arrêté de M. Harmand, préfet de la Mayenne, daté du 17 septembre 1810, prescrivant l'exécution desdits décrets dans le département, et indiquant les conditions dans lesquelles les comptables des deniers publics et les municipalités devront veiller à la réalisation des prescriptions impériales. Cette affiche porte finalement la mention :

A Laval, chez F. Boutevillain-Grandpré, imprimeur de M. le Préfet, Rue Renain, n^o 289.

Des arrêtés identiques ont dû être pris par les préfets des divers départements et ils ont vraisemblablement été de même publiés dans toutes les communes de l'Empire français.

Le Président,
A. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 3 JUIN 1911

Présidence du Commandant Babut, vice-président.

M. James Hyde écrit pour remercier de son élection.

Les ouvrages reçus sont :

Mém. de la Soc. d'Arch., Sc. et A. de l'Oise, t. XXI.

Bull. de la Soc. arch. de France, t. XXV, 1910.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1^{re} année, 4^e trimestre.

Commandant Babut, *Le cachet, le timbre et le coin du jeton des postulances de l'ordre du Temple* (Congrès de Bruxelles, 1810).

M. Comte-Daragon, ingénieur, est élu membre correspondant à Alger.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Coliez, à Longwy, par MM. Bordeaux et de Villenoisy.

Van Kerkwijk, à 'S-Gravenhage (La Haye), Nassauloon, par MM. Bordeaux et Babut.

M. Bordeaux rappelle dans quelles conditions se font les pièces d'essai à la monnaie. Il y a intérêt à le signaler, les pièces sur lesquelles se fait le prix ne pouvant exister régulièrement entre les mains des particuliers.

Le colonel Allotte de la Fuye communique à la Société une drachme inédite, récemment entrée dans sa collection ; elle est, comme types du droit et du revers, exactement semblable au beau tétradrachme du Cabinet des Médailles, qu'il a publié en 1902¹ et attribué à Kamnaskirès IV, fils du grand roi Kamnaskirès, mais elle présente cette particularité que le nom de Kamnaskirès qui se lit dans la partie droite de la légende du revers y est écrit KABNACKIPOY. Il est à remarquer d'ailleurs, qu'en examinant d'un peu près la légende du tétradrachme du Cabinet des Médailles, la troisième lettre du nom du roi Kamnaskirès peut également se lire B plutôt que M. On doit donc considérer comme bien établi que dans les légendes grecques où se rencontre ce nom, on le trouve sous deux formes, Kamnaskirès ou Kabnaskirès.

1. La dynastie des Kamnaskirès, *Rev. num.*, 1902.

1911. — *Procès-verbaux*.

Ainsi se trouve justifiée d'une façon incontestable les lectures *Kabnazkir*, *Kavnazkir*, *Kumashkir* que le colonel Allotte de la Fuye a lu le premier sur les légendes arméennes des monnaies de cuivre dont les fouilles de Suse nous ont fait connaître plusieurs spécimens inédits.

La double forme *Kamnaskirès*, *Kabnaskirès* n'a d'ailleurs, au point de vue linguistique, rien qui doive nous surprendre, si l'on se rappelle les permutations fréquentes des deux lettres M et B dans les transcriptions des noms perses que nous font connaître les auteurs grecs : Bagadate y est écrit *Megadate*, Bardiya devient *Smerdis*, Agmatana *Ecbatane*.

M. Bouclier fait la communication suivante : « L'un de nos collègues avait manifesté le désir qu'il fût dressé un répertoire de toutes les pièces fausses, refaites ou inventées par les faussaires, avec les signes caractéristiques grâce auxquels on pourrait les reconnaître. Un pareil répertoire serait en effet précieux, mais bien délicat et difficile à établir. Ce qui est possible, c'est de publier, chaque fois que l'occasion s'en présentera, l'indication des pièces frauduleuses que chacun de nous est à même de rencontrer, ainsi que les moyens certains de déceler la fraude. Pour être efficaces, ces moyens doivent consister en signes matériels, en quelque sorte mathématiques, d'où l'appréciation personnelle doit être soigneusement exclue.

C'est ainsi que notre collègue, *M. Bordeaux*, a donné le moyen, il y a quelques années, de reconnaître le faux écu de 5 francs de Berthier, prince de Neuchâtel. Dans l'œuvre originale de Droz, la tranche a été frappée au moyen d'une virole brisée en cinq parties, tandis que, pour la pièce imitée, le faussaire s'est servi d'une virole formée seulement de trois parties. Il suffit donc de compter les

légères bavures de métal laissées sur la pièce en examen, pour distinguer immédiatement, et de façon sûre, la pièce authentique de son imitation. M. Bordeaux a été assez heureux pour retrouver la virole même qui avait servi au faussaire, et cette découverte lui a permis de dévoiler une nouvelle supercherie. C'est, en effet, cette virole refaite en trois parties qui a servi à frapper la tranche d'un soi-disant essai de Trébuchet, pour l'écu de 5 francs de Louis XVIII. Cette pièce a été complètement imaginée, dans une intention malhonnête, et la découverte de M. Bordeaux est venue en donner la preuve irrécusable.

C'est également l'examen de la tranche des pièces qui nous permettra de distinguer une pièce fort connue, l'essai de l'écu de 6 livres de Louis XVI, par Droz, dit « écu de Calonne », de ses nombreuses imitations. Les deux pièces, l'authentique et son imitation, sont fort difficiles à distinguer, tellement l'œuvre du faussaire est parfaite. Lorsqu'on les compare, l'une à côté de l'autre, on observe de légères différences : l'expression de la bouche n'est pas la même ; la tempe du roi est angulaire sur l'une des pièces et arrondie sur l'autre, mais il s'agit là d'observations délicates, et, lorsqu'on n'a entre les mains qu'un seul exemplaire, il est parfois dangereux de se prononcer sur son authenticité. L'examen de la tranche nous apporte une certitude. Dans l'œuvre authentique de Droz, la tranche a été frappée au moyen d'une virole brisée en six parties, tandis que celle de la pièce fausse se compose seulement de trois parties chacune de celles-ci en réunissant exactement deux de la pièce originale. En comptant les bavures sur le pourtour, on peut donc juger avec certitude de l'authenticité de la pièce examinée.

Malheureusement, l'œuvre de Droz a été si soigneusement faite, la virole si bien ajustée, que les bavures de

métal sont souvent peu visibles, et nécessitent, pour être aperçues, un examen minutieux. Un moyen plus rapide de reconnaître la pièce authentique est le suivant : la légende de la tranche, DOMINE SALVUM FAC REGEM, doit commencer à la hauteur de la date 1786 qui est inscrite sur le revers de la pièce. La raison en est simple : la pièce de Droz a été frappée officiellement à la Monnaie de Paris, et l'ouvrier chargé de ce travail a eu soin de placer la virole dans une position normale par rapport aux coins des deux faces de la pièce. C'est la disposition que nous pouvons observer, d'ailleurs, sur tous les écus de 5 francs modernes à tranche en relief. Pour frapper la pièce fausse, au contraire, probablement avec des moyens de fortune, on a disposé la virole d'une façon quelconque, ce qui fait commencer la légende en un point quelconque de la tranche. On a donc là un moyen facile et rapide de reconnaître un faux écu de Calonne, et, en cas de doute, le nombre des bavures sur la tranche fournira une certitude.

A l'occasion de la communication précédente, *M. Sudre* croit devoir rappeler que la pièce frappée en commémoration de la visite de Bonaparte à la Monnaie de Paris, en l'an XI, existe en deux états. Dans le premier type, la pièce, du module des écus de 5 francs, a été frappée sans virole, et la tranche a été ensuite cannelée. Le deuxième type a été frappé avec virole et présente une tranche lisse et un listel. Beaucoup d'amateurs ont cru que ce deuxième type constituait un essai. Il n'en est rien, et cette dernière pièce est tout simplement une reffrappe effectuée en 1832, à la Monnaie de Paris, avec les coins officiels.

De même, la pièce de 40 francs de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, existe avec tranche inscrite en creux et avec tranche lisse. Les pièces de cette dernière sorte, loin d'être des essais comme on l'a cru souvent, ont été frap-

pées à Paris, sous le second Empire, à la demande du prince Napoléon à qui elles servaient de jetons de jeux. »

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1911.

Présidence du Commandant Babut, vice-président.

Les ouvrages reçus sont :

Revue Suisse de Num., t. XVII, 1 (1911).

Annuaire de la S. d'arch. de Bruxelles, t. XXII (1911).

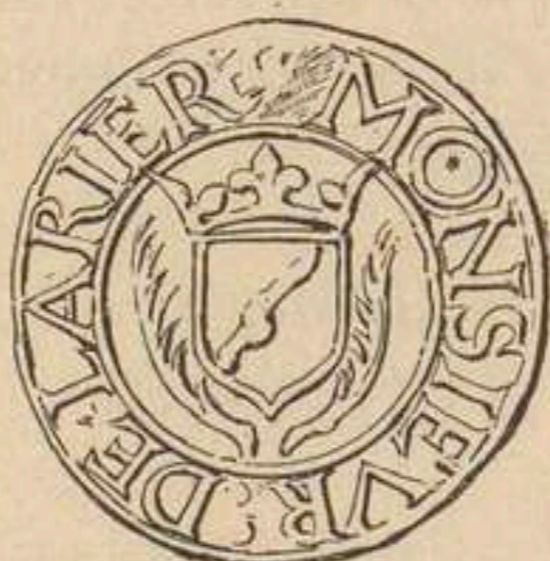
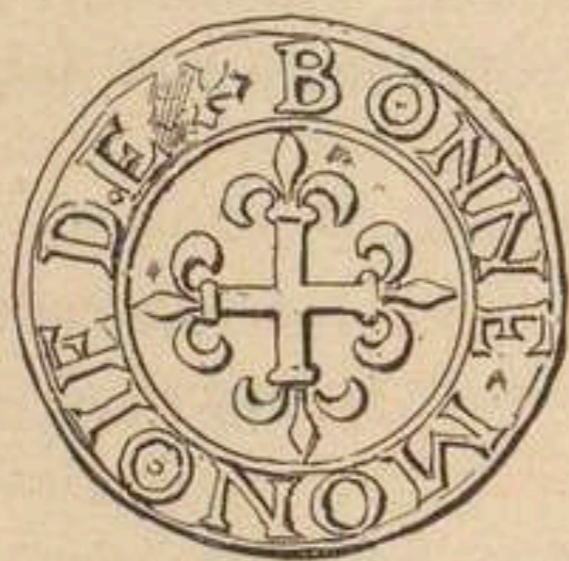
Ann. de l'Acad. de Mâcon, 3^e série, t. XIV (1909).

Mém. de la Comm. des Antiquités du dép^t de la Côte-d'Or, t. II, n^o 4 (1909-1910).

Acad. des S., B.-Lettres et A. d'Amiens, t. LVII (1910).

M. A. O. Van Kerkwijk, à la Haye (Hollande), et le D^r E. Coliez, à Longwy-le-Bas, sont élus membres correspondants.

M. Bordeaux soumet à la Société la médaille en plomb, dont le dessin figure ci-dessous, et qui fait partie de la collection de M. Mangard, à Coucy-le-Château (Aisne).



Croix à branches égales fleurdelysées semblable à celle des gros du Roi de l'époque de Charles VII et de Louis XI.
Lég. : + BONNE·MONOIE D·E.

R. L'écu couronné chargé d'un meuble ressemblant à une flèche posée en barre, est placé entre deux rinceaux de feuillage.

Lég. : + MONSIEVR · DE · LA · RIEP

Poids : 9 gr. 20.

Cette pièce, qui paraît plutôt frappée que coulée, a été trouvée à Coucy, au lieu dit l'impasse des plaids, dans le voisinage de l'ancien Hôtel de Ville, qui servait à abriter les juges fonctionnant en cette localité aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles. On peut, par suite, se demander si ce plomb n'aurait pas été présenté à la justice, soit à l'occasion d'un procès de faux monnayage, soit comme spécimen de jeton ou de type monétaire au cours d'un différend judiciaire.

Les recherches faites n'ont révélé aucune famille locale, ni même française, dont le nom puisse se rapprocher de la dénomination : DE LA RIEP.

On est obligé de compter sur un heureux hasard pour arriver à déterminer la cause de création de ce plomb énigmatique.

MM. de Villenoisy et Bouclier font observer que cette pièce ne saurait être prise pour un essai de fausse monnaie, car on n'en connaît aucune avec laquelle il puisse y avoir confusion. D'autre part il n'y a aucune présomption à tirer du lieu de la découverte. En revanche, elle est fort analogue aux pièces dites : monnaies des rois des fous et des évêques des Innocents.

Le Président,

A. BLANCHET.

Le Secrétaire,

F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1911

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Soc. Nat. des Antiquaires de France, Mémoires, 1910, et *Mettensia*, VI.

Bull. Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LX, 1911.

Ann. de la S. hist. et arch. de Château-Thierry, 1910.

Mém. et Comptes rendus de la Soc. scient. et litt. d'Alais, ann. 1908 à 1910.

Bull. de l'Acad. malgache, vol. VII, année 1909.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, août 1911.

Mém. de l'Ac. des S., B.-L. et arts de Savoie, 4^e série, t. XII, 1^{re} partie; 5^e série, t. I^{er}, 1911.

Mém. de la Soc. d'Enc. de Montbéliard, t. XL, 1911.

Berliner Münzblätter, n^{os} 112 à 114.

Revue numismatique, 1911, n^{os} 1 et 2.

C. Bloch, *Discours prononcé à la clôture du Congrès des Sociétés savantes à Caen*, 1911.

Travaux de la section numism. et arch. du Musée national de Transylvanie, II, 2, 1911.

Il supplemento all' opera de M. Cagiati, anno I, n^o 1.

Demole. *Correspondance numismatique et archéologique de F.-S. de Bally de Montcarra (1691-1767)*.

Enfin le très bel album de la collection de monnaies grecques et romaines de M. le vicomte de Sartiges, membre de la Société.

Est admis comme membre correspondant, M. Alfred Manuel, 76, rue de Nava, à Nevers, présenté par les commandants Babut et Martin.

Sont présentés comme membres correspondants :

Le lieutenant-colonel Henri Joos, à Cassel, Nord, par le commandant Babut et M. Bordeaux.

M. Claudius Côte-Baritel, 33, rue du Plat, à Lyon, par MM. Blanchet et Bordeaux.

M^{me} Émile Lalanne envoie un journal relatant l'inauguration, au musée de Bordeaux, des collections de son mari, ancien membre de la Société, offertes par elle à la ville. En outre des objets préhistoriques et antiques, au nombre de 2 500 environ, le médaillier comprend 11.000 monnaies, 1.800 médailles et jetons bordelais ou français, 150 poids monétaires, 90 poids des anciennes villes du Midi, 1.400 assignats et autres papiers-monnaie.

Le Président annonce la mort et rappelle les travaux de M. Ernest Lecomte, que la Société vient d'avoir la douleur de perdre.

M. Bérenger présente un fort beau jeton en argent d'Henri d'Orléans, duc de Longueville, comte souverain de Neufchâtel en Suisse, et de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, Estouteville, comtesse de Saint-Paul. Le Cabinet de France en possède deux exemplaires, en bronze et en argent, mais qui ne sont pas sortis des mêmes coins.

M. Bérenger communique ensuite une lettre de M. Doulé, membre correspondant à Rouen, relative à un teston de François I^{er} de l'atelier de Rouen.

Voici la description de cette pièce :

+ FRANCIS : DEI : GRA : FRANCORVM REX E. Dans le champ, buste royal, à droite, portant couronne fermée, collier, cuirasse, et par-dessus manteau ouvert à col relevé : nez très pointu, barbe raide et inculte.

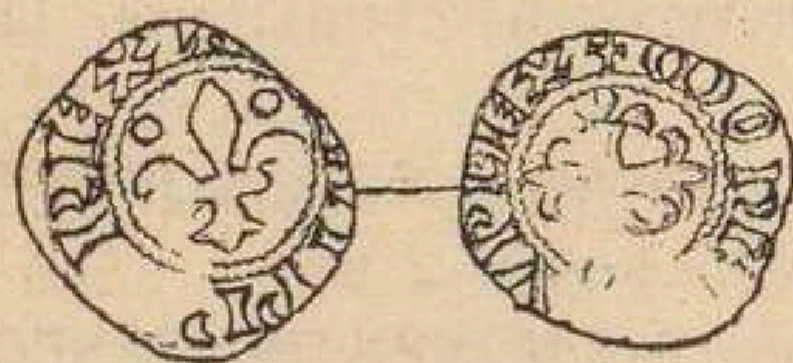
B. † XPS : VINCIT : XPS : RENAT : XPS : IMPERA. Dans le champ, écu de France couronné, dans une rosace de seize arcs pointés ; sous l'écu, à la pointe, la lettre B.

La lettre E se trouvant à la fin de la première légende doit être la marque du maître monnayeur, mais on n'en connaît actuellement aucun à qui cette initiale puisse convenir. Il n'y a pas de point d'atelier sous les lettres.

M. Doulé ajoute que, malgré de nombreuses recherches, il n'a pas encore rencontré ce type ni découvert l'époque de son émission à Rouen.

Le comte F. de Rilly présente en ces termes une pièce de sa collection :

« Les variétés considérables qui existent des monnaies parisis, notamment sous le règne de Philippe VI de Valois, font découvrir de temps à autre des pièces inédites ou ayant des marques inconnues ; c'est une de ces dernières que je veux faire connaître ici.



Il s'agit d'un double parisis à la fleur de lis du modèle connu avec la légende † PHILIPPVS REX, mais la différence de cette pièce avec l'autre consiste en ce que la fleur de lis est cantonnée à sa partie supérieure de deux points ou annelets ; le revers est semblable à la pièce ordinaire. Je me suis demandé la signification de ces annelets ; je songerais volontiers à un essai, n'était l'usure de la pièce qui indique suffisamment qu'elle a été en usage. Il reste que ce soit une marque d'émission indicatrice d'un affai-

blissement. Pourtant nul ouvrage consulté n'a pu me répondre sur cette question obscure, d'autant plus intéressante qu'elle ajoute au nombre déjà grand des monnaies « noires » un spécimen nouveau.

M. Théry, membre correspondant à Lille, rappelle à la Société, par l'organe de *M. le Dr Bailhache*, que, dans sa séance du 5 novembre 1910, il lui a été présenté un sceau du XIII^e siècle portant l'inscription : + S ROBERT LEFEVRERE. Par suite d'une lecture erronée, ce sceau a été attribué à un personnage nommé Robert Lefèvre. Or le personnage en question s'appelait réellement LEFERREUR, mais son nom est orthographié LEFEURERE. Le fer à cheval et le clou de maréchal gravés sur le sceau justifient suffisamment cette nouvelle lecture, et constituent, mieux encore qu'on ne l'avait supposé, des armes parlantes.

M. Dieudonné présente de la part de *M. W. Morgan Day*, de nationalité américaine, membre de la British Numismatic Society et habitant Paris, la petite monnaie suivante :

(Couronne) oLVDOV[ICVS FR]ANCORVM·REX C P.

Trois fleurs de lis posées 2 et 1.

℞. (La tarasque) · SIT NOMEN·DNI·[BENEDIC]TVM·L·Croix, les quatre bras fleurronnés, cantonnée d'un lis aux 1 et 4, d'une L aux 2 et 3.

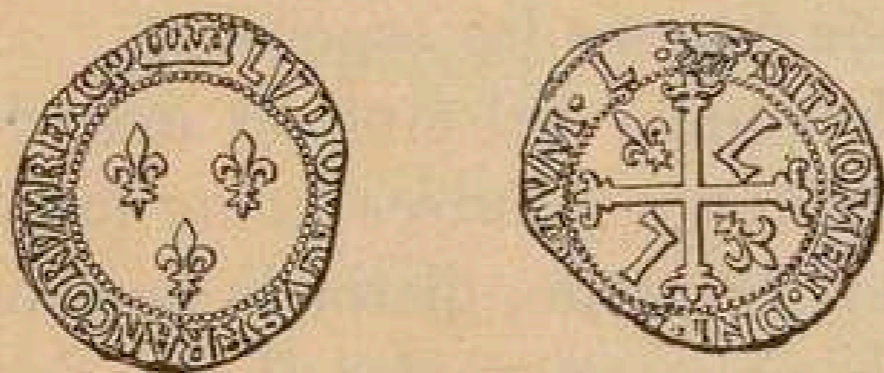
℞. 20 mill., 1 gr. 55.

Le type de cette monnaie est nouveau. Au droit, les trois fleurs de lis rappellent le double tournois de Louis XI et de Louis XII¹, mais sans l'encadrement trilobé ; au revers, on ne trouve d'analogie que dans le gros de roi et le dizain à l'L couronné de Louis XII².

1. Hoffmann, *M. royales*, pl. XXXVII, fig. 29 et pl. XLV, fig. 41.

2. Hoffmann, *M. royales*, pl. XLIV, fig. 24 et pl. XLV, fig. 39.

L'atelier est clairement désigné par la mention **C P** (*comes Provincie*)¹, par l'**L** final de la légende du droit², et enfin par la tarasque. C'est Tarascon. La tarasque n'était connue comme symbole (de monétaire ou d'émission) sur aucune monnaie royale, mais on la rencontre sur les monnaies du roi René en Provence³, soit sous l'aspect d'un monstre à grosse tête et queue de dauphin, soit figurée en quadrupède à queue recourbée, comme ici.



Quant au prince qui émit notre monnaie, on pourrait songer à Louis XI, qui réunit la Provence quelques années avant sa mort; ce serait la première monnaie provençale connue de Louis XI, mais la forme des caractères, qui n'a plus rien de gothique, jointe au rapprochement avec le gros de roi, doit décider en faveur de Louis XII.

Encore une question : on se demandera si cette monnaie devait circuler comme double tournois, ou si elle avait la valeur du patac, généralement indiqué par la lettre **P** dans le champ⁴.

M. Morgan Day offre généreusement cette curieuse petite monnaie au Cabinet des Médailles.

M. Bordeaux soumet à la Société une brochure de

1. P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1896, p. 346; Marchéville, *Ann. Soc. num.*, 1896, p. 10.

2. P. Bordeaux, C^{te} de Castellane, A. Dieudonné, dans *Proc.-verb.*, 1911, p. III et suiv. Monnaies avec **T**, **TL**, **LT** en fin de légende.

3. Poey d'Avant, *M. féod.*, pl. XCII, fig. 5 et 6.

4. Hoffmann, *M. roy.*, pl. XLV, fig. 44.

87 pages non mentionnée dans la bibliographie numismatique de Serrure, et intitulée : *Historique des mines de Melle*, par M. Rondier, publiée à Melle et Niort en 1870.

Il y est mentionné p. 81 :

« Qu'en faisant les fouilles de la nouvelle mairie de Melle en 1860, il y fut trouvé : 1° trois têtes de marteaux, qui rappellent le denier à l'effigie de Louis le Débonnaire, deniers où sont burinés deux marteaux, à l'aide desquels on frappait alors la monnaie ; 2° une petite balance paraissant avoir été destinée à peser les espèces. »

On peut se demander s'il faut ou non déduire de cette énonciation l'existence d'autres coins monétaires carolingiens de l'atelier de Melle, distincts de celui dont il a déjà été question à la page xxxiv des *P.-V. de la Soc. fr. de Num.*, année 1910, séance du 5 mars.

Le même ouvrage contient à la p. 60 et sur la couverture le dessin d'une rare médaille relative aux mines françaises et portant l'inscription : PLOMB AVROARGENTIFERE DE MELLE · 1868 d'un côté, et de l'autre, ARGENT — 000615 — OR -- 0000465 en quatre lignes au-dessus d'un monogramme composé des lettres anglaises liées, D, N, C. Cette pièce d'alliage de plomb témoigne d'un essai momentané d'exploitation des anciennes mines de Melle, restées inactives depuis l'époque carolingienne.

Le commandant Babut fait la communication suivante en soumettant à la Société un demi-franc de Henri III, frappé à Narbonne en 1587, pendant la Ligue, demi-franc dont voici la description :

+ HENRICVS · III · D · G · FRAN · ET · POL · REX, clef ; buste du roi au type particulier du Languedoc ; sous l'épaule, lettre Q, point sous la deuxième lettre.

R. + SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTUM 1587,

losange ; croix formée de quatre fleurons ayant au centre la lettre H, point sous la deuxième lettre.

Poids : 7 gr. 02.



Très bonne conservation.

Collect. de M. le commandant Babut.

Divers travaux ont été déjà publiés sur l'atelier de Narbonne. Notre érudit confrère, M. Amardel, à la suite de nombreuses et savantes recherches, a fait connaître le premier, au cours de la séance du 8 mars 1889, à la Commission archéologique de Narbonne, l'existence de cette officine ; puis, dans quatre études successives, il est arrivé à établir les dates probables de l'ouverture et de la fermeture de l'atelier, faisant connaître en même temps les espèces fabriquées et leurs marques monétaires ¹.

M. P. Bordeaux, dans ses deux ouvrages : *Monnaies inédites de Charles X roi de la Ligue, 1893*, et *les ateliers monétaires de Toulouse et de Pamiers pendant la Ligue, 1905*, a publié un douzain de 1594 sorti de cet atelier en donnant le différent du maître de la Monnaie, Antoine Joly, lettre I en fin de légende au revers, maître qui était en fonction de 1591 à 1594.

1. *L'Hôtel des Monnaies de Narbonne pendant la Ligue, 1891*. — *L'Hôtel des Monnaies de Narbonne au XVII^e siècle, 1891*. — *La fin de la Monnaie de Narbonne, 1892*. — *La lettre monétaire de l'atelier de Narbonne, 1894*. — Toutes ces études ont été publiées dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, années 1891, 1892, 1895.

Enfin le D^r Bailhache, dans les procès-verbaux de notre société, années 1907 et 1908, a augmenté la série des pièces connues de l'atelier de Narbonne en présentant les demi-francs des années 1588, 1589 et 1591, ce dernier répondant au coin monétaire qui existe au Musée de cette ville, et dont la description a été publiée par M. Amardel.

Dans son étude sur la lettre monétaire de l'atelier de Narbonne, M. Amardel discute la date de l'ouverture de l'officine et se prononce pour l'année 1587, se basant sur un demi-franc en *cuivre jaune* sur lequel il avait lu cette dernière date et qui était alors l'unique pièce retrouvée avec ce millésime. Ce *demi-franc* en cuivre, *faux* par conséquent, avait permis de douter de l'exactitude de cette date d'ouverture ; celui que nous présentons tranche la question, car il est d'une authenticité indiscutable et d'une conservation parfaite ; son type est bien le même que celui des pièces battues dans la région à cette époque, et son poids, 7 gr. 02, correspond à celui que devait peser cette division du franc, d'après l'ordonnance du 31 mai 1575.

Il est vrai que l'atelier de Narbonne ne figure pas dans l'ordonnance de décri du 26 mai 1587, mais il paraît évident, d'après notre demi-franc qui a le poids légal, que les espèces fabriquées dans cette officine ne devaient pas être comprises parmi celles à décrier. Par contre, l'atelier figure dans l'ordonnance du 1^{er} juin 1590, qui porte : « descry des pièces de dix et cinq sols (demi-francs, et « quart de francs) six blancs et trois blancs *nouvellement* « forgees és monoyes de Toloze, Narbonne et Mont-pellier, « affoiblies d'une quatrième partie de pièce ».

Nous savons qu'en 1590 les États de la Ligue, tenus à Lavaur du 20 mars au 6 avril, ordonnèrent la frappe de pièces de cinq et dix sols aux poids de 4 deniers 12 grains et 2 deniers 6 grains, soit 5 gr. 72 et 2 gr. 86, réduisant

ainsi d'un quart environ la valeur intrinsèque de ces pièces. Ce sont ces espèces nouvellement frappées et fortement dépréciées que visait l'ordonnance du 1^{er} juin 1590.

Il est donc établi maintenant, et d'une façon certaine, que l'atelier de Narbonne était en activité en 1587, et que les espèces qu'il frappait étaient du poids légal; mais il y a lieu de remarquer qu'à partir de 1588 et 1589 le numéraire émis commence à perdre de son poids, et les demi-francs ne pèsent plus que 6 gr. 60, poids moyen (demi-francs coll. Dr Bailhache, P. Bordeaux, Ct Babut) au lieu de 7 gr. 02, poids de 1587. A partir de 1590, le poids faiblit encore, et le demi-franc de 1591 (coll. Dr Bailhache) ne pèse plus que 5 gr. 55, ce qui, en tenant compte de l'usure et du petit trou qui le déprécie malheureusement devant, lors de sa sortie de l'atelier, donner le poids fixé par la décision de la Ligue de 1590, soit environ 5 gr. 72. Ces faiblasses successifs expliquent parfaitement l'opportunité de l'ordonnance du 1^{er} juin 1590 et de toutes celles qui suivirent.

Enfin nous savons qu'Antoine Joly est le nom du maître de la Monnaie dont le différent, lettre I, figure sur les espèces de 1591 à 1594, il reste encore à déterminer celui du maître qui, de 1587 à 1590, était chargé de la fabrication, et dont le différent, une clef, figure sur les espèces à la fin de la légende du droit.

Pour terminer, nous pensons qu'il est intéressant de faire connaître les espèces frappées à Narbonne à l'époque de la Ligue et retrouvées à ce jour, elles sont toutes au nom de Henri III.

1587. Demi-franc.

1588. Demi-franc, douzain.

1589. Demi-franc, quart de franc.

1590. Gros de Nesle.

1591. Franc (coins monétaires conservés au Musée de Narbonne), demi-franc.

1594. Douzain, double tournois (coins monétaires conservés au musée de Narbonne).

M. Blanchet communique, au nom de *M. V. Luneau*, membre correspondant de la Société, deux pièces intéressantes. La première est un écu au soleil pour le Dauphiné, frappé à Montélimar, entre 1498 et 1501, sous la maîtrise de Claude Faure. Cette pièce a été décrite par *M. Roger Vallentin*¹.

L'autre monnaie paraît inédite et est fort remarquable. C'est un gros de Humbert II, dauphin du Viennois (1333-1349), dont voici la description :

✠ hVHBERT : DALPHS : VI&H&H. Grand dauphin au milieu du champ.

R. AV | &H | AR | IA en légende intérieure, coupée par une grande croix pattée. En légende extérieure : ✠ BH&DI-TA : SIT : S&T : TRINTAS.

Argent : 1 gr. 80.



M. Adrien Blanchet signale une remarque qu'il a faite sur des pièces de Louis XV. Il s'agit d'un écu et d'un demi-écu, frappés tous deux à Bourges, en 1726. Outre un oiseau sous le buste, la lettre Y sous le croisement des rameaux qui entourent l'écusson, et un croissant avant la

1. *Les monnaies frappées à Montélimar pendant le règne de Louis XII (1498-1515)*. Valence, 1890, p. 3 (Extr. du *Bull. d'Archéol. et de statistique de la Drôme*).

date, ces pièces portent une marque secrète qui consiste en deux points superposés, placés entre les deux fleurs de lis supérieures de l'écusson. Il paraît probable que cette marque est analogue à celles dont MM. Bordeaux et Van de Vyvère Colens ont entretenu la Société ¹. On ne peut cependant en déterminer actuellement la signification précise. Il y aurait quelque intérêt à rechercher si cette marque secrète existe, à la même époque, sur des monnaies frappées dans d'autres ateliers; la signification des deux points sera peut-être révélée par quelque document connu d'un des membres de la Société.

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

*
* *

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1911.

Présidence de M. Blanchet, président.

Sont élus membres correspondants :

Claudius Côte, 33, rue du Plat, à Lyon, présenté par MM. Blanchet et Bordeaux.

Alfred Manuel, 76, rue de Nièvre, à Nevers, présenté par les commandants Martin et Babut.

Le colonel Joos, à Cassel (Nord), présenté par MM. Bordeaux et commandant Babut.

Est présenté au même titre M. Paul Hollebeke, à Bailleul (Nord), par le commandant Babut et M. Bordeaux.

Le Président lit une lettre de la Société numismatique de Yokohama annonçant que ses membres seront heureux de

1. *Procès-verb.*, 1907, p. xx; 1908, p. cxiii; 1909, p. lx; 1911, p. xlvii et s. 1911. — *Procès-verbaux.*

se mettre à la disposition de leurs confrères de France qui passeraient dans leur ville.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Corpus nummorum italicorum, tome 2, Piémont et Sardaigne, monnaies ultramontaines de la maison de Savoie, superbe ouvrage gracieusement offert par Sa Majesté le roi d'Italie.

Revue numismatique, 1911, n° 3.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XLI, 1^{re} partie, 1911.

Bull. de l'Acad. Malgache, vol. VIII, 1911.

Catal. gén. des Manuscrits des bibl. publiques de France, Dép. T. XLIV. Caen, Avignon, 2 suppl.

Cagiati. Il supplemento all' opera..., n° 4.

Le commandant Babut présente à la Société des pièces d'argent et de cuivre rapportées d'un voyage fait en Égypte et au Soudan : en argent, deux types de thalaris battus à Omdourman, de 1885 à 1898, par le khalife Abd-Allah-et-Taâïshi, successeur du Mahdi Mohammed Ahmed ; en cuivre, un thalari émis pour 20 piastres et la reproduction de pièces de 5, 2 et 1 piastres battues sur l'ordre du khalife et à la même époque.

Les thalaris en argent ayant été déjà décrits par MM. Yacoub Artin pacha¹, le docteur H. Nützel² et Drouin³, le Commandant se propose de donner bientôt la

1. *Bulletin de l'Institut égyptien*, années 1887, 1892, 1894.

2. *Berliner Münzblätter*, n°s 162, 163. 1894.

3. *Revue numismatique*, 4^e série, t. 5. 1901.

Nous adressons ici nos meilleurs remerciements à M. Moritz, directeur de la bibliothèque khédiviale du Caire, à la grande amabilité duquel nous devons la connaissance de la belle série des monnaies du Soudan conservée dans le médaillier de l'établissement dont il a la direction et nombre de renseignements qui ont rendu nos recherches plus faciles et plus fructueuses.

description des pièces de cuivre encore inédites, dans une publication numismatique.

Le commandant Babut fait part des observations suivantes au sujet d'un teston de François I^{er}, frappé à Rouen et présenté à la séance du 4 novembre par M. Béranger, au nom de M. Doulé, membre de la Société, résidant à Rouen.

Ce teston qui porte comme légende au droit : FRANCIS : DEI : GRA : FRANCORVM : REX, présente en fin de légende la lettre E. Cette sigle, qui ne peut être que le différent du maître de l'officine, ne paraît pas susceptible d'être attribuée à un des maîtres dont les noms sont connus à ce jour.

Cependant il est établi que la direction de l'atelier de Rouen a été confiée pendant une année, d'octobre 1529 à septembre 1530, au garde Thomas d'Esquetot et à son confrère Raoullin Deshommetz ; Saulcy donne dans son *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies* (t. IV, p. 257), les diverses délivrances faites pendant cette période par les gardes que nous venons de citer : Délivrances d'écus et de demi-écus d'or, de dizains franciscus, une délivrance du 18 avril 1529, avant Pâques, pour une frappe de 15555 demi-testons et enfin une délivrance du 20 mai 1530 pour 45 *marcs de gros testons*, soit 1147 frappés. Les boîtes du travail furent closes le 3 septembre 1530, et le cahier des délivrances est signé d'Esquetot.

Nous pensons qu'il est possible d'attribuer comme différent à Thomas d'Esquetot ce sigle E, qui figure à la fin de la légende du droit du teston de M. Doulé, sigle qui est la première lettre du nom de l'officier monétaire qui dirigeait l'atelier. Notons enfin que ce teston est le premier exemplaire connu présentant ce différent.

MM. Bordeaux et Manson soumettent à la Société une médaille en bronze argenté, ne portant pas de nom de graveur, pourvue au droit de l'inscription en six lignes : HOMMAGE — PAR LA VILLE DU HAVRE — AU DÉVOUEMENT — DE SON MAIRE — ET DE SES — ADJOINTS, et au revers de la mention : 2 AOUT — 1830 en deux lignes dans une couronne de laurier. Diamètre : 37 mill. Poids : 49 gr. 75. D'heureuses recherches dans les registres municipaux du Havre permettent de préciser les conditions dans lesquelles cette pièce fut émise, le nombre des exemplaires forgés en tel ou tel métal, ainsi que le nom du graveur, auquel la municipalité du Havre s'est adressée pour la création du coin.

Le renversement de Charles X et la Révolution de 1830 avec ses trois glorieuses journées des 27, 28 et 29 juillet eurent un grand retentissement dans toute la France. On craignit un instant que les pires excès et une révolte populaire générale n'en résultassent. Ces craintes furent surtout très vivement ressenties au Havre à cause du nombre de travailleurs existant dans ce grand port de commerce. Le maire, le baron Begouen de Meaux, qui était ardent légitimiste, manifesta l'intention de donner aussitôt sa démission dans la séance du Conseil municipal du 2 août 1830. Une discussion patriotique et émouvante s'engagea. On fit appel au dévouement de ce premier magistrat municipal et de ses adjoints pour veiller énergiquement au maintien de l'ordre public. Les principaux citoyens de la ville firent irruption dans la salle des séances des représentants municipaux et supplièrent les chefs de la municipalité de ne pas les abandonner dans des circonstances aussi critiques, et d'où l'avenir du pays pouvait dépendre. L'émotion fut portée à son comble, quand le maire déclara qu'en présence d'une telle manifestation de sympathie, il consentait à rester

à son poste avec ses adjoints pour pourvoir à la sécurité générale. En fin de séance, la proposition faite par M. Homberg, conseiller municipal, de frapper une médaille de la grandeur d'une pièce de 5 francs pour rappeler le souvenir de cette séance mémorable fut votée à l'unanimité et par acclamation. L'apposition des inscriptions, dont le texte a été donné plus haut, fut décidée immédiatement.

Le 15 septembre suivant, le maire déclara au Conseil qu'il avait chargé le graveur Tiolier de la confection de la médaille votée dans la séance du 2 août, que cet artiste avait demandé 280 francs pour ce travail aux termes d'une lettre du 21 août précédent, et avait indiqué que le prix de chaque médaille de la grandeur d'une pièce de 5 francs serait de 6 francs pour celles en argent et de 1 fr. 25 pour celles en bronze. Le Conseil décida la frappe de 60 exemplaires en argent et de 150 en bronze.

Le 11 octobre 1830, le graveur Tiolier prévint l'administration municipale de l'envoi des pièces commandées, en y joignant ce décompte :

63 médailles argent pesant 1 kilog. 338 gr. à	
300 francs le kilog.....	401 fr. 40
150 médailles bronzé à 1 franc.....	150 »
Coins et virole.....	280 »
Emballage.....	1 » 50
Total.....	832 » 90

Il avertit qu'il classait les coins à la Monnaie de Paris et qu'il avait créé 63 exemplaires en argent au lieu de 60, parce que le graveur en gardait toujours deux et la Monnaie une.

Il est probable que le coin, qui ne porte aucune signature, fut plutôt seulement confectionné sous les ordres ou la direction de Tiolier par un de ses élèves ou même par un simple ouvrier.

Les trente membres du Conseil municipal, parmi lesquels se trouvent compris le maire et ses adjoints, eurent chacun 2 médailles en argent et 1 en bronze. Les autres spécimens de ce dernier métal furent répartis entre les principaux fonctionnaires du Havre.

La remise fut effectuée le 22 octobre suivant par les soins de M. Delaroche, nouveau maire en fonctions, entre les mains de M. le baron de Meaux, qui avait donné sa démission de maire le 1^{er} septembre pour ne pas subir le nouveau régime. Les épreuves en argent paraissent avoir été presque toutes refondues à raison du type trop peu artistique qui avait été imaginé. M. Bordeaux et Manson n'en ont, jusqu'à présent, retrouvé de spécimen qu'en bronze argenté ou en bronze mat.

M. Adrien Blanchet communique un exemplaire, qui est probablement le seul connu, de la médaille uniface en étain de Lodovica Felicina Rossi, attribuée à Andrea Cambi, dit il Bombarda, orfèvre et médailleur de Crémone, qui travaillait vers 1560.

Elle représente un buste de jeune femme, parée de riches atours et reposant sur un piédouche, à droite. Autour, on lit le nom transcrit en latin : LVDOVICA FELICINA RVBEA.

L'exemplaire, qui faisait partie de la collection de plaquettes et de médailles du regretté Louis Courajod, a figuré sous le n° 100 de la vente, qui a eu lieu cette année.

M. le docteur Bailhache présente un exemplaire en argent fin du petit blanc aux fleurs de lis de Charles VII (Hoff., 43), frappé en vertu de l'ordonnance royale donnée à Tours le 4 novembre 1423, et de l'exécutoire des généraux maîtres « escript à Bourges le 21^e jour de décembre l'an 1423 ».

Ce petit blanc, qui avait cours pour 5 d. t., était de 10 sols 8 deniers de poids, ou, en d'autres termes, était

frappé sur le pied de 128 au marc; il était à 4 d. de loi A R., c'est-à-dire ne contenait qu'un tiers de métal précieux contre deux tiers d'alliage.

En outre de ce petit blanc, l'ordonnance prescrivait la frappe de cinq autres espèces, au nombre desquelles se trouve le denier d'or fin appelé franc à cheval, dont deux exemplaires seulement — l'un d'eux figure au Cabinet de France — ont été rencontrés jusqu'ici.

La pièce présentée, sortie de l'atelier de Bourges, comme le prouve le B majuscule figurant à la fin des légendes du droit et du revers, est de bien meilleur alliage que la pièce réglementaire; elle paraît être le plus ancien exemple qu'on ait signalé jusqu'à présent de la frappe en argent d'une espèce de billon. Il ne se trouvait dans les grandes collections qui ont été dispersées depuis un quart de siècle, Gariel, Hoffmann, de Castellane, Meyer, du Lac, pour ne citer que les plus notoires, aucune pièce de ce genre remontant au delà de la seconde moitié du xv^e siècle.

Maintenant, cette pièce est-elle un essai, pour parler comme la généralité des numismates, et Hoffmann en particulier? C'est évidemment possible, mais ce n'est pas certain. Une autre hypothèse nous paraît également soutenable : c'est qu'on aurait frappé ces pièces en métal précieux pour les offrir, comme cadeaux, à des personnages de l'entourage royal, ou à des fonctionnaires de la Cour des Monnaies, de la Cour des Comptes, etc. Le fait que l'exemplaire soumis à la Société sort de l'atelier de Bourges, c'est-à-dire de la ville qui, dans les premières années du règne de Charles VII, était le siège des grands corps de l'État, rend cette hypothèse très plausible.

M. Bordeaux présente de la part de M. Vande Vyvere

Colens une pièce d'argent ayant une effigie chauve barbue de face, dans un cercle. Les dernières lettres, seules lisibles, de la légende, sont : VNAIX. Le revers présente diverses empreintes de poinçons contenant soit une fleur de lys, soit une couronne. Plusieurs exemplaires en ont été soumis au collectionneur, qui s'est borné à en acquérir un.

M. Bouclier estime que cette pièce semble être un travail d'orfèvre et que la tête paraît obtenue par refoulement du métal fourni par un relief antérieur représentant peut-être deux anges. Le poinçon plusieurs fois répété au revers est un poinçon d'orfèvre.

M. Moricand, à la suite de la communication faite par *M. Blanchet* sur des écus et des demi-écus frappés à Bourges en 1726, a examiné un certain nombre de pièces, et il a retrouvé les deux points qui caractérisaient l'écu du revers sur quelques pièces provenant d'autres ateliers. Il y a donc là une particularité assez répandue et dont il reste à découvrir l'explication.

Le Président,
A. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOSY.

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

MEMBRES HONORAIRES

HÉRON DE VILLESOSSE (Antoine), O *, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

FROEHNER (Guillaume), *, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

ALEXEIEFF (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

SALINAS (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

- MM. BABELON (Ernest), *, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.
- JONGHE (le vicomte Baudoin DE), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.
- SCHLUMBERGER (Gustave), *, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 29, avenue Montaigne, Paris.
- ROUGÉ (V^{te} Jacques DE), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).
- WITTE (Alphonse DE), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.
- GRUEBER (Herbert A.), conservateur du département des médailles au British Museum, à Londres.

MEMBRES TITULAIRES

- MM. ALLOTTE DE LA FUÏE (C^{el}), C*, 2, rue d'Anjou, à Versailles.
- BABUT (A.) (le Commandant), *, 23, rue des Gatines, Paris.
- BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France. 10, boulevard Émile-Augier, Paris.
- BORDEAUX (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

- MM. BOUCLIER (Albert), 30, avenue de Messine, Paris.
CASTELLANE (C^{te} DE), 11, rue Saint-Dominique, Paris.
CHAPPÉE (Julien), au Cogner, Le Mans (Sarthe).
COLLOMBIER (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.
DAVID (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.
DIEUDONNÉ (Adolphe), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.
ENGEL (Arthur), 23, rue d'Erlanger, Paris.
GERMETTE (Alfred), 10, cité Vaneau, Paris.
HYDE (James H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.
JAMESON (Robert), 6, avenue Velasquez, Paris.
KOECHLIN-CLAUDON (Émile), *, 21, boulevard Delessert, Paris.
LA BARRE (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).
LA TOUR (Henri DE), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 bis, avenue de Villars, Paris.
LEMOINE DE LA DURANDIÈRE, *, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.
MARCHÉVILLE (Louis DE), 4, rue Meissonier, Paris.
MARTIN (le Commandant Emmanuel), président du Carnet de la Sabretache, 161, avenue Malakoff, Paris.
MORICAND (Philippe), *, 1, rue Legendre, Paris.
PROTAT (Georges), à Mâcon (Saône-et-Loire).
RILLY (C^{te} François de), château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).
SARTIGES (V^{te} Louis de), premier secrétaire d'ambassade, 15, avenue d'Antin, Paris.

- MM. SUDRE (Louis), *, sous-directeur honoraire des Monnaies, 3, quai Malaquais, Paris.
 VILLENOSY (François de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.
 VLASTO (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

- MM. ALVIN (Frédéric), conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, 27, avenue Beau-Séjour à Uccle-lès-Bruxelles.
 AMARDEL (Gabriel), 12 bis, rue de la Peyrade, à Narbonne.
 ANDRÉ (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (H^{te}-S.).
 ANGERARD (Edmond), notaire honoraire, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).
 AUBEY (Joseph), lieutenant au 54^e régiment d'infanterie, rue de Noyon, à Ham (Somme).
 AUBRY-VITET (Eugène), 69, rue de Varenne, Paris.
 BAILHACHE (D^r Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).
 BEAUMONT (C^{te} Charles de), château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).
 BÉRANGER (Joseph), 73, boulevard Beaumarchais, Paris.
 BERNAYS (Édouard), 33, avenue Van Eyck, Anvers (Belgique).
 BLANCHARD (D^r Raphaël), *, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, boulevard Saint-Germain, Paris.
 BODÉREAU (Léon), 2, rue La Trémoille, Paris.
 BONNET (Émile), avocat, 11, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, Montpellier.

- MM. BOSCH (Pablo), 61, rue Serrano, Madrid. 171
- BOURGEY (Étienne), 7, rue Drouot, Paris.
- BOURIN (F.-Félix), *, 72, rue d'Anjou, à Versailles.
- BUJEAUD (André), Sainte-Hermine (Vendée).
- CERRATO (Giacinto), 1, place Victor-Emmanuel I, Turin.
- COEN (Maurizio), Kadikeuy-Moda, Constantinople (Turquie).
- COLIEZ (Dr. Émile), à Longwy-bas (Meurthe-et-Moselle).
- COPPIETERS' T WALLANT (Jean-Baptiste), commissaire d'arrondissement, 13, rue Saint-Jean, Bruges (Belgique).
- CÔTE (Claudius), 33, rue du Plat, Lyon (Rhône).
- COURIOT (Édouard), 147, avenue Malakoff, Paris.
- COURRENT (Dr Joseph Paul), à Embres et Castelmaure (Aude).
- DADRE (Louis), docteur en droit, 46, rue Saint-Jacques, Marseille.
- DARAGON (Émile), ingénieur, 15, boulevard Laferrière, à Alger.
- DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée, 22, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne (Loire).
- DECROIX (Pierre-Jules-Edmond), 126, rue Royale, Lille (Nord).
- DEFRANCE (Adrien), 6, rue Antoine-Lécuyer, Saint-Quentin (Aisne).
- DELAPORTE (Georges), 6, rue de Logelbach, Paris.
- DEMOLE (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, président de la Société suisse de numismatique, 40, rue du Marché, Genève.
- DEROME (Charles), à Ribemont (Aisne).

- MM. DOBY (le Chanoine Auguste), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).
- DONNET (Fernand), 53, rue du Transvaal, à Anvers (Belgique).
- DOULÉ (R.-Charles), notaire honoraire, 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.
- DUPLAN, à Évian-les-Bains (H^{te}-Savoie).
- DURAND (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.
- EGGER (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).
- EICHLER (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
- ESCHER (D^r Hermann), Bibliothèque de la Ville, à Zurich (Suisse).
- FABRE DE LARCHE (Jean), *, ministre plénipotentiaire de France, auprès de la République de Guatémala, à Guatémala, Centre Amérique.
- FLORANGE (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.
- FORRER (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).
- GALLICE (Henri), à Épernay (Marne).
- GEIGY (Alfred), 48, Leonhardsgraben, à Bâle (Suisse).
- GERMAIN DE MAIDY (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- GIVOIS (Hugues), 46, boulevard de Courtais, Moulins (Allier).
- GNECCHI (Francesco), vice-président de la Société italienne de numismatique, via Filodrammatici, 10, Milan.
- GOHL (Edmond), conservateur du Cabinet des médailles de Budapest, 20, Marvanyutca, Budapest (Hongrie).
- GRUNAU (D^r Gustave), 11, Falkenplatz, Berne (Suisse).
- HOLLEBÈKE (Paul), à Bailleul (Nord).

- MM. JOOS (Lt-Colonel, Henri-Alexis) *, à Cassel (Nord).
KESLING (Adrien de), *, chef d'escadrons au 10^e régiment de chasseurs, à Moulins (Allier).
LAMAS (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.
LE BAULT DE LA MORINIÈRE (C^{te} G.), *, 22, rue Chevreul, à Angers.
LEBLOND (D^r Victor), président de la Société académique de l'Oise, 74, rue des Halles, à Beauvais.
LECESNE, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
LESPINAS (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).
L'ÉSTRANGE (C^{te} DE), 5, rue de Lota, Paris.
LHERITIER (Jacques), lieutenant au 54^e régiment d'infanterie, à Compiègne (Oise).
LUNEAU (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
MACQUERON (Henri), 24, rue de l'Hôtel-Dieu, Abbeville (Somme).
MAN (M^{lle} Marie DE), rue Saint-Pierre F. 39, à Middelbourg (Pays-Bas).
MANSON (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.
MANUEL (Alfred), 76, rue de Nièvre, Nevers.
MARCOPOLI (Henry), à Alep, Syrie (Turquie d'Asie).
MARTIN (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.
MARTZ (René), conseiller à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
MATER (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
MAURICE (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 10, rue Crevaux, Paris.
MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie. 91, avenue Niel, Paris.

- MM. MICHAUX (Alphonse), graveur de la Monnaie, 57, rue Saint-Bernard, Bruxelles St-Gilles.
- MILLER (Pierre-Omer), 40, rue des Remparts, à Bordeaux.
- NESSSEL (DE), à Haguenau (Alsace-Lorraine).
- PAPADOPOLI ALDOBRANDINI (C^{te} Nicolo), sénateur, président de la Société de numismatique italienne. S. Silvestro A 1364, Venise (Italie).
- PUIG (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.
- PONTON D'AMÉCOURT (V^{te} R. de), à Saint-Calais (Sarthe).
- PRISSE (B^{on} Philippe), 16, avenue Brugman, Bruxelles (Belgique).
- RAIMBAULT (Maurice), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, 28, rue Montgrand, à Marseille.
- RAPPAPORT (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).
- RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), ✱, conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 64, rue d'Auteuil, Paris.
- RICHEBÉ (Raymond), avocat à la Cour d'appel, 152, avenue de Wagram, Paris.
- RODOCANACHI (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris.
- ROESKÉ (Jules), 12, boulevard Poissonnière, Paris.
- ROISSART (Amédée de), président à la Cour d'appel, 12, avenue de la Couronne, à Bruxelles.
- ROMIZOWSKI (DE), château de Chambois, près Autun (Saône-et-Loire).
- SAVÈS (Théophile), 9, rue Côte pavée, Toulouse.
- SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Berkhamsted, Herts (Angleterre).

- MM. SOULLARD (Paul), 10, rue du Château, Nantes.
SOUTZO (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest
(Roumanie).
THÉRY (Louis), avocat, 17, square Dutilleul, Lille
(Nord).
THIOLLIER (Noël), archiviste paléographe, 28, rue de
la Bourse, Saint-Étienne (Loire).
TRAYNEL (Marquis de), à Sens (Yonne).
URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.
VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), ancien receveur des
domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar
(Drôme).
VAN DE VYVÈRE-COLENS (Richard), 39, rue Haute, à
Bruges (Belgique).
VAN KERKWIJK (A. O.), conservateur du Cabinet des
Médailles, Nassauloon, 22, à La Haye (Pays-Bas).
VERMEYLEN (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue
des Récollets, Louvain (Belgique).
VIGNERON-JOUSSELANDIÈRE (Albert), Lecoet-Droz, à
Savenay (Loire-Inférieure).
WIGERSMA (Servans), conservateur du musée, Willems-
kade, 19, à Leeuwarden (Pays-Bas).



LISTE
DES
ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. LE V^{te} DE PONTON D'AMÉCOURT.

M. LE V^{te} J. DE ROUGÉ, 1889.

M. A. DE BELFORT, 1890.

M. E. CARON, 1892.

M. M. DE MARCHÉVILLE, 1893.

M. P. BORDEAUX, 1895.

M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1898.

M. M. DE MARCHÉVILLE, 1900.

M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1902.

M. ADRIEN BLANCHET, 1903.

M. P. BORDEAUX, 1905.

M. LE COMMANDANT BABUT, 1907.

M. SUDRE, 1909.

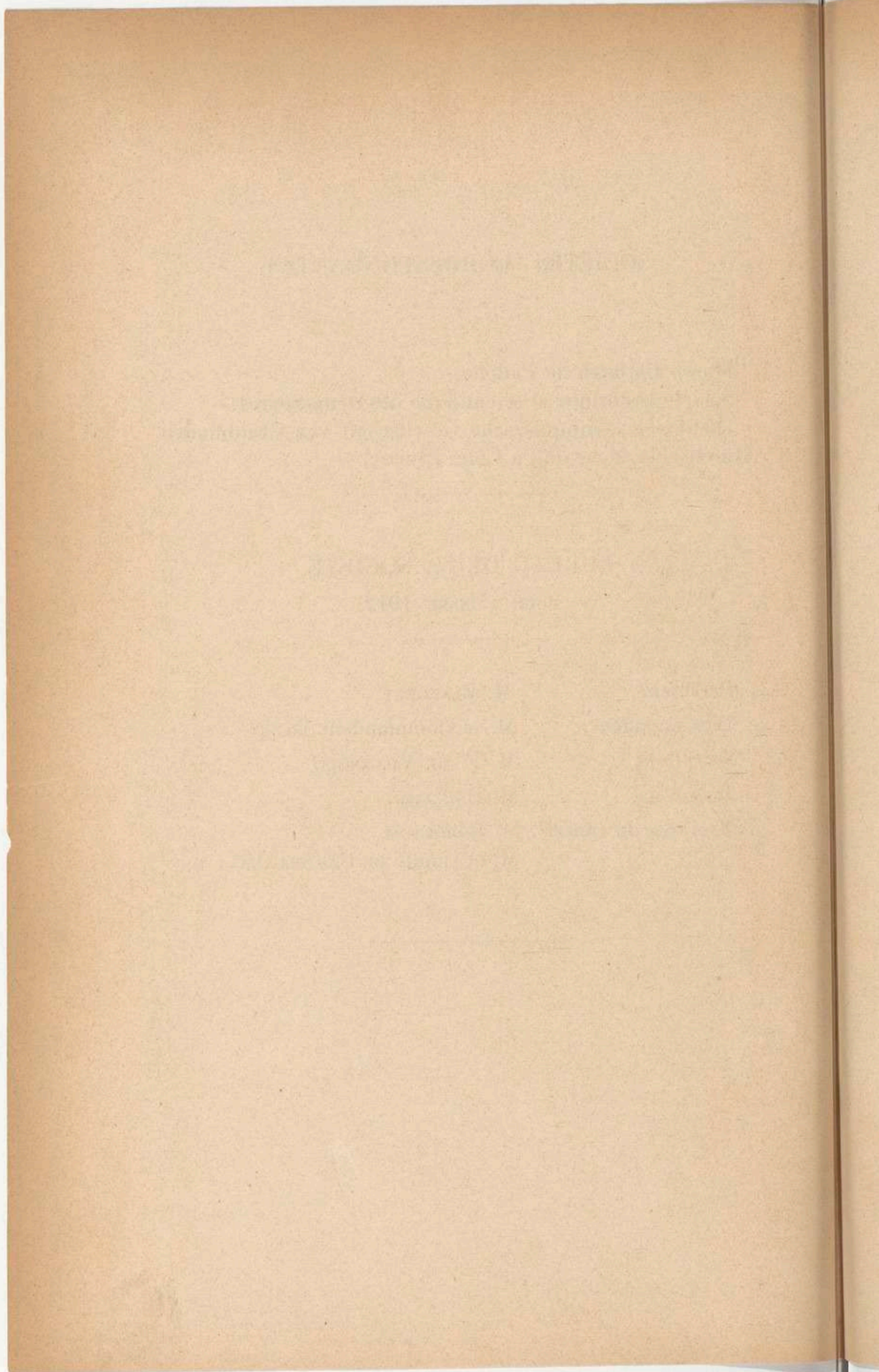
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden
(Rhoetisches Museum), à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1912

Président : M. BLANCHET.
Vice-président : M. le Commandant BABUT.
Secrétaire : M. F. DE VILLENOSY.
Trésorier : M. BOUCLIER.
Membres du conseil : M. BORDEAUX.
M. le Comte DE CASTELLANE.



INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

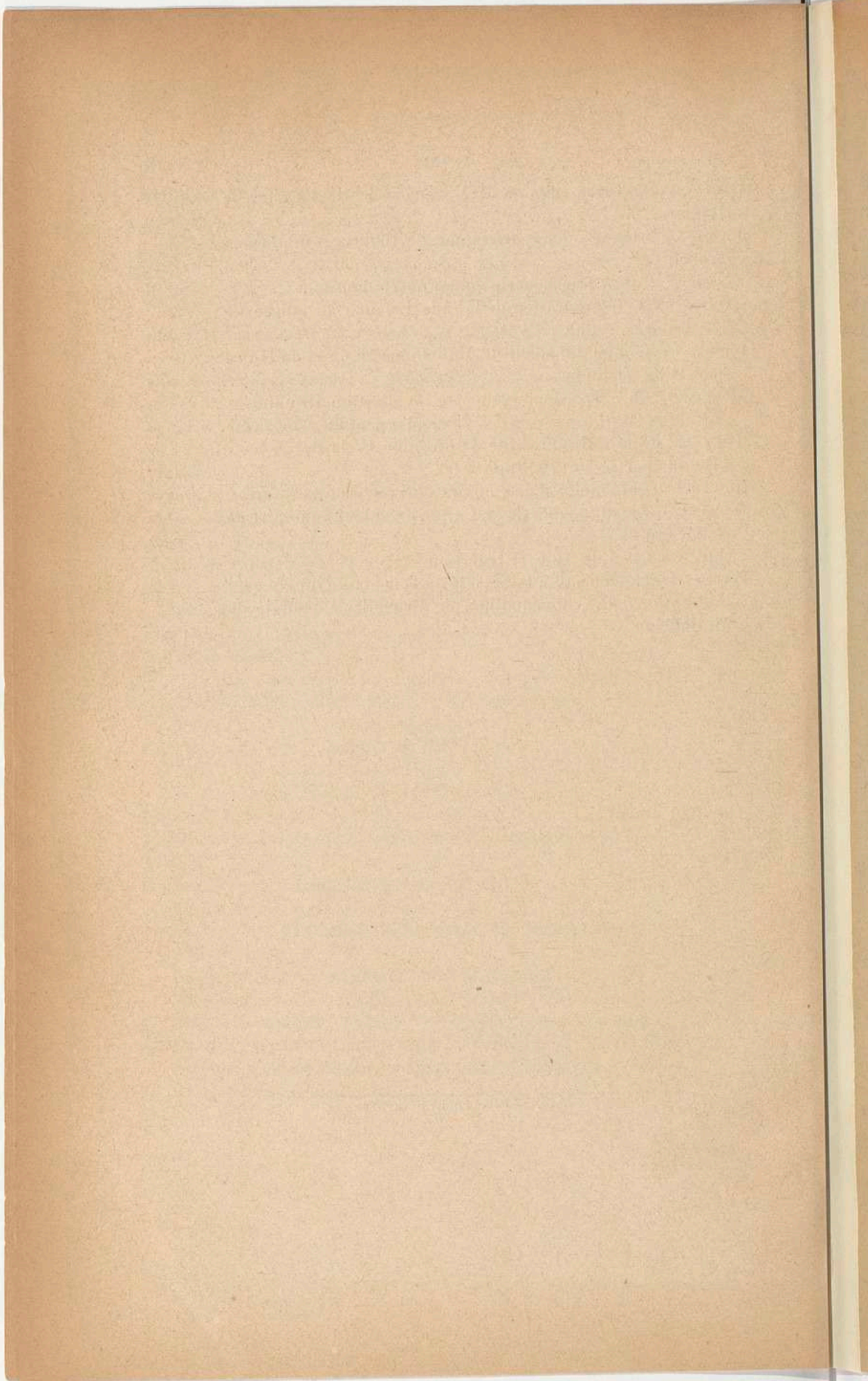
des communications contenues dans les Procès-Verbaux
de la *Société française de Numismatique*, 1911.

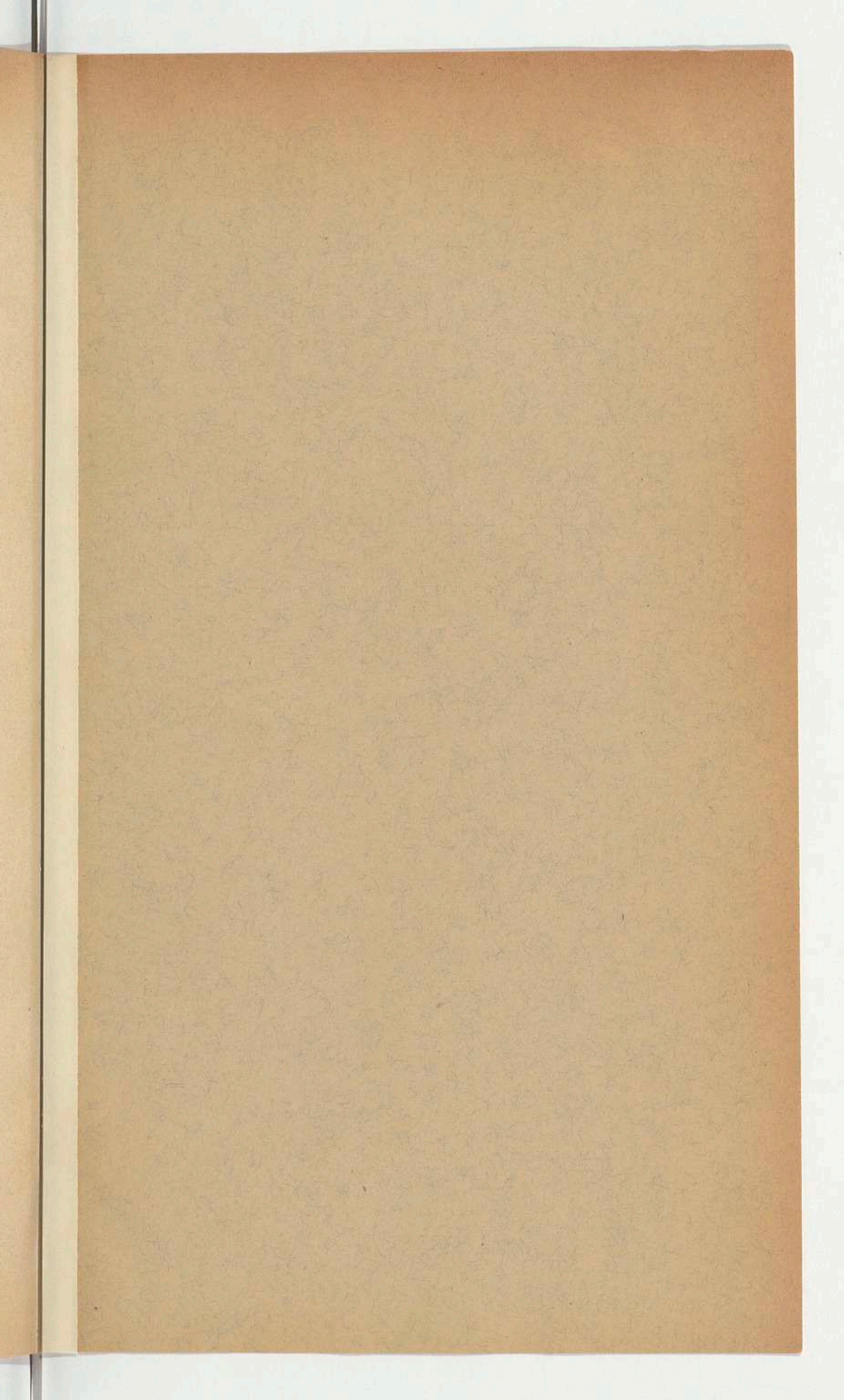
ALLOTTE DE LA FUÏE (C ^{el}). Méreau de plomb relatif à la Monnaie de la Rochelle.....	X
— Petit bronze de Victorin AVGG	XIII
— Tablette cunéiforme présargonique : comptabilité d'un troupeau	XIII
— Monnaies trilingues frappées dans le Turkestan chinois.	LII
— Drachme inédite de Kamnaskirès IV.....	LXXXI
BABUT (C ^{nt}). Médaille commémorative de la 1 ^{re} traversée des Alpes par l'aviateur Chavez.....	XXXIV
— Demi-franc de Henri III de l'atelier de Narbonne, 1587...	XCH
— Les monnaies du Mahdi de 1885 à 1898.....	XCVIII
— Le teston de François I ^{er} frappé à Rouen.....	XCIX
BAILHACHE (D ^r). Essai du petit blanc aux fleurs de lys de Charles VII.....	CH
BÉRANGER (J.). Timbre, conservé au musée de Caen, ayant dû servir à estampiller des papiers-monnaie municipaux.....	XXXVII
— Jeton d'Henri, duc de Longueville, comte de Neufchâtel.	LXXXVIII
BLANCHET (Adr.). Le jeton du pharmacien Rouvière.....	X
— Documents relatifs à la Monnaie de la Rochelle.....	XIII
— Le chiffre de mauvais augure dans la numismatique de l'Empire romain.....	XLIII
— Présentation de trois placards monétaires, de 1635, 1720 et 1724.....	XLIV
— Petits bronzes inédits de Victorin et de Tétricus.....	LXXVI
— Double point dans l'écu du revers sur des écus et demi-écus frappés à Bourges en 1726.....	XCVI
— Médaille de Lodovica Felicina Rossi attribuée à Andrea Cambi, de Crémone.....	CH

BORDEAUX (P.) Douzain de Louis XII, roi et comte de Provence.....	III
— Les nouvelles monnaies du roi Albert I ^{er} , roi des Belges..	X
— Les monnaies obsidionales du siège de Lille en 1708.....	XXIX
— Le point secret différenciant la frappe du 1 ^{er} trimestre à l'atelier de Paris.....	XLVII
— Découverte de monnaies romaines près de Constantinople.	LII
— Affiches monétaires relatives aux pièces de 5 décimes du 12 septembre 1793 et aux décrets impériaux du 18 août et 12 septembre 1810.....	LXXVII
— Pièces d'essai de la Monnaie.....	LXXXI
— Imitation de monnaie en plomb trouvée à Coucy-le-Château.....	LXXXV
— Mention de coins monétaires trouvés anciennement à Melle.	XCI
— Médaille d'argent appartenant à M. Van de Vyvere Colens.	CHII
BORDEAUX (P.) et THÉRY. Les directeurs et graveurs de la Monnaie de Lille sous la Révolution.....	LVI
BORDEAUX (P.) et MANSON. La médaille offerte par la ville du Havre à son maire en 1830.....	C
BOUCLIER (A.). Médaille offerte au notaire parisien L. A. Lahure en 1826.....	IX
— Présentation de diverses monnaies étrangères récentes et d'une médaille inédite relative à la prise d'Alger.....	XXXVII
— Moyen de reconnaître quelques pièces contrefaites.....	LXXXII
CASTELLANE (C ^{te} de). Histoire de l'atelier d'Aix.....	V
— Tableau des émissions de monnaie noire de Charles VII.	XXV
— La monnaie noire de Charles VII à Louis XII.....	XXXVIII
COEN (Maurizio). Les nouvelles monnaies ottomanes en nickel.	XXVII
— Monnaies antiques et modernes avec contremarque ottomane.....	XXVIII
COLLOMBIER (F.). Écus d'or de Charles VIII.....	I
— Maille de Philippe VI portant un Å	XIII
DIEUDONNÉ (A.). Les émissions des monnaies provençales sous Louis XII.....	VIII
— Les émissions de monnaie noire de Charles VII.....	XVI
— La monnaie noire de Charles VII à Louis XII.....	XXXIX
— Monnaies frappées à Paris sous les premiers Capétiens..	XII
— Double tournois ou patac, frappé à Tarascon par Louis XII comme comte de Provence et donné au Cabinet de France par M. Morgan Day.....	XC

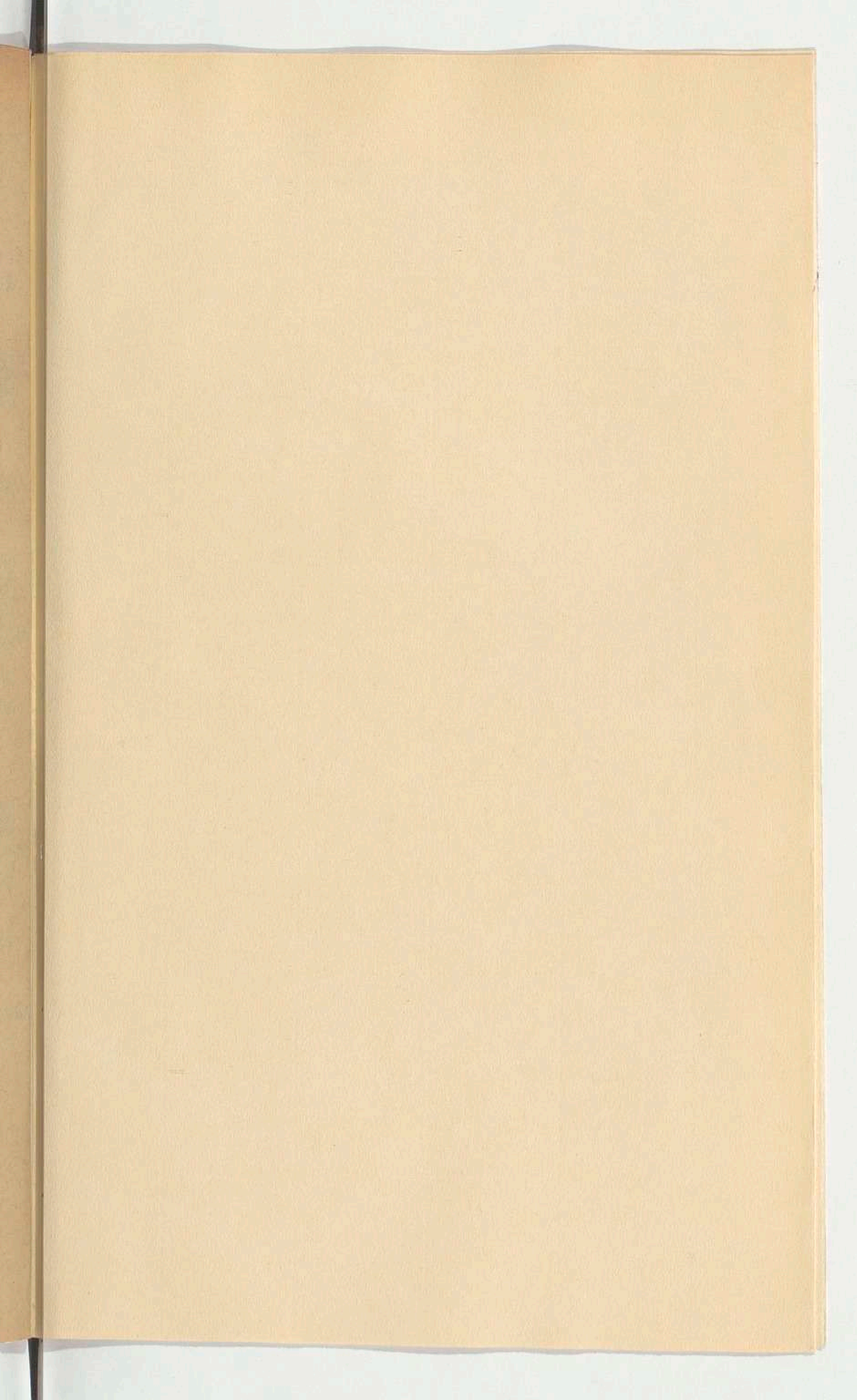
DOULÉ et BÉRANGER. Teston de François 1 ^{er} de l'atelier de Rouen.....	LXXXVIII
JONGHE (V ^{te} de). Planche d'assignats de 100 livres fondue en bronze.....	LXXVI
KESLING (C ^{ant} de). Triens mérovingien de Toulouse.....	II
LALANNE (V.). Inauguration de la salle Lalanne au musée de Bordeaux.....	LXXXVIII
LUNEAU (V.). Écu au soleil de Montélimar et gros de Humbert II de Viennois.....	XCVI
MORICAND (Ph.). Troisième vente de la collection Strœhlin....	XXXVII
— Les deux points au revers des pièces d'argent du xviii ^e siècle.	CIV
RILLY (C ^{te} F. de). Mitte inédite de Philippe IV le Bel....	LV
— Double parisis de Philippe VI.....	LXXXIX
ROMIZOWSKI. Monnaies d'or romaines découverte à Autun....	LXXV
SUDRE (L.). Éloge funèbre de M. Caron, président honoraire de la Société.....	XXXV
THÉRY. Le sceau de Robert Leferreur.....	XC
WITTE (A. de). Don fait à la Société de la médaille du congrès international de Numismatique de Bruxelles à l'effigie de M. Babelon.....	LXXV

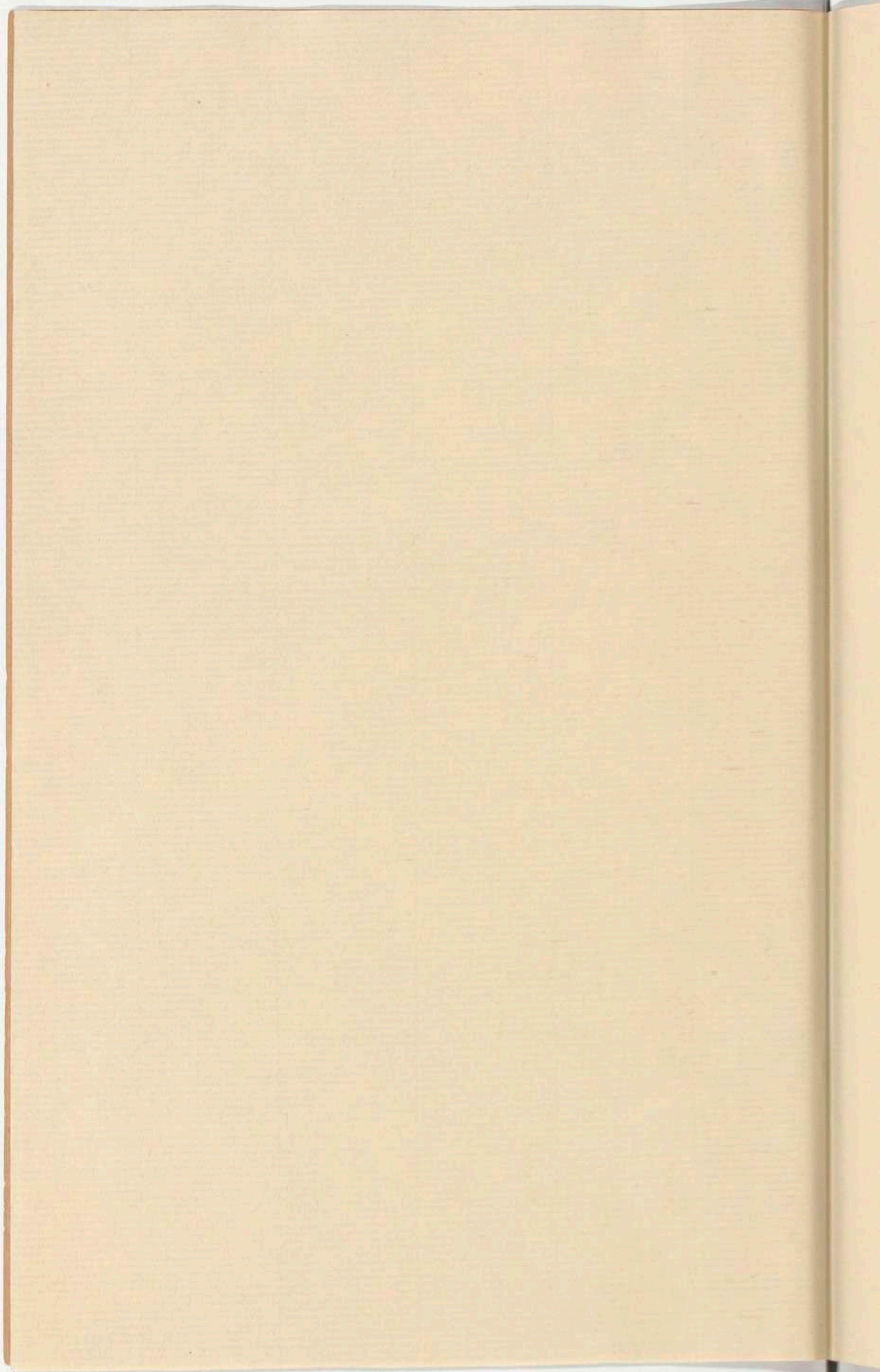




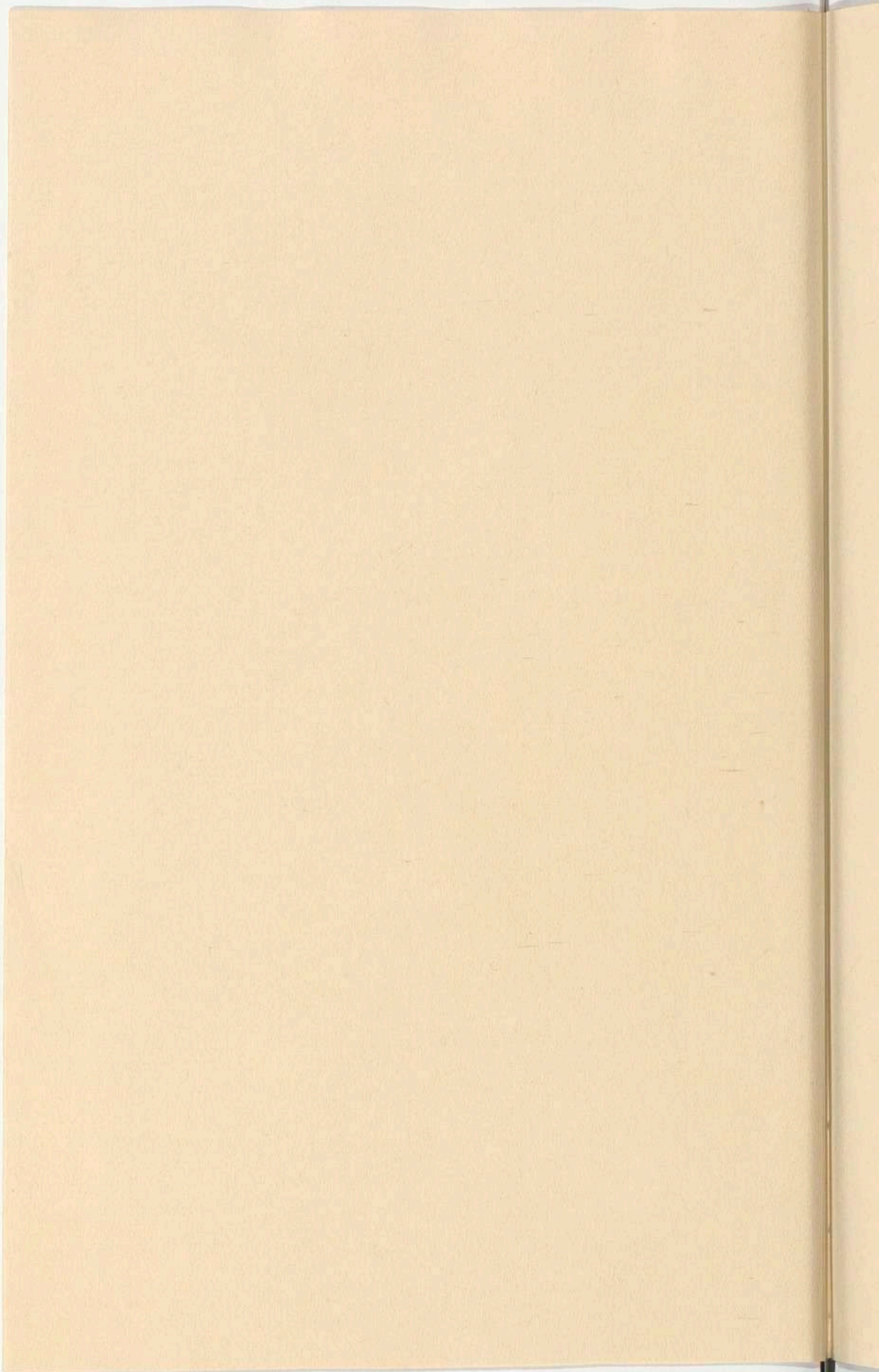


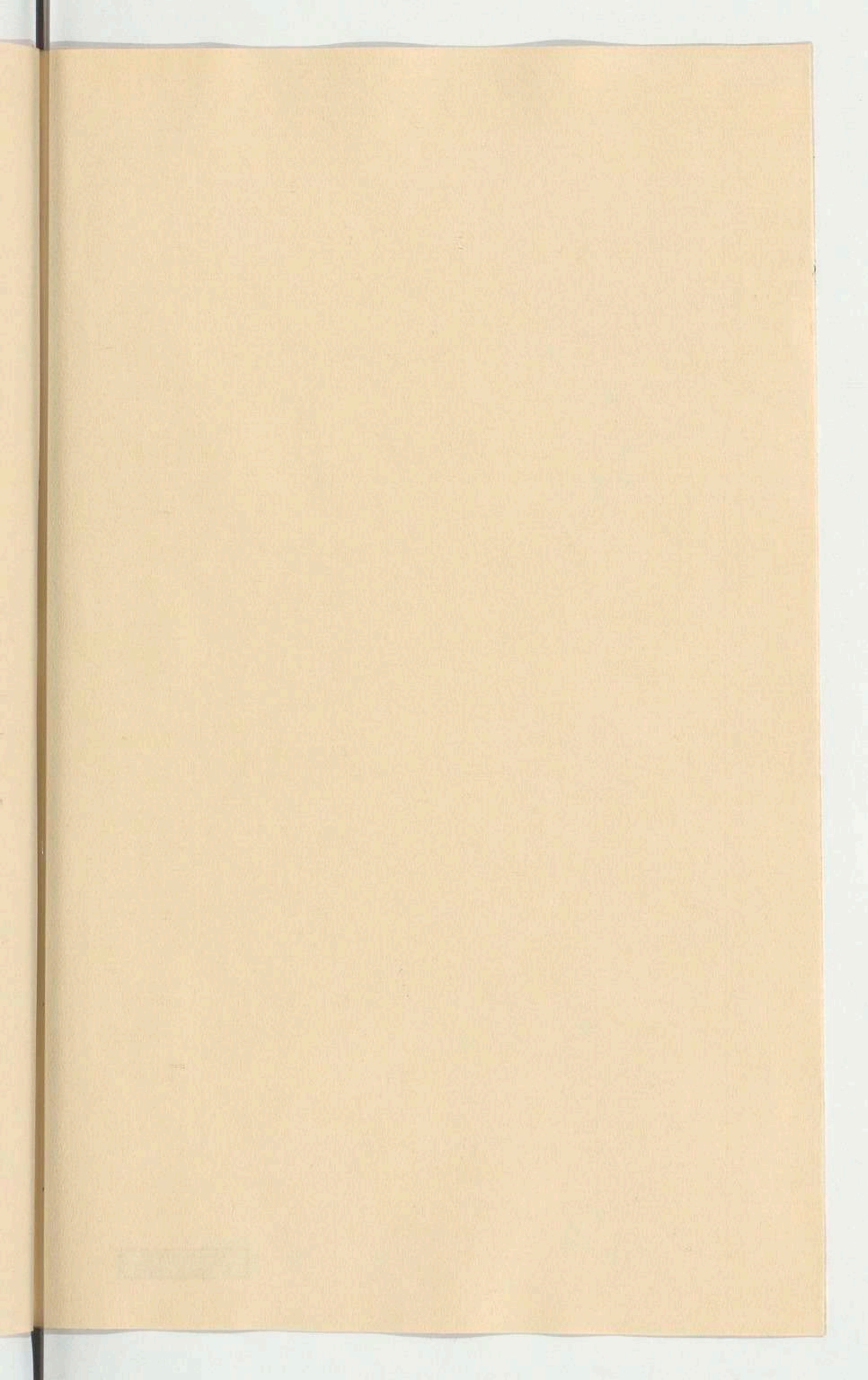
MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS











DESACIDIFIE
A SABLE - 2007

